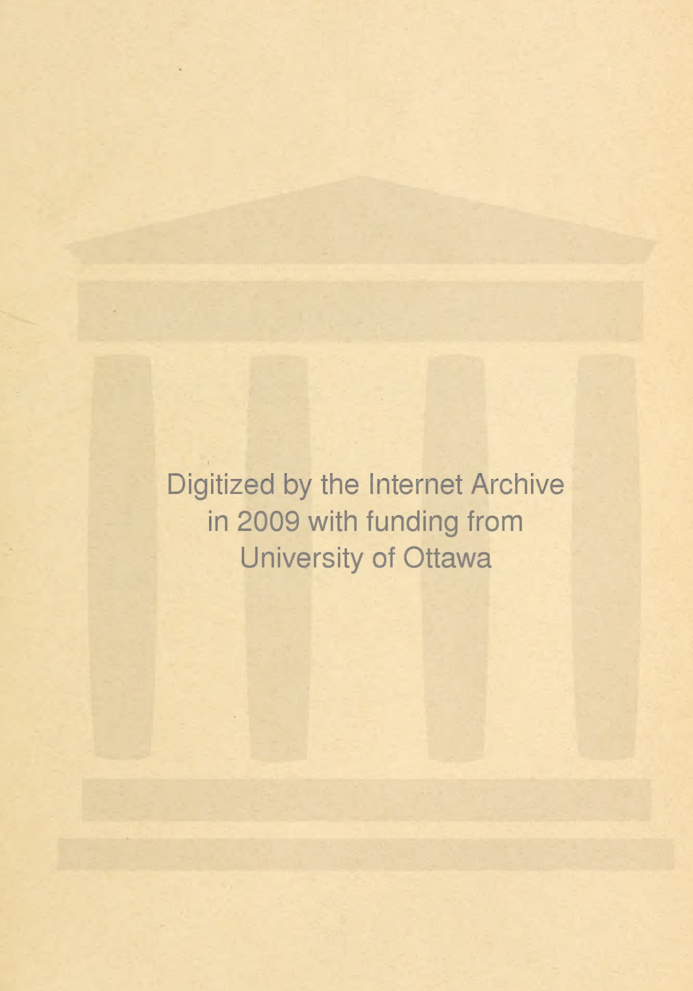












HISTOIRE ÉCONOMIQUE

DE LA PROPRIÉTÉ, DES SALAIRES

DES DENRÉES

ET DE TOUS LES PRIX EN GÉNÉRAL

DEPUIS L'AN 1200 JUSQU'EN L'AN 1800

HISTOIRE ÉCONOMIQUE

DE LA PROPRIÉTÉ, DES SALAIRES

DES DENRÉES

ET DE TOUS LES PRIX EN GÉNÉRAL

DEPUIS L'AN 1200 JUSQU'EN L'AN 1800

PAR

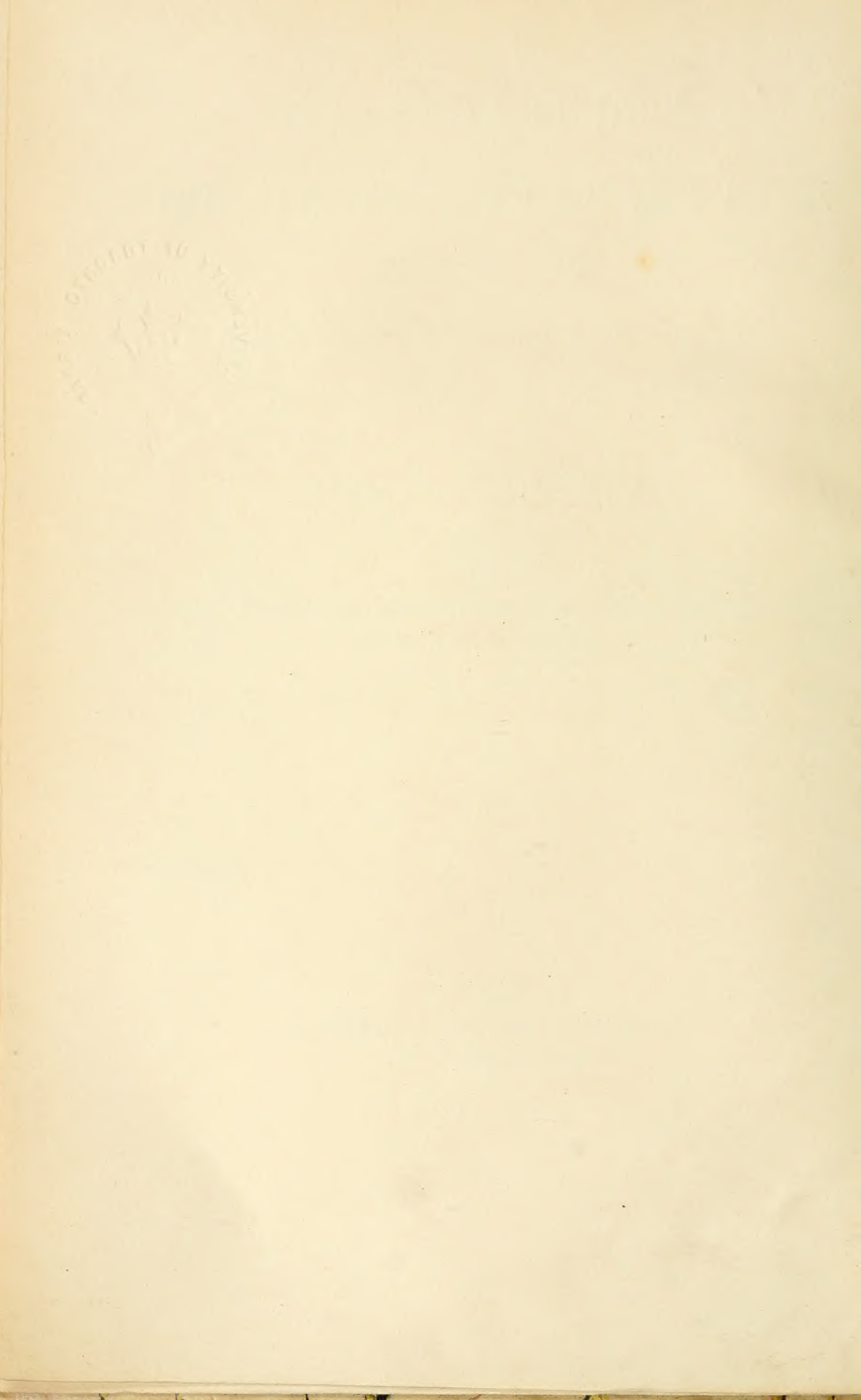
LE VICOMTE G. D'AVENEL

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES
(PRIX ROSSI EN 1890 ET EN 1892)

TOME III

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

M DCCC XCVIII



HISTOIRE ÉCONOMIQUE
DE LA PROPRIÉTÉ, DES SALAIRES,
DES DENRÉES
ET DE TOUS LES PRIX EN GÉNÉRAL
DEPUIS L'AN 1200 JUSQU'EN L'AN 1800.

LIVRE III.

LES SALAIRES.

CHAPITRE PREMIER.

SALAIRES DES PAYSANS ET DES DOMESTIQUES DE 1200 A 1525.

Par quel moyen peut être amélioré le sort des classes laborieuses. — Le témoignage du passé, en ces matières, mérite d'être entendu. — L'histoire des salaires est proprement l'histoire de la « question sociale ». — Distinction entre la civilisation morale et le bien-être matériel. — Le serf du moyen âge, comparé à cet égard au sujet de l'ancien régime et à l'ouvrier libre d'aujourd'hui.

Valeur de la journée du manœuvre, mesure universellement admise du prix du travail. — Au XIIIe siècle, peu de domestiques indépendants, peu de laboureurs ou d'ouvriers payés en argent. — Services fieffés ; le féodalisme a tout envahi. — Les contrats de ce genre sont résiliés plus tard ; le mouvement continuel des prix empêchait ces salaires immuables de satisfaire longtemps les seigneurs et les vassaux. — Le travail fieffé est alors très largement rémunéré. — La terre qui en forme le prix a déjà augmenté depuis la concession originaire.

Le travail libre est lui-même bien payé au XIIIe siècle. — Gages des moissonneurs, laboureurs, vendangeurs, et des manœuvres de toutes catégories, dans les diverses provinces. — Salaires au XIVe siècle jusqu'à 1375, par rapport à ce qu'ils sont de nos jours. — Traitement des journalières nourries et non nourries aux mêmes dates. — Ce qui serait advenu des salaires au XIVe siècle, sans la guerre de Cent ans. — Hausse considérable des prix du travail des deux sexes au XVe siècle, à mesure que le pays se dépeuple. — Rétribution des ouvriers agricoles de 1376 à 1525. — Paye des journalières. — Le nombre des journées de travail n'était, au moyen âge, que de 250 par an. — Une preuve de ce fait est tirée de la comparaison du salaire *quotidien* des manœuvres nourris avec les gages *annuels* des domestiques de ferme. — Rapport qui a dû exister de tout temps entre ces deux rémunérations.

Gages des domestiques à la campagne : charretiers, valets de charrue, porchers, bergers, etc., de 1200 à 1525. — Ils s'habillent à leurs frais, ainsi que de nos jours. — Domesticité des enfants au XVe siècle. — Comparaison des salaires moyens du journalier et du serviteur rural de 1200 à 1525, avec leur salaire de 1897. — De 1476 à 1500 la situation du premier est pécuniairement meilleure qu'elle n'est aujourd'hui ; celle du second est presque

aussi bonne. — Gages du domestique citadin, ou attaché à la personne de son maître. — Il est moins payé que celui des champs, si l'on excepte les valets de chambre des seigneurs, et les emplois spéciaux de cuisinier, cocher, forestier, portier, etc.

Traitement des domestiques femmes à la campagne et à la ville : chambrières, filles de basse-cour, femmes de ménage, cuisinières, nourrices. — Ces gages suivent les mêmes fluctuations que ceux des hommes. — Comparaison de ceux de la servante avec ceux de la journalière nourrie ; ces derniers sont proportionnellement beaucoup plus élevés. — Rapprochés de leurs appointements actuels, ceux des servantes des XIVe et XVe siècles sont inférieurs de moitié et d'un tiers. — Rapport très variable du salaire des hommes à celui des femmes, de 1200 à 1600.

Les deux premiers livres de cet ouvrage, — l'argent, la terre, — ayant pour objet les vicissitudes des fortunes mobilière et foncière, ont été surtout l'histoire des riches, des gens qui peuvent vivre sans travailler, par conséquent de l'infime minorité de la nation. Voici maintenant l'histoire des pauvres, de ces quatre cinquièmes du genre humain qui sont tenus de signer en naissant un pacte avec le labeur manuel, qui vendent leur vie pour avoir de quoi vivre, pour jouir seulement d'un nécessaire plus ou moins strict, semblables en cela à des marchands qui se donneraient beaucoup de mal pour revendre leur marchandise au prix coûtant.

Un des problèmes dont notre époque s'honore de rechercher la solution est celui de savoir par quels moyens peut être amélioré le sort de cette majorité laborieuse, qui n'a point d'héritage à léguer ni à recueillir, qui n'a point ou presque point de part à la possession du capital, et ne saurait même, dans son ensemble, en avoir qu'une très faible. Car si, par l'épargne persévérante, le cuivre en ses mains devient or, l'or aussitôt « devient à rien », ou à peu de chose, précisément à cause de son abondance, qui fait à la fois baisser le taux de l'intérêt et augmenter le prix de la vie. Et plus elle épargne, cette classe des travailleurs, pour parvenir à cesser son travail, plus elle élève ainsi le chiffre minimum du revenu indispensable à l'homme qui veut demeurer les bras croisés, plus elle accroît aussi l'écart entre le loyer de l'argent et sa valeur.

C'est un nouveau rocher de Sisyphe, qui ne roule plus au bas de la montagne lorsqu'il en touche le sommet, comme celui de la mythologie antique, mais devant lequel le sommet se dérobe, la montagne ne cessant de hausser à mesure qu'on la gravit. C'est un des côtés insolubles — ce n'est pas le seul — de ce qu'on appelle la « question sociale ». Les réformateurs les plus utopistes veulent bien reconnaître que dans aucun temps, proche ou lointain, l'universalité des hommes ne pourront vivre de leurs rentes; c'est donc à augmenter les salaires qu'ils entendent s'appliquer. Mais le prix du travail, non plus que le prix de la terre ou celui de l'argent, n'obéit à personne. Sur lui, les lois n'ont guère de prise. Que ces lois émanent d'un monarque en pays despotique, ou d'une assemblée populaire en pays démocratique, il leur échappe et s'en joue. Par contre, il a ses règles qui lui sont propres — les règles de l'offre et de la demande — et il leur demeure soumis, en tous les temps, sous toutes les latitudes, sous tous les régimes, de quelque manière que les sociétés soient construites et que les individus soient groupés.

Notre premier devoir à tous est bien certainement de concourir à procurer, au plus grand nombre de nos semblables, la plus grande somme possible de jouissances. C'est même là l'unique fin de la société. Or, puisque le plus grand nombre des hommes travaillent, l'époque et le pays le plus heureux, matériellement, — il n'est ici question que du bonheur matériel, — sont ceux où le salaire est le plus haut.

« Au fond de l'histoire intérieure et de l'histoire extérieure des nations, a dit quelque part Victor Hugo, il n'y a qu'un seul fait : la lutte du malaise contre le bien-être. A de certains moments les peuples mal situés dérangent l'ordre européen, les classes mal partagées dérangent l'ordre social. » Il est vrai; mais ni les invasions ne changent les lois géographiques, ni

les révolutions les lois économiques. On pourra plusieurs fois de suite bouleverser le monde, avant de faire que le Nord ait autant de soleil que le Midi et que le travail soit cher là où il sera abondant, bon marché là où il sera rare.

A l'appui de cette vérité, banale et pourtant méconnue, nous apportons le témoignage de l'histoire ; il mérite d'être entendu. L'histoire des salaires, autrement dit l'histoire de la valeur du travail humain, comparée à la valeur de toutes les autres marchandises, l'exposé des péripéties qu'ils ont traversées, des causes qui, depuis sept siècles, les ont fait monter, puis descendre, puis remonter à nouveau, n'est-ce pas l'histoire même de la question sociale, l'histoire des rapports des hommes pauvres avec les hommes riches?

Pour dissiper l'obscurité qui règne encore dans ces régions de la science, on nous pardonnera l'accumulation des chiffres, froids et nus, qui se succèdent dans cet ouvrage, comme des coups de marteau frappant mécaniquement sur une enclume, et qui ont pour objet d'introduire en l'esprit du lecteur une conviction raisonnée. Qu'il se souvienne, ce lecteur, que chacun de ces chiffres dont la longue suite forme un texte aride, presque sans vie et par là même rebutant, recouvre mille émotions secrètes de nos pères ; que ces hausses ou ces baisses de quelques francs sur l'hectolitre de blé, de quelques sous sur la journée du manœuvre, de quelques centimes sur n'importe quelle recette et n'importe quelle dépense de l'homme de labeur des champs ou des villes, cachent cent plaisirs et cent peines ignorées : peines bien rudes et plaisirs bien minces de la plèbe silencieuse, qui n'ont point trouvé leur place dans les chroniques. Tout au plus les annalistes leur consacrent-ils quelques lignes, s'il s'agit d'une catastrophe fameuse, d'une famine bien caractérisée, où les gens sont morts par grands tas.

Cette intimité des petits foyers, des petits budgets, les salaires nous la révéleront, et seuls ils peuvent nous la révéler. Longtemps nos yeux, dans le passé, n'ont aperçu que l'écorce des choses, les modifications toutes extérieures des royaumes, les têtes qui dépassaient le niveau des foules, les faits qui dérangeaient le cours ordinaire de la vie. Comme ces faits le plus souvent étaient tristes et que ces modifications étaient accompagnées de désastres, de luttes sanglantes, on a été amené, par l'usage de cette lorgnette spéciale, à formuler cet axiome bête que « les peuples heureux n'ont pas d'histoire », parce que l'histoire n'était qu'un tissu d'événements qui, presque toujours, faisaient le malheur des peuples. Le champ des études historiques s'est étendu de nos jours; il s'accroitra encore.

Les mesquines affaires des grands de ce monde, le récit de leurs passions, de leurs intrigues, de leurs vertus ou de leurs forfaits, n'a plus le don de nous intéresser uniquement. On s'est lassé d'admirer les stratagèmes des généraux, de compter les soldats sous les armes et les cadavres laissés sur les champs de bataille. Les finesses des diplomates qui amènent la guerre pour profiter de la paix et profitent de la paix pour préparer la guerre, l'élargissement des empires qui soudent les hommes en grosses masses, leurs morcellements qui divisent les citoyens en minces troupeaux, ne sont-ce pas là des matières à réflexions qui vieillissent et qui s'usent? Au contraire, pour cette tourbe intelligente que nous sommes aujourd'hui, passionnés pour le progrès de nos destinées de demain, est-il rien, dans les siècles d'hier, qui mérite mieux de fixer notre attention que la marche de la civilisation morale et matérielle, que l'histoire de ces deux biens, dont la possession est en somme le seul objectif de l'humanité : la liberté et le bien-être?

Or ces deux biens n'ont entre eux aucun lien positif. Bien

entendu, ils ne s'excluent pas, notre temps en est la preuve; mais ils ne s'appellent pas, ils ne s'engendrent pas l'un l'autre. Ils n'ont même pas l'un sur l'autre d'influence nécessaire; les temps passés le démontrent clairement. Lorsque, après avoir exposé les variations des salaires depuis l'an 1200, j'en ferai connaître les causes, autant du moins que je les aurai aperçues, je m'efforcerai d'établir les fondements de l'assertion qui précède. Dès à présent on en peut apprécier la vérité par l'observation suivante : dans une société civilisée, il peut arriver, il arrive quelquefois, qu'un homme meurt de faim faute de ressources; cela n'arrive jamais à un bœuf.

Sans aller jusqu'au décès par inanition, il est des privations et des misères dont souffrira maint électeur indépendant et que n'endurera jamais un simple cheval, quel que soit son écurie. Ce bœuf que l'on mangera ou ce cheval que l'on attèle ne sont pourtant pas supérieurs à cette créature humaine. Mais les conditions économiques dans lesquelles ces animaux sont placés leur procurent, durant leur vie, la possession de certaines jouissances que la civilisation ne garantit pas toujours à des chrétiens.

Montons, si l'on veut, plusieurs échelons : au lieu d'un animal, supposons un esclave que son propriétaire peut battre ou tuer; il est plus assuré de certains soins, plus à l'abri de certains dénûments que bien des travailleurs maîtres de leurs destinées. Oserait-on, pour ce motif, recommander l'esclavage? Franchissons encore un degré : prenons le serf du XIIe siècle. Il vit dans un temps, dans un pays où la population est rare, où la plupart des produits de la terre sont abondants, par conséquent à bas prix; il jouira donc, tout serf qu'il est, d'un nombre de kilogrammes de pain ou de viande, de laine ou de bois, comparativement plus grand que le journalier libre des XVIIe ou XVIIIe siècles, qui doit partager, avec vingt millions de conci-

toyens, des denrées dont la quantité n'a pas augmenté autant que le nombre des bouches à nourrir.

Est-ce à dire que le servage féodal fût préférable à la sujétion monarchique d'il y a cent et deux cents ans et que le moyen âge, dans son ensemble, vaille mieux que les temps modernes? Il est certain que la civilisation matérielle, en créant l'épargne, en morcelant le sol et en consacrant la propriété exclusive de quelques individus, en multipliant les habitants surtout et en faisant par là renchérir les vivres, a été, dans une certaine mesure, défavorable à l'homme qui n'avait, en venant au monde, que ses deux bras pour toute fortune. Chaque paire de bras correspondait à une bouche; la bouche de ce nouveau convive, survenant ainsi lorsque déjà tant d'autres étaient à table, qui avaient peine à se suffire, paraissait de plus en plus importune ; ses bras semblaient de moins en moins nécessaires. Notre XIXe siècle a trouvé le moyen d'accueillir beaucoup de nouvelles bouches et d'utiliser beaucoup de nouveaux bras. Il a su renouveler, au profit des travailleurs, le miracle de la multiplication des pains et du changement de l'eau en vin. Les bras et les bouches ne se déclarent pas encore satisfaits, puisque les premiers trouvent qu'ils ont trop à faire et les secondes qu'elles n'ont pas assez à manger. Mais qui donc est jamais satisfait en ce monde? On verra si les contemporains sont bien fondés à se plaindre, en comparant leur sort à celui de leurs aïeux immédiats.

Dressons le budget des classes laborieuses depuis sept cents ans; voyons d'abord leurs recettes, leurs salaires exprimés en monnaie. Nous examinerons ensuite leurs dépenses : nourriture, vêtement, loyer, etc. Par là nous connaîtrons la valeur des salaires en marchandises, la quantité de litres de blé ou de vin, de kilogrammes de viande et de mètres d'étoffes qu'ils procurent ; ce qu'on nomme les salaires *réels*, qui permettent seuls d'apprécier les variations anciennes des prix du travail.

La mesure universellement admise de ce prix, c'est la journée du manœuvre, c'est-à-dire la rémunération de la force physique qu'ont en partage les plus déshérités des enfants des hommes, réduite à son expression la plus simple, dépouillée autant que possible de science et d'intelligence. Au XIIIe siècle, les exemples des salaires de ce genre sont très rares; ceux des domestiques de ferme ou de ville, ceux des ouvriers de métier ne le sont pas moins. Presque tous ces individus sont alors des serfs qu'on ne paie point, ou des tenanciers que l'on a, une fois pour toutes, payés en terres. Aux temps féodaux, les relations privées d'homme à homme étaient *exclusivement féodales*; le féodalisme s'était fourré partout.

Nous avons vu, au chapitre des valeurs mobilières [1], que l'on se rendait homme-lige d'un voisin pour cinq cents francs dont il vous faisait cadeau (féodalité financière); de même on s'assurait les services perpétuels d'un boulanger ou d'un charron moyennant l'octroi de quelques hectares labourables (féodalité ouvrière). Le brasseur est fief, le messager est fief; ce sont vassaux obligés à cette besogne, attachés à cet emploi. Et ainsi des fonctions les plus diverses de berger, charpentier, forgeron, poissonnier, jusqu'à celle de « guide sur des chemins dangereux » [2]. Tout service, toute vente et par suite tout achat apparaissent ainsi aux gens du moyen âge sous forme de fief. Au lieu de payer tout bonnement son cordonnier, son tailleur, son maréchal, — dans le cas où ces ouvriers sont libres de travailler à leur guise, — le rentier, laïque ou clerc, passe avec eux des contrats à perte de vue, compliqués et éternels quant à la durée, où chacune des parties concédait des

[1] Voyez liv. Ier, L'argent, ch. III, Le taux de l'intérêt et les valeurs mobilières, t. Ier, pp 93, 94.

[2] Voyez L. DELISLE, *Classe agricole en Normandie*, 622; et R. DE BEAUREPAIRE, *Les Services fieffés*, p. 21 et suiv.

avantages et se soumettait à des obligations nettement définies, qui parurent peu à peu aussi gênantes aux fournisseurs qu'aux clients, aux employeurs qu'aux employés.

Si ces derniers ont fait souche d'une postérité abondante, la jouissance de la terre qui constitue leur rétribution passe à une collectivité parfois assez nombreuse : le fief du vacher de l'abbaye de Jumièges (Seine-Inférieure) est représenté, en 1400, par sept personnes ; celui du vigneron, par quatorze individus ; celui du maréchal, par plus de vingt. En ce cas, c'est « l'aîné » du fief qui en « rend le service », qui soigne les vaches, taille les vignes, ferre les chevaux.

Avec ces emplois héréditaires il arrive souvent que le titulaire défunt ne laisse que des filles; son gendre lui succède. Après plusieurs transmissions et morcellements, telle charge, incombant dans le principe à un gentilhomme, à un chevalier, échut à un lot de rustres; au contraire, tel métier peu grandiose, mais absorbant, comme celui de portier, ou exigeant un minimum de compétence indispensable, comme celui de cuisinier, vint en partage à des demi-bourgeois, qui, ne voulant pas s'abaisser à l'exercice personnel de cette domesticité, se substituèrent des remplaçants quelconques.

Mieux valait en pareil cas se rendre mutuellement sa liberté : c'est ce que firent des conventions successives, intervenues depuis le XIIIe siècle jusqu'au XVIe, pour détruire ce que d'autres conventions antérieures avaient cru organiser à jamais. Un « queu » fieffé se libère ainsi, en 1524, par une rente en argent, de l'office dont il était encore tenu. Aucune époque ne s'est plus efforcée que le moyen âge de combiner entre les hommes des rapports immuables; aucune n'a été ensuite plus embarrassée de son œuvre et n'a plus souffert pour l'anéantir. Elle s'est chargée de démontrer par expérience, aux siècles qui l'ont suivie, la vanité d'une telle entreprise.

Les prix de toutes choses étant dans un mouvement continuel, ces marchés permanents, qui avaient satisfait, le jour de leur conclusion, l'intérêt réciproque des deux parties, cessaient, au bout de très peu de temps, de plaire à l'une ou à l'autre. Les rapports entre le travail stipulé et la rémunération promise, justes au début, ne tardaient pas à devenir désavantageux au maître ou au travailleur. Tantôt l'un estimait payer trop cher, tantôt l'autre se jugeait payé trop bon marché.

Le bien que vos prédécesseurs ont acquis, parce qu'il leur a semblé nécessaire, ne vous sert quelquefois plus à rien; peut-être même vous embarrasse-t-il. Par exemple, la protection des hommes d'armes, obtenue en temps de troubles par des citoyens sans défense, moyennant une rente annuelle, pour garantir leur liberté ou leurs richesses, devient, lorsque le bon ordre règne gratis, un débours sans compensation. En 1259, en 1284, un couvent de Normandie rachète à plusieurs chevaliers, pour des sommes de 250 à 300 francs versées à chacun, les droits qu'ils possédaient de convoyer le sel de l'abbaye et de faire la police aux alentours [1]. Cette escorte, cette police valaient à ces chevaliers des fournitures de vivres et des dons de diverse nature, de la part des religieux. Sans doute, sous les règnes de saint Louis et de son fils, la sécurité était dans les campagnes assez banale, pour que l'on se contentât de celle que le gouvernement fournissait pour rien à tout le monde et que l'on regrettât d'avoir acheté une sécurité spéciale à son usage personnel. Dès lors, les possesseurs d'une maréchaussée privée, établie sur de pareilles bases, cherchent à la revendre comme un meuble inutile et paient leurs protecteurs pour ne plus être protégés.

Le travail fieffé était, autant qu'on en peut juger, très large-

[1] Voy. de Beaurepaire, *Les services fieffés.*

ment rémunéré au XIIIe siècle ; non pas que les particuliers de ce temps-là fussent plus généreux que ceux d'aujourd'hui, mais simplement parce qu'ils en avaient fixé, à l'origine, le prix invariable en une monnaie — la terre — qui avait, depuis, augmenté de valeur.

Un tenancier qui jouit d'un fief de 7 hectares et demi, en 1270, doit, comme redevance, labourer, herser, ensemencer de blé en saison, scier et lier au mois d'août, 54 ares de terre ; faucher, faner et engranger le foin de 27 ares de pré, pour le compte de son maître. Au prix actuel, ces diverses façons agricoles représentent, pour les 27 ares de pré environ 15 francs, pour les 54 ares de terre 60 francs, si le cultivateur ne fournit pas la semence, et 85 francs, s'il la fournit. C'est donc *au maximum* une somme totale de 100 francs que coûterait, en 1897, un pareil travail ; tandis que le revenu de 7 hectares et demi de terre, par lequel il est jadis rétribué, correspond présentement à un chiffre moyen de 375 francs.

L'écart entre le prix du travail et celui de la terre était donc ici, au XIIIe siècle, trois fois moindre qu'il ne l'est de nos jours. Il est vraisemblable d'ailleurs que ce morceau du sol avait été concédé à ce tenancier à l'état inculte, qu'il avait été par lui défriché et mis en rapport. Ces inféodations de terre à charge de travail s'étant faites librement, il avait fallu, pour que le seigneur et le vilain tombassent d'accord, qu'à une heure donnée la possession des 7 hectares et demi fût aussi avantageuse à l'un que l'était à l'autre l'exploitation des 80 ares en blé et en herbe.

Cette parité entre une certaine main-d'œuvre et une certaine étendue de terre était le résultat d'une situation économique qui s'imposait au maître et à l'ouvrier. On ne saurait en faire honneur politiquement au régime féodal, pas plus qu'on ne serait fondé à louer la générosité du gouvernement des États-

Unis parce qu'il a vendu, depuis un demi-siècle, beaucoup de surfaces fertiles, à 10 francs l'hectare, aux colons européens. Seulement il n'est pas niable que la condition de l'ouvrier fieffé du XIIIe siècle ait été avantageuse et que son salaire, évalué en argent, ait à cette époque singulièrement progressé.

Les maîtres d'alors le savaient bien, et, ce qui le prouve, c'est qu'ils offrent fréquemment aux prolétaires ruraux une prime pour annuler les anciennes conventions. Un monastère rachète ainsi, en 1271, le métier de vanneur des blés du couvent; en 1276, ceux de charretier et de gardeur de porcs; en 1258, il avait racheté déjà, moyennant 140 francs intrinsèques (soit, au pouvoir de l'argent, 560 francs de nos jours), celui de la fournisseuse héréditaire de fil à coudre, afin de supprimer en même temps les distributions de lin et de chanvre, qui constituaient le paiement de cette ouvrière.

Sans doute le maître estimait ces divers travaux trop largement salariés; il trouvait que, par suite de la hausse des produits du sol, la main-d'œuvre dont il profitait n'était plus équivalente aux prestations en nature qu'il devait fournir en échange. Il fallait en outre que ce propriétaire eût la certitude de se faire servir à meilleur compte, soit par des paysans affieffés à des conditions nouvelles, soit par des colons indépendants. Autrement c'eût été une sottise de sa part de solliciter, au prix d'indemnités assez fortes, la résiliation des marchés en cours, s'il n'avait cru pouvoir les améliorer. On peut être persuadé que la connaissance de ses intérêts a toujours été familière à l'homme, dans toutes les classes et à toutes les époques.

Cependant ce travail libre lui-même était alors bien payé : en 1200, un faucheur de Normandie gagne 1 fr. 40 par jour ; un journalier gagne 50 centimes (1239) ; les laboureurs de Languedoc et de Provence reçoivent des salaires identiques (1256); et si, à Paris, les porteurs d'eau de saint Louis n'ont que 25 cen-

times, c'est qu'ils sont nourris et logés au palais royal [1]. Multipliés par 4 et 4 et demi, pour avoir leur valeur actuelle, ces chiffres paraissent peu inférieurs aux salaires de 1897 que l'on évalue pour le manœuvre non nourri à 2 fr. 50 et pour le manœuvre nourri à 1 fr. 50 par jour.

Il en est de même de ceux du XIVe siècle : en Artois, un scieur de long reçoit 55 centimes en hiver et jusqu'à 84 centimes en été (1311) ; à Pise, en Italie, un vendangeur était payé 44 centimes (1300). C'était en Normandie le prix d'un journalier nourri, pendant la récolte ; un moissonneur gagne 67 centimes, une journée de charrue est payée 1 fr. 35 (1308) [2]. En Bourgogne, le vendangeur touche 15 centimes sans nourriture ; mais il est dans cette province des journaliers qui reçoivent 1 fr. 30 (1327). Le batteur en grange et le faucheur ont jusqu'à 90 centimes en Anjou ; le vendangeur, il est vrai, se contente de 40 centimes (1335) [3].

Au milieu du XIVe siècle, où le pouvoir de l'argent avait diminué et n'était guère que trois fois et trois fois et demi supérieur au nôtre, le manœuvre travaillant aux vignes recevait 82 centimes en Franche-Comté, 88 centimes en Piémont ; auprès de Perpignan, un homme de peine employé à curer un ruisseau a par jour 1 fr. 20 ; d'autres hommes, à Tours, ont de 60 à 90 centimes (1359) [4]. Un faucheur, en Alsace, vaut 1 fr. 25

(1) Pour les sources de ces chiffres et de tous ceux qui vont suivre, le lecteur est prié de se reporter aux tableaux justificatifs, où elles sont indiquées en regard de chacun des prix anciens. Les publier ici de nouveau m'a paru une répétition inutile.

(2) Dans le Maine, le laboureur nourri est payé 20 centimes en hiver, 30 centimes en été (1337) ; il a 24 centimes en Piémont à la même époque.

(3) Le manœuvre de Périgueux reçoit, en 1347, 76 centimes, et, en 1336, 24 centimes ; sans doute ce dernier est nourri. A Chartres, le bineur touche 73 centimes et le porteur de fumier 55 centimes.

(4) A Évreux, un journalier vidant le fumier dans une cour de ferme gagne 55 centimes ; un bûcheron est payé le même prix ; à Bergerac, le porteur de vendanges a 55 centimes,

par jour; un journalier à Rouen, ou un moissonneur dans la Haute-Normandie, 1 fr. 33 (1370).

Les salaires du XIVe siècle que nous avons recueillis fournissent, pour les individus non nourris, une moyenne journalière de 67 centimes entre 1301 et 1325, de 80 centimes de 1326 à 1350, de 90 centimes en 1351-1375. C'est-à-dire que, multipliés par 3 et demi de 1301 à 1350 et par 3 de 1351 à 1375, ils constituent — du moins les deux derniers — une rémunération supérieure à celle de 1897. Le salaire *annuel* était inférieur pourtant, comme on le verra plus loin, parce que le nombre des journées de travail n'était pas le même au XIVe siècle qu'au XIXe. Mais le traitement de l'homme le plus bas placé dans la hiérarchie laborieuse demeurait encore presque égal à ce qu'il est aujourd'hui, et certainement plus avantageux qu'il n'était de 1801 à 1840.

Il était impossible qu'il en fût autrement, si l'on se reporte aux conditions matérielles de la France, entre 1300 et 1350, que nous avons précédemment décrites dans l'histoire de la propriété foncière [1]. Les causes qui favorisaient alors le travailleur rural sont celles aussi qui faisaient payer, il y a trente ans, le manœuvre du Far-West américain 12 et 15 francs par jour. Quand on peut devenir propriétaire sans bourse délier et cultiver son propre fonds, comme au temps de Philippe de Valois, personne ne veut plus cultiver la terre du voisin. Les journaliers, par conséquent, sont rares et, par conséquent, sont bien rétribués. Pour que ce serf affranchi — à qui son maître d'hier, devenu simplement son seigneur, « accensait » le sol à discrétion — consentît à travailler à la tâche chez autrui, il fallut qu'il n'eût pas en poche les quelques

nourri sans doute; le manœuvre, 90 centimes, non nourri (1380); le faucheur de pré, à Châteaubriant, en Bretagne, reçoit 1 fr. 11.

[1] Voyez le livre II, La Terre, ch. I et II.

dizaines de francs indispensables à l'achat de la monture et du matériel sommaire d'une petite exploitation. Par contre, il est vrai qu'avec ce régime de propriété ultra-divisée les morceaux sont assez petits pour que chacun puisse faire valoir le sien en famille, sans le secours de bras étrangers. Si donc l'offre de ces bras est minime, la demande dont ils sont l'objet ne l'est pas moins. Mais il est clair que, toute proportion gardée, la demande surpasse, au XIVe siècle, celles d'époques postérieures, celle des XVIIe et XVIIIe siècles par exemple, puisque les services de l'ouvrier agricole *sont à plus haut prix sous Jean le Bon que sous Louis XVI.*

Il en est de même des femmes employées aux besognes des champs, dont on évalue, dans la France de 1897, le salaire moyen à 90 centimes quand elles sont nourries et à 1 fr. 50 quand elles ne le sont pas. Une faneuse nourrie gagne 22 centimes en Franche-Comté (1350) et 38 centimes près de Rouen (1398). Une journalière reçoit, aux mêmes époques, de 40 à 60 centimes en Anjou. La vigneronne a 67 centimes en Lorraine (1351), 27 à 55 centimes en Bourgogne (1327). « Adonc, » disait Froissart, en parlant de ce temps-là, « était le royaume gras, plein et dru, les gens riches et possédant de grands avoir »[1].

En ce qui concerne la catégorie supérieure des paysans, des « vilains » de jadis, celle des propriétaires censiers ou fermiers (c'était tout un au XIVe siècle) cultivant leur propre patrimoine, outre le salaire de leur travail, ils tiraient, comme capitalistes, de leurs économies placées dans l'agriculture, un intérêt beaucoup plus lucratif qu'ils ne feront plus tard, puisque le taux général pour toutes espèces de capitaux était très élevé et que

[1] *Chroniques*, p. 117. — Une lavandière de château était payée de 36 à 56 centimes en Flandres; à Périgueux, une journalière nourrie avait 16 centimes, et, sans nourriture, 38 centimes. Elle avait, en Champagne, 55 centimes, sans nourriture.

celui de la faisance-valoir se proportionne toujours sur les autres.

Que serait-il advenu de cette prospérité si la guerre de Cent ans ne l'avait brusquement interrompue? Sans doute la population eût continué à s'accroître, le sol eût été rapidement utilisé, et le phénomène d'amoindrissement des salaires et de restriction des jouissances qui signalera la fin du XVIe siècle se serait produit cent cinquante ans plus tôt. Le contraire arriva; la peste faucha les gens, la dévastation anéantit les choses. Avec la fin du XIVe siècle commence l'ère désastreuse où la civilisation, rudement, fut refoulée en arrière. On a vu que la terre tomba, en 1459-1475, au quart du prix qu'elle avait atteint en 1301-1325, à moins du cinquième de son prix de 1276-1300. Mais les salaires baissèrent, *intrinsèquement*, à peine, au XVe siècle; et, si l'on tient compte de la valeur relative des métaux précieux, ils haussèrent, à mesure que le pays se dépeuplait.

En 1351-1375, le manœuvre avait gagné 90 centimes; il gagna 73 centimes en 1376-1400, 70 centimes en 1401-1425, 65 centimes en 1426-1450, 60 centimes de 1451 à 1500. Et comme, d'une date à l'autre, le pouvoir de l'argent était passé de 3 à 6, les 90 centimes de Charles V ne représentaient que 2 fr. 70 en monnaie actuelle, tandis que les 70 centimes de Charles VI correspondent à 3 fr. 15 et les 60 centimes de Louis XI et de Louis XII à 3 fr. 60 d'aujourd'hui.

De même pour les salaires féminins : la journalière rurale, qui recevait, en 1326-1350, 55 centimes équivalant en 1897 à 1 fr. 92, acquiert, avec 50 et 38 centimes de gain intrinsèque entre 1401 et 1500, une journée réelle de 2 fr. 25 à 2 fr. 30. Les bras, mâles ou femelles, les simples bras du XVe siècle, sont moitié plus rémunérés que ceux du XIXe, si l'on n'envisage que la paye de la journée; ils sont en tous cas presque aussi bien traités, au point de vue pécuniaire, si l'on prend pour base de leurs recettes annuelles d'autrefois un labeur moins intensif.

Les chiffres que résument ces moyennes, venus des quatre points cardinaux, puisés à des sources de nature très diverse, sont par eux-mêmes, pas n'est besoin de le dire, dignes de toute créance. Dans leur classement en journées d'hiver et d'été, en journées avec nourriture et sans nourriture, classement que souvent j'ai dû faire moi-même par analogie et par hypothèse, lorsque les documents d'où les prix étaient extraits ne mentionnaient pas ces particularités, je me suis surtout préoccupé de fuir les exagérations dans lesquelles sont tombés certains auteurs. Il faut considérer, en effet, que les salaires des moissons, des labours, des vendanges, les plus nombreux, et aussi les plus hauts de ceux que l'on rencontre dans les comptes, — parce qu'ils s'appliquent à des périodes où beaucoup de gens à la fois embauchent des ouvriers, — ne doivent pas influer sur le salaire annuel *à proportion de leur importance dans nos tableaux*, parce qu'ils ne sont pratiqués que *durant des moments assez courts*. Il ne faut pas, en semblable matière, additionner brutalement les prix recueillis et diviser leur total par leur nombre pour obtenir la moyenne. Il faut les peser et les trier.

Parmi les journaliers nourris, dont le gain ordinaire paraît avoir été de 35 centimes en 1376-1400, de 37 à 40 centimes en 1401-1450, de 30 à 32 centimes en 1451-1525, chiffres qui représentent en monnaie actuelle des salaires de 1 fr. 40, de 1 fr. 70 et de 1 fr. 85, parmi ces journaliers, dis-je, on peut ranger en 1380 les « sommeliers du corps » (hommes de peine) de la maison du roi qui reçoivent 37 centimes, les laboureurs de Normandie à 34 et 38 centimes en été (1388), les moissonneurs de Soissons à 37 centimes (1401), ceux des provinces de l'Ouest touchant de 23 à 39 centimes (1409), les vendangeurs d'Alsace à 50 centimes[1].

[1] Et aussi les manœuvres de Troyes à 17 et 40 centimes, les hotteurs de raisins des environs de Paris à 27 centimes (1434), les bûcherons de Saintes à 46 centimes (1450).

En 1463, un vendangeur-coupeur est payé 19 centimes à Evreux, tandis qu'à Orléans un tasseur de foin ou un aide-jardinier à Fécamp gagnent 32 centimes. A la même date, en Bavière, le journalier de Bayreuth ne gagnait que 24 centimes et celui de Saxe que 19 centimes. Au commencement du XVIe siècle, un porteur de pierres recevait 30 centimes en Normandie [1]. Le balayeur de Paris touchait, en 1520, la même somme, et le journalier allemand demeurait, en Saxe, à 20 centimes par jour; ce qui ne prouve pas que ce dernier fût moins heureux, parce que la valeur relative de l'argent paraît être, au XVe siècle, plus grande au delà du Rhin qu'en France [2].

Quant au manœuvre non nourri, dont nous venons d'évaluer le salaire moyen dans les derniers vingt-cinq ans du XIVe siècle à 73 centimes, à 70 et 65 centimes dans la première moitié du XVe siècle, à 58 et 60 centimes dans la seconde et durant le premier quart du XVIe siècle, on jugera si nous avons grossi les chiffres et si, au contraire, nous ne les aurions pas plutôt trop affaiblis, lorsqu'on verra le journalier payé 80 centimes aux environs de Rouen, en 1379, pour cueillir des pommes; le faucheur payé 1 fr. 25, en Alsace; le botteleur de foin recevant 90 centimes et l'homme de peine 70 centimes, à Corbeil, près Paris 1385 [3].

Le batteur en grange touche 75 centimes à Soissons en 1397;

(1) Un manœuvre est payé 23 centimes à Soissons, 37 centimes à Limoges, 35 centimes en Alsace, 34 centimes à Romorantin (1501). Un terrassier avait 39 centimes à Agen et à Orléans, 31 centimes à Brives, 33 centimes en Champagne (1520).

(2) Elle semble à peu près pareille en Angleterre. La moyenne du salaire des journaliers anglais fut de 83 centimes en 1400, de 69 centimes de 1411 à 1450, de 78 centimes de 1451 à 1470 et de 61 centimes de 1471 à 1500.

(3) D'autres journaliers ont 60 centimes en Brie, 70 centimes à 1 fr. 10 en Bourgogne, 60 à 93 centimes en Périgord, 70 centimes à Nantes, 67 à 78 centimes près de Troyes pour guider des chariots, herser, travailler aux vignes.

ailleurs, 1 franc. Le moissonneur, le scieur de long ont, en Normandie, 1 fr. 25 ; le manœuvre reçoit 1 fr. 37, à Marseille (1417)[1].

Entre 1450 et 1525, c'est-à-dire pendant la période du plus bas prix de la vie, les manœuvres d'Amiens et de Dijon ont 56 centimes ; ceux de Normandie, de 50 à 70 centimes ; ceux de Lorraine, 90 centimes, et ceux d'Alsace, 80 centimes. Aux mêmes dates (1495), le journalier touchait 50 centimes[2] à Augsbourg, en Allemagne, et 60 centimes à Klosterneubourg, en Autriche.

Les femmes semblent également bien partagées durant ces cent cinquante années (1376-1525), où leur salaire moyen est de 30 à 20 centimes pour les ouvrières rurales nourries aux frais de leurs maitres, de 50 à 32 centimes pour celles qui se nourrissaient à leurs frais. Dans la première catégorie, les journalières occupées à sarcler ou à blanchir le linge, à cueillir le lin ou les pommes, à travailler aux vignes ou à vendanger, gagnent depuis 5 centimes, aux environs de Paris, en 1434, et 15 centimes, à Orléans, en 1464, jusqu'à 32 centimes, à Montivilliers (Seine-Inférieure), en 1458. Parmi les femmes non nourries, les mieux rétribuées ont jusqu'à 65 centimes, en Alsace ; les moins favorisées ont seulement 20 ou 25 centimes.

Celui qui ferait l'histoire des familles paysannes, en s'appuyant uniquement sur le salaire journalier des manœuvres de l'un et l'autre sexe, sans s'attacher à d'autres éléments d'information, observerait que l'homme et la femme employés aux travaux des champs gagnent chaque jour, de 1250 à 1375, une somme d'abord peu inférieure, puis à peu près égale à celle qu'ils

[1] Les journaliers, sans désignation d'emploi, valent de 50 centimes à 1 fr. ; à Orléans ils ont jusqu'à 1 fr. 30, à Strasbourg jusqu'à 1 fr. 55 (1400), à Perpignan jusqu'à 1 fr. 65 (1415).

[2] En Roussillon, ils reçoivent de 90 centimes à 1 fr. 10 ; à Nantes, à Saint-Malo, de 50 à 80 centimes ; les mariniers de Touraine ont de 75 centimes à 1 fr. 90.

gagnent aujourd'hui; que, de 1376 à 1500, leurs salaires *réels* allant toujours s'accroissant, ils sont payés, au cours du XVe siècle et au commencement du XVIe, moitié plus cher qu'ils ne le sont de nos jours; et il en conclurait prématurément que la condition des classes laborieuses a été, au XIVe siècle, aussi bonne et, au XVe, moitié plus avantageuse que de nos jours. De cet examen superficiel sortirait aussi cette déduction logique que, si la guerre de Cent ans a été funeste aux capitalistes, elle n'a porté aucun préjudice aux ouvriers et leur a même été très profitable, puisqu'elle a fait hausser leurs recettes de 40 à 50 pour 100 environ. On va voir ce qu'il faut en rabattre et de quel prix cette hausse a été payée.

D'abord, à combien de jours par an s'applique, au moyen âge, la paie quotidienne du vilain? Devons-nous, pour obtenir le salaire annuel, seul digne d'être pris en considération, multiplier le prix de la journée par 300, comme on le fait aujourd'hui, où l'on calcule qu'un gain journalier de 2 fr. 50 représente 750 francs par an? Évidemment non.

Sur les 365 jours de l'année il y avait, sous l'ancien régime, outre les 65 dimanches et fêtes que l'on défalque en 1897, un nombre de jours chômés qui a beaucoup varié selon les époques et selon les provinces — certains patrons étaient honorés par l'abstention des œuvres serviles dans le Nord, non dans le Midi, et réciproquement — et que l'on peut fixer assez exactement à 50 pour la classe ouvrière.

La classe bourgeoise, les administrations publiques chômaient volontiers davantage. D'après le calendrier de la Cour des Monnaies, en 1607, il existe, sans parler des dimanches, 89 fêtes d'obligation, strictement respectées sans doute par les magistrats[1].

[1] Voyez P. DE SAULCY, *Documents monétaires*, p. 113. Ces fêtes sont très diversement réparties dans l'année : 12 en janvier et 3 en février; 5 en juillet et 11 en décembre, etc.

On toucherait ainsi de bien près au chiffre de 200 jours de travail par an, donné par Boisguillebert, et que je crois très au dessous de la vérité pour le paysan. Il est par exemple inadmissible qu'au mois d'août, en pleine récolte, le cultivateur ait jamais consenti à se croiser les bras pendant les 10 jours classés, par les gens du tiers État, comme « non ouvrables » ; ce qui le supposerait — avec les 4 ou 5 dimanches en plus — inactif *durant la moitié du mois* d'où dépend en grande partie son gain de l'année. Mais on peut considérer que sur les onze autres mois, où la besogne est moins active, étaient répartis une cinquantaine de jours de repos obligatoire, en sus de ceux que l'on chôme volontairement en 1897. De ce chef, le revenu de l'homme de labeur était moindre d'un sixième : 250 journées au lieu de 300[1].

Une preuve péremptoire que le nombre des journées était jadis moins grand qu'il ne l'est aujourd'hui nous serait fournie, si nous en avions besoin, par la comparaison du salaire des manœuvres nourris avec celui des domestiques de ferme.

Le domestique de ferme n'a d'autre dépense que celle de son habillement ; le manœuvre nourri doit pourvoir en outre à son loyer, chauffage, éclairage, impôts, etc. Il a dû exister de tout temps, entre ces deux salaires, un écart représentant à peu près la somme des dépenses qui incombent au journalier et non au domestique, — autrement personne n'aurait voulu se faire journalier ; — et cet écart n'a jamais pu représenter beaucoup plus que ces dépenses, — autrement, si la condition du journalier avait été extrêmement préférable, personne n'eût consenti à se faire domestique. — Le bon sens suffit à faire concevoir que cet équilibre s'est perpétuellement imposé.

[1] Voyez plus loin ce que devenait, en pratique, l'observation légale des fêtes chômées, au chap. XIII, *Les salaires et l'État.*

En 1897, on évalue la journée du manœuvre nourri à 1 fr. 50, chiffre qui, multiplié par 300, donne 450 francs par an, et le salaire annuel du domestique de ferme à 350 francs. Les 100 francs de différence en faveur du journalier correspondent bien strictement à ses frais de loyer, éclairage et chauffage. Proportionnellement il est moins bien payé que le domestique; il a pu l'être davantage à d'autres époques.

Il est clair que l'équilibre dont je parle est un équilibre instable, que le rapport existant entre les salaires des diverses professions n'est pas absolu, qu'il ne se mesure ni sur les besoins ni sur les capacités des travailleurs. L'offre et la demande qui ont déterminé, au moyen âge comme au XIX siècle, la rétribution de chacun, sont influencées par des courants d'opinion. Ces courants, qui font rechercher ou déserter tel et tel emploi, ont amélioré depuis cent ans l'état de domestique plus que tous les autres, sous le rapport du salaire.

Mais en reconnaissant, ce qu'on sait de reste, que le service personnel était aussi honorable et noble, aux yeux des XIV[e] et XV[e] siècles, qu'il est discrédité dans l'esprit de nos travailleurs contemporains, et en admettant que ce changement d'appréciation ait diminué la distance entre le salaire annuel des serviteurs ruraux et celui des journaliers nourris, il serait toutefois inexplicable que les propriétaires d'il y a quatre et cinq cents ans se fussent plu à donner à ces derniers le double de ce que leur coûtaient les autres. Si le manœuvre de 1326-1350, payé 80 centimes par jour, avait travaillé 300 jours, il aurait eu au bout de l'année 240 francs; tandis que le domestique de ferme n'avait alors que 55 francs, et ainsi aux autres époques. Ce serait folie de croire que jamais pareil phénomène se soit produit, et la conclusion, c'est que le journalier ne travaillait pas 300 jours.

Les 350 francs de salaire du domestique de 1897 représentent aujourd'hui 233 journées de travail du manœuvre nourri à

1 fr. 50 par jour. Jamais cette proportion n'a été atteinte au moyen âge. Au XIIIe siècle, le salaire du domestique équivaut à 173 journées d'ouvrier nourri ; au XIVe, il correspond à 149, 177, 188 journées au maximum ; au XVe, il va de 175 à 200 journées ; au XVIe, de 133 à 166. Il en résulte que, en attribuant au manœuvre nourri, comme revenu annuel, le produit de 250 journées de travail seulement, on trouve encore, entre ce revenu et le salaire du domestique, un écart en argent qui, évalué en travail, va de 50 journées en 1426-1450 à 117 en 1551-1575, et qui est, en moyenne, de 77 journées au XIIIe siècle, de 85 journées au XIVe siècle, de 64 au XVe siècle et de 90 au XVIe siècle ; alors qu'en 1897 l'écart entre ces deux salaires, évalué aussi en travail, est de 67 journées, *même en basant le salaire annuel du manœuvre sur* 300 *jours de paie, au lieu de* 250 *ainsi qu'avant* 1789.

En principe, il semble que la différence entre le salaire annuel du journalier nourri et le salaire annuel du domestique rural devrait être d'autant plus petite que les chapitres de dépenses, incombant au premier et non au second, sont moins onéreux ; d'autant plus grande que ces mêmes chapitres sont plus lourds. Effectivement, en 1426-1450, où l'écart entre ces deux salaires n'est que de 50 journées de travail, en 1451-1475, où il n'est que de 63 journées, le loyer, l'éclairage, le chauffage sont à très bas prix, tandis qu'ils ont énormément augmenté en 1551-1575, où l'écart représente 117 journées de labeur.

Mais si l'on rapproche, en bloc, l'écart du moyen âge de celui de 1897, le premier correspondant à 79 journées, le second à 67, on s'étonne que la différence soit moins grande aujourd'hui que jadis, puisque le loyer est l'une des dépenses qui ont le plus augmenté, que l'éclairage il est vrai a diminué, mais que les frais de chauffage, assez élevés maintenant, étaient autrefois presque nuls pour les paysans, ainsi qu'on le verra tout à l'heure.

Cette observation confirme ce que nous disions tout à l'heure, que la condition du journalier était plutôt meilleure autrefois que celle du domestique, tandis que c'est le contraire aujourd'hui. Et cependant il y avait alors, *proportionnellement* à la surface cultivée, beaucoup plus de bras dans les campagnes; de ces bras, l'agriculture en occupait certainement davantage en un temps où les machines étaient inconnues, et elle les occupait plus longtemps: le batteur au fléau avait, en grange, de la besogne pendant une partie de l'hiver. Mais elle n'aurait pu en utiliser assez toute l'année, si la plupart de ces moissonneurs et de ces vendangeurs des deux sexes n'avaient été des ouvriers de métier, maçons, couvreurs, tisserands et fileuses surtout, qui quittaient la navette et le rouet pour la fourche ou le ciseau à raisin.

S'il y avait, aujourd'hui où l'industrie textile est centralisée dans des manufactures urbaines et où le battage à la vapeur exige cinq fois moins de temps que par le passé, la même quantité de bras dans les champs qu'il y en avait au moyen âge, comme le souhaitent certains amis dévoués de la classe rurale qui se plaignent de la dépopulation, on n'aurait, à coup sûr, pas besoin de faire venir des « aoûterons » du dehors, dans les départements à céréales; mais, durant dix mois de l'année, les malheureux indigènes, privés d'ouvrage, crèveraient de faim.

Pas plus que ceux d'aujourd'hui, les domestiques de ferme d'autrefois n'étaient habillés aux frais de leurs maîtres. La preuve, c'est que, dans un bon nombre de contrats, il est stipulé que ces derniers fourniront aux hommes une robe, un chaperon, aux femmes une jupe, un surcot; aux uns et aux autres, quelques aunes de toile ou quelques livres de laine, surtout des sabots, et plus rarement des souliers. Mais les gages monnayés subissent toujours une réduction proportionnée à l'importance de ces objets de toilette. Et il importe peu qu'ils soient remis en nature

par le maître, du moment où le serviteur en paie le prix en argent. Sauf convention expresse, aucune partie du vêtement ne vient s'ajouter au salaire; le serviteur s'entretenait, comme à présent, à ses frais et à sa guise.

Les mêmes motifs qui nous privent, au XIIIe siècle, de renseignements sur les journaliers, ne nous ont pas permis d'en recueillir sur les domestiques ruraux. Ou le serviteur est affranchi, et il est payé par la jouissance de quelque lopin de terre; ou il est serf, et il n'est pas payé du tout : c'est un esclave. En 1231, puis en 1285, l'armée royale possède des « charretiers à pied » qui reçoivent 1 fr. 25 par jour et des « charretiers à cheval » qui touchent le double; sans doute ceux-ci sont propriétaires de leurs attelages. En tous cas, il s'agit ici d'un service militaire (le train des équipages), et non d'une exploitation agricole [1].

D'autres charretiers, en Anjou, ont, au siècle suivant (1335), un salaire de 2 fr. 15 en hiver et de 3 francs en été; à ce prix ils fournissent un cheval. Ce salaire n'est que moitié moindre des nôtres, *intrinsèquement*, et il est presque double *relativement* au pouvoir 3 fois et demi plus grand de l'argent de 1335. Un porcher d'Arras, payé à la journée, qui peut-être n'est pas nourri, reçoit 117 francs par an (1314); d'autres ont 18 francs à Orléans, 11 francs et 50 francs à Montauban (1355), 27 francs à Troyes et 35 francs en Normandie (1382). Le berger et le vacher valent 22 francs dans l'Est, 52 francs dans le Midi, 27 à 47 francs dans le Centre. Le valet de charrue ou le bouvier sont payés 66 et 85 francs en Anjou et Orléanais, 108 francs en Languedoc [2]. Le charretier à l'année est le mieux rémunéré; il touche

[1] Le vacher de Provence gagne, en 1251 et 1264, de 37 à 55 fr.; le bouvier, 36 fr., et le porcher — un enfant sans doute — ne reçoit pas plus de 10 fr.

[2] Ils vont de 70 à 106 fr. en Haute-Normandie, de 71 à 124 fr. à Chartres, de 26 à 79 fr. près de Soissons, 45 fr. en Bretagne.

depuis 70 francs jusqu'à 130 francs (1393). Le jeune domestique auquel on confie les menues besognes, à la portée de son âge, se contente de 10 à 12 francs par an[1].

Au plus bas degré de l'échelle sont les enfants, auxquels on ne donne que 6 à 7 francs, quelquefois 2 ou 3 francs par an, s'il s'agit de bambins qui gagnent à peine leur nourriture. Sous l'influence de la misère, sans doute, on voit se multiplier, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, à mesure que la population diminue, les engagements de petits êtres que le travail saisit à des âges invraisemblables. En 1395, tel père loue à un laboureur, pour un an et demi, comme servante, sa fille âgée de huit ans; un tuteur « baille pour trois ans le corps de son pupille »; en 1403, un autre père loue pour neuf ans, dans une ferme voisine, « une sienne fille âgée de quatre ans »[2].

Les liens de famille ne sont pas un obstacle aux contrats de domesticité : il est des fils qui se louent pour neuf ans, comme serviteurs, chez leur père, avec leurs femmes et leurs enfants au nom desquels ils se portent garants. Dans les mœurs d'une époque qui sortait à peine du servage, il ne pouvait s'attacher aucune idée humiliante au service domestique, où notre temps, par un sentiment plus vif de la dignité personnelle, voit une aliénation pénible de la liberté.

Le peuple des campagnes, d'ailleurs, au sein duquel le mouvement des idées s'effectue avec plus de lenteur, n'a pas encore là-dessus la même manière de voir que celui des villes. Il trouve tout simple qu'un curé de village ait chez lui sa sœur comme servante appointée. Chez les petits aussi, la ligne de démarcation est peu sensible : à la ferme, les valets continuent de manger à côté du maître, qui occupe le « haut bout » de la table; et

(1) A l'hospice de Chartres, en 1383, le porcher a 35 fr., le berger 71 fr. et le « grand charretier » 130 fr.

(2) DE BEAUREPAIRE, *Les campagnes de Normandie à la fin du moyen âge*, 226, 229.

c'est généralement la fille de la maison qui sert à chacun sa part.

Les gages des domestiques de ferme, étant en moyenne au xive siècle, *intrinsèquement*, de 62 francs et, *relativement* au pouvoir de l'argent, de 217 francs environ par an, se trouvent inférieurs de plus d'un tiers aux gages de 1897 que la statistique officielle chiffre à 350 francs. Ils sont naturellement inférieurs aussi au salaire des journaliers nourris qui, de 1301 à 1400, gagnent 36 centimes par jour, soit par an 90 francs *intrinsèques*, pour 250 jours de travail. Ce dernier salaire correspond à 315 francs de nos jours, c'est-à-dire à près des trois quarts de la somme de 450 francs, qui constitue aujourd'hui le traitement des mêmes individus pour 300 jours de travail. Quant aux journaliers non nourris, leur salaire moyen, après s'être élevé de 167 francs par an sous Philippe le Bel, à 200 francs sous Philippe de Valois et à 225 francs sous Charles V, redescendit à 182 francs dans la première partie du règne de Charles VI. Il demeure en moyenne, au xive siècle, à 193 francs, dont le pouvoir d'achat équivaut à 675 francs de nos jours; et leur condition, bien qu'ils travaillent cinquante jours de moins, est peu inférieure à celle de notre manœuvre gagnant, pour 300 journées, 750 francs par an.

Les gages des domestiques de ferme, qui avaient été de 66 francs en 1376-1400, s'élevèrent à 70 francs dans le premier quart du xve siècle, et pourtant le prix de la vie avait baissé d'une date à l'autre. En 1425-1450, ils montèrent à 75 francs, fléchirent, en 1451-1475, à 57 francs et, en 1476-1500, à 50 et 51 francs. Mais la valeur relative de l'argent étant alors le sextuple de ce qu'elle est présentement, au lieu d'être seulement 4 fois et demie plus forte que celle d'aujourd'hui, — comme en 1425, — les 50 francs de l'an 1475 équivalent à 300 francs de notre monnaie; et l'on peut dire que le serviteur

des champs, sous Charles VII, était, pécuniairement, presque aussi favorisé que celui de 1897.

La situation du journalier non nourri était meilleure encore. Évaluée en francs contemporains, c'est-à-dire en tenant compte à chaque époque de la puissance d'achat des métaux, son salaire, pour 250 journées, s'était élevé de 728 francs, au commencement du règne de Charles VI (1376-1400), à 787 francs en 1401-1425, et avait rétrogradé à 730 francs en 1426-1450, à l'époque de la plus grande désertion des campagnes, sans doute parce que la demande des bouches était moindre que les offres des bras. Il s'était maintenu à 750 francs en 1451-1475; puis, sous l'influence d'un nouvel essor où le progrès de la population, avant d'avilir le taux des salaires, ainsi qu'il fera au XVIe siècle, commençait par l'augmenter, le gain annuel du journalier monte à 850 francs en 1476-1525.

Durant cette trop courte période, il fut supérieur de 15 pour 100 au gain de 1897, *bien que le labeur fût moindre d'un cinquième*.

Aujourd'hui, où le journalier non nourri gagne 750 francs par an, le domestique en gagne 350, par conséquent un peu moins de la moitié. A l'heure la plus prospère des six derniers siècles, où le manœuvre fut payé 850 francs de notre monnaie, le domestique ne reçut guère plus du tiers, 300 francs; je viens d'indiquer, autant que je l'ai pu, les causes de cette différence.

Les plus hauts gages de serviteurs, qui se rencontrent au XVe siècle et dans le premier quart du XVIe, sont toujours ceux des charretiers [1]. Les plus bas salaires sont ceux d'un berger de 5 francs à Orléans (1521) et d'un vacher de 8 francs à Soissons (1472). Les gardeurs de porcs de Normandie n'ont que

[1] Ils sont payés 64 fr. à Troyes, 69 à 104 fr. à Soissons, 50 à 108 fr. à Orléans (1406), 55 à 110 fr. en Normandie. Les « aide-charretiers » ont de 31 à 45 fr.

13 francs; ce sont là des enfants ou des adultes, non des hommes. Le « petit valet pour les chevaux » se paie 25 francs (1465); le berger, 18 francs.

En Alsace, il faut mettre 94 francs vers 1450 et 65 francs vers 1500 pour avoir un bon valet de labour [1]; tandis qu'à Limoges le vacher se paie 93 francs (1492). En Allemagne, en Suisse, où la vie est moins chère, un premier valet de ferme gagne de 42 à 60 francs (1480); à Dresde, le salaire d'un homme d'écurie est de 23 francs; celui d'un porcher, de 10 francs par an.

Il est curieux de comparer le domestique des champs avec le domestique citadin, ou, pour mieux dire, celui qui, dans le « plat pays » comme dans une « bonne ville », est attaché à la personne d'un châtelain ou d'un bourgeois, avec celui qu'occupe l'exploitation rurale. Si l'on néglige les services qui exigent une aptitude spéciale, ceux des cochers, cuisiniers, etc., et si l'on ne s'occupe que de la province, — les gages des hommes, à Paris, étant aujourd'hui exceptionnellement chers, — on remarque que cette catégorie de salariés ne diffère pas sensiblement, à l'heure actuelle, de la précédente — 370 francs en moyenne pour les domestiques de l'intérieur, contre 350 francs pour ceux de la ferme. — Il en était à peu près de même autrefois; mais, si l'on constatait quelque avantage, ce serait, semble-t-il, en faveur des ruraux, souvent mieux rétribués que les citadins.

On comprend que, pour apprécier sainement la condition de ce genre de personnes, il ne faut pas y comprendre les privilégiés : le valet de chambre du roi Louis IX, par exemple, payé 182 francs par an (1261), soit 728 francs de 1897 au pouvoir de l'argent ancien, ou le barbier-valet de Charles le Sage, qui recevait 2 fr. 20 par jour; pas plus que les valets des princes :

[1] En Normandie, le prix va de 55 à 70 fr. En Champagne, un domestique batteur en grange ne coûte que 50 fr.

celui de la comtesse de Savoie appointé 79 francs en 1299, celui du comte d'Artois gagé 158 francs en 1319 [1].

Encore moins doit-on ranger dans cette classe les semi-fonctionnaires, auxquels incombent les emplois cynégétiques des châteaux : un fauconnier qui touche 800 francs, un veneur qui en touche 666 [2]. Tout au plus y pourrait-on faire rentrer les pages, appointés 66 francs par an (1313), puisqu'aux XIVe et XVe siècles ces jeunes gens, poétisés par le roman et le théâtre des modernes, joignaient à leur service d'honneur les tâches les plus vulgaires, voire les plus malpropres.

A Paris, en 1380, le valet du confesseur du roi a 176 francs de gages; celui d'un curé de Normandie n'en a que 60, et d'autres domestiques normands, habillés aux frais de leurs maîtres, en ont 37. C'est aussi le prix d'un serviteur à Orléans (1424); mais il en est, à Montauban, de 50 francs et, à Troyes, de 102 francs par an (1401) [3]. En Franche-Comté, un valet de chambre — à coup sûr, honoraire — du roi d'Espagne n'est payé que 46 francs (1500) [4]; ailleurs, celui d'une grande dame a 63 francs. Les mieux rémunérés reçoivent 93 francs chez la comtesse d'Angoulême, mère de François Ier (1497) et, chez la vicomtesse de Rohan, 106 francs par an. Des serviteurs hors de

(1) Ceux du comte de Flandre n'ont que 98 fr. en 1321 ; l'écuyer-tranchant de la comtesse de Bar a 136 fr.

(2) Le maître-veneur du comte de Nevers en 1399, est payé 400 fr. : les aides de vénerie, 267 fr. ; les valets de lévriers 150 fr., et les pages des lévriers et des chiens, 114 fr.

(3) Les domestiques mâles touchent 46 fr. à Soissons, comme à Fécamp (1458) ; un « petit valet » se contente de 26 fr. Au début du XVIe siècle, les gages sont de 28 fr. dans le Comtat-Venaissin (1518), de 55 fr. en Normandie, de 40 fr. en Bretagne.

(4) A Arras, en 1501, les domestiques de l'archiduc-roi d'Espagne touchent des gages qui varient par jour de 2 fr. 68, pour le valet de chambre et le sommelier de panneterie, jusqu'à 92 centimes, pour les valets de pied, de corps et de litière, et jusqu'à 69 centimes, pour les valets de l'office. Mais ces gages *journaliers* correspondent-ils à un traitement annuel de même importance ?

pair sont ceux de la reine Anne de Bretagne, dont les valets de garde-robe touchent 371 francs et les valets de chambre 556 francs (1498).

Les mêmes observations s'appliquent aux cochers, « valets de chariot » et palefreniers, dont les gages varient, au XVe siècle, de 55 à 102 francs en Normandie et en Bretagne ; aux cuisiniers, à qui l'on donne 1 fr. 25 par jour à Paris au XIIIe siècle, 334 francs par an au XIVe siècle chez le prince de Piémont. Si le « queu » du duc d'Orléans a 194 francs (1360), celui de l'Hôtel-Dieu de Paris n'a que 76 francs ; ceux des simples particuliers ont, au XVe siècle, depuis 100 francs jusqu'à 50 francs de gages, dont se contente le chef de cuisine de l'évêque de Troyes (1484)[1]. Les gens économes trouvent même à qui confier, à plus bas prix, le soin de leurs casseroles. Quant aux aides, aux « valets d'escuellerie », ils descendent à 20 francs et ne dépassent jamais 50. A la même époque, en Allemagne, un marmiton ne se payait pas plus de 7 francs.

Le reste du personnel qu'abritait le manoir féodal, et dont l'effectif variait, selon le rang et la richesse des maîtres, depuis 18 personnes en Bretagne, chez la vicomtesse de Rohan (1480), jusqu'à 200 chez la duchesse de Bourgogne (1384)[2], avait une condition analogue. La diversité de leurs gages, en numéraire, vient de l'importance plus ou moins grande de leurs loisirs ou des bénéfices en nature qui leur sont concédés : c'est ainsi qu'un

(1) Le cuisinier de Madame de Cassel, à Paris, en 1334, a de 122 à 162 fr. En 1480, l'écuyer de cuisine et le « queu » du duc de Bourgogne ont 2 fr. par jour ; les « hâteurs » de rôt et « potagers », 1 fr. ; les aides et « enfans de cuisine », 50 centimes, et les « galopins », 25 centimes. Ces chiffres correspondraient à des gages annuels de 730 fr. à 91 fr. ; mais il n'est pas certain que les salaires ci-dessus s'appliquent à l'année entière. Ils comprennent peut-être une indemnité de déplacement, le duc de Bourgogne étant, cette année-là, en Flandre.

(2) Dom Morice, *Preuves Hist. Bretagne*, III, 383. — Mémoires de l'Académie de Dijon, 1858, p. 188.

garde forestier n'aura que 9 francs de salaire apparent (1500), que le portier du château d'Yèvre, dans l'Orléanais, n'a que 4 francs par an (1399), tandis que le portier d'Aix-en-Othe, près de Troyes, a 32 francs (1428)[1] et celui de Sainte-Menehould 210 francs, au XIIIe siècle. Ce dernier est sans doute un portier militaire, archer à l'occasion et porteur de cotte-de-mailles. Or tout ce qui tient aux armes est, au moyen âge, largement rémunéré[2].

Pour les domestiques femmes, la distinction entre celles des métairies et celles des maisons bourgeoises offrait moins d'intérêt que pour les hommes. Non seulement parce que les gages des unes et des autres se ressemblent; mais aussi parce que leurs fonctions, aux XVe et XVIe siècles, diffèrent peu dans les petits ménages urbains, où elles traient la vache et font la litière du cochon, de leur emploi aux champs, où elles poussent le rouet et remplissent la marmite dans l'âtre.

La servante d'un marchand a 14 francs par an à Montauban (1355)[3]; à Orléans, une servante « à la cour » touche 16 francs, une servante « à la cuisine » en touche 24 (1342). Dix ans auparavant, une chambrière d'Angers avait 30 francs de gages; celle d'un chanoine de Troyes avait 35 francs, en 1379, époque où la vie était la plus chère[4]. Un peu plus tard, une servante de

(1) Celui du prieuré de Villemoyenne a 45 fr.; celui du château de Poligny, en Franche-Comté, 71 fr. (1468).

(2) On en peut sans doute dire autant du *concierge* de l'hôtel de La Trémoïlle, payé de 150 à 188 fr. Le titre de « concierge » indique alors une fonction honorable. Les portiers de la ville de Nantes sont payés 138 fr. en 1443 Cependant le portier du château de Craon (Mayenne) n'a que 26 fr. en 1482; il reçoit évidemment des prestations en nature.

(3) Les gages étaient aussi de 14 fr. 50 en Provence, cent ans auparavant (1251), pour les servantes rurales.

(4) En 1348, une servante de ferme, près de Verdun, est payée 37 fr. L'ordonnance de 1350 fixe les gages d'une chambrière de bourgeois, à Paris, à 21 fr.; mais ce prix devait être un minimum. A Chartres, en 1382, les servantes de ferme ont de 44 à 80 fr.

ferme, en Haute-Normandie, était payée de 25 à 40 francs (1399) (1).

Dans la suite, lorsqu'avec la hausse de la puissance d'achat des métaux tous les prix se réduisent, on donnera encore 42 francs à une lavandière, ou bien à quelqu'une de ces gaillardes chambrières de l'hôtel du Pet-au-Diable, qui, dit un contemporain de Louis XI, ont « le bec si affilé » ; mais une « première servante » se contentera de 25 francs, une seconde de 17 francs (1488), de 10 francs même chez un charretier de Troyes (2). Ce sont là les « bonnes à tout faire » de notre temps, « chambelières » ou filles de basse-cour, balayant les salles ou battant en grange, selon les besoins du logis (3).

Au dessus de ce fretin est l'élite, la domesticité de choix, naturellement peu nombreuse, les « femmes de chambre » des châtelaines dont les gages n'ont pas de règle : 67 francs en Normandie, 98 francs ailleurs, 259 francs chez la duchesse d'Orléans, belle-sœur du roi Jean le Bon (1360) (4). Quant aux femmes de ménage, payées à Paris 60 centimes par jour (1350), aux garde-malades dont le salaire quotidien est de 1 fr. 85 à Rouen (1392) et de 35 centimes à Saintes (1450), elles ne sauraient figurer dans le calcul des moyennes.

Les cuisinières ou les nourrices, que le XIXe siècle traite avec

(1) Une servante d'intérieur a des gages semblables au commencement du XVe siècle : 35 fr. à Soissons, 37 fr. en Alsace, même prix à Mézières ; la moins favorisée vaut 20 fr. à Orléans, la plus heureuse 54 fr. près de Rouen (1425), gages ordinairement réservés aux chambrières de château.

(2) A Marseille, une servante d'hospice recevait encore 38 francs, en 1462.

(3) En Allemagne, le salaire des mêmes catégories va de 11 francs, à Dresde, jusqu'à 35 francs, à Mosbach (1483).

(4) Les filles de chambre, lavandières et repasseuses, chez le duc de Bourgogne, ont 50 centimes par jour, en 1480, soit 182 francs par an, si ce salaire était régulier pendant toute l'année. Les femmes de chambre de la reine Anne de Bretagne (1498) ont 464 francs de gages annuels ; les lavandières ont 556 francs.

une faveur marquée, étaient à peu de chose près sur le même rang que les autres servantes : les gages des « domestiques de cuisine » varient de 30 à 45 francs entre 1301 et 1400, de 22 à 47 francs entre 1401 et 1525 dans l'Orléanais, l'Ile-de-France, la Normandie [1]. Quant aux nourrices, leur lait est payé selon sa destination : celles de l'Hôtel-Dieu de Paris n'ont que 9 francs en 1517 ; celles des princesses ont 116 francs (1497) ; celle d'un seigneur reçoit à la même date 53 francs. Au XIIIe siècle, le sein qui nourrit un frère de Philippe le Bel est appointé, sur la cassette royale, à 2 francs par jour, soit 720 francs par an (1276) : allaitement exceptionnellement coûteux, puisqu'en 1312 la nourrice d'une fille du comte de Savoie a seulement 108 francs de gages, que celle du prince de Piémont a 67 francs et celle d'un bourgeois d'Angers 31 francs, si elle est nourrie, et 61 francs, si elle ne l'est pas (1335) [2].

Rapprocherons-nous le salaire des servantes de celui des journalières nourries : nous verrons que ces dernières, pour 250 jours de travail à 26 centimes chaque, au XIVe siècle ; à 22 centimes, de 1401 à 1525, ont un salaire annuel de 65 francs dans la première période et de 55 francs dans la seconde, qui équivalent, d'après le pouvoir de la monnaie, à 227 francs de nos jours entre 1301 et 1400 et à 275 francs entre 1401 et 1525. Tandis que les servantes, villageoises ou bourgeoises, n'ont qu'un salaire de 31 francs au XIVe siècle et de 29 francs au XVe ; soit, en argent actuel, 108 francs et 145 francs.

L'écart *intrinsèque* entre ces deux catégories de salaires est très certainement supérieur à la somme des dépenses dont la

(1) Une cuisinière saxonne n'a que 19 francs à Dresde, en 1480.

(2) Les nourrices de l'hospice de Marseille sont payées (1306-1332) de 32 à 36 francs par an. Même prix en Anjou (1335), pour celles qui sont logées et nourries. On donne 61 francs à celles qui ne sont pas nourries, en Anjou, et 66 francs à Marseille (1430).

servante est dispensée et qui incombent à la journalière nourrie, c'est-à-dire le loyer, le chauffage, l'éclairage. D'autant plus que celle-ci est souvent une femme mariée, que ces trois chapitres de débours ne sont pas plus élevés pour un ménage que pour un individu isolé, et que le salaire du journalier, beaucoup plus fort que celui du domestique, est à lui seul plus que suffisant pour y faire face.

On en doit conclure que journalières ou manœuvres, travaillant 250 jours par an, ont été beaucoup mieux rétribuées au moyen âge que les domestiques des deux sexes; ce qui est l'opposé aujourd'hui, quoique les manœuvres travaillent 300 jours.

Resterait à savoir s'ils trouvaient à s'occuper effectivement pendant ces 250 jours? Pour les femmes, comme pour les hommes, nous inclinons à le croire, parce que les uns et les autres s'adonnaient sans doute, pendant l'hiver, à l'exercice de quelque industrie qui ne les écartait pas du foyer. Les servantes au contraire, avec leur salaire de 108 francs au XIVe siècle et de 145 francs au XVe (en monnaie de nos jours), étaient infiniment moins riches que celles de 1897, dont le salaire est, en moyenne, de 210 francs à la campagne et de 300 francs dans les villes (Paris excepté). Il y a là un phénomène positif, quoique singulier.

Autre matière à réflexion : la proportion très variable du salaire des femmes à celui des hommes, dans la suite des âges. Nous avons évalué la paie des manœuvres du sexe masculin à 2 fr. 50 par jour en 1897, celle des journalières à 1 fr. 50. Celle-ci égale donc les trois cinquièmes de l'autre; mais, sous notre République, il s'en faut de beaucoup que ce rapport soit uniforme en tous les départements. Chacun peut s'en rendre compte par son expérience personnelle. D'une région à sa voisine, le salaire des femmes s'élève, tandis que celui des hommes diminue, et réciproquement : par exemple les hommes aujourd'hui ont un salaire plus modique dans le Cher que dans le Lot-

et-Garonne; au contraire, les femmes sont moins payées dans le Lot-et-Garonne que dans le Cher. Y a-t-il une conclusion à tirer de cette anomalie, et quelle est-elle?

Les ennemis du travail féminin se hâteront de répondre que la faute en est aux femmes qui font, par leur concurrence, baisser le travail des mâles. Mais comment se pourrait-il faire alors que, dans les contrées où un plus grand nombre de femmes travaillent, elles soient mieux rémunérées que dans celles où il y en a fort peu à aller en journée? qu'en un mot leur travail ait d'autant plus de prix qu'il est plus abondant?

Nous venons de dire que la journée de femme équivaut, en 1897, à 60 pour 100 du prix de la journée d'homme. En 1326-1350, la paie annuelle des femmes égale 68 pour 100 de celle des hommes (137 francs contre 200 francs); en 1376-1400, elle est de 75 pour 100 (137 francs contre 182 francs). Dans la première moitié du xve siècle, où la population avait prodigieusement diminuée, elle fut de 71 pour 100 (120 francs contre 168 francs), descendit à 66 pour 100 en 1451-1475 et à 55 pour 100 en 1476-1500. La rétribution féminine remonta, dans les vingt-cinq premières années du xvie siècle, à 63 pour 100 du travail masculin (95 francs contre 150 francs), et oscilla, de 1525 à 1600, entre 53 et 58 pour 100, à l'époque où le nombre des habitants fut plus grand qu'il n'avait jamais été antérieurement.

Ce rapport entre les bras mâles et femelles, qui, dans l'espace de quatre cents ans, après avoir fait estimer les uns aux trois quarts du prix des autres, ne les fit apprécier ensuite à guère plus de la moitié, quelle a été la cause de son changement? Je crois, pour ma part, qu'il peut être attribué à la baisse générale des salaires, à l'appauvrissement des classes laborieuses que nous allons étudier, et qu'il faut dire, en retournant l'argument de ceux qui cherchent de nos jours à entraver le travail des femmes pour faire hausser celui des hommes, que

c'est au contraire la baisse de la paie masculine, provoquée par des causes indépendantes des salariés, qui, amenant la gêne du ménage, a contraint un plus grand nombre de femmes que précédemment à solliciter les ouvrages dont elles sont capables et, par leur mutuelle concurrence, à en restreindre la valeur[1].

[1] « En Provence, dit J. Bouchard, Parisien, dans son *Voyage de 1630*, les femmes conduisent des chevaux, portent des fardeaux et labourent la terre » (p. 146).

CHAPITRE II.

SALAIRES DES PAYSANS ET DES DOMESTIQUES DE 1525 A 1600.

Diminution des salaires au XVIe siècle. — De l'avènement de François Ier à celui d'Henri IV la paie du manœuvre se réduit de moitié. — Comparé au moins fortuné de ses ancêtres, le journalier de 1576-1600 reçoit un salaire inférieur d'un tiers. — Détail des rémunérations quotidiennes des faucheurs, laboureurs, vendangeurs, terrassiers, bûcherons, etc., dans les diverses provinces, de 1526 à 1600. — Le XVIe siècle marque le triomphe des propriétaires fonciers et la déroute des travailleurs. — Valeur respective du travail et de la terre, depuis le XIIIe siècle. — La baisse des salaires atteint les domestiques autant ou plus fortement que les journaliers. — Cette dépression des gages est lente et régulière. — Médiocrité des salaires des femmes. — Les servantes ont été les privilégiées de la civilisation moderne. — Baisse de la paye des journalières, analogue à celle des manœuvres. — Tarif de la journée des vignerons et jardiniers depuis 1200 jusqu'à 1600. — Il subit au XVIe siècle la dépréciation générale.

Prix payés pour la culture des vignes à la tâche. — Les *maxima* sont atteints au commencement du XVe siècle. — Valeur des autres travaux agricoles, exécutés à façon, de 1200 à 1600 : battage des grains, labourage des terres, fauchage de l'herbe ou des blés, etc. — Tous sont beaucoup plus chers durant la période de 1200 à 1525 que de 1525 à 1600.

Avantages matériels que la force des choses, au moyen âge, avait procurés au paysan : droits d'usage dans les forêts. — Gratuité presque absolue du bois, pour le chauffage, la construction, les meubles, etc. — Droit de vaine pâture; jouissance banale de presque tout le territoire pendant une partie de l'année. — Vérité ancienne de la loi de Malthus. — Chiffre infime des redevances forestières. — On défriche encore à la fin du XIVe siècle en incendiant des forêts. — Bas prix de certaines superficies boisées au XVIe siècle. — Empiètements ordinaires des paysans riverains sur les bois. — Bornes qu'on oppose, à partir de 1550, à la déperdition des arbres. — Traditions du communisme foncier dans les campagnes. — Différences entre la propriété complète du bétail et la propriété limitée du sol. — Le possesseur d'une prairie n'en jouit que de mars à juillet, chaque année. — Préjugés relatifs à la nécessité des pâtures banales.

Jamais le salaire réel des travailleurs champêtres n'avait été, au moyen âge, aussi élevé que dans le dernier quart du XVe siècle ; jamais, dans les siècles qui vont suivre, il ne le sera autant. C'est à peine si notre fin du XIXe siècle peut être comparée à ce point de vue aux règnes de Louis XI et de Charles VIII (1461-1500). Dès cette date, en effet, et surtout depuis l'avènement de François Ier, le rapport des dépenses du prolétaire avec ses recettes commence à être moins favorable, sous l'influence de l'accroissement de population qui se manifeste.

Le journalier qui gagnait 60 centimes en 1476-1510, tandis que ces 60 centimes (multipliés par 6) valaient 3 fr. 60 de nos jours, gagna 70 centimes en 1526-1550, alors que ces 70 centimes (multipliés par 4) ne valaient plus, en monnaie actuelle, que 2 fr. 80. Dans le troisième quart du XVIe siècle, le salaire n'est monté qu'à 75 centimes intrinsèques, pendant que le pouvoir de l'argent, réduit au triple de ce qu'il est présentement, ne donne plus, comme parité de ces 75 centimes, qu'une somme de 2 fr. 25; enfin, de 1576 à 1600, le salaire, porté à 78 centimes et multiplié seulement par 2 1/2, ne correspond plus qu'à 1 fr. 95 des nôtres.

Ces derniers prix de la journée étaient déjà inférieurs à la paie quotidienne de 2 fr. 50 de nos manœuvres de 1897 ; et, comme le nombre de leurs journées était moindre d'un sixième, leur recette annuelle, après avoir été de 900 francs en 1500, après être descendue à 700 francs en 1526-1550, puis à 564 francs en 1551-1575, se trouvait, en 1576-1600, tombée à 487 francs. La condition de l'homme de peine était donc moitié moins bonne, à la fin du XVIe siècle, qu'elle n'avait été au commencement. Le laboureur du règne d'Henri III n'avait pour vivre que la moitié de ce qu'avait eu son grand-père, quatre-vingts ans auparavant. Il n'avait guère plus des deux tiers de ce dont avait joui le moins fortuné de ses devanciers, puisque, comme nous venons de le voir, la paie annuelle du journalier, de 1200 à 1475, n'était jamais descendue au dessous de 675 de nos francs et s'était élevée jusqu'à 787 francs.

Le lecteur voudra bien se souvenir de la baisse, de 60 pour 100 environ, du pouvoir d'achat des métaux précieux, en parcourant, dans nos tableaux, les chiffres de ces rétributions qui, *intrinsèquement*, ont l'air de s'élever, alors qu'*effectivement*, comparées aux marchandises, elles diminuent.

C'est ainsi que, de 1526 à 1550, le tireur de pierre reçoit

39 centimes à Romorantin, que le terrassier a 57 centimes en Normandie et le rabatteur à la chasse, près de Troyes, 39 centimes les jours ouvriers et 19 centimes les jours de fête [1]. Aux environs de Bourges, le manœuvre nourri vaut 23 centimes et, à Rambervillers (Vosges), 17 centimes; en voici un qui touche 40 centimes à Montélimar, mais c'est pour soigner des pestiférés (1543). Les vendangeurs non nourris sont payés 45 centimes en Lorraine, les batteurs au fléau 75 centimes; et dans la province voisine, en Alsace, les journaliers ont 72 centimes l'hiver et les faucheurs 1 fr. 10 l'été [2].

De 1551 à 1575, le terrassier lorrain a 82 centimes et le journalier alsacien 1 franc; mais les hommes employés à briser la glace sur la Loire n'ont que 58 centimes; si le faucheur de Soissons est payé 83 centimes, le manœuvre ne l'est que 50 centimes [3]. S'agit-il d'individus nourris, le maximum est 40 centimes, le salaire ordinaire 33 centimes et le minimum 27 centimes en Lorraine, 16 centimes en Basse-Normandie (1554).

Pendant le dernier quart du siècle un marinier d'Orléans recevra 2 fr. 24 par jour; un journalier aura 1 fr. 92 à Montélimar, 1 fr. 15 près de Nîmes ou de Nancy, 1 fr. 28 dans le département de l'Yonne, pour travailler aux vignes [4]. Mais ce sont là les salaires exceptionnels, sur lesquels on ne peut se baser, puisqu'en Alsace, où la rétribution est le plus souvent supérieure à la moyenne, le journalier non nourri n'a que 86 cen-

(1) En Flandres, le journalier gagne en moyenne 36 centimes, à Nantes 39 centimes, à Orléans 45 centimes et, s'il est nourri et logé, 20 centimes. La corvée du journalier est évaluée à 58 centimes à Chenonceau en Touraine; l'homme de bras ne se paie que 43 centimes à Craon (Mayenne).

(2) A cette époque, la paie du journalier anglais n'est plus que de 54 centimes.

(3) Même prix aux environs de Valognes; à Caen, il gagne 71 centimes.

(4) A Nantes, le journalier nourri se paie seulement 38 centimes; l'été, le manœuvre non nourri reçoit 1 fr. 28 (1590).

times, que le terrassier gagne 72 centimes à Soissons[1]; puisque le vendangeur, à Issoudun, est payé 51 centimes et le porteur de vendanges 64 centimes. Dans la même ville, en 1598, s'il est nourri par son maître, le manœuvre se contente de 38 centimes en été, de 25 centimes en hiver. A Salins, en Franche-Comté, le compteur de bois jouira de 41 centimes; le bûcheron de Soissons ne dépassera pas 31 centimes[2].

Le XVI[e] siècle, qui vit le triomphe des propriétaires fonciers, ainsi qu'on l'a dit au livre précédent[3], vit aussi la déroute des travailleurs de toutes les professions, tandis que le XV[e] siècle, où les terres étaient tombées à presque rien, avait été l'ère la plus avantageuse pour les salariés. Veut-on se rendre compte de la valeur respective du travail et de la terre? Rapprochons les moyennes du revenu de l'hectare labourable de celles de la journée du manœuvre non nourri, considérée comme le meilleur critérium des prix du travail.

Au XIII[e] siècle, époque où le sol n'est que très partiellement dans le commerce, le salaire annuel du vilain correspond au revenu annuel de 10 hectares, puis de 6 hectares 25 ares seulement. Au XIV[e] siècle, le même journalier gagne dans son année une somme équivalente au revenu de 7 hectares et demi (1301-1325), puis au revenu de 19 hectares (1326-1350), ensuite au revenu de 27 hectares ; enfin, au XV[e] siècle, il est aussi riche avec sa paie de 250 jours que le propriétaire de 32 hectares. Cet état de choses, il est vrai, ne dure pas longtemps : le travailleur ne gagne déjà plus que l'intérêt de 19 hectares au commencement du XVI[e] siècle, que celui de 15 hectares vers 1550 et celui de

(1) Les prix sont de 73 centimes à Orléans, 77 centimes à Boulogne-sur-Mer, 64 centimes en hiver dans le Comtat-Venaissin et 90 centimes en été.

(2) Le journalier de l'Artois avait 51 centimes; celui de l'Est, 37 centimes seulement.

(3) Voyez tome I, p. 338 et, *passim*, les chapitres VI et VII du livre II.

9 hectares et demi en 1600. Quelle que soit la hausse énorme des terres depuis cette époque jusqu'à 1885, où l'hectare rapportait 50 francs, ce manœuvre de 1576-1600 est, à cet égard, moins bien partagé que le journalier actuel, puisque ce dernier jouit d'un salaire annuel de 750 francs qui égale l'intérêt de 15 hectares.

L'avilissement des salaires, au XVIe siècle, atteint au même degré toutes les professions : le manœuvre nourri, qui avait, en 1500, 150 francs par an de notre monnaie, touche, en 1600, 225 francs; le domestique de ferme, au lieu de 306 francs en 1501-1525, ne reçoit plus, en 1576-1600, que 150 francs. Le domestique de ville ou d'intérieur, que nous avions trouvé à 282 francs sous Louis XII, moins payé déjà que celui des champs, nous le retrouvons au début du règne d'Henri IV avec 120 francs par an, en argent actuel.

Et cette dépression des gages ne se produit pas brusquement; elle n'est le résultat d'aucune catastrophe, d'aucun krack dans la fortune publique; au contraire, elle s'accentue en raison inverse des progrès de cette fortune et procède insensiblement comme une mer qui se retire. Comme il est nécessaire de fixer son regard sur quelque rivage, encore baigné à cette minute par la vague, et qui dans un instant sera à sec, pour constater la baisse de la marée, de même nous faudra-t-il, pour apprécier la réduction des salaires, comparer, dans les chapitres qui vont suivre, les prix de chacune des marchandises qui grossissent de près de 200 pour 100 avec le prix du travail qui s'élève à peine de 33 pour 100.

Un bon valet de ferme se paie à Nîmes 22 fr. 50 par an (1548), 28 francs à Soissons, 60 francs en Alsace, 30 francs dans le Cotentin, 80 francs auprès de Caen et 85 francs dans l'Artois (1588)[1]. Un charretier touche de 46 à 63 francs,

[1] Un berger vaut 16 francs en Normandie, 29 francs en Touraine; employé à la journée, dans les Vosges, il a 28 centimes par jour (1596).

et il est de petits vachers à 12 francs, même à 4 et 5 francs, par an, dans le Loiret ou dans la Manche (1550).

Le domestique d'intérieur est appointé de 35 à 62 francs dans le Centre, de 16 à 34 francs dans l'Ouest et 31 francs dans le Nord (1588)[1].

La médiocrité des salaires du sexe faible n'est pas moins remarquable : une servante a 25 francs de gages à Troyes (1556), 31 francs à Nîmes (1595), 24 à 32 francs en Alsace[2]. Orléans, où le taux ordinaire est de 29 francs, contient un exemple de chambrière à 47 francs; mais Soissons nous en offre d'autres à 9 francs, et, chez un gentilhomme du Cotentin, une fille de ferme est très satisfaite de 8 à 11 francs[3].

Quant aux nourrices, les seules dont le sort paraît s'être amélioré, il leur est alloué 69 francs chez les bourgeois de Nîmes, 29 à 45 francs en Gascogne, à l'hôpital de Condom (1600) ; seulement elles sont engagées au mois, non à l'année ; ce traitement de faveur est tout éphémère.

En résumé, les servantes, qui avaient, de 1476 à 1525, 138 francs de notre monnaie, et qui étaient, à ce taux, bien moins payées que celles d'aujourd'hui dont le salaire est de 210 francs et 300 francs, selon qu'elles sont employées à la campagne ou dans les villes, les servantes n'ont plus, en 1576-1600, que 73 francs de 1897. La fille de ferme et la « bonne à tout faire » ont donc été, au point de vue des gages, sans avoir eu à fomenter aucune grève, les privilégiées de la civilisation moderne.

(1) Il est des cuisiniers, dans de grandes villes, aux gages de 37 francs par an.

(2) A Mézières, une chambrière d'hôpital gagne 16 francs en 1521 ; une jeune chambrière, 12 fr. 50 en 1532.

(3) Ce sont à peu près, dans les provinces des bords de la Loire, les gages d'une « servante à la cuisine » : 12 à 15 francs ; les cuisinières en titre obtiennent avec peine 37 francs ; dans les Flandres, elles ne coûtent que 31 francs.

Les journalières non nourries ont *intrinsèquement* augmenté au XVIe siècle : de 33 centimes en 1501-1525 à 43 centimes en 1576-1600; mais ce qui prouve à quel point cette légère plus-value a été dépassée par la dépense de leur nourriture, c'est que la journée de celles qui sont nourries par les patrons est demeurée immobile à 20 centimes, d'une date à l'autre, alors que les 20 centimes, qui représentaient, en 1500, 1 fr. 20 des nôtres, ne représentaient plus, en 1600, que 50 centimes.

Les femmes employées aux travaux champêtres reçoivent, si elles sont nourries, 13 centimes dans le Comtat-Venaissin (1594), 18 centimes à Soissons (1563), 8 centimes près de Valognes (1554), 15 centimes près de Troyes (1535). Si elles se nourrissent à leurs frais, elles obtiennent 28 centimes en Flandres (1550), 37 à 70 centimes en Alsace, 43 centimes en Lorraine, 39 centimes aux environs de Paris, 51 centimes en Bourgogne, autant en Provence pendant l'été, et 38 centimes pendant l'hiver[1].

Les métiers ruraux n'avaient pas été, plus que les bras du simple manœuvre, épargnés par la crise nouvelle. Les vignerons, dont le salaire moyen est, en 1576-1600, de 2 fr. 50 d'aujourd'hui, sans nourriture, étaient payés, cinquante ans avant, 3 fr. 84 de nos jours; ils avaient gagné 3 fr. 50 en 1326-1350, 75 centimes *intrinsèques* en 1401-1425 (ce qui répond à 3 fr. 37) et 90 centimes en 1451-1475, lorsque ces 90 centimes équivalaient à 4 fr. 50 de 1897.

Aux XIVe et XVe siècles, le vigneron nourri touche 47 centimes à Poitiers (1307), 37 centimes à Soissons (1401), 60 centimes en Alsace, 35 centimes en Normandie, 30 centimes à Marseille (1462). Non nourri, sa journée est de 1 fr. 30 à Arbois, en Bour-

[1] Pour prétendre davantage, il faut des capacités spéciales : une femme travaillant à la tapisserie vaudra 74 centimes à Orléans; près de Nancy, on donnera 64 centimes à une vigneronne.

gogne, crû jadis renommé (1327)[1]. Au XVIe siècle, ces prix ont fléchi; à peine se sont-ils maintenus, alors que tout montait autour d'eux. A l'avènement d'Henri IV, les vignerons de Lorraine ont 1 franc, ceux de Nîmes ont 1 fr. 25, ceux de Provence n'ont que 90 centimes à 1 fr. 15[2]; ceux du Berry, selon l'habileté et la saison, varient de 51 centimes à 1 fr. 05.

Il en est de même des jardiniers à la journée, auxquels on donnait de 70 centimes à 1 fr. 25 au XIVe siècle, et seulement 64 centimes au XVIe. Employés à l'année, ce genre de serviteurs n'avaient pas, en 1588, plus de 227 francs actuels, tandis qu'ils atteignaient couramment, en 1491, 324 francs de nos jours.

Par le salaire des vignerons, au moyen âge, l'on peut augurer que la culture de la vigne coûtait aussi cher qu'aujourd'hui. Il serait facile de s'en convaincre par la comparaison, à diverses époques, du prix des façons, dont la nature n'a pas changé depuis six siècles, si les indications des comptes n'étaient souvent trop vagues pour servir de base à des calculs. Le travail qu'exige le vignoble se divise, comme on sait, en une série d'opérations de valeur inégale; la connaissance détaillée des unes ou des autres ne nous instruit pas du total des frais, qui seul nous importe[3].

La culture à forfait de la vigne, lorsqu'elle paraît embrasser *l'ensemble des soins nécessaires*, durant les douze mois de l'année, à la préparation d'une bonne récolte, revient en 1202, dans le

(1) Elle est de 1 fr. 20 en Anjou, de 96 centimes en Lorraine (1375), de 75 centimes à Gaillon, dans l'Eure, ou 80 centimes à Évreux, et, à Soissons, de 85 centimes (1448).

(2) Entre 1539 et 1563, ils gagnent 66 centimes à Marseille.

(3) Ainsi, en 1445, aux environs de Paris, on paie, par hectare de vignes, 15 francs « pour tirer les échalas », 20 francs pour la taille, 19 francs « pour bouter et ploier », 6 francs pour binage et 15 francs pour liage de ceps. Soit une somme totale de 75 francs environ par hectare, laquelle ne contient pourtant qu'une partie des dépenses ordinaires, puisque le labourage par exemple n'y figure pas. Or le labourage à façon de la vigne coûte à Gaillon (Eure), vers la même date, 181 francs l'hectare.

département de la Seine, à 118 francs de monnaie actuelle ; en 1350, à Dourdan (Seine-et-Oise), elle coûte 714 de nos francs. Dans l'Aisne, elle n'est payée, en 1397, que 368 francs d'à présent. En Normandie, elle s'élève, vers 1410, à 1.125 francs de nos jours, chiffre extraordinaire qui tenait sans doute à la pénurie d'hommes du métier, ceux sur lesquels on parvenait à mettre la main faisant la loi aux propriétaires.

A la fin du siècle (1498), on ne dépensait plus, dans la même localité, que 756 francs d'aujourd'hui. La culture du setier de vignes (2 ares 87 centia.), qui se payait à Soissons 2 fr. 50 en 1397 et 4 fr. 50 en 1412, n'exigeait plus que 1 fr. 60 en 1464 et 1 fr. 40 en 1504. En 1515, l'hectare de vignes ne représentait en valeur relative que 666 francs par an de débours, à Argenteuil, et que 540 francs sous les murs de Paris [1]. Pendant le dernier quart du XVIe siècle, les trois façons régulières valaient 120 francs à Soissons et 193 francs en Alsace; le vigneron devait donc se contenter, sous Henri III, d'un gain, non seulement inférieur de plus de moitié à celui qu'il avait eu sous Charles VI, mais qui n'égalait pas même celui dont, quatre siècles avant, il jouissait sous Philippe-Auguste [2].

Les prix des autres façons agricoles d'autrefois, rapprochés de leurs prix actuels, viennent confirmer les observations précédentes. Je laisse de côté tous les travaux malaisément comparables, soit parce qu'ils sont peu définis, soit parce qu'ils n'ont plus leurs pareils de nos jours. A la première catégorie appar-

(1) Il descendit même, en 1535, à 65 francs par an autour de la capitale, à 68 francs dans le département de l'Aisne.

(2) Les *paisseaux* de vigne valaient 5 francs le mille à Sens, en 1401. Le mille d'échalas se payait, au XVe siècle, de 8 centimes à 1 fr. 35 en Haute-Normandie et 2 fr. 75 à Soissons. Il y eut, sur ce chapitre, une prodigieuse augmentation dans les temps modernes, ainsi que sur celui de l'osier, dont le moule (de 24 bottes) coûtait 40 centimes à Évreux (1442), et sur le jonc, dont le mille se vendait 70 centimes à Perpignan, en 1478.

tiennent le défrichement d'un jardin, que l'on paie 1 fr. 40 l'are, ou le sarclage des terres, qui vaut seulement 1 fr. 30 l'hectare[1].

De même le façonnage du bois : qu'il faille donner, à Troyes, en 1432, 1 fr. 65 pour débiter un noyer de taille moyenne ; à Tours, en 1359, 27 centimes par quatre mètres carrés pour l'abattage des arbres ; 58 centimes par quatre stères, près de Rouen, pour mise en corde de bûches destinées au chauffage ; ces renseignements sont trop sommaires, il n'en peut ressortir aucune conclusion[2].

Dans la seconde catégorie, celle des ouvrages sans analogie présente, rentrent le battage et le vannage des grains à façons. Il n'existe plus en France de batteurs au fléau, ni pour le blé, ni pour l'orge ou pour l'avoine. Si quelques fermiers de Bretagne usent encore, pour le sarrasin, de cet instrument antique, leur nombre diminue tous les jours ; et la besogne, en tous cas, n'est l'objet d'aucun de ces marchés, si usités au temps jadis, pour la séparation du grain et des pailles.

Comparons-nous toutefois la période 1525 à 1600 avec les trois cents ans qui la précèdent ? Nous voyons que le battage du froment se payait en moyenne, au XIVe siècle, 37 centimes et celui de l'avoine 20 centimes par hectolitre ; qu'il valait, au XVe siècle, 32 centimes pour le blé (il avait par conséquent augmenté, puisque la valeur des métaux précieux était plus grande), et qu'à la fin du XVIe siècle les 40 centimes que l'on donnait par hectolitre représentaient 1 franc de notre monnaie, tandis que les

[1] Le curage ou le creusement de fossés, dont la largeur et la profondeur nous sont inconnus, coûtent, au XVe siècle, 24 et 46 centimes le mètre courant en Sologne et en Saintonge ; au XVIe siècle, 66 centimes dans l'Ile-de-France.

[2] Tout au plus remarquons-nous que, pour le reliage d'une futaille de 6 hectolitres, le tonnelier de Normandie reçoit, en 1409, une somme équivalant aujourd'hui à 1 fr. 55, et que le même travail, dans la même province, pour un tonneau d'une contenance plus que double, se paie de nos jours 2 francs.

37 et les 32 centimes des périodes précédentes correspondaient à 1 fr. 28 et à 1 fr. 60 de nos jours. Les chiffres donnés pour l'Angleterre par M. Thorold Rogers, dans son *Histoire de l'Agriculture*, aboutissent à des résultats identiques : en 1590, le battage et le vannage de l'hectolitre de blé coûtaient, de l'autre côté de la Manche, 73 centimes de 1897. De 1501 à 1520, ils étaient payés 1 fr. 56 de notre monnaie; au XVe siècle, ils avaient valu en moyenne 1 fr. 15 d'à présent; aux XIVe et XIIIe siècles, ils revenaient à 98 centimes et 1 franc d'aujourd'hui [1].

Il est des travaux champêtres, comme le labourage des terres, qui sont demeurés les mêmes jusqu'à nos jours. Il en est d'autres, comme le fauchage du grain et de l'herbe, pour lequel les machines viennent chaque jour se substituer aux bras, mais qui se fait encore exclusivement de main d'homme dans les régions où la petite propriété domine. Ceux-là permettent d'assez exactes assimilations entre le présent et le passé. Or le labour à façon se paie aujourd'hui 25 francs l'hectare pour les grains de mars et 50 francs pour les blés d'hiver, dont les semailles sont précédées du passage deux fois répété de la charrue.

Ce *double* labour valait, en 1346, à Montauban, 73 francs de nos jours par hectare; il se payait, à Rouen, en 1404, 67 fr. 50 d'aujourd'hui, et, en 1588, en Artois, 35 francs seulement [2].

Le fauchage du grain à la tâche, qui se paie 15 francs par hectare de nos jours, se payait le même prix au XIIIe siècle, en tenant compte de la valeur relative de l'argent. Au XIVe, il coûtait

[1] Il n'y a que les frais de mouture qui paraissent avoir augmenté, en France, puisqu'ils sont, en 1294, de 1 fr. 20 d'aujourd'hui par hectolitre; qu'en 1466 à Bayeux et en 1492 aux environs de Paris ils sont de 65 centimes et 1 fr. 08 de notre monnaie; tandis qu'en 1568 ils montent à 2 fr. 22. Mais, comme il s'agit là d'un prix unique, il peut avoir une cause exceptionnelle qui nous échappe.

[2] Un labour *unique* demeurait, dans cette province, moitié moins cher.

4 francs (ou 14 francs actuels) aux environs de Paris, et la même chose ou à peu près chez nos voisins de Grande-Bretagne. Ces sommes grossirent, au XVe siècle, jusqu'à 8 francs l'hectare, dans la Seine-Inférieure, et descendirent dans l'Aisne jusqu'à 1 franc intrinsèque [1]. Le chiffre du XVe siècle représentait, en monnaie actuelle, 20 francs; il était par conséquent supérieur d'un tiers aux 15 francs de salaire de 1897 [2].

Quant au fauchage des prés à façon, qui se paie environ 50 francs l'hectare, y compris le fanage de l'herbe et sa mise en meules ou en bottes, il coûtait davantage en 1390, aux environs de Rouen : 68 francs de nos jours. La simple coupe du foin, que l'on rémunérera, dans la Normandie du XIXe siècle, 15 francs l'hectare, coûtait jusqu'à 24 francs d'aujourd'hui, dans la Normandie du XIIIe siècle. En Angleterre, on payait, de 1260 à 1300, 14 francs contemporains. Les prix se maintenaient, de 1400 à 1500, dans l'ouest et dans le rayon de Paris aussi bien qu'en Grande-Bretagne, à 20 et 25 francs l'hectare par rapport à nous [3].

Nous venons de montrer que le moyen âge, par les *conditions matérielles* où il se trouvait, — et non pas par ses *institutions sociales ou politiques*, ce qui serait dire une grande sottise, — avait été contraint de payer la main-d'œuvre un prix très élevé,

(1) La moyenne, en France, demeura de 4 francs; elle était de 6 fr. 50 en Alsace; en Angleterre, elle oscillait entre 3 fr. 50 et 5 francs.

(2) Dans la Beauce, actuellement, le prix oscille de 30 à 45 francs par hectare de froment coupé, façonné et lié en gerbes. Quoique le faucheur doive donner à sa « ramasseuse » une douzaine de francs pour les trois journées de travail qu'exige la moisson d'un hectare, ce qui réduit son gain moyen à 25 francs, ce chiffre de 25 francs demeure fort supérieur aux 15 francs indiqués plus haut; mais il faut remarquer que les salaires sont tout spécialement élevés en Beauce, où les « aoûterons » viennent souvent de très loin.

(3) En Alsace, dès 1501-1525, ils baissaient à 2 fr. 30 (valant encore 13 fr. 80 d'aujourd'hui), et, à la fin du XVIe siècle, ils n'étaient que de 12 francs à peine de notre monnaie.

aux XIIIe et XIVe siècles, et de la payer un prix plus haut encore au XVe siècle, à l'époque de nos plus grands désastres, où elle était devenue plus rare que précédemment.

La même force des choses qui agissait alors en faveur des classes laborieuses, en donnant au travail humain une valeur beaucoup plus grande qu'il n'aura par la suite, et en procurant au serf affranchi, à titre presque gratuit, comme on l'a vu dans le livre précédent [1], la majeure partie du sol cultivable, l'avait gratifié aussi, par les droits d'usage, de l'usufruit d'une autre portion notable de la terre française : la superficie boisée. Elle lui avait conféré enfin, par le droit de vaine pâture, la jouissance pendant la moitié de l'année de tout le reste du territoire.

Ces deux derniers avantages constituaient, pour le « pauvre homme de labeur » d'autrefois, de véritables subventions sociales. C'était une propriété collective, une richesse banale, à la participation de laquelle étaient admis tous les citoyens des champs. Notre temps ménage aux non-possédants des subventions d'un autre ordre ; telle est l'instruction gratuite ; il leur partage des fonds communs de secours. Il dote et entretient sur le budget national — cette bourse publique — beaucoup d'institutions d'assistance pour les enfants, les malades, les infirmes, les vieillards ; et tout fait prévoir que la part du pauvre est destinée à s'accroître, aussi bien par l'initiative privée que par les soins du législateur. On objectera que la charité, sous toutes ses formes, n'est pas nouvelle dans notre pays, et que le régime féodal, qui l'a pratiquée sur une vaste échelle, vis-à-vis des malheureux non valides, abandonnait en outre aux valides, destitués de tout capital, des biens que la civilisation leur a repris; ce qui reviendrait à soutenir que la civilisation, ou du moins le peuplement, est un mal ; que, plus les hommes sont nombreux, plus ils sont misérables. C'est la

(1) Voyez tome I, p. 189, le chapitre sur la Propriété du sol et le cens.

théorie de Malthus ; et il faut convenir que cette thèse a eu, jusqu'à notre siècle, une grande part de vérité. L'étude des temps qui ont immédiatement précédé le nôtre en fournira la preuve.

Toujours le développement de la population pose des problèmes redoutables, et il ne les résout pas toujours. Pour que notre siècle se soit tiré à sa gloire des difficultés qu'il a eu à surmonter de ce chef, difficultés contre lesquelles nos pères, accablés pendant trois cents ans (de 1525 à 1820) sous le poids de leur nombre, ont vainement lutté, il a fallu des inventions, des découvertes, qui ont changé la face du monde. C'est à ces découvertes contemporaines que nous devons d'avoir pu augmenter la production des marchandises, plus encore que n'augmente le chiffre des hommes, tandis qu'auparavant c'était le contraire qui avait lieu. C'est à ces progrès de la science que nous devons par conséquent notre richesse et la faculté de créer, au profit des moins favorisés d'entre nous, des subventions artificielles qui remplacent les subventions naturelles d'époques à demi barbares.

Les forêts durent être, au XIIIe siècle, dans une telle disproportion, avec la population d'une part et, d'autre part, avec le reste du sol, qu'elles ressemblaient, entre les terres cultivées, aux surfaces couvertes par la mer entre les continents. Les arbres n'avaient guère plus de valeur sans doute que les flots de l'Océan. De ce sol commun, de cette étendue « vaine et vague », le seigneur se déclara plus ou moins propriétaire, parce qu'à ses yeux les choses qui étaient à tout le monde n'étaient à personne et que les choses qui n'étaient à personne étaient à lui. Possession nominale du reste, là même où elle fut reconnue [1].

Comme il n'en aurait tiré aucun profit, le maître se trouva

[1] La banalité de certains territoires sans maîtres bien définis ne fut pas un régime particulier à la France, mais à peu près général en Europe. La Belgique possédait, sous le nom de *waréchaix,* beaucoup de terrains de cette sorte. Voyez l'étude publiée sous ce titre par M. P. Errera, à Bruxelles.

heureux de laisser, pour quelques francs ou quelques centimes, user et abuser de son bien. En matière de bois, le droit d'usage des habitants fut donc général : usage pour pâture [1], pour chauffage, pour charpente, pour meubles et ustensiles de toute sorte, aussi bien dans les forêts royales que dans les domaines des seigneurs laïques ou clercs. Il y avait tant de bois et si peu de gens pour en prendre qu'il en était autrefois du chêne dans la futaie comme aujourd'hui des moellons enfouis dans la carrière. Ils n'ont de prix que par le travail d'extraction, de charroi, de façonnage, dont ils sont l'objet. Le mètre cube sera payé, par l'entrepreneur, 15 centimes au propriétaire du fonds et 2 francs à l'ouvrier carrier, autant au charretier, le double au maçon. Si bien qu'avec la valeur d'un mètre de ces pierres, mises en place dans un mur, on achèterait cinquante mètres de celles qui sommeillent encore dans les entrailles de la terre.

Les habitants de Perpignan prennent, en 1296, le bois dont ils ont besoin, moyennant 6 centimes par charge de cheval et 3 centimes par charge d'âne; les mille kilos revenaient ainsi à 40 centimes, somme élevée et qui ne devait être payée qu'aux abords des villes, attendu que dans la même province, cent ans plus tard (1392), certaines forêts royales sont concédées à des particuliers, avec autorisation d'y mettre le feu [2].

[1] Le pacage des bois a été de règle au moyen âge et jusqu'aux temps modernes. Au point de vue silvicole, c'était une méthode déplorable, que le soin de la conservation des surfaces boisées fit abandonner. Au point de vue agricole, la nourriture que le bétail y trouvait était d'une grande ressource — en un temps où les prairies artificielles n'existaient pas. — Cette nourriture était de bonne qualité, ainsi que l'on a pu s'en convaincre il y a quelques années, lorsqu'on y eut recours pendant la grande sécheresse de 1893. Et le pacage des bois est si oublié de nos jours, si en dehors des mœurs, que nos agronomes contemporains regardèrent ingénument comme une découverte l'emploi des ramilles et feuilles d'arbres pour l'alimentation du bétail, tandis que ce genre d'alimentation a été presque le seul pendant de nombreux siècles.

[2] *Pro ardendis arboribus et aliis broces, pro occidendis ac effugandis animalibus.*

Ainsi ce mode sommaire de défrichement était encore appliqué aux bois, dans le Midi, presqu'au début du xvᵉ siècle. D'autres personnes, même sans être propriétaires, obtiennent le droit d'incendier ou de détruire quelques forêts de leur voisinage, pour détruire en même temps les sangliers et les ours qui les habitaient[1]. Rien qui ressemble moins à nos idées étriquées, à nos économies sordides sur cet article, que la magnifique prodigalité de nos pères, en fait de bois. Aux portes de Paris, en 1346, le roi de France donne au duc de Bourgogne quatre hectares de la futaie de Crécy-en-Brie, « pour la construction d'une nouvelle salle à son château ». Politesse bien naturelle : l'année précédente, ce duc, recevant dans ses États le roi Philippe de Valois, lui offrait une suite de festins dont la cuisine avait consommé 14 hectares de taillis[2]. Quand on absorbe, pour débiter quelques solives ou faire rôtir quelques moutons, de telles surfaces forestières, c'est qu'elles ne sont pas bien précieuses !

Aux environs de Troyes, les tourneurs d'Aix-en-Othe ont droit, moyennant un abonnement de 10 sous par an, de prendre dans la forêt tout le hêtre dont ils ont besoin pour leur métier. Dans le Gard, en 1271, on loue la tuilerie de Campagnoles pour 6.000 tuiles par an, avec pouvoir pour les preneurs de couper tout le bois que bon leur semble et de faire paître partout leurs bestiaux. A Chéry-Chartreuse, dans l'Aisne, le seigneur concède aux riverains, en toute propriété, le fonds même des bois environnants ; il en interdit seulement le défrichement, sans doute afin que le droit de chasse qu'il s'est réservé ne devienne pas illusoire[3].

Dès le milieu du viiiᵉ siècle, on trouve les populations de la

(1) Arch. Départ. Pyrénées-Orientales, B. 149. 153 ; — Gazanyola, *Histoire de Roussillon*, p. 236.

(2) J. Richard, *Mahaut d'Artois*, p. 267 ; — Com. Antiquités Côte-d'Or, III, 228.

(3) Arch. Départ. Aube, G. 386 ; Gard, H. 45 ; Aisne, H. 1015.

Manche en possession des droits d'usage et de pacage les plus larges, dans la forêt d'Aubusson. Une charte seigneuriale reconnait ces droits, en 1265, sans qu'il soit permis aux habitants de disposer des bois, « ni pour trafic, ni pour don, ni pour ouvrages à vendre ». Le seigneur se réserve seulement « un certain lieu de la forêt » : on le cantonne. Plus tard, en pareille occurrence, ce sont les usagers que l'on cantonnera. Les paysans, pour prix de cet usage, doivent seulement au suzerain une journée de charroi, « un voyage au bois ». Les choses marchaient ainsi depuis des centaines d'années quand, au XVIe siècle, le procureur fiscal du seigneur — ce fief appartenait alors à la dame de Beaujeu, fille de Louis XI — voulut interdire aux vilains de continuer à jouir librement des bois. De là, entre les officiers de la princesse et les consuls d'Aubusson, représentant les usagers, un long procès, où ces derniers, d'ailleurs, obtinrent gain de cause.

Dix-sept paroisses de l'arrondissement d'Avallon louent, en 1319, le droit d'usage dans la forêt d'Hervaux : « elles pourront y couper tous bois qui leur seront nécessaires », moyennant un cens annuel de dix deniers par feu. Au XIVe siècle, ces dix deniers valent 50 centimes, moins d'une journée de travail; au XVIIIe, ils ne vaudront pas 4 centimes. Il en est de même des « 2 sols d'*exporle* » par an dont un gentilhomme du Bordelais, pour son droit de chauffage dans la forêt de Lesparre, fait hommage au sire de ce nom (1328) ; ces 2 sols valaient au début 80 centimes, ils se réduisirent plus tard à 9 centimes [1].

Pour une poule et cinq deniers par tête et par an, les paroissiens de Parassy, en Berry, obtiennent de leur seigneur (1464)

[1] Académie de Bordeaux, 1843, p. 141. — Pour le droit de chasse qui lui est concédé, ledit gentilhomme devra au propriétaire un quartier du premier sanglier, cerf ou chevreuil, qu'il prendra. — Soc. Scient. de la Creuse, 2e série, I, 62; — Congrès Scient. Auxerre, 1858, p. 373.

la libre jouissance de la forêt qui les entoure. Ces « concessions », il faut le dire, ne sont en général que des « reconnaissances » de droits plus ou moins obscurs, plus ou moins anciens, qui se précisent et s'affirment[1]. Les gens de Jumièges et de Braquetuit, en Normandie, soutiennent, dans un procès de 1579, que la forêt est commune entre eux et l'abbaye, à qui, nominalement, elle semble appartenir; que, moyennant un sol par an et par famille, ils y ont droit de pâture, de chauffage, de *pânage* pour leurs porcs. Outre ces droits d'usage et de pâturage dans les bois seigneuriaux, les campagnards possèdent en propre une grande quantité de bois communaux, soit qu'ils les détiennent de temps immémorial, soit qu'ils leur aient été abandonnés par des traités en bonne forme, tels que les vassaux de Saint-Seine, dans la Côte-d'Or, en font signer au monastère dont ils dépendent (1497).

Le revenu des forêts demeure, en bien des localités, si minime au XVIe siècle que ces « accords » ne sont guère onéreux au détenteur du fonds. En 1573, les herbes d'une forêt entière, celle de Fletz en Limousin, ne sont accensés à nouveau que pour 10 sous et 2 poules (à peu près 2 fr. 30)[2]. Pour 30 francs par an de notre monnaie, le *gruyer* — officier des Eaux et Forêts — de l'empereur Charles-Quint, en Franche-Comté, accorde aux habitants d'Authume le droit d'usage dans les bois de Chaux (1547); c'était là une somme importante, puisque, dans la même province, le cens féodal des manants de Chalonnet, pour droit

(1) En 1484, dans les forêts dépendant de la baronnie de Craon (Mayenne), les usagers, moyennant une redevance individuelle de 6 deniers tournois par an — soit 13 centimes, — ont droit de pâture toute l'année, sauf du 15 avril au 15 mai (JOUBERT, *Baronnie de Craon*, p. 389).

(2) Arch. Départ. Corrèze, E. 335; Cher, E. 876; — DE BEAUREPAIRE, *Services fieffés*, p. 12; — Com. Antiquités Côte-d'Or, VI, 260.

d'usage dans les forêts royales, ne s'élève, en 1584, qu'à 3 centimes par personne[1].

Le seigneur de La Rochefoucauld avait accordé « à toujours », au commencement du XIII[e] siècle, aux riverains de la forêt de La Boixe, en Saintonge, dont il était propriétaire, le droit de pacage à raison de 2 deniers, monnaie courante (le denier valait alors intrinsèquement 9 centimes), par chaque bœuf ou vache suivie de son veau. Il crut évidemment faire un bon marché et les manants crurent en faire un mauvais, car ils prétendaient avoir ce droit pour rien. Ils n'acceptèrent l'arrangement que parce qu'ils ne purent faire autrement, « n'ayant, disaient-ils, d'autre justice à laquelle il leur fut loisible de recourir ».

Au XV[e] siècle, ces vassaux jouissent, non seulement du pacage, mais aussi du chauffage dans la forêt; un procès leur est intenté à ce sujet par les seigneurs, qui le perdent. Les juges transforment seulement les deux deniers de jadis en une redevance de 36 litres de froment à payer par chaque *laboureur à bœufs*, quel que fut le nombre de ses bestiaux, et de 18 litres par chaque *laboureur à bras*. En 1515, nouveau procès, puis en 1634, puis en 1740; chaque siècle voit renaître d'interminables litiges.

La rente en nature avait été, dans l'intervalle, reconvertie en numéraire; mais, comme la dépréciation du numéraire était continue et que le prix du bois suivait une progression constante, elle était devenue presque nulle. En même temps la population augmentait; par suite, le droit d'usage prenait plus d'importance. Au XVII[e] siècle, une douzaine de paroisses envoient leur bétail à La Boixe; chaque matin, des caravanes de bœufs, de vaches, de porcs et de moutons se dirigent en longues files vers la forêt. Le seigneur trouvait toujours qu'on prenait trop de bois, et les usagers n'en avaient jamais assez. Pour six fours

[1] Arch. Départ. Doubs, B. 418, 1366.

banaux, dont le revenu était insignifiant, on employait annuellement soixante-dix mille fagots, qui, vraisemblablement, ne servaient pas tous à faire du pain. En 1759, La Boixe ne rapportait au propriétaire que 5.400 francs par an et sa contenance était de 1.330 hectares.

Certes elle avait été, dans le principe, beaucoup plus étendue. Les cultivateurs ne se contentaient pas de tondre le sol forestier à mesure qu'il se repeuplait ; ils s'en emparaient tout doucement d'âge en âge et le défrichaient à leur profit personnel. Les « accrues », accroissements, ou, pour mieux dire, les empiètements des riverains étaient chose si prévue, si naturelle, que souvent dans des chartes on règle d'avance de quel seigneur ils relèveront.

Rarement il arrive que le châtelain songe à placer des bornes pour empêcher de nouvelles annexions du paysan, comme on le fait à Versigny en 1336. Les bornes, du reste, ne sont pas éternelles. S'il s'agit de biens d'église, les moines, auxquels ils appartiennent, le receveur de l'abbaye sont parents ou amis des paroissiens du voisinage ; ils ferment les yeux sur leurs mainmises, timidement accomplies, sillon par sillon, ou font cause commune avec eux. Quand un supérieur plus attentif « blâmera » les « aveux », en d'autres termes prétendra que la contenance des bois, telle qu'elle est portée en ces actes, est frauduleusement réduite, il sera trop tard. Des procès nous révèlent que, depuis un temps indéfini, une lutte incessante se poursuit entre le château et la chaumière, qui entame tous les jours la forêt, « laquelle, à chaque génération, perd plusieurs centaines d'arpents » (1482). L'homme d'épée accuse l'homme de bêche d'avoir transformé près de quinze cents hectares en terres labourables. Une fois défrichés, avec l'absence de cadastre, impossible de revendiquer les bois. Rongés par le bétail, hachés par la main de l'homme, les bords « abroutis » des surfaces

boisées étaient bientôt impuissants à se défendre contre la charrue, qui venait sournoisement par derrière. Ce fut ainsi que le pacage et l'« usage » eurent raison de centaines de milliers d'hectares[1].

De ci, de là, il est bien opposé quelques digues à ces envahissements, comme aux abus des usagers que l'on essaie de faire jouir en bons pères de famille. Dans certains cantons de l'Ile-de-France, les droits de pâture ne peuvent être exercés que dans les taillis âgés au moins de trente ans; pour le chauffage, les habitants ont droit à tous les bois secs et aux bois verts, à l'exception des chênes, des hêtres et des pommiers (1336). On inflige à Gray, en Franche-Comté, une amende de 8 francs à deux hommes qui ont abattu un chêne (1380), « parce qu'ils le croyaient mort, tandis qu'il avait encore du vif ».

Pour prévenir le gâchage, une transaction intervient en 1464 à Allan, en Dauphiné, entre le seigneur et ses vassaux, portant que nul ne pourra couper des poutres pour sa maison sans la permission du seigneur, *qui ne pourra la refuser*. Si, après avoir coupé ces poutres, il les laissait pourrir sur place, le vilain devrait en payer le prix, à dire d'expert, au profit de la commune.

Mais ce fut seulement au milieu du XVIe siècle, avec l'accroissement de la population, que les intéressés commencèrent à se préoccuper sérieusement de la déperdition inutile des arbres[2]. Dans telle paroisse où, cent vingt ans auparavant, le droit de couper du bois pour son usage ou *pour le vendre* était reconnu à tout le monde, un accord de 1551 déclare que « ni le seigneur ni les habitants ne pourront en couper que pour leur provision

[1] Soc. Archéolog. de la Charente, 1880, p. 117, 118; — Arch. Départ. Aisne, G. 13; — DE BEAUREPAIRE, *Services fieffés*, p. 13.

[2] Voyez l'*Étude sur la condition forestière de l'Orléanais au moyen âge et à la Renaissance*, par M. R. DE MAULDE LA CLAVIÈRE.

et ustensile »[1]. La durée du pacage est alors bornée dans quelques forêts : il commencera au 15 mars pour finir au 1er octobre. Dans les bois de Mortiers, près Laon, on limite le droit d'usage gratuit de chaque village à 85 hectares (1518); on assure en même temps aux paysans, pour une redevance très légère, la propriété des espaces en partie défrichés par eux. A d'autres égards, ces déboisements opérés sans aucune règle avaient leur danger; les voisins s'en apercevaient; le vice-légat d'Avignon défend, sous des peines sévères, dans le Comtat-Venaissin (1595), « de dépopuler les bois et de faire aucun essart aux montagnes, attendu les grands dégâts et ruines que cela apporte au plat pays ».

Quelques gentilshommes, pour mettre fin à la communauté orageuse qui existait entre eux et les usagers, s'efforçaient de divorcer à l'amiable; le duc de La Trémouille offrait aux paysans de Benon de renoncer à leurs droits sur la totalité de cette forêt contre l'abandon en toute propriété d'une partie du sol (1599). Mais tous les suzerains n'étaient pas aussi raisonnables; puis, quand il s'agissait de traiter, de définir les droits réciproques, le campagnard sentait obscurément sourdre dans sa cervelle les prétentions inavouées des aïeux à la possession exclusive du bois, comme de la lande.

La tradition confuse du communisme foncier, que pratiquent les sociétés humaines dans leur enfance, et dont tant de vestiges subsistaient encore, le rendait hostile au partage. « Nous avons des griefs au sujet des bois », disaient dans leur manifeste de 1525 les paysans révoltés de l'Alsace, — qui pourtant, moyennant quelques pfennings par arpent, jouissaient de très vastes superficies — « nos seigneuries *ont usurpé les forêts pour elles*

[1] Arch. Départ. Drôme, E. 6576, 6578; Doubs, B. 100; Aisne, G. 13; — Soc. Archéol. Soissons, 1875, t. VI, p. 127.

seules, et, quand le pauvre homme a besoin de quelque chose, il est forcé de l'acheter pour deux pièces d'argent. Notre opinion est que tous les bois qui sont entre les mains d'ecclésiastiques ou de laïques, et qui n'ont pas été acquis par achat, doivent *retourner* à toute la communauté »[1].

Un autre reste de ce communisme rural dont nous parlons était le droit de vaine pâture. On constate dans l'Europe du moyen âge, comme dans les pays à demi barbares d'aujourd'hui, une grande différence entre la propriété du bétail, qui est entière, et la propriété du sol, qui est restreinte et bornée.

Le maître d'une prairie n'avait droit qu'à la récolte du foin; il n'était chez lui que pendant trois mois par an : de mars à juin. — Et les coutumes fixent soigneusement les dates : ici le 1er mars, là le 8, ailleurs le 15. — Sauf cette période, les prés appartiennent à tout le monde ; chacun peut y faire paître son bétail. C'est pour les paroissiens un bien public, comme le soleil pour l'humanité, comme la grande route pour les citoyens d'un même pays. Une prairie ne pouvait donc jamais être enclose, du moins complètement, puisque la généralité des habitants, pendant huit mois et demi de l'année, devait y avoir accès. Là dessus l'opinion est aussi susceptible que la jurisprudence est formelle. Pour soustraire égoïstement quelques hectares à la communauté, il faut qu'elle y consente, par une transaction spéciale, un arbitrage volontaire, comme on en voit un à Tauligan, entre le seigneur et ses vassaux (1488), qui déclare « en défense » toute l'année le pré du seigneur, « lorsqu'il sera clos ».

Trop de gens sont intéressés à maintenir intact ce patrimoine, pour qu'aucune infraction puisse passer inaperçue. Quelques

(1) HANAUER, *Les paysans d'Alsace*, p. 54; — Congrès Scient. de Strasbourg, 1842 (II, 422) ; — JANSSEN, *Allemagne à la fin du moyen âge* (trad. Paris), 282 ; — Arch. Départ. Vaucluse, B. 2586 ; Aisne, G. 20; — Arch. Hist. Saintonge, I, 152.

propriétaires de Bort (Limousin) ayant enclos des prés en 1564, la masse des paysans leur intente un procès, comme étant privés ainsi « du droit de secondes herbes » ; et ces propriétaires s'empressent de déclarer, par acte notarié, « qu'ils n'entendent pas faire du *revivre* (ou regain) leur profit particulier », et qu'ils n'ont droit audit pré que depuis le 25 mars jusqu'à récolte de la première herbe [1].

Aux prairies s'ajoutent toutes espèces de pâtures que l'on appelle « vaines » — et qui effectivement le sont assez, — les terres labourables après la moisson enlevée, les jachères, les friches, les landes et les marais. Quant aux bois, pour lesquels il faut un titre particulier, on a vu que, sous le régime du droit d'usage, le manant en profite tout à son aise. Chacun peut seulement clôturer les alentours de sa maison, à la campagne comme à la ville, son jardin, son parc. En certaines provinces, le laboureur a droit en plus à une « épargne » de prairie, contiguë à son habitation et qui lui est indispensable ; plus rarement il est permis de se réserver la portion d'herbage « nécessaire à la nourriture de ses animaux de labour ». Et, sauf ces exceptions, le sol pendant la moitié, les deux tiers ou même la totalité de l'année — s'il s'agit de terres au repos, — reste banal.

Quelques seigneurs prélèvent une taxe sur cette jouissance, quand elle s'exerce sur leurs biens — pour faire paître en 1501, dans des montagnes domaniales du Roussillon, 2.500 bêtes à laine, on paiera 10 livres 8 sous, ce qui fait un denier ou 2 centimes par tête ; — mais comme les titres se perdent de siècle en siècle, que les tribunaux deviennent de plus en plus sévères pour leur production et que les villageois usurpent tant qu'ils peuvent, l'usage de la vaine pâture peut être en principe considéré comme gratuit.

(1) Bull. de la Soc. Scient. de la Corrèze, 1885, p. 467 ; — Arch. Départ. Drôme, E. 5948 ; — DELAMARE, *Traité de la Police*, II, 671, 1134.

Il n'est limité dans son exercice qu'en ce qui concerne le nombre des têtes de bétail que chacun peut lâcher ainsi dans la plaine et envoyer chercher leur vie à travers champs : 4 bœufs par charrue au XIIIe siècle, en Bas-Languedoc ; 4 moutons par florin (de 12 sous) d'impôt, en Provence, au XVIe siècle. Ailleurs, il est loisible de laisser vaguer en été autant d'animaux que l'on peut en nourrir en hiver du foin et de la paille de son crû. Quelquefois ce n'est qu'à proportion de son bien personnel que l'on a part au bien commun.

La vaine pâture est alors un mutualisme réduit aux seuls propriétaires. Celui qui ne possède rien, en Roussillon, sur le territoire de la paroisse, lors même qu'il y résiderait, n'est point autorisé à en faire brouter l'herbe. Sinon, on dénoncera contre lui « le ban de pacage » ; on le poursuivra, et le juge ne se contentera pas toujours, pour le renvoyer bénignement des fins de la plainte, de sa promesse d'acquérir quelque parcelle de la localité dont il déclare « se faire homme » [1]. Tantôt ce droit de vaine pâture est restreint à la commune : on applique la règle du chacun chez soi en Bourgogne, en Auvergne, dans la Marche, le Bourbonnais ; tantôt il comporte entre communes limitrophes une réciprocité assez étendue : c'est le cas en Champagne, Orléanais, Nivernais, etc.

Mais partout, jusqu'à un temps très proche de nous, a persisté cette idée que, si la culture des céréales exigeait la propriété *individuelle*, la jouissance *collective* du sol s'imposait pour la nourriture du bétail. « Sans la précaution de nos ancêtres, écrivait Delamare au siècle dernier dans son *Traité de la Police*, de laisser toujours une portion de terre en *communs* pour

(1) Arch. Départ. Pyrénées-Orientales, B. 346, 412, 416 ; Vaucluse, B. 1746 ; Drôme, E. 5781 ; Corrèze, E. 1174 ; — Com. Antiquités Côte-d'Or, VI, 430. — Quelques écrivains ont voulu voir l'origine de la vaine pâture dans une sorte de compensation donnée aux campagnards, à l'époque des défrichements, comme indemnité de ce qu'ils perdaient à cet égard dans les

servir de pâturage aux bestiaux, *il aurait été impossible aux habitants de nourrir* ceux qui leur sont nécessaires pour fertiliser les champs.. »[1].

L'agriculture contemporaine a fait justice de ce préjugé si singulier, mais si puissant jadis, qu'il était interdit de remettre en culture « une terre qui avait été une fois en nature de pré, le seigneur du lieu n'ayant pas plus de privilège à cet égard que le dernier des habitants ». En effet, avec le système en vigueur, un propriétaire qui mettait sa prairie en labour frustrait toute la paroisse. Le labourage même ne doit pas se renouveler tous les ans ; une culture intensive ne laisserait pas à l'herbe le temps de pousser dans les guérets, entre les moissons d'août et les semailles de novembre.

En certaines régions, d'après des ordonnances anciennes, les champs devaient être laissés tous les trois ans *au moins* en jachères. De ces champs privés, le conseil municipal réglementait l'usage et prescrivait les assolements, comme s'ils appartenaient à la commune; la coutume l'y autorisait en un temps, où le socialisme local était resté très dur, très despotique[2]. L'individu demeurait assez esclave de la collectivité, pour que le gouvernement pût user, il y a cent cinquante ans, d'un droit de police qui nous révolterait aujourd'hui et que l'on considérait alors comme légitime, quand il refusait ou accordait à son gré aux propriétaires le droit de planter des vignes et qu'il faisait arracher celles que l'on avait plantées sans sa permission.

forêts. C'est là une erreur; le droit de vaine pâture vient simplement du système primitif de la propriété collective.

(1) II, 671.

(2) « La minorité, disait la loi saxonne, en vigueur au XVIe siècle, ne pourra s'opposer à ce que le maire aura décidé avec l'assentiment de tous. » — JANSSEN, *Allemagne à la fin du moyen âge* (trad. Paris), 276, 280, 292. — On sait qu'en Allemagne, de nos jours encore, le droit de chasse, même sur les terres privées, est la propriété de la commune qui l'afferme par adjudication.

CHAPITRE III.

SALAIRES DES PAYSANS ET DOMESTIQUES DE 1600 A 1800.

Dépossédé au XVIe siècle du bien-être matériel, le paysan ne le recouvrera plus jusqu'à la Révolution. — Subventions sociales. — Propriétés des non-propriétaires. — Difficulté pour le campagnard de conserver ses anciens droits d'usage et de vaine pâture. — Opinion du XVIIe siècle à ce sujet. — C'est par des procès que ces droits ruraux se révèlent désormais à l'historien. — On reproche aux usagers d'abuser. — La forêt royale ou particulière cesse d'être à la disposition du premier venu. — Le prix croissant des bois amène cette révolution. — Usages de Taulignan, en Dauphiné, de Mortagne, en Saintonge. — Les habitants s'opposent au cantonnement. — Les litiges qui surgissent à la fin de l'ancien régime se terminent au profit général de l'agriculture et au préjudice particulier des usagers. — Même transformation dans la vaine pâture. — On mangera moins de viande, il faut avant tout du pain. — Défense de l'ancien état de choses par les paysans au XVIIe siècle. — Au XVIIIe siècle commence la lutte de la vaine pâture avec la prairie artificielle. — Défrichement des landes; action du gouvernement. — Le droit de parcours n'a été *légalement* aboli qu'il y a quelques années. — Les bestiaux livrés à l'alimentation sont plus gras sous Louis XVI que sous Louis XIV et Henri IV.

Dans les dernieres années de l'ancien régime le salaire montre une tendance marquée à décroître. — Paye *réelle* du journalier au commencement du XVIIe siècle; elle est plus élevée qu'à la fin du siècle précédent. — Elle diminue sous Richelieu et Mazarin et s'améliore de 1676 à 1700. — Tarif des journées dans les diverses provinces. — Le prix du travail baisse *intrinsèquement* au début du XVIIIe siècle et sous le ministère de Fleury; *relativement* au prix des denrées il s'élève. — Prospérité du travailleur en 1726-1750, offrant quelque analogie avec celle qui marque la fin du XVe siècle. — Jamais la condition du manœuvre n'a été pire ni la terre mieux cultivée qu'en 1776-1790. — Laboureurs, vendangeurs, moissonneurs, ouvriers agricoles de 1701 à 1800. — La misère du XVIIIe siècle vient de l'excès de population. — Évaluations, exagérées cependant, de certains cahiers de doléances. — Dans le premier tiers du XIXe siècle, les salaires étaient demeurés très bas.

Gages des domestiques de ferme, valets de labour, vachers, charretiers, etc., de 1600 à 1800. — Ce qu'on doit penser des salaires portés aux enquêtes de 1792, 1793, comme ayant été usités en 1790. — Traitement des domestiques d'intérieur, à la ville et à la campagne (cuisiniers, cochers, portiers, etc.). — Ces domestiques ne sont pas meilleurs que ceux de nos jours; légendes sans fondement à cet égard.

Le simple journalier était plus heureux que le domestique. — Rapport du salaire de l'un avec les gages de l'autre de 1600 à 1800, comparés à ce qu'ils étaient au moyen âge et à ce qu'ils sont de nos jours. — Enseignement que l'on peut tirer de la hausse des gages de la domesticité, de 1789 à 1897. — Hausse du salaire des journaliers. — La moindre durée de travail des journaliers d'il y a cent ans n'était pas un avantage.

Salaire des femmes; il a subi des fluctuations en rapport avec celui des hommes. — Paye des journalières; gages des servantes. — « L'anse du panier » au XVIIe siècle. — Chambrières, filles de cuisines, nourrices.

Travaux agricoles exécutés à la tâche. — Leurs prix successifs confirment les appréciations basées sur les salaires. — Battage des grains à façon; labourage des terres; fauchage des blés et de l'herbe.

Dépossédé au XVIe siècle, par la crue de la population, du bien-être matériel dont il avait joui au moyen âge, le paysan français ne le recouvrera plus que de nos jours.

De 1601 à 1790, il traversera de bonnes et de mauvaises périodes ; il sera plus ou moins à son aise, puisque le salaire annuel du manœuvre, pour 250 jours de travail, évalué en monnaie actuelle d'après le pouvoir de l'argent, oscillera de 570 francs sous Henri IV à 410 francs sous Louis XVI ; mais il ne reverra plus ces rétributions de 870 et 900 francs par an, qu'il avait eues sous Charles VIII et Louis XII, ni même ces 650 à 750 francs qu'il gagnait tout au long des XIVe et XVe siècles et qu'on lui allouait encore jusqu'à Henri II (1550).

Le plus curieux est que, bien loin de profiter des progrès de l'agriculture et de la plus-value des terres, cette plus-value même et ce progrès semblent tourner à sa ruine, et qu'il est plus malheureux, à la fin de l'ancien régime, qu'il ne l'était durant la première moitié du règne du Louis XV ou au début de celui de Louis XIV.

Une des conséquences de cette plus-value des terres, qui rend leur possession plus précieuse et leurs propriétaires plus exigeants, plus attentifs à en recueillir tous les produits, à en tirer tout le parti qu'elles comportent, c'est la difficulté sans cesse croissante, pour le manant non-propriétaire, de conserver intacts, aux XVIIe et XVIIIe siècles, ces avantages que lui procurait jadis la jouissance des droits d'usage dans les bois et de vaine pâture. Ces droits, dont nous avons, dans le chapitre précédent, fait connaître la nature et déterminé l'étendue, constituaient de vrais suppléments de gages.

On ne doit évidemment pas en exagérer l'importance, surtout pour les simples journaliers. Le temps que le « pauvre homme de labeur » ou le « laboureur à bras » passe, dans la forêt commune, à abattre, fagoter, charroyer du bois pour son hiver,

est à déduire des 250 jours ouvrables qui composent son salaire annuel ; de même, s'il conduit sa vache, ses brebis, aux pâturages banaux. Il n'en est pas moins vrai que, dans un cas comme dans l'autre, à ce rural, qui vient au monde dénué de tous biens ou à peu près, qui ne doit compter pour vivre que sur l'effort de ses bras, la société garantissait une participation à la propriété foncière, qu'elle lui donnait gratis l'herbe et le bois.

Certes, pour profiter de ces avantages, la famille champêtre devait dépenser une certaine somme de travail ; mais elle est ici dans le cas de tous les détenteurs d'un petit lopin qui le font valoir eux-mêmes : au salaire de l'exploitant, elle joint la rente du sol.

« Cette province étant presque toute en bois, disent au roi (1614) les États de Normandie, les meilleurs et les plus assurés revenus qu'aient les suppliants sont les usages et droits de chauffage, qu'ils ont dans les forêts, ce qui les aide à nourrir leur famille... » Dans un procès au Parlement de Paris, en 1628, où les défendeurs étaient un lot de campagnards, riverains d'une forêt royale, qui avaient pris des bestiaux à cheptel et les nourrissaient au moyen du droit de pacage dans cette forêt, l'avocat général Talon, concluant au nom du Parquet en faveur des éleveurs, auxquels l'administration forestière prétendait interdire cette pratique, s'écriait avec véhémence : « Cela va contre la liberté publique ! Il n'y a ordonnance ni règlement qui conseille cette rigueur ; mais au contraire ce serait priver le pauvre peuple de son vivre et le réduire à mendicité ; d'autant que, chargés de tailles et impôts de sel, ces gens n'ont d'autres substances que les pâtures, et il est raisonnable de leur donner moyen d'exister selon le lieu de leur demeure. » Parmi les personnes incriminées était un fonctionnaire — un « officier », en langage du temps. — Talon faisait à son égard une distinction et proposait d'être plus rigoureux pour lui que pour les paysans : « Il ne faut mêler,

dit-il, la cause des pauvres avec la sienne... » ; ce qui montre quelle part avait alors, dans l'interprétation de ce droit d'usage, l'idée de *charité*, d'assistance, qui, au moyen âge, n'y apparaissait nullement [1].

Désormais ce n'est plus, comme aux périodes antérieures, par des chartes de concession, par des transactions et des accords, assez bénévoles en somme, quoique au XVIe siècle les tiraillements eussent commencé, que ces droits d'usage et de pâture vont se révéler à nous; c'est toujours et uniformément par des procès : procès copieux, touffus et éternels.

L'évêque de Dijon, qui plaide (1640) sur un litige de ce genre, contre ses vassaux de Saint-Seine, et qui qualifie leur cause de « méchante et déplorée », s'étonne qu'ils puissent trouver « un procureur assez processif pour occuper depuis trente ans contre un évêque ». Les habitants de Foiseul, en Bourgogne, paient, de temps immémorial, 4 mesures d'avoine et 2 sous, par an et par feu, pour prendre du bois dans la forêt de ce nom. « Ils abusent, dit-on, étrangement de leurs droits... » ; c'est du moins ce qu'on s'avise de leur reprocher, en 1665, car il est probable qu'auparavant ils en faisaient autant. On prétend qu'ils ont coupé, en six ans, un canton de bois suffisant pour quinze années. Un arrêt du Parlement ordonna de leur livrer 252 hectares, qui devront leur suffire pendant vingt-quatre ans; soit une consommation annuelle de 10 hectares et demi. Ils ne s'en contentèrent pas, puisque le procès ne finit qu'au bout de cent quinze ans, en 1778, et encore parce que « Sa Majesté leur fit défense de plaider davantage ».

Les communautés déploient en effet une ténacité admirable pour le maintien de leurs prérogatives : les gens de Grandselve assignent devant le Parlement de Toulouse le cardinal de La

(1) Arrêt du Parlement du 24 juillet 1628 (Arch. Nat. AD. †). — DE BEAUREPAIRE, *Cahier des États de Normandie*, I, 119.

Valette, pour l'obliger « à remettre en haute futaie certains terroirs » qui lui appartiennent, « avec faculté pour eux d'y faire paître leur bétail et d'y couper le bois nécessaire pour leur chauffage et leurs constructions ».

Leur entêtement à conserver le *statu quo* ne témoigne pas toujours d'une grande intelligence de leurs intérêts; il leur fait respecter jusqu'aux ronces et entretenir jusqu'aux bruyères. En Touraine, les paroisses voisines de Chinon protestent contre le défrichement de 365 arpents de bois, que l'on veut convertir en pré (1625), alléguant « qu'elles n'auront plus d'épines pour chauffer leurs fours ». On finit par défricher malgré leur opposition; pour se venger, elles couvrent les prairies nouvelles de cinq à six cents têtes de bétail avant que l'herbe ne soit coupée et enlevée. C'est le point de départ d'un nouveau procès[1].

Là même où personne ne les inquiète, où les bois leur appartiennent en toute propriété, les communes exploitent avec si peu d'ordre et tant de profusion qu'elles se mettent elles-mêmes mal à l'aise. Un arrêt du Parlement d'Aix prescrit aux paroisses qui n'ont pas assez de bois « de mettre en *défens* certaines portions de leur territoire », et ordonne que les bois seront gardés par les *champiers* (gardes champêtres) nommés par les communes et inspectés deux fois l'an par les officiers de justice et les consuls.

Ces règles que la Cour de Provence tentait ainsi, sous Louis XIII (1633), de faire observer aux usagers qui se pillaient eux-mêmes et réduisaient à presque rien des droits énormes en apparence, — tels que celui des habitants d'Aix de couper du bois à leur gré dans un rayon de cinq lieues autour de la ville —, ces règles protectrices du domaine forestier, Colbert allait, trente ans plus tard, les appliquer aux bois de l'État. Ce ministre, dans

[1] Arch. Départ. Indre-et-Loire, G. 41, 52, 53; Haute-Garonne, B. 450. — Com. Antiquités Côte d'Or, VI, 283.

un rapport détaillé, accusait au Conseil royal (1667) une communauté, à laquelle les ducs de Bourgogne avaient, au XIIIe siècle, concédé des droits d'usage dans la forêt de Villiers-le-Duc, d'avoir mésusé de ses prérogatives personnelles, de les avoir vendues et affermées à des tiers, « d'avoir changé de simples cabanes en des maisons splendides et de plaisir, d'avoir dégradé la forêt au point de n'y laisser que des *recrues* », ou bois de recépage. Le ministre proposait la dépossession pure et simple des bénéficiaires.

Un autre droit d'usage était battu en brèche, parce que les intéressés avaient établi, au milieu du bois, une fabrique de cercles à tonneaux, malgré la prohibition qui leur en avait été faite. Ils eurent la chance d'échapper au fisc royal ; tous ne furent pas aussi heureux : lors des revisions de 1672, les moines de Longpont (Seine-et-Oise) furent condamnés à rembourser, à eux seuls, 44.000 francs pour bois domanial indûment abattu.

Sous l'influence des règlements nouveaux et surtout des idées nouvelles, la forêt, publique ou privée, cesse de plus en plus d'être cette bonne mère, qu'un peuple de voisins, investis de droits de *paisson* ou *glandée*, de *ramage* ou affouage, émonde, gratte, taille, rogne et broute à l'envi les uns des autres : le tanneur y prenant des écorces, le boulanger du taillis, le potier du charbon... La forêt d'Orléans était grevée, au XVIIe siècle, au profit d'abbayes, d'hôpitaux, de communes, de particuliers, de 133 concessions d'usage, dont l'origine variait de l'an 1122 à l'an 1453, et dont beaucoup comprenaient en bloc trois ou quatre paroisses. Le procureur du duché avait, à lui seul, pour son chauffage, quatre mille bûches et mille fagots par an[1].

[1] Arch. Départ. Bouches-du-Rhône, C. 278; Loiret, A. 2049. — Com. Antiquités Côte-d'Or, VI, 431. — On défendit alors, non seulement aux étrangers, mais même aux propriétaires sur leurs propres terrains, « de mener paître des bestiaux ou de cueillir aucunes feuilles ou herbes

Au XVIII[e] siècle, la lutte entre les usagers et les nu-propriétaires se poursuivit, tantôt ouverte, tantôt sourde, mais perpétuelle; partout on limite, on resserre, on écorne le droit des premiers. Le commandeur de Malte, auquel appartient la forêt de Villejésus, dans la Charente, refuse, en 1727, de recevoir des habitants l'hommage du droit de jouissance qu'il leur dénie. Il est relaté, dans les pièces du procès, que ce seigneur a injurié le syndic des villageois et a menacé ceux-ci de les tuer, s'il les trouvait dans ses bois.

Quand on est marquis d'Esparon, en Dauphiné, à la tête de 300 hectares qui vous rapportent, en 1719, 103 livres de redevances perpétuelles, soit 7 sous (ou 43 centimes chaque), on doit se dire que l'on n'est propriétaire que de nom et que les habitants, sans avoir l'air de rien posséder, sont les vrais maîtres [1]! En présence du prix croissant des bois, les communes elles-mêmes se demandent si elles n'auraient pas plus de profit à faire des coupes régulières qu'à les dilapider par avance. En 1716, les jurades de Châteauneuf-sur-Rhône défendent d'abattre des arbres « attendu qu'une vente a rapporté 820 livres à la communauté ».

Les bois que le seigneur de Taulignan (Drôme) possédait indivis avec ses vassaux, dont il leur avait, par des clauses expresses de sa charte de 1285, reconnu la libre jouissance, il demande, en 1731, qu'on en fasse le partage. De là procès. Après quatre siècles et demi de vie commune, le propriétaire et les tenanciers désirent se séparer. C'est que les conditions économiques ont changé. Le litige est coûteux; les relations sont aigres, naturellement, comme entre gens qui s'envoient du papier timbré. En 1791, en 1793, des mémoires sont encore produits par les con-

dans les garennes, aulnaies, ormoies et autres plans particuliers d'arbres (DELAMARE, *Police*, II, 1135).

[1] Arch. Com. Rambervillers (Vosges), FF. 17. — Arch. Départ. Drôme, E. 6709. — Soc. Archéol. Charente, 1880, p. LVII. — Arch. privées des Nicolaï, fonds Simiane.

suls contre les seigneurs. Les juges ont changé, la France se renouvelle, le sang coule ; ces obstinés plaident toujours. Il y avait soixante ans que le procès durait.

Un autre exemple sur les bords de l'Océan, en Saintonge, nous initie au détail de ces revendications contradictoires : moyennant deux sous par an les habitants de la châtellenie de Mortagne sont, par une transaction de 1314, en possession des droits les plus étendus dans les bois de ce domaine. En 1761, le prince de Lorraine, seigneur de Mortagne, voulut procéder à un cantonnement ; il sollicita du Conseil d'État un arrêt délivrant aux usagers, en toute propriété, une portion suffisante pour leurs besoins, et exemptant de tous droits d'usage ce qui lui serait laissé à lui-même. Les habitants s'opposèrent avec la dernière énergie à ce que cet arrêt fut rendu.

Sans doute leur situation était meilleure, dès ce moment, que celle qu'on leur voulait faire ; mais c'eût été surtout dans l'avenir que la différence serait devenue sensible, parce qu'avec l'accroissement constant de la population la part de chaque famille, dans ce morceau invariable de la forêt, eût diminué sans cesse ; tandis qu'avec le droit d'usage individuel c'était à la masse du domaine, autrement dit au nu-propriétaire, qu'incombait le soin de fournir aux nouvelles consommations. Les manants firent valoir que « les articles 4 et 5 de l'ordonnance des Eaux et Forêts de 1669, traitant des biens appartenant aux communautés, n'accordaient au seigneur le droit de *triage* que lorsque la concession du terrain était gratuite, sans aucune charge de cens, redevance ou autre servitude, et lorsque les deux tiers de la forêt suffisaient pour l'usage des paroisses » (preuve que les deux tiers ne suffisaient pas toujours et que, par conséquent, le seigneur n'avait pas même un tiers) ; sinon, disait l'ordonnance, « le partage n'aura pas lieu, mais le seigneur et les habitants jouiront en commun comme auparavant.

L'article 5 portait que « la concession ne pourra être réputée gratuite de la part des seigneurs, si les habitants justifient du contraire par l'acquisition qu'ils en ont faite, mais que, si ces derniers paient quelque reconnaissance en argent, corvées ou autrement, la concession *passera pour onéreuse*, quoique les habitants n'en montrent pas le titre, et empêchera toute distraction au profit des seigneurs ». Ce furent ces deux articles qui maintinrent beaucoup d'usages jusqu'à la Révolution.

Le syndic rural rappelait aussi que le seigneur de Mortagne avait déjà tenté la même entreprise, en 1726, « par l'instigation des gens d'affaires, toujours enclins à persécuter le tenancier » ; que « l'on avait fait alors des procédures considérables »; puis qu'à la fin le seigneur, s'étant rendu compte par lui-même de la prétention de ses intendants, « l'avait trouvée injuste ».

Son héritier, trente-cinq ans après, ne pensait plus de même, puisqu'en 1761 il faisait valoir, dans sa requête, que « les usagers ont commis des dégradations énormes, que leurs bestiaux ont rongé les jeunes taillis et les ont transformés en broussailles; qu'en une infinité d'endroits ils ont arraché, pour se chauffer, les racines mêmes des arbres; que, par suite de leurs délits, les bois sont devenus rares, partant chers, dans les lieux circonvoisins; qu'enfin le suppliant, *quoique propriétaire*, *ne peut retirer aucun profit de ses forêts*... » A cela les habitants répondirent « qu'ils avaient toujours librement exercé leurs droits de pacage et de chauffage...; qu'ils connaissaient parfaitement que l'intention de monseigneur le prince était d'accroître le revenu de sa terre ; que, secondant cette intention (?), ils demandaient qu'on fît entre eux le partage de ces landes où ils payaient actuellement deux sols par feu ; qu'ils offraient de payer désormais 3 sols par journal — soit 45 centimes l'hectare — de rente seigneuriale, annuelle, foncière et directe, ce qui fera une augmentation considérable, lesdits tenanciers s'engageant à cultiver en froment, ou bois taillis,

les portions qui leur écherront, chacun en son particulier... Bien entendu, ils n'entendent nullement contester les droits de justice, chasse et féodalité à mondit seigneur le prince, au contraire s'y soumettre expressément ».

Ces paysans plaisantent... ; ils laissent l'honneur, ils gardent l'argent. « Justice » et « féodalité » ne sont que des mots à la fin du XVIII[e] siècle ; pour la chasse, il n'y aura guère de cerfs ou de chevreuils dans des champs de blé. Ce sont donc là des fictions pures. Quant au revenu pécuniaire, la paroisse se composait de 380 feux ; c'était, à 2 sous par feu, une somme de 38 francs, autrement dit rien du tout, que ce bois de 1.400 hectares produisait de ce chef au suzerain. Les 45 centimes par hectare lui auraient valu 630 francs, c'est-à-dire une recette assez dérisoire. Nous ignorons la solution qui intervint ; mais, en 1783, la principauté de Mortagne, dont ce bois faisait partie, était louée 25.000 francs par son titulaire, le prince de Lambesc ; ce qui laisse supposer que l'ensemble de son revenu avait progressé depuis vingt ans [1].

Des difficultés analogues surgissent partout à la fin de l'ancien régime, et partout elles se terminent au profit général de l'agriculture et au préjudice particulier des usagers. Dans le cahier des doléances de Brétigny (Seine-et-Oise), pour les États généraux de 1789, les habitants de cinq ou six paroisses voi-

[1] Arch. Hist. Saintonge et Aunis, I, 362 et suiv. ; II, 230. — Arch. Départ. Drôme, E. 5967. — La Révolution de 1789 fut extrêmement favorable à cette catégorie de propriétaires ; ils font partie de ceux dont j'ai dit précédemment (t. I, p. 235) que la législation révolutionnaire les enrichit. En effet, la jurisprudence moderne de la Cour de Cassation a établi tantôt que les droits d'usage *concédés* à une communauté d'habitants ont été éteints, *par suite de l'abolition des redevances seigneuriales*, tantôt que ces droits d'usage ne pouvaient, en tous cas, profiter qu'aux habitants des maisons antérieures à 1789. Jamais, précédemment, les populations n'eussent consenti à l'abolition de taxes très minimes, en échange d'un droit d'usage très lucratif.

sines de la forêt de Séquigny y réclament leurs droits d'usage, droits d'une antiquité extrême, « confirmés par beaucoup de rois » et par un arrêt du Parlement en 1318. « *Depuis vingt ans* ces malheureux ne peuvent plus avoir que le quart des bestiaux dont ils ont besoin, parce que les seigneurs puissants qui possèdent la forêt les intimident par des vexations et des procédures violentes. »

Les tribunaux, guidés par l'intérêt de la silviculture et sachant les cultivateurs peu soucieux de la conservation du fonds boisé, ont désormais une tendance manifeste à favoriser le propriétaire de ce fonds [1]. Nul autre que lui, déclare (1771) un arrêt de la Cour de Roussillon, « n'aura le droit de couper et de vendre les rejetons poussés sur les souches des arbres ». Jadis, dit un curé de Normandie en 1774, « mes pauvres avaient la liberté de faire un fagot de bois mort dans la forêt, mais elle leur est totalement ôtée ». Dans le XVIIIe siècle finissant les hommes sont volontiers *philanthropes*, mais les lois et les combinaisons sociales, de même que les conditions matérielles, sont évidemment moins avantageuses au pauvre que dans le moyen âge [2].

[1] Le Parlement, en 1750, rend un arrêt de proscription contre les chèvres. Ordre est donné aux « garde-bois » de tuer toutes celles qu'ils y rencontreront, à cause du préjudice qu'elles causent aux arbres (Arch. Hosp. Lyon (Charité), B. 162).

[2] BERTRANDY-LACABANE, *Not. sur-Brétigny-sur-Orge*, p. 211. — Arch. Départ. Pyrénées-Orientales, B. 404. — R. DE BEAUREPAIRE, *Statistique agricole de la Seine-Inférieure, en* 1789, p. 85. — En pays de montagnes, après avoir dévasté un sol autrefois couvert d'arbres, on sent parfois la nécessité de le reboiser; mais, comme personne n'en a les moyens parmi les paysans, ce sol fait retour au seigneur qui promet de se charger de la dépense. La commune de Chamaret (Dauphiné) abandonne à son suzerain, *à titre gratuit*, en 1752, des terres *qu'elle avait achetées* 60 *florins*, en 1566, d'un seigneur précédent. Elle fait cet abandon sous la réserve du droit de pacage, *s'il ne les reboise pas* (Arch. Départ. Drôme, E. 5643).

La même transformation tend à se produire dans la vaine pâture ; c'est la multiplication des bouches à nourrir qui le veut. Peut-être mangera-t-on moins de viande, mais avant tout ne faut-il pas avoir du pain? Sous cette influence disparaissent les entraves apportées par le communisme d'autrefois à la propriété individuelle, et ces mille pratiques socialistes par lesquelles, sans presque posséder de terre, les gens des champs pouvaient vivre de la terre, comme des seigneurs fonciers.

Dans son *Théâtre d'agriculture*, publié à l'aurore du XVIIe siècle (1604), Olivier de Serres rappelait ce mot de Caton que, « pour devenir bien riche, il fallait bien paître; pour être moyennement riche, moyennement paître... ; Caton, ajoutait notre agronome, voulait dire que le nourrir du bétail est l'unique moyen pour bien faire ses besognes en ménage, et que les autres biens de la terre ne sont qu'accessoires du bétail, d'autant qu'*avec peu de dépenses il s'entretient*, eu égard à celle qu'il convient faire pour le recouvrement des blés et des vins ». Ce « peu de dépenses », dont parle O. de Serres, s'explique par le système de la vaine pâture, donnant à chacun l'illusion de croire qu'il nourrissait ses animaux pour rien, mais coûtant en réalité au corps social, par le gaspillage de terres qu'il occasionnait, beaucoup plus que les prairies particulières.

Sous Henri IV, la « banalité » des pâturages demeure un dogme agricole auquel nul n'oserait toucher, pas même le souverain, sans provoquer d'amères récriminations : l'État ayant concédé, en 1613, à la comtesse de Soissons « les palus et marais des bailliages de Caen et Cotentin », jusqu'alors délaissés aux communautés, les États de Normandie se hâtent de protester. Les rois, disent-ils, « sans rechercher si cela était de leur domaine », en ont toujours abandonné la jouissance aux habitants. Et ils concluent : « Nous supplions Votre Majesté de révoquer ce don par les larmes d'un nombre infini d'hommes,

de femmes veuves, de petits enfants orphelins, qui seraient contraints de quitter le pays et de périr misérablement... » La part faite à l'exagération et à la phraséologie larmoyante, dont les États de cette province ont la spécialité, il reste évident que la population se sentait gravement lésée dans ce qu'elle estimait être son droit.

De ce droit, ses délégués exposent nettement la théorie, telle que le XVIIe siècle la conçoit, dans leurs réclamations des années suivantes : « Il est contre toute raison, voire *contre le droit des gens*, de dépouiller un million de pauvres familles de telles possessions... ; la nature même *a fait et créé palus et marais pour servir en commun* aux habitants du pays... » Comme on ne leur donnait pas satisfaction, ils insistaient en ces termes (1616) : « Nos gémissements ne vous attendriront-ils point, Sire, pour nous laisser ce que *Dieu, nature, le temps et la bonté de vos prédécesseurs* nous ont donné et octroyé, que vous ne nous pouvez ôter sans les offenser »[1].

Vis-à-vis des particuliers qui seraient tentés de restreindre l'étendue des pâturages, ce n'est plus par voie de pétition, mais bien à force de sentences judiciaires que les paysans savent se protéger : un arrêt du Parlement de Toulouse maintient « les manants de Villeneuve-lès-Maguelonne (1623) au droit de faire paître leur bétail dans toute la juridiction ». Défense à messire l'évêque de Montpellier, seigneur du lieu, d'inféoder les terrains dont il s'agit, *lors même qu'ils pourraient être mis en culture.* Un autre arrêt ordonne que les terres restant à défricher dans la baronnie de Lézignan ne pourront l'être sans la permission du roi et à la condition d'en laisser suffisamment pour l'entretien du bétail de la baronnie.

Ailleurs, les défrichements sont-ils déjà opérés, le tribunal

[1] O. DE SERRES, *Théâtre d'agriculture*, I, 501. — DE BEAUREPAIRE, *États de Normandie*, I, 67.

décide « qu'il sera vérifié par expert si, en dehors des landes nouvellement converties en prairies, les landes conservées suffisent à la dépaissance des bestiaux ». Les habitants de Villemoyenne, écrit en 1664 l'intendant de Champagne, « ne font nourriture de bétail pour n'avoir bois, pâturage ni *commune* »[1]. Les taxes énormes qu'elles avaient dû payer pendant la guerre de Trente ans avaient forcé beaucoup de paroisses à vendre, à cette époque, leurs droits d'usage. Un édit de 1667 les autorisa à rentrer par une sorte d'expropriation dans tous ceux qu'elles avaient aliénés depuis 1620. Un très petit nombre usa de cette faculté.

Le passage de l'ancien mode d'exploitation à un mode nouveau, qui devait être si fructueux dans l'avenir, amena une crise et eut tout d'abord, pour quelques districts, des conséquences désastreuses : en Provence, sous le ministère de Richelieu, on voyait une masse de terres abandonnées, parce que la privation des usages avait forcé les cultivateurs à « déguerpir ». Il est dressé chaque année de longs « états des biens déguerpis » et des « chefs de famille qui ont dû quitter » la localité pour s'établir en une autre. Les « procureurs du pays », administrateurs élus de la province, font régir les terres par « des hommes mourants et confisquants », pour empêcher leur absorption dans les fiefs seigneuriaux et assurer le repeuplement des lieux[2].

Ce n'est pas que les territoires banaux aient disparu. L'intendant Bâsville cite, dans ses Mémoires (1698), la prairie communale de l'Hers qui avait cinq lieues de long sur une demi-lieue de large. Dans des pâtures semblables vaguaient des régiments de bêtes, non sans contestations fréquentes entre leurs maîtres

[1] Arch. Départ. Haute-Garonne, B. 395, 436, 472; Aube, G. 1181.

[2] Arch. Départ. Bouches-du-Rhône, C. 265. — DELAMARE, *Traité de la Police*, II, 671.

réciproques, entre les paroisses dont ils dépendaient : les habitants de Barétous, en Béarn, enlèvent d'un coup à ceux de Roncal, leurs voisins, avec qui ils sont en délicatesse, 4.500 moutons et 52 juments poulinières (1639).

Au XVIIIe siècle, avec les prairies artificielles, commence la lutte de la vaine pâture contre le pré particulier. Le propriétaire d'une pièce de cinq hectares, ensemencée en sainfoin, à Brétigny, se plaint, en 1720, que les habitants envoient journellement leurs bestiaux chez lui, et il obtient arrêt pour les en chasser. Les règlements de police rurale comprennent, dès 1750, les luzernes et autres herbes fourragères, parmi les terroirs qui sont toute l'année « en défens ». La communauté, il est vrai, se rebiffe, et, jusqu'à la fin de l'ancien régime, il reste bien des paroisses où le « droit de parcours » subsiste dans son intégrité, où le sol est « en coutume générale » [1].

Pourtant de jour en jour, dans l'ensemble du royaume, le domaine de la pâture vaine et vague se rétrécit. En 1766, un bailli d'Eure-et-Loir interdit à tous particuliers d'entretenir des bestiaux, « sans avoir au préalable justifié qu'ils possèdent des pâtures suffisantes ». C'était proprement le contraire de l'ordre de choses préexistant. Peu à peu, par des ordonnances multipliées, les propriétaires de prés obtinrent de s'en réserver le regain; ils ne les livrèrent plus au public qu'au moment où il n'y avait plus rien à tondre ni rien à pousser. Des arrêts du Conseil d'État de 1761 et 1766 accordent des privilèges au défrichement, à la mise en rapport des landes [2].

(1) Arch. Départ. Basses-Pyrénées, E. 1176. — *Mémoires* de BASVILLE, p. 243. — BERTRANDY-LACABANE, *Not. sur Brétigny*, 17, 191. — Arch. Histor. Saintonge, XIII, 368. — DE BEAUREPAIRE, *Statistique agricole de la Seine-Inférieure en* 1789, p. 86.

(2) Voyez plus haut, liv. II, *La Terre*, ch. III, *Défrichement et morcellement*. — Arch. Départ. Eure-et-Loir, B. 2405; Pyrénées-Orientales, B. 404. — BERTRANDY-LACABANE, *loc. cit.*, p. 50.

Un édit de 1769, abolissant le droit de parcours en Roussillon et permettant d'enclore « les terres, champs et héritages », résume bien, dans son exposé des motifs, les idées toutes nouvelles des pouvoirs publics, soutenus ici, encouragés par la majorité intelligente de la nation : « Le parcours, dit-on, qui dans l'origine ne pouvait avoir lieu que dans les terres incultes ou dans les communaux, a été étendu par succession de temps à toutes les propriétés particulières » — c'était, comme on vient de le voir, absolument faux ; loin de s'accroître, il avait diminué ; — « de sorte, continuait l'édit, que les héritages qu'il n'est pas permis de clore sont pour ainsi dire au premier occupant, parce que les troupeaux, même ceux des simples tenanciers possédant une certaine quantité de terres dans les communautés, jouissent de la faculté d'y entrer indistinctement. Il en résulte un concours, aussi monstrueux qu'excessif, dans la consommation précipitée des herbages et des dommages souvent irréparables pour les possessions livrées à cette servitude... »

Malgré ces judicieuses remarques, la vaine pâture ne disparut pas complètement, ni en France, ni dans le reste de l'Europe. L'Angleterre, dit en 1797 un écrivain anglais, « défigurée et écrasée par d'incommensurables étendues de landes, ressemblait à un vaste manteau dont un morceau servait seul et dont le reste était plutôt embarrassant ».

En Alsace, parler avant la Révolution de supprimer les pâturages, c'eût été soulever le mécontentement universel des campagnes. Lorsqu'en 1813 parut un décret de l'Empereur qui ordonnait la mise en vente de la majorité des biens communaux, il fallut, pour obéir, toute la crainte qu'inspirait sa puissance. Encore n'obéit-on que partiellement, puisqu'en 1840, dans le département du Bas-Rhin, d'immenses terrains, à droite et à gauche de l'Ill, irrigués depuis, mais alors inondés au printemps et à l'automne, ne servaient, quand ils étaient à sec, qu'au par-

cours de tous les animaux domestiques, depuis les chevaux jusqu'à la volaille. En Provence, à la même date, lorsqu'on affermait les pâturages communaux, on insérait encore cette clause : que tous les cultivateurs auraient le droit « d'aller y prendre l'herbe nécessaire pour faire du fumier »[1]. Et ce n'est que depuis quelques années, par la loi du 9 juillet 1889, que le droit de parcours, tel que l'entendaient nos pères, a été définitivement aboli. De nos jours, il n'en subsiste plus que des vestiges.

Il y a cent ans, quoique le mouvement de transformation agraire fût nettement dessiné, le monde officiel n'était pas sans en appréhender l'issue : « Les défrichements des pâtures ont enlevé beaucoup de subsistance aux animaux, disait un mémoire de 1788 ; le gouvernement trouverait aujourd'hui utile de les restreindre. »

Il est certain que la viande avait sensiblement renchéri dans la seconde moitié du XVIIIe siècle ; seulement il est douteux que ce fût à cause de la diminution du nombre des bestiaux ; ce pouvait être aussi bien à cause de l'augmenlation du nombre des hommes. En tous cas, les bœufs et les moutons livrés à l'alimentation sous Louis XVI étaient beaucoup plus gras que ceux du temps de Louis XIV ou de Henri IV ; tandis qu'entre le poids des moutons ou des bœufs du XVIIe siècle et celui des mêmes bêtes au moyen âge il n'y a pas grande différence. La preuve de cette assertion nous est fournie par le rapport entre le prix du kilogramme de viande, au détail, et le prix de l'animal sur pied, aux diverses périodes qui font l'objet de cette étude.

Ceux à qui le défrichement des pâtures et la suppression des usages « avaient enlevé beaucoup de subsistance » n'étaient pas,

(1) P. Leroy-Beaulieu, *Répartition des richesses*, p. 68. — Congrès Scient. Strasbourg, 1842, II, 259, 261. — Société Statist. Marseille, 1859, p. 193. — de Beaurepaire, *Statist. agricole en* 1789, p. 17.

comme le pense le rédacteur du mémoire de 1788, les animaux de ferme, mais la masse des demi-prolétaires ruraux.

Au même temps que disparaissaient ces subventions sociales, qui jusqu'alors avaient formé un appoint des petits budgets de la campagne, le salaire, qui en faisait le fonds principal, montrait, dans les derniers vingt-cinq ans de la monarchie, une tendance marquée à décroître — le *salaire réel*, s'entend, — puisque les dépenses de l'ouvrier augmentaient, tandis que ses recettes demeuraient presque stationnaires. Les bœufs étaient plus gras, les hommes étaient plus maigres.

Sous Henri IV et au début du règne de Louis XIII, la paye quotidienne du journalier français, nourri et non nourri, avait été inférieure de quelques centimes à celle de la fin du XVIe siècle (76 centimes en 1601-1625, au lieu de 78 centimes en 1576-1600 [1]. Et comme les vivres avaient baissé de prix d'environ un cinquième, la condition des salariés de cette catégorie s'était certainement améliorée depuis Henri III. Elle empira sous Richelieu et Mazarin : de 76 centimes, leur journée baissa à 74 centimes en 1626-1650, tandis que la vie renchérissait. Durant les cinquante années suivantes ils reçurent, en moyenne, 80 centimes; mais le pouvoir de l'argent était tombé sous Louis XIV de 3 à 2. Deux cent cinquante journées de travail à 80 centimes, produisant 200 francs par an, ne représentaient que 400 francs de notre monnaie, tandis que le même labeur, en 1650, valait *intrinsèquement* 490 francs et *relativement* 570 francs. Ce dernier chiffre n'est du reste qu'approximatif. Comme on le verra par la comparaison de ses dépenses avec ses recettes, dans les chapitres qui suivront, le manœuvre fut beaucoup plus à son aise de 1676 à 1700 que de 1651 à 1675.

(1) En Angleterre, elle était demeurée stationnaire à 83 centimes, de 1583 à 1622.

Le contraire arriva aux propriétaires fonciers, la baisse des terres, dans le dernier quart du XVII[e] siècle, ayant été la conséquence de la baisse des denrées.

Une remarque suffit à mesurer la chute du paysan, depuis le développement de la population à la fin du XV[e] siècle jusqu'aux années, prospères pourtant, du ministère de Colbert. En 1476-1500, le salaire intrinsèque du journalier était de 60 centimes; en 1650-1675, il était de 80 centimes. Seulement les 60 centimes du XV[e] siècle valaient 3 fr. 60 de nos jours, et les 80 centimes du XVII[e] siècle ne valaient en monnaie actuelle que 1 fr. 60.

Au XVII[e] siècle, le journalier nourri gagnait 23 à 25 centimes en Berry; en Alsace, 27 centimes l'hiver, 52 centimes l'été (1625); à Rouen, 25 centimes; à Nîmes, 46 centimes (1636); en Champagne, 32 centimes l'hiver, 40 centimes l'été (1620); à Rambervillers, dans les Vosges, 38 centimes (1668). Non nourri, le dépiqueur de blé est payé 95 centimes en Languedoc (1602)[1]. Il faut observer que ces salaires, et beaucoup d'autres ci-dessous, sont des salaires *extra*, usités en de courtes périodes : les moissons, les vendanges, les labours. Ils figurent en grand nombre à nos tableaux de prix, reflets des comptes de ménage d'autrefois, où ce genre de journées abonde; mais ils n'enflaient pas pour cela la poche de l'ouvrier, parce qu'on ne les payait que durant quelques semaines par an.

Nous prendrons garde de leur attribuer, dans les moyennes, plus d'importance qu'ils n'en ont dans la réalité de la vie. C'est ainsi que le journalier gagne 1 fr. 20 à Boulogne-sur-Mer, 1 fr. 05 à Agen, et seulement 71 centimes à Nevers, 73 centimes à Nîmes, 62 centimes en Poitou. En 1640, le faucheur des environs de Bourges aura 55 centimes, celui du Languedoc

[1] Le manœuvre vaut le même prix en Lorraine, le porteur de vendange y gagne 1 fr. 10; le moissonneur d'Alsace touche 93 centimes, le vendangeur 51 centimes seulement.

1 fr. 15; le manœuvre de Tournus, en Bourgogne, se contentera de 65 centimes (1671)[1].

Boisguillebert, en 1700, estimait la journée du travailleur rural à 55 centimes; Vauban la portait à 93 centimes; effectivement ces deux chiffres se rencontrent : le manœuvre de Mantes (Seine-et-Oise) gagne 58 centimes et celui de Nîmes en gagne 97. On a vu plus haut que notre moyenne était de 80 centimes pour la période 1676-1700.

Elle se réduit à 70 centimes dans les premiers vingt-cinq ans du XVIIIe siècle; le prix de la vie avait baissé du reste, et les 70 centimes de la Régence valaient mieux que les 80 centimes du ministère de Louvois. En 1726-1750, cette journée moyenne descend encore à 68 centimes; le salaire *réel* continue pourtant à monter, parce que les denrées diminuent davantage. A cette époque, sous le ministère de Fleury, quoique les traces des années de misère de la fin de Louis XIV fussent à peu près effacées, la population demeurait presque sans changement; la main-d'œuvre avait reconquis de la valeur, d'autant plus que l'agriculture était en reprise. On revit, quoique à un degré extrêmement atténué, ce qu'on avait vu à l'issue de la guerre de Cent ans, dans le demi-siècle qui sépare les dernières années de Charles VII des premières années de François Ier (1460-1515).

Seulement les maux qu'il y avait à réparer, les vides qu'il y avait à combler, au premier tiers du XVIIIe siècle, ne pouvaient pas se comparer avec ceux du XVe. La convalescence dura peu; dans la période 1751-1775, le chiffre des habitants s'est accru, la vie a renchéri. Avec les 75 centimes de sa journée, le manœuvre est moins rémunéré qu'avec les 68 centimes de la

[1] La même année, un cribleur de grains, à Soissons, recevra 1 fr. 60; tandis qu'un journalier de Mende sera payé 44 centimes, un autre à Bordeaux 58 centimes (1685), et un troisième le même prix dans le Comtat-Venaissin, à Robion, pour cueillir des feuilles de mûrier.

période précédente. Il le sera moins encore avec les 82 centimes du règne de Louis XVI. Il n'y a pas, dans toute notre histoire, un moment où l'agriculture ait été plus prospère, où la terre ait valu davantage, ait été mieux aménagée, et il n'y en a pas un où la condition du campagnard ait été pire. Il est juste d'ajouter qu'il n'y a pas non plus une seule époque où la population ait été aussi dense qu'au moment de la Révolution.

Le journalier de Picardie et d'Artois valait 73 centimes par jour, en 1715; celui de Rouen, 85 centimes; celui de Toulouse, 61 centimes en été, 36 centimes en hiver. S'il était nourri, il ne gagnait que 18 centimes à Avranches, et le vendangeur, dans les mêmes conditions, ne gagnait que 21 à 24 centimes aux environs de Paris [1].

De 1726 à 1750, le journalier nourri reçoit 24 centimes en Dauphiné, comme en Gascogne dans les Landes, ou en Basse-Normandie dans la Manche. Non nourri, un terrassier — « brouetteur » — obtient 56 centimes à Mende (1747), 61 centimes dans les campagnes de la Seine-Inférieure, 75 centimes à Rouen ou à Soissons [2]. Les plus favorisés sont un paveur de Rouen à 1 fr. 32 (1746), un vidangeur de Soissons à 1 fr. 40, un faucheur du département de la Seine à 1 fr. 52.

Dans ses *Recherches sur les finances*, Forbonnais évaluait, vers 1760, la journée du manœuvre sans spécialité déterminée à 37 centimes; c'est à ce chiffre aussi que nos moyennes fixent le salaire du journalier nourri, pour la période 1751-1775. Il ne l'atteint pas partout : ainsi à Barzelles, dans l'Indre, il se contente

[1] Aux mêmes dates (1701-1725), en Lorraine et en Alsace, le manœuvre est payé 95 centimes, le moissonneur 1 fr. 35, le vendangeur 32 centimes.

[2] Il reçoit 91 centimes en Seine-et-Oise, à Bretigny ; 80 centimes à Nimes, pour cueillir des olives; 68 centimes en Alsace; 51 centimes à Boulogne-sur-Mer, où l'on note aussi un « rompeur de pierres » à 42 centimes par jour.

de 22 centimes ; à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres) et à Saint-Rustice (Haute-Garonne), de 27 centimes; auprès de Nîmes, un charretier n'a que 32 centimes.

De 1776 à 1800, où le journalier nourri reçut en moyenne 45 centimes, ce chiffre, rarement dépassé en été, ne se trouvait presque jamais atteint en hiver. Il en est de même des journées du travailleur non nourri que j'ai évalué, comme il est dit ci-dessus, à 75 centimes en 1751-1775 et à 82 centimes en 1776-1800. Je suis certain de n'être pas demeuré au dessous de la vérité. En Alsace, le pressureur de raisin vaut 1 franc, le journalier 95 centimes; en Lorraine, le journalier reçoit autant et le moissonneur 1 fr. 16; le vendangeur, à Nîmes, touche 1 fr. 35 (1781); mais le manœuvre de Berry n'est payé que 47 à 75 centimes, celui de Boulogne-sur-Mer 67 centimes [1].

Ces prix, inférieurs à ceux de l'Angleterre, étaient supérieurs à ceux de l'Italie, même de l'Italie du Nord où la terre avait beaucoup de valeur. Le manœuvre, en 1788, ne gagnait que 61 centimes à Turin, pendant la belle saison [2].

Un général français écrivait de Pignerol à Richelieu, en 1631 : « On nous débauche les paysans que nous levons, pour les faire travailler à la campagne, si dépeuplée qu'on donne à un journalier un tiers plus qu'il n'en coûte au régiment. » Il arriva en effet plus d'une fois au XVIIe siècle, comme au moyen âge, que la diminution excessive du nombre des bras fut profitable aux individus valides qui restaient : triste profit individuel né de vastes maux. Au XVIIIe siècle, la paix et l'extension de la popu-

[1] Celui de Soissons ou de Poitiers touche de 54 à 92 centimes, celui de Bordeaux 76 centimes, celui de Brie 90 centimes pendant la moisson, celui de Compiègne 67 à 90 centimes, celui de Bourgogne 54 centimes, en 1789.

[2] Il avait à Milan 88 centimes l'été et, l'hiver, seulement 35 centimes. A Florence, le batteur en grange recevait 80 centimes, mais la journée d'hiver ne valait que 43 centimes à Vicence.

lation amenèrent un autre genre de malaise : celui de l'Irlande actuelle, celui des temps et des pays qui ont plus de monde que leur industrie arriérée ou leur agriculture, même bien comprise, n'en peuvent occuper. Il y a cent ans, les trois quarts des habitants des Hautes-Alpes s'expatriaient, pendant six à sept mois d'hiver, pour gagner leur vie ailleurs ou mendier. Les gens du Limousin et d'Auvergne allaient, dit l'intendant, servir de manœuvres en Espagne, pour avoir de quoi faire subsister leur famille. En pays vignoble, chaque année, « les vignerons étaient en partie réduits à l'aumône dans la saison morte ». En Haute-Garonne, dit M. Théron de Montaugé, de la Toussaint à la mi-carême et de l'Ascension à la Saint-Jean, le tiers des journaliers est sans travail.

Un vigneron, disent dans leurs doléances (1789), les paysans de l'Aisne, « peut cultiver un arpent de vignes (35 ares), au plus, pour lequel on lui paie par an 60 livres. En outre, il fait la moisson qui lui rapporte, s'il est bon ouvrier, 40 livres. Si, du 15 novembre au 15 février, il trouve quelques journées, c'est si peu de chose que cela ne vaut pas la peine d'en parler »[1]. Le paysan du Laonnais n'aurait eu ainsi qu'une centaine de francs par an, à la veille de la Révolution : ce qui est vraisemblablement inférieur à la réalité, comme tous les calculs contenus dans les réclamations de ce genre.

On en doit dire autant de l'évaluation de Vauban qui, au commencement du siècle, estimait que l'ouvrier du Morvan n'avait pas plus de 180 jours occupés ; soit à 8 sous par jour, 72 livres (ou 88 francs) par an. L'enquête ouverte en 1763 par l'archevêque de Toulouse nous apprend qu'il se trouvait dans

[1] Arch. du Greffe de Laon, p. 25. — Mémoire de l'intendant de Limousin en 1698. — Arch. des Affaires Étrangères, t. 798, f. 144 (France). — Soc. Étud. des Hautes-Alpes, III, 205. — De Montaugé, *L'agriculture dans le pays toulousain*, p. 64.

ce diocèse des paroisses entières « dont tous les habitants, à l'exception de deux ou trois, et quelquefois sans exception, étaient dans la misère ». Seulement il faut s'entendre sur cette expression « dans la misère », qui est très vague.

Des enquêtes analogues avaient été faites en Normandie, par les soins des curés, au cours du XVIIIe siècle. Les renseignements qu'elles contiennent sont lamentables : à Auflay, 700 paroissiens, « dont 400 sont pauvres et mendiants » ; à Authieux, « il n'y a pas un fermier à son aise » ; à Bellemcombre, « presque tous les paroissiens sont pauvres et auraient besoin de secours » ; à Bolleville, « 350 communiants, la plupart pauvres fileurs de laine qui ont besoin d'assistance » ; à Notre-Dame-de-Canville, « légion de mendiants » ; à Mélamare, « 450 catholiques, 200 religionnaires, la plupart des uns et des autres à l'aumône »... ; et ainsi de suite[1].

Pour peu que l'on soit familier avec les documents de cette nature, sous l'ancien régime, on sait qu'ils sont fort pessimistes ; ceux à qui le gouvernement demandait des renseignements statistiques craignaient toujours qu'il ne s'agît d'une nouvelle imposition à établir, et, dans le doute, ils jugeaient prudent de pousser au noir et de crier famine par avance pour réclamer après plus efficacement. On ne doit donc pas prendre trop au pied de la lettre ni les appréciations qui précèdent, ni toutes celles qui ont été publiées par divers auteurs.

Seulement il est évident que le travail est plus offert que demandé à la fin du XVIIIe siècle ; et cela est évident par le prix relativement bas de la journée du manœuvre, qui n'est guère plus élevée que cent ans auparavant, alors que les denrées sont devenues beaucoup plus chères. Cet état de choses subsista

[1] Arch. Départ. Seine-Inférieure, G. 5565, 6560 5554, 5578, etc. — Voyez DE BEAUREPAIRE, *loc. cit.*, et DE MONTAUGÉ, *loc. cit.*, p. 100.

durant la Révolution : « Si le fermier, écrivait, (1793), le commissaire de la Convention dans l'Allier, ne trouve pas dans son domaine de quoi se nourrir, il va au *charroi*, et, une fois accoutumé à cet usage immoral, il ne quitte plus les grands chemins que pour les cabarets. »

Nous pourrions même observer, si le XIXe siècle ne sortait du cadre de notre travail, que, sous le premier Empire, la Restauration et le commencement du règne de Louis-Philippe, les salaires, pour avoir augmenté depuis 1790, demeuraient encore très bas ; que, par rapport au prix de la vie, ils n'étaient peut-être pas plus avantageux qu'au moment de la Révolution. L'augmentation ici est récente et date du développement de l'industrie. En 1838, dans l'Indre, on ne payait les hommes que 75 centimes à 1 franc l'hiver, sans nourriture, 1 franc en été et 1 fr. 25 pendant la moisson. En 1847, un ouvrier agricole gagnait 1 fr. 75 dans le Gard et 1 fr. 40 dans l'Aveyron. De 1820 à 1830, le journalier de Bourgogne recevait 50 centimes à 1 franc en hiver, 1 à 2 francs en été ; et, d'après un rapport de M. Barral, les manœuvres nourris des Côtes-du-Nord ne touchaient en argent, jusqu'à 1860, qu'un salaire de 60 centimes[1].

De semblables chiffres se retrouvent facilement aujourd'hui sur la surface du globe ; je ne dis pas dans des campagnes à peine civilisées — comme en Asie centrale, où les ouvriers indépendants qui ont travaillé il y a quelques années à la construction du chemin de fer entre la Caspienne et Samarcande gagnaient seulement de 20 à 30 centimes par jour ; — mais en Égypte, où la terre se loue, impôt déduit, une vingtaine de francs, où l'hectolitre de blé vaut, année moyenne, 12 francs, les terrassiers sont payés actuellement 70 centimes par jour[2].

(1) Rapport à la Société Nationale d'Agriculture, 1879, II, 44. — FF. DE LA FARELLE, *Situation des classes ouvrières*, p. 256. — *Journal d'Agriculture pratique*, 1838, p. 10. — Soc. Émulation de l'Allier, XII, 350.

(2) Voyez la *Revue des Deux-Mondes* du 1er janvier 1889.

Le rapport de ces trois prix est à peu près le même que celui qui existait en France au moment de la Révolution : l'hectare de terres étant affermé 26 francs, l'hectolitre de blé valant 14 fr. 30 et la journée étant payée 82 centimes.

Un second élément sert à apprécier le prix de la main-d'œuvre, dans son expression la plus simple : les gages des domestiques. Payé à l'année, sur des bases différentes de celles du journalier, le travail du domestique de ferme fournit un point de comparaison, et par conséquent de contrôle, pour les moyennes qui précèdent. Ainsi que je l'ai fait au moyen âge, je laisse de côté les charretiers à la journée qui reçoivent 59 centimes à Brétigny, 41 centimes à Nevers (1616), mais qui ne peuvent être classés parmi les commensaux ordinaires du domaine rural. Lorsqu'ils font partie de la domesticité, ils y tiennent aux temps modernes, comme aux siècles antérieurs, un des premiers rangs.

Les gages des domestiques sont, en 1601-1625, de 63 francs; en 1626-1650, de 69 francs; en 1651-1675, de 80 francs; en 1676-1700, de 68 francs. Ces chiffres sont dépassés : en Alsace, où le valet de labour gagne 82 à 103 francs; à Sens, où le charretier obtient 127 francs (1659) ; à Orléans, où les serviteurs agricoles vont de 62 à 98 francs ; en Bourgogne, où le laboureur touche 92 francs[1]. Ils sont supérieurs à ceux de la Brie et de la Beauce qui descendent jusqu'à 37 francs, à ceux du Berry surtout dont le maximum est de 44 francs et le minimum de 14 francs.

Au commencement du XVIIIe siècle, un valet ordinaire de charrue avait 79 francs de gages en Picardie et en Artois ; un charretier avait, à Paris, 87 francs et, à Orléans, 51 francs ; dans les environs de la capitale, un vacher se payait 33 francs, un « garçon de cour » 44 francs[2].

[1] Ils diffèrent peu de ceux de la Lorraine, où le domestique de ferme vaut 69 francs, puis 82 francs et 71 francs.

[2] On se procurait un ménage de verdagers à Brétigny, dans Seine-et-

En 1725-1750, les gages baissèrent encore : les plus élevés sont ceux du charretier de l'archevêché de Rouen, 95 francs en 1643 ; les plus bas, ceux d'un domestique de Saint-Amand dans le Cher, qui ne passent pas 11 francs. A Tulle (Limousin), le valet nourri, sans vin et non habillé, gagnait 34 francs; habillé, ses gages étaient réduits à 28 francs. Tout indique qu'il n'était pas richement vêtu [1]. En moyenne, les gages avaient été de 71 francs dans le premier quart du siècle; dans le second, ils étaient descendus à 55 francs. Ils ne haussèrent, en 1751-1775, qu'à 63 francs et, en 1776-1800, qu'à 80 francs par an [2].

De grandes disparités existent, en 1790, d'une province à l'autre, pour les domestiques comme pour les journaliers, et, pour l'ensemble des salaires, dans les prix des enquêtes de l'an II et de l'an III. Toutefois ces dernières évaluations, dressées en vue des décrets de maximum de la Convention, par des municipalités souvent intéressées dans un sens ou dans l'autre, passionnées à l'occasion, et en tous cas influencées par la dépréciation des assignats, ces évaluations, dis-je, ne peuvent avoir droit à la même créance que les gages librement débattus et réellement payés en un temps calme.

Souvent, les salaires portés aux tarifs de 1792 et 1793, comme ayant été usités en 1790, sont intentionnellement gonflés. Les assemblées républicaines, de qui nous tenons ces chiffres, se proposaient, en majorant le taux des rétributions

Oise, pour 91 francs (1712), après l'avoir rétribué plus du double du temps de Colbert. A Clermont-Ferrand, les domestiques de l'hospice ont 49 francs (1716).

(1) Un charretier, près Paris, a de 66 à 72 francs en 1739 ; un vacher n'a que 28 francs, un garçon de basse-cour 40 ; le valet de labour atteint 54 francs en Lorraine et 76 francs en Alsace.

(2) Un valet d'écurie, près de Nîmes, se paie 68 francs en 1755 ; un valet de labour, 108 francs, en Alsace ; mais, en Berry, il ne touche que 46 francs et même 26 ; il a 94 francs en Lorraine et 13 francs seulement en Poitou.

annuelles ou journalières des dernières heures de la monarchie, que le gouvernement allait prendre pour base des salaires officiels de 1793, de favoriser l'élément populaire. Et il se trouve qu'aujourd'hui ces mêmes chiffres, si l'histoire économique les adoptait sans examen, serviraient plutôt à flatter l'ancien régime.

Ce n'est pas qu'ils soient tous empreints d'une égale exagération... Nous venons d'évaluer à 80 francs le salaire du laboureur en 1776-1800; or bien des communes portent, dans leurs réponses, des chiffres inférieurs : Toulouse, 43 francs; Perpignan, 32 francs; Alençon, 72 francs; Mortain, 27 francs, etc. [1]. Mais à leurs côtés apparaissent, provenant de villes voisines, des gages plus forts de moitié ou du double. Il est ainsi peu conforme à la vraisemblance que le valet de ferme ait été payé 72 francs à Rodez et 135 francs à Millau, dans le même département; 45 francs à Mont-de-Marsan et 72 francs à Tartas (Landes) [2].

Quant aux domestiques attachés, dans les villes ou les campagnes, au service personnel d'un maître, leurs gages demeurent aux XVIIe et XVIIIe siècle, de même qu'ils l'avaient été au moyen âge, inférieurs à ceux des serviteurs employés à l'exploitation rurale. Le fait mérite d'autant plus d'être noté qu'il est précisément le contraire de celui d'aujourd'hui. En 1897, avons-nous dit plus haut, on évalue le salaire du domestique de ferme à 350 francs, celui du domestique d'intérieur (hors Paris) à 370 francs.

En 1601-1625, le traitement de ces deux catégories est identique : 63 francs par an. En 1651-1675, les ruraux gagnent 80 francs, les citadins gagnent 70 francs; la proportion reste constamment favorable aux premiers jusqu'en 1790 : 68 francs

(1) Moulins, 72 francs; Gannat, 54 francs; Vesoul, 67 francs; Châtillon, 64 francs.

(2) 81 francs à Nevers et 90 francs à La Charité (Nièvre), etc.

contre 54, en 1676-1700; 55 francs contre 46, en 1726-1750; 63 francs contre 50 francs par an, en 1751-1775; enfin 80 francs contre 77, en 1776-1800.

Pour le calcul des moyennes afférentes aux gages de cette nature, j'ai laissé de côté, il est vrai, les privilégiés qui, dans les grandes maisons, sont chargés de besognes spéciales : le chef de cuisine de l'évêque de Mende a 296 francs par an (1680), mais le cuisinier de l'hôpital Saint-André, à Bordeaux, n'a que 62 francs (1620)[1]. De même, si le cocher d'un financier notable gagne 180 francs en 1622, un autre à Soissons ne gagne que 122 francs (1721); un muletier, sous Louis XIV, reçoit 80 francs, et à Tulle, sous Louis XV, un postillon au service d'un maître de poste ne reçoit que 19 francs de fixe; sans doute il y joint quelques pourboires[2]. Un sommelier aura 73 et 95 francs à Orléans (1740); un suisse de grand seigneur a 133 francs de gages, et le portier du collège de Bourges jouit de 180 francs (1779). Ce sont là des individus fort bien partagés, puisque le portier du château de Clerval, en Franche-Comté, n'est appointé que 36 francs (1636)[3].

On ne peut faire état de pareils salaires, auxquels s'ajoute un casuel difficile à établir; non plus que de fonctions beaucoup plus grassement rétribuées, qui imposent certaines charges à leurs titulaires : tels le suisse de l'église de Saint-Quentin, gagé 302 francs; celui de la cathédrale de Troyes, payé 405 francs

(1) Un de ses confrères, à Versailles, n'est payé que 71 francs, en 1740; un autre, en Berry, n'a que 65 francs (1751).

(2) Un cocher, que l'on payait dans une maison noble, à Paris, 266 francs en 1700, n'est plus payé que 146 francs en 1718. Un valet, qui, dans la même maison, gagne, en 1698, 177 francs par an — taux élevé pour l'époque, — ne reçoit plus que 109 francs en 1711 (Arch. des Notaires Parisiens, Livre de Comptes privé).

(3) Celui d'un hospice n'a que 65 francs à Bordeaux, 36 francs à Tulle, 45 francs à Soissons (1780), et celui d'un couvent des environs de Nîmes que 28 francs.

par an. Il convient, pour les mêmes motifs, d'écarter les gardes forestiers dont la rémunération en argent se complète de divers avantages en nature. Au XVIIe siècle, l'un a 44 francs à Mende, l'autre 98 francs à Vervins ; au XVIIIe, il est des garde-chasse aux gages de 29 francs à Soissons, de 51 francs à Nîmes [1].

Ce sont les domestiques de la bourgeoisie urbaine, commerçants, fonctionnaires et gens de justice, ceux des hoberaux vivant sur leurs petits fiefs, de la masse enfin des particuliers qui se font servir par autrui, qu'il nous faut envisager : que le valet de chambre d'un seigneur de la cour ait 624 francs de gages, peu nous importe. Le valet moyen commence à celui auquel le poète Malherbes donne 124 francs (1620) et finit par ceux qui, à Beaulieu, en Limousin, n'ont que 37 francs par an. Entre eux prennent rang des domestiques de Seine-et-Oise gagnant 54 francs, ceux de Perpignan valant 64 francs, le valet d'un gantier de Nîmes à 44 francs, d'autres valets à Entraigues, dans le Comtat-Venaissin, à 42 francs.

Les « grands laquais du corps », chez la reine, touchent 1 fr. 84 par jour, ce qui leur ferait 674 francs s'ils étaient employés toute l'année (1640), mais ils ne servent que pendant quelques mois ; tandis qu'un valet de magistrat à Saintes gagne de 33 à 54 francs, qu'un valet de lieutenant à Rambervillers (Vosges) est payé 29 francs [2].

Au XVIIIe siècle, on alloue à un serviteur dans la principauté d'Orange 68 francs, 47 francs à Montivilliers (Seine-Inférieure), 38 francs à Versailles (1740). Ce sont aussi les gages que le curé de Vaucongrain (Calvados) donne à son valet ; un autre

(1) Il en est depuis 45 francs à Senlis (Oise) et 77 francs aux environs de Paris (1758) ; jusqu'à 135 francs, en Dauphiné, ou même à 180 francs, en Berry (1783).

(2) Un valet de chambre, à Soissons, a 68 francs ; le domestique de l'hôpital de Tournus (Saône-et-Loire), 49 francs... (1685). Ceux de l'hospice de Marseille ont 45 francs par an en 1650, 33 francs en 1701, 34 francs en 1739.

curé, en Champagne, ne donne que 28 francs [1]. A Toulouse (1785), un laquais de bonne maison atteindra 450 francs — un valet de pied à Bologne, en Italie, gagnait alors 318 francs, — un domestique ordinaire se contentera de 54 francs. En 1789, Arthur Young payait le sien, à la Tour-d'Aigues, en Provence, 135 francs; était-ce en qualité d'étranger? Le fait est que la municipalité de Draguignan évaluait les gages à 90 francs en 1790, celle de Provins à 65 francs et celle de Limoges à 43 francs.

Pour coûter moins cher, ces domestiques d'autrefois, sur le compte desquels on nous a servi plus d'une légende, n'étaient ni meilleurs ni pires que ceux de nos jours. Dans les villes, dit un de nos contemporains, prôneur acharné du *bon vieux temps*, « la séparation entre maîtres et domestiques est ancienne, mais elle s'est accentuée surtout à partir de 1789, depuis que nos lois ont proclamé l'égalité de tous les citoyens ». Cette opinion, historiquement, est peu fondée. S'il y a séparation, c'est au profit du domestique, dont la dignité a grandi, qui jouit de moins de sollicitude peut-être que jadis, mais certainement de plus de considération. Son maître ne le tutoie plus, ce dont il est présumable que le serviteur se console; en tous cas il ne le bat plus. Il n'est pas de rentier actuel qui se permettrait de rosser ses gens, comme il arrivait il y a deux siècles à des personnages d'ailleurs débonnaires, sans que cela tirât à conséquence. Le roi Louis XIV, homme de si bonne cempagnie, ne se gênait pas, au dire de Saint-Simon, pour casser sa canne dans un moment d'impatience sur le dos d'un « valet du serdeau », qu'il apercevait volant une pêche. Il est, au XIXe siècle, des domestiques

(1) Il est aisé d'en trouver pour 31 francs à Tulle et pour 45 francs à Bourges ou à Nîmes (1755). Le valet de chambre du duc du Maine recevait 195 francs (1736); un jeune magistrat parisien payait le sien, en 1717, 110 francs.

fidèles, excellents et même héroïques, puisque l'Académie Française en récompense tous les ans qui servent, pour l'amour de Dieu, des maîtres tombés dans le malheur.

Aux admirateurs systématiques du passé, je recommande la lecture des plaintes adressées, en 1579, par les bourgeois du Haut-Landsberg (Alsace) à leur gracieux seigneur : « De nos jours, disent-ils, les domestiques poussent partout si loin leur orgueil, leur esprit d'indépendance et d'insolence, qu'ils refusent d'obéir non seulement aux bourgeois, leurs maîtres, mais à l'autorité publique... » Et ce sont d'aigres jérémiades sur leurs prétentions intolérables pour les gages, sur la paresse, les débauches des valets et des servantes « auxquelles on ne peut mettre un frein »[1].

« Les guerres civiles où beaucoup de gens de la campagne ont été employés, dit vingt-cinq ans après Olivier de Serres (1604), ont rendu les domestiques des champs tant plus insolents et arrogants qu'ils ont eu plus de loisir de s'habituer en tous vices et désordres... J'estime que le plus fâcheux de la rustication est de se faire bien servir, sans laquelle difficulté la culture serait la plus plaisante chose du monde, si on pouvait recouvrer des gens propres et affectionnés comme il appartient. »

Aux domestiques de haute volée il y avait encore plus à redire que pour les rustauds valets de la ferme ; la « livrée » des villes, celle de Paris notamment, était une des pires espèces du monde. La troupe des filous et des coupeurs de bourse se recrutait journellement — les rapports de police sont unanimes

[1] Deux siècles auparavant, en 1393, le *Ménagier de Paris* s'exprime ainsi sur le compte des scieurs de bois, journaliers et hommes de peine, auxquels les bourgeois de la capitale avaient affaire (t. II, p. 54) : « Ils sont communément ennuyeux, rudes et de diverses réponses, arrogans, hautains, forts à payer, près de dire injures et reproches, si l'on ne les paye à leur gré quand la besogne est faite... » Il y a deux pages de plaintes sur ce ton.

à le constater — parmi ces beaux laquais galonnés, si prompts à dégainer dans les carrefours en l'honneur de leur maître.

L'inconstance de ceux que notre siècle appelle les « gens de maison », leur facilité à changer de places, amenait les bourgeois, il y a cent cinquante ans, à faire avec eux des baux comme avec les fermiers. Il en est en Saintonge qui « s'accueillent » — c'est le terme consacré — pour deux ans, avec promesse de ne pas demander d'augmentation. La domesticité est si peu rétribuée qu'aux yeux de beaucoup ce n'est qu'un état de transition : tel valet s'enrôle contre les Impériaux, tel autre part dans un vaisseau contre les Turcs. Il n'est pas rare de voir le maître, en les engageant, promettre par contrat verbal ou écrit de leur payer l'apprentissage de quelque profession. S'il ne l'a pas promis, il le fait quelquefois par charité. Cet apprentissage est une libération de la domesticité. M. de Pisani, en son testament, recommandait à ses héritiers « de faire apprendre métier à ses laquais qui ont été nourris à sa suite dès leur jeune âge »[1].

L'ouvrier était en effet plus heureux que le domestique, et non seulement l'ouvrier d'état, mais le simple journalier. A cet égard, la situation qui nous est apparue dans les précédents chapitres, pour la période 1200 à 1600, s'est un peu modifiée cependant aux temps modernes. Manœuvre à la journée, serviteur à l'année, ont vu tous deux leur salaire diminuer de moitié environ depuis le commencement du XVI[e] siècle; tous deux

(1) Arch. Hist. Saintonge et Aunis, XI, 352, 390. — O. DE SERRES, *Théâtre d'agriculture*, I, 37. — Abbé HANAUER, *Études économiques sur l'Alsace*, II, 513. — J'ai sous les yeux le livre de comptes d'un magistrat célibataire (Arch. des Notaires Parisiens) : de 1698 à 1704, ce personnage, qui payait bien et menait une vie régulière, change *neuf fois* de laquais. Un nommé Champagne reste cinq semaines, un autre Champagne 19 mois; un appelé Bourbonnais lui succède pendant 7 mois, et ainsi de suite. En 1704, ce magistrat trouve enfin un serviteur qu'il garde cinq ans. Il n'est rien là de fort différent de ce qui se passe de nos jours.

sont par conséquent moins à leur aise, moins en mesure de réaliser des économies, au XVIIe et XVIIIe siècles, qu'ils ne l'étaient aux XIVe et XVe ; et le labeur du domestique continue à être *proportionnellement* moins rétribué que celui du journalier. Leur condition paraît toutefois tendre à se rapprocher.

Au XIVe siècle, le manœuvre *nourri* gagnait, avons-nous dit, en 167 jours une somme équivalente au salaire annuel du domestique. Au XVe siècle, il lui fallait 166 journées pour atteindre les gages du serviteur; au XVIe siècle, il lui suffisait de 158 jours, parce que les gages annuels de l'un s'étaient réduits encore davantage que la paie quotidienne de l'autre.

Au XVIIe siècle, le contraire se produit : les appointements du journalier nourri baissent plus que ceux du domestique. Aussi faut-il, en 1601-1625, 197 journées de l'un (à 32 centimes chaque) pour égaler les 63 francs par an du domestique. En 1651-1675 il faut 205 journées. Au XVIIe siècle, en somme, 194 jours du travailleur nourri sont nécessaires pour former le salaire du domestique; au XVIIIe siècle, il suffira pour le représenter de 177 journées. La distance néanmoins est plus faible qu'elle n'était deux cents ans auparavant; puisque, sur ses 250 jours de travail, il restait au manœuvre nourri du XVIe siècle 92 jours pour payer son loyer, son chauffage et son éclairage; tandis qu'il ne restait, pour ces trois dépenses, que 73 jours au manœuvre du XVIIIe siècle. Le loyer, l'éclairage et le chauffage sont pourtant plus chers au XVIIIe siècle qu'au XVIe.

Aujourd'hui la proportion s'est complètement retournée en faveur du domestique. Des 300 journées de travail annuel du manœuvre nourri de 1897, à 1 fr. 50 chaque, le salaire annuel du domestique de ferme, évalué à 350 francs, en représente 233. Ce dernier paraît donc mieux traité que l'autre qui, avec les 100 francs (produit des 67 journées de différence), n'a que bien strictement de quoi se loger, s'éclairer et se chauffer.

L'élévation des gages de la domesticité, à la campagne ou à la ville, conséquence du peu de goût des salariés pour le service personnel, est d'ailleurs un des caractères qui marque le mieux, en ce siècle, le progrès de la démocratie. Cette hausse nous apprend aussi quelle autorité toute puissante possède la loi inéluctable de l'offre et de la demande, que des ignorants se plaisent à battre en brèche, et dont ils espèrent avoir raison par des règlements législatifs. Voici une catégorie de gens qui jamais n'ont fait parler d'eux depuis cent ans, qui ne se sont pas mis en grève un seul jour et dont le salaire a plus que quadruplé en ce siècle.

Les domestiques attachés à la terre gagnaient 80 francs, et les domestiques employés à l'intérieur 77 francs en 1790. Les premiers gagnent aujourd'hui 350 francs, les seconds 370 francs; et l'augmentation du prix de la vie ne les touche aucunement, puisqu'ils sont défrayés de tout. Une seule dépense les intéresse : celle du vêtement; et elle n'a cessé de décroître. La demande de domestiques a-t-elle augmenté, avec le développement de l'aisance, qui a permis ce genre de luxe à un plus grand nombre de citoyens? L'offre, au contraire, a-t-elle diminué? En l'absence de statistiques comparatives, il est impossible de le dire. C'est malgré tout la dernière hypothèse qui paraît la plus probable[1]. En Angleterre, il y a soixante ans, on comptait un million de domestiques sur une population de 24 millions d'habitants. Au recensement de 1881, la population avait augmenté de 45 pour 100 (elle atteignait 35 millions); le nombre des domestiques

[1] L'augmentation des gages des domestiques, comme celle du salaire des journaliers, est d'assez récente date. En 1820, un « grand domestique », chef de culture, ne recevait encore que 150 francs par an, quelques chemises et un complet de droguet; un petit valet de charrue avait de 30 à 50 francs par an, une servante 36 francs et un habit; rétributions peu supérieures, en tenant compte du pouvoir de l'argent, à celles de 1790.

n'avait augmenté que de 25 pour 100 (il était de 1.250.000).

Pour n'avoir pas profité d'une augmentation de recettes aussi exceptionnelle — puisqu'elle ne correspond à aucune augmentation de dépenses — les journaliers n'en ont pas moins vu leur budget *réel* grossi de plus des quatre cinquièmes : leur paye quotidienne était de 82 centimes en 1790, et, comme ils ne travaillaient que 250 jours par an, elle constituait un total de 205 francs intrinsèques. En 1897, le produit de leurs 300 journées, à 2 fr. 50, égale 750 francs. Mais le prix de la vie ayant doublé dans l'intervalle, on peut admettre que les 205 francs du manœuvre d'il y a cent ans, correspondent à 410 francs de nos jours. Ce n'en est pas moins un gain positif de 340 francs, c'est-à-dire de 82 pour 100 depuis la Révolution.

On objectera peut-être que cette amélioration de son sort, le journalier la doit en partie à ce qu'il travaille 50 jours de plus par année, qu'il a de ce chef une vie plus dure que sous l'ancien régime. Mais on doit considérer que les loisirs n'ont de prix, pour la classe laborieuse, qu'à la condition de ne pas diminuer son bien-être au delà de certaines limites. Le paysan de 1790, auquel son salaire ne procurait qu'une existence très misérable, aurait sûrement accepté avec joie, pour l'accroître, cinquante jours de labeur supplémentaire.

C'est une jouissance, pour l'ouvrier aisé, de réduire lui-même le nombre des heures de sa journée, et le nombre de ses journées dans l'année ; mais c'est une souffrance, pour l'ouvrier besoigneux, que de manquer du nombre de journées nécessaires pour s'assurer une existence convenable. De là viennent les protestations que soulèvent, lors des crises de diverses industries, la réduction imposée par les patrons du nombre des heures ou des journées. En un mot, si le loisir volontaire est un bien pour le travailleur, le chômage forcé est un mal. Autrement

on en arriverait à proférer cette absurdité : que les ouvriers les plus heureux sont ceux qui ont le moins d'ouvrage, et que ceux qui n'en ont pas du tout jouissent d'une félicité parfaite.

Tout ce que l'on vient de dire du salaire des hommes, dans les deux siècles qui ont précédés le nôtre, s'applique à celui des femmes. En 1601-1625, la paye quotidienne des journalières non nourries, qui s'élevait à 45 centimes, égalait comme aujourd'hui les trois cinquièmes de celle des journaliers, dont la moyenne ressortait à 76 centimes. En 1626-1650, elle fut de 50 centimes, soit par conséquent 71 pour 100 de celle des hommes, qui avait baissé à 74 centimes. Sous Mazarin et Colbert, évaluée à 55 centimes, elle redescendait à 68 pour 100 de la rétribution masculine (80 centimes); enfin dans le dernier quart du XVIIe siècle, la première équivalait à 62 pour 100 de la seconde (50 centimes pour les femmes contre 80 centimes pour les hommes).

Les moins payées parmi les journalières nourries sont, durant ces cent années, une femme travaillant au chanvre en Berry, qui ne gagne que 17 centimes (1620), une lessiveuse de Languedoc, à Mende, qui ne reçoit que 22 centimes (1680)[1]. La plus favorisée est en Alsace (1626-1650) et touche 55 centimes en été, 29 centimes en hiver. La moyenne oscille de 23 à 30 centimes par jours. Quant aux journalières qui se nourrissaient à leurs frais, et auxquelles on donnait de 45 à 55 centimes par jour, ainsi qu'il vient d'être dit[2], leurs rétributions les plus minimes proviennent de Soissons : 40 centimes en 1670; des environs de Nîmes : 39 centimes en 1695 ; d'Orléans ou de Mantes (Seine-et-Oise) : 44 centimes[3]. En 1708, une ouvrière

[1] Nous voyons les blanchisseuses payées à Marseille 47 centimes en 1613, 41 centimes en 1620, 62 centimes en 1635. Mais il est évident que cette dernière n'est pas nourrie.

[2] En Angleterre, pendant la même période, leur salaire varie de 39 à 62 centimes.

[3] A Sens les vigneronnes gagnent 51 centimes, à Issoudun 73 centimes

agricole ne recevait que 48 centimes, aux environs de Paris; elle ne valait que 36 centimes dans le Gard ou dans le Loiret, 32 centimes dans la Seine-Inférieure, 30 centimes dans la Haute-Garonne.

Forbonnais, en 1760, n'estimait pas la journée de femme à plus de 14 centimes, non compris la nourriture sans doute. De fait, une journalière touche de 26 à 48 centimes en Alsace selon la saison; elle a 24 centimes en Artois et en Picardie, 28 à 56 centimes à Soissons[1].

En 1790, si l'on en croit les évaluations de l'an II, portées en général à grossir plutôt qu'à diminuer le taux des salaires, les journalières non nourries avaient *au maximum* 67 centimes en été, 48 centimes en hiver; *au minimum* 41 centimes en été, 27 centimes en hiver[2]. Le faible écart que représente leur nourriture nous apprendra, dans les chapitres suivants, lorsque nous le rapprocherons du prix des denrées, combien sommaire devait être l'alimentation champêtre d'un être femelle, dans le dernier quart du XVIIIe siècle.

Les gages des servantes nous font voir aussi que le travail du sexe faible était à meilleur marché sous Louis XV et Louis XVI que sous Louis XIV et Henri IV. La moyenne de ces gages, après avoir été de 42 francs par an en 1601-1625, monte à 49 francs en 1626-1650, puis redescend à 45 francs en 1651-1675, à 40 francs en 1676-1700, à 37 francs en 1701-1725, à 30 francs en 1726-1750. Elle se relève à 35 francs seulement en 1751-1775 et à 42 francs en 1776-1800. Même en tenant

(1668); les moissonneuses en Lorraine arrivent à 97 centimes. Dans la même province, on les paie 77 centimes au commencement du XVIIIe siècle et 84 centimes à la fin; mais c'étaient là des chiffres tout à fait au dessus de l'ordinaire.

(1) Les mieux pourvues ont 61 centimes à Rouen, 72 centimes près de Toulouse. Ces derniers prix sont ceux de la moisson et de la vendange.

(2) Nourries, elles ne touchaient en numéraire, à Cognac, que 30 centimes en été et 14 centimes en hiver.

compte des variations du pouvoir général de l'argent de 1600 à 1800, il est clair qu'une domestique de 1776-1800, à 84 francs *de nos jours,* coûte moins cher que la même domestique de 1726-1750 à 90 francs actuels, moins cher surtout que la servante de 1601-1625, dont les gages valaient alors 126 francs.

Un humoriste contemporain de Louis XIII estime qu'une servante de bourgeois, dans la capitale, une « bonne à tout faire », peu scrupuleuse, comme il les accuse de l'être toutes, en 1636, peut atteindre avec les profits illicites, si elle s'y prend bien et sait « ferrer la mule », — ce que nous nommons à présent « faire danser l'anse du panier », — un magot annuel de 222 francs; je n'entreprendrai pas de suivre dans ses calculs mon prédécesseur en statistique ménagère; j'ai fait connaître mon sentiment sur les vertus légendaires et la moralité prétendue des domestiques d'autrefois. Je crois seulement que le tiers état du XVIIe siècle savait défendre sa bourse, et que le chiffre présumé de ces bénéfices est de pure fantaisie. Pour le lui comparer du reste, il faudrait connaître le produit du « grattage » ou « coulage » analogue dans un petit budget parisien de 1897, et chacun de nous l'ignore.

A parler sérieusement, à considérer simplement les gages payés par les maîtres citadins ou ruraux, — les uns et les autres sont ici confondus — la servante d'un bourgeois de Chartres gagne 34 francs (1631), l'infirmière de l'hospice de Condom gagne 38 francs; les domestiques de ferme, en Lorraine, ont de 32 à 45 francs, celles d'Alsace ont 38 à 42 francs, celles de Saintonge 21 à 54 francs[1].

Une « maîtresse-servante » de métairie, en Artois, touche 64 francs, une petite servante 41 francs (1715)[2]. La chambrière

[1] Celles de Soisssons touchent 39 à 58 francs, celle de Tulle 24 francs. La bonne du curé de Brétigny (Seine-et-Oise) a 88 francs (1685); une autre à Nîmes (1677), n'a que 26 francs.

[2] En Champagne on paie les unes

d'un notaire de Tournus (Saône-et-Loire) a 31 francs (1736); celle d'un autre notaire, à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres), une débutante sans doute, n'a que 14 francs. A celles-là on donne jusqu'à 10 francs par an, et moins encore, tandis qu'une « fille de chambre » entendue aura 68 francs [1]. En 1776-1800, une servante d'intérieur ne gagne que 43 francs à Toulouse et à Soissons; c'est là une rémunération honorable et moyenne. Selon la capacité et la province, les gages varient de 60 francs jusqu'à 20 francs, en 1789, pour les femmes dans la force de l'âge, sans spécialité déterminée.

Il n'y a pas lieu de raisonner sur les traitements de certaines domesticités définies, où le caprice a trop grande part. Une cuisinière gagnera 74 francs en Provence, et 58 francs à Lunéville, en 1788 [2]. De même les nourrices de Soissons ont 100 francs en 1635 [3], celles de Limoges 35 francs en 1682. On les obtient en Périgord pour 20 francs (1728) et en Limousin pour 32 francs (1759), pendant qu'à Paris (1764), l'hospice des Enfants-Trouvés paie les siennes 75 francs [4].

Comme les salariés du sexe masculin, les journalières et servantes des XVIIe et XVIIIe siècles avaient été dépossédées de leurs gains du moyen âge : au XIVe siècle, les journalières non nourries touchaient, pour 250 jours de travail, 420 francs *en monnaie actuelle*; au XVe siècle 525 francs; au XVIe 380 francs; tandis qu'au XVIIe, elles ne reçoivent *intrinsèquement*, pour l'année, que 127 francs, qui correspondent aujourd'hui à 318 francs. Au XVIIIe siècle, leur

et les autres, à la même époque, 22 à 43 francs; en Lorraine 28 francs, en Bourgogne et en Berry 25 francs.

(1) Une infirmière d'hospice, à Marseille, gagnait 57 francs par an en 1728.

(2) En 1721, une autre recevait 146 francs à Soissons et en 1634 une fille de cuisine à Paris valait, dit-on, 75 francs.

(3) Celle de Condom (Gers) 43 francs en 1647.

(4) L'hospice de Condom leur alloue 65 francs (1789). Mais il est possible que les conditions diffèrent, que les unes soient nourries tandis que les autres ne le sont pas.

journée étant de 45 centimes, forme, relativement à nous, une somme de 281 francs.

Quant aux domestiques féminins, leur gages, *évalués au pouvoir de l'argent contemporain*, avaient été de 107 francs par an au XIVe siècle, de 160 francs par an au XVe siècle, de 98 francs au XVIe siècle ; ils remontent à 110 francs au XVIIe siècle et redescendent à 90 francs au XVIIIe. Les servantes avaient donc moins souffert que les journalières du mouvement de la civilisation dans la période 1600 à 1800 : les premières perdaient le quart, les secondes perdaient la moitié du salaire dont elles avaient joui dans la période 1300 à 1600.

Au contraire, si nous comparons les chiffres de 1790 aux chiffres actuels, c'est une hausse inouïe qui frappe nos regards : les journalières non nourries recevaient en 1776-1800, une somme annuelle, qui représente aujourd'hui 250 francs. En 1897, elles touchent pour 300 journées un salaire de 450 francs. Leur bien-être positif a donc augmenté de 80 pour 100. La condition des journalières nourries a progressé de la même manière.

Les domestiques femelles ont été plus favorisées encore : de 42 francs en 1776-1800, qui équivalent, *au pouvoir d'achat contemporain, à 84 francs,* leurs gages se sont élevés en 1897 à 210 francs pour les filles de ferme, à 300 francs pour les servantes d'intérieur. Les servantes rurales, pour ne s'occuper que de celles-ci, sont par conséquent, avec 210 francs au lieu de 84 francs, deux fois et demi plus riches qu'il y a cent ans.

Les prix payés autrefois et aujourd'hui, pour les travaux exécutés à la tâche, confirment les appréciations basées sur les salaires annuels ou journaliers. Nous négligerons ici, comme nous l'avons fait pour le moyen âge, les façons agricoles mal connues, comme les transports de terre, ou sans équivalence actuelle, comme le battage des grains au fléau : les terrassements en remblai, pour fortifications, se payent 1 franc le mètre cube à Metz

en 1628, 78 centimes à La Rochelle en 1629, 34 centimes à La Capelle (1642), en Champagne[1]. A côté de ces prix élevés, l'on trouve des creusements de fossés et de canaux, des constructions de talus en terre pour 9 centimes le mètre cube à Condom (1611), pour 15 centimes, à Marennes, lors de la construction des parcs à huîtres (1787)[2].

Il est difficile de comparer ensemble ces divers travaux dont les conditions exactes nous échappent; de même le curage d'un puits payé 19 francs à Orléans (1629), ou encore la façon de fosses d'aisances dans l'intérieur de la capitale, qu'un entrepreneur offrait en 1722 de faire moyennant 1 fr. 20 le mètre cube, y compris l'enlèvement des terres hors de Paris.

Pour le battage du grain, dont l'hectolitre coûte 42 centimes au XVIIe siècle, 35 centimes au XVIIIe, il revient beaucoup moins cher au propriétaire, et rapporte par suite beaucoup moins au journalier, que durant les trois siècles précédents où les prix étaient *intrinsèquement semblables*, tandis que le pouvoir de l'argent était *beaucoup plus grand*[3]. La mise du bois en corde, payée 17 centimes les mille kilos en Normandie au XVe siècle, ne l'est pas plus de 15 à 19 centimes au XVIIe dans les Vosges, pas plus de 23 centimes au XVIIIe[4].

Le labourage des terres à la tâche, qui se paie aujourd'hui de 25 à 50 francs l'hectare, selon qu'il est simple, pour les menus

(1) D'autres terrassement en déblai coûtent en 1697, à Perpignan, 61 centimes le mètre cube.

(2) On en trouve pour 17 centimes à Brétigny (Seine-et-Oise), pour 6 centimes à Soissons, 10 centimes à Surins en Berry (1704), 10 centimes à Boulogne-sur-Mer (1744).

(3) Il existait, au XVIIe siècle, des batteurs de blé ambulans; mais l'exercice de leur métier était subordonné, dans chaque paroisse, à l'autorisation du conseil communal. (Voy. Arch. Com. Bourg, GG. 247.)

(4) Le sciage du bois semble varier, aux mille kilos, de 3 centimes à Soissons en 1670, à 90 centimes à Boulogne-sur-Mer en 1770; mais il est clair que la main-d'œuvre n'est pas la même dans les deux cas.

grains, ou double, pour le froment, valait 12 francs auprès de Bourges (1641), 7 francs dans le Comtat-Venaissin (1678), 11 francs dans Seine-et-Oise (1728). Voltaire, dans l'*Homme aux quarante écus*, estime la valeur de trois labours, vers 1770, à 21 francs l'hectare. Aux environs de Paris, en 1784, on les obtenait encore pour 16 francs.

Le simple fauchage des prés ou de l'herbe, qui coûtait il y a vingt ans de 8 à 12 francs l'hectare, et que l'on paie aujourd'hui 15 francs en moyenne (dans le département du Nord il vaut jusqu'à 23 francs), revenait, il y a cent à deux cents ans, pour le grain : de 5 à 7 francs en Alsace, de 2 à 8 francs en Ile-de-France. Pour les prés, il oscillait de 3 à 7 francs [1].

L'écart paraît moindre d'ailleurs, entre les prix des siècles passés et ceux du nôtre, pour les labeurs à façon que pour les travaux à la journée; ce qui prouve que l'ouvrier des XVIIe et XVIIIe siècles faisait moins de besogne que celui du XIXe. Peut-être parce qu'il se nourrissait plus mal — le terrassier de Paris remue, en l'espace d'une heure, moitié plus de terre que le terrassier de Basse-Bretagne; — sans doute aussi parce que ses outils étaient moins bons, remplissaient moins bien leur office.

On sait que la moitié des bèches étaient jadis en bois ferré et que les blés se coupaient à la faucille [2]. En y joignant les frais du battage au fléau, le total de la main-d'œuvre des moissons montait assez haut, sans que pourtant le laboureur fût payé cher. Il en coûtait à Brétigny, en 1711, 51 livres, pour récolter 9 sétiers de méteil qui ne valaient, grains et paille compris, que 157 livres. Les charrues aussi labouraient mal : la surface qu'un attelage de bœufs était tenu, d'après les chartes féodales, de

(1) En Angleterre, il allait de 2 à 5 francs.

(2) Voyez livre II, *La Terre*, tome Ier, pages 302 à 306, le matériel agricole.

parcourir dans sa journée, était moindre d'un tiers de celle qu'il défonce et herse sans peine aujourd'hui [1].

[1] de Beaurepaire, *Services fieffés*, p. 38. — Bert. Lacabane, *Not. sur Brétigny*, p. 67. — Arch. Départ. Seine-et-Oise, E. 4072; Eure-et-Loir, B. 1735. — Les tableaux de prix du matériel agricole, que le manque de place nous empêche d'insérer dans les tomes III et IV de cet ouvrage, figureront dans un volume suivant.

CHAPITRE IV.

SALAIRES DES OUVRIERS DE MÉTIER DE 1200 A 1600.

Influence des corporations sur le salaire des ouvriers de métier. — Intérêt actuel de la question. — Les résultats des associations et des privilèges ont été nuls, au moyen âge. — Le prix du travail n'en a pas été affecté. — La proportion a été la même autrefois qu'aujourd'hui entre le salaire des journaliers ruraux et celui des ouvriers; elle a été la même entre les salaires des divers métiers. — La paye des mêmes corps d'état était semblable dans les villes libres et dans les villes monopolisées. — Inanité des efforts des pouvoirs publics en cette matière. — Le communisme corporatif n'en eut pas moins, à d'autres égards, de graves inconvénients. — Variété de la réglementation du commerce et de l'industrie selon les localités.

Sens exact du mot « maître-maçon » du XIIIe au XVIe siècle. — Journées des maçons (maître, ouvriers, aides, apprentis) dans les diverses provinces. — Leurs fluctuations sont les mêmes que celles du salaire des manœuvres. — Conséquence de la rareté des bras au XVe siècle. — La pléthore et la disette passagère d'ouvriers de certains corps d'état ne peut être attribuée aux corporations. — La baisse des salaires *réels*, à la fin du XVIe siècle, est aussi grande dans les métiers jurés que dans les autres. — Journée des maçons, considérée comme *criterium* des salaires. — Les modifications subies par beaucoup de besognes depuis cinq cents ans les rendent difficilement comparables.

Charpentiers, menuisiers, couvreurs, peintres. — Système adopté par les patrons du moyen âge pour la paye de leurs journées. — En quoi il diffère du mode actuel. — Tonneliers, charrons, boulangers, meuniers, tailleurs, couturières. — Maréchaux-ferrants et forgerons. — Plâtriers, paveurs — La différence est plus grande qu'aujourd'hui entre les ouvriers à l'année et les ouvriers à la journée. — On en peut conclure que le nombre de 250 jours de travail est rarement atteint. — Tapissiers, enlumineurs, graveurs; fondeurs de métaux et mineurs. — Le maçon gagne actuellement 36 pour 100 de plus que le journalier; de 1200 à 1600, il a gagné en moyenne 39 pour 100 de plus. — L'écart minimum entre les deux salaires n'est que de 20 pour 100 en 1326-1350; il est au maximun de 57 pour 100 en 1401-1425. — Salaires ouvriers du XIIIe au XVIe siècle, comparés au salaire de 1897, en tenant compte de la valeur relative de l'argent. — Le maçon tombe de 1230 francs par an en 1476-1500 à 750 francs en 1576-1600.

Quelle a été l'influence du régime des corporations sur le salaire des ouvriers de métier? C'est là une question qui se pose de prime abord dans ce chapitre, et dont l'intérêt est d'autant plus vif que beaucoup de gens paraissent las, à l'heure actuelle, de la liberté du travail, telle qu'elle existe depuis cent ans, et recommandent la restauration, sous des noms modernisés, des pratiques socialistes de nos pères.

L'histoire des corporations anciennes est faite; M. Levasseur, dans le livre magistral qu'il a consacré aux *Classes ouvrières avant* 1789, a épuisé le sujet. Mais, si le fonctionnement de ces pesants rouages nous a été révélé dans tous ses détails, les conséquences qu'ils ont pu avoir sur le prix de la main-d'œuvre ne nous sont pas connues encore. Il les faut étudier sans parti pris, pour se convaincre de l'inanité des efforts tentés, en ces matières, par les pouvoirs publics du moyen âge ou des temps modernes, et pour présager le sort que l'avenir réserverait aux nouvelles tentatives de ce genre.

Nous venons de voir que cette pauvre loi de l'offre et de la demande, contre laquelle les pouvoirs civils et religieux sont aujourd'hui si prévenus, et dont les uns et les autres se flattent d'avoir raison avec des décrets et des homélies, a gouverné en souveraine, depuis 1200 jusqu'à ce jour, le taux des gages du journalier, du domestique, de toutes ces paires de bras que les Anglais appellent *unskilled* — sans capacités ni connaissances spéciales. — Mais c'étaient là, dira-t-on, des espèces faciles à vivre, qui ne savaient point résister au courant des choses, qui ne formaient ni association, ni confrérie d'aucune sorte.

Or il résulte des chiffres recueillis par nous, que ces corporations plus ou moins fermées, avec tout leur cortège de règlements et les privilèges dont elles s'étaient fait investir, *n'ont pas exercé d'influence sur le prix du travail*, ni aux temps féodaux, ni dans les derniers siècles. Les ouvriers de métier ont eu beau se grouper et se raidir dans leurs jurandes, ils ont subi les mêmes vicissitudes que les malléables hommes de peine, isolés, désarmés, devant les mouvements de hausse et de baisse des salaires que causaient la rareté ou l'abondance des bras.

Ni la puissance des rois, ni la coalition des intérêts égoïstes, savamment organisée en faveur des *beati possidentes*, ne sont parvenues à maîtriser la valeur de la main-d'œuvre. *La pro-*

portion a été à peu près la même autrefois qu'aujourd'hui : entre le salaire des journaliers ruraux et celui des ouvriers de métier, entre les salaires des divers métiers (maçons, charpentiers, couvreurs, etc.), et par suite entre le nombre de ceux qui s'y adonnaient. Enfin il n'y a aucune différence appréciable, dans la rétribution de chaque corps d'état, entre les villes où ces corps d'état étaient libres et celles où ils étaient monopolisés.

Les corporations ne mériteraient donc à ce point de vue — et ce point de vue est le principal — d'une hausse artificielle des salaires, ni les éloges, ni les colères dont elles ont été l'objet, de la part de certaines personnes qui n'en parlent que par ouï-dire, d'après des légendes non contrôlées. Doit-on attribuer cet insuccès aux ordonnances de maximum que promulguait de temps en temps la puissance sociale (monarques ou municipalités urbaines) pour réduire la paye des « gens de métier » à de « justes limites », lorsqu'elle paraissait « exorbitante »? Nullement! on verra plus loin quel a été jadis le rôle de l'État, et en général de toute autorité constituée, dans la question ouvrière, quels ont été les résultats de son ingérence. Dès à présent, nous devons dire que les efforts, faits par voie coercitive, pour diminuer les salaires quand ils s'élevaient naturellement, ont été aussi peu efficaces que ceux des salariés pour les maintenir quand, d'eux-mêmes, ces salaires tombaient.

Peut-on croire cependant que les corporations — j'entends les corporations propriétaires exclusives, dans une certaine ville d'une certaine branche d'activité manuelle — aient été une institution indifférente? Non pas!

Les corporations, inspirées par un communisme assez sot, et très étroit, par le besoin d'une farouche égalité, avaient pour effet d'empêcher la plupart des membres de s'enrichir. Le souci d'un niveau à faire passer et repasser sur chacun, remplit les ateliers du moyen âge. Les commerçants d'alors étaient con-

damnés à vivoter à perpétuité. Malgré tout, les conditions humaines étant nécessairement instables, il arrivait que les uns grandissaient, ne fût-ce qu'à force d'économie, et que les autres se ruinaient. Mais l'association, née d'une prévoyance et d'une jalousie mutuelle, avait pour but de faire marcher ses membres du même pas, de les faire flotter à la même hauteur; en interdisant par exemple aux « maîtres » d'occuper plus d'un ou deux compagnons, d'instruire plus d'un ou deux « apprentifs ».

Ce système qui s'opposait à la diminution des frais généraux, à la division du travail, qui paralysait les idées d'innovation et d'amélioration et consacrait la routine, constituait, dans son ensemble, une entrave à la production. Et toute entrave à la production est une entrave au bien-être de la masse, dont les travailleurs font partie. A ce titre, les corporations furent plutôt nuisibles au peuple des ouvriers.

Ces derniers y gagnèrent-ils, comme consommateurs, une qualité meilleure dans les marchandises fabriquées? La probité industrielle a-t-elle été plus grande dans les obscures échoppes de jadis que dans les gigantesques usines ou les magasins administratifs de nos jours? Personne ne serait assez naïf pour le croire.

Ces « chefs-d'œuvre » qu'il faut exécuter, dit-on, pour accéder à la maîtrise, les jeunes gens aisés, après avoir esquivé tous les règlements d'apprentissage, les confectionnaient chez des patrons indulgents, qui les laissaient aider ou les aidaient eux-mêmes, et, quelle que fût l'incapacité du candidat, le chef-d'œuvre dans ces conditions était toujours admis. Dès le XVIe siècle, les « gardes » et « jurés » de ces petites églises aristocratisées se recrutaient entre eux, et les membres de ce conseil de surveillance, inaccessible au vulgaire, pouvaient impunément, à l'abri des visites et des saisies, débiter de la camelotte[1]. En somme, l'ancienne or-

(1) Cf. E. LEVASSEUR, *Histoire des Classes ouvrières avant* 1789, II, 95, 98. — Ms. Delamare (*Arts et Métiers*), I, 150.

ganisation du travail, malgré son appareil très compliqué, aboutissait, pour les salaires, à peu près au même résultat que la complète liberté contemporaine. La société en général éprouva, aux derniers siècles surtout, par le fait de ces restrictions chicanières, un préjudice difficile à chiffrer mais réel; les artisans n'en ressentirent *directement* ni inconvénient ni avantage.

Les ouvriers réunis en corporation, avons-nous dit, n'étaient ni mieux ni plus mal rémunérés que ceux des professions libres. Rien de moins uniforme en effet que l'état de la France sous ce rapport : à la campagne, le travail demeura, jusqu'à la fin de la monarchie, aussi indépendant que de nos jours; on voyait au xve siècle, en Franche-Comté, des femmes employées comme maçons. Beaucoup de villes, et non des moins importantes, furent à cet égard semblables aux simples villages : Saint-Malo n'avait aucun corps de métier « juré », c'est-à-dire exclusif; Lyon, qui en avait eu jusqu'alors, fut, par lettres-patentes de 1606, affranchie à jamais des maîtrises et jurandes.

Le contraire arriva plus fréquemment; l'on transforma aux xvie et xviie siècles, en corporations fermées, bien des métiers exercés au moyen âge sans aucune entrave. Le maire de Saintes, en 1600, érigea la pharmacie en maîtrise; le premier venu tenait auparavant, dans cette localité, boutique d'apothicaire. A Nîmes, l'industrie était à peu près libre; on n'y voyait au xvie siècle que quatre ou cinq maîtrises. De 1550 à 1640, il y fut créé trois corporations nouvelles; durant le même laps de temps (1561 à 1663), il en est créé vingt-huit à Bourges; ce qui prouve, entre parenthèses, qu'il n'en devait pas exister beaucoup avant 1560.

A Paris même, chef-lieu de la réglementation, où elle était le plus minutieusement usitée, bon nombre des associations que l'on voit au xviiie siècle avaient une origine récente. Il y eut ailleurs des confréries qui surgirent et disparurent dans la suite des temps,

sans laisser de traces, après avoir passé tour à tour pour utiles et pour gênantes[1].

Si le régime corporatif avait eu les conséquences que l'on suppose, les ouvriers de métier eussent été autrefois beaucoup mieux payés que les journaliers ; et ils l'eussent été beaucoup plus dans les villes — où leur privilège les eut rendu maîtres des prix du travail — que dans les localités où la concurrence était permise au premier venu. Or rien de tout cela ne s'est produit : on évalue en 1897 le salaire du journalier non nourri à 2 fr. 50 et le salaire du maçon à 3 fr. 40, celui du charpentier à 3 fr. 70, celui du couvreur à 3 fr. 50. Le salaire du journalier est donc par rapport à celui du maçon comme 100 à 136. En chiffres ronds, le maçon gagne un tiers plus que le journalier, le journalier gagne les trois quarts du salaire du maçon. Eh bien! cette proportion a été identique depuis six siècles. Malgré leurs variations respectives, qui élèvent tantôt l'un de ces salaires tantôt l'autre, on peut les considérer comme demeurant en moyenne dans le rapport de 3 à 4.

Pour les maçons du XIIIe au XVIe siècle, une observation est nécessaire : le mot de « maître-maçon » n'a pas alors la même signification qu'aujourd'hui ; il s'applique souvent à un entrepreneur de maçonnerie, à moitié architecte. Des constructions coûteuses sont dirigées par des « maîtres-maçons », sans l'aide d'aucun autre homme de l'art. Il s'ensuit que leur rémunération ne peut servir de base aux salaires des simples compagnons, dont elle diffère quelquefois beaucoup. Le « maître-maçon », comme le « maître-charpentier » ne sont pas des *ouvriers* mais des *patrons*, propriétaires d'un matériel dont la location est comprise dans leur salaire individuel.

(1) Arch. Com. Saint-Malo, H. H. 1 — Arch. Histor. Saintonge et Aunis, V, 110. — Arch. Départ. Doubs, B. 1352 — LEVASSEUR, *Classes ouvrières. avant* 1789, II, 77, 129. — PUECH, *Nimes à la fin du* XVIe *siècle*, 293, 338.

A Saint-Gilles (Gard), en 1261, un maître-maçon, chargé de la restauration d'un couvent, a 2 francs par jour et une « double ration de moine » ; à la même époque, un sculpteur en Piémont recevait 1 fr. 95 par jour, mais un simple maçon n'était payé que 72 centimes en Angleterre. En Artois (1300), chez la comtesse Mahaut, petit-nièce de saint Louis, le maître-maçon recevait 1 fr. 34, l'ouvrier maçon 1 fr. 10, l'apprenti 33 centimes[1].

Au milieu du XIVe siècle, tandis que la journée de maçon, en Angleterre, allait de 87 centimes à 1 fr. 24 elle était à Tours (1359) de 97 centimes; le carrier gagnait 71 centimes, le tireur de pierres 65 centimes [2]. A Troyes (1366) le maître avait 1 fr. 78; à Rouen on lui donnait jusqu'à 2 fr. 22 (1377). Dans ces deux villes les aides-maçons ont uniformément 1 fr. 11 [3].

Il faut prendre garde que parfois le terme « maçon » tout court désigne un maître, et parfois un compagnon; que le mot « aide-maçon » s'employait, ou pour un ouvrier véritable, ou pour un simple gâcheur de mortier, ou même pour le premier journalier venu montant des moellons dans sa hotte [4]. De tout cela résulte quelque confusion : un individu qualifié simplement de « maçon » est payé par l'hôpital Saint-Jacques, à Paris, 3 fr. 32 en 1388 — il est vrai qu'il a fourni du ciment, — tandis qu'un autre qualifié de « maître-maçon » ne touche à Orléans que 93 centimes (1391); dans le chef-lieu du Loiret, la paie

(1) A Poitiers (1307), le maçon valait 83 centimes; à Paris (1319) le maître touchait 1 fr. 38; à Strasbourg 1 fr. 25 en hiver, 1 fr. 67 en été.

(2) Le maçon est payé 81 centimes à Périgueux, en 1335, et dans la même ville, en 1347, le tailleur de pierres gagne 1 fr. 52. Mais il est probable que ce dernier est assisté d'un aide que l'on ne mentionne pas.

(3) A Tours, ils ne sont payés que 66 centimes, comme à Falaise; en Flandres, le manœuvre de maçon avait 50 centimes, et le tailleur de pierres parisien atteignait 1 fr. 73.

(4) A la Guerche (Ille-et-Vilaine), en 1385, le « maçon » est payé 89 centimes; le « serviteur de maçon » 55 centimes, pendant qu'à Chartres, en 1384, un « maître maçon » touche 2 fr. 59. De semblables différences existent encore aujourd'hui.

de l'ouvrier maçon est seulement de 61 centimes pendant qu'elle est à Rouen de 1 fr. 50 [1].

En 1401, à Orléans, le tailleur de pierres avait 1 fr. 16, le gâcheur 42 centimes dans la Seine-Inférieure; l'aide-maçon 96 centimes à Strasbourg, 87 centimes à Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne) où le maître obtenait 1 fr. 77. Dans la première moitié du xve siècle, en pleine crise, en pleine dépopulation, les rétributions sont plus avantageuses qu'elles n'ont jamais été, et cependant le pouvoir de l'argent baisse.

Il se produit ici le même phénomène que pour le salaire des journaliers : on paie les bras plus cher parce qu'ils sont plus rares. Et ce phénomène se produit, pour les ouvriers de métier, avec plus d'intensité, parce qu'il était moins aisé de parer à cette pénurie, et de confier à d'autres une besogne qui exigeait un certain savoir faire. On vit ainsi, au milieu de la guerre de Cent ans, des maçons payés jusqu'à 1 fr. 90 à Orléans, en 1429, au lendemain du siège que Jeanne d'Arc avait fait lever, jusqu'à 2 fr. 16 à Dieppe, jusqu'à 2 fr. 48 à Perpignan (1415). Et, où l'on peut observer que, *seule*, la loi naturelle de l'offre et de la demande, et non les combinaisons factices des associations ouvrières, amène ces fluctuations, c'est quand on voit le maçon payé 1 fr. 37 à Rouen — ville corporative — et 1 fr. 71 à Alihermont, commune rurale de Haute-Normandie, dont les métiers sont accessibles à tout venant [2].

La même diversité se constate entre deux villes où le métier de maçon est pareillement organisé en confrérie; et l'on ne peut admettre que ce soient précisément les corporations qui créent cette disparité, qui fassent à leur gré la hausse ou la baisse, en

(1) Ces gages sont réservés en Alsace au maître-maçon et encore pendant l'été (1397). Trois ans plus tard, il est vrai, le maçon ne touche plus que 1 fr. 13 dans la capitale de la Normandie.

(2) En ce temps-là, le maçon anglais ne gagnait pas plus de 1 fr. 05 par jour.

repoussant ou en accueillant exagèrement de nouveaux membres, puisque des différences analogues existent dans des métiers indépendants, qu'elles existent aussi dans la rétribution du journalier.

Le maçon, en 1450, touche à Amiens 85 centimes en hiver, 1 fr. 13 en été; le « maître des œuvres de maçonnerie » vaut 94 centimes à Saintes, 76 centimes en Lorraine, 1 fr. 18 et 1 fr. 42 à Strasbourg selon la saison [1]. Dans la même ville, à Orléans, au cours de la même année ou à quelques années d'intervalle, des maçons, qualifiés de la même manière, reçoivent 1 fr. 56 (1447), 1 fr. 77 (1449), puis 94 centimes (1453) et 86 centimes (1467), variations de salaires bien supérieures à celles du pouvoir de l'argent durant la période correspondante [2]. Quoi de plus naturel qu'une hausse exhorbitante du salaire des ouvriers du bâtiment, à l'heure où la France commença à respirer et à relever ses maisons en ruines; quoi de plus probable ensuite qu'une multiplication du nombre de ces ouvriers, tentés par l'appât d'un gain exceptionnel, et qu'une diminution rapide de leur salaire, provoquée par cette augmentation même de leur nombre!

Toutes les fois que l'on pourra discerner les causes des révolutions survenues dans le traitement des ouvriers en général, ou d'une catégorie d'ouvriers en particulier, on les trouvera purement mécaniques pour ainsi dire, dominées par la force des choses, non par les artifices des intéressés. On ne saurait nier qu'il y eut parfois pléthore et parfois disette, dans tel ou tel corps d'état d'une ville ou de l'autre; mais la faute n'en est pas imputable au régime des corporations, car les campagnes libres offraient

(1) Il se paie 1 fr. 08 à Troyes, 1 fr. 40 à Cherbourg, 1 fr. 18 seulement à Rouen.

(2) A Nantes, dans la seule année 1436, des maçons sont payés simultanément 1 fr. 20 et 81 centimes. Le maître-maçon est payé 1 fr. 68.

souvent le spectacle d'une distribution aussi défectueuse, et aujourd'hui, sous l'empire d'une liberté absolue, cette accumulation d'un trop grand nombre d'hommes dans une même profession se rencontre encore.

Parmi nos 86 chefs-lieux de départements, les uns possédaient en 1881, par 10.000 habitants, 7 boulangers, les autres en avaient 15, les autres 30 et jusqu'à 40. Et ces localités si diversement partagées, ne sont éloignées que de quelques lieues les unes des autres ; et celles où le chiffre proportionnel des boulangers est le plus haut ne sont pas celles où la consommation moyenne du pain, par tête, est la plus forte [1].

Comme celui des journaliers, le salaire *nominal* des maçons baissa dans le dernier tiers du XVe siècle, mais le prix des denrées ayant baissé en même temps bien davantage, leur salaire *réel* augmenta. Le maçon de Normandie a 79 centimes (1468), celui de Lorraine 73 centimes, le graveur sur pierres à Troyes ne touche que 86 et même 65 centimes [2]. Les gâcheurs, en France, ne valaient pas plus de 50 à 60 centimes, à peu près autant que les manœuvres ordinaires [3]. La paie la plus haute que nous relevions sous Charles VIII (1483) appartient à un piqueur de pierres du Roussillon : 1 fr. 86 ; la plus médiocre est celle d'un maçon de Franche-Comté (à Joux) : 30 centimes, celui-là vraisemblablement nourri.

Ce sont là les gages des aides à Rouen (33 centimes) et à Limoges (34 centimes). Dans la capitale de ce Limousin, patrie actuelle de nos maçons parisiens, le compagnon nouri n'est payé

[1] Voyez l'*Annuaire statistique de la France* (Ministère du commerce), 1881, p. 566.

[2] A Perpignan, le maître-maçon, directeur de travaux, a 91 centimes ; le tailleur de pierres à Orléans est payé 1 fr. 02. En Angleterre, le maçon oscillait alors entre 87 et 94 centimes par jour.

[3] Le maçon, à Nantes, en 1478, reçoit 1 fr. 07 ; l'aide-maçon 65 centimes. A Craon (Mayenne), en 1473, le *perreyeur* (tireur de pierres) gagne 48 centimes.

que 38 à 41 centimes par jour (1492); s'il se nourrit à ses frais, il obtient 54 centimes[1]. Notons en passant que ce salaire, le plus bas de l'époque, correspond encore à 3 fr. 24 de nos jours et diffère peu par conséquent du salaire contemporain. La journée de l'ouvrier de la Haute-Vienne est exactement celle de son congénère allemand, qui reçoit à la même date, en Saxe (1492), 54 centimes[2].

A Strasbourg, au commencement du XVIe siècle, l'ouvrier gagne de 70 à 80 centimes selon la saison, le maître 1 franc à 1 fr. 50; le maître-maçon de Nevers avait la même paye, 1 fr. 16[3]; mais le tailleur de pierre, dans cette dernière ville, se contentait de 86 centimes et l'apprenti maçon de 57 centimes (1505). Cet apprenti était le plus humble dans la hiérarchie du bâtiment, au sommet de laquelle nous placerons un maçon-expert, appelé à Troyes pour y vérifier des constructions nouvelles, auquel on donne 2 fr. 32 par jour. De semblables appointements dépassent ceux de l'architecte ordinaire de la ville, qui n'est pas payé plus de 1 fr. 60 (1518), et ceux des architectes français en général; puisque celui de Rouen n'a que 1 fr. 82[4].

Avec le deuxième quart du XVIe siècle, commence, pour les maçons, le même effondrement des salaires que nous avons déjà constaté pour les journaliers. Il frappe les premiers dans la même mesure que les seconds; il se poursuit, pour les « gens

(1) Nous voyons le maçon d'Épinal payé 80 centimes par jour en 1464 et, dans la même ville, en 1471, le « maçon et son aide » payés 85 centimes. Il est évident que ces derniers sont nourris.

(2) Le maçon autrichien avait alors 70 centimes en hiver, 86 centimes en été, à Klosterneubourg, près Vienne (1495); le maçon anglais, de 1491 à 1500, gagnait 87 centimes.

(3) Le maître-maçon de Saint-Malo reçoit, en 1501, le même salaire — 1 fr. 16 — le simple maçon ou carrier (perreeur) touche 76 centimes en été et 69 en hiver. L'aide-maçon à Nantes avait, dix ans avant, le même chiffre de 69 centimes (1490) et le maçon 1 fr. 16; mais le maître-maçon y gagnait 1 fr. 73.

(4) Voyez le tableau des salaires de *professions diverses*.

de métier » comme pour les gens sans métier, jusqu'à l'aurore du XVIIe siècle. La baisse alors s'arrêtera, se consolidera, jusqu'en 1789; mais les rétributions du moyen âge ne se reverront plus que de nos jours.

Au commencement du règne de Louis XII, le salaire des maçons peut être évalué à 80 centimes, qui valaient alors 4 fr. 80 de notre monnaie; en moyenne bien entendu, car un sculpteur ou « imaginier » aura 1 fr. 44 en Normandie, un entrepreneur de carrières 1 fr. 36 à Romorantin, tandis qu'un aide-maçon recevra seulement 39 centimes à Nevers, et un tailleur de pierres 64 centimes à Orléans. A mesure que les années s'écouleront, le pouvoir de l'argent baissera et les salaires augmenteront peu. A Malines (Flandres), un maître-maçon vaut 1 fr. 60 en hiver, 1 fr. 90 en été (1530); un maçon-sculpteur a 1 fr. 60 en été, 1 fr. 28 en hiver. Nous citons ces chiffres à titre de curiosité, parce qu'ils s'appliquent à des personnes choisies, semi-artistes peut-être, et non à ceux que nous appelons couramment des maçons.

L'architecte de l'archiduchesse, gouvernante des Pays-Bas, ne porte lui aussi que le titre de « maître maçon »; pourtant il gagne 2.320 francs par an, soit, pour 250 jours de travail, 9 fr. 20 par journée. Il est possible du reste que le pouvoir de l'argent ait baissé plus tôt et davantage en Espagne, où les lingots affluaient, comme dans les possessions espagnoles (Flandres et Franche-Comté), en rapports directs avec la métropole, que dans le royaume français du XVIe siècle.

Le maçon ne gagnait encore à Orléans, en 1533, que 68 centimes, en 1545 que 85 centimes (il avait en Angleterre 87 centimes). A Caen il touchait 92 centimes[1].

[1] A Nîmes il obtenait 1 franc et son aide 66 centimes; à Wattignies (Nord), il recevait 1 fr. 16, et à Valognes (Manche), nourri sans doute, 43 centimes.

Dans le dernier quart du siècle (1576-1600), bien que la vie eut triplé, le maçon de Languedoc ne gagnait que 77 centimes, celui de Berry 64 centimes et le « maître tailleur de pierres » 1 fr. 03 ; dans le Comtat-Venaissin il avait de 1 fr. 28 à 1 fr. 93[1].

Ainsi, quoique les corporations se fussent développées de 1500 à 1600, elles n'avaient pas sauvé les « maîtres », « gardes » ou « jurés des œuvres de maçonnerie » qui en faisaient partie, plus que les ouvriers isolés ou les manœuvres de la campagne, des privations que leur imposait la baisse des salaires réels[2]. Ce que nous venons de dire du maçon s'applique à l'ensemble des corps d'état du moyen âge. Si nous avons pris celui-là pour type, c'est à la vérité — et ce motif intime pourrait suffire — parce que nous possédons sur lui des renseignements plus étendus; mais c'est aussi parce que la paye du maçon actuel (3 fr. 40) s'écarte peu de la moyenne des salaires ouvriers, en 1897, dont le taux, d'après les statistiques officielles, est de 3 fr. 53 dans la grande industrie (comprenant 3 millions de personnes) et de 3 fr. 20 dans la petite industrie (occupant 6 millions d'individus). Enfin si cette profession nous a paru capable de refléter, plus fidèlement que beaucoup d'autres, les variations séculaires que nous étudions, c'est que la nature du travail ne s'y est guère modifiée.

Quantité de besognes qui ont occupé les bras d'il y a cinq cents ans, ceux des tisserands, fileuses, potiers d'étain, écrivains, enlumineurs, n'existent plus ou sont en train de disparaître; quantité d'autres ont tellement changé que l'on ne peut les comparer sincèrement aux anciennes. Elles exigent plus ou moins de force, plus ou moins d'intelligence que jadis.

[1] En Lorraine on le payait 1 fr. 47, en Alsace 1 fr. 03 en hiver, 1 fr. 23 en été, en Orléanais et en Normandie de 1 franc à 1 fr. 60.

[2] La maçon anglais gagnait à cette époque 1 fr. 25.

Ce que nous appelons « grande industrie » (métaux, mines, textiles) est dans ce cas. Il y a trois cents ans, toute industrie ne pouvait légalement être que petite ; et parmi ces ouvrages qui composent notre petite industrie actuelle, il y a des métiers nouveaux (imprimeurs, carrossiers), et des métiers transformés bien qu'ils portent les mêmes noms ; les vitriers contemporains n'ont vraiment rien de commun avec les verriers du XIVe siècle, dont la plupart étaient peintres, ni les tapissiers de 1897 avec les « hauts-liciers », fabricants de tapisseries en 1500.

Sans disposer sur la rétribution des divers corps d'état de l'alimentation ou des tissus, de l'ameublement ou de la métallurgie, de chiffres aussi abondants que sur les ouvriers du bâtiment, ceux que nous avons sous les yeux suffisent pour établir que leurs salaires étaient jadis, vis-à-vis les uns des autres, dans le même rapport qu'aujourd'hui. La moyenne en France — Paris non compris — est actuellement pour les charpentiers de 3 fr. 70, pour les couvreurs de 3 fr. 65, pour les peintres en bâtiments de 3 fr. 40. Ces diverses payes se rapprochent donc fort de celles du maçon ; il en était de même au moyen âge : au XIIIe siècle, les maçons gagnent 1 fr. 02, les charpentiers 77 centimes, les peintres 1 fr. 15 ; dans la première partie du XIVe siècle, les maçons gagnent 96 centimes, les charpentiers 1 franc, les peintres et couvreurs 1 fr. 05 ; dans la seconde moitié, les mêmes individus touchent respectivement 1 fr. 10, 1 franc et 1 fr. 12. De 1401 à 1450, où les couvreurs et les peintres gagnent 1 fr. 09, les charpentiers et les maçons reçoivent, à quelques centimes près, en plus ou en moins, une rémunération identique. En 1451-1500, les maçons n'ont plus que 83 centimes, les peintres que 97 centimes, les charpentiers que 1 franc ; c'est exactement la proportion contemporaine. De 1501 à 1575, les maçons montent à 91 centimes, les charpentiers restent à 1 franc, les peintres descendent à 91 cen-

times; enfin, en 1576-1600, les premiers et les seconds ont 1 fr. 20, les troisièmes 1 fr. 17 seulement.

Comme ces moyennes, issues d'un nombre de prix restreints, ne sont que des indications utiles et *point du tout des résultats mathématiques*, qu'il en faut, par suite, retenir uniquement les grandes lignes, on en peut conclure qu'il n'y a pas eu, depuis quatre, cinq et six cents ans, de changement dans l'appréciation sociale des services respectifs d'un couvreur, d'un maçon, d'un charpentier et que, malgré toutes les combinaisons féodales, malgré le morcellement des souverainetés et l'absence de communication des territoires, les besoins locaux avaient, pour se satisfaire, dosé et réparti d'eux-mêmes, sur chaque kilomètre carré, le nombre voulu de maçons, de charpentiers, de peintres et de couvreurs.

Non certes que cette parité, ou cette proportion, soit restée immuable partout et toujours. Nos chiffres s'appliquent ici à un maître habile, là à un compagnon vulgaire : par suite ils offrent de grandes marges. Tirer, du détail, des déductions absolues, serait puéril ; de nos jours encore on trouve des ouvriers à tout prix.

Il s'est produit, autrefois aussi, ce qui se passe présentement dans les petites villes : qu'une profession, passagèrement encombrée ou délaissée, procure un salaire insuffisant ou excessif à ceux qui s'y adonnent. En 1300, l'ouvrier charpentier gagne 53 à 93 centimes en Artois, le patron 1 fr. 10 et 1 fr. 34. En Poitou, le charpentier vaut 83 centimes (1307), à Marolles-en-Brie 67 centimes, à Strasbourg 63 centimes et 1 fr. 25 ; en Bourgogne, le maître et son aide, nourris, touchent ensemble 1 fr. 22 [2].

[1] Le menuisier, à la même date, gagnait 79 centimes à Pise.

[2] Un charpentier de Paris peut prétendre en 1356, sous le roi Jean, à 1 fr. 87 ; mais on le paie en espèces altérées qui ne valent sans doute pas plus, intrinsèquement, que la somme de 1 fr. 09 donnée à son confrère de Bâle, ou celle de 65 à 87 centimes qu'obtient le charpentier de Tours.

A Orléans un « maître des œuvres de charpenterie », à Grozon, un charpentier payé à l'année, se contentent de 55 centimes par jour; tandis que d'autres ouvriers du même ordre reçoivent 1 fr. 68 à Strasbourg, 1 fr. 55 à Rouen (1383)[1]. Le dernier quart du XIVe siècle et la première moitié du XVe (1376-1450) furent, pour les charpentiers subsistants, une ère exceptionnellement avantageuse ; il faut tenir compte cependant de ce que le numéraire, durant cette période, ayant été extrêmement mouvementé, certains salaires, exprimés en « monnaie faible », peuvent être partiellement fictifs[2].

C'est ainsi qu'un maître-charpentier a, dans Paris, 2 fr. 72 en 1403 et un autre 1 fr. 56 en 1404. A Troyes des ouvriers de même nom gagnent 1 fr. 26 en 1387, 1 fr. 60 en 1401, 1 fr. 71 en 1412 ; ce dernier à vrai dire est un entrepreneur de charpente[3]. A Orléans, la paye du « maître » de cette profession qui était de 1 franc en 1399, de 1 fr. 14 en 1413, tombe à 70 centimes en 1424, et monte à 2 fr. 14 en 1429 pour redescendre, six ans plus tard, à 1 fr. 35, puis à 1 fr. 06 en 1447[4].

Pendant la deuxième moitié du XVe siècle et le premier quart du XVIe (1451-1525) les gages des charpentiers diminuent, *no-*

(1) Il s'en trouve un en Piémont à 2 fr. 69. Le charpentier reçoit, à Périgueux, 1 fr. 22 en 1335 et 1 fr. 52 en 1347.

(2) Voyez le livre I, chap. II « Les monnaies et les métaux précieux ».

(3) Il en doit être de même d'un « charpentier » payé 2 fr. 22 à Bergerac, en 1380, puisque, dans la même ville, quelques années plus tard (1394), le charpentier gagne de 93 centimes à 1 fr. 87. Les salaires sont à Chartres (1382) de 1 fr. 36, à La Guerche, en Bretagne (1385) de 89 centimes. Au XVe siècle (1435-1439), le charpentier reçoit 1 fr. 33 à Nantes, 1 fr. 07 à Chartres, 1 fr. 05 à Craon (Mayenne) si c'est un maître, 82 centimes si c'est un compagnon.

(4) Le charpentier de Rouen varie entre 58 centimes et 1 fr. 30 ; celui de Dieppe, chargé de la construction d'un navire, se fait 1 fr. 63 par jour. A Strasbourg, le maître reçoit la même somme, mais le compagnon charpentier n'a que 1 fr. 09 ; à Perpignan il passe de 2 fr. 48 à 62 centimes (1424), tandis qu'à Soissons il reste à 81 centimes (1442).

minalement, comme ceux de tous les ouvriers : de 1 fr. 20 en Lorraine[1], de 1 fr. 04 à Amiens, ils descendent à 81 centimes à Orléans, à 65 centimes à Troyes, à 99 centimes à Dijon, à 60 centimes même en Bretagne, pour un ouvrier employé à l'année chez un seigneur[2].

En 1576-1600, ils ne se sont guère accrus que de 50 pour 100, alors que la valeur relative de l'argent a baissé presque de 200 pour 100. Quatre-vingt-deux centimes que gagne en moyenne le charpentier, sous Louis XII, correspondaient à 5 francs environ de nos jours; 1 fr. 19 qu'il gagne sous Henri III représente moins de 3 francs actuels. Les différences de traitement continuent à être fréquentes d'une ville à l'autre et, dans la même ville, à des dates peu éloignées; mais tout fait présumer qu'elles répondent aux capacités variables des ouvriers : ainsi en 1500 un charpentier de Romorantin est payé 86 centimes, le même prix qu'à Orléans, ce qui semble naturel vu la proximité des lieux; en 1530, les charpentiers d'Orléans gagnent 78 centimes et à Romorantin un « maître-charpentier » est payé 1 fr. 96. Dans les dernières années du siècle, la journée du charpentier est de 46 centimes à Valognes, celle du menuisier de 67 centimes à Paris (1594); ces deux compagnons sont évidemment nourris[3].

Les oscillations subies par les gages des maçons et des charpentiers, que nous venons de suivre pendant quatre siècles, ont

[1] A Épinal, en 1464, le charpentier nourri gagne 43 centimes, et, sans nourriture, de 97 centimes à 63 centimes.

[2] Leur chiffre, au début du règne de François Ier, est de 74 centimes à Rouen, de 1 fr. 23 à Nevers, de 96 centimes en Lorraine, de 70 à 90 centimes à Strasbourg selon la saison. A la fin du xve siècle (1481), le charpentier recevait à Craon (Mayenne) 52 centimes, à Nantes (1490) de 69 centimes à 1 fr. 16, à Saint-Malo 69 centimes. En 1538, le charpentier de la Mayenne ne touchait plus que 48 centimes.

[3] Ceux qui ne le sont pas reçoivent alors 1 fr. 24 à Boulogne-sur-Mer et à Nantes, 1 fr. 03 à Dijon, 1 fr. 28 en Dauphiné, 1 fr. 27 en Lorraine, 1 fr. 07 à 1 fr. 23 à Strasbourg, 77 centimes seulement à Issoudun, en Berry (1598).

été supportées par tous les autres salaires ouvriers. Leur énumération serait insupportable, si nous voulions, les uns après les autres, les faire passer sous les yeux du lecteur. Contentons-nous d'en citer une poignée dans chaque siècle. Aussi bien pourra-t-on juger de la tendance qu'eurent, au moyen âge, ces rétributions multiples à se rapprocher des proportions qu'elles observent entre elles au XIXe siècle, tellement les lois mystérieuses qui règlent les prix sont fortes et durables.

Au XIIIe siècle, un arpenteur de forêts en Champagne (1287) est payé à l'année 320 francs ce qui équivaut, pour 250 jours de labeur, à 1 fr. 28 par jour. Les appointements de cet arpenteur dont la fonction exige des connaissances d'un certain ordre, et appartient aux professions libérales plutôt qu'aux métiers manuels, contribuent à prouver ce que nous disions plus haut : qu'on risquerait de se tromper en classant aveuglément les ouvriers de ce temps d'après leur nom, parce que la signification de ces noms n'est plus la même. Elle a changé, en six siècles, comme celle des noms de *facteur*, de *commis*, de *notaire*, de *domestique*, de *concierge*, de *valet*, de *sergent*, d'*écuyer*, de *physicien*, et comme le sens, l'acception de mille mots de notre langue et de toutes les langues.

Je crois devoir le redire, parce que les personnes qui s'obstineraient à considérer les « maîtres-maçons », les « maîtres-charpentiers » ou les « maîtres-peintres » des âges féodaux, comme rentrant dans la catégorie des simples gâcheurs, scieurs de bois ou badigeonneurs, me reprocheront d'avoir trop peu tenu compte de leurs gages dans le calcul des moyennes, et d'estimer par là même les salaires moyens trop bas. Or tandis qu'un arpenteur reçoit 1 fr. 28 en Champagne, un sculpteur sur bois reçoit 1 fr. 33 en Artois (1299) et un « maître-peintre » 1 fr. 60; un simple peintre est payé 1 fr. 20, un apprenti 50 centimes et un manœuvre broyant les couleurs 40 centimes. Cet « apprenti »,

gagnant ici 20 pour 100 de plus qu'un manœuvre, devait posséder déjà quelque habileté de main.

Le terme d'*apprenti* lui aussi a varié : il ne désignait pas exclusivement l'espiègle et joyeux gamin qui symbolise aujourd'hui le type. Ce débutant-là n'obtenait que 24 centimes en 1300 ; l'autre était souvent un adulte et, si l'on songe à la longue durée des apprentissages, un ouvrier capable. Un peintre sur verre (artiste verrier) gagnait 1 fr. 34, moins qu'un maître-peintre, plus qu'un compagnon [1].

Un artisan du XIIIe siècle qui n'a pas non plus exactement son pareil au XIXe, sera ce charron payé 2 fr. 50 par jour pendant la guerre de Guyenne, sous la régence de Blanche de Castille (1231). Ce ne sont pas seulement les risques à courir, ni le caractère éminemment provisoire de ce salaire, qui en expliquent l'élévation — les 2 fr. 50 de 1231 équivalent, en effet, au pouvoir actuel de l'argent, à 10 ou 12 francs de 1897 — c'est que ce charron est plus qu'un ouvrier, plus qu'un contremaître ; c'est un patron. Un patron d'aujourd'hui, si petit soit-il, ne travaille guère personnellement *à la journée* ; s'il le fait, et qu'il se contente pour lui-même d'un salaire moyen, c'est à la condition d'être accompagné d'un certain nombre de compagnons, de « garçons » ou d'apprentis, dont il compte le salaire à son client plus cher qu'il ne le paie lui-même.

Cette majoration à son profit d'un quart ou d'un cinquième de la journée de ses ouvriers, constitue la rémunération de son expérience, de sa responsabilité, l'intérêt de ses avances, de ses outils. Au moyen âge l'organisation du travail rend tout essor du patronat impossible ; il n'y a donc aucun gros entrepreneur, par conséquent il y en a beaucoup de petits. Quand ces petits industriels, ces « maîtres », allaient en journée chez un parti-

[1] En Suisse, à Chillon, un ouvrier goudronneur touchait en ce temps-là 1 fr. 17.

culier, l'usage était qu'ils ne prélevassent rien sur le salaire de leur personnel ; ce que payait le bourgeois pour l'apprenti, pour le manœuvre, était vraiment ce que recevaient ces derniers ; mais le patron se faisait payer *ouvertement* beaucoup plus cher.

Au XIVᵉ siècle, le tonnelier nourri gagne 55 centimes dans le Haut-Maine (1337) ; le charron vaut 66 centimes à Beaubec en Normandie (1400)[1]. Le boulanger, nourri, touche 33 centimes à Poitiers (1307), le pâtissier, défrayé de tout, reçoit 26 centimes à Arras (1328) ; le garçon meunier a 34 centimes à Colmar (1361), le boucher à l'année n'a que 18 centimes à Orléans.

Ainsi ces corps d'état n'étaient rétribués ni plus ni moins que les journaliers nourris, qui gagnaient 36 centimes entre 1301 et 1400. Il en est de même en 1897, où le traitement des manœuvres nourris est de 1 fr. 50 par jour, tandis que la paie des bouchers et des pâtissiers n'est que de 1 fr. 31, celle des boulangers de 1 fr. 35. Nous ne pourrons classer parmi les salaires ordinaires l'indemnité de 2 fr. 78 par jour, donnée en 1385, aux environs de Troyes, à un pêcheur fournissant ses appâts et ses engins ; ni les gages de 2 fr. 22 par jour, à Paris, d'un cordonnier-valet de chambre du roi Charles V. Le tailleur des robes royales a les mêmes appointements exceptionnels, c'est un fonctionnaire ; mais un couturier pour dames, un coupeur pour mieux dire, employé aux environs de Paris par la duchesse de Bourgogne (1384) gagne 1 fr. 48 et un autre couturier, à Dijon, n'a que 73 centimes[2].

(1) Le couvreur est payé en Artois (1311) de 56 à 83 centimes ; à Paris (1313-1319) de 1 franc à 1 fr. 87 *avec son aide* ; à Périgueux (1335) 75 centimes ; en Piémont (1341) 74 centimes ; à Paris (1350) 1 fr. 60 en été, 1 fr. 30 en hiver ; à Tours (1359) 72 centimes ; à Troyes (1366) 1 fr. 11 *avec son aide* ; à Rouen (1383) 1 fr. 66 à Chartres (1385) 1 fr. 78, à La Guerche (Ille-et-Vilaine) 89 centimes et son aide 75 centimes ; à Mézières (1388) 59 cent. ; en Flandres (1394) le plombier-couvreur et son aide (ensemble) 1 fr. 50, etc. Voir les tableaux.

(2) Un ouvrier pelletier, au service

Parmi les ouvries en métaux, le maréchal-ferrant nourri, qui gagne à Poitiers 22 centimes par jour, le forgeron à l'année qui obtient 27 centimes, occupent le bas de l'échelle, au haut de laquelle se trouvent à Paris un « premier-maréchal du roi », à Saint-Sauveur-le-Vicomte (Manche) un fondeur de canons (1374), qui tous deux sont payés 2 fr. 67. Les couvreurs touchent 1 fr. 50 à Dieppe (1409), 1 fr. 87 à Brie-Comte-Robert, 1 fr. 13 à Orléans (1416). Ceux de Soissons ont 97 centimes (1442). A Amiens il leur est alloué 1 fr. 13 en été, 85 centimes en hiver, à Nantes (1485) 91 centimes[1].

La journée du peintre est de 60 centimes à 1 franc en Artois 1323), celle du peintre-verrier de 1 fr. 22, celle de l'apprenti de 50 centimes[2]. A l'encontre des autres gages, ceux des peintres baissèrent au cours du XIVe siècle : un maître n'a que 89 centimes dans le nord en 1365, et un ouvrier, lessivant à Paris les chambres de l'hôtel de Nesle, n'a que 78 centimes (1397). Quant aux paveurs, les moins favorisés parmi les artisans du bâtiment, l'un reçoit 44 centimes à Orléans, un autre, nourri, n'a que 21 centimes à Tours (1359)[3].

De tous les ouvriers du meuble l'ébéniste (huchier) est, au XVe siècle, le mieux traité : le maître gagne jusqu'à 1 fr. 60 à Rouen (1438), jusqu'à 1 fr. 39 à Amiens (1499), salaire qui équivaut alors à 8 fr. 40 de nos jours. Le simple artisan vaut en Picardie 60 centimes (1459), en Normandie 81 centimes, et s'il

de l'Hôtel-Dieu de Paris, touche 89 centimes (1364), et un blanchisseur du Bourget, nourri et logé, a 30 centimes en espèces.

(1) Il s'agit là de couvreurs en tuile; un couvreur en pierres a jusqu'à 1 fr. 40 à Vire (1399); d'autres, nourris, logés et employés à l'année n'ont que 30 centimes par jour.

L'ouvrier plâtrier, engagé aux mêmes conditions, jouit de 33 centimes ; s'il n'est pas nourri, on lui donne 56 et 72 centimes, tandis que le maître a 1 fr. 33 et 1 fr. 66 (1378).

(2) En 1464, à Épinal, un verrier, fabricant de la poudre, gagne 85 centimes.

(3) La même année, et dans la même ville, on donnait à un arpenteur 1 fr. 35 par jour.

est nourri 50 centimes. L'ouvrier en orgues le suit de près ; on lui donne 1 fr. 10 à Troyes (1433). Au contraire, le matelassier de Paris et son aide n'ont *ensemble* que 1 fr. 30 (1409) ce qui leur fait en moyenne 65 centimes à chacun. Le maître-forgeron d'Orléans gagne 2 fr. 44, son ouvrier 1 franc seulement[1].

Le compagnon serrurier touche à Orléans 86 centimes (1469), et de simples maréchaux, nourris, acceptent en Normandie un salaire annuel de 26 francs qui, pour 250 journées, ne leur constitue que 10 centimes de paye quotidienne (1485).

Il est bon de noter qu'en général il existe, à la fin du moyen âge, une marge plus grande qu'aujourd'hui entre les ouvriers à l'année, et leurs camarades occupés seulement à la journée ; ce qui laisse supposer que, dans ces temps de troubles chroniques, le nombre de 250 jours de travail est un maximum rarement atteint et peut-être rarement possible.

Ainsi un plombier *à l'année* n'est payé, à Troyes (1405), que 18 centimes par jour ; un couvreur dans les mêmes conditions ne gagne à Vesoul que 28 centimes (1407), à Rouen que 63 centimes sans nourriture, et 27 centimes s'il est nourri (1498) ; tandis qu'en Normandie le salaire moyen des couvreurs et des plombiers *à la journée* varie de 1 franc à 1 fr. 50 sans nourriture, et de 50 à 65 centimes s'ils sont nourris[2].

A Amiens, à Troyes, le plafonneur est payé 85 centimes[3].

Dans la capitale de la Saintonge, le tapissier gagnait alors 70 centimes ; trente ans plus tard (1480), en Bretagne, s'il était nourri, il se contentait de 30 centimes par jour. Dans la Seine-

[1] Ici, l'armurier « pileur de poudre à canon » obtient 1 fr. 63 par jour ; à Salins (Franche-Comté) il n'a que 48 centimes

[2] Dans l'Ile-de-France, à Brie-Comte-Robert, ils ont 1 fr. 87 et 1 fr. 50, à Orléans 1 fr. 13 et 1 fr. 68.

[3] A Bruyères, commune rurale de l'Aisne, cet artisan a 78 centimes (1459), soit, toute proportion gardée, un traitement équivalent à celui du chef-lieu. Le salaire le plus bas provient de Saintes, il n'est que de 58 centimes pour les couvreurs.

Inférieure, le blanchisseur à l'année touchait 55 centimes, le couturier d'un couvent ne touchait que 10 centimes (1491). Entre les 10 centimes de ce confectionneur des frocs de moines normands, et les 4 fr. 43 de salaire journalier du tailleur ordinaire de monseigneur le duc de Bourgogne (1424), est toute la distance qui sépare actuellement le coupeur anglais de quelques grandes maisons parisiennes du quartier de l'Opéra, à 8.000 francs par an d'appointements, de la modeste « cousette » des fermes de l'ouest, nourrie, invitée « es noces des filles » dont elle a ouvré le trousseau, mais payée seulement 60 centimes par jour.

L'Alsace, où le maître-tailleur avait 66 centimes, et son ouvrier 50 centimes offre en 1457 le type de la rétribution normale [1].

Les corps d'état de l'alimentation, dont les membres sont engagés et défrayés à l'année, prennent rang, au xve siècle comme au xive, parmi les moins lucratifs : les brasseurs touchent communément 30 à 40 centimes par jour, les boulangers 20 à 40 centimes et, s'ils se nourrissent à leurs frais, 60 à 75 centimes au plus. Les tonneliers parviennent en Saintonge à 70 centimes, à Strasbourg à 90 centimes (1439) [2].

Au commencement du xvie siècle ils avaient encore 72 centimes en Alsace, 64 centimes à Orléans, et 33 centimes à Valognes, s'ils étaient nourris. A la fin du même siècle, on ne leur donne que 77 centimes à Issoudun. C'est dire que, de 1501 à 1600, leur salaire réel s'était réduit de plus de moitié : 72 centimes en 1500 valaient 4 fr. 32 de notre monnaie, et 77 centi-

[1] Le couturier est payé à Dijon, (1385) 73 centimes, le tailleur à Paris (1387) 2 fr. 22; chez la reine Anne de Bretagne (1498), il gagnait 2 fr. 22; au service de l'archiduc, roi d'Espagne, à Arras (1501), le chaussetier, le brodeur et le foureur de robes avaient 1 fr. 39; le foureur, en Flandres (1404) était payé 93 centimes, et le pelletier au service de l'Hôtel-Dieu à Paris (1364) avait 89 centimes.

[2] En Hainaut l'ouvrier boucher (1384) gagne 83 centimes, mais sans nourriture.

mes en 1598 ne représentaient que 1 fr. 92. Le même fait que nous avons signalé pour les manœuvres, pour les domestiques, pour les maçons et les charpentiers, nous avons à le constater pour l'ensemble des métiers manuels.

Dans ceux où l'on gagnait le moins, la baisse sera naturellement plus atténuée, parce qu'étant moins enviables, ils n'ont que peu tenté l'afflux de population nouvelle en quête d'ouvrage[1]. On ne verra plus en 1600 de couturiers à 10 centimes, comme à Orléans en 1521, de « valets de tailleurs » à 25 centimes, comme dans le Cotentin en 1557 ; mais les couvreurs, peintres et plombiers, qui avaient, en 1501-1525, de 63 centimes à 1 franc en Normandie et en Flandres, 76 centimes à Orléans, 96 centimes à Dijon, n'auront que 1 franc à 1 fr. 50 en 1576-1600 et se trouveront par conséquent bien réduits.

Il en sera de même de tous les services. Quelques variées que soient ces besognes sur lesquelles les renseignements, fournis par les comptes, manquent souvent de précision, il est clair que le loyer des bras humains, comme celui de l'intelligence humaine, a baissé de prix au XVIe siècle. En 1594, un tapissier-peintre et décorateur n'avait à Bruxelles que 1 fr. 55, et l'on voyait à Tours, en 1478, un enlumineur et son « compagnon » qui touchaient ensemble 8 fr. 71, soit 4 fr. 35 chacun. Admettons que ceux-là fussent de vrais artistes, puisque d'autres enlumineurs à Cognac, en 1510, ne reçoivent que 62 centimes, plus la nourriture, et qu'un « écrivain » (copiste) obtient seulement 44 centimes par jour. A toute règle, il peut y avoir des exceptions[2].

[1] Ainsi les boulangers, les meuniers, qui avaient 16 centimes au début du siècle, auront 26 centimes à la fin.

[2] Un « conducteur de travaux » aux gages de 81 centimes en 1515, passe à 1 fr 70 en 1563 et à 1 fr. 93 en 1595 ; en voici un qui s'est maintenu au pair, mais combien ils sont rares !

Le maréchal-ferrant d'Orléans gagne 68 centimes en 1564 ; en 1572, un fondeur de métal, graveur de la monnaie, n'avait que 58 centimes[1] ; tandis qu'à Nevers, en 1505, un « artilleur » — fabricant de poudre — recevait 2 fr. 32.

Nous avons remarqué ci-dessus que le salaire du maçon, pris pour type de l'artisan, avait été, du XIIIe siècle au XVIe, à peu près dans le même rapport que de nos jours avec le salaire du journalier. Le premier, avons nous dit, gagne aujourd'hui 3 fr. 40, 36 pour 100 de plus que le second qui ne touche que 2 fr. 50. Or la différence *moyenne* pendant les quatre siècles qui viennent de passer sous nos yeux, a été de 39 pour 100 en faveur du maçon sur le manœuvre rural.

Cette prime de 39 pour 100, qui rémunère la capacité de l'ouvrier de métier, est loin d'avoir été invariable de Philippe-Auguste à Henri IV. Elle descend à 31 pour 100 pour le XIVe siècle, elle s'élève à 48 pour 100 pour le XVe ; et dans ces oscillations, parfois énormes, nous pouvons discerner encore la loi inflexible — véritable « loi d'airain » celle-là — de l'offre et de la demande. Si par exemple l'écart entre le maçon et le journalier n'est que de 20 pour 100, en 1326-1350 (80 centimes à l'un, 1 fr. 02 à l'autre), après avoir été de 34 pour 100 dans les vingt-cinq années précédentes (67 centimes contre 90 centimes), cela ne tient-il pas à la prospérité du temps de Philippe de Valois, à la hausse continue des salaires ruraux, que le développement de l'agriculture favorise? Si, au contraire, le salaire des maçons s'élève en 1351-1375 à 27 pour 100, en 1376-1400 à 42 pour 100, en 1401-1425 enfin à 57 pour 100, de plus que celui des bras sans éducation professionnelle, ne sont-ce pas, au milieu du désarroi universel, les difficultés du recrutement et

[1] Un graveur sur étain n'avait à Bruxelles que 64 centimes, un fondeur de Franche-Comté n'avait que 55 centimes, un mineur que 44 centimes (1592).

de l'apprentissage, par suite la rareté des ouvriers instruits qui les fait renchérir? Ils sont payés alors 1 fr. 10; tandis que les manœuvres n'ont plus que 70 centimes.

La distance, parmi les ruines accumulées, demeure encore entre eux de 53 pour 100 en 1426-1450 (1 franc aux uns, 65 centimes aux autres); puis elle décroît à 45 pour 100 en 1451-1475 sous Louis XI, à 37 pour 100 sous Charles VIII (1476-1500), à 35 pour 100 en 1501-1525, sous Louis XII. Si le salaire des maçons, après s'être réduit à 28 pour 100 seulement de plus que celui des manœuvres, remonte ensuite au XVIe siècle, principalement sous le règne de Henri III, jusqu'à 53 pour 100 (1 fr. 20 au premier, 78 centimes au second), cela ne tient-il pas, d'une part, à la multiplication des têtes sur le territoire français, au besoin de constructions nouvelles qui en résulte, et d'autre part aux guerres civiles, qui ne permettent pas à la population de se porter, en nombre suffisant, vers les besognes où la capacité ne s'improvise pas?

Comparerons-nous le salaire ouvrier du moyen âge au salaire actuel?

Après avoir mis le lecteur en garde contre les exagérations, où des erreurs de mots pourraient l'induire; après m'être moi-même efforcé d'établir, à travers des chiffres assez disparates, la sincère rétribution de la majorité des artisans, cette rémunération annuelle, calculée sur 250 jours de travail, ressort au XIIIe siècle, à 950 francs *d'aujourd'hui*. Elle débute au XIVe siècle à 782 francs de notre monnaie, s'élève à 861 francs, puis à 1.040 francs en 1376-1400.

Au XVe siècle, elle oscille entre 1.237 et 1.085 francs. Elle était donc incontestablement supérieure à la paye quotidienne de 3 fr. 40 des maçons de 1897, qui, avec un salaire de 300 jours, ne gagnent que 1.020 francs par an. On objectera que ces fixations du chiffre des jours de labeur contiennent, pour les maçons,

quelque part d'arbitraire ; parce que cette profession subit en hiver un chômage plus ou moins prolongé suivant la rigueur de la saison, et que ni les maçons d'autrefois ne travaillaient 250 jours sans doute, ni ceux d'aujourd'hui ne travaillent 300 journées. Mais cette considération a peu d'importance, dans une statistique du genre de celle-ci ; les jours ouvrables étant, sous l'ancien régime, dans toutes les saisons, moins nombreux d'un sixième qu'ils ne le sont présentement.

Le maçon de 1501-1525, à 1.025 francs par an, gagnait encore autant que le nôtre ; dès les vingt-cinq années suivantes, son salaire était tombé à 980 francs, et à la fin du siècle (1576-1600), il n'était plus que de 750 francs.

Pour avoir moins perdu que le journalier qui, de Louis XII à Henri IV, était tombé de 900 francs à 487 francs, l'ouvrier d'état n'en avait pas moins subi une baisse de 62 pour 100 dans ses recettes ; et sa situation ne devait pas se relever dans les deux cents ans qui séparent le début du XVIIe siècle de la révolution de 1789, au contraire...

CHAPITRE V.

SALAIRES DES OUVRIERS DE MÉTIER DE 1600 A 1800.

Les salaires des ouvriers évoluent aux deux derniers siècles, comme au moyen âge, sans être influencés par les règlements corporatifs ou législatifs. — Antagonisme ancien des ouvriers et des patrons. — Grèves au XVe siècle. — Comment l'érection des maîtrises nouvelles se peut faire sans difficulté. — Barrières naturelles opposées au monopole, du côté du public et du côté des ouvriers — Il y avait autrefois plus de petits patrons que de nos jours. — Exemples à Paris, à Sens, à Périgueux. — Les corporations n'ont pas pu restreindre le nombre des maîtres. — Les lettres de maîtrise ne donnent pas la clientèle. — Action des mœurs sur le recrutement de certaines professions : cordiers, apothicaires.

De l'apprentissage ; charge qu'il impose. — Durée des contrats. — La loi de l'offre et de la demande a-t-elle été dominée en cette matière par les règlements? — Les longs apprentissages sont généralement gratuits. — Prix de ceux que l'on paie en espèces comparés aux prix de nos jours. — Les lois restrictives de la liberté se multiplient sans succès de 1600 à 1800. — Formalités de cooptation des « maîtres ». — Le rapport est le même aux derniers siècles qu'aujourd'hui, entre la paie des journaliers et celle des ouvriers de métier.

Tarif de la journée du maçon, du charpentier. — Le salaire d'un aide est souvent compris dans celui du compagnon, quoiqu'il ne soit pas mentionné. — Journée des couvreurs, peintres, paveurs. — Taux minimes des salaires annuels ou mensuels, par rapport aux salaires à la journée, dans toutes les professions. — Salaires des boulangers, brasseurs, tapissiers, cordonniers, drapiers ; salaire de tisserands, avec un minimum obligatoire de fabrication. — Journée des maréchaux, mineurs, forgerons, fondeurs ; des charrons et tonneliers.

Entre les salaires masculins et féminins, la distance est plus grande dans l'industrie que dans l'agriculture. — L'écart était semblable autrefois à ce qu'il est aujourd'hui. — Salaires des ouvrières du XIIIe au XVIIIe siècle : couturières, blanchisseuses, matelassières, fileuses, drapières, brodeuses. — Salaires des jardiniers et des vignerons. — Distinction entre les jardiniers ordinaires et de luxe. — Culture de la vigne à façon.

Façons ouvrières depuis 1200 jusqu'à 1800 — Leurs variations servent de contrôle au tarif des journées. — Difficulté de ce genre de recherches ; elles doivent porter sur des travaux uniformes — Prix payés pour la façon des vêtements : cotes, pourpoints, robes, chausses, culottes, etc. — Façon et ressemelage des souliers. — Filage du chanvre, du lin et de l'étoupe. — Tissage de la toile. — Façon des chemises. — En toutes choses, du moyen âge aux temps modernes, la main-d'œuvre baisse, la matière première augmente. — Révolution inverse qui s'accomplit depuis cent ans. — Filage de la laine. — Tissage et tonture du drap. — Façon de la chandelle, de la bougie, de l'huile à brûler, des fagots, des tuiles ; prix de la maçonnerie à la tâche.

Comparaison du salaire de l'ouvrier en 1790 et en 1897.

Semblable à un oiseau qu'on aurait cru prendre dans une toile d'araignée, et qui, l'ayant traversé sans presque la voir, en emporterait les lambeaux attachés à ses ailes, le prix du travail des métiers évolue, dans les deux derniers siècles, comme il

avait fait au moyen âge, suivant les lois naturelles qui lui sont propres, sans plus se soucier que si elles n'existaient pas des combinaisons péniblement élaborées, en vue de le faire monter ou descendre, dans les hôtels de ville ou dans les palais royaux.

La valeur de la main-d'œuvre si solidement maintenue, semble-t-il, si sévèrement gardée, d'un côté par les statuts de chaque corporation qui la sollicitent à s'élever, de l'autre par les édits de maximum qui pèsent sur elle et tendent à la ravaler, demeure indépendante des uns et des autres. Ces salaires que, ni les producteurs, ni les consommateurs ne peuvent isolément maîtriser, ces salaires auxquels ni les ouvriers, ni les patrons, ni le public, ne peuvent ajouter ou retrancher un centime, c'est cependant l'opinion commune qui les régit, qui en fixe le taux; mais elle n'est pas libre de le fixer à sa guise. Il s'impose à elle.

Non! Quand bien même tous les citoyens d'une république, sans en excepter un seul, seraient d'accord pour attribuer à n'importe quoi un prix *arbitraire*, c'est-à-dire plus haut ou plus bas que celui qui s'était établi spontanément, pour décider par exemple que le maçon, qui gagnait la veille 1 franc, recevra 1 fr. 25 ou 75 centimes, cette ordonnance serait inexécutable, parce que ceux qui l'auraient promulgué la violeraient.

Si c'était une baisse que l'on avait décrété, on ne trouverait plus de maçons; ils embrasseraient un autre métier; et, comme on ne peut se passer d'eux, on s'empresserait, pour obtenir leurs services, de les payer... plus cher qu'avant peut-être, du moins pendant quelque temps où l'on en manquerait. Si c'était une hausse que l'on avait édicté, le nombre des maçons deviendrait tel qu'on ne pourrait les utiliser tous; alors ils se mettraient à offrir à qui mieux mieux de vendre, pour vivre, leurs journées meilleur marché. Et jusqu'à ce que l'équilibre se fût rétabli, leurs salaires tomberaient sans doute plus bas qu'ils n'étaient avant la tentative d'enflement artificiel.

Pour admettre que les incursions faites, dans ce vaste monde des prix, par des particuliers associés ou par la puissance publique, aient été, je ne dis pas heureuses — on sait qu'elles furent tout le contraire — mais simplement *efficaces*, d'une efficacité même temporaire et partielle, pour qu'elles aient en un mot créé des prix factices, il faudrait admettre que l'âme humaine ait changé depuis le moyen âge. Est-il quelqu'un, si partisan qu'on le suppose de la doctrine de « l'évolution », d'assez audacieux pour soutenir que le sentiment de leurs intérêts n'ait pas dirigé les hommes d'autrefois, comme ceux d'aujourd'hui; que la conclusion d'un marché ait été, aux temps féodaux, un combat de générosité; les vendeurs n'ayant qu'une ambition : celle de vendre au plus bas prix possible; et les acheteurs, de leur côté, ne désirant rien tant que d'acheter aussi cher qu'il se pourrait?

Se figure-t-on que, dans la sorte de contrat dont nous nous occupons ici, — celui qui a pour objet l'achat et la vente de la main-d'œuvre, — la rivalité des ouvriers et des patrons dans le partage des bénéfices, qu'on appelle maintenant « l'antagonisme du capital et du travail » soit une nouveauté? Il serait facile de montrer par mille exemples, si cela ne devait pas m'entraîner hors du cadre de ces études, comment ces corporations, tant vantées par certaines écoles, n'avaient d'autre but que le plus grand profit des « maîtres », et comment les ouvriers, qui ne l'ignoraient pas, s'étaient constitués de leur côté en associations de « compagnonnage ».

Les compagnons du XVe siècle, comme ceux du XIXe, se plaignaient des exigences égoïstes de leurs « maîtres »; ceux-ci de leur côté déploraient l'insubordination de leurs ouvriers, de « ce prolétariat dépravé des villes qui joua, dit Janssen, un rôle si fatal dans les luttes politiques et religieuses du siècle suivant. » Il y eut, de 1400 à 1500, des conflits aussi rudes que de nos

jours, dans lesquels les ouvriers, armés de bâtons, de dagues et d'épées, usaient de menaces et de violences contre les patrons et contre les compagnons qui ne partageaient pas leurs rancunes. Il y eut des grèves, non pas aussi étendues, mais aussi sérieuses que les nôtres.

Pour obtenir un salaire plus élevé, une durée de travail moindre, une nourriture meilleure, des compagnons quittaient une ville en masse, la mettant au ban; et les industries locales mouraient d'inanition; les maîtres, privés d'ouvriers, disparaissant peu à peu. Sans aller jusqu'aux ruptures ouvertes, elle est vieille de six siècles, vieille autant que l'humanité, cette lamentation des patrons déplorant au XVIe siècle que les ouvriers « ne travaillent que selon le besoin qu'ils en ont et les ruinent par leurs mauvaises pratiques [1] ».

Par une bizarrerie que j'ai déjà signalée, les corporations se multipliaient au XVIe et XVIIe siècles, tandis que le prix du travail — travail du maître aussi bien que du compagnon — allait diminuant. L'obtention de ces monopoles ne soulève, à l'origine, aucune difficulté, parce qu'ils respectent les positions acquises; ils se bornent à transformer le fait en droit. Par lettres-patentes de 1664, les selliers de Grenoble s'organisent en maîtrise : « Ceux qui sont à présent *seront les maîtres*, est-il dit, et ceux d'avenir passeront quatre ans en apprentissage et feront chefs-d'œuvre avant que pouvoir être reçus [2] ».

Si la situation des patrons en exercice n'est modifiée en rien, on peut craindre qu'ils ne fassent payer au public le privilège dont ils viennent d'être investis, en exagérant les prix des produits qu'ils sont seuls en droit de fabriquer; et qu'ils ne fassent payer aussi ce privilège aux artisans qu'ils emploient, en ne leur

(1) Cf. Levasseur, *Les classes ouvrières*, II, 89, 495, 499 et Janssen, *Allemagne à la fin du moyen âge* (tr. Paris), 197, 333.

(2) Arch. Com. Grenoble, BB. 111.

donnant qu'un salaire dérisoire. Mais, à pénétrer plus intimement le mécanisme commercial et industriel de l'ancien régime, on voit que ni l'une ni l'autre de ces éventualités n'aurait pu se réaliser : pour hausser les prix de vente de leurs articles, il fallait que les maîtres d'un métier se coalisassent, ce qui était facile, et, ce qui l'était moins, il fallait qu'ils fussent tous fidèles aux engagements de la coalition, qu'il n'y eut aucune fraude, aucune concession secrète faite par aucun d'eux à ses clients pour en accroître le nombre, suivant l'ambition assez naturelle de tous commerçants.

En notre siècle, des syndicats de ce genre ont cent fois été tentés, et il n'a pas été besoin, pour leur faire échec, de l'éclosion de concurrences nouvelles, telles que la liberté actuelle du commerce permet d'en fonder; ces coalitions se sont détruites volontairement parce que leurs membres ont été les premiers à en violer les clauses. Lors même qu'ils les eussent strictement observées, rien n'eût empêché les acheteurs, auxquels on prétendait faire la loi, de se fournir dans une ville voisine; rien n'eût empêché non plus de nouveaux maîtres d'acquérir quelques-unes de ces « lettres de maîtrise », qui traînaient dans les cartons des bureaux de finance de la généralité, maîtrises créées par les rois à tout propos, pendant les deux derniers siècles, pour tous les métiers et avec une profusion telle qu'elles se délivraient à très bon marché.

Que dis-je ! Bien avant que l'on ait eu à en venir là, le corps d'état qui eût essayé de majorer exagèrement ses prix, grâce à ce monopole qu'il tenait du *socialisme professionnel*, eût vu le *socialisme municipal*, plus puissant encore, se dresser contre lui, et le conseil de ville, soutenu par l'opinion publique, l'eût de façon ou d'autre mis à la raison.

Avec les ouvriers, un essai d'avilissement des salaires, au dessous du taux normal résultant de l'offre et de la demande,

n'eût pas mieux réussi aux patrons privilégiés, parce que les compagnons auraient émigré en d'autres villes, auraient passé à d'autres métiers. L'ostracisme contre les nouveaux venus, ou, si l'on veut, l'exclusivisme jaloux, qui fait le fond des règlements corporatifs, et qui n'a pu influer ni sur le prix des objets fabriqués, ni sur le taux des salaires, n'a pas eu davantage pour effet de constituer, dans le sein de chaque industrie, une petite aristocratie de maîtres et d'interdire à la plèbe des salariés l'accès du travail indépendant.

En ce temps où il semble *a priori* si difficile de devenir patron, il y a beaucoup plus de patrons, — de petits patrons bien entendu, — que de nos jours. Une statistique de la population parisienne, faite en 1637 par les commissaires au Châtelet — commissaires de police actuels — nous apprend que les sept communautés principales, vulgairement appelés « les sept corps de marchands », drapiers, épiciers, merciers, pelletiers, bonnetiers, orfèvres et marchands de vin, comptaient 2.752 maîtres, et seulement 1.000 compagnons ou garçons; et que les cent cinq autres métiers se composaient de 10.772 maîtres, de 33.000 compagnons âgés de plus de vingt ans et de 5.600 apprentis. En résumé il existait, dans le Paris de Louis XIII, 13.500 patrons contre 39.000 ouvriers adultes, c'est-à-dire trois ouvriers seulement pour un patron. Il y a *proportionnellement* deux ou trois fois moins de « maîtres » aujourd'hui, sous le régime de la liberté, même dans la petite industrie, qu'il y en avait voici deux cent cinquante ans.

Une profession présentement encombrée est celle des boulangers. On a vu, dans le chapitre précédent, à quels nombres abusifs ils atteignent en certaines localités. Les économistes déplorent cet excès de boulangeries, qu'ils accusent, avec assez de justice, de faire renchérir le prix du pain. Or cet excès était jadis bien plus saillant : le Paris de 1897 contient 1.522 patrons bou-

langers, pour une population de 2 millions et demi d'âmes ; le Paris de 1721, pour une population de 500.000 âmes, contenait 757 maîtres boulangers domiciliés et tenant boutique dans la capitale. Ce qui revient à dire que, sous la troisième république, il se trouve à Paris, par 10.000 habitants, 6 boulangers, tandis qu'il s'en trouvait 15 sous le Régent [1].

Mêmes différences en province : par exemple Sens contenait, en 1767, 21 merciers et épiciers ; il renferme aujourd'hui 14 épiciers et 12 merciers ; il avait 4 apothicaires, il a 6 pharmaciens ; 11 marchands de drap jadis, et il en a 8 ; 24 menuisiers, il n'en a plus que le tiers ; 25 cordonniers, et il n'en a plus que la moitié ; ainsi de suite pour les autres corps d'état... Cependant la ville de Sens, qui compte aujourd'hui 11.000 habitants, n'en avait peut être pas 6.000 il y a cent trente ans.

La ville de Périgueux, dont la population est, en 1897, de 23.000 habitants, ne possédait pas le tiers de ce chiffre en 1674 ; toutefois, il y a deux cent vingt ans, elle avait 30 boulangers, et actuellement elle n'en a que 36 ; elle avait 24 cordonniers, elle n'en a plus que 10 : elle avait 18 tailleurs, elle en a 15 ; 14 chapeliers, elle n'en a que la moitié ; elle contenait 4 arquebusiers et 6 fourbisseurs, elle n'a aujourd'hui que 5 armuriers, etc... Quelques branches de commerce ou d'industrie y sont, de nos jours, plus chargées ; il est un plus grand nombre d'épiciers, d'imprimeurs, d'horlogers, mais la consommation des montres, des journaux et des « denrées coloniales », n'étant pas comparable à ce qu'elle était il y a deux siècles, cette augmentation ne peut tirer à conséquence. Certaines professions se ressentent aussi des révolutions dues aux manufactures : le Périgueux de Louis XIV avait 12 drapiers-merciers et 15 tisserands. Le Péri-

(1) Bib. nat. Mss. Joly de Fleury, 1428, fol. 1 à 6. — M. de Boislisle a publié ce document à la suite du mémoire sur la généralité de Paris, p. 656, 668.

gueux actuel n'a plus de tisserands, mais il a 16 merciers et 14 drapiers ou marchands de nouveautés, en gros et en détail [1].

Bref, malgré les entraves, plus apparentes que réelles, dont l'organisation du travail entourait jadis le patronat, il y avait beaucoup plus de « maîtres » autrefois qu'aujourd'hui. Et s'il n'y en avait pas davantage encore, ce n'est pas à cause des restrictions corporatives, mais parce qu'il fallait à l'ouvrier pour « s'établir », un capital, une première mise, un fonds de roulement ou un peu de crédit, toutes choses qui jamais ne furent, ni ne seront à la portée de l'universalité de la classe laborieuse.

Qu'on ne se laisse pas d'ailleurs duper par des mots : les bons ouvriers, dans nos petites industries, et, dans nos usines, les contre-maîtres, les surveillants, ceux qui sont chargés de la marche des moteurs, gagnent beaucoup plus que l'immense majorité de tous ces petits patrons du temps passé, sans risquer leurs économies, sans courir aucune des chances de perte que l'artisan, travaillant « à son compte », doit prévoir. Les « lettres de maîtrise », dans les métiers privilégiés, ne donnaient pas par elles-mêmes la clientèle ; elles ne donnaient ni de l'ouvrage, ni par conséquent des profits, plus que n'en donnent actuellement le diplôme de pharmacien ou le titre d'avoué.

Libre aux villes de grossir à leur gré l'effectif nominal des gens de tel ou tel métier, comme fait le conseil communal d'Angers, lorsqu'il augmente, en 1623, le nombre des orfèvres « pour l'honneur de la ville » ; mais si ce nombre excède les besoins réels, le projet restera sans exécution ; à moins qu'il ne s'agisse de pseudo-commerçants, purement décoratifs. Ces antiques et vénérables classifications, qui mettaient les *potiers de terre* au cinquième et dernier rang de la liste des métiers, tandis que les *potiers d'étain* étaient au troisième rang, à côté des peintres,

[1] Arch. Départ. Dordogne, B. 153 — Arch. Com. Sens, HH. 1.

n'ont pas retardé d'une minute la décadence de la vaisselle d'étain, ni empêché la faïence, à son heure, de prendre le pas sur elle.

Pour qu'un état rencontrât peu d'amateurs, il fallait qu'il fût réputé tout à fait vil; et ce n'était plus alors la législation, mais les mœurs qui agissaient. On peut croire par exemple que, si nous manquions d'ouvriers cordiers dans nos ports, sous Louis XIV, si Colbert fut obligé d'en faire venir de Hambourg, Dantzig et Riga, cette pénurie était causée par le mépris dans lequel on tenait, sur nos côtes de l'ouest, l'industrie de la corde. Par suite de quel préjugé les cordiers, appelés *cacous* ou *caquins*, passaient-ils pour descendre des lépreux du moyen âge? on ne sait. Toujours est-il, qu'en Bretagne, ils inspiraient une vraie répulsion aux autres habitants; ils devaient se présenter les derniers pour baiser les reliques, recevoir dans la main le pain bénit qu'il leur était défendu de prendre eux-mêmes dans la corbeille; et, quand ils faisaient baptiser leurs enfants, on les inscrivait dans la partie du registre réservée aux enfants naturels [1].

D'autres métiers au contraire, fort estimés jadis, ont peu à peu disparu : tels sont ces écrivains publics, établis à Paris sous les charniers des Innocents et autour des piliers des halles, qui vendaient, à la fin du ministère de Mazarin, à ceux qui ne savaient pas écrire, une « lettre de haut style » 80 centimes, 1 franc et 1 fr. 70, et une « lettre de bas style » 45 à 60 centimes. Profession lucrative, que le développement de l'instruction a privé de sa clientèle.

Les progrès de la science ont par compensation relevé la catégorie des « apothicaires-épiciers », auxquels leurs « notes » avaient fait quelque tort dans l'histoire. Non que les confrères de M. Fleurant ne sachent parfois observer, au petit péril de leur

(1) Arch. Com. d'Angers, BB. 66. — Arch. Départ. Morbihan. E., préf., p. 47, 49. — CHÉRUEL, *Administration monarchique*, II, 235.

vie, les règlements qui les concernent — un apothicaire d'Amiens reçut, en 1615, trois coups de poignard d'un soldat de la citadelle, auquel il avait, suivant les lois, refusé de l'arsenic ; — mais ils étaient enclins à la grandeur plus que de raison, et leur morgue était haïssable. L'on avait vu, au XVe siècle, une émeute soulevée à Sens contre un apothicaire qui, après s'être mêlé dans la rue à une de ces parties de main chaude (ou *frappe-mains*) que le populaire organisait, avait refusé de prendre la place du patient [1].

Sans avoir du reste l'ampleur de nos études de pharmacie, les examens passés par l'aspirant apothicaire assuraient une certaine sélection. Avant d'être admis au « chef-d'œuvre », il lui fallait six ans de compagnonnage, précédé de l' « acte des herbes », et quatre années d'apprentissage. Cet apprentissage même ne pouvait commencer que si les docteurs de la faculté et les « lecteurs en pharmacie », après un interrogatoire de trois heures, reconnaissaient que le candidat « avait étudié en grammaire » [2].

La longueur de l'apprentissage est une condition commune à beaucoup de labeurs manuels des siècles passés; il dure jusqu'à cinq ans pour les fourbisseurs, jusqu'à six ans pour les tapissiers.

L'apprentissage est une charge qui pèse sur l'ouvrier; il constitue pour lui une diminution de salaire sur l'ensemble de sa vie de travail. Par contre, il est une recette pour le maître, ce qui eût compensé plus tard, quoique d'une façon un peu arbitraire, son caractère onéreux, si tous les apprentis étaient devenus patrons. Comme beaucoup demeuraient simples ouvriers, il semble à première vue que leur situation ait été moins avantageuse que de nos jours.

(1) E. FOURNIER, *Variétés historiques*, III, 54; — *Journal d'un voyage à Paris en* 1657, p. 46 (P. Faugère). — Lettre de Malherbe à Peiresc, 17 juillet 1615.

(2) Statuts du 28 novembre 1638 (Arch. nat. AD. †).

De plus le contrat qui intervenait, par devant notaire, entre les parents de l'apprenti et le maître chez lequel ils le placent, était plus rigoureux qu'aujourd'hui. Ce contrat suspendait en quelque sorte, au profit du patron, la puissance paternelle. Les admirateurs du système patriarcal font remarquer que l'apprenti du XVII[e] siècle, aussi bien que le compagnon, partageait ordinairement la table et le logement de son maître; mais il en est encore ainsi à la campagne et dans la plupart des petites villes. Si l'ouvrier n'est pas nourri plus souvent, c'est qu'il préfère être libre de prendre ses repas à sa guise. Il n'y a donc, à cet égard, d'autres différences dans son traitement que celles qu'il a plu au salarié d'y introduire.

Ces contrats représentés comme si bienfaisants, stipulaient que l'apprenti, s'il tombait malade, devait payer le médecin et l'apothicaire, et, « lorsque sa maladie durait au delà d'une semaine, restituer au patron le temps de son séjour au lit. » L'apprenti doit en outre monter les gardes de nuit à la place de son maître ; tel arrangement prévoit, à Nîmes, qu'il en sera dispensé par extraordinaire en décembre et janvier. A prendre ces actes au pied de la lettre, quoique le maître s'engage à envoyer tous les jours son apprenti à la messe, — ce qui témoigne assurément de la sollicitude pour son âme, — la discipline qu'il impose est si sévère, les droits qu'il se réserve si étendus, que le futur compagnon paraît moins qu'un serviteur, une sorte d'esclave vendu pour une période déterminée. Il est probable que le traitement était plus doux en pratique qu'en théorie, dans la vie réelle que sur le papier[1].

La durée, aussi bien que la rigueur, de l'apprentissage n'était-elle pas un résultat de l'organisation hiérarchique du travail? Les patrons, par ces règlements, dont nous nous attachons

[1] SAVARY, *Le parfait négociant*, I, 36, 41, 46, 131. — PUECH, *Nîmes à la fin du* XVI[e] *siècle*, p. 240.

à démontrer le peu d'effet sur le salaire des *artisans formés* n'étaient-ils pas parvenus à se procurer, avec les *apprentis*, un profit exagéré? La loi de l'offre et de la demande, omnipotente pour tout le reste, a-t-elle ici été vaincue, atténuée tout au moins? A bien examiner le mode de recrutement de la classe ouvrière, du xve siècle au xviiie, je ne le pense pas.

D'abord, pour les plus longs de ces apprentissages, quand le métier demandait de l'adresse, non de la force, on embauchait des sujets très jeunes. Nous avons vu précédemment[1] des domestiques de sept ans au xve siècle; nous voyons au xviie des apprentis de six ans. Les statuts des « maîtres et marchands tapissiers »[2] ont soin d'interdire de les prendre au dessous de cet âge. Si leurs débuts ont été plus tardifs, ceux que l'on nomme encore « apprentis » sont à la fin de petits ouvriers; ils gagnent quelque demi-salaire, et ne diffèrent que par l'étiquette du garçon, âgé aujourd'hui de moins de quinze ans, dont la journée, dans la grande industrie, est de 1 fr. 30, tandis que celle des adultes de quinze à vingt et un ans est de 2 fr. 50, et celle des individus majeurs de 3 fr. 50.

Puis, et c'est là une remarque capitale qui ressort de la comparaison des contrats que nous avons recueillis, les longs apprentissages sont ceux qui ne coûtent rien aux parents. Ceux pour lesquels on payait au patron des sommes équivalentes aux prix actuels ne sont pas plus longs que les nôtres. Seulement un grand nombre de familles, hors d'état de débourser une somme quelconque, ou ne disposant que d'un pécule insignifiant, préféraient sans doute abandonner pendant un ou deux ans de plus les services gratuits de leurs enfants.

En 1897 la durée moyenne de l'apprentissage d'un maréchal

(1) Voyez le chapitre i^er, *Salaires des paysans et domestiques au moyen âge*, p. 26.

(2) Du 26 mai 1636 (Arch. Nat., AD †).

est de vingt-cinq mois, son coût moyen est de 162 francs. En 1610 un maître-maréchal de Seine-et-Oise prend un apprenti qui restera chez lui trois ans, mais *qui ne lui paiera rien*. Un autre maréchal reçoit un apprenti qui s'engage à demeurer quatre ans; celui-ci non seulement ne paiera rien, mais à la fin des quatre ans il recevra 36 francs intrinsèques qui, au pouvoir de l'argent contemporain, en valent 108 des nôtres. L'apprenti-maréchal ne doit-il passer que deux ans chez son maître (1653), il devra lui verser en ce cas une somme de 128 francs.

L'apprentissage du tailleur coûte aujourd'hui 133 francs et dure vingt-sept mois. Celui d'un couturier de Soissons, en 1547, sera de deux ans et coûtera 30 francs, qui en valent 120 *relativement*. Il est donc mieux traité que de nos jours. Les conditions varient d'ailleurs selon les époques et les localités. L'apprentissage des tailleurs de Nîmes, en 1592, qui ne dure aussi que deux ans, coûte depuis 77 jusqu'à 257 francs; celui d'un chaussetier de 51 à 77 francs; celui d'un marchand drapier de 128 à 385 francs; tandis qu'en 1630, à Gimel (Limousin), on voit un tailleur dont l'apprentissage ne dure qu'un an et qui ne paie que 44 francs, et un autre à Brétigny-sur-Orge qui reste dix-huit mois et paie 114 francs[1].

De nos jours la couturière paie 94 francs pour apprendre son métier en deux ans; en 1611 la durée est la même et le prix varie, *en monnaie actuelle*, de 72 à 216 francs[2].

L'apprenti cordonnier passe aujourd'hui vingt-six mois avant de devenir ouvrier, et il débourse 134 francs. En 1567 un cor-

[1] Voyez, sur ces chiffres et les suivants, les tableaux de salaires afférents à chaque profession, qui se trouvent à la fin du présent volume et l'Inventaire des Arch. Dép. de Seine-et-Oise, E. 4564, 4579, 4580-89-97, 4655-88, 4724.

[2] Plus tard on trouve même des apprentissages de couturières s'élevant à 360 francs à Seine-et-Oise (1622); il en est de 135 francs à Soissons (1649), de 150 francs à Tulle (1700), la durée restant identique.

donnier de Nîmes est instruit en deux ans, mais il verse 280 francs à son maître; en 1625 on ne demandait que 123 francs à un apprenti-savetier de Soissons; tandis qu'en 1656 un cordonnier des environs de Paris donnait trois ans de son temps et seulement 106 francs d'argent[1].

L'apprentissage du tapissier monte aujourd'hui à 192 francs. « Maître Jean Poquelin-le-jeune », frère de Molière, se montrait plus exigeant en 1655; il prenait 163 francs intrinsèques, qui valent 326 francs actuels[2].

Pour faire un bon boulanger, il suffit maintenant de seize mois et d'une somme de 136 francs. Leur noviciat variait autrefois de six mois à deux ans; mais dans le premier cas le néophyte devait verser 225 francs, tandis que dans le second il n'en donnait que 64. Le futur boucher reste aujourd'hui dix-sept mois chez son maître et lui paie 182 francs; au XVIIe siècle il restait parfois trois ans, mais il ne payait rien. Il semble oiseux de multiplier les exemples... On voit clairement l'économie de ces conventions : l'apprenti pauvre s'acquittait en travail au lieu de s'acquitter en espèces; mais ni la durée ni le coût de l'apprentissage ne subissaient vraiment le joug des lois restrictives de la liberté.

Les salaires des ouvriers des divers métiers ne le subissaient pas davantage; et pourtant plus on allait, plus on restreignait, plus on prohibait, plus on tyrannisait! Outre les privilèges des corporations, il faut compter avec la toute-puissance des conseils de ville. Le travail est un domaine dans lequel toutes les autorités possibles sont chez elles, et ont droit de commander; le seul qui ne soit pas chez lui c'est le travailleur isolé; celui-là n'a que le droit d'obéir. Pour qu'un « maître en l'art et fait d'armes »

(1) Au XVIIIe siècle, pour apprendre le métier, il en coûte depuis 88 francs jusqu'à 270.

(2) De simples passementiers dressaient en ce temps-là des élèves pour 124 francs de notre monnaie.

de Paris ouvre une salle d'escrime à Angers, il faut une délibération municipale. Pour être admis à charger ou à décharger les navires, à Caen, il faut faire partie du corps des « Francs-Brements », et se soumettre, en échange de ce monopole, à manœuvrer gratis le canon de la citadelle. Pour devenir boucher, à Nîmes (1630), il faut avoir passé avec les jurades un bail minutieux, où non seulement les prix de la livre de bœuf, de porc ou de mouton, mais encore la quantité de gigot à laquelle chaque habitant peut prétendre, la façon dont on coupera et débitera la viande, sont soigneusement spécifiés[1].

Quand les pouvoirs publics n'avaient pas légiféré sur la matière, les confréries s'en étaient depuis longtemps emparées. On connaît leurs disputes mémorables, les homériques procès auxquels elles se plaisent, les formalités graves qui président à la cooptation des nouveaux membres : l'aspirant à la maîtrise, dans la cordonnerie, sera reçu, dit un arrêt du parlement de 1639, « par les jurés de la chambre, les jurés de la visitation royale, les maîtres des maîtrises et six anciens bacheliers ayant passé par les charges. » Il faut autant de cérémonies, de serments et d'onctions laïques pour affilier ce cordonnier que pour ordonner un prêtre! Dans le sein de chaque corps d'état, quelles contentions, s'il s'agit des dignités, entre les ambitieux « jurés cuisiniers », les « généraux des œuvres de maçonnerie », ou les « gardes du métier des orfèvres », qui veulent rentrer dans la jurande plus souvent qu'à leur tour! Et, s'il s'agit des marchandises, quels nids à chicanes que ces vétilleux articles qui forment le *codex* de chaque industrie : la nature des matières premières, les détails et les dessous de leur façonnage, imposés sous peine d'amende; toute la collection des manuels Roret versée dans la législation française[2]!

[1]. Arch Com. Angers, BB.62; Nîmes KK. 9. — Arch. Dép. Calvados, C.2104.

[2] Cf. E LEVASSEUR, *Les classes ouvrières,* Liv. IV, ch. IV et VI, et aux

Et le tout aboutissant à l'impuissance, particulièrement en ce qui concerne les salaires des diverses professions, qui ne sont pas plus affectés par cet appareil qu'un chêne ne l'est d'un coup de poing.

Ils demeurent en effet très bas, ces salaires des XVIIe et XVIIIe siècles, par rapport à ce qu'ils sont aujourd'hui ; et la proportion de 3 à 4 (exactement de 100 à 136), que nous remarquons en 1897, entre la paye du journalier et celle de l'ouvrier de métier, — proportion qui a été à peu près celle du moyen âge (100 à 139) ainsi qu'on l'a vu dans le chapitre précédent — n'est que de 100 à 133 dans les temps modernes.

La journée du maçon, type moyen de l'artisan, est de 1 franc en 1601-1625, quand celle du laboureur ou du manœuvre des villes est de 76 centimes ; elle est, en 1626-1650, de 90 centimes contre 74 centimes ; puis, en 1651-1700, de 1 fr. 16 et de 1 fr. 03 contre 80 centimes donnés au journalier. Elle oscille ainsi de 121 à 145 pour 100, par rapport à ce dernier. Au XVIIIe siècle le maçon gagne, dans chaque période de vingt-cinq ans, 98 centimes, 94 centimes, 90 centimes et 1 fr. 15, pendant que le manœuvre reçoit 70 centimes, 68 centimes, 75 centimes et 82 centimes. Le maçon est donc payé, tantôt deux cinquièmes de plus que le journalier, tantôt un cinquième seulement ; et les deux genres de labeurs se trouvent en définitive, aujourd'hui qu'ils sont libres tous les deux, dans la même situation vis-à-vis l'un de l'autre que lorsque l'un des deux était l'objet d'une protection spéciale.

De même les différents corps d'état étaient entre eux, au point de vue du salaire, dans le même rapport qu'ils sont aujourd'hui et qu'ils avaient été au moyen âge.

Arch. Nat., AD †, Arrêts du Parlement des 22 mai 1632 et 9 mai 1639 ; arrêt du grand conseil, 2 mai 1636. — SAVARY, *Le parfait négociant*, I, 133. — Arch. Dép. Haute-Garonne, B. 392. — *Correspondance de* SOURDIS, III, 239.

L'ouvrier maçon, avons-nous dit, reçoit aux XVIIe et XVIIIe siècles de 90 centimes à 1 fr. 16 ; le charpentier touche de 96 centimes à 1 fr. 25, le peintre et le couvreur de 90 centimes à 1 fr 30. Actuellement le maçon est payé 3 fr. 40, le charpentier 3 fr. 70, le peintre 3 fr. 50. Ces métiers subissent des oscillations de hausse dans la première moitié du règne de Louis XIV, puis de baisse sous la Régence et au milieu du règne de Louis XV, et de hausse à nouveau sous Louis XVI jusqu'à la Révolution, oscillations semblables à celles qu'éprouvent les journaliers. Ainsi que le montrent les chapitres suivants, où nous étudierons le salaire *réel*, *ces variations des recettes ouvrières ne se proportionnent pas du tout aux variations des dépenses ouvrières*, au prix des denrées ; mais l'ensemble des prix du travail obéit aux mêmes influences, et paraît suivre les mêmes lois, *quelle que soit la qualité des travailleurs* et la distance qui les sépare.

Au XVIIe siècle, les *maîtres-maçons* les mieux rétribués en France — les maçons anglais gagnent depuis 1 fr. 25 en 1602, jusqu'à 2 fr. 90 en 1693 — sont ceux de Lorraine : 1 fr. 32 à 1 fr. 49 ; et ceux d'Alsace : 1 fr. 20 à 1 fr. 95, suivant l'époque et la saison. Les compagnons, dans cette dernière province, ont 84 centimes. Aux environs de Paris le salaire varie de 67 centimes à 1 fr. 30 ; dans l'Eure le maçon touche 1 fr. 04 [1].

Le manœuvre jouit de 95 centimes à Orléans et de 45 centimes à Nîmes, ce qui prouve que les mêmes mots s'appliquent, suivant les localités, à des capacités très différentes. En Dauphiné le maître maçon gagne 1 fr. 34 ; à Perpignan le compagnon vaut 75 centimes et le maître 1 fr. 50.

La journée du charpentier diffère peu de celle du maçon ; bien qu'un maître-charpentier ait à Nevers 1 fr. 67, à Orléans

(1) Au Havre un maître-sculpteur, avec un compagnon et un apprenti, est payé 2 fr. 91, par jour ; le maçon de Nîmes reçoit 1 franc et son maneuvre 45 centimes.

1 fr. 79 [1]. Seulement il est vraisemblable que ces chiffres comprennent la rétribution du maître, et celle de l'aide qui l'accompagne et dont il n'est pas fait mention dans les comptes.

La preuve, c'est qu'à Orléans, un menuisier, seul cette fois, gagne 1 fr. 04, qu'un charpentier *et son aide* à Nîmes ont ensemble 1 fr. 26, qu'un charpentier de Dauphiné n'a que 80 centimes [2], qu'un menuisier nourri et employé à l'année, en Limousin, ne touche que 20 centimes. La preuve encore, c'est que le couvreur *et son aide*, à Nevers, gagnent 1 fr. 91, c'est-à-dire *autant que le charpentier* à l même date, dans la même ville. Si je crois devoir insister sur cette particularité, c'est qu'elle serait de nature à faire prendre les salaires d'autrefois pour plus élevés qu'ils n'étaient réellement.

Le plâtrier reçoit alors 1 fr. 30 et le paveur jusqu'à 1 fr. 55 à Soissons; tandis que des peintres nourris, en Normandie, n'ont par mois que 8 fr. 15; ce qui, à 20 jours de travail par mois, équivaut à une journée de 40 centimes. Au XVIIIe siècle, les paveurs de Paris avaient 1 fr. 77 ; ceux de Limoges valaient 1 fr. 35 et ceux de Metz 1 fr. 12. Les couvreurs obtenaient 90 centimes à Rouen (1728), 56 centimes à Saint-Owen (Manche) et leurs garçons 37 centimes [3]. En Normandie, le plombier et son manœuvre ont 2 francs; en Dauphiné, un plombier-fontainier, seul, n'a que 70 centimes. Au commencement de la Révolution, les peintres atteignaient 1 fr. 35 à Versailles, 2 fr. 02 à Paris (ils ont aujourd'hui 6 fr. 25); les serruriers nourris recevaient en Seine-et-Marne 50 centimes [4].

[1] A Agen il touche 1 fr. 91, à Troyes 1 fr. 82, à Strasbourg 1 fr. 94.

[2] Un menuisier à Soissons reçoit 58 centimes, un tonnelier à Colmar 56 centimes, un charpentier de Gascogne 61 centimes s'il est nourri, et 1 fr. 10 s'il ne l'est pas.

[3] Ils ont 82 centimes à Tulle (1750), 1 fr. 12 à Boulogne-sur-Mer et à Soissons, 90 centimes à Bourges.

[4] Les couvreurs gagnaient à cette époque 90 centimes à Grenoble, 1 franc à Metz.

On ne peut malheureusement, pour les motifs indiqués plus haut [1], se fier aux chiffres des enquêtes de 1793, bien que très abondants, parce qu'ils ne sont pas tous sincères. Il est peu probable par exemple que les charpentiers fussent payés 1 fr. 35 à Quimperlé, en Basse-Bretagne, où le prix de toutes choses était extrêmement bas, lorsqu'ils n'avaient que 90 centimes à Troyes et à Limoges; il n'est pas non plus présumable que les menuisiers eussent 2 fr. 25 à Grenoble, lorsqu'ils avaient 1 fr. 35 à Draguignan et 1 fr. 80 à Versailles.

En 1778, le charpentier d'Anjou gagnait 90 centimes, celui de Lorraine 1 fr. 29. En 1766, celui de Berry a 74 centimes; le scieur de long de Normandie reçoit 1 fr. 12; mais le menuisier nourri d'un hospice de Rouen ne touche que 36 centimes. Dans l'Hérault, les charpentiers étayant les galeries des mines de Carmaux, faisant ce qu'on appelle aujourd'hui le « boisage », gagnent 95 centimes (1754)[2].

Quant aux maçons, les manœuvres ne valaient, à la fin du règne de Louis XIV, que 48 centimes à Paris comme en Basse-Normandie; les maîtres obtenaient, suivant la saison, 92 centimes à 1 fr. 15. Sous la Régence et le ministère du cardinal de Fleury, il en est à 85 centimes à Tulle, à 1 fr. 10 dans le Bordelais et à 1 fr. 80 à Rouen (1721)[3]. Ce dernier chiffre s'applique certainement à un maître et à son aide, parce qu'en 1780, à Rouen, lorsque les prix avaient beaucoup haussé, le maître et le manœuvre ne gagnaient *ensemble* que 2 fr. 20, et qu'en 1790 les maîtres-maçons de Paris ne sont payés que 1 fr. 80, les com-

(1) Voyez le chapitre III, *Salaire des paysans*, p. 90.

(2) A cette époque le charpentier de Sens gagnait 1 fr. 15, celui de Limousin 85 centimes, celui de Strasbourg 1 franc, si c'était un maître, 70 centimes s'il n'était que compagnon.

(3) Ils sont à 1 fr. 63 à Soissons, à 95 centimes à Sens et à 1 fr. 20 en Lorraine (1726-1750.)

pagnons 1 fr. 50 et les garçons 1 fr. 08 (les mêmes individus ont, en 1897, 7 francs, 6 francs et 4 fr. 50)[1].

Quelques années auparavant, le maçon ne gagnait que 67 centimes en Poitou, 81 centimes à 1 fr. 12 dans les campagnes de l'Oise, 90 centimes à 1 fr. 30 à Compiègne[2].

Les autres corps d'état se prêtent moins aisément que ceux-ci aux comparaisons, parce que les salaires y sont payés souvent au mois ou à l'année, et comprennent, suivant les cas, le logement et la table. Même en tenant compte de ces avantages, on est frappé du taux minime des salaires annuels ou mensuels, en regard des salaires journaliers. Nous avons fait une remarque analogue pour le moyen âge, et surtout pour le seizième siècle où le prix du travail baissa si fort. Elle nous montre que le prolétaire d'autrefois devait être très exposé à manquer d'ouvrage; la garantie du vivre et du couvert au long de l'année lui semblait tellement précieuse que, pour l'obtenir, il n'hésitait pas à sacrifier le tiers, la moitié parfois de ce qu'il aurait gagné à la journée.

De nos jours, le boulanger nourri, hors Paris, gagne 1 fr. 34, qu'il soit au mois ou à la journée. Le boulanger d'Orléans, en 1622, est payé 75 francs par an; en 1709, il a 73 francs. En 1730, le boulanger de Rouen n'a que 57 francs par an, et celui de Nîmes, en 1755, que 71 francs. En ne comptant l'année que pour 250 jours de travail, ces chiffres ne correspondent encore qu'à une paie journalière de 23 à 30 centimes. En 1790, les boulan-

[1] Les journées de maçons, si nous en croyons A. Young, auraient été en 1788, à Venise, de 2 fr. 48, de 1 fr. 38 à Turin, de 1 franc à Modène.

[2] A Lyon, en 1748, le manœuvre de maçon gagne 85 centimes, le maçon (travaillant à un pont) 1 fr. 30 et le tailleur de pierre 1 fr. 42. A Nantes, en 1764, le maître maçon (chef de travaux) touche 1 fr. 35; le tailleur de pierre 1 fr. 50, le maçon ordinaire 72 centimes et le manœuvre de maçon 69 centimes. — Dans le Comtat-Venaissin le maçon recevait, en 1780, 85 centimes et à la même date 1 fr. 35 en Lorraine.

gers n'ont que 9 francs par mois à Besançon et les garçons brasseurs n'ont que 10 francs à Paris [1].

Parmi les ouvriers de l'ameublement, si l'on met hors de pair un haut-licier de Bruxelles qui se fait 4 francs par jour, en 1600, à réparer des tapisseries et qui peut-être fournissait de la laine, nous voyons le tapissier *à la journée* (1729) payé à Nîmes 1 fr. 18, et le tapissier *au mois* (1671) gagnant à Tulle 4 fr. 35; ce qui, pour 21 jours de travail, correspond quotidiennement à 21 centimes. Les enquêtes de la Révolution attribuent au compagnon chandelier 1 fr. 12 *par jour*, qui, multiplié par 250 jours de travail, représenterait 280 francs par ans; alors que le même ouvrier, *à l'année*, n'est porté que pour 180 francs.

Le tanneur de Saint-Amand-Montrond (Berry) recevait mensuellement 7 fr. 20 en 1783, soit 34 centimes pour la journée de travail effectif. A Besançon, à Limoges, ils gagnent à peu près la même somme en 1790, tandis que leurs salaires, à la journée, varient de 1 fr. 08 à 1 fr. 35. A Orléans, le cordonnier engagé à l'année touchait 62 francs par an ou 25 centimes par jour en 1622; en 1649 il ne recevait que 60 francs; en 1699 que 53 francs, et enfin en 1720 que 44 francs. Dix ans plus tard, le cordonnier de Rouen, payé aussi à l'année, n'a que 52 francs. Ce sont là des gages qui n'égalent pas même ceux des domestiques de ferme [2].

Les ouvriers à l'année sont nombreux, et leur minime rétribution a pour effet d'affaiblir l'ensemble des recettes de la classe laborieuse. Loin d'avoir apprécié trop bas ce salaire de l'artisan

[1] Il n'y avait pourtant aucun chômage pour la boulangerie; il n'y en avait pas non plus pour la boucherie, du moins en beaucoup de villes, où les bouchers se faisaient marchands de poisson pendant le carême, et reprenaient leur métier le jour de Pâques, sans jamais exercer les deux commerces simultanément, « le poisson étant chose sentant mauvais flair ».

[2] Cependant, au XVIIe siècle, le cordonnier à la journée gagne 97 centimes à Colmar; son salaire moyen, en 1790, était pour la France entière de 1 fr. 09.

sous l'ancien régime, en le fixant à un tiers plus haut que celui du journalier, nous pourrions être accusés au contraire de l'avoir exagéré, si nous n'avions fait remarqué qu'il existait aussi, entre la paye du maneuvre à l'année et celle du manœuvre à la journée, un écart plus grand jadis que de nos jours. Cet écart est plus ou moins visible, dans les différents corps d'état, selon que leur nature comporte un degré plus ou moins haut de perfection, et par suite une marge plus forte entre des ouvriers de même nom; mais on peut être sûr qu'à capacité égale, il existe dans toutes les professions.

« Il y a fagot et fagot... » ; si le tailleur alsacien, quoique nourri, est médiocrement rémunéré, puisqu'il ne prétend pas à plus de 40 centimes par jour en 1700 et à plus de 34 centimes en 1760[1]; si son confrère de Nîmes, qui ne reçoit que 44 centimes en 1665, et 36 centimes en 1687, ne l'est pas davantage; et s'il est à Rouen des tailleurs à l'année, moins favorisés encore, auxquels on ne donne que 20 centimes par jour en 1730 (47 fr. 50 par an), il en est d'autres en Lorraine, non nourris à la vérité, qui oscillent au XVIIe siècle entre 96 centimes et 1 fr. 22, et au XVIIIe entre 83 et 93 centimes; et l'on en voit un, à Soissons, payé 2 fr. 03 en 1660.

Dans la même ville, la même année, ou à des intervalles trop courts pour avoir pu influer sur les tarifs, les maîtres *d'un même métier* recevront des salaires variant du double et de plus du double. L'association, la corporation n'avait pas, ici, non plus, établi entre les salaires ce nivellement rêvé par quelques-uns de nos contemporains. A Sens, en 1649, il est des couturiers qui valent 72 centimes par jour et il en est qui valent 1 fr. 66[2].

[1] En 1623, un maître tailleur d'Alsace, à la journée, touche 36 à 39 centimes; en 1604, un tailleur de Berry touchait 95 francs par an, par conséquent 38 centimes par jour.

[2] A Laon, en 1731, le tisserand gagne en moyenne 90 centimes, mais, s'il est exceptionnellement habile, il peut se faire 1 fr. 90.

Dans l'industrie du tissage, les maîtres qui exigeaient un minimum de fabrication, accordaient aux ouvriers qui le dépassaient une sorte de prime. Un « tixier » — tisserand — en toile travaillera en 1610 chez un patron de Boissy (Seine-et-Oise); il sera logé, hébergé et recevra 143 francs par an, soit 57 centimes par jour ouvrable, dans lequel il devra faire cinq aunes de toile commune. Ce n'était pas une mauvaise spéculation pour le maître : la façon de la toile d'étoupe pouvant être évaluée à cette époque à 25 centimes l'aune, le travail de son compagnon représentait une valeur de 1 fr. 25; il ne lui coûtait en espèces que 57 centimes, et la différence de 68 centimes était loin d'être absorbée par les frais de nourriture. On stipulait en outre qu'au dessus de cinq aunes par jour, si le tisserand en faisait davantage, les deux tiers lui appartiendraient, le troisième tiers restant au patron[1].

Il s'agit ici d'un ouvrier très capable; plus tard, d'autres tisserands ont 46 centimes par jour (1658)[2]. L'ouvrier drapier de Sedan — l'un des centres du drap — était payé 1 fr. 10 au moment de la Révolution; les tisserands en soie du Rhône et de la Loire — nos grands marchés nationaux — obtenaient de 90 centimes à 1 fr. 35.

Le maréchal nourri a 30 centimes de gages aux environs de Paris, en 1612; il n'avait en 1790 que 40 centimes à Provins et 31 centimes à Alençon. Le mineur a 55 centimes en Franche-Comté (1621) et 58 centimes en Berry (1773)[3]. Les forgerons de la marine royale avaient au Havre 1 fr. 33, en 1635, bien

(1) Un maître, nourri, n'avait à Soissons en 1766 que 67 centimes; le peigneur de laine se contentait à Aumale (Seine-Inférieure) de 37 centimes. C'était exactement le salaire d'un fileur en Catalogne; le cardeur touchait en Espagne 69 centimes (1788).

(2) Arch. Départ. Seine-et-Oise, E. 4562.

(3) Mieux traités, les mineurs-piqueurs de Mende ont 95 centimes (1747); des mineurs flamands, dans l'Hérault, ont 1 fr. 27, des mesureurs de charbon n'ont que 65 centimes.

qu'ils fussent payés à l'année[1]. Aujourd'hui encore les salaires des ouvriers métallurgistes figurent parmi les plus élevés. Les charrons et les tonneliers reçoivent seulement 45 centimes dans l'Indre (1770) et 57 centimes à Versailles (1790).

Ce dernier chiffre est la moyenne du salaire des ouvriers de métiers nourris, au moment de la réunion de l'Assemblée Constituante : 56 centimes. Les ouvriers non nourris gagnaient 1 fr. 10. Actuellement leur journée est de 3 fr. 20 dans la petite industrie, et de 3 fr. 55 dans la grande.

Elle est supérieure à celle des femmes de plus de moitié dans la grande industrie, de près de moitié dans la petite. Les ouvrières des manufactures gagnent aujourd'hui en moyenne 1 fr. 72, celles des métiers domestiques 1 fr. 64. La différence est donc plus grande, entre les ouvriers des deux sexes, qu'elle ne l'est entre les journaliers mâles et femelles : 2 fr. 50 aux uns contre 1 fr. 50 aux autres. Ce qui s'explique, parce que les journaliers appartiennent pour la plupart à l'agriculture, où les bras des femmes rendent les mêmes services que ceux des hommes, en beaucoup de besognes, et sont par conséquent très appréciés; tandis que dans l'industrie grande ou petite, le sexe faible est cantonné, à raison ou à tort, dans un assez petit nombre de professions. Par suite, ces professions sont encombrées et leur rémunération baisse.

On demande à la législation future de chercher, par tous les moyens en son pouvoir, à restreindre le travail féminin. C'est une tendance très fâcheuse et qui nuira beaucoup à ceux qu'elle prétend servir. Le contraire serait plutôt favorable aux ménages. L'accession des femmes à un plus grand nombre de métiers — il en est quelques-uns comme la typographie où elles ont parfaitement réussi — aurait pour conséquence le relèvement de leur

[1] Des fondeurs de métaux, employés au mois, gagnaient 1 fr. 55 en Berry.

salaire, dans l'ensemble des emplois qu'elles occupent déjà. Or toute augmentation du salaire des femmes favorise le progrès de la morale publique, en encourageant le mariage; au contraire, plus la disproportion sera grande entre le gain de l'ouvrière et celui de l'ouvrier, moins il sera avantageux à l'homme de se marier, puisque les charges de la communauté seront supportées presque entièrement par lui.

La situation présente n'est d'ailleurs pas nouvelle. Le peu de différence qui existe aujourd'hui entre la rétribution de l'ouvrière agricole (1 fr. 50) et celle de l'ouvrière de métier (1 fr. 68), — c'est-à-dire pour la seconde 12 pour 100 seulement de plus que pour la première — pendant que l'ouvrier de métier (à 3 fr. 40) jouit de 36 pour 100 de plus que le manœuvre (à 2 fr. 50), cette différence minime correspond à peu près à celle qui existait autrefois, entre les travailleuses des champs et les travailleuses à l'aiguille.

Nous avons vu que, du XIII[e] au XVI[e] siècle, les journalières nourries ont gagné de 18 à 30 centimes, et les journalières non nourries 32 à 55 centimes. Aux mêmes époques, la couturière avait 30 centimes aux environs de Troyes (1402), 46 centimes en Flandre, 23 centimes à Orléans en 1453, la même chose en Alsace en 1523, 33 centimes à Dijon en 1548 et 8 centimes dans le Cotentin en 1553[1].

Entre 1601 et 1800, le salaire des journalières oscilla de 20 à 30 centimes, si elles étaient nourries, et de 37 à 55 centimes si elles ne l'étaient pas : or en 1619, la couturière d'Alsace gagne 26 centimes; il en est au prix extraordinaire de 89 cen-

[1] La matelassière était payée 33 centimes en Artois (1314); la blanchisseuse 40 centimes à Dijon (1385); 20 centimes en Haute-Normandie (1409), avec un salaire maximum de 37 centimes en 1488, sans nourriture, et un salaire minimum de 4 centimes en 1504, avec nourriture.

times à Mende (1677), il en est à 15 centimes seulement à Bâle (1686)[1].

Au commencement du règne de Louis XVI l'ouvrière drapière de Sedan touchait 76 centimes par jour ; c'était un salaire exceptionnel : la fileuse de lin la plus habile ne se faisait que 49 centimes à Laon, et la fileuse ordinaire que 31 centimes[2].

En France, au moment de la Révolution, les couturières nourries recevaient 36 centimes à Metz et 63 centimes à Versailles, sans nourriture[3].

Il est deux ouvriers dont la profession, par sa nature, fait partie des occupations rurales, avec lesquelles nous l'avons étudiées au moyen âge, et, par l'éducation spéciale qu'elle exige, mérite cependant d'être classée parmi les métiers proprement dits : le jardinier et le vigneron. Les conditions si diverses que l'on fait au premier rendent assez malaisée l'appréciation exacte de son salaire. Le jardinier de 1897, employé à la journée, est payé de 2 fr. 32 à 3 fr. 44 et touche en moyenne 2 fr. 75. Dans cette catégorie figurent un grand nombre d'individus qui, par leur instruction tout à fait rudimentaire, diffèrent peu des hommes de peine, et n'ont pas d'ailleurs un traitement bien supérieur. Au contraire, le jardinier employé à l'année, dans un domaine public ou privé, est presque toujours un ouvrier capable ; ses appointements, avec le logement et sans nourriture, s'élèvent jusqu'à 2000 francs et plus dans les propriétés de luxe, et ne descendent guère au dessous de 900 francs.

Cette distinction fondamentale entre des salariés de même nom, basée sur leur habileté respective, se remarque aux XVIIe

(1) Une autre à Soissons aura 29 centimes en 1704, tandis qu'une brodeuse de Rouen recevra 1 fr. 20 (1710).

(2) En Italie (1788) la fileuse de chanvre avait 18 centimes à Bologne; les femmes dévidant de la soie à Florence étaient payées 56 centimes.

(3) Elles avaient 43 centimes à Villefranche ; 54 centimes à Limoges.

et XVIIIe siècles. Elle n'est pas absolue cependant, puisqu'il pouvait se trouver dans des couvents, dans des hospices, chez de modestes particuliers, des planteurs de choux gagés *à l'année* pour entretenir des potagers nullement prétentieux, et qu'il existait des émules de Le Nôtre pour dessiner et cultiver *à la journée* les parterres à la mode. Quelques-uns même avaient l'entreprise d'un parc à forfait, et payaient de leur poche les aides passagers qui leur étaient nécessaires ; système adopté aussi de nos jours par quelques châtelains. De ce nombre est le jardinier du château de Brétigny aux appointements de 489 francs en 1660 et de 618 francs en 1685.

Tels jardiniers gagneront 1 fr. 38 par jour à Sens (1639), 1 fr. 18 à Orléans (1692)[1]; ce qui leur vaudra, pour 250 journées de travail, un traitement annuel de 300 à 350 francs. Tels autres ne seront payés, aux environs de Paris, que 240 francs, à Issoudun que 212 francs (1666), à Toulouse que 198 francs (1787). Ils ne toucheront même que 180 francs à Avignon (1760) ou 100 francs à Vervins (1651) chez le maréchal Fabert[2].

Le corps des vignerons est plus homogène ; leur besogne varie peu d'un point à un autre. Par suite leur salaire en espèces n'éprouve guère d'autres variations, à chaque époque, que celles résultant de la saison et des avantages en nature, nourriture ou logement, qui leur sont concédés. D'une époque à l'autre, il suit les hausses et les baisses communes aux prix du travail. Au XVIIe siècle, le vigneron touche de 89 centimes à 1 fr. 55 en Languedoc, 90 centimes en Berry, 1 fr. 10 à 98 centimes en Bourgogne[3]. Au XVIIIe siècle on ne lui alloue que 89 centimes

[1] Ou 1 fr. 36 à Nîmes (1645), 1 fr. 43 en Lorraine (1675).

[2] Il s'en rencontre en Alsace à 72 francs (1703), à Orléans à 50 francs (1622), et à Tulle ou à Soissons (1788) à 91 francs.

[3] Il a de 78 centimes à 1 franc aux environs de Paris, 1 fr. 07 en Lorraine, 53 centimes à 1 fr. 40 en Alsace.

en Alsace, 82 centimes à 1 fr. 07 en Lorraine, 90 centimes à 1 fr. 25 en Seine-et-Oise et Seine-et-Marne[1]. Le vigneron du Lot, nourri et payé à l'année, ne valait encore que 27 centimes en 1790.

Sauf dans les dernières années de l'ancien régime, le vigneron, ainsi que les autres ouvriers, avait été, au cours du XVIIIe siècle, moins rétribué que durant les cent années précédentes. La culture de la vigne, à façon, avait été moins chère aussi; elle ne coûtait guère plus de 100 francs l'hectare en moyenne, sous Louis XV, dans les diverses régions, et elle était descendue jusqu'à 65 francs près de Beauvais, en 1739; tandis qu'elle avait valu 130 francs et jusqu'à 170 francs sous Louis XIV.

Les chiffres des temps modernes étaient loin d'égaler d'ailleurs, en tenant compte de la puissance relative de l'argent, les chiffres correspondants de la Renaissance et du moyen âge. C'est un fait que nous avons déjà mis en évidence, et sur lequel il semble oiseux de revenir à nouveau, que celui de l'avilissement des prix du travail dans les trois derniers siècles, depuis 1525 jusqu'à 1790.

Mais nous aurions voulu, après l'avoir démontré par le taux des salaires, en fournir, par les prix des façons ouvrières, une preuve semblable à celle que l'on a, dans de précédents chapitres[2], tirée de l'examen des façons agricoles. Le lecteur verrait combien la main-d'œuvre, la récompense de l'effort humain, sous toutes ses formes, avait diminué avec les progrès de la population, quel que fût le mode de rétribution adopté, aussi bien à la tâche qu'à la journée, depuis Louis XII jusqu'à Henri IV; comment elle était ensuite demeurée à peu près stationnaire jusqu'à la

(1) Son salaire est de 56 à 90 centimes en Bourgogne, de 72 centimes à 1 franc en Languedoc, de 1 fr. 10 en Provence.

(2) Voyez, ci-dessus, les pages 46 et suiv., ou 104 et suiv.

Révolution, pour augmenter à nouveau dans notre siècle, malgré l'abondance de l'« offre », c'est-à-dire malgré l'accroissement des bras ; parce que la « demande » de ces bras a été infiniment plus grande que par le passé.

Cette rubrique « façons ouvrières » peut englober tous les ouvrages imaginables : depuis le creusement d'une fosse dans un cimetière, qui coûte 12 centimes à Soissons en 1726, et depuis le cirage d'une paire de souliers, que l'on paie 4 centimes aux décrotteurs de Rouen en 1750, jusqu'à la taille des diamants pour laquelle, sous le ministère de Richelieu, le fameux joaillier Lopez donnait à son ouvrier 15.000 francs par an, trois fois le traitement d'un président à mortier.

Bien que la chronique assure que ce lapidaire, par les mains duquel passèrent toutes les belles pierreries du temps, « les taillât avec une diligence admirable, et eut l'adresse de les fendre, quand il fallait, d'un coup de marteau » [1], il profitait surtout de l'absence de rivaux dans un art encore en enfance, et l'on a quelque peine à croire qu'il ait joui longtemps d'une pareille prérogative. En tous cas, nul de ses successeurs du XIXe siècle n'y a pu prétendre, pas même les lapidaires d'Amsterdam, durant les années qui suivirent la découverte des mines de diamants du Cap, où ils gagnèrent jusqu'à 1.000 francs par mois [2].

Nos visées étaient plus bornées ; nous ne prétendions envisager que la rémunération de tâches assez simples, assez uniformes pour être exactement comparables à travers les temps et les lieux. Même réduite à ces proportions, une pareille recherche fournirait des conclusions précieuses. Malheureusement les besognes de ce genre sont rares.

Comment se reconnaître par exemple dans la façon des vête-

(1) TALLEMANT, *Historiettes* (édition Monmerqué), III, 27.

(2) Voir le rapport de notre représentant à La Haye, dans l'enquête sur les conditions du travail publiée par le Ministère des Affaires Étrangères.

ments depuis le XIIIe siècle jusqu'au XVIIIe? Les costumes du moyen âge, pour le peuple comme pour les grands, ne diffèrent-ils pas trop de ceux de l'ère moderne? En 1302, *la façon* d'une robe de seigneur à « cinq garnements » coûte à Paris 12 fr. 50 intrinsèques ou, d'après la valeur de l'argent, 44 francs en monnaie actuelle — *monnaie dans laquelle nous exprimerons* tous les prix qui vont suivre[1]. — La confection d'une « houppelande » riche, destinée au roi, en 1387, valait 62 francs ; celle d'une « houppelande » commune 36 francs ; celle d'un costume pour la reine, comprenant chape, surcot ouvert, surcot clos, mantel à parer et cote simple, coûtait 570 francs : celle d'une simple cote-hardie, avec deux paires de manches, 72 francs.

Ces salaires paraissent très élevés, si l'on met en regard les 240 francs que coûte à Bruxelles, en 1530, la façon des toilettes de noce de Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint, consistant en deux robes, deux cotes, cinq chaperons et cinq paires de manches.

Les petits bourgeois donnent en 1340, pour la coupe et la couture d'un manteau, 2 fr. 80 à Orléans, pour celle d'une cote 2 fr. 70 à Évreux (1371)[2]. Une hausse se manifesta, au XVe siècle, sur la façon des habits comme sur tous les autres travaux. La confection du pourpoint et du justaucorps, qui remplacèrent à peu près la cote du XIVe siècle, valut alors 6 fr. 50 pour le premier, 5 francs pour le second. En 1460 on paie la façon du manteau 4 fr. 85 à Soissons, celle de la « jaquette » 3 fr. 25 ; à Caderousse (Comtat-Venaissin) la façon du manteau coûte 5 fr. 50 (1498) ; à Bruxelles (1534) elle coûte 8 fr. 40, et celle d'un pourpoint

(1) La comtesse d'Artois paye en 1328 à son couturier 18 francs pour la façon d'un mantelet, 52 francs pour celle d'une robe, 130 francs pour celle d'une « chape » ou manteau.

(2) Une cote plus ornée exigeait en 1387, à Paris, six journées de couturier, soit 5 fr. 35. A Mulhouse, en 1457, la façon du manteau ordinaire revient à 6 fr. 60, celle du manteau en drap à 8 fr. 25.

6 fr. 80. La main-d'œuvre du pourpoint ne vaut plus à Orléans que 6 fr. 20 en 1551 ; elle ne vaut que 3 francs à Nîmes en 1572[1].

La façon d'une robe moyenne se paie 33 francs en 1401 ; celle d'une robe commune coûte 9 fr. 60 à Saintes (1450)[2]. Elle descend en Flandre à 4 fr. 40 (1535), et ne vaut pas davantage en France à l'avènement de Henri IV. Mais, pensera-t-on, ce ne sont peut-être pas les mêmes robes.

Les chausses, auxquelles succèdent les culottes, offrent plus de suite sinon plus de ressemblance. Au XIVe siècle la façon d'une paire de chausses de drap, pour le roi, montait à 11 francs, celle des chausses de laine à 4 fr. 45 ; celle des chausses de toile, pour un paysan, à 1 fr. 44[3]. Au milieu du XVIe siècle, la confection des chausses de prince valait 8 fr. 70, celle des chausses de bourgeois 2 fr. 50 ; au début du XVIIe siècle les premières ne se payaient que 6 fr. 40 et les autres que 2 francs ; la façon des culottes du vulgaire était seulement de 1 fr. 30 en Alsace (1629), de 1 fr. 15 en Languedoc (1661), et de 2 francs à peine au moment de la Révolution[4].

En 1791 on ne prenait à Paris que 18 francs pour la façon d'un costume complet, et de 4 à 7 francs pour celle de l'habit seul, tel qu'il se portait sous Louis XVI. Les députés du commerce se plaignaient à cet époque, de ce que « le prix des façons d'habits n'eut pas augmenté depuis trente ans » ; ils attribuaient le fait à la concurrence des « fripiers — ancêtres de nos « maisons de confection » contemporaines — vendant des habits neufs, fait à

(1) Et 3 fr. 20 à Issoudun en 1598 ; la façon du manteau, dans cette dernière localité, est de 3 fr. 85.

(2) Ou 10 francs à Mulhouse (1457) ; et si elle est à larges manches 11 fr. 50. A Soissons, on se contentera de 3 à 6 fr. (1476) ; en Bourgogne comme en Provence, elle revient à 5 fr. 50 (1501).

(3) C'est à peu près ce que l'on payait, au XVe siècle, la façon des culottes : 1 fr. 65.

(4) Au XVIIIe siècle, la façon d'une culotte de peau était de 2 fr. 70 en Bourgogne (1721).

l'aventure et sans mesure, qui ont vu depuis dix ans leur clientèle s'accroître rapidement » ; et ont forcé « les tailleurs à demander moins d'étoffes, et à réduire le prix de leurs fournitures... »[1]. Mais si l'on remonte jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, jusqu'au milieu du XVIIe, on voit que la valeur des façons avait peu varié même depuis Henri IV. En 1610 celle d'un habit de laquais coûtait 32 francs, celle d'une soutane 14 francs ; au XVe siècle la façon d'un « habit de prêtre » allait à 13 fr. 20. La façon d'un costume complet (habit, veste et culotte), porté par la masse du tiers état, se paye 15 francs à Nîmes (1697)[2]. Sous Louis XIII, comme sous Louis XIV ou Louis XV la main-d'œuvre d'une veste de coutil ou d'un habit de popeline représenta une somme invariable.

Il serait absurde de se prévaloir, pour établir les variations du salaire, de chiffres auxquels la multiplicité infinie, quelquefois aussi le vague des objets auxquels ils s'appliquent, donnent un certain air d'incohérence. Ces salaires nous étant connus par le tarif des journées, les prix des besognes exécutées à la tâche nous rendent un service suffisant, en contrôlant et en confirmant, dans leur ensemble, les renseignements que nous possédons déjà.

C'est ainsi que, par le coût de la façon des souliers, nous apprenons que le cordonnier recevait pour chaque paire 3 fr. 20 en 1296 à Paris, et seulement 1 fr. 34 en 1545 à Soissons, 1 franc à Nîmes en 1559 et 60 centimes à Issoudun en 1598. Au XVIIe siècle le cordonnier continue à toucher 1 franc par paire ; en 1790 il avait à Metz 1 fr. 26[3]. Le ressemelage d'une paire de souliers, *y compris la fourniture du cuir*, valait en Bourgogne 4 francs en 1384, le même prix à Paris en 1422, 3 francs en 1596, 3 fr. 90 en 1601, 3 fr. 60 en 1648. Comme le cuir avait

[1] La façon d'un habit vaut 16 francs à Tournus (Bourgogne) en 1715, 24 francs à Soissons (1721).

[2] Arch. Nat., F. 12-815.

[3] A Grenoble 1 fr. 44, à Civray en Poitou 1 fr. 20.

beaucoup augmenté de 1384 à 1648, il a fallu, pour que le prix total du ressemelage ait baissé, d'une date à l'autre, que l'ouvrier supportât une grande diminution de paye.

Une semblable diminution ressort des prix comparés de filage du chanvre, du lin ou de l'étoupe. A la fin du XVe siècle, il se paie 2 fr. 35 le kilo en Haute-Normandie, 3 francs le kilo en Alsace, et jusqu'à 4 fr. 20 en Champagne dans le premier quart du XVIe siècle. Cent ans plus tard il ne valait à Soissons que 1 fr. 80; sous Louis XIII (1632) il variait de 1 fr. 25 à 2 fr. 10 au maximum. A la fin du règne de Louis XIV le filage de l'étoupe coûtait 1 fr. 10, celui du lin 1 fr. 50 ; il demeure au même chiffre jusqu'aux dernières années de l'ancien régime. Le filage du chanvre pour corde, qui coûtait 60 centimes le kilo en 1460, à Soissons, et 1 franc en 1520 près de Troyes, ne coûtait plus que 30 centimes en 1562 aux environs de Valognes. Faisons la part de la différence des prix entre deux provinces, à une même date ; la baisse de la main-d'œuvre n'en subsiste pas moins, indéniable.

Elle n'est pas moins évidente dans la confection de la toile, pour peu qu'entre les qualités multiples de ce tissu, on choisisse quelques types faciles à suivre à travers les âges. La façon du mètre de toile de chanvre ou d'étoupe, la plus commune, se paie 42 centimes en 1356, 70 centimes au XVe siècle, et 60 centimes en 1501-1525. Elle tombe à 40 centimes en 1526-1550, à 30 centimes en 1551-1575, pour remonter à 40 centimes à la fin du XVIe siècle, et à 50 centimes dans le cours du XVIIe ; mais en 1790 cette grosse toile ne rapportait encore à l'ouvrier que 30 ou 40 centimes le mètre. La toile de brin, moyennement fine, était confectionnée par le tisserand pour 1 fr. 05 le mètre en 1415, 1 franc en 1453, 90 centimes en 1540, 75 centimes en 1598 ; elle ne valait pas plus de 60 centimes en 1790. La façon des toiles de lin, pour linge de corps ou de table, qui coûtait

1 fr. 50 et 2 francs aux derniers siècles, s'était également payée beaucoup plus cher dans la période précédente [1].

Il n'est pas jusqu'à la façon des chemises, dont les prix, si l'on en pouvait tirer une induction solide, suivraient les mêmes courbes dans un tableau graphique. La façon d'une chemise de lin, destinée à un prince, coûtait 3 fr. 85 en Dauphiné (1334); celle d'une chemise de la reine revenait à 11 francs, et celle d'une chemise plus ordinaire à 6 fr. 60 en 1387. Laissons de côté ces modèles qui, par leur richesse, sortent du pair.

On payait à la couturière de 1450, pour la façon des chemises d'une châtelaine de Saintonge 2 fr. 10, pour celles d'un chapelain 1 fr. 60, et pour celles d'un bourgeois d'Orléans 1 fr. 70 en 1497. En 1624, à Nîmes, la façon d'une chemise ne coûtait que 65 centimes; en 1697 que 60 centimes. La confection d'autres chemises monte en Bourgogne à 1 fr. 50 (1701); mais en Alsace (1748), le prix de 60 centimes était encore pratiqué; à Cognac, en 1790, on ne payait pas plus de 90 centimes.

Cependant, quoique le prix de *façon* de la chemise, de la toile et du fil, comme celui de la façon des souliers et des culottes, eût baissé, le prix de chacun de ces objets *fabriqués* avait augmenté depuis le moyen âge; parce que la matière première, dont ils se composaient, était devenue beaucoup plus chère que la main-d'œuvre n'était devenue bon marché. C'est ce que montrera un chapitre suivant. La différence était absorbée par la plus-value de la propriété foncière. Il se consommait lentement une révolution désastreuse pour l'ouvrier, à qui l'on achetait de plus en plus bas son travail, et à qui l'on vendait de plus en plus haut les marchandises dont il avait besoin. Il ne profitait pas, comme consommateur, de la perte qu'il subissait comme producteur.

Une révolution inverse se poursuit depuis cent ans : la part

[1] Le blanchissage du kilogramme de fil, ou du mètre de toile, était aussi moins bien rétribué au XVIIIe siècle qu'au XVIIe.

de la matière première diminue, celle du travail augmente. Et le phénomène est d'autant plus extraordinaire, au premier coup d'œil, que d'une part la valeur de la terre, source de toutes les matières premières, a continué à s'élever, et que de l'autre le chiffre de la population, source de tous les travaux, a continué à s'accroître. En fait de tissus la matière première est moins chère qu'autrefois, du moins elle ne l'est pas davantage; les frais de fabrication ont diminué, et pourtant l'objet, une fois fabriqué, est parfois aussi coûteux, parce que l'ouvrier a pris pour lui toute la différence. Cette transformation, gloire de notre siècle, se recommande aux méditations des socialistes attristés, qui rebattent nos oreilles de leurs naïfs gémissements.

L'opération, qui remonte à la fin du XVIII[e] siècle, ne s'est pas faite sans résistance ni sans douleur. La filature mécanique, essayée vers 1767, ne réussit que vers 1803, et n'employa la vapeur qu'en 1812. L'Angleterre constatait en 1838 que le perfectionnement des machines avait, en moins de dix ans, fait tomber la façon d'une livre de fil n° 100 de 12 fr. 50 à 80 centimes, et son prix de 47 francs à 7 fr. 50. Avant les machines, la concurrence des filés étrangers, résultat des traités de commerce qui suivirent la guerre d'Amérique (1784), avait fait traverser à notre industrie nationale, dans les dernières années de l'ancien régime, une crise très dure. Le filage du coton à la main, qui faisait vivre un grand nombre d'habitants des campagnes, fut frappé à mort. Il y eut en Normandie des paroisses où le tiers des ménages tomba subitement dans la misère.

Une crise analogue se produisit plus tard pour le tissage des étoffes. Mais l'agglomération des manufactures était commencée depuis Louis XIV. Dans telle paroisse de Seine-et-Oise, comptant un millier d'âmes, on voyait 13 tisserands et 5 filassiers en 1670; en 1696 il n'y avait plus que 5 tisserands et aucun filassier; en 1775 il ne restait plus que deux tisserands. Inutile de

dire qu'aujourd'hui il n'en reste plus un seul. Cependant les tisserands n'ont pas à se plaindre : à Vimoutiers, la *façon* du mètre de toile représentait jadis, suivant la qualité, le 6e ou le 9e de la *valeur*; actuellement la façon entre pour un tiers ou pour un cinquième dans le prix de l'étoffe, et ce prix n'a presque pas varié [1].

Le filage du kilogramme de laine coûtait 90 centimes en 1449, 1 fr. 80 en 1492, 1 fr. 20 en 1501-1525, 1 fr. 60 en 1567; il se payait 2 francs en 1675 et au XVIIIe siècle. C'est un des rares travaux dont le prix paraisse avoir augmenté dans les derniers temps. La tonture du mètre de drap rapportait à l'ouvrier 63 centimes en 1302 à Paris, 54 centimes à Troyes en 1388 [2]. En 1533 la même besogne valait en Basse-Normandie 45 centimes; en 1590-1600 elle oscillait de 32 à 75 centimes.

A la fin du règne de Louis XIV le tissage du mètre de drap variait, à Tulle, de 30 centimes pour le crépon, à 1 franc pour la « serge du seigneur » [3]. A Vervins la façon du drap « avec parure » était cotée 38 centimes [4]; elle avait donc diminuée depuis 1598, où elle était de 50 centimes à Issoudun, depuis 1543 où elle valait 64 centimes à Soissons. En 1897, le propriétaire de laine peut la faire transformer, par la filature la plus voisine, en un mètre de drap commun, tissé, foulé, tondu, etc., prêt en un mot à être employé moyennant 1 fr. 90 le mètre. A la fin du XVIe siècle il lui en eut coûté 2 fr. 40 de notre monnaie, et les ouvriers gagnaient pourtant un tiers de moins.

Pour la façon d'un kilogramme de chandelle on allouait

(1) Arch. Départ. Seine-Inférieure, C. 2210, 2212. — BERT. LAGABANE, *Seigneurs et marquisat de Blaru*, p. 47. — HANAUER, *Études économiques sur l'Alsace*, II, 451. — BIOLLAY, *Les prix en* 1790, p. 38.

(2) Il se paie 2 fr. 25, dix ans plus tard, à Lons-le-Saulnier, mais pour une étoffe de luxe dont il n'y a pas lieu de tenir compte.

(3) L'étamine et le camelot montaient à 50 centimes.

(4) Celle du drap « sans parure » valait 28 centimes.

15 centimes en 1365, 60 centimes à Orléans en 1385, 44 centimes aux environs de Troyes en 1400 [1]. Au XVIe siècle ce travail monte partout à 60 centimes, pour tomber ensuite à 24 centimes [2]. Au XVIIe siècle il va de 12 à 25 centimes, et en 1762 il ne valait encore que 35 centimes environ. La confection des cierges et de la bougie de cire, rétribuée il y a cent et deux cents ans à raison de 80 ou 90 centimes le kilo, paraît l'être à raison 90 centimes en 1493, de 16 centimes en 1439, et de 45 centimes en 1351. Les prix sautent trop brusquement ici, pour qu'on puisse admettre qu'ils s'appliquent à des tâches identiques.

Par leurs provenances extrêmement variées, ils offrent cet avantage de se contrôler, mais aussi cet inconvénient de se contredire les uns les autres; contradiction apparente du reste, et qui résulte de ce que des labeurs, désignés dans les comptes *sous un même nom*, sont très divers et par conséquent très diversement rémunérés.

Ainsi la fabrication du quintal métrique d'huile à brûler est portée, en Alsace, à 7 et 10 francs au XVIIe siècle, à 3 francs pour l'huile de pavots, à 2 fr. 50 pour l'huile de noix en 1575; *la même année*, les frais de façon de *la même huile* s'élèvent à 50 francs à Soissons; ils avaient été, dans cette dernière ville, de 48 francs en 1567, et de 72 francs en 1497. Les chiffres de Soissons se rapprochent assez de ceux d'Orléans [3]. Les uns et les autres concordent avec le prix de vente, atteint alors par l'huile combustible; ils prouvent par là que ce qu'on nommait, dans les comptes de Strasbourg, « façon de l'huile », n'était sans doute qu'une faible partie du travail que cette industrie comporte.

(1) On paya 45 centimes en 1443, 25 centimes en Normandie (1463), 42 centimes en Alsace (1476).

(2) Les prix extrêmes allèrent en ce siècle de 90 centimes à 10 centimes en 1560.

(3) Ces derniers sont de 34 francs en 1340, de 50 francs en 1414, de 32 francs en 1544.

Le sciage du bois et sa mise en corde, dans la première moitié du xve siècle, se payait, au stère, 1 fr. 80 dans l'Aisne et 2 fr. 35 dans l'Eure. Sous Louis XII il valait à Orléans 2 fr. 70, et seulement 60 centimes à Strasbourg (1504). Un peu plus de cent ans après, en 1623, il ne coûtait que 75 centimes le mètre à Colmar, et 60 centimes seulement à Versailles en 1790 [1].

En 1709 la façon du cent de fagots coûtait 3 fr. 30 dans le département de la Seine; en 1594 elle avait monté à Nîmes jusqu'à 6 fr. 50; en 1746 elle était de 4 francs en Normandie, en Orléanais de 4 fr. 30 (1464) et en Champagne de 6 francs (1442) [2]. Ici la main-d'œuvre a baissé dans les temps modernes, comparativement à la fin du xve siècle, mais elle paraît supérieure, au xviiie siècle, à ce qu'elle avait été au début de la guerre de Cent Ans [3].

La hausse des salaires au xve siècle est d'ailleurs un fait général : la façon des *essentes*, sortes de tuiles de bois, employées aux couvertures rurales, valait 7 fr. 20 le mille en 1378; en 1408 elle coûtait 8 fr. 55; en 1424 elle s'élevait à 11 fr. 50, c'est-à-dire plus cher qu'on ne la paie aujourd'hui. Au contraire, la fabrication du millier de tuiles, qui valait 15 fr. 50 en 1412, ne revenait plus qu'à 9 fr. 50 en 1536, et si elle monte en 1618 à 21 francs c'est uniquement, en admettant que la marchandise soit la même, à cause de la cherté croissante du bois nécessaire au chauffage des fours à tuiles.

Cette difficulté à laquelle on se heurte sans cesse, qui empêche de préciser suffisamment les objets ou les labeurs dont on a recueilli les prix, et de tirer de leur rapprochement des leçons pro-

(1) Il avait été de 80 centimes à Munster en 1672 et de 84 centimes aux environs de Paris en 1709. Il se paye aujourd'hui environ 2 francs.

(2) Il est vrai qu'au xive siècle, elle ne valait auprès de Troyes que 2 fr. 75, aux environs de Paris que 2 francs et en Normandie que 1 fr. 80 (1374).

(3) La façon des grands fagots se paie en 1897, dans les campagnes de l'ouest, 10 francs le cent.

fitables, tandis qu'en demeurant isolés ils ne satisfont qu'une curiosité vaine, cette difficulté nous force à négliger bien des genres de travaux. De ces travaux il en est beaucoup qui ne s'exécutent plus de la même manière : pour la construction, les progrès de l'art des échafaudages, l'élévation des pierres et autres matériaux par des appareils mécaniques, ont dû influer sur les prix. Au XIVᵉ siècle on payait les façons de maçonnerie jusqu'à 3 fr. 40 le mètre carré, plus cher que de nos jours à la campagne[1]. Plus tard, au cours du XVIIᵉ siècle, elles descendent à 1 fr. 20 et même à 90 centimes pour des murs ayant 60 centimètres de large. Murs communs, cela va sans dire, et sans aucun ornement artistique.

Ceux du Louvre ou des Tuileries, dont le mètre carré est payé, tout compris, 56 francs aux entrepreneurs (1664), réservent évidemment à l'ouvrier un salaire qui ne peut être mis en regard de ceux d'une bâtisse ordinaire. Pour les maisons de Paris, la façon des gros murs coûtait 2 francs le mètre, en 1708, celle des murs de refend 1 fr. 15. La maçonnerie courante descendit, au milieu du XVIIIᵉ siècle, jusqu'à 50 centimes et 1 franc le mètre ; en 1790, elle oscillait entre 90 centimes et 1 fr. 50. Elle avait donc sensiblement baissé depuis le moyen âge.

Prises dans leur ensemble, les sommes payées pour les travaux à la tâche confirment ce que nous avait appris la statistique des salaires à la journée. L'ouvrier de métier, avec 250 jours de travail s'était fait, au commencement du XVIᵉ siècle, jusqu'à 1230 francs de notre monnaie ; il avait eu 900 francs en moyenne de l'an 1200 à l'an 1600, et jamais n'avait été réduit autant qu'en 1576-1600 où il ne touchait plus que 750 francs valeur relative. En 1601-1625 il gagne aussi 750 francs actuels; sous Richelieu sa rétribution descend à 562 francs (1626-1650), remonte sous Colbert à 580 francs (1651-1675), mais pour retomber

[1] Il en est en 1401 de 1 fr. 80, de 1 fr. 45 en 1588, de 2 francs en 1624.

à 516 francs en 1676-1700. Après s'être relevée sous la Régence et le ministère de Fleury la paie de l'ouvrier n'était, à la fin de l'ancien régime, que de 1 fr. 15 par jour ou 288 francs par an, qui, en monnaie de 1897, équivalent à 576 francs.

Or il gagne aujourd'hui 1020 francs, c'est-à-dire 77 pour 100 de plus qu'il y a cent ans. C'est là le bienfait positif du progrès.

CHAPITRE VI.

LE BLÉ ET LE PAIN AU MOYEN AGE (1200-1600)

Le salaire *réel*. — Nécessité d'envisager le pouvoir de l'argent séparément sur les recettes et sur les dépenses de la classe ouvrière. — Triste compressibilité des besoins chez les pauvres. — Pouvoir de l'argent spécial aux diverses catégories populaires suivant leur degré de jouissance ou de misère. — Rôle plus ou moins important de la nourriture dans le budget, et du pain dans la nourriture. — Utilité de connaître néanmoins le pouvoir général de l'argent. — Ancienne théorie économique sur le rapport des denrées aux salaires. — Diversité actuelle des salaires selon les pays. — La question du pain tient une place dominante parmi les préoccupations de nos aïeux. — Ce n'est que d'hier qu'elle est résolue.

Dans l'Europe du moyen âge, la liberté même des transactions n'eut pas suffi à équilibrer les cours. — Hausses et baisses excessives qui se produisaient simultanément dans des localités peu éloignées. — Protectionisme ayant en vue l'intérêt exclusif des consommateurs. — Frais de transport du blé. — Législation et entraves au commerce des grains. — Tendance des autorités municipales. — Vente des blés en vert. — Effroi de l'accaparement. — Les greniers communaux organisés par les villes comme palliatif aux disettes. — Achats de blé par les caisses publiques.

Effets des hausses et des baisses extrêmes du blé sur le budget du journalier; il souffre beaucoup plus des unes, qu'il ne profite des autres. — Le *froment* et le *blé* sont confondus dans nos tableaux de prix ; impossibilité de les distinguer. — Exagération des chroniqueurs pour les années de famine ou d'abondance. — De quelques prix réels, dans les villes, qui ne sont pas sincères.

Prix de l'hectolitre de froment au XIIe siècle. — Moyenne des prix au XIIIe siècle; de 3 fr. 80 à 6 fr. 40; leur diversité selon les provinces. — Hausse du blé au commencement du XIVe siècle à 8 fr. 65. — Chaque province a ses heures de détresse et de prospérité. — Baisse à 6 fr. 70 en 1326-1350. — La période 1351-1375 est la plus chère du moyen âge; le blé vaut en France 9 fr. l'hectolitre. — Le prix diminue de moitié en 1376-1400. — Il augmente de nouveau en 1401-1425 à 7 fr. 20, valant 32 francs de notre monnaie. — C'est la période des plus fortes variations d'une localité à l'autre. — Avec le milieu du XVe siècle commence le bas prix du blé. — Il vaut 3 fr. 25 en 1451-1475 et 4 fr. de 1476 à 1525. — En 1464 l'hectolitre vaut de 1 fr. 75 au maximum à 56 centimes. — A partir de 1525, les prix s'élèvent sans aucun arrêt; la moyenne passe de 4 à 7 francs, puis à 12 francs en 1551-1575. — En même temps l'irrégularité des cours recommence; ils varient du simple au quadruple dans la même année. — C'est à Lille que le blé est le plus cher. — En 1572 l'échelle des prix commence à 1 fr. 35 à Caen, et finit à 33 francs à Tulle. — Les cours s'élèvent en 1576-1600. — Le XVIe siècle, qui avait vu à son début les prix les plus bas de la monarchie, vit à son déclin les prix les plus hauts. — En 1586 le froment vaut 16 francs au minimum et 98 francs au maximum. — Le prix moyen de 20 francs l'hectolitre en 1576-1600 représente 50 francs de notre monnaie.

Erreur ancienne sur l'équilibre du blé avec la population ou avec les salaires. — Rapport de l'argent avec le blé; époques où il a été plus cher que de nos jours. — Comparaison du prix du blé avec le taux du salaire des journaliers. — Évaluation en blé du gain annuel de l'ouvrier, de 1200 à 1600. — Le pain de l'ouvrier d'autrefois se compose de toutes sortes de farines. — Prix et rapport des autres grains entre eux : seigle, orge, avoine. — Pourquoi nous avons tenu peu de compte des prix du pain. — Ancienne base

de la taxe du pain. — Le pain actuel des indigents était jadis celui des princes. — Les diverses qualités de pain : *tourte*, *claret*, *chailly*, *brun*, *labour*, etc.

Jusqu'ici nous n'avons évalué les salaires qu'en monnaie et, pour rendre plus saisissable la valeur changeante de cette monnaie, nous avons, en général, converti les francs d'autrefois en francs actuels, suivant le rapport de 4 grammes et demi d'argent fin du XIIIe, XVIe, ou XVIIIe siècle, avec 4 grammes et demi d'argent de 1897 [1]. Mais c'est ici le lieu de rappeler ce qui a été dit dans le premier livre de cet ouvrage [2] sur la distinction qu'il convient de faire entre le « pouvoir général de l'argent », et le « prix de la vie », particulièrement le « prix de la vie » des classes laborieuses.

Le prix général de la vie embrasse toutes les classes sociales, (riches, moyennes et pauvres) en tenant compte de chacune d'elles dans la mesure de son importance. Or les variations de la puissance d'achat des métaux précieux *ont affecté diversement* les seigneurs, les bourgeois et les ouvriers, selon que les objets très divers, qui composent les recettes et les dépenses de chacune de ces catégories, haussaient ou baissaient. Les changements du prix de la terre, par exemple, influent beaucoup plus sur la situation pécuniaire du bourgeois et du seigneur, que sur celle de l'ouvrier. Par contre, les oscillations des salaires agissent bien plus fortement sur le budget de ce dernier, que sur celui des deux autres.

Pour tous les trois, il faut envisager séparément le rapport de la monnaie avec leurs recettes et avec leurs dépenses; car les chapitres de leurs dépenses et les sources de leurs recettes n'augmentent ni ne diminuent proportionnellement, pas plus pour les

(1) Il s'agit toujours, bien entendu, d'argent monnayé en France à raison de 15 kilos et demi pour 1 kilogramme d'or, valeur légale, sans tenir compte de la baisse commerciale du métal argent.

(2) Voy. liv. I, *L'argent*, chap. Ier ; *le Pouvoir de l'argent* (tome Ier, p. 6).

paysans que pour les rentiers. Si la célèbre « loi d'airain » n'était pas une hypothèse mensongère — aussi discréditée d'ailleurs qu'elle a été un moment en vogue — les recettes suivraient en effet les dépenses; les salaires baisseraient et monteraient suivant le cours des denrées ; mais on va se convaincre qu'il n'en a jamais été ainsi. Le taux des salaires et celui des denrées obéissent à des lois diverses. Par suite, il y a eu des heures où les recettes du journalier s'élevaient au quart de leur chiffre actuel, tandis que ses dépenses étaient six fois plus faibles qu'aujourd'hui. Il y a eu d'autres heures où les salaires étaient trois fois moindres qu'à présent, mais où le prix des objets de première nécessité était inférieur seulement de moitié à ce qu'il est de nos jours.

Le pouvoir de la monnaie, relatif à la classe ouvrière, sera donc tout à fait différent selon que l'on se placera, à chaque époque, au *point de vue du patron* qui rémunère des ouvriers, ou au *point de vue du prolétaire* qui vit de sa paye. Comme les dépenses des uns sont les recettes des autres, il s'établit une certaine compensation. Mais il arrive que le « pouvoir général de l'argent » diffère du « prix de la vie » des masses populaires — c'est-à-dire de ces quatre cinquièmes de la nation qui disposent annuellement de moins de 2500 francs par famille ou par individu isolé — lorsque certaines denrées qui jouent un rôle prépondérant dans l'alimentation de l'ouvrier, le blé par exemple, augmentent démesurément par rapport à toutes les autres. Nous avons évalué le pouvoir général de la monnaie, pour la période 1576-1600, à deux fois et demi le nôtre, parce que, vis-à-vis de l'*ensemble* des choses commerçables, les métaux précieux ont une puissance d'achat deux fois et demi plus grande que de nos jours. Or, durant ces vingt-cinq années, le blé coûtait plus cher qu'il n'a coûté de 1887 à 1896 : 20 francs l'hectolitre, et les salaires étaient trois fois plus bas.

Le pouvoir de la monnaie, même restreint au budget des artisans, des petits employés, ou des petits propriétaires, ne nous donne qu'une mesure moyenne, forcément vague, du rôle que jouent dans ce budget la hausse ou la baisse de certaines marchandises : parmi ces feux, où le maximum des dépenses est, disons-nous, de 2 500 francs par an, le minimum n'a presque pas de limite ; le degré de compressibilité des besoins, chez les pauvres, est hélas incroyable !

Tout en haut de cette catégorie plébéienne apparaissent des célibataires, ouvriers de luxe, contre-maîtres ou cultivateurs exploitant leur propre domaine, qui, avec 2 500 francs, vivent dans une relative abondance. Tout en bas grouillent les smalas de sept, huit enfants et davantage, où le père, journalier, est seul en état de travailler et ne gagne pas plus de 800 francs par an. Le père vient-il à mourir, ces familles-là sont réduites à la mendicité et inscrites au bureau de bienfaisance. Les enfants demandent l'aumône : « ils vont au pain », comme l'on dit au village. Dans la distance qui sépare les aristocrates du travail manuel, des serfs de la charité, s'étagent des foules d'existences à charges plus ou moins lourdes, à ressources plus ou moins abondantes et assurées.

Pour toutes ces existences, il est un budget spécial, et la *liste* des marchandises consommées, le *nombre* des articles que comprend ce budget, *diminue*, à mesure que *s'accroît l'importance* proportionnelle de chacun d'eux dans le total. Le pain, qui représente 40 pour 100 en moyenne des frais de la nourriture ouvrière, *descend* chez les plus heureux jusqu'à 15 pour 100, et s'élève chez les plus misérables (qui ne mangent guère autre chose) jusqu'à 90 pour 100 de l'alimentation.

Le pouvoir *général* de l'argent est utile à connaître, puisqu'il sert d'*étalon commun* pour mesurer la hausse et la baisse de chaque marchandise ; puisqu'il permet aussi d'*évaluer* en mon-

naie actuelle, une somme d'argent d'autrefois qui ne se rapporte précisément à aucun objet, telle que le budget national, les frais d'une guerre, la rançon d'un roi ou la fortune mobilière des particuliers. Il ne saurait cependant suffire pour apprécier l'état matériel des castes sociales si diversement partagées.

« Par l'effet de l'offre et de la demande des bras, disait l'ancienne théorie économique, le salaire moyen se réduit à ce qui est indispensable à l'ouvrier pour *vivre* et se perpétuer. Il ne peut être beaucoup au dessus de ce niveau, parce que l'aisance, en augmentant la population, diminue les salaires ; il ne peut non plus tomber au dessous, car la gène et la famine, diminuant le nombre des bras, font remonter le taux de leur rétribution ».

Or, il n'est pas vrai que l'aisance fasse nécessairement augmenter la population, ni que la gêne la fasse diminuer. Il est de par le monde des populations aisées dont le chiffre demeure presque stationnaire ; — la France est de ce nombre — il y a de même des populations prolifiques et grossissantes, quoique extrêmement dénuées. En certains pays, comme l'Espagne, les salaires demeurent très bas quoique la population soit très faible ; en certains autres, comme l'Irlande la population demeure très dense, quoique les salaires soient très bas.

J'entends ici les *salaires réels*, comparés au coût de la vie. De ce que les ouvriers gagnent au Japon 45 à 60 centimes par journée de douze heures, tandis qu'ils gagnent en Australie 9 à 14 francs par journée de huit heures, il ne s'ensuit pas pour cela que le travail soit vingt fois mieux payé en Australie qu'au Japon, attendu que la puissance d'achat du métal monnayé est moindre dans le premier pays que dans le second. Mais cette puissance n'est peut-être que trois ou quatre fois plus élevée au Japon qu'en Australie, tandis que les salaires y sont vingt fois inférieurs ; d'où l'on peut conclure que la situation est au Japon quatre ou

cinq fois moins avantageuse pour les prolétaires qu'elle ne l'est en Australie.

En Chine, où le manœuvre, non nourri ni entretenu reçoit environ 70 centimes par jour, tandis que, défrayé de tout, il ne touche que 10 à 15 centimes; la portion de salaire absorbée par les frais de son existence, pourtant si modeste, est deux fois plus grande qu'en France, et le *bénéfice net* de son travail trois fois moins grand.

L'erreur de la théorie rappelée plus haut vient de ce qu'elle ne définit pas le sens du mot « vivre ». Et en effet il est impossible de le définir. Il y a mille manières de « vivre ». Si l'on descend un à un les échelons de la misère, on aperçoit, bien au dessous de l'aisance bourgeoise et de la médiocrité enviable du petit nombre qui seul a « de quoi vivre », suivant l'expression courante, bien au dessous de la masse des familles vouées encore à ce qu'on nomme une « vie de privations », on aperçoit des abîmes de détresse au fond desquels l'homme peut « vivre », — autrement dit ne pas mourir — et se perpétuer.

L'habitude, qui affaiblit les jouissances, atténue aussi les douleurs; l'on s'habitue, non à ne rien manger, ni à aller nu, mais à être très mal couvert, à se sustenter très peu et à n'avoir que des joies gratuites. Ç'a été le cas de la France en des circonstances critiques, en des périodes noires du passé. De là au bien-être relatif dans lequel vit un bon nombre des travailleurs de 1897 — voire à un bien-être plus grand que l'on entrevoit dans l'avenir — on s'élève, par des nuances successives de prospérité, à des modes de vie meilleure, où de nouveaux besoins naissent tour à tour avec la possibilité de les satisfaire.

En comparant les recettes aux dépenses de l'ouvrier, rural ou urbain, nous verrons dans quelle mesure il a pu faire face, pendant les six derniers siècles, à chacun de ces besoins. De tous, le plus pressant est la nourriture et, dans la nourriture, c'est le

pain qui vient en première ligne. Aussi la question du pain tient-elle une place dominante parmi les préoccupations de nos aïeux. Ce n'est que d'hier qu'elle est résolue par le progrès agricole, la liberté du commerce et la facilité des transports.

N'aurait-il pour lui, notre XIXe siècle, que d'avoir changé le pain noir en pain blanc sur la table du prolétaire, et d'avoir assuré aux classes laborieuses l'usage régulier de ce pain, nouveau pour elles, il ne ferait pas, ce semble, mauvaise figure dans l'histoire. Le progrès agricole a augmenté la production du blé; il en a, par suite, abaissé le prix. Ce prix, la liberté et le bon marché des transports ont permis au commerce de le niveler, autant qu'il est susceptible de l'être. Si l'on n'avait pas rétabli, il y a quelques années, aux frontières françaises, un droit d'entrée sur les céréales, destiné à accroître artificiellement leur valeur, le froment ne vaudrait guère plus de 15 francs l'hectolitre et serait par conséquent moins cher aujourd'hui qu'en 1789.

Toutes taxes douanières à part, le maximum d'écart qui peut exister désormais dans les cours du blé, sur la surface du globe, ne dépasse guère le coût d'un fret maritime très réduit, et d'un trajet très court par voie ferrée. D'une année à l'autre la différence est peu sensible, aussi, parce qu'il est rare que la récolte soit uniformément bonne ou mauvaise sur la totalité de l'univers; les excédents d'une contrée suffisent à combler les déficits de l'autre.

Dans le domaine beaucoup plus restreint de l'Europe du moyen âge, les transactions commerciales, en les supposant tout à fait libres, n'auraient pu obtenir de pareils résultats; les nations étaient trop rapprochées pour que leurs récoltes ne fussent pas influencées souvent par les mêmes excès de froid, de pluie ou de sécheresse. Les chroniques anciennes, où les contemporains consignaient leurs observations, sur les fléaux qui désolaient l'agriculture, nous renseignent à ce sujet.

Il n'est pas rare de les voir signaler, en Allemagne, en Italie, en Angleterre aussi bien qu'en France, une cherté de grains ou une famine, suivie d'une mortalité exceptionnelle, dont ces divers pays eurent à souffrir. Cette concordance se produit en 1125, en 1137, en 1146, en 1195, en 1204, et ainsi de suite dans tout le cours des siècles. A plus forte raison des phénomènes climatériques analogues devaient-ils affecter fréquemment les divers fiefs qui constituent notre territoire français de 1897 [1].

Toutefois, à côté de ces désastres communs à la « chrétienté » ou au royaume de France, que nous révèle la hausse universelle des prix du blé, il y avait, tantôt sur un point, tantôt sur l'autre, des disettes locales, des avaries partielles auxquelles les provinces limitrophes auraient pu remédier, en se prêtant un mutuel secours. Mais le grain circulait difficilement; avec l'absence de voies de communications et de moyens de transport, il n'aurait guère pu voyager, quand bien même on l'y eût encouragé; et en général on l'en empêchait. Il arrivait donc, avec une ou deux bonnes récoltes de suite dans une province, que le blé tombait à rien, et qu'avec une ou deux mauvaises récoltes consécutives, il atteignait des prix extraordinaires.

Ce double inconvénient se faisait sentir dans la même région à peu d'années d'intervalle, ou, la même année, entre deux régions médiocrement éloignées, parce que l'opinion publique d'autrefois pratiquait le protectionnisme au rebours de celle d'aujourd'hui. Préoccupée de l'intérêt du consommateur qu'elle craignait toujours d'affamer, elle se montrait insensible à l'avilissement des

[1] Comparez le relevé de la température annuelle du moyen âge dans L. Delisle, *La classe agricole en Normandie*, p. 635, et dans l'abbé Hanauer, *Études économiques sur l'Alsace*, II, 34. — Voyez Forestié, *Livre de compte des frères Bœnis*, p. 2; Thorold Rogers, *History of Agriculture in England* et Cibrario, *Économie politique du moyen âge* (pour l'Italie).

prix qui ne préjudiciait qu'au cultivateur, et très inquiète au contraire de leur élévation.

Permet-on à un seigneur du littoral de construire une forteresse, c'est à la condition expresse qu'il s'engage à ne pas exporter du blé par mer. C'est par eau, en effet, que se font les rares échanges de l'époque, que l'Italie importe, au XIVe siècle, des grains d'Orient (1), que la Poméranie expédiait son orge en Suède, son seigle en Écosse et en Hollande (2). C'est par le port de Saint-Valéry-sur-Somme que les marchands espagnols et bretons exportaient, sous Louis XI, les blés du fameux marché de Corbie, dont le trafic était alors facilité par le bas prix des céréales (3).

Voiturer des grains, par terre, à des distances considérables, il n'y fallait pas songer ; pour conduire de Rouen à Amiens (1478) un muid de blé valant 13 livres 14 sous, il en coûte 4 livres 8 sous de port, octroi, courtage, péage, etc., c'est-à-dire le tiers de la valeur. Pour une quotité moindre, on amène actuellement au Havre le froment du Far-West américain, embarqué à Chicago.

Aux dépenses apparentes de transport se joignaient des *faux-frais* difficiles à chiffrer. La sortie des blés étant interdite en principe, pour délivrer un permis d'exportation, le souverain dans les petits États, le gouverneur dans les provinces, se faisait volontiers donner une forte somme, qui augmentait d'autant la valeur de cette denrée au moment de sa mise en vente. Le marchand n'était d'ailleurs jamais sûr de tirer de ses grains un prix rémunérateur. Aux hasards, inhérents à toute entreprise

(1) Chargés à Rudistio en Grèce ou à Caffa sur la mer Noire (CIBRARIO, *Économie politique*, II, 221).

(2) La Poméranie ne consommait, parait-il au XVe siècle que le vingtième de ses récoltes (JANSSEN, *Allemagne à la fin du moyen âge* (trad. Paris), p. 300.

(3) Arch. Dép. Pyrénées-Orientales, B. 8. ; DE CALONNE, *Vie municipale dans le Nord*, p. 75 et 256.

commerciale, s'ajoutait pour lui l'arbitraire des autorités, qui souvent l'obligeaient à céder sa marchandise à un prix fixé suivant leur bon plaisir.

En agissant de la sorte, la puissance sociale croyait servir les intérêts du public, lorsqu'au contraire elle les contrariait : « Messieurs de la maison de ville », à la Rochelle, imposent un maximum à des marchands flamands qui avaient amené des céréales, « tellement qu'ils les vendirent moins qu'elles ne valaient couramment (1595). Mais leur prudence, ajoute le chroniqueur local, tourna à nuisance, car peu de blé nous fut envoyé du dehors. » Violenté, le commerce se dérobait...

Peu importe aux administrations du moyen âge; elles croient pouvoir s'en passer. Même elles l'invitent à ne pas aborder cette branche maîtresse de l'alimentation, où tout gros négociant leur semble un accapareur, et par conséquent un ennemi. En bien des districts, ce n'est pas seulement l'exportation, c'est aussi le trafic indigène qui est formellement défendu; lorsqu'on le tolère, il est resserré par tant de barrières, alourdi par tant d'entraves, qu'il ne rend aucun service.

Bien qu'on ne pût citer aucun texte de loi positif sur ce sujet depuis Charlemagne, il n'était pas permis d'acheter les fruits de la terre avant leur maturité, et tous contrats faits au mépris de cet usage étaient nuls. On ne pouvait traiter de la vente de blés non battus, encore moins des blés « en vert ». L'achat de ces derniers était, devant les tribunaux de jadis, assimilé à l'usure; il était encore prohibé sous la Convention[1], et ce n'est que depuis moins de dix ans qu'ont été abrogées, par le Code rural[2], les dispositions anciennes qui punissaient cette opération[3].

(1) Par la loi du 6 messidor an III.

(2) Du 9 juillet 1889.

(3) Delamare, *Traité de la Police*, II, 682. — Arch. Hist. Saintonge, Aunis, V, 73. — Hanauer, *Études d'Alsace*, II, 65.

Une fois récolté et engrangé, le blé n'était pas affranchi pour cela de la tutelle inquiète du législateur, qui le suivait d'un œil soupçonneux partout où il séjournait. Lors des chertés excessives du XVIe siècle, la haine des spéculateurs avait fait prendre des mesures draconiennes contre ceux qui semblaient immobiliser à leur profit plus de grains qu'il ne convenait : défense de garder chez soi du blé, « si ce n'est pour sa provision » ; permission aux municipalités et aux officiers de justice de faire ouvrir les greniers privés, et de prescrire la vente des blés, qui s'y trouvaient « à prix compétent et raisonnable ». Des mesures aussi exorbitantes, se produisant au moment où la marchandise faisait défaut, avaient bien entendu pour effet de paralyser encore sa distribution et d'attirer la disette.

Un moyen plus raisonnable employé par certaines grandes villes, pour parer à la famine ou en atténuer les rigueurs, consistait à faire elles-mêmes le commerce des grains, en constituant, dans les années d'abondance, d'énormes réserves, qu'elles écoulaient dans les années de cherté. Ce procédé antique et bienfaisant, renouvelé des Pharaons, dont l'industrie indépendante se charge de nos jours, fut employé pendant de longs siècles par les riches cités de l'Italie et de l'Allemagne ; Strasbourg y excella.

Jusqu'aux temps modernes il fut en vigueur. En vue de se procurer les fonds nécessaires, les mairies souvent empruntaient. Charles Quint donnait pouvoir aux échevins de Lille « de créer des rentes à vie ou autres », afin d'acheter des grains, « vu que les blés n'arrivent pas bien dans cette ville (1527) par suite de la guerre avec le roi de France[1] ». Le remède ici fut médiocrement efficace ; le blé demeura plus cher que partout ailleurs dans le chef-lieu actuel du département du Nord.

[1] Arch. Départ. Nord, B. 2341. — Ordonnance Munic. d'Issoudun en 1598 (Soc. Antiq. Berry). — Règlement du Conseil d'État du 4 févr. 1567.

L'an 1527 ne fut pas partout aussi dur qu'à Lille. L'hectolitre de blé ne valut que 4 fr. 50 à Marseille, 7 fr. 25 à Alby, 9 fr. 30 à Orléans et à Strasbourg; mais il monta à 16 francs à Fontenay-le-Comte, en Vendée, « où, dit le journal d'un bourgeois de cette localité, eut lieu le *cher temps*; les pauvres mangeaient les herbes des champs, et en vinrent jusqu'à arracher les bois de fougère, les faire sécher et moudre pour en fabriquer du pain, et toutefois le boisseau de blé ne fut pas vendu plus de 26 sols [1]. »

Ces 26 sols le boisseau, qui correspondent *intrinsèquement* à 16 francs l'hectolitre et, *relativement* au pouvoir de l'argent de 1527, à 64 francs de 1897, étaient sans doute, pour la classe ouvrière, un prix inabordable, de beaucoup dépassé cependant sous Charles IX et Henri III.

Mais il est bien vrai que le cours du blé ne pouvait pas, même quand la récolte manquait, s'élever *ad infinitum*. Au dessus d'un certain chiffre les pauvres devaient s'en passer; selon la locution populaire « ils se serraient le ventre », mangeaient autre chose, ou mouraient. Le blé, haussant, devenait de luxe, et la demande diminuait; mais le besoin ne diminuait pas. Quelque cuisant qu'il pût être, le besoin des nécessiteux ne les mettait pas en mesure de disputer cet aliment, qui leur échappait, à l'élite des gens riches.

Sans aller jusqu'à la famine, les brusques changements de valeur du grain étaient très durs pour la masse. Le pain, qui ne peut varier beaucoup en quantité dans la nourriture, tient, selon qu'il augmente ou diminue, une place plus ou moins grande dans le budget du journalier. Si sa baisse en deçà d'un certain chiffre est *de moins en moins sensible*, sa hausse au delà d'un certain autre chiffre devient *de plus en plus douloureuse*. Le

[1] Congrès Scientif. Le Mans, 1839 (I, 385).

peuple, en un mot, profitait peu des fortes baisses, et souffrait énormément des grandes hausses.

Que le kilo de blé, au lieu de valoir tous les ans 10 centimes vaille le double pendant un an, et la moitié pendant l'année suivante ; il ne s'établit de ce chef aucune compensation. Le manœuvre a dû débourser dans le premier cas, 10 centimes de plus, et il ne fait dans le second que 5 centimes d'économie. Si, en raison d'une pléthore, d'une insuffisance de débouchés, ce grain est tombé au tiers de son prix normal, à 3 centimes le kilo, et qu'ensuite il s'emporte jusqu'au triple de cette même valeur, soit 30 centimes, par suite d'intempéries prolongées, du petit ménage qui n'avait épargné, durant l'abondance, que 7 centimes sur ses frais de bouche, on exige par contre, durant la famine, 20 centimes de plus pour les mêmes fournitures.

Un pareil manque d'équilibre réduisait à la misère, quand il survenait, la moitié des ouvriers. Il est très rare, à vrai dire, de constater des variations du décuple ; ce qui est fréquent, c'est une hausse du quadruple, qui fait passer l'hectolitre de 3 à 12 francs, de 4 à 16 francs ; comme si de 20 francs aujourd'hui le blé montait tout à coup à 80 francs.

Les provisions que les villes accumulaient ne suffisaient pas à les garantir d'une pareille instabilité ; il n'y avait pas, entre les bonnes et les mauvaises années, d'intermittence suivie. La cherté et le bon marché qui se succédaient à des intervalles inégaux, se jouaient des combinaisons et des calculs de l'édilité urbaine, à plus forte raison défiaient-elles la pauvre prévoyance des campagnards du « plat pays » qui n'avaient ni les locaux, ni la sécurité, ni les avances nécessaires pour lutter avec succès contre les caprices des cours. Ainsi une conséquence de la hausse exagérée du blé, était que nombre de paysans, incapables d'acheter des semences, laissaient leurs terres incultes pendant l'année suivante, ce qui contribuait à maintenir la disette.

Dans mes tableaux de prix consacrés aux céréales[1], les « froments » et les « blés » se trouvent confondus. Ils l'étaient de fait sur certains marchés où le nom de « blé » désignait exclusivement, comme de nos jours, l'espèce « froment ». Sur certains autres, le mot « blé » est presque synonyme de « grain » et s'applique indifféremment à l'orge, au seigle, au méteil ou au froment, parfois même au maïs. Le mélange des prix des « blés » avec les prix des « froments » peut donc avoir pour effet de fournir des moyennes *plus faibles* que celles qui proviendraient des prix du froment seul. Comme l'usage de chaque localité décidait seul des appelations en vigueur, et que cet usage nous est le plus souvent inconnu, force a été de renoncer à une distinction qui a pourtant son importance.

En effet, pour le grain auquel on applique le nom de froment, il existe bien des nuances entre la meilleure et la moins bonne qualité. Un seigneur de Bourgogne se plaignant de la loyauté des recevances payées par ses tenanciers (1487), fait observer que « ce qu'on nomme froment dans son fief ne pourrait se nommer ainsi ailleurs, attendu que, sur ce marché, on le mélangeait de seigle[2] ». C'était le cas de bien des froments de rente féodale[3]. Pour nous, qui écrivons à trois, quatre et cinq cents ans de distance, nous sommes tenus d'accepter les grains avec l'étiquette sous laquelle ils se présentent.

Il peut y avoir d'autres causes d'erreur : Dupré de Saint-Maur a fait cette remarque très juste que « dans les chertés, ceux qui font des récits augmentent presque toujours le véritable prix des choses, et qu'ils le diminuent dans les temps d'une

(1) Ces tableaux figurent *in extenso* dans le tome II du présent ouvrage, p. 413 à 841.

(2) Com. Antiquités, Côte-d'Or, VI, 366.

(3) Voyez au tome I, page 213, ce que nous avons dit de la mauvaise qualité des redevances en nature, notamment des « blés de rendage ».

extrême abondance ». On ne résiste pas au désir de frapper l'imagination de la postérité.

C'est pourquoi les chiffres des mercuriales, qui proviennent d'une vente effective, méritent plus de créance que les évaluations des mémoires et même des documents officiels. Parmi les relevés les plus sincères des chiffres d'une même année, apparaissent de singulières divergences : c'est que la physionomie des six premiers mois ressemble parfois fort peu à celle des six derniers. Il est aussi des prix *réels* qui ne sont pas *sincères* : par exemple ceux que paient les citoyens d'une ville dotée de réserves abondantes, sont plus bas d'un quart ou d'un cinquième que ceux des campagnes environnantes, parce que les échevins pèsent sur les cours *intra muros*, en ouvrant à propos les greniers qu'ils administrent [1]. Quelque atténuation que l'on puisse admettre, pour ces motifs, aux écarts rencontrés dans le même lieu, d'une année à l'autre, et d'un lieu à un autre dans la même année, il n'en subsiste pas moins une variété souvent aussi préjudiciable à ceux qui vendaient trop bon marché qu'à ceux qui achetaient trop cher.

Au XIIe siècle les prix de l'hectolitre de froment oscillent entre 87 centimes dans le département de l'Eure (1180) et 43 fr. 50 dans celui du Bas-Rhin (1197). Le blé vaut 10 francs l'hectolitre en 1141, 6 francs en 1146 à Rouen, 1 fr. 50 en 1150. Dans la seule province de Normandie, il se vend durant la même année (1180) 1 franc à Nonancourt, 10 francs à Mortain et 16 francs dans le Cotentin [2]. En 1198, il valut 1 fr. 24 à Évreux, 3 fr. 60 dans le Cotentin, 5 fr. 30 à Bernay, 7 fr. 85 à Argentan.

(1) Voyez dans le tome II des *Études Économiques de l'Alsace* par l'abbé Hanauer, la différence qui existe entre les prix de Strasbourg et ceux de l'Alsace (p. 57 et 92). Voyez aussi les observations du chapitre suivant.

(2) Il valait 1 fr. 70 à Verneuil, 2 fr. 50 à Bayeux, 3 fr. 40 à Cérences (Manche), 4 fr. 50 dans le pays de Caux, 6 francs à Fosse-Louvain.

Dans le premier quart du XIIIe siècle (1201-1225), le prix moyen de l'hectolitre de blé fut de 3 fr. 80 ; dans le second de 4 fr. 12. En 1251-1275, pendant la seconde partie du règne de Louis IX, il s'éleva à 5 fr. 80 et pendant la première partie du règne de Philippe le Bel (1276-1300) à 6 fr. 40.

En 1202 le blé coûtait 4 fr. 70 à Paris, 4 fr. 30 à Mortain, et seulement 3 francs en Champagne; mais à Alby il atteignait 5 fr. 20. Les chiffres de 1200 à 1225 vont de 1 fr. 75 à Pacy-sur-Eure, à 5 fr. 50 dans l'Aisne à Macquigny[1]. En 1233 le blé ne dépassait pas 2 fr. 35 à Fécamp, 3 fr. 10 à Laon, 3 fr. 50 à Troyes; mais quatre ans plus tard (1237) il s'élevait dans l'Ile de France à Ambleny, jusqu'à 17 francs l'hectolitre, tandis qu'il descendait à Saint-Germain-sur-Avre, en Normandie jusqu'à 66 centimes[2].

Dans la deuxième moitié du siècle (1251-1300), il varia en Alsace de 11 fr. 55 à 1 fr. 10; en Normandie de 92 centimes à 11 fr. 60; en Champagne de 2 fr. 70 à 8 francs[3]. On constate à la fois des similitudes extraordinaires entre deux points éloignés, et, entre deux localités situées à petite distance, des divergences singulières; en 1264 l'hectolitre se vend 3 fr. 30 à Strasbourg et 3 fr. 10 à Caen, tandis qu'il n'est que de 90 centimes à Évreux. En 1272, il vaut 10 fr. 60 dans les Ardennes, et 11 fr. 60 à Coutances; pendant qu'à une dizaine de lieues de Coutances, au bourg de La Haye-Pesnel, il est à 6 francs seulement[4].

A quelques années d'écart la position des diverses régions se

(1) En 1228, le froment valait 2 fr. 55 à Caen, 2 fr. 10 à Troyes, et 8 francs à Vitry-le-François.

(2) En 1250, il était de 5 francs à Provins et de 31 francs en Roussillon.

(3) En Languedoc il oscilla de 5 fr. 40 à 12 francs; dans l'Ile-de-France de 22 francs à 1 fr. 17, en Franche-Comté de 4 à 13 francs.

(4) Il vaut 7 francs à Albi en 1290, le même prix qu'à Turin; 4 fr. 70 en Franche-Comté (1297), le même prix qu'en Normandie.

retourne : celles qui regorgaient de grains pendant que les autres en manquaient s'en trouvent presque privées, alors que les indigentes de la date antérieure ne savent qu'en faire. En 1289, le blé coûte 10 fr. 25 en Piémont et 1 fr. 65 en Alsace; en 1294, il coûte 11 fr. 50 en Alsace, et seulement 7 francs en Piémont[1]. En 1285 il se vendait 1 fr. 15 à la Ferté (Aisne), 9 francs à Narbonne et 12 francs à Beaucaire (Gard). On le payait un prix identique en Catalogne; en Italie il variait de 7 à 20 francs[2].

Le blé montait rapidement au commencement du XIVe siècle[3]. Il ne descend pas au dessous de 3 fr. 20 (1310), et il atteint, grâce aux mauvaises récoltes qui se succèdent alors, les taux de 17 fr. 50 en 1304, de 18 francs en 1313, de 23 francs en 1315. La moyenne des vingt-cinq années avec lesquelles finit la dynastie capétienne directe est de 8 fr. 60 pour l'ensemble de la France. Elle varie, suivant les provinces, de 28 francs pour l'Alsace à 2 fr. 30 pour la Franche-Comté[4].

Peut-être attribuera-t-on les divergences de ces moyennes locales, à ce que les prix infimes de certaines provinces appartiennent aux années d'abondance et les prix excessifs de certaines autres aux années de famine; supposition qui n'aurait rien d'invraisemblable, puisqu'en des recherches de cette nature, l'auteur est obligé de prendre les chiffres qui se présentent à lui au hasard de l'exploration. Mais ce n'est pas à un pareil motif que tiennent les disparités : la Saintonge, qui ressort à 2 fr. 50 en moyenne, a connu des cours de 14 francs l'hectoli-

(1) A la même heure, il valait 4 fr. 60 à Paris, 6 fr. 60 à Albi, 9 fr. 50 à Beaume (Franche-Comté).

(2) En Angleterre, sa moyenne s'élevait de 6 fr. 25 en 1280 à 7 fr. 50 en 1300.

(3) Dans les derniers vingt-cinq ans du XIIIe siècle, le prix le plus bas avait été de 1 fr. 17, le plus haut, en France, de 13 francs l'hectolitre.

(4) Elle est de 14 francs en Ile-de-France et en Lorraine, et de 2 fr. 50 en Saintonge et Angoumois, de 12 fr. 85 en Languedoc et de 7 francs en Normandie ou en Limousin.

tre : l'Alsace, que l'on trouve à 28 francs, a vendu son blé 2 fr. 60 en 1318.

Chaque province a ses heures de détresse et de prospérité[1] : et s'il est des époques où partout les greniers sont vides, où le blé devient introuvable à la fois dans le midi et dans le nord, où l'hectolitre arrive ainsi jusqu'à 48 francs (1313) représentant 170 francs de notre monnaie, il est d'autres moments où telle région voit tout en rose pendant que telle autre voit tout en noir[2].

Dans le deuxième quart du siècle (1326-1350) le prix s'élève à 12 francs en Piémont et baisse à 6 fr. 70 en France, et à 5 fr. 50 dans la Grande-Bretagne. Les variations d'une province à l'autre, à l'intérieur de notre pays, pour être moins accentuées que celles de la période précédente, n'en demeurent pas moins caractéristiques : au cours de l'année 1326, où Philippe de Valois monta sur le trône, le blé se vendit 1 fr. 95 l'hectolitre aux environs de Paris[3], 6 fr. 60 en Champagne, 9 francs en Languedoc, 11 francs en Artois. En 1337, tandis qu'il valait 3 francs dans la Drôme et 2 francs dans la Seine-Inférieure aux environs de Rouen, il coûtait 6 fr. 50 dans le Tarn. Quelque normale que soit la récolte, les prix ne s'unifient jamais complètement : en 1340 le froment se vend à Paris 2 fr. 75[4], en Franche-Comté 6 fr. 15, dans le midi 8 fr. 30.

Et pour peu que le rendement éprouve quelque diversité, comme en 1344, on voit le grain valoir 1 fr. 40 à Montauban,

(1) Le Languedoc monte à 28 francs (1315) et descend à 5 francs ; la Normandie oscille de 1 fr. 55 à 14 francs (1304).

(2) En 1318, le blé vaut 2 fr. 60 à Strasbourg, 4 fr. 40 à Avranches, 7 fr. 80 à Limoges et 11 fr. 50 à Albi. Il valait communément 8 francs en Italie et en Angleterre.

(3) Il valut, cette année-là, 6 fr. 10 dans la capitale, 6 fr. 85 en Gâtinais et 2 fr. 20 à Fontainebleau, dans le même département de Seine-et-Marne.

(4) Puis 4 fr. 45, enfin 6 fr. 90 ; à Saint-Lô 2 fr. 85, à Orléans 3 fr. 60, dans le Maine 7 fr. 70, à Provins et à Troyes 5 francs.

tandis qu'il atteint 7 fr. 25 dans un département voisin du Languedoc[1]. Aux heures de disette il n'est plus de limites. Pendant la peste noire (1348), le blé monte à Rouen à 22 francs, lorsqu'il n'est encore qu'à 8 francs à Albi et à 4 francs à Provins[2].

La période 1351-1375 fut la plus chère du moyen âge. La moyenne du blé en France s'éleva à 9 francs l'hectolitre[3]. Les Lorrains payèrent communément 20 francs, les Languedociens 17, les Parisiens 13, les Francs-Comtois jusqu'à 34 francs. Il est vrai qu'en Limousin et en Champagne le froment ne valut que 7 francs et 3 francs seulement en Normandie[4].

Ces règnes de Jean le Bon et de Charles le Sage furent aussi ceux — l'on s'en souvient — où le pouvoir de l'argent devint le plus faible[5], mais l'augmentation des céréales dépassait de beaucoup la dépréciation du numéraire. Au contraire, le prix moyen du blé diminua de moitié en 1376-1400 : de 9 francs l'hectolitre, il descendit à 4 fr. 65.

En France du moins, puisque d'après les chiffres recueillis par Cibrario, il haussa encore en Piémont de 12 francs à 15 francs, pendant qu'en Angleterre il baissait seulement de 7 à 5 francs. Les prix tendent aussi à se rapprocher d'un point à un autre[6].

Il n'y a en 1389 que quelques centimes d'écart entre les cours de Rouen et ceux de Perpignan; en 1390, 60 centimes seulement de différence entre Paris et Strasbourg[7]. N'était la

(1) Il coûte 3 fr. 50 en Normandie, lorsqu'il s'élève à Paris à 17 fr. 25.

(2) Les années suivantes il passe à 17 francs à Provins, à 37 francs à Paris, à 56 francs à Albi.

(3) Elle resta à 12 francs en Piémont, à 7 francs en Angleterre.

(4) Ses prix furent de 11 francs en Roussillon, de 9 francs en Alsace, de 8 francs en Orléanais.

(5) Voyez tome Ier, p. 14.

(6) En 1384, le blé vaut à Paris et aux environs de 3 fr. 80 à 4 francs, à Dijon, de 3 fr. 70 à 5 fr. 40, à Albi 5 fr. 60 et à Arras 6 fr. 40.

(7) Il est vrai qu'en 1393 le prix de

Lorraine, où la valeur moyenne se maintient à 9 francs et le Roussillon où elle reste à 8 francs, les prix usuels n'oscillent que de 3 francs en Berry et de 4 francs dans l'Ile-de-France, la Normandie, l'Orléanais, à 5 francs en Bourgogne, en Alsace et en Languedoc.

Il n'en est pas de même dans la période suivante (1401-1425), la plus aiguë de la guerre de Cent ans. Quoique le prix de la vie en général ait diminué depuis la fin du xive siècle, la valeur du blé a augmenté néanmoins. De 4 fr. 65 il est remonté en moyenne à 7 fr. 20 (correspondant à 31 francs de notre monnaie). Non qu'il n'y ait eu des trèves, des heures d'accalmie, ou des districts plus ou moins éprouvés : si, par exemple, en 1409 le blé ne vaut que 3 francs à Soissons, tandis qu'il en vaut 12 à Perpignan[1], en revanche il n'y a en 1411 que des nuances d'une ville à l'autre : 3 francs à Paris comme en Bretagne et à Soissons, 4 francs à Orléans comme à Strasbourg, et 4 fr. 80 en Normandie et en Languedoc[2]. De même si la moyenne provinciale de 1401-1425 est de 16 francs en Ile-de-France, et de 50 francs en Languedoc, elle n'est que de 7 francs dans l'Orléanais, de 3 francs en Normandie[3].

Ce chiffre prestigieux de 50 francs dans la région du midi, a pour cause les famines dont cette contrée eut à souffrir ; famines toutes locales, que je ne me chargerai pas d'expliquer, qui s'y succédèrent de 1418 à 1428, presque sans interruption, avec plus ou moins d'intensité. Après les années de bon marché que l'on vient de voir, qui nous reportent à deux cents ans en ar-

Caen est de 2 francs, pendant que celui de Montélimar est de 17 francs ; mais en 1397, l'hectolitre vaut 4 fr. 20 à Albi, 4 fr. 40 à Bourges, 4 fr. 70 à Orléans, 4 fr. 75 à Rouen.

(1) Il vaut 4 francs à Troyes et Orléans, 6 francs à Chartres.

(2) Le blé se vendait alors 4 fr. 35 en Angleterre.

(3) Cette moyenne est de 10 francs en Roussillon, de 15 francs en Champagne, de 4 francs en Alsace.

rière, au commencement du XIIIe siècle — en 1413 le blé valut à Paris 2 fr. 85, en Normandie, suivant les départements, de 1 à 3 francs[1] — tandis que l'hectolitre de froment s'était vendu, en 1417, 2 fr. 20 seulement à Albi, il monta dans cette dernière ville à 29 francs pendant les douze mois suivants (1418), alors qu'à Paris il tombait à 1 fr. 50 l'hectolitre, prix exceptionnellement bas, « motivé, dit le chroniqueur, par la crainte de la venue des gens de guerre ».

C'était le temps où les Armagnacs et les Bourguignons ensanglantaient alternativement la capitale; les marchands ne tenaient pas à voir piller leurs réserves. Mais l'année n'était pas révolue que déjà le blé, aux halles parisiennes, sautait à 9 francs, puis à 18 francs[2]. L'année d'après (1419), Perpignan payait son grain 10 francs, Strasbourg ne payait que 3 francs; mais à Lagny, en Seine-et-Marne, il valait 62 francs et à Albi 70 francs l'hectolitre. En 1420 il était descendu à Paris à 25 francs et s'était élevé à Orléans à 32 francs; et, ce qui paraît incroyable, c'est qu'il n'ait coûté à Caen que 1 fr. 50. Il demeurait en Angleterre à 4 fr. 20 et à Strasbourg à 3 fr. 70.

Peu après c'est au tour d'Orléans de connaître les difficultés de l'alimentation. Le blé y coûte 19 francs, en 1426, lorsqu'il n'était à Albi que de 4 fr. 75, le même prix à Gaillon, dans l'Eure[3]. Deux ans plus tard, Albi est de nouveau soumis à la disette, le blé y saute à 58 francs l'hectolitre; il était à Troyes la même année à 3 fr. 60, au moment où la capitale de la Champagne venait d'être reconquise par les troupes de Charles VII[4].

La famine se promène de l'est à l'ouest; elle visite tantôt une

(1) A Orléans 2 fr. 20, à Albi 3 fr. 80.

(2) Il demeurait à 8 francs en Roussillon et à 4 francs en Orléanais.

(3) A Paris on ne le payait pas plus de 3 fr. 50, et en Alsace 4 francs.

(4) Dans Orléans assiégé, il ne s'achetait que 11 francs; il est vrai qu'il s'éleva à 19 francs l'année suivante (1429) avant que la cité n'ait été délivrée par Jeanne-d'Arc.

ville, tantôt l'autre. C'est un fléau familier, comme aujourd'hui la peste ou la fièvre jaune en certaines parties du monde; on s'y attend, on s'y résigne ainsi qu'à une force indomptée de la nature. Le blé vaudra, en 1431, 5 francs à Strasbourg, 10 francs à Albi et 15 francs à Limoges [1].

Alors que le Limousin retrouve le cours normal, le Languedoc le perd; le blé s'y emporte de 5 francs en 1436, à 24 francs en 1437 [2]. Toutefois, à partir de 1440, la situation s'améliore, les cours s'affaissent lentement, les terribles gonflements de chiffres, symbole du dénuement des estomacs, du désert de la huche à pain, se font rare. En 1439 le blé valait 6 francs à Strasbourg, 27 francs à Albi [3]; en 1440, Albi est descendu à 5 francs, Strasbourg est monté à 10 francs.

Ces chutes et ces ascensions vertigineuses, du simple au triple, au quadruple, ne vont plus, comme jadis, être annuellement constatées. De 1441 à 1450, l'hectolitre de blé, qui ne dépasse guère 5 francs, touche à Paris le taux de 2 fr. 09, à Orléans le taux de 2 fr. 20, à Albi celui de 1 fr. 45; tous prix que l'on ne voyait jamais d'ordinaire dans ces localités, et qui paraissaient réservés à la seule Normandie, où ils continuent d'être pratiqués [4].

Le prix fut de 3 fr. 60 en Champagne, de 5 francs en Alsace. Mais l'Ile-de-France ressortait à 6 fr. 20, le Languedoc et le Roussillon à 11 francs [5]. La moyenne française — 6 fr. 70 — se trouve semblable, *intrinsèquement*, après beaucoup de vicissi-

[1] Deux ans après, Limoges le paie 19 francs, puis 16; il retombe en 1434 à 4 francs.

[2] Paris le paie alors 7 francs; l'Alsace 4, la Normandie 2 fr. 50. En 1438 c'est à Paris que le froment trouve preneur à 18 francs.

[3] Il valait 15 francs à Rouen, et 6 francs à Amiens.

[4] Malgré les chertés passagères qui y sévissent de 1426 à 1450, la moyenne normande de ces vingt-cinq années n'est que de 3 fr. 80.

[5] Le prix moyen fut de 10 francs en Lorraine, de 9 fr. 60 en Limousin et Orléanais, de 4 fr. 40 en Picardie.

tudes, en 1426-1450, à ce qu'elle avait été en 1326-1350. Mais les 6 fr. 70 du XIVe siècle ne valaient que 23 francs de 1897, et les 6 fr. 70 du XVe équivalent à 30 francs des nôtres. Ainsi le blé était plus cher, proportionnellement aux autres denrées, sous Charles VII, que sous Philippe de Valois. L'Angleterre, pendant la même période, paya le sien un tiers de moins[1].

Avec le milieu du XVe siècle, commence cette ère de prospérité matérielle, — les sept vaches grasses de notre histoire, — qui durera jusqu'à la première partie du règne de François Ier. En 1451-1475 le blé baissa de moitié par rapport à la période antérieure : de 6 fr. 70 il tomba à 3 fr. 25 ; plus bas qu'à aucune autre date, plus bas même que sous Philippe-Auguste[2]. Il ne dépassa pas en général 4 francs de 1476 à 1525 pour l'ensemble du royaume. Le calme politique dont on jouissait alors ne garantissant pas le paysan de l'inclémence des saisons et des disettes de grains qui en résultaient, pour que la moyenne des mercuriales n'ait pas dépassé 3 fr. 25 et 4 francs pendant ces soixante-quinze ans, il fallut que certaines provinces aient compensé, par un bon marché inouï, l'élévation passagère des cours dans certaines autres[3]. En effet l'Ile-de-France ne paya l'hectolitre que 3 francs, le Languedoc que 4 francs, la Normandie que 2 francs[4].

Les prix du XVe siècle sont certainement bien loin d'avoir l'uniformité des nôtres qui ne diffèrent entre eux, d'une extrémité à l'autre de la République, que d'un dixième au plus ; mais, comme ils sont le plus souvent très bas, que les taux les moins

(1) En moyenne 4 fr. 60 l'hectolitre.

(2) Où il avait valu 3 fr. 80.

(3) Ainsi l'hectolitre valut en Saintonge et Angoumois 18 francs en 1481 il valut, en 1455, 9 francs en Dauphiné, 6 francs en Roussillon (1451), 12 francs dans le Comtat-Venaissin (1477) ; il coûta 28 francs à Agen (1523).

(4) L'Alsace et la Picardie payèrent en général 3 fr. 60, le Berry 1 fr 86, la Provence 5 francs, l'Orléanais 5 fr. 70.

avantageux au consommateur, en ce temps, ne différaient pas beaucoup des chiffres que le froment atteignait *normalement* dans la période antérieure, l'ensemble des classes laborieuses avait en somme peu à souffrir de leurs variations[1].

L'année de la plus abondante récolte peut-être — à en juger par les cours — des six siècles qui ont précédé le nôtre, en 1464, l'hectolitre de froment se vendit 1 fr. 75 à Strasbourg, 1 fr. 25 à Amiens, 1 fr. 10 à Albi, 85 centimes à Paris, 65 à 70 centimes dans l'Eure et la Seine Inférieure et 56 centimes à Soissons. Ainsi la même génération qui avait vu le froment à 70 francs le vit aussi à 56 centimes. Une semblable uniformité dans le bon marché est rare. En 1481, où les Saintongeois paient 18 francs, les Languedociens paient 4 fr. 50, les Normands 3 francs[2]. Mais, au lieu d'être la règle comme jadis, des disparités aussi fortes sont alors l'exception.

Au contraire, il n'est pas très rare que le blé vaille, comme en 1492, 2 fr. 30 dans le midi, 2 fr. 20 dans le centre et 2 fr. 40 dans le nord. En 1500 il n'y a entre Bruxelles, où le blé coûte 4 fr. 25, et Orléans où il coûte 4 fr. 90, qu'une marge insignifiante; il est vrai qu'à Paris il se vend à ce moment 1 fr. 90[3].

Des différences du double ne peuvent pas être évitées à une époque où les marchandises ne sont guère transportables; ainsi en 1509 le blé est cher dans le midi et bon marché dans le nord[4]. L'année suivante c'est le contraire. Le nord est mal par-

(1) En 1451 le blé vaut 2 francs à Paris et à Albi, 2 fr. 40 à Orléans, 2 fr. 60 à Coutances, 3 francs à Amiens et à Strasbourg, 4 francs en Lorraine, 6 francs en Roussillon.

(2) En 1477 où le blé vaut 1 fr. 10 à Caen et 3 francs à Paris, il vaut 5 francs dans le Tarn et 12 francs dans Vaucluse, à Frigolet.

(3) Le prix fut, cette année-là, de 3 fr. 40 en Angleterre, de 3 fr. 90 à Strasbourg et de 2 fr. 50 à Albi.

(4) Il se vend 4 fr. 30 à Marseille, 2 fr. 50 à Paris, 2 francs à Orléans, et 1 fr. 45 à Strasbourg.

tagé, le midi est favorisé : la Flandre paie 1 fr. 70, le Languedoc 1 fr. 30. D'après la valeur ancienne de la monnaie, 4 et 5 francs l'hectolitre correspondaient à 24 et 30 francs de nos jours. Sous Louis-Philippe on voyait souvent des chiffres plus élevés ; tandis que 1 fr. 50 et 2 francs ne faisaient que 9 et 12 francs de 1897, par conséquent un prix très avantageux pour le manœuvre qui gagnait alors 3 francs de notre monnaie.

Cette situation, si favorable à l' « homme de bras », se prolonge jusque dans les commencements du règne de François Ier. Il n'est rien de surprenant à ce que d'Agen à Albi, l'écart soit de 20 centimes seulement; mais qu'il n'excède pas 15 centimes entre le chef-lieu du Lot-et-Garonne et celui du Bas-Rhin[1], c'est un fait assez caractéristique[2].

Les prix vont malheureusement s'élever sans aucun arrêt et avec une rapidité inouïe. Durant le demi-siècle qui sépare la bataille de Pavie de la mort de Charles IX, le blé monte dans la région parisienne de 3 fr. 80 à 11 francs. En Normandie il passe, pendant le même temps, de 1 fr. 70 à 5 fr. 40. En Languedoc, de 5 fr. 20 à 16 fr. 70[3]. Sous Henri II, l'hectolitre était en Lorraine à 7 fr. 25, en Artois à 12 francs, en Limousin à 22 francs[4].

La moyenne du territoire français avait passé de 4 francs à 7, puis à 12 francs. Et comme le pouvoir de l'argent demeurait le triple du nôtre, les 12 francs de 1551-1575 correspondent

(1) En 1513, les prix furent de 2 fr. 70 à Albi, de 2 fr. 90 à Agen et de 3 fr. 05 à Strasbourg.

(2) De même, en 1515, il n'y a que 90 centimes de différence entre Marseille et Orléans, et en 1520 entre Albi et Bruxelles, il n'y a que 25 centimes (5 fr. 35 à 5 fr. 60). Il est vrai que, dans le courant de cette année, le blé fut payé 1 franc seulement à Caen, 2 fr. 50 en Dauphiné, 5 francs en Provence et 6 fr. 70 dans l'Orléanais.

(3) En Alsace de 3 fr. 60 à 6 fr. 70; en Dauphiné de 2 fr. 50 à 14 francs. En Orléanais de 6 fr. 90 à 11 fr. 30.

(4) Même prix de 21 à 24 francs en Poitou, en Saintonge et Angoumois, en Franche-Comté, en Flandre.

à 36 francs de 1897. Le blé coûtait donc à cette date 80 pour 100 de plus que de nos jours. Il va hausser davantage encore sous Henri III, mais il est déjà présumable que ces cours excessifs provoquaient une grande misère; d'autant que leur irrégularité ancienne, compagne inséparable des époques troublées, recommence[1]. En 1554 le blé coûte 16 francs en Dauphiné, 8 fr. 50 à Strasbourg, et 2 fr. 80 à Soissons[2]. Il est descendu deux ans plus tard à 8 francs en Dauphiné, à 4 fr. 50 à Orléans; mais il est monté à Caen à 13 francs[3].

Tandis que son prix est de 7 francs dans la Grande-Bretagne, et de 9 francs à Bruxelles en 1550, il se vend 15 fr. 50 à Lille, 6 fr. 50 à Strasbourg et 3 fr. 40 en Normandie[4]. La capitale de la Flandre française eut au reste, durant toute la seconde moitié du XVIe siècle, ce fâcheux privilège de tenir constamment la tête des mercuriales[5]. Il est très rare que cette primauté lui soit enlevée, comme en 1563, où le blé valut 16 francs à Lille et à Paris, 25 francs en Limousin, et jusqu'à 27 francs en Saintonge[6].

Mais peu après le grain est payé 36 francs à Lille, même prix à Hazebrouck et 10 francs à Paris. Le taux de Paris est souvent inférieur à celui de la banlieue : par exemple le blé

(1) En 1540 le froment se vend 2 fr. 60 à Soissons, 3 fr. 25 à Paris, 3 fr. 80 dans le Cher, 6 francs à Orléans, 7 francs à Bruxelles et à Albi. Il ne valait alors que 6 francs en Angleterre.

(2) Son prix était de 11 francs en Languedoc et 7 francs à Paris.

(3) Il valait 6 fr. 50 à Paris, 7 francs à Albi et à Strasbourg.

(4) En 1555 il est de 7 francs à Strasbourg, de 8 francs à Paris, à Soissons et à Orléans, de 10 francs à Cherbourg et à Évreux, de 16 francs à Albi et de 30 francs à Lille.

(5) Voyez, sur la monnaie dans laquelle sont exprimés les prix de Lille, la note du tome II, p. 488, et, sur les monnaies anciennes de la Flandre, le tome Ier, p. 38, note 1; p. 47, note 1 et p. 483.

(6) Les prix furent de 17 fr. 60 à Strasbourg, de 22 francs en Languedoc et Poitou, et de 10 francs à Orléans.

valait en Seine-et-Oise (1567) 1 franc de plus que dans la capitale[1].

Si nous parcourons la France en 1572, l'année de la Saint-Barthélemy, nous trouverons pour l'hectolitre de blé une échelle de chiffres qui commence par 1 fr. 35 à Caen et finit par 35 francs à Tulle. Entre ces deux extrêmes « on cotait », suivant le langage des bulletins commerciaux, auxquels ces pages d'histoire — nécessairement arides — doivent emprunter leurs formules, on cotait à Paris 26 francs et à Nîmes 15 francs[2].

Sous Henri III, et durant la Ligue, les chiffres de 30 à 40 francs ne sont presque plus extraordinaires. Ce cycle de cent ans, qui avait connu à son aurore les prix les plus bas que l'on rencontre de 1200 à 1800, vit à son déclin les cours les plus hauts de toute la monarchie capétienne. Le froment qui valait au minimum 16 francs à Châteaudun et à Locminé (Morbihan) dans le fond de la Bretagne, en 1586, coûtait jusqu'à 98 francs à Hazebrouck[3]. L'année suivante (1587), il avait baissé à 43 francs à Lille et haussé à 66 francs à Albi[4].

Les douze mois qui paraissent les moins chers, ceux de 1589, l'année où Henri IV prenait possession nominale de la couronne coïncident avec des cours allant de 10 francs à Paris, jusqu'à 19 francs à Orléans[5]. Deux ans plus tard, le blé qui est coté

[1] Il valut, en 1565, 11 francs à Strasbourg et 17 francs à Albi.

Il était en 1567 à 20 francs en Flandre et à 9 francs en Alsace, à 5 francs en Normandie et à 23 francs en Languedoc. Paris paya le sien 12 francs.

(2) A Lille, à Orléans et en Franche-Comté 22 francs, à Albi 20 francs et à Strasbourg 26 francs. L'année d'après (1573) Caen était passé à 10 francs, Albi à 36, Orléans à 40 et Fontenay-le-Comte, en Poitou, à 44 francs.

(3) Il se vend cette année-là 64 francs à Lille, 43 francs à Albi et 20 francs en Angleterre.

(4) A Paris, comme en Dauphiné, Alsace et Orléanais, il variait de 27 à 31 francs.

(5) Les prix sont de 13 francs à Strasbourg, de 14 francs à Albi, de 18 francs à Lille et à Nimes.

10 francs seulement à Strasbourg, grâce à la prévoyance des magistrats municipaux, se vend 17 francs en Dauphiné, 50 francs à Paris et 67 francs en Languedoc. La moyenne de l'année 1592 est de 35 francs, avec une gradation de prix, débutant à 8 francs dans l'Indre, passant à 30 francs à Paris et se terminant à 79 francs à Albi[1]. Les chiffres des années 1595 et 1596 sont de 47 francs et 43 francs. Ici c'est La Rochelle qui tient la corde, à 123 francs pour l'hectolitre de froment. L'année d'après, Hazebrouck est en tête de la liste : le blé s'y paie 57 francs lorsqu'il vaut 31 francs en Dauphiné et 11 à La Rochelle[2].

Les derniers jours du siècle sont moins durs : la moyenne de 1598 fut de 23 francs, celle de 1600 de 6 francs seulement[3].

Nul ne songerait à nier que les guerres religieuses et étrangères aient influencé fortement les cours à la fin du xvie siècle et aient contribué à faire monter à 20 francs le blé qui n'avait coûté, dans la période précédente, que 12 francs. La température y joua quelque rôle, l'accroissement de la population en fut sans doute l'une des causes dominantes. Le même phénomène se produisait à la même date, en Angleterre, où le froment s'éleva (1590-1600) à 15 fr. 50 l'hectolitre, après avoir valu, dans les périodes décennales antérieures, 10 francs, 7 francs et jusqu'à 3 fr. 50 en 1510. — On vient de voir qu'il était passé chez nous de 4 à 20 francs. — La valeur de la monnaie était loin d'avoir diminué, depuis lors, de 5 à 1, ni d'un côté du détroit ni de l'autre. Le chiffre de 20 francs l'hectolitre constituait donc un prix de famine ; il représentait 50 de nos francs de 1897.

(1) A Marseille 66 francs, à Brives 40 francs, à Lille 22 francs, à Orléans 16 francs, à Châteaudun 14 francs.

(2) Il valait 12 francs à Strasbourg, 23 francs à Nîmes, 19 francs à Orléans, 33 francs en Angleterre, 35 francs à Albi, 45 francs à Lille.

(3) Elle avait été de 27 francs en 1597 et 12 francs en 1599.

Il est bon de noter ici la vieille erreur où sont tombés nombre d'historiens, en affirmant que « le blé de tout temps s'est équilibré à la population et à ses besoins... » Le blé, disait le comte Garnier (1), « en tous les pays où cette denrée forme la subsistance générale du peuple, *est la mesure naturelle des salaires*... Sur cette mesure *se règle le prix du travail*, qui est lui-même *l'élément primitif de toutes les valeurs échangeables*... »

Ces deux propositions sont également fausses. Adam Smith avait pensé aussi que le *criterium* du pouvoir de l'argent pouvait être cherché dans le *travail*, réduit à sa plus simple expression : le salaire du manœuvre. Mais le prix du blé ne détermine ni le taux des salaires, ni la puissance d'achat des métaux précieux : chacune de ces marchandises, — argent, travail, denrées, — hausse et baisse tout simplement selon qu'elle est moins ou plus offerte, plus ou moins demandée.

Il n'y a entre elles trois aucun rapport obligatoire, aucune proportion fixe. Quand Dupré de Saint-Maur faisait, sous Louis XV, ce calcul que, depuis Philippe-Auguste (1202) jusqu'à 1520, les 100 kilos de blé équivalaient à 23 grammes d'argent fin, et que depuis 1520, ils représentaient 69 grammes de ce métal (2), il entendait qu'un poids triple d'argent était nécessaire pour acheter depuis François Ier le même poids de blé (3). Seulement de cette remarque, fût-elle vraie, on ne peut rien conclure. Elle ne prouvait nullement, par exemple, que la quantité d'argent en circulation ait augmenté, depuis 1520, trois fois plus que la quantité de blé mis en vente sur les marchés. Il aurait fallu, pour formuler une pareille assertion, connaître la proportion des métaux précieux et aussi celle des grains entre eux ;

(1) *Hist. de la Monnaie*, tome II, p. 327.

(2) Le calcul n'est pas juste, mais cela importe peu ici.

(3) DUPRÉ DE SAINT-MAUR, *Essai sur les monnaies*, 35.

surtout il eût été nécessaire de savoir le chiffre de la population et *dans quelle mesure s'était accrue la consommation de la monnaie et celle du pain.*

En fait, le rapport de l'argent avec le blé *n'est pas du tout semblable* au rapport de l'argent avec les salaires; selon qu'on s'appuierait sur l'un ou sur l'autre, on trouverait des coefficients très divers. La journée du manœuvre, en 1251-1275, comparée avec celle de 1897, est cinq fois moins chère, le blé n'est que trois fois et demi meilleur marché; en 1301-1325, l'écart entre les chiffres actuels, *pris pour unités*, et les chiffres anciens, est de 3,70 pour les salaires, il n'est que de 2,30 pour le blé [1]. En 1351-1373, cet écart est de 2,70 pour les salaires et de 2,20 pour le blé. A toutes ces époques le blé était, eu égard aux salaires, *plus coûteux que de nos jours*, puisqu'il y a moins de différence entre la valeur de l'hectolitre de blé des XIIIe et XIVe siècles, et celle de l'hectolitre de blé de 1897, qu'il n'y en a entre les salaires de 1897 et ceux du XIIIe ou XIVe siècle.

La proportion d'ailleurs était sujette à se retourner : ainsi en 1376-1400, les salaires et le blé ont baissé, mais le second beaucoup plus que les premiers. Le blé qui, dans les vingt-cinq années précédentes, valait presque moitié du nôtre (9 francs l'hectolitre), ne vaut plus même le quart (4 fr. 66) ; tandis que la journée de travail, qui était un peu plus du tiers de celle d'aujourd'hui (90 centimes), est encore supérieure au quart de la nôtre (73 centimes). Dans la première moitié du XVe siècle le contraire se produit : la différence est alors plus forte entre le salaire actuel et le salaire ancien qu'entre le blé ancien et le blé actuel [2].

De 1451 à 1525 c'est tout l'opposé : le blé est cinq fois et demi moins cher qu'aujourd'hui, les journées ne sont que

(1) Ou, si l'on veut, le blé était alors *deux fois et un tiers* moins cher, pendant que les salaires étaient *trois fois et deux tiers* plus bas qu'aujour'hui.

(2) Elle est pour le travail de 3,65 et pour le grain de 2,85.

quatre fois moins rémunérées. L'ouvrier se trouvait donc payer son pain meilleur marché qu'à l'heure actuelle. Enfin, à partir de 1526, jusqu'au début du XVIIe siècle, *les journées ne croissent que d'un quart* de 60 à 78 centimes ; *le blé quintuple* de 4 francs à 20 francs l'hectolitre. Le journalier de 1576-1600 payait *son blé aussi cher* que notre journalier contemporain, et il *ne gagnait pas le tiers* de ce que gagne présentement le nôtre.

Selon qu'on se baserait sur le blé ou sur les salaires, on dirait que le pouvoir de l'argent est, en 1576-1600, ou égal au pouvoir actuel, ou trois fois plus fort. En 1451-1475 il semblerait, ou six fois, ou quatre fois plus élevé : en 1301-1325, il passerait pour être, ou de trois fois et demie, ou de deux fois et quart plus grand ; et ainsi à presque toutes les dates. Car il est très rare que le rapport des deux marchandises soit le même. Le fait ne se rencontre qu'en 1326-1350, où le blé et les salaires sont l'un et les autres trois fois moindres qu'aujourd'hui (6 fr. 70 pour l'hectolitre de grain et 80 centimes pour la journée du manœuvre).

Ce qui, même en ce temps-là, ne veut pas dire que l'argent ait seulement trois fois plus de valeur que de nos jours ; parce que le cours des autres denrées (viande, vin, etc.) et des autres dépenses (vêtements, logement, chauffage, etc.) obéissent chacun à des fluctuations particulières.

Le rapport du grain avec les salaires est rendu aisément saisissable par l'évaluation, *en blé*, du gain annuel des journaliers. Le travailleur manuel se procure aujourd'hui, avec les 750 francs de ses 300 jours de labeur, 37 hectolitres et demi de froment. Le même travailleur avec les 125 francs, équivalant aux 250 journées de son année « servile », en obtenait 30 hectolitres, sous saint Louis ; il n'avait plus que 23 hectolitres sous Philippe le Bel. Au XIVe siècle, il gagnait successivement 19 hectolitres (1301-1325), puis 30 hectolitres (1326-1350), descendait à

25 hectolitres (1351-1375) et montait à 42 hectolitres sous Charles VI. De 1401 à 1450, quelque élevés que nous aient paru les gages dans les chapitres qui précèdent, sa paie ne représentait que 24 hectolitres de blé. Le pouvoir *général* des métaux précieux était alors quatre fois et demi plus grand que le nôtre, mais la valeur *particulière* du blé n'était que deux fois et demi et trois fois moindre qu'aujourd'hui. Au contraire, de 1451 à 1525, le manœuvre gagne 46 hectolitres, puis 36 hectolitres et demi par an; sa situation est donc meilleure, à tout le moins équivalente à ce qu'elle est en 1897; mais cette ère fortunée ne dure pas. En 1526-1550, au lieu de 36 hectolitres et demi, il ne se procure plus que 25 hectolitres, puis 15 seulement en 1551-1575, enfin 9 *hectolitres trois quarts en* 1576-1600 Il est donc, sur ce chapitre si important de l'alimentation, quatre fois moins riche que notre ouvrier contemporain.

En admettant qu'un laboureur ou un artisan consomme journellement 1 kilo de pain — soit environ 500 litres de blé par an — il aurait eu peine, avec la valeur des 475 litres restant disponibles sur sa paie, à se vêtir, se loger, s'éclairer. Encore aurait-il dû se contenter de pain sec et d'eau fraîche. Même, ce pain de froment lui aurait manqué, s'il avait eu la charge d'une famille, puisque la femme de la campagne, qui mange à peu près autant de pain que l'homme, gagne moitié, ou un tiers de moins, et que les jeunes enfants qui ne gagnent rien, ou très peu de chose, ont un appétit très exigeant. Le manœuvre se contentait donc de pain de méteil, de seigle, d'orge, de sarrasin, de millet, et dans les mauvaises années de pain d'avoine. Toutes les farines étaient mises à contribution.

Le rapport de ces grains entre eux variait, suivant le plus ou moins d'abondance du froment. Je n'infligerai pas au lecteur le détail de leurs oscillations, ainsi que j'ai fait pour le blé; ce serait abuser de sa patience; puis ce déploiement de chiffres

serait inutile. Les tableaux et les moyennes qui les résument suffisent[1]. Les observations suggérées par l'étude des cours d'une céréale étant applicables à toutes les autres, nous ne retirerions de celles-ci aucun enseignement historique nouveau. Les écarts sont aussi grands entre les lieux et les temps : au XIIIe siècle le seigle va de 82 centimes l'hectolitre, en Normandie, à 25 francs dans l'Ile-de-France[2]. Aux XIVe et XVe siècles son prix oscille de 1 fr. 50 à 17 francs[3]. L'avoine, au XVIe siècle, va de 80 centimes à 20 francs ; l'orge se tient entre 1 fr. 50 et 15 francs ; le seigle entre 2 fr. 60 et 42 francs.

La moyenne du blé en 1576-1600 avait égalé la nôtre (20 francs), celle du seigle la dépasse : au lieu de 12 francs qu'il a valu communément de 1887 à 1896, ce grain coûta sous Henri III 15 fr. 70 l'hectolitre, par conséquent 80 pour 100 du prix du froment, tandis qu'il ne se vend aujourd'hui que 60 pour 100. Durant les vingt-cinq années précédentes, ses cours n'excédaient pas 75 pour 100 de ceux du blé (9 francs contre 12 francs)[4]. En d'autres temps, il n'avait pas dépassé la moitié[5].

L'avoine, qui avait valu 1 fr. 40 l'hectolitre au XIIIe siècle, et qui était montée au XIVe siècle à 2 fr. 50, redescendit dans la seconde moitié du XVe à 1 fr. 05[6]. En 1525 elle était encore à 1 fr. 60 ; elle s'éleva à 4 fr. 25 en 1550 et à 6 fr. 20 à la fin du XVIe siècle. Proportionnellement au blé, elle se trouvait beaucoup moins chère que de nos jours : 30 pour 100 il y a trois

(1) Voyez ces tableaux au tome II, pages 662 et 906.

(2) L'orge de 90 centimes en Champagne à 5 francs en Languedoc, l'avoine de 1 à 3 francs.

(3) Ceux de l'orge de 40 centimes à 13 francs, ceux de l'avoine de 64 centimes à 17 francs.

(4) En 1451-1475 il valait 2 fr. 30, quand le froment était à 3 fr. 25, soit les deux tiers seulement.

(5) 1 fr. 90 en 1201-1225 contre 3 fr. 80.

(6) De 1401 à 1450 sa moyenne ressortait à 2 francs.

siècles, au lieu de 45 pour 100 à l'heure actuelle, où l'hectolitre d'avoine peut être estimé 9 francs en général. On ensemençait donc plus d'avoine et moins de blé.

L'avoine dût être, dans les périodes cruelles, la providence des pauvres gens. C'est à elle que les ventres affamés avaient recours. Quand le blé est bas, l'avoine coûte le tiers ou la moitié de son prix ; quand il augmente, elle ne le suit que de très loin ; elle ne vaut plus que le quart ou le cinquième du froment.

Ce passage d'une farine à l'autre nous oblige à ne tenir compte que du grain non moulu, et à négliger les prix du pain. Avec le « blé », chacun sait de quoi l'on parle ; avec le « pain », on l'ignore. Depuis le moyen âge jusqu'à la Révolution, l'autorité municipale taxait, non pas *le prix*, mais *le poids* du pain. La miche se vendait pour une somme invariable, mais elle s'allégeait ou s'alourdissait suivant que le cours montait ou baissait. « En cette année (1395), disent les chroniques strasbourgeoises, on commença à faire des pains d'une *obole* (ou demi-denier), parce que les pains d'un denier étaient trop grands pour être mangés par un homme, chose qui ne s'était pas présentée auparavant ». Ces pains alsaciens devaient être de bonne taille ; ceux de l'Ile-de-France, au dire de l'auteur du *Journal d'un bourgeois de Paris*, ne pesaient, en 1430, que 12 onces ; le laboureur en mangeait par jour trois ou quatre, représentant ensemble 12 à 1500 grammes.

En Normandie, le manœuvre consacrait alors au pain trois deniers ou 9 centimes, — le tiers de sa dépense de bouche — et, pour ce prix, il s'en procurait un kilo et demi dans les bonnes années[1]. Mais dans les mauvaises...? Quand le boulanger, tout en continuant à vendre chaque pain le même prix, dimi-

[1] De Beaurepaire, *Normandie au moyen âge*, 466. — Hanauer, *Études Alsace*, II, 81, 128. — Arch. Dép. Doubs, B. 105. — Cibrario, *Économie pol. du moyen âge*, II, 268.

nuait son poids de moitié ou davantage; l'ouvrier qui ne pouvait ni en acheter le double, ni se contenter d'une quantité insuffisante, se résignait à un changement dans son ordinaire. Le besoin faisait passer son pain par une gamme de tons de plus en plus forcés : de blanc il devenait gris, puis brun, puis noir.

Ces mots « bon pain », « pain blanc », « pain noir », qui traînaient dans le langage, les « dits » nombreux qu'ils avaient fournis, les proverbes et les expressions dans lesquels le pain s'était introduit trahissent des soucis de nos pères, inconnus aux générations nouvelles. Est-ce aujourd'hui une qualité bien rare que d'être « bon comme du bon pain » ? Nul ne se préoccupe désormais de « ne pas manger son pain blanc le premier » ; ni ne redoute d'en être réduit « au pain noir de l'adversité », simples métaphores désormais, comme « le pain amer de l'exil ». Quelle que soit l'adversité qui frappe un Français de 1897, il lui serait impossible de trouver du pain noir dans sa patrie, il ne s'en fait nulle part. Nos indigents mangent le pain de pur froment des princes de jadis.

Cette variété des pains usités dans les siècles passés rend impossible, ou du moins très hasardeuse, toute comparaison que l'on en voudrait faire, soit entre eux, soit avec le pain de nos jours. Dans ce qu'on appelait « pain de froment » ou pain blanc, il entrait souvent une forte portion de seigle. Un document du XIVe siècle parle d'un certain boulanger qui fabrique des pains bien supérieurs à ceux des autres « parce qu'outre la supériorité de son industrie, il n'emploie que le froment, sans le mélanger à quoi que ce soit [1] ». Dans les festins qu'ils se donnent à la même époque, le roi de France et le duc de Bourgogne se montrent très friands d'un « pain anglais », à eux seuls réservé, qui sans doute ne valait pas celui des Parisiens

[1] En 1371. — Arch. Dép. Pyrénées-Orientales, B. 125.

modernes. Charles VI, se régalait avec des échaudés semblables à ceux que les nourrices d'aujourd'hui acceptent à peine. Notre pain de luxe eût été un gâteau, notre pain ordinaire était un luxe. Dans les ordonnances des successeurs de Charlemagne, quatre sortes de pain étaient taxées : celui de froment, puis ceux de seigle, d'orge et d'avoine. Ces divers grains jouaient donc un *rôle usuel* dans la panification.

Aussi demeure-t-on fort perplexe lorsqu'on trouve un prix de pain, sans épithète : il en est de toutes farines, il est des farines plus ou moins coupées de son. Quel peut être ce pain taxé officiellement, en 1350, à 10 centimes le kilo? Une pâte inférieure sans doute; le « pain blanc » valait, quelques années plus tard, 18 centimes le kilo en Alsace et en Dauphiné[1], le « claret » se vendait 35 centimes à Eu (1392); le « tourte » 38 centimes et le « seminel » 48 centimes. Le « seminel », à vrai dire, confine à la pâtisserie ; il se compose de fleur de farine et d'œufs ; on interdit sa fabrication lors des hausses du blé, on la prohibe aussi en carême et, lorsqu'elle est permise, chaque boulanger a sa semaine pour cuire ce pain. Au dessous du *seminel* on note, au XVe siècle, le simple pain blanc ou *fouache,* aussi dénommé « pain de Chailly », puis le pain bis de ménage, dit pain de « *poise* » ou « pain à bourgeois », enfin le pain *brun*, de *deux qualités,* à l'usage du peuple.

En France, de 1401 à 1450, le pain blanc valut 17 centimes le kilo. A Paris, en 1421, il se vendait 27 centimes; le « pain brun » 17 centimes, et le « pain de labour » 13 centimes; que penser de ce type très humble vendu un quart moins cher que le pain brun[2]? A Paris, en 1441, le pain était descendu à 6 centimes. Plus tard, le pain bis de ménage baissa à 4 et même à

(1) Le pain de gruau coûtait 40 centimes le kilo en Artois (1318).

(2) Le biscuit, pour l'armée, se payait 25 centimes le kilo à Perpignan (1425).

2 centimes (1459). Par rapport au blé qui valait cette année-là 3 fr. 20 l'hectolitre — à peu près *le sixième* de ce qu'il coûte aujourd'hui — ce pain semble moins cher que le nôtre, puisqu'il se payait *huit fois* meilleur marché ; mais ce n'était pas le même pain.

Au contraire, quand on voit en 1492, — année où le blé valut de 2 à 3 francs l'hectolitre, — le pain se vendre 10 centimes à Limoges et 11 à Rouen, on observe que, même pour la première qualité, ce taux est considérable. Il se fait communément, au temps de la Ligue, trois genres de pain : le blanc ou *miche*, le *jaunet* et le *buret*; mais quoiqu'en théorie le *buret* doive contenir un tiers de froment et deux tiers de seigle, en pratique on y introduisait, pour le rendre abordable aux petites bourses, d'autres grains meilleur marché. On mangea beaucoup en ce siècle, parmi le peuple, ce « gros pain ballé » dont parle Rabelais, qui contenait la balle ou glume du grain, c'est-à-dire le son [1].

Lorsque le pain blanc vaut 24 centimes, le « pain des prisonniers » n'en vaut que 12 ; lorsque le premier choix, en 1566, se vend 14 centimes dans les campagnes du Dauphiné, le « rousset » ne se vend que 7 centimes. Malgré tout, le pain s'éleva fort; celui que l'on donnait aux pauvres (1573) coûtait 28 centimes; le blanc monta à 38 centimes le kilo; le bis se payait 30 centimes en 1594, dans les Vosges [2].

(1) Ordon. Municip. d'Issoudun, 1598 (Soc. Antiq. Berry). — Mém. Académie Dijon, 1858, p. 87. — DE CALONNE, *Vie municipale dans le Nord*, p. 71.

(2) Il se paya jusqu'à 1 fr. 20 le kilo, en 1586, à Annonay, dans l'Ardèche.

CHAPITRE VII.

LE BLÉ ET LE PAIN AUX TEMPS MODERNES (1600-1800).

Préoccupations administratives au sujet du blé. — La France en produisait trop selon les uns et pas assez selon les autres. — Exportations du blé français. — Susceptibilité de l'opinion à cet égard. — Variations constantes et arbitraires des règlements. — Les greniers officiels. — Luttes et impuissance de l'Etat et des communes contre la spéculation. — L'alimentation de Paris. — Comment le pain se vend dans la capitale moins cher que dans les provinces. — Nos pères, en fait de combinaisons coercitives, ont tout essayé. — Etroite dépendance des meuniers et boulangers. — Pains sans farine. — Le mauvais pain du peuple ne s'améliore pas de Henri IV à Louis XVI. — Pain à la hache; pain de son; pain d'avoine ou de millet. — Du pain blanc une fois par an. — Le froment inconnu dans certains districts. — Le riche ne souffre pas des disettes; le pauvre seul en meurt. — Les hauts prix du blé de 1600 à 1800. — Différence des cours, au XVIIe siècle, dans la même année, d'une ville à l'autre. — Tendance au nivellement à la fin du XVIIIe siècle. — Production ancienne du blé. — Rendement moyen de l'hectare. — Comparaison du revenu de la terre avec le prix du blé, à diverses époques. — Pourquoi l'on n'aurait pu jadis cultiver davantage. — Salaire du journalier, évalué en grain, de 1600 à 1800 et de nos jours. — Par suite de la cherté du pain, l'ouvrier se trouve obligé d'en manger davantage.

« Vers l'an 1750, dit Voltaire, la nation rassasiée de vers, de tragédies, de comédies, d'opéras, de romans, d'histoires romanesques, de réflexions morales plus romanesques encore et de disputes théologiques sur la grâce et sur les convulsions, se mit enfin à raisonner sur les blés. » Elle avait là belle matière à conférences. Et d'abord, se demandait-on, la France produit-elle assez de blé?

Elle en produit trop, répondaient les agriculteurs, *tous libre-échangistes en ce temps-là.* La preuve c'est qu'elle n'arrive pas à le vendre; heureusement elle en exporte une bonne partie à l'étranger; néanmoins les céréales restent à vil prix. — Au contraire, répliquaient les consommateurs, le pays est bien loin de récolter sa suffisance. La preuve c'est que, malgré la défense légale de laisser sortir les blés du royaume, on y mange fort peu de froment, et que, même en faisant du pain avec toute

espèce de grains, souvent on en chôme. La question du pain fut, durant les deux derniers siècles, l'un des soucis constants du gouvernement.. La correspondance administrative est pleine de notes, de rapports, de craintes exprimées et de calculs multipliés, pour savoir comment la population mangera l'an prochain, voire l'année courante. Cependant, par une piquante contradiction, la France sous Louis XIII et Louis XIV était, avec la Pologne, le principal fournisseur de blé de l'Europe[1]. Elle figurait encore, au milieu du XVIIIe siècle, parmi les pays exportateurs. Sa grande rivale était alors l'Angleterre — *quantum mutata* — qui, au lieu d'acheter son grain sur le continent comme par le passé, vendait année moyenne aux étrangers près de 6 millions d'hectolitres[2].

Comment le paysan français exportait-il du blé, puisqu'il en manquait? Et comment en manquait-il puisqu'il se plaignait d'en être encombré? C'est qu'il souffrait tour à tour des deux excès. Il sort actuellement des millions de sacs de blé de l'Ukraine, dont les habitants ont pourtant à peine de quoi vivre. Même phénomène dans l'ancienne France. « Les chevaux qui labourent l'avoine, disait un vieux proverbe rural, ne sont pas ceux qui la mangent ». C'eût été folie au manant de prétendre consommer ce blé si cher et si noble, qu'au dire d'un contemporain de Louis XV, il n'y avait pas en Europe plus de deux millions d'hommes mangeant du pain blanc[3].

En fait de trafic extérieur, la règle, pour les blés, c'était la

(1) Voyez LA BOULLAYE LE GOUE, *Impressions de voyage*. — DELAMARE, *Traité de la Police*, II, 703.

(2) De 1746 à 1750. — HERBERT, *Police des grains*, p. 42, 43. — DUPRÉ DE SAINT-MAUR, *Essai sur les monnaies*, p. 23. — L'Angleterre donnait même une prime d'exportation de 2 fr. 60, quand le blé valait moins de 9 francs l'hectolitre. A 9 francs et au dessus l'exportation demeurait libre jusqu'à 15 francs. Elle n'était défendue que lorsque l'hectolitre dépassait 15 francs.

(3) DUPRÉ DE SAINT-MAUR, *Essai sur les monnaies*, p. 23.

prohibition. On voulait, sous l'ancien régime, les empêcher de sortir, comme aujourd'hui on veut les empêcher d'entrer. Il serait facile de citer des douzaines de lettres patentes ou ordonnances royales dans ce but; et quant aux défenses analogues, émanant des municipalités ou des corps judiciaires, c'est par centaines que l'on en trouverait; car tout le monde se mêlait de la « police des blés »[1]. Ces diverses autorités agissaient naturellement en des sens contraires; c'était l'usage du temps. Il ne faut pas trop s'en plaindre; les oppositions réciproques maintenaient pour les sujets un reste de liberté. Le parlement de Dauphiné, mécontent de ce que les expéditions de blé destinées à la subsistance des troupes françaises, en Italie, fissent enchérir le pain dans son ressort, rendit des arrêts contre les intendants de l'armée et les munitionnaires, et laissa le peuple ameuté piller leurs greniers[2].

Aussitôt qu'une hausse survenait, chaque province, chaque ville s'agitait; et les pouvoirs locaux s'efforçaient par tous les moyens d'attirer le blé du dehors et d'empêcher le leur d'émigrer. Tandis que « jurats-gouverneurs » de Bordeaux pétitionnent auprès du roi pour obtenir, « en raison de la grande disette de cette ville », de tirer des blés de Normandie et de Bretagne « où il y a grande abondance » ; les Normands pétitionnent de leur côté pour qu'on ne laisse pas distraire, au profit des autres régions, la moindre parcelle de leurs récoltes : « Est-il raisonnable, disent leurs députés, que nous arrosions le terroir de nos voisins, pendant que le nôtre est pressé d'une si cuisante soif? » La licence d'enlever des blés est-elle donnée à quelque

(1) Voyez, aux Arch. nat., la collection AD†: Ordonnance du lieutenant civil du 8 janvier 1622; lettres-patentes du 24 novembre 1625 et du 26 mai 1626; ordonnance royale du 23 août 1630; arrêt du Conseil d'État du 23 novembre 1630, etc., etc. — Arch. com. d'Angers, BB. 62; de Nevers, CC. 280.

(2) RICHELIEU, *Mémoires*, II, 125.

seigneur, à quelque prélat? Il n'en peut user qu'avec l'appui de la force publique, sous escorte des *sergens*, « pour qu'il n'y ait aucun scandale. » Le stock autorisé à sortir est-il de conséquence? Vite une sédition s'organise.

Sur le chapitre du pain, ce peuple, en général si prosterné, n'entend pas raillerie. Il s'en prend à ses magistrats et s'opposera par l'émeute à ce qu'on enlève « ses blés. » Au contraire, le pouvoir supérieur intervient-il pour immobiliser des grains qui allaient partir, ce sont des transports de joie : la décision est reçue avec enthousiasme. Le présidial de Caen avait approuvé, malgré le Parlement de Rouen, une exportation fort mal vue. La cour souveraine délègue, pour faire respecter sa volonté, des commissaires que la populace de Caen reçoit « genou en terre, chapeau au poing », des vivats plein la bouche, criant à tue-tête : « Nous sommes serviteurs du roi et du Parlement [1] »

La multiplicité même des prohibitions prouve qu'elles n'étaient respectées ni partout, ni toujours. Elles comportaient des exceptions fréquentes. L'ordonnance de 1629, connue sous le nom de « Code Michaud », faisait dire au souverain que « dorénavant le commerce des blés ne sera permis, sauf quand nos provinces en seront suffisamment fournies; » ce qui signifiait que la question était entièrement laissée à l'arbitraire administratif. Or, cet arbitraire, animé d'intentions excellentes, ne produisit rien qui vaille. Cette intervention tutélaire agissait souvent à contre-coup et toujours trop tard. Une ou deux années d'abondance encombraient les marchés. On connaît les plaintes de Mme de Sévigné écrivant de Bourgogne à sa fille : « Tout crève ici de blé et je n'ai pas un sol. Si vous n'aviez du blé, je vous en offri-

(1) En 1630. — Arch. Affaires étrang. (France), t. 779, fol. 145; t. 796, fol. 236. — DE BEAUREPAIRE, *Cahier des États de Normandie*, I, 148. — FLOQUET, *Hist. du Parlement de Normandie*, IV, 417 et suiv. — Arch. com. Nevers, CC. 280.

rais du mien ; j'en ai 20.000 boisseaux à vendre, *je crie famine sur un tas de blé*[1] ». Simultanément, en divers lieux, des gens souffraient, et parce que les denrées étaient trop bon marché et parce qu'elles étaient trop chères. Les États de Languedoc demandaient qu'un édit de la veille, qui interdisait le trafic des blés d'une province à l'autre, ne fût pas appliqué chez eux, parce qu'ils ne trouvaient à placer les leurs ni en Roussillon ni en Provence, et que les contribuables ne pouvaient payer leurs impôts, tellement les prix étaient faibles[2]. Chaque fois que, *par mesure générale*, l'exportation des grains était défendue, on était forcé peu après de l'autoriser *ici ou là*, « attendu que les propriétaires ou fermiers n'en ont pas le débit » sur place.

Les brèches que l'État faisait ainsi lui-même à ses règlements, les exceptions étaient si nombreuses, si prolongées, — tantôt on les renouvelait tous les ans, tantôt on ne fixait aucune borne à leur durée, — que nous ne saurions dire si le commerce des blés était permis ou défendu *en pratique*, puisqu'il était *en théorie* l'un et l'autre[3]. Mais quelle spéculation imprudente ce

(1) *Lettres* (Éd. Regnier), III, 245. — En 1673, année où cette lettre fut écrite, l'hectolitre de blé valut 8 fr. 10 à Bourg-en-Bresse, 5 fr. 40 à Cordes (Tarn), 5 fr. 56 à Orléans, 6 francs en Poitou, à Civray et 24 francs en Angleterre.

(2) Ces plaintes du Languedoc datent de 1731, où l'hectolitre de blé valut 6 fr. 60 à Castelnau, dans le Lot, 5 fr. 70 à Albi, 8 fr. 75 à Orléans, 5 fr. 60 à Douai (Nord) et 8 fr. 50 en Berry et en Bourgogne. Des doléances analogues se produisent en 1781 pour les vins qui, dit le subdélégué de l'intendant, « ne récompensent pas les travaux ».

(3) Les édits du 12 juillet 1731, 11 juin 1741, 15 mars 1747, interdisent *partout* l'exportation des blés. Un arrêt du Conseil d'État du 15 février 1735 la permet par les ports de Vendée ; un autre arrêt du 26 juillet 1735 l'autorise dans les « provinces des cinq grosses fermes », réputées étrangères et abolit des droits récemment imposés. De nouveaux arrêts de décembre 1735 et du 24 avril 1736 consentent à la sortie des grains en Picardie, Artois et Flandres, puis de ceux de Languedoc. Un arrêt postérieur du 10 septembre 1737 révoque les précédents; cependant le 27 août 1737 on admettait l'envoi des grains de Bretagne en Espagne, et ainsi de suite.

devait être! A la merci de tous les hasards : émotion d'une foule, caprice d'un fonctionnaire. Le négociant en blé, opérant en vertu de grâces susceptibles de révocations soudaines, sujet à des surtaxes imprévues ou à des franchises subites, aussi dangereuses que les surtaxes[1], risque toujours, quand son navire, après avoir évité naufrages et corsaires, arrivera à bon port, de trouver les blés tombés à vil prix[2]. Le jeu régulier d'un commerce libre, achetant et vendant sans autre loi que celle de sa propre concurrence, eût été le seul moyen de remédier aux oscillations trop brusques des cours. L'on ne s'en avisa que fort tard et l'on sait par quelles oppositions absurdes Turgot fut renversé[3].

L'État et les communes se croyaient jusqu'alors mieux placés que les particuliers, pour créer et maintenir des approvisionnements. Le premier et les secondes s'acquittaient de cette tâche avec plus ou moins de sagacité[4]. En Alsace chaque ville avait ses greniers où les bonnes récoltes s'entassaient et se conservaient pendant de longues années. La réserve de Strasbourg, en 1633, contenait encore des blés de 1591, de 1525, et même de 1439! Singulière chose que ces grains âgés d'un ou deux siècles : quel raffinement n'avait-il pas fallu apporter à l'art de

(1) Le tarif normal était de 1 fr. 50 par hectolitre pour *droit de sortie*; mais tantôt on le doublait, tantôt on l'abaissait à 10 centimes. On obtenait des permissions individuelles d'exportation en vertu de passeports portant des quantités limitées (Arch. de la Guerre, t. XXIX, fol. 232).

(2) SAVARY, *Le Parfait négociant*, I, 479.

(3) Sous Louis XIII, la Provence tirait du grain de Constantine et cette exportation, très mal vue à Alger, y était regardée comme la cause des fréquentes disettes qui affligeaient la ville (DE GRAMMONT, *Relations sur Alger*, II, 24). — A la fin du XVIIIe siècle, le midi de la France importait annuellement près de 100.000 hectolitres de Bône, en Algérie (rapport au Directoire, F[11] 292). — En 1789, l'Amérique envoyait déjà du blé dans nos ports de Normandie (Arch. Départ. Seine-Inférieure, C. 2053).

(4) Voyez le chapitre précédent, p. 185 et 187.

leur conservation pour obtenir de tels résultats! Aux XVIe et XVIIe siècles, après plusieurs mois de cherté, le stock n'était jamais inférieur à 50.000 hectolitres; le maximum de la réserve, lorsqu'il était atteint, représentait les trois quarts ou la moitié de la consommation annuelle. Outre l'épargne municipale, des établissements civils et religieux, des familles patriciennes qui percevaient des rentes considérables en nature, emmagasinaient leur blé dans les années d'abondance et pouvaient, en cas de disette, jeter sur les marchés des milliers d'hectolitres [1].

Il semble que, grâce à ces précautions, les prix n'auraient dû subir ici que des variations minimes; le résultat répondit pourtant assez mal, dans les temps modernes, aux efforts du Sénat strasbourgeois. Les chiffres ne sont guère plus stables dans la capitale de l'Alsace que partout ailleurs. L'hectolitre passe brusquement, au milieu du XVIIe siècle, de 6 à 34 francs, de 5 francs à 43, et, vers la fin, de 11 à 28 francs et de 4 à 16 francs.

Si le système des greniers officiels n'a pas eu des conséquences plus appréciables dans une localité où il était porté à une perfection relative, on peut augurer la faible influence qu'il dût avoir dans des villes, dans des provinces, où il fut pratiqué sur une échelle beaucoup moindre, avec des réserves insignifiantes — comme à Rouen — ou avec des achats occasionnels, comme ceux de Nantes et d'Angers, qui envoyèrent chercher plusieurs fois un renfort de blé jusqu'en Pologne. Ces provisions lointaines, impatiemment attendues, se trouvent souvent, lors de leur arrivée tardive, embarrasser leurs détenteurs. Les États de Charolais, pour écouler le blé qu'en raison de la disette ils avaient fait venir (1749) et qui leur est resté, *défendent* à qui

[1] HANAUER, *Études économiques sur l'Alsace*, II, 73. — En 1575, Strasbourg se prépare à la guerre. Le Sénat donne ordre à chacun de s'approvisionner selon ses facultés. Il fut fait ensuite un recensement et l'on reconnut que l'on avait du pain pour dix ans et du vin pour trois ans.

que ce soit de vendre aucun grain dans tout le comté, jusqu'à épuisement complet du grenier provincial[1]. C'est en général par perquisitions et réquisitions que les échevins se flattent d'imprimer aux transactions un surcroît d'activité. Une bonne mesure, et bien populaire, consiste, lorsqu'on a découvert en cas de hausse quelque malin spéculateur, qui s'est muni de grains « pour les revendre à tel prix qu'il voudra », à le contraindre *manu militari* de les céder pour un taux déterminé[2]. Aussi faut-il voir comme le froment se cache.

Pour le punir de s'être caché on le condamne, lorsque l'abondance est revenue, à demeurer en prison chez « ceux qui ont fait des amas ». Il est défendu à ces accapareurs « d'amener leurs grains sur le marché jusqu'à nouvel ordre, avec injonction de rendre compte de la quantité dont ils sont chargés »[3]. La valeur marchande des céréales a pu toutefois se ressentir dans les villes, de la sollicitude des municipalités lorsque, pour rétablir l'ordre, elles distribuaient à un peuple en fureur quelques centaines de quintaux au dessous du cours[4]; ou quand, afin d'assurer la subsistance du pauvre, elles s'imposaient le sacrifice d'acheter des grains pour les revendre à perte. Lyon importe du blé de Barbarie (1770), et livre aux boulangers pour 34 francs ce qui coûte 54 francs. Le système laisse d'ailleurs à désirer : malgré la surveillance la mieux combinée, il arrive que des citoyens indélicats absorbent ces marchandises offertes

(1) Arch. Dép. Côte-d'Or, C. 7524; Maine-et-Loire (Behuard, GG.). — Arch. Com. d'Angers, BB. 73. — Théron de Montaugé, *Agriculture dans le Toulousain*, p. 11. — Lefort, *Salaires et revenus à Rouen*, I, 39.

(2) Arch. Com. Toulon, BB. 53; Avallon, FF. 13.

(3) Journal de l'avocat Barbier (mai 1740).

(4) Arch. Com. Nevers, BB. 24. — Cette ville, en 1647, livre du blé à 8 fr. 70 l'hectolitre, prix équivalent à ceux qui étaient librement pratiqués dans le Languedoc et la Bresse, mais inférieurs à ceux de Poitou, Orléanais, Saintonge et Bordelais qui allaient de 9 à 12 francs. Cette année-là l'hectolitre valut 44 francs à Lille.

à vil prix, pour les remettre en circulation avec bénéfice[1].

A Paris, le lieutenant-civil faisait chaque semaine, dans son rapport au conseil, mention de l'abondance ou de la rareté des blés. La capitale vivait presque au jour le jour. Une vingtaine de marchands en gros seulement se chargeaient de l'alimenter, au début du règne de Louis XIV. Un seul disposait de quelques capitaux; les autres n'avaient pas plus de 40 à 50.000 francs chacun de fonds de roulement. A eux tous ils ne tenaient en magasin que 60.000 hectolitres et ne renouvelaient cette provision dans les campagnes environnantes qu'au fur et à mesure de leurs ventes aux boulangers parisiens. Ces derniers ayant obtenu du ministère des « lettres de répit », pour reculer les échéances de leurs dettes, les négociants en blé représentent aussitôt qu'ils ne pourront plus continuer leurs achats et que le « défaut de blé amènera des désordres » dans la rue.

Aux heures de crise, la peur de manquer est si grande que le roi fait ouvrir, en 1636, sa propre *galerie du Louvre* à ceux qui apportaient du grain, avec permission de l'y vendre en toute liberté comme en un marché public, et sans être astreints à aucune taxe pour l'usage de cette princière halle[2]. Plus tard l'État songea à créer lui-même des réserves; Louis XV décréta l'établissement, à la Salpêtrière, d'un grenier qui contenait 150.000 hectolitres, c'est-à-dire le dixième environ de la consommation annuelle de Paris à cette époque. Il fut prescrit en outre à tous couvents, hospices, collèges et autres com-

(1) *Livre de raison*, de J. DUTILLIEU, p. 49 — Arch. Dép. Vaucluse, B. 1822; Drôme, E. 6339. — Il existait, dans plusieurs communes rurales, des « greniers d'abondance ou monts de piété »; mais leur but était seulement de prêter de la semence aux laboureurs. Voyez à ce sujet notre tome Ier, p. 128, sur les *Monts frumentaires*.

(2) RICHELIEU, *Mémoires* (éd. Michaud), III, 71. — Arch. Aff. Étrangères (France), t. 781, fol. 175; — Arrêt du conseil d'État du 18 décembre 1642 (Arch. Nat., AD †). — A. DE BOISLISLE, *Généralité de Paris*, p. 656.

munautés de la capitale, ainsi qu'à ceux qui avoisinaient le cours de la Seine, à la distance de 40 lieues, d'avoir toujours disponible une provision de blé pour trois ans [1]. Cette mesure, étendue par la suite à tous les monastères du royaume, eut sans doute peu d'effet réel; mais le commerce du blé à Paris ayant pris quelque essor, capable de balancer les variations de la récolte, il est arrivé plus d'une fois au dernier siècle que le pain coûta moins cher à Paris que dans les provinces. Le procureur-général Joly de Fleury s'étonnait, en 1725, que l'on vendît le pain 5 sous la livre à Boulogne-sur-Mer, alors que le meilleur ne coûtait que 4 sous à Paris. « Voyez donc à y mettre ordre », écrivait-il à son représentant en Boulonnais [2].

Depuis plus de dix mois, remarque l'avocat Barbier en 1740, le pain vaut 2 sous et demi la livre; et, *s'il n'est pas plus cher, c'est qu'il est taxé à ce chiffre*, à Paris, « où il est grandement de conséquence d'éviter les suites de la cherté. Mais en Touraine et Anjou, et encore en d'autres provinces, il est constant qu'il n'y a pas de blé, que le pain y a valu longtemps plus de 4 à 5 sous et que les paysans mangeaient de l'herbe. » A coup sûr le chroniqueur parisien exagère; des prix recueillis sur divers points du royaume permettent de vérifier son dire : en l'année 1740 le blé valut, en Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, de 8 à 18 francs l'hectolitre. Dans l'arrondissement d'Angers, nous ne le trouvons qu'à 16 francs et dans le reste de la France

(1) Arch. Nat. AD. ✝ : Déclarations du 3 avril 1736 et du 16 avril 1737. — Arch. Dép., Loiret, B. A.

(2) Arch. Com. Boulogne, 1279. — Le blé varia, en cette année 1725, de 9 fr. 25 l'hectolitre à Tournus (Bourgogne) à 45 francs dans la région parisienne, à Meaux. Mais il ne valut à Paris même, pendant plusieurs mois, que 15 francs, et dans la région du Nord, à Douai, le blé de rendage est estimé seulement 11 francs. L'hectolitre coûta 10 francs à Strasbourg et à Ainay-le-Château (Berry); 11 francs à Bourg-en-Bresse, 12 francs à Castelnau (Lot), 13 francs à Soissons (Aisne), 16 francs à Châteaudun (Eure-et-Loir) et 31 francs à Albi.

de 8 à 24 francs. A Sens le pain blanc valut effectivement 4 sous, mais le bis ne coûta que 3 sous. L'écart est donc beaucoup moindre que Barbier ne l'affirme [1]. Et si je relève en passant cette erreur, c'est qu'on ne saurait trop se mettre en garde contre les phrases, contre la part de l'imagination dans des détails transmis souvent de bouche en bouche. A Paris il venait du grain de partout, jusque de Naples et de Sicile. Lorsque le pain s'y vendait moins cher qu'en certaines provinces, cela tenait à ce qu'il était *vraiment plus abondant* et pas du tout à ce qu'on le *taxait meilleur marché*.

Les autres villes sans exception taxaient aussi le pain, sous l'ancien régime; mais si un jour elles le taxaient trop bas, ne fût-ce que d'un ou deux deniers, elles le faisaient aussitôt augmenter sensiblement, parce qu'elles en paralysaient le débit public. Nos pères, dans ce genre, ont tout essayé. Ils ont lutté corps à corps, durant des siècles, avec tous les prix, mais surtout avec ce prix du grain dont dépend l'existence des hommes, sans parvenir à le maîtriser. Nous n'inventerons rien, en fait de règlements, qu'ils n'aient avant nous inventé. Nous ne saurions faire un pas dans cette voie sans marcher dans leurs pas d'hier.

Le blé, le pain, sont choses si respectables que l'échevinage ne s'en occupe jamais trop : le grain arrive-t-il sur le marché, défense d'ouvrir les sacs avant l'heure fixée; tout acheteur doit justifier que ses emplettes ont pour but exclusif sa propre consommation; défense d'acheter pour revendre, ni d'absorber plus d'une quantité déterminée. Toute infraction punie de fouet, amende ou prison. Au meunier, ordre exprès de rendre tant de boisseaux de farine pour tant de blé; au boulanger ordre de

[1] Le blé, en 1740, valut 24 francs à Douai et à Charly (Aisne), 23 francs à Albi, 18 francs à Rozoy-en-Brie, 17 à Corbeil, 13 à Tulle, 11 à Brétigny (Seine-et-Oise), 9 à Strasbourg, 8 à Bourg-en-Bresse. Cette année-là, en Angleterre, il coûta 19 francs.

fabriquer ses pains de tel poids; de les faire marquer et poinçonner avant de les mettre en vente et, parfois, obligation de ne les vendre qu'en un lieu unique. Aux boulangères, injonction de se bien tenir, « de ne filer ni faire autre acte immonde en débitant leur pain. » L'année a-t-elle été bonne? permission de M. le maire « de faire à volonté des beignets de farine à l'huile, attendu la vileté du blé ». La récolte est-elle mauvaise? ordre aux mitrons de « laisser de côté les brioches et gâteaux », de renoncer aussi au « pain mollet » — pain blanc à croûte dorée — et de ne plus faire que du pain bis ou noir[1].

Ces pains, ai-je dit, étaient taxés en province comme à Paris[2]; ils le sont aujourd'hui encore dans nombre de villes où l'arrêté municipal ne gêne personne, parce qu'il est d'accord avec les cours. La commune d'autrefois s'efforçant, en temps de crise, de réduire arbitrairement le prix au profit du consommateur, se heurtait à l'opposition incoercible des boulangers. Ceux-ci déclaraient-ils, devant les exigences administratives, renoncer à faire du pain? les récalcitrants étaient traqués, frappés d'amende. Peine inutile; la taxe officielle demeurait lettre morte, le public l'éludait en payant secrètement la valeur réelle. L'autorité locale s'entêtait parfois : elle faisait procéder « à l'interrogatoire des pauvres gens pour savoir au vrai combien les marchands vendaient le pain »; plus raisonnable, on la voit passer des contrats avec les boulangers, auxquels elle-même livre

[1] Pains appelés, suivant leur nuance, *jaunet*, *rousset*, *festy* ou de *brodde*. — Arch. Com. de Châteaudun, HH. 84, de Bourg, BB. 78; de Toulon, BB. 58. — Arch. Dép. Maine-et-Loire, E. 4387; Lot-et-Garonne (Mas d'Agenais). — GUIBERT, *Livre de raison des Baluze*, p. 30. — HANAUER, *Études économiques sur l'Alsace*, II, 64. — Ordonnance municipale de Poitiers, 12 septembre 1634 (Arch. Nat., AD. †).

[2] Plusieurs boulangers, au marché du cimetière Saint-Jean, ayant augmenté le pain d'un centime et quart par livre, sont assignés devant le lieutenant de police « pour en répondre ». Sentence du 10 juin 1735 (Arch. Nat., AD. †).

le grain à bas prix, à moins qu'elle ne leur alloue une indemnité égale à la perte que la taxe leur fera subir[1].

Il y aurait eu un troisième procédé, plus avantageux pour tout le monde que les deux autres, mais il ne paraît pas avoir réussi : c'était de faire du pain avec peu ou point de farine! L'archevêque d'Arles recommandait au cardinal de Richelieu (1631) l'un de ses diocésains, inventeur d'un pain « mangeable par les soldats, les serviteurs de basse famille et par toute sorte de gens en temps de nécessité », contenant un tiers moins de farine que le pain commun, et dont « la matière se trouve en tous pays. » Il faut se hâter d'acheter son secret, concluait le prélat, « car il pourrait le vendre au roi d'Espagne »[2]. J'ignore si ce novateur fit en effet marché avec l'étranger, mais nos compatriotes n'avaient pas besoin de cette découverte pour manger de mauvais pain. Le journal d'Hérouard conte qu'au Dauphin (plus tard Louis XIII)[3] était souvent servi du pain bis, qu'une fois entre autres il le jeta (1608) « parce qu'il était pourri. » Circonstance fortuite sur une table royale; mais le pain rassis devait être d'une consommation courante, puisqu'en beaucoup de maisons bourgeoises on ne chauffait le four qu'une fois par mois. Les montagnards du Dauphiné cuisaient leur pâte en Octobre, pour tout l'hiver. Aussi devenait-elle si dure qu'il fallait la couper à la hache comme du bois.

[1] Arch. Dép. Drôme, E. 4711; Haute-Garonne, B. 390; Sarthe G. 21. — *Mém. Soc. arch. Orléanais*, 1862, p. 246. — Arch. Com. de Bourg, HH.7.— *Var. Historiques*, d'Édouard Fournier, V, 342.

[2] Arch. Aff. Étrang. (France), t. 800, fol. 343.

[3] Le pain était fourni au roi et aux princes par un pourvoyeur en titre, avec qui le grand-maître ou l'intendant passait des contrats minutieux, analogues aux cahiers des charges des fournisseurs contemporains de l'État. Le pain, « moitié de bouche et moitié commun », pour la table de la duchesse de Bourgogne, est livré en 1697 au prix de 45 centimes le kilo. En 1750, le pain destiné à la table de la Reine, n'est porté que pour 23 centimes le kilo.

On a maintes fois cité le mot du duc d'Orléans, qui déposa un jour sur la table du conseil, devant Louis XV, un pain sans farine, en disant : « Voilà, sire, de quel pain se nourrissent aujourd'hui vos sujets [1] ! » L'année 1739, à laquelle le propos se rapporte, n'était cependant pas une année exceptionnelle ; la moyenne de l'hectolitre ne ressort qu'à 14 francs. Mais elle se compose de prix qui vont, suivant les provinces, de 6 francs jusqu'à 28 et les salaires d'alors étaient trois fois moindres que les nôtres.

Non-seulement la qualité du pain ne s'améliora pas, de Henri IV à Louis XVI, pour la masse de la nation, mais il est probable qu'elle dût être inférieure à ce qu'elle avait été à la fin du moyen âge. Si l'on compare le gain des ouvriers à la valeur des céréales, on constate qu'il ne pouvait en être autrement. « Le seigle et d'*autres farines*, dit Arthur Young, tiennent souvent en France la place du froment ; de sorte que le pain ne coûte que la moitié du nôtre ». Certes, mais il était aussi moitié moins bon. Pour les pauvres, en temps ordinaire, on ne séparait que le gros son ; en temps de disette on supprimait complètement le blutage. Ce son formait, avec les « purges du blé », le triste pain aumôné par beaucoup d'hospices à leur clientèle nécessiteuse. En Beauce, la patrie du froment, le paysan ne mangeait que de l'orge et du seigle, en Normandie et Bretagne, il se nourrissait de blé noir ; partout il avait recours à l'avoine, en cas de hausse des grains. L'avoine et le son jouaient, sur la table populaire, un rôle d'échelle mobile contre la disette. Dans le midi la bouillie de millet — le millet des oiseaux — formait le fond de l'alimentation modeste. Elle fut remplacée, au XVIII[e] siècle, par le maïs, pilé dans le « mortier à mil ».

Quand ces grains renchérissaient trop, le « pauvre homme de

(1) Voyez E. LEVASSEUR, *La population française*, I, 214.

labeur », se rejetait, suivant les régions, sur les châtaignes, les raves, les fèves, les haricots, plus récemment sur les pommes de terre. On prisait peu ces farineux — pitance de moine, disait-on — que la médecine réputait malsains[1]. Le méteil même, jusqu'à la Révolution, demeura de luxe; en beaucoup de villages de la région parisienne on ne mangeait du pain blanc que le jour de la fête patronale, et dans certains districts bretons l'on ne put établir, en l'an III, la taxe du blé parce que cette céréale n'y avait jamais été cultivée[2].

Jusqu'à nos jours, les peuples civilisés, quoiqu'ils eussent remué beaucoup d'idées, fait de belles découvertes scientifiques, écrit des livres immortels et atteint, en certains arts, aux dernières limites de la perfection, n'étaient point parvenus encore à s'assurer de quoi vivre. Il arrivait périodiquement qu'ouvriers et laboureurs, c'est-à-dire les quatre cinquièmes de la nation, manquaient de pain. La suppression des disettes fut un *bienfait exclusivement populaire* : en 1709, année fameuse où l'hectolitre de blé valut couramment près de 100 francs de *notre monnaie*, et s'éleva jusqu'à 165 francs[3], tandis qu'en certaines provinces la populace dépeçaient des charognes vieilles de quinze jours, et que des mères étouffaient leurs enfants faute de les pouvoir nourrir, les bons bourgeois — leurs comptes de ménage nous l'apprennent — achetaient de la poudre à perruque et commandaient des assiettes d'argent. Le riche, en pareille occurence,

[1] Dupré de Saint-Maur, *Essais sur les monnaies*, p. 29. — Rapport de l'Intendant de Limousin en 1698. — Arch. Dép. Lot-et-Garonne (Gontaut, BB. 7). — Arch. Hosp. Condom, E. 6. — Société Études Hautes-Alpes, I, 40, 192 ; III, 205. — Bul. Soc. archéol. Corrèze, III, 598. — Théron de Montaugé, *Agricul. dans le Toulousain*, 12, 40. — A. Young, *Voyages en France* (trad. Lesage), II, 282.

[2] Société académique de Laon, 1879, p. 133. — Soc. Émulation de l'Allier, XII, 355. — Biollay, *Les prix en 1790*, p. 87. — de Calonne, *Vie Agricole dans l'Artois*, p. 204.

[3] Soixante francs *intrinsèques*, multipliés par leur pouvoir d'achat de 2,75, pour avoir la valeur relative actuelle.

augmente sa dépense de table; il ne ressent pas la famine; le pauvre seul en souffre et en meurt.

Chaque récolte insuffisante était comme une de ces batailles où sont fauchés d'un seul coup des milliers d'hommes. On remarque, en dépouillant les actes paroissiaux, que les périodes de mortalité correspondent presque toutes aux époques de cherté du grain[1]. La mort est l'argument décisif par lequel la population appuie ses doléances. Lorsque États provinciaux, intendants ou publicistes déclarent que les paysans « sont contraints de paître l'herbe »; lorsqu'ils montrent l'habitant d'une région sans récolte, errant, égaré par la douleur, réduit à « ramasser, dans les ruisseaux des boucheries, du son mêlé de sang », on doit craindre qu'ils n'amplifient; mais les récits des chroniqueurs et les rapports des fonctionnaires sont documentés. Notre temps n'entend plus ce cri, poussé parfois d'un bout à l'autre du royaume, sur la détresse d'aliments, sur la faim transformée en passion, puis en supplice. Ce drame du pain, au dénouement funèbre, ne se joue plus, du moins en France. Il est si oublié qu'il en devient improbable. Nos fils auront quelque peine à y croire.

Les doléances abondent pourtant et, si l'objet de ces études ne m'engageait à me renfermer dans le domaine précis des chiffres, il serait aisé de multiplier les détails cruels. En dehors des famines bien connues de 1694 et de 1709, les deux derniers siècles subirent nombre d'années — M. Levasseur en compte vingt-sept — où la pénurie de grain se fit rudement sentir. Exprimés *en monnaies de nos jours*, d'après la puissance d'achat de l'argent, les *prix moyens* de l'hectolitre de froment furent de 64 francs en

[1] Bert. Lacabane, *Not. sur Brétigny*, p. 152. — Bul. Soc. Dunoise, 1864, p. 54. — Soc. Émulation Allier, II, 384. — Bul. Soc. Archéol. Corrèze, VII, 195. — Floquet, *Hist. Parlement de Normandie*, IV, 457. — Moheau, *Recherches et Considérations sur la population*, p. 264. — Cf. E. Levasseur, *Histoire de la Population*, le tome Ier, *passim*.

1608, de 74 francs en 1624, de 85 francs en 1631, de 70 francs en 1636 et 1637, de 60 francs en 1643, 1649, 1660, de 66 francs en 1651, de 56 francs en 1660, 1661, 1662, de 67 francs en 1710 et 1714, de 62 francs en 1793. L'abondance exceptionnelle de certaines récoltes et le bon marché qui en était la conséquence, ne compensait nullement, pour les motifs exposés plus haut [1], les disettes des heures désastreuses, ni pour la bourse, ni pour l'estomac du travailleur; et lorsque ce travailleur était un rural, c'est-à-dire un producteur, ce bon marché excessif le mettait mal à l'aise.

Les moyennes annuelles se composent en effet de prix si divers que, dans les temps modernes comme au moyen âge, la pléthore d'une province coïncidait avec l'indigence d'une autre, sans qu'elles parvinssent à se porter un mutuel secours. Le blé vaut, en 1605, 38 francs à Agen et 7 fr. 50 à Strasbourg [2]. En 1612, il vaut 29 francs à Lille et 7 francs à Caen [3]. En 1630, il monte jusqu'à 41 francs à Tulle et s'abaisse jusqu'à 11 francs à Châteaudun [4]. Ces prix *intrinsèques*, qu'il faut doubler ou tripler pour avoir leur valeur actuelle, n'ont peut-être pas été relevés partout durant le *même mois* de l'année à laquelle ils appartiennent, et l'on sait que, dans le cours d'une seule année, il existait sur chaque marché de grosses variations. Le saut, d'une ville à l'autre, n'en demeure pas moins énorme.

Ce phénomène continua sous Louis XIV: le blé se vendit, en

(1) Voyez le chapitre précédent, p. 186, 187.

(2) Il vaut la même année 20 francs dans le Comtat-Venaissin; 16 francs à Paris et, dans le Tarn, à Cordes; 12 francs à Orléans, 9 francs à Chateaudun, 8 francs à Caen. Il coûtait 12 francs en Angleterre.

(3) Il valait 18 francs à Paris, 16 francs à Albi, 13 francs à Strasbourg, 12 francs à Rozoy (Seine-et-Marne), 10 francs à Orléans, 9 francs à Brétigny (Seine-et-Oise) et à Civray en Poitou.

(4) Il se vendit également 11 francs à Rozoy (Seine-et-Marne), 13 francs à Caen, 19 francs à Albi, 26 francs en Poitou, 28 francs à Paris, à Agen, à Nîmes et en Angleterre, 30 francs en Dauphiné, 35 francs à Lille et à Bourg-en-Bresse.

1670, 31 francs à Paris et 7 francs à Orléans; en 1686, il descendit au prix dérisoire de 2 francs à Rouen, tandis qu'il se maintenait à 17 francs dans le Gard à Uzès[1]. Sous Louis XV les écarts sont moins grands; la valeur ne diffère que du triple d'une ville à l'autre et plus d'une fois, durant l'excellent ministère de Fleury, les prix se trouvent presque identiques sur tout le territoire comme en certaines périodes du moyen âge. Avec le développement des routes, sous Louis XVI, la tendance au nivellement s'accentue; la distance maximum n'est plus, communément, que du simple au double. Mais les prix avaient uniformément haussé, depuis le milieu du siècle, sur tout le territoire, beaucoup plus que les salaires. Les progrès de la population surpassaient les progrès de l'agriculture.

Si une *révolution inverse* ne s'était effectuée de nos jours, et si nous n'avions pas, en outre, la ressource de l'importation, non seulement les Français d'aujourd'hui mangeraient encore du pain d'avoine, mais cet aliment même leur ferait défaut, puisque le nombre des bouches à nourrir s'est, depuis cent ans, accru de plus de moitié à l'intérieur de nos frontières. *En comparant*, de 1500 à 1600, le *revenu de l'hectare de terre au prix de l'hectolitre de blé*, on constate que, durant cet intervalle, le premier avait augmenté beaucoup moins que le second : le revenu de l'hectare était deux fois et demi plus fort — de 8 à 19 francs, le blé avait quintuplé, de 4 à 20 francs l'hectolitre. Comme le prix de la main-d'œuvre était demeuré presque stationnaire, cela signifiait que la terre était mal cultivée, qu'elle rendait peu, puisque *ses produits haussaient de prix beaucoup plus qu'elle-même*. Du XVIIe siècle au XVIIIe, le fait cesse de pro-

[1] En 1715, l'année de la mort du grand roi, le blé valut 15 francs à Albi, 10 francs à Brétigny (Ile-de-France), 9 francs à Châteaudun, 8 francs à Bourg-en-Bresse, 7 francs à Orléans, 6 francs à Clermont-Ferrand et 4 francs à Douai.

duire : le revenu de la terre et la valeur du blé demeurent à peu près dans le même rapport.

Enfin, depuis cent ans, ce rapport a totalement changé ; nous avons assisté à un mouvement *tout contraire* à celui du XVI[e] siècle : c'est-à-dire que la rente de la terre a *doublé*, pendant que le blé ne haussait que *d'un quart*. Pour que la terre ait pu se louer ainsi beaucoup plus cher, quoique les marchandises tirées de son sein n'aient presque pas enchéri, il a fallu que ces marchandises se fussent multipliées *en quantité* ; et chacun sait en effet quelles améliorations ont été réalisées par l'agronomie contemporaine. La plus-value moderne de loyer du sol, en présence de la quasi-similitude des cours du blé, mérite d'autant mieux d'attirer l'attention que les salaires ruraux ont triplé, durant le même laps de temps, comme on l'a vu dans les précédents chapitres.

La récolte *moyenne* de l'hectare ensemencé en froment, que l'on évalue aujourd'hui à 15 hectolitres, ne dépassait pas beaucoup 8 à 9 hectolitres naguère, sur l'ensemble des surfaces emblavées. Elle avait peu varié durant 600 ans. Un traité agricole de 1290 estime le rendement des *bonnes terres* à 875 litres par hectare — cinq fois la semence, qu'il compte à 175 litres seulement — et conseille de renoncer à la culture du froment dans les terrains où le rapport n'excède pas *le triple de la semence* — il s'en voyait d'aussi médiocres — parce qu'en ce cas la valeur du grain ne couvrait pas les frais de labour et de moisson. La crise agricole n'est donc pas née d'hier ; dès la fin du XIII[e] siècle il y avait des propriétaires qui se plaignaient[1]. En des temps plus modernes on parle de 8, 10 et jusqu'à 13 hectolitres dans des fermes de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise[2], de 10 hecto-

(1) Voyez *La Fleta* (Coll. Houard, Anciennes lois françaises, Rouen, 1766).

(2) M. DE HAUT, *Domaine de Sigy*, (*Bul. Com. Trav. Hist.*, 1885, p. 33). Rendement de 840 litres de méteil à

litres dans le Toulousain, de 11 dans le Cher, de 14 dans la Sarthe, de 18 dans le département du Nord [1] et même de 20 hectolitres à l'hectare dans le Vexin; mais ce sont là les terres excellentes ou exceptionnelles. Dans ce même Vexin certains sols ne donnent que 7 hectolitres; d'autres, dans l'Aisne, pas davantage et 6 hectolitres sont un rendement usuel en Dauphiné [2].

Comme il n'était fait à cet égard aucune statistique d'ensemble, sous l'ancien régime, et que les chiffres trouvés par nous, ici et là, sont susceptibles d'avoir été intentionnellement exagérés — lorsqu'il s'agit d'évaluer des pertes subies — ou volontairement atténués — lorsqu'ils figurent dans les doléances de tenanciers qui gémissent sur leurs misères — on ne peut accorder à chacun en particulier qu'une foi relative. Il est clair du reste que le rendement, d'un point à un autre, variait dans des proportions énormes; mais, au lieu d'osciller ainsi qu'autrefois de 6 à 18 hectolitres, il ne descend guère aujourd'hui au-dessous de 10 et s'élève, en nombre de régions, jusqu'à 28 hectolitres à l'hectare. La quantité de semence employée étant restée la même, la différence de 6 ou 7 hectolitres entre les

l'hectare, en 1600. — DENIS, *Agricul. en Seine-et-Marne*, p. 252 (Rendement de 10 hect. 60 près de Meaux); p. 269, *espérance* d'un rendement de 13 hect. en 1652. — BERT. LACABANE, *Not. sur Brétigny*, p. 12 (1.200 litres à l'hectare en 1728); p. 68, 101, 277.

(1) TAUSSERAT, *Chatellenie de Lury*, p. 23. — Mme DESTRICHÉ, *Mémoire manuscrit sur le domaine de la Chollerie*. — THÉRON DE MONTAUGÉ, *Agricul. dans le Toulousain*, p. 7. — L. QUARRÉ, *Mémoire manuscrit sur quelques propriétés rurales en Flandres*. — Arch. dép. Nord B. 2772. — Arch. Com. de Wattignies (Nord), HH. 6. — DE CALONNE, *Vie Agricole dans l'Artois*, p. 265.

(2) Arch. Hosp. Soissons, p. 349. — Arch. du greffe de Laon, p. 28, 29 (Cahiers de 1789). — Arch. Départ. Drôme, E. 6644. — DUPRÉ DE SAINT-MAUR, *Essai sur les monnaies*, p. 24, 28. — DE BEAUVERGLR (*Institutions civiles de la France*) disait que l'hectare produit en moyenne 8 hectolitres. — VOLTAIRE, dans l'*Homme aux Quarante Écus* (Ed. Elzévir, p. 102, 125) indique, comme rendement type, 7 hectolitres et demi.

moyennes anciennes et actuelles est un pur gain. Autre gain : l'accroissement de la surface cultivée, par l'abandon des jachères [1]. Si bien que les deux causes, agissant de concert, ont porté le stock annuel de 30 millions d'hectolitres à plus de 100, auxquels viennent s'ajouter encore une quinzaine de millions de blés étrangers.

Le Français de 1897 se trouve ainsi disposer de 300 litres de froment par an, tandis que son aïeul de 1790 n'en avait pas 100 litres [2]. Si les cultivateurs de jadis, avant la découverte des engrais artificiels et de la machinerie agricole, eussent ensemencé plus de terres chaque année en vue de récolter plus de blé, le total des hectolitres obtenus eut en effet grossi tout d'abord ; la valeur marchande de chacun eut, par suite, diminué. Mais le rendement moyen par hectare, sur un sol dénué de fumure, se fut abaissé et par conséquent le prix de revient de chaque hectolitre aurait haussé, tandis que son prix de vente baissait ; d'autant mieux que les bras auraient manqué, ce qui eût fait enchérir la main-d'œuvre. Ainsi cette culture serait vite devenue onéreuse aux propriétaires, et d'elle-même se serait réduite à des proportions plus modestes, puisque nul n'exploite longtemps à perte.

Le salaire du manœuvre contemporain représente 21 litres de seigle et 12 litres et demi de blé, en adoptant pour ce grain le prix de 20 francs l'hectolitre, supérieur à la moyenne des dernières années. Le journalier de 1789 ne gagnait que 5 lit. 70 de blé et 7 litres de seigle. La journée de travail aux deux derniers siècles, *évaluée en froment*, représente seulement 5 lit. 25 en moyenne de cette céréale. Le maximum fut de 6 lit. 10 en 1726-1775 ; le minimum de 3 lit. 80 en 1626-1650. Il est clair

[1] Voyez le tome Ier, p. 293.

[2] Des 120 millions d'aujourd'hui et des 30 millions d'autrefois, il faut en effet déduire la quantité nécessaire aux semailles.

que la consommation d'une denrée aussi coûteuse était interdite au paysan et à l'ouvrier, puisque sa valeur eut absorbé, dans les familles nombreuses, le total du salaire[1].

Ce qui est exposé plus haut, sur la variété des grains dont se composait l'alimentation populaire, se trouve ici confirmé par les chiffres. Cette constatation m'empêche de comparer le prix du pain actuel à celui des pains anciens, puisque leur nature n'est pas la même[2]. Depuis le méteil, le *conségal*, le *réronet* — mélanges où le froment entre pour la moitié, voire pour le quart — jusqu'à l'avoine et au blé noir, il y avait de tout, y compris du son, dans ces pâtes antiques; et ce n'était pas par fantaisie que les pauvres alors mangeaient des pains aussi « *complets* ». En 1631, où le kilo de froment se vendait 14 centimes, le kilo de pain bis ne valait que 16 centimes; le pain noir, dit de *brodde*, valait 20 centimes, le « moyennement blanc » ou « bourgeois » 29 centimes, le pain de *chailly* 36 centimes et le pain de *chapitre* 40 centimes.

En parcourant les tables du prix du pain[3], le lecteur remarquera qu'à côté du pain blanc, qui valait à peu près autant que de nos jours — sauf dans les années de pénurie ou d'abondance extrême — figurent nombre de pains « gris », de pains « bruts », de pain « roussets ou routès », de pains « des pauvres », « des prisonniers » ou « de munition », cotés à moitié ou au tiers du pain de froment, et variant entre 25 et 10 centimes le kilo. A

(1) 5 lit. 25 pouvaient rendre 4 kilos de pain; mais l'on ne travaillait que 250 jours par an et l'on mangeait tous les jours.

(2) Des pains qui portent le même nom diffèrent pourtant beaucoup les uns des autres; ainsi le « pain de froment », en 1723, se vend 34 centimes à Strasbourg et 24 centimes à Colmar. Le pain ne suivait pas le cours du blé. Le blé, en 1657, est plus cher d'un 6e à Colmar qu'à Strasbourg; ce qui n'empêche pas le pain de valoir, à Strasbourg, *un quart de plus* qu'à Colmar; sans doute parce que ce n'était pas le même pain.

(3) Voyez le tome II, p. 849.

ces prix, le pain d'alors, si médiocre cependant, exigeait des consommateurs peu aisés un débours proportionnellement très supérieur à celui de l'excellent pain qu'ils possèdent aujourd'hui. L'ouvrier, obligé de réserver à l'achat de cet aliment indispensable une plus grande part de son budget, avait ainsi moins de faculté de se nourrir d'autre chose, et la cherté même du pain obligeait à en manger davantage[1].

[1] Sur la consommation du pain, voyez DELAMARE, *Traité de la police*, II, 1078. — Bib. Nat., mss. Joly de Fleury, 1428, fol. 5, sur l'alimentation parisienne en 1637 : « Les pauvres, y lit-on, ne se nourrissent ordinairement que de pain et en mangent trois livres par jour. » — A. DE BOISLISLE, *Généralité de Paris*, p. 668 et suiv. — Comparez, pour les temps modernes, avec HUSSON, *Les Consommations de Paris*.

CHAPITRE VIII

VIANDE, BOISSONS ET AUTRES DENRÉES AU MOYEN AGE (1200-1600).

Le pain absorbe 25 pour 100 des recettes de la classe ouvrière; les autres denrées exigent 35 pour 100. — La viande est celle qui a le plus renchéri. — Différences énormes entre les prix anciens et modernes du bétail sur pied. — Une vache ne vaut que 160 litres de froment au XVe siècle. — Prix moyens des bœufs, veaux, moutons et porcs sur pied, de 1200 à 1600. — Prix des bestiaux au IXe siècle. — Variations suivant la nature des sujets; ressemblance des cours dans toute l'Europe centrale. — Baisse du bétail à la fin du XIVe siècle en France. — Les bestiaux du moyen âge ne ressemblent pas aux nôtres. — Le système agricole de jadis est propre à la pullulation du bétail, non à son engraissement. — Faible rendement des vaches en lait et en beurre. — Leur produit est presque nul pendant la moitié de l'année. — Comparaison des prix du kilogramme de viande avec ceux de l'animal sur pied, autrefois et de nos jours.

La distance est moins grande, des prix anciens aux actuels, pour le kilogramme de viande, que pour le bétail sur pied. — La viande est, du XIIIe au XVe siècle, un aliment de consommation journalière. — Prix du kilogramme de viande au détail. — Bombance de viande de 1451 à 1525. — Évaluation en kilogramme de bœuf et de porc du salaire des journaliers de 1200 à 1600, par rapport à ce qu'il est aujourd'hui. — Plaintes du peuple au milieu du XVIe siècle, lorsqu'il est forcé de renoncer à la viande. — Écart entre le prix de la viande et celui de la graisse. — Le cuir est aussi abondant que le suif est rare.

Prix du beurre et du lait. — Remarque sur nos évaluations contemporaines; nos moyennes ne peuvent tenir compte des qualités de luxe, pour chaque espèce de denrées, mais seulement des sortes populaires. — La quotité attribuée à chaque dépense est une moyenne qui a beaucoup varié, selon qu'une marchandise a haussé ou baissé dans la suite des temps. — Cette observation s'applique à toutes les provinces et à tous les budgets privés. — Les prix du beurre depuis 1350 sont plus élevés que le coût moyen de la vie. — Prix des fromages; à la pièce, au kilo. — Leur bon marché au moyen âge. — Leur nature est souvent inconnue. — Le beurre, le lait et le fromage ont beaucoup moins enchéri que la viande. — Prix des œufs; c'est un des aliments qui ont le plus augmenté. — Ils étaient, de 1200 à 1600, jusqu'à douze fois moins chers que de nos jours.

Le vin a été la boisson usuelle du moyen âge, même dans le Nord et l'Ouest. — Il était vraisemblablement mauvais dans ces dernières régions, le climat n'ayant pas varié. — Histoire de la viticulture, difficile, parce que tous les crûs aujourd'hui renommés sont modernes. — Si le goût a varié, ou si des terroirs nouveaux ont été plantés en vigne? — — De quelques vins oubliés. — Grande extension de la viticulture dans le Nord, et jusqu'en Allemagne au XVIe siècle. — Opposition qu'elle rencontre, de la part des pouvoirs publics, sous l'ancien régime. — Prix des vins suivant les provinces. — Influence, beaucoup plus grande qu'aujourd'hui, de l'irrégularité des récoltes. — Hausse considérable de 1276 à 1375. — Vins fins ou « de présent ». — Ce sont les seuls que l'on mette en bouteilles, en raison des prix élevés du verre. — Baisse des vins de 1376 à 1450. — De 20 et 18 francs, l'hectolitre descend à 14 francs; à ce prix il est plus cher encore qu'aujourd'hui. — Baisse nouvelle de 1451 à 1525, de 14 francs à 9 francs. — De 1526 à 1600 le vin remonte à 17 et 19 francs l'hectolitre. — Le vin, en tenant compte du pouvoir de

l'argent, est une des rares denrées qui ont diminué depuis le moyen âge jusqu'au XVIe siècle. — Impôts pesant sur le vin. — Ce n'est pas à eux que l'on peut attribuer la cherté du XIVe siècle. — Évaluation du salaire des journaliers en litres de vin. — Prix de la bière et du cidre, en France, en Angleterre et en Flandre.

Prix du poisson. — Le poisson est, dans l'ensemble de la France, une denrée chère. — Poissons de mer frais et salés; poissons d'eau douce. — Nombreux étangs. — Si les rivières d'autrefois étaient plus poissonneuses? — Saumons, truites, brochets, carpes. — Morue, sardine, huîtres. — Le hareng alimente les vendredis populaires. — Son prix élevé depuis 1350 jusqu'à 1500. — Il diminue au XVIe siècle. — Évaluation des salaires en harengs.

Les légumes d'aujourd'hui étaient pour la plupart inconnus au moyen âge. — Les pois, fèves et haricots peuvent seuls servir de terme de comparaison. — Le salaire estimé en légumes. — Rapport des pois et haricots avec le froment. — Les pois et fèves sont une des rares marchandises ayant *baissé de prix* quoiqu'elles aient *diminué en quantité*. — L'huile à manger. — Elle a conservé son nom en changeant de nature. — L'huile comestible de 1200 à 1600 est beaucoup plus chère que notre huile commune d'aujourd'hui, et même que notre huile d'olive.

Le sel. — Il constitue presque toute la dépense d'épicerie des pauvres gens. — Difficulté de bien connaître le prix ancien, par suite des variations de l'impôt suivant les provinces. — Prix commercial du sel au XIIIe siècle avant la création de l'impôt. — Cherté du sel gemme. — Part exigée par le fisc. — En 1576-1600 le kilo de sel équivaut aux quatre cinquièmes de la journée du manœuvre.

Le pain absorbait en moyenne un quart des recettes de la classe ouvrière des champs et des villes; les autres denrées pouvaient être considérées comme formant ensemble un tiers de de ses dépenses, soit 35 pour 100. De ces denrées, la plus importante est la viande, y compris le lard et la graisse, à laquelle le prolétaire consacre environ 10 pour 100 de son budget.

Si le blé, parmi les objets de consommation constante, est un de ceux qui ont le moins augmenté depuis sept siècles, la viande est au contraire la marchandise qui a le plus renchéri. En s'attachant au prix du bétail sur pied, on trouverait des différences prodigieuses entre les chiffres d'autrefois et ceux d'aujourd'hui. A l'époque de la plus grande baisse des animaux et des grains, au milieu du XVe siècle, on rencontre une vache vendue pour 160 litres, et un mouton pour 20 litres de froment. Dans la localité où le marché était passé, les 160 litres de froment valaient 6 francs et les 20 litres 75 centimes. Le mouton que l'on cédait à ce prix, vers la fin du règne de Charles VII, était meilleur mar-

ché que ceux qui se négociaient à Athènes, 600 ans avant Jésus-Christ, pour une drachme (93 centimes)[1]. De nos jours, vache ou bœuf coûtent en moyenne 380 francs, soit 1.900 litres de blé; le mouton se cote en général 30 francs ou 150 litres de blé.

Ce n'est là qu'un exemple, parmi bien d'autres, des changements de rapports qu'ont éprouvé, dans la suite des temps, les diverses marchandises.

La vache et le mouton, que nous venons de citer, n'étaient pas, à vrai dire, l'honneur de leur espèce. De 1451 à 1475 les sujets adultes de la race bovine, ressortent en moyenne à 21 francs; les veaux à 5 francs, et les moutons ou brebis à 1 fr. 75. Mais qu'est-ce que cette valeur à côté des mercuriales actuelles, quinze et vingt fois plus élevées.

Au XIIIe siècle (1201-1300) bœuf ou vache se vendent 37 francs, — moins du dixième de ce qu'ils coûtent à l'heure présente, — veaux ou génisses valent 10 francs — le huitième d'aujourd'hui. — Les moutons ressortent à 3 fr. 60 et les porcs à 9 francs, soit le dixième des animaux de même nom à la fin du XIXe siècle[2].

De 1301 à 1400, les bœufs éprouvent peu de variations[3]. Les autres bestiaux augmentent légèrement[4]. Au siècle suivant la baisse est générale. Les bœufs redescendent à 27 francs, les veaux à 7 fr. 50, les moutons à 3 fr. 50, les porcs à 8 fr. 25.

Ils remontent depuis la fin du XVe siècle jusqu'au commencement du XVIIe, d'une façon ininterrompue suivant le mouvement ascensionnel de tous les prix. De Charles VII à Henri III les bœufs passent de 22 à 56 francs, les veaux de 5 à 17 francs, les

(1) L. DELISLE. *Classe agricole en Normandie*, p. 619. — CAILLEMER. *Les denrées alimentaires à Athènes*.

(2) Les bœufs valent, au XIIIe siècle, de 20 à 60 francs; les moutons de 1 à 5 francs, les porcs de 4 à 17 francs.

(3) La moyenne oscille entre 24 et 53 francs.

(4) Les veaux montent à 11 francs; les moutons à 4 fr. 10; les porcs seuls, à 14 francs, jouissent d'une plus value sérieuse.

porcs de 5 francs à 17 francs, les moutons de 1 fr. 50 centimes à 7 fr. 50 [1].

Dans le marché entre Panurge et Dindenault, conté par Rabelais[2], le marchand déclare que « le moindre de ses moutons vaut quatre fois ceux que les habitants de la Colchide vendaient un talent d'or », et demande 3 livres tournois pour un animal choisi dans tout le troupeau, soit intrinsèquement 10 francs. — « C'est beaucoup, répond Panurge; en nos pays j'en aurais bien cinq, voire six, pour telle somme de deniers ». Panurge offrait ainsi 10 à 12 sous, soit 1 fr. 83; prix concordant avec nos moyennes, en 1547.

S'était-il manifesté précédemment quelque hausse, dans les quatre siècles qui séparent la mort de Charlemagne de celle de Philippe-Auguste? Nous ne saurions le dire. Un bœuf de Bretagne s'achetait en 834 pour 12 francs; un autre se payait 34 francs en 840, aux environs de Paris. Les chiffres sont trop rares... Ce qui est certain, c'est que de 1200 à 1600, après les fluctuations que nous venons d'indiquer, les bestiaux se trouvaient au XVIe siècle n'avoir augmenté, les uns que de 60 pour 100, comme les porcs — de 9 à 15 francs — et les autres de 20 pour 100 à peine comme les bœufs — de 37 à 44 francs.

Les prix varient naturellement dans chaque localité, dans chaque espèce, selon l'âge, la qualité de chaque animal, et le service que l'on en peut attendre. Il existe à Paris, sous Philippe le Bel (1301-1325), des bœufs de 24 francs et des bœufs de 107 francs[3]. Mais il est remarquable que la valeur *moyenne* ne paraît pas différer sensiblement, non seulement en France mais dans toute l'Europe

(1) Mais si l'on considère le XVIe siècle dans son ensemble, la moyenne des débours qu'exigeait l'acquisition du bétail de ferme, demeure à 44 francs pour les vaches et les bœufs, à 14 francs pour les veaux, à 5 francs pour les moutons et à 15 francs pour les porcs.

(2) Pantagruel, livre IV, chap. IV.

(3) Il en est de même en Bretagne de 20 et de 60 francs (1273). En Normandie, en Anjou, on en voit de 16 francs à 35 francs.

centrale. Qu'une tête de bétail vaille 22 francs à Paris comme en Champagne (1202), il n'est rien là de surprenant, mais voici qui est assez curieux : en 1277 une vache vaut environ 35 francs à Genève comme à Londres, dans le Maine ou en Artois. Le bœuf le plus cher se vendait 75 francs à Orléans, 82 francs à Montauban, 87 francs à Paris[1], au milieu du XIVe siècle.

Un bœuf ne vaut plus en 1400 que 18 francs à Dijon, 19 francs dans l'Aisne[2]. Il est possible que les événements politiques d'alors aient influé sur les cours en France, puisqu'en Angleterre les bestiaux se vendaient encore 54 francs et à Strasbourg 67 francs par tête. Cependant un « bœuf gras » vaut 49 francs à Orléans (1408) et en Alsace il a des congénères de 33 francs à la même date[3]. Ceux-là sont maigres, évidemment[4].

Aussi bien ne pouvons-nous tirer aucune conclusion des prix du bétail sur pied, parce que ce bétail ne ressemble en rien au nôtre. Bœufs, moutons et porcs du moyen âge n'ont pour nous de porcs, de moutons et de bœufs que le nom. Beaucoup sont des animaux à demi-sauvages, n'ayant que la peau sur les os, et traînant, à travers les landes, une existence dépourvue de tout engraissement. Le sire de Gouberville note dans son journal (1555), être allé à « la forêt voir ses bêtes, qu'il ne trouva point ». Il aperçut seulement « le taureau qui clochait que l'on n'avait point vu depuis deux mois[5] ». Pour ceux mêmes que l'on nomme « gras »,

(1) On en rencontre aussi de 80 francs en Bourgogne; il est vrai qu'en Franche-Comté il est des vaches de 14 et même de 8 francs.

(2) Le même prix à Troyes; une vache vaut 17 francs dans la Seine-Inférieure et 13 francs à Orléans.

(3) Les races bovines du Cotentin et de la Bretagne étaient, aux XIVe et XVe siècles, recherchées en Haute-Normandie où l'on en exportait une certaine quantité.

(4) Il semble oiseux d'introduire dans le texte de nos études un plus grand nombre de ces chiffres, que le lecteur pourra parcourir à leurs tableaux respectifs.

(5) *Journal* (Ed. Tollemer), p. 369.

par comparaison, cette épithète est très relative. Le système agricole du moyen âge était peut-être propice à la reproduction, à la pullulation du bétail, il l'était très peu au développement, à l'épaississement de chaque bête.

Ces innombrables quadrupèdes lâchés dans la vaine pâture ont de quoi subsister tout juste, de quoi vivre et grandir; ils ont rarement de quoi prospérer[1]. En 1550, on regarde comme phénoménal un bœuf de Frise, pompeusement offert à Charles-Quint par la ville de Malines, et qui pèse un millier de kilos[2]; de pareils sujets sont ordinaires dans nos concours de Normandie et du Nivernais; à l'abattoir de la Villette, il en est chaque mois dont le poids vif est moitié plus fort.

Un traité d'économie rurale du XIIIe siècle évalue le produit en lait ou en fromage d'une vache bien nourrie à 93 deniers pour les six mois qui s'écoulent du 15 avril au 15 octobre, et à 10 deniers seulement pour les six autres mois, du 15 octobre au 15 avril, c'est-à-dire à *neuf fois moins*[3].

Ce rendement intermittent montre que les vaches d'autrefois ne produisaient rien, ou très peu de chose de plus que rien, pendant la moitié de l'année. Tout ce qu'elles pouvaient paître pendant la saison morte, les empêchait seulement de mourir. Encore l'auteur de cette féodale « Maison rustique » prend-il soin de nous avertir que, pour arriver à ce piètre résultat, pour obtenir cette demi-année qu'il envisage comme un maximum, la vache doit être pendant les six mois d'été dans un bon

(1) Ces bestiaux errants dans la forêt était parfois traités, par les lévriers du seigneurs, comme les cerfs et les loups. Ils risquaient d'être dévorés, à tout le moins de recevoir une rude chasse (Soc. Ant. Normandie, VI, 380).

(2) HENNE, *Hist. de Charles-Quint en Belgique*, V, 364.

(3) Les 93 deniers dont il s'agit étant des deniers sterlings — l'ouvrage est écrit en Angleterre — correspondent *intrinsèquement* à 30 francs et, comme le beurre se vendait alors, en moyenne, 55 centimes le kilo, ils représentent une production de 2 kilos de beurre par semaine en été.

pâturage ; que, s'il s'agit de bêtes nourries dans les bois, les prés fauchés, et les champs moissonnés, il en faudra *trois* pour donner *la même quantité* de lait [1]. Or l'immense majorité de l'espèce bovine se contente de ce modeste ordinaire [2].

En effet, quoique le prix des bestiaux soit minime, le beurre, le fromage, le lait surtout, sont relativement coûteux. Du 1er novembre au 1er mai, le litre de lait se vendait trois fois plus cher que dans le reste de l'année. Et l'on ne s'expliquerait pas ce fait, si l'on ne savait que le foin aussi est très onéreux, parce qu'il en est récolté très peu proportionnellement au nombre de bouches auquel il est destiné, et parce qu'avec le système communiste en vigueur, personne ne se soucie d'améliorer des prairies pour autrui.

Une autre preuve de cette maigreur des bestiaux, du faible débit auquel ils se prêtent, nous est fournie par la *comparaison du prix du kilogramme de viande avec celui de l'animal sur pied*, autrefois et de nos jours. De ce que la moyenne actuelle du prix des bœufs ou vaches sur pied s'établit à 380 francs ; lorsque le kilogramme de bœuf se vend au détail 1 fr. 60, il résulte que l'animal représente en viande nette environ 237 kilogrammes; en fait il représente davantage puisque le boucher prélève un bénéfice qui suppose l'existence d'un rendement supplémentaire en poids [3].

Mais il en était de même jadis et, quoique les statuts munici-

(1) Soit un rendement de 31 deniers, équivalant à 650 grammes de beurre par semaine, au lieu de 2 kilos.

(2) LA FLETA, *Traité d'économie rurale*, en 1290, publié par M. L. LACOUR (1856) et, antérieurement, dans le *Recueil des anciennes lois françaises* de Houard. On lit encore dans La Fleta : « Il ne faut pas traire les vaches laitières *de la Saint-Michel* (29 septembre) *jusqu'au printemps*, parce que cela les affaiblit, diminue la quantité de leur lait pendant la saison favorable et rend leurs veaux plus petits. »

(3) Au marché de la Villette, le poids moyen, en viande, est pour les vaches de 233 kilos, pour les bœufs de 346 kilos, et pour les taureaux de 395 kilos.

paux du moyen âge limitassent strictement le bénéfice de ces intermédiaires, qu'il leur fût en général interdit de gagner plus d'un douzième du prix d'achat — un denier par sou — rien ne prouve que ces règlements aient été exactement observés; non plus que ceux qui défendaient de débiter des taureaux, des béliers, des porcs *ladres* et des bœufs sans moelle, ou ceux qui réservaient aux seuls *velliers* — à l'exclusion des bouchers — le droit d'exposer sur leurs « bancs » ou leurs « étaux » les veaux, les chevreaux, et le lard salé[1].

Négligeons donc, puisqu'il ne s'agit ici que d'une approximation, la part du commerçant, aussi bien au XIXe siècle qu'au XIIIe ou au XVe. Cet animal, qui pèse aujourd'hui 237 kilogrammes, n'a jamais atteint une moyenne semblable dans les âges antérieurs. Le poids le plus fort qu'accuse le rapprochement des prix de vente au détail et sur pied, est de 180 kilogrammes, en 1350 et en 1550; il descend jusqu'à 120 et 110 kilogrammes seulement de 1376 à 1450, pendant la période la plus critique qu'ait traversée l'agriculture. Sans doute, personne ne songeait, en ce temps-là, à soumettre au régime de l'élevage des sujets menacés d'une rafle permanente, de la part des brigands-guerriers. On laissait les individus de chaque race se tirer d'affaire comme ils pouvaient.

C'est en effet à la même époque que l'on constate les plus petits poids pour les moutons ou les porcs. Les premiers, qui pèsent aujourd'hui en moyenne 18 kilogrammes, n'en pesaient que 9 en 1426-1450; les seconds, qui équivalent actuellement à 60 kilogrammes, n'en rendaient que 18 en 1401-1425. La moyenne de poids, par tête, ressort pour l'espèce bovine à 131 kilogrammes au XIIIe siècle, à 136 kilogrammes au XIVe,

(1) Arch. Départ. Lot-et-Garonne (Mas d'Agenais, A. A. 1). Statuts de 1363 et de 1405. — FORESTIÉ, *Livre de compte des frères Bonis*, p. CXXXV (pour Montauban). — Ord. municip. d'Issoudun en 1598 (Soc. Antiq. Berry).

à 122 kilogrammes au xve siècle et à 150 au xvie siècle, au lieu des 237 kilogrammes de 1897.

Pour les veaux, au lieu des 44 kilos du rendement contemporain, on n'en tire pas en moyenne, de 1200 à 1500, plus de 17 kilos de viande par tête, et plus de 25 kilos de 1501 à 1600[1]. Pour les moutons, la moyenne, au lieu d'être de 18 kilos, varie de 10 kilos à 14. Pour les porcs, au lieu des 60 kilos de nos jours, elle oscille de 24 à 30 kilos[2].

La distance est moins grande, par conséquent, *entre le prix ancien du kilo de viande* et *son prix actuel*, qu'elle n'est *entre les prix des deux époques pour le bétail sur pied*. Aux xve et xve siècles, par exemple, lorsque le bœuf et le mouton valent jusqu'à quinze et vingt fois moins que de nos jours, la viande en général ne descend pas au dessous du dixième de sa valeur présente. Si le bœuf ne coûte que 14 centimes le kilo en 1451-1475, soit 11 fois moins cher qu'en 1897, où il est évalué à 1 fr. 60, sur l'ensemble du territoire de la République, le porc, à la même date, — celle d'ailleurs du plus extrême bon marché — ne baissa pas au dessous de 21 centimes le kilo, c'est-à-dire qu'il se maintint au septième du chiffre de 1 fr. 50, où il est communément vendu aujourd'hui.

Bien que réduite à des proportions moindres qu'on ne l'imaginerait tout d'abord, d'après le prix infime du bétail, la différence entre la valeur de la viande de boucherie, du xiiie au

(1) Dans le marché passé, en 1659, pour la fourniture de la cour, il est porté que les veaux pèseront au minimum 15 à 20 kilos. Seuls les veaux « pour la bouche du roi » devront peser 25 kilos (DE GROUCHY, Bul. Soc. Histoire Paris, mars 1892).

(2) La moyenne actuelle *au marché de la Villette* est, pour les veaux, de 79 kilos de viande et non de 44 comme pour l'ensemble de la France. Pour les moutons, elle est de 19 kilos ; pour les porcs elle est de 78 kilos et non de 60 kilos, suivant l'évaluation qui précède. Mais notre moyenne s'applique à *la totalité des animaux de chaque race*, sans distinction d'aucune sorte, tandis que la moyenne parisienne s'applique à des animaux spécialement destinés à la boucherie.

XVe siècle, et celle de 1897, n'en est pas moins très importante. Par son bon marché, la viande était un aliment de consommation journalière, « de première nécessité », croyait-on; et l'on ne supposait pas qu'on dût être forcé de la regarder plus tard comme un luxe[1]. De 1200 à 1300, tandis que le blé est seulement quatre fois moins cher qu'à présent, le prix de la viande de bœuf est presque six fois plus bas, celui de la viande de porc et de la graisse, cinq fois plus bas. De 1301 à 1450, alors que l'hectolitre de blé vaut la moitié où le tiers de ce qu'il coûte aujourd'hui, le kilo de bœuf ne participe pas à cette hausse, et continue à se payer le sixième de son prix actuel[2].

A partir de 1450 jusqu'en 1525, tandis que la rémunération du travail correspond environ au *quart* de ce qu'elle est à la fin du XIXe siècle, le kilo de bœuf s'achète *onze* fois, *dix* fois, *sept* fois moins cher; le kilo de porc sept et cinq fois meilleur marché, et les autres viandes à l'avenant. Quoique le veau et surtout le mouton aient joui, naguère comme de nos jours, d'une légère plus-value, le kilogramme de l'un et l'autre, qui se vendent maintenant 1 fr. 80, oscillent en moyenne entre 17 et 26 centimes de 1450 à 1525[3].

Ce sont là soixante-quinze années de bombance où le populaire peut manger à sa faim; il va pâtir ensuite durant trois siècles. « A Francfort-sur-l'Oder, dit Janssen, on tuait plus de 30.000 bœufs au XIVe siècle pour une population de 12.000 ha-

(1) Le *Ménagier de Paris* (II, 70) nous révèle qu'en 1393 les domestiques de la capitale mangeaient de la viande et buvaient du vin à tous leurs repas.

(2) Le kilo de porc, quoiqu'il ait augmenté depuis la guerre de Cent Ans, n'est encore que le tiers ou le quart de ce qu'il est présentement, à peu près dans la même proportion que les salaires du XIVe siècle sont vis-à-vis des salaires contemporains.

(3) En Alsace, le bœuf vaut alors 15 à 20 centimes, en Dauphiné 12 à 16; en Flandre il s'élève à 30 centimes et à Rome à 58 centimes (1520) : mais en Autriche, on le paye 16 centimes et à Bayreuth, en Allemagne, 7 centimes.

bitants, de sorte que la ville consommait 12 fois plus de bœufs qu'en 1802 ». Cela ne veut pas dire qu'elle mangeait 12 fois plus de viande, puisque les bœufs ont grossi dans cet intervalle, comme nous venons de le voir ; mais elle en mangeait sans aucun doute beaucoup plus[1]. C'est par centaines et par milliers que se comptent les porcs *d'aluchage*, et les porcs *damas* envoyés à la paisson, chaque année, par de simples villages de Franche-Comté. La consommation de Vienne, en Dauphiné, s'établit, par tête d'adulte, à trois cochons par an. L'élevage des pourceaux dans les villes était une institution si invétérée que les ordonnances rendues au XVIe siècle, sous François Ier, furent longtemps impuissantes à la détruire. Ces animaux avaient si bien conquis droit de cité, qu'on se bornait à interdire leur libre parcours dans les rues, en attribuant aux bourreaux le pouvoir de confisquer ceux qu'ils trouveraient en état de vagabondage[2].

Au XVe siècle, en Normandie, les ouvriers mangent de la viande trois fois par semaine ; dans l'Est, ils en mangent tous les jours au dîner et au souper ; la ration quotidienne que l'on constate pour certains journaliers nourris, est de 600 à 700 grammes, et il semble inutile de prohiber, comme on fait quelquefois, l'exportation hors de la seigneurie, du bétail élevé dans les pâturages communaux, pour assurer l'abondance ; car partout cette denrée est à petit prix.

A l'heure actuelle le manœuvre, avec ses 2 fr. 50 de salaire, gagne 1.560 grammes de bœuf et 1.660 grammes de porc. Au XIIIe siècle, le produit de sa journée équivaut à 1.900 grammes de

(1) Dans la forêt de Lusshart, près de Philipsbourg, 35.000 porcs appartenant aux sujets de Spire, et 8.000 autres appartenant à l'électeur Palatin, venaient à la glandée. Il en était de même en France, avec les usages forestiers que l'on connaît.

(2) JANSSEN, *Allemagne à la fin du moyen âge* (trad. Paris), 282, 292, 293. — Arch. Dép. Doubs, B 129. — LEQUIEN DE NEUFVILLE, *Histoire des Dauphins de Viennois*, I, 62.

bœuf ou de porc; au xive, elle correspond à la même quantité de porc, et à près de 3 kilogrammes de bœuf. Dans la première moitié du xve siècle, elle descend à 2^kg^,300 de bœuf, et à 1.500 grammes de porc. Dans la seconde, elle atteint 3.750 grammes de bœuf, et 2.600 grammes de porc. La viande était donc, par rapport aux salaires les plus médiocres, *à moitié prix de ce qu'elle est en* 1897.

Avec le xvie siècle, la situation va se modifier profondément. Au lieu de 3.220 grammes de bœuf qu'il gagnait en 1476-1500, le journalier n'en gagne plus que 2.700 dans les vingt-cinq années suivantes, et en 1576-1600, il n'en gagnait plus que 1.850[1]. « Du temps de mon père, écrit un contemporain de Charles IX (1560), on avait tous les jours de la viande, les mets étaient abondants; on engouffrait le vin comme si c'eût été de l'eau. Mais aujourd'hui tout a bien changé; tout est coûteux... la nourriture des paysans les plus à leur aise est bien inférieure à celle des serviteurs d'autrefois[2] ».

Si quelqu'un en effet eut le droit de vanter le passé, ce fut certainement l'homme de labeur de la fin du xvie siècle, lorsqu'il comparait son sort à celui de ses aïeux immédiats. Le socialisme communal ne pouvait soustraire les bourgeois de la Renaissance à la révolution économique qui se produisait. C'est en vain que l'échevinage à Grenoble subventionne, dès 1528, les bouchers de la ville, « pour qu'ils n'augmentent pas le prix de la viande ». Le renchérissement revêtit l'aspect d'une calamité publique; les Luthériens eux-mêmes, en Alsace, pour y porter remède, défen-

(1) Au lieu de 2.700 grammes de porc en 1476-1500, il n'en gagne plus que 1800 sous Louis XII, 1400 sous François Ier, 1140 sous Henri III, c'est-à-dire un tiers de moins qu'en 1897.

(2) de Beaurepaire, *La Normandie au moyen âge*, p. 267. — *Journal du Sire de Gouberville*, p. 464 (pub. par Tollemer). — Congrès Scient. Arras, 1853 (I, 127). — Hanauer, *Études économ. Alsace*, II, 165, 176 — Henri Muller, *Curieuse Nachrichten*, p. 19.

dirent d'abattre aucun bétail pendant le carême, et « aux jours de l'année où l'on s'abstenait de viande de toute antiquité ». Et la mesure demeura en vigueur dans cette province, un siècle après l'introduction du protestantisme.

Il y a peut-être un atavisme de l'estomac; la privation ne fut pas acceptée sans murmure par les classes laborieuses : « Le pauvre peuple de Normandie, disaient les doléances de 1584, est à présent réduit *en telle extremité qu'il n'a moyen de manger chair*, ains se nourissent de fruictages et laitages, ce qui cause en partie la présente contagion ». A Nîmes, où la consommation de la viande est présentement de 55 kilogrammes par tête et par an, elle était tombée en 1590 à 1 kilogramme et demi; ce qui explique le proverbe languedocien de cette époque : « ail et *viande*, repas de richard; ail et pain, repas de paysan »[1].

La vérité, c'est que le pain manquait; c'était la disette de céréales qui forçait l'ouvrier à absorber en grain une plus grande part de l'argent qu'il consacrait annuellement à son alimentation. En somme, la viande était encore trois fois moins chère que de nos jours, tandis que le blé coûtait le même prix qu'aujourd'hui, et les salaires n'atteignaient pas le tiers des nôtres.

A la fin du XVIe siècle, le bœuf, qui se payait 33 à 40 centimes le kilo en Angleterre, valait en moyenne 40 centimes en France[2]. Mais la graisse destinée au potage était payée 1 fr. 30 le kilo. Cet écart énorme entre le prix de la viande proprement dite, et celui de la graisse, écart qui est juste l'opposé de celui que nous voyons maintenant, nous montre que les animaux

(1) PUECH, *Nîmes à la fin du* XVIe *siècle*, 424, 428. — *Cahier des États de Normandie en* 1584 (R. DE BEAUREPAIRE). — Arch. Com. Grenoble, BB. 9. — HANAUER, *Études économ. Alsace*, II, 172.

(2) Il se vendait 31 à 37 centimes en Alsace, 40 centimes en Lorraine, 30 à Issoudun, 40 centimes à Nantes, 37 à 78 centimes à Orléans, 47 centimes en Dauphiné, 35 centimes en Artois, 40 centimes à Nîmes, 30 centimes à Paris, 24 centimes à Clermont-Ferrand et en Périgord.

livrés à la consommation étaient plus membrés, plus nerveux, que charnus et qu'ils étaient surtout plus charnus que gras. Aussi le cuir est-il abondant, tandis que le suif est rare, et pendant que les souliers coûtent cinq fois et demi moins que les nôtres, les chandelles se vendent un tiers de plus qu'aujourd'hui.

La même disproportion existe entre le porc et le lard. En 1405 le kilo de lard se paye 88 centimes lorsque le kilo de porc ne vaut que 25 centimes; en Lorraine (1501), le porc vaut 25 centimes et le lard 55 centimes. Et à mesure que les cochons sont moins engraissés, la marge s'accroît entre ces deux catégories de marchandises. A Paris, en 1587, on achète le kilo de lard jusqu'à 2 fr. 60, jusqu'à 1 fr. 20 à Nancy et à Besançon (1591), prix ordinaire dans l'ensemble du royaume, tandis que le porc vaut de 35 à 50 centimes, aussi bien en Artois qu'en Languedoc.

Quand on entend les Normands, sous Henri III, se plaindre d'en être réduits à se nourrir « de fruictages et laitages » par économie, on doit croire que ce n'est là, pour le laitage, qu'une simple formule sans réalité; car le lait, avec des vaches sèches durant la moitié de l'année et dont la traite, durant l'autre moitié, est en rapport avec les soins médiocres qu'elles reçoivent, le lait, comme le beurre, étaient des denrées toujours plus haut cotées que la viande. Le beurre peut être regardé comme exigeant trois pour cent, et le lait un pour cent de la dépense d'une famille ouvrière. Nous avons évalué le prix actuel du premier à 2 fr. 50 le kilo, celui du second à 20 centimes le litre.

Nos estimations contemporaines — celles qui précèdent, ainsi que celles qui vont suivre — sont naturellement des moyennes, quant au prix, et quant à la part du budget privé qu'elles représentent. La première qualité du beurre d'Isigny se vend au détail à Paris 8 francs le kilo et non 2 fr. 50; le lait pur, que des établissements outillés spécialement pour ce commerce, fournissent, en flacons cachetés, aux consommateurs de la capitale,

se facture 60 centimes le litre, et non pas 20 centimes. Mais ce n'est ni de ce lait, ni de ce beurre, que se nourrissent les quatre cinquièmes des familles françaises formant ensemble 32 millions de têtes, qui dépensent moins de 2.500 francs par an. En tout genre les aliments de la masse sont de beaucoup les plus nombreux : précisément à cause de cela ils sont les meilleurs marchés.

Et ce serait un calcul tout à fait faux que celui qui, prenant pour base la cote des différentes qualités d'une même marchandise, du beurre par exemple, diviserait le total des prix par leur nombre, pour obtenir le prix moyen. Il faudrait avant tout connaître le nombre de kilos de chaque espèce de beurre, qui sont livrés annuellement à la consommation, et l'on reconnaîtrait alors que les petits beurres de Bretagne, Auvergne, Bourgogne, Touraine, Vendée, etc., et tout l'ensemble des produits locaux, qui ne voyagent pas, et qui oscillent entre 1 fr. 80 et 2 fr. 20 constituent l'immense majorité de cette denrée. Si donc nous avons adopté le chiffre de 2 fr. 50 c'est parce que, dans les prix d'autrefois, il se trouve sans doute quelques beurres de choix servis sur la table des riches, et qu'il faut en tenir compte dans l'établissement du prix actuel, auquel nous comparons les moyennes de jadis. De même le lait se vend en général 20 centimes le litre dans les villes de province, mais le campagnard, sur l'ensemble du territoire, ne peut pas estimer le sien à plus de 10 ou 12 centimes.

La quotité de chaque dépense est aussi une moyenne qui a beaucoup varié : selon qu'une marchandise a haussé ou baissé de prix dans la suite des temps, elle a pris plus ou moins que la somme à laquelle elle avait droit; elle est allée au delà ou est restée en deçà des prévisions. Cette remarque faite dans le chapitre du blé, s'applique à toutes les autres dépenses. Nous attribuons à chacun de ces chapitres la portion de francs qu'il représente en 1897 ; mais cette portion a constamment changé dans

l'histoire. Ainsi la dépense moyenne des classes laborieuses est en 1401-1425 moins du quart de ce qu'elle est aujourd'hui. La famille du journalier qui dépense 1.000 francs par an, n'en dépensait peut-être que 230; mais la viande est, durant ces vingt-cinq années, presque six fois moins chère, tandis que le beurre n'est que deux fois et demi meilleur marché. Durant cette période le prolétaire n'a sans doute pas employé le dixième de son salaire à acheter de la viande, mais il a sans doute déboursé en beurre plus du 33e de son revenu.

Cette observation concerne toutes les marchandises. Elle s'applique aussi à tous les budgets et à toutes les provinces. Dans un intérieur chargé d'enfants, le chapitre « pain » déborde nécessairement sur les autres; dans les régions voisines de la mer on consomme plus de poisson que dans les districts terriens; dans les pays du midi l'huile se substitue au beurre, et dans les pays du nord on remplace le vin par la bière. De même les fluctuations du salaire, par rapport aux denrées de première nécessité, font diminuer ou augmenter *la quotité de toutes les dépenses*, ou de *certaines dépenses seulement*.

Comparés à ce qu'ils sont aujourd'hui, les dépenses comme les salaires de 1301 à 1325 sont trois fois et demi moindres que de nos jours, mais cette parité entre le prix de la vie et les revenus est très rare. En 1451-1475, le prix de la vie est six fois moindre que de nos jours; les salaires ne sont que quatre fois plus bas; au contraire les salaires sont en 1576-1600 trois fois plus bas, et le prix de la vie n'est que deux fois moins cher. Selon qu'il était ainsi plus ou moins riche, le manœuvre portait sur certains objets son excédent disponible, ou retranchait de certains autres de quoi parer au déficit de ses finances. Le pauvre en effet *n'a jamais pu régler son budget en déficit,* il n'a ni capital ni crédit; c'est sur l'élasticité de ses besoins que repose tout l'équilibre.

S'il avait dû renoncer à la viande, au XVIe siècle, ce n'est pas,

semble-t-il, sur le beurre qu'il lui était loisible de se rattraper. Le beurre qui au XIII[e] siècle, en Angleterre, coûtait 43 centimes le kilo, montait à 60 centimes de 1301 à 1350. Il ne s'écartait donc pas de la moyenne du prix des aliments, il demeurait même au dessous. Mais tandis qu'entre 1351 et 1450 il se maintenait, de l'autre côté du détroit, entre 40 et 60 centimes le kilogramme, il se vendait en 1371 à Évreux 1 fr. 35 ; à Corbeil et à Charenton on payait le beurre frais — toujours infiniment plus cher que l'autre en ce temps-là — 3 fr. 50 et 3 fr. 80, en 1384[1]. A Strasbourg, en 1401-1425, il ne valait que 80 centimes; mais à Paris et aux environs, pendant les troubles du règne de Charles VI, le beurre salé se cotait 1 fr. 75 et 2 fr. 30. A Orléans, l'année du siège, il ne valut pourtant que 85 centimes. A partir de 1450, les prix signalent une notable détente[2]; le beurre se paye, sous Charles VIII et Louis XII (1476-1525), 50 centimes en France; il ne valait en Angleterre que 44 centimes[3]. Durant les vingt-cinq années suivantes, il monta à 77 centimes en Flandre et en Languedoc; à la fin du siècle il coûtait 55 centimes en Franche-Comté et 70 centimes en Artois, mais on l'achetait 1 fr. 85 en Dauphiné, 1 fr. 65 aux environs de Paris et la moyenne française atteignait 1 fr. 25 le kilo[4], tandis que celle de l'Allemagne variait entre 64 centimes à Nuremberg et 1 fr. 20 à Francfort, et que celle de la Grande-Bretagne ne dépassait pas 95 centimes. Au lieu d'exporter dans le Royaume-Uni pour nombre de millions de francs de cet article, ainsi qu'on fait aujourd'hui, nous au-

[1] Il se vend 48 centimes à Nantes en 1392 et 2 fr. 66 à Bergerac (Périgord) en 1380.

[2] On paye 40 centimes en Picardie, 28 centimes en Normandie, 58 centimes en Ile-de-France, 70 centimes dans l'Orléanais et l'Alsace.

[3] Il vaut 45 centimes dans les départements du Nord et de la Seine-Inférieure, 52 centimes dans le Loiret, 60 centimes en Alsace.

[4] Il coûtait 92 centimes en Alsace-Lorraine, 1 fr. 58 à Nîmes, 1 fr. 02 à Clermont-Ferrand.

rions eu plutôt avantage à importer chez nous à cette époque les beurres de nos voisins.

Au XIVe siècle le litre de lait, qui se vendait 12 centimes à Dijon, coûtait la même année 19 centimes à Conflans près Paris (1385)[1]; la crème se payait 95 centimes en Bourgogne, et 1 fr. 60 en Ile-de-France. Pendant les deux siècles suivants, le litre de lait varie de 5 centimes en Alsace, à 10 centimes en Orléanais[2].

La plupart des renseignements recueillis sur les fromages ne peuvent être utilisés, parce que les prix sont donnés à la pièce, sans indication de poids. Or il est des fromages de 100 grammes et des fromages de 50 kilos. Cependant les changements de prix des mêmes sortes, d'une date à l'autre, sont énormes[3]. Ce qu'on appelle un « fromage de presse » vaut 0 fr. 96 à Bar (Lorraine) en 1359, 1 fr. 25 à Soissons en 1401, et 60 centimes en 1426. Un « fromage d'Auvergne » coûte 1 fr. 35 à Troyes (1537), et, six ans plus tard, 2 fr. 35 en Normandie. Cependant les fromages, que l'on peut évaluer aujourd'hui à 2 francs le kilo, en prenant pour base les *sortes ordinaires*, ont été cinq fois moins chers au XIIIe siècle, quatre fois meilleur marché au XIVe, neuf fois plus bas au XVe, et ce n'est qu'au XVIe siècle que nous les voyons s'élever au tiers et à la moitié de ce que valent aujourd'hui les espèces correspondantes. Par conséquent, ils ont dû entrer pour une bonne part, jusqu'au règne de Henri II, dans l'alimentation populaire. En 1290, le kilo de fromage vaut 35 centimes en Angleterre; on l'achète 28 centimes en Savoie

(1) Il se paie 10 centimes à Dunkerque (1355) et 0 fr. 12 à Clermont (Meuse) en 1368.

(2) A Lille (1503) le lait ordinaire coûte 8 centimes 1/2, le lait écrémé ou battu 3 centimes 1/2 et la crème 46 centimes le litre.

(3) L'hôpital Saint-Jacques, à Paris, consomme des « fromages de Champagne »; il paie la pièce 10 fr. 70 en 1322, et 1 fr. 80 en 1344.

(1311). Au milieu du XIVe siècle, un marchand de Montauban paie 85 centimes le kilo pour une certaine qualité de Najac, originaire de l'Aveyron[1].

Lors même qu'on désigne ces fromages par le lieu d'où ils sont issus, le plus souvent un crû du voisinage, — car jusqu'au XVIe siècle ils ne font pas de grands parcours — la réputation de la localité s'est perdue, nous ignorons donc de quelle fermentation laiteuse ils procèdent, ni à quelle famille les rattacher. A Strasbourg en 1441 le « Bellelay » vaut 67 centimes le kilo; un autre, à Bâle, est coté 44 centimes, et un troisième à Montélimar 20 centimes[2].

Au XVIe siècle, à Bruxelles, tandis que le « Tirlemont » allait à 84 centimes et le « Hollande » à 1 fr. 25 le kilo (1550), le « Nivelle » n'est porté que pour 44 centimes, et au dernier rang paraît un fromage sans naissance à 20 centimes. Le Gruyère se vend alors en Alsace 19 centimes, c'est-à-dire dix fois moins cher que les plus vulgaires de ceux qui portent aujourd'hui le même nom. Il est vrai qu'en 1476 le Gruyère à Strasbourg est monté à 60 centimes, et le Munster à 1 franc; or le Munster ne vaut actuellement aux Halles parisiennes que 1 fr. 30.

De même le fromage de Milan coûtait en 1556, 2 francs le kilo à Orléans, et le Parmesan 2 fr. 20 dans le nord de la France; c'était là des denrées de riche qui ont plutôt diminué, puisque le Parmesan n'est à présent coté que 3 francs. Le fromage d'Auvergne valait 65 centimes en Dauphiné (1567); maintenant le *Cantal* ne se paie pas beaucoup plus du double de ce prix dans toute la France. Ce qui a surtout augmenté, ce dont nous n'avons

(1) Les produits du Dauphiné s'achètent depuis 25 centimes en 1340, jusqu'à 80 centimes en 1392. La nature de ces fromages nous est d'ailleurs inconnue.

(2) Le « fromage de Flandres » se vend sur le pied de 18 centimes à Soissons (1476); une espèce plus modeste, en Franche-Comté, reste à 10 centimes (1493).

plus l'équivalent, ce sont les espèces exclusivement fabriquées en vue de la consommation locale, espèces qui sans doute n'étaient pas fameuses[1], mais qui suffisaient au menu peuple : le fromage de brebis que l'on achetait 17 centimes à Nîmes, le fromage blanc à 35 centimes le kilo en Provence, et les qualités non dénommées que l'on cédait pour 17 centimes en Franche-Comté (1575).

Nous avons remarqué que, par suite des révolutions de l'agriculture, la hausse de la viande de bœuf ou de vache au détail n'a nullement suivi la hausse des bœufs et des vaches sur pied ; nous devons aussi noter qu'à leur tour, les prix du lait, du beurre et du fromage, ont beaucoup moins enchéri que la viande ; c'est là un autre résultat des perfectionnements de l'industrie rurale. Elle a su multiplier les produits, tirer annuellement de chaque animal un plus grand nombre de litres de lait, et adoucir ainsi, dans une certaine mesure, pour la masse de la population, les inconvénients de la hausse du bétail. Quoique le kilogramme de chair de vache vaille aujourd'hui sept fois plus que sous Louis XII, le lait de cette vache et ses dérivés ne valent, eux, que trois fois et demi plus cher. Quoique ce même kilo de viande vaille quatre fois plus que sous Henri III, les laitages ne coûtent que le double. C'est une distinction qui a son importance.

Les œufs sont au contraire un des aliments qui ont le plus renchéri. Nous avons évalué cette dépense à 2 pour 100 du budget annuel de l'ouvrier, et estimé la douzaine d'œufs au prix moyen de 1 franc en 1897. Au XIIIe siècle, la douzaine d'œufs ne coûtait que 11 centimes en France, 10 à 12 centimes en Angleterre, 17 centimes en Savoie et jusqu'à 40 centimes à Pise (Italie)[2].

[1] Une preuve de la médiocre qualité de ces fromages nous est fournie par la comparaison de leur prix avec celui du lait et du beurre.

[2] Au XIVe siècle elle reste stationnaire en 12 centimes en Grande-Bre-

Après s'être élevée en moyenne de 12 à 34 centimes en 1326-1350, et à 46 centimes en 1351-1375, elle redescend à 22 centimes en 1376-1400, à 17 centimes en 1401-1450, à 12 centimes en 1451-1475, et même à 8 centimes en 1476-1500 [1]. Aux environs de Paris elle oscillait, dans la seconde moitié du XVe siècle, de 7 à 16 centimes. Comparée à ce qu'elle coûte actuellement, la douzaine d'œufs valait alors 12 fois moins cher; dans les soixante-quinze années précédentes, elle s'était vendue 8 fois et 6 fois moins. Au XIIIe siècle et même au XIVe, elle était demeurée au-dessous du prix moyen de la vie.

Les œufs sont donc, avec la viande, l'aliment qui s'est le plus dérobé à la consommation, si l'on suppose, comme il est vraisemblable en général, que le bon marché d'une denrée indique son abondance, et que de son abondance résulte l'usage universel qui en est fait. Au XVIe siècle, les œufs ne coûtaient encore que 13 centimes la douzaine en 1501-1525, 15 centimes en 1526-1550, 26 centimes en 1551-1575; et ce n'est qu'en 1576-1600 qu'ils atteignirent 42 centimes; c'est-à-dire un chiffre deux fois et demi inférieur à leur valeur actuelle. Dans les trois premiers quarts du siècle, ils avaient valu 4, 6 et 8 fois moins, alors que le cours ordinaire de toutes choses était respectivement trois fois, quatre fois, ou cinq fois plus bas que de nos jours. En Angleterre, de 1583 à 1702, la douzaine d'œufs était montée à 48 centimes, elle valait 49 centimes aux environs de Paris, et atteignait parfois en hiver 77 centimes; mais elle demeurait à 22 centimes en Alsace, et à 12 centimes en Berry [2].

tagne; en Normandie elle varie de 6 à 35 centimes, à Paris de 17 centimes à 1 franc. Elle se vend 1 fr. 20 en Anjou (1335), 16 centimes à Orléans (1340), 26 centimes à Dijon.

(1) En Angleterre elle était alors à 7 centimes; en Lorraine à 10 centimes, en Normandie de 5 à 11 centimes. Elle atteignait 15 centimes dans l'Orléanais, 29 centimes en Flandre et ne dépassait pas 9 centimes en Saintonge.

(2) La douzaine d'œufs est vendue

Le vin a été la boisson usuelle des Français aisés au moyen âge. Les prix nous apprennent qu'il était assez cher, et tout porte à croire qu'en général il n'était pas bon. On sait que la vigne était cultivée sur la totalité de notre territoire actuel, non seulement dans les départements où elle l'est encore, mais dans ceux aussi où l'on boit aujourd'hui de la bière et du cidre, dans le nord et dans l'ouest. Toutefois, comme il est acquis pour la science que le climat n'a pas varié depuis deux mille ans en Europe, que par suite la température ne s'est nullement abaissée depuis le règne de Philippe-Auguste jusqu'à notre République, il est aisé de conclure que le raisin récolté en Normandie, en Picardie, en Ile-de-France, n'atteignait qu'à une maturité imparfaite, et ne produisait qu'un liquide peu sucré, partant peu alcoolique, susceptible de tourner très vite à l'aigre, et en tous cas incapable de se conserver.

C'est pour ce motif, qu'au rebours de ce que nous voyons maintenant, le vin nouveau était toujours plus haut coté que le vin vieux. — Ces petits vins dénués des éléments nécessaires à la solidité, à la durée du liquide, avaient terminé leur fermentation au bout de quelques semaines; on les absorbait « tout chauds », suivant l'expression villageoise, c'est-à-dire avant que l'acide acétique n'y eût fait trop de ravages. Sans doute on mettait les futailles en perce lorsque le vin avait encore une saveur sucrée, et lorsqu'on finissait de les vider, au moment de la récolte suivante, le breuvage commençait à piquer.

Parfois on additionnait de miel les boissons qui menaçaient de se perdre, ou bien on les consommait sous forme de soupe, comme en Picardie, à titre d'aliment tonique. Cette incapacité à produire de bon vin, qui était le partage de beaucoup de nos provinces où l'on a renoncé à en faire, et de certaines autres où

36 centimes en Dauphiné, 31 centimes à Nîmes, 64 centimes à Clermont-Ferrand, en hiver.

l'on en fait encore bien qu'il n'y soit pas exquis, cette incapacité ne s'appliquerait pas aux districts du midi, ayant pour eux le soleil et les fruits sucrés.

Mais on sait qu'il ne suffit pas du climat pour obtenir des jus de qualité supérieure; qu'il faut aussi une sorte d'éducation des cépages, et plus encore une éducation du fabricant. En notre siècle où les vignerons et les vignes peuvent s'exporter facilement d'un pays à l'autre, il est une foule de contrées jouissant de climats identiques aux nôtres, qui se sont appropriés nos plants et nos hommes, et qui pourtant n'ont pas réussi à copier nos vins, ou qui n'y sont parvenus qu'après de longs efforts, beaucoup de tâtonnements et de pertes. Encore avaient-ils de bons modèles sous les yeux.

Il est difficile de faire l'histoire de notre viticulture, parce que tous nos crûs aujourd'hui renommés sont modernes, et que presque tous les crûs renommés jadis sont complètement oubliés. Comme le goût a pu varier en six siècles, il est loisible de soutenir que ce sont les palais d'autrefois qui ne s'accommodaient pas de certains liquides recherchés par les palais d'à présent ; que c'est ici affaire d'appréciation, puisque rien ne démontre qu'une bouteille de Château-Lafitte soit intrinsèquement meilleure qu'un litre de petit bleu; les gosiers habitués au petit bleu le préférant au contraire à un flacon de grande marque. Les Grecs et les Romains se sont délectés durant des siècles avec d'épais breuvages que nous traiterions de drogues; le Falerne, auquel les poètes contemporains d'Auguste ont consacré des distiques enthousiastes, ne serait à notre goût qu'une assez méchante potion.

On aurait beau disserter sur les variations des jouissances gastronomiques, l'on n'arriverait pas à s'entendre sur ce que l'on doit nommer « piquette », et sur ce qu'il convient d'appeler « bon vin ». Le crû de Rebrechien, près d'Orléans, qui faisait les

délices du roi Henri Ier en 1050, devint par la suite tellement déprécié, que vers 1600 il fut défendu de le jamais servir sur la table royale. Le crû auvergnat de Saint-Pourçain est, de tous, le plus en vogue peut-être au XIVe siècle; il passe avant le vin de Bourgogne, et peu de gens maintenant, même en Auvergne ou en Bourbonnais, en connaissent le nom. On en dirait autant d'un vin de Plaisance, que jadis nous importions à grands frais d'Italie, et dont il n'est demeuré aucune trace[1].

Plusieurs observations toutefois sont de nature à prouver que nos pères avaient les mêmes appétences que nous; d'abord, aux XIVe et XVe siècles, ils ne prisaient nullement l'acidité des vins; ils la supportaient dans le nord, lorsqu'ils ne pouvaient faire autrement, mais ils la fuyaient autant qu'il était en leur pouvoir; ce qui déterminait chaque année, au moment de l'apparition des vins nouveaux, une grande baisse sur les vins de l'année précédente. Ils ne se faisaient pas d'illusions sur la médiocrité de leurs produits. On n'épargnait pas les quolibets aux vins picards ou normands, au *tord-boyau* du Cotentin ou du pays d'Auge[2]. Les gens de l'Ouest recherchaient les « vins français », c'est-à-dire récoltés en Ile-de-France, qui sans doute étaient moins mauvais; les citoyens de l'Ile-de-France faisaient venir les vins de la Bourgogne ou du centre.

Quoiqu'il ait été de règle, en chaque territoire, de défendre, dans l'intérêt des producteurs locaux, d'importer du vin étranger, et que, d'autre part, l'intérêt des consommateurs ait fait prohiber aussi l'exportation des vins du crû, il ne faudrait pas croire pour cela que le vin n'ait pas circulé au moyen âge, et que s'il n'a pas circulé davantage c'est qu'il a été arrêté par les entraves des législateurs. Dans la région du midi, les entraves

(1) CIBRARIO, *Économie politique*, II, 147. — DE CALONNE, *Vie Agricole en Artois*, 97.

(2) Voyez L. DELISLE, *Classe Agricole en Normandie*.

étaient inutiles, tout le monde ayant amplement sa suffisance ; dans la région du nord, les vins étaient trop médiocres pour que personne songeât à disputer aux indigènes ceux qu'ils récoltaient.

La situation était en théorie la même que de nos jours : chacun aspirait à tirer sa boisson des pays ensoleillés ; mais en pratique il n'y avait dans le nord à importer, il n'y avait dans le midi à exporter que ceux qu'un voisinage maritime mettait en communication. Aux routes de terre il ne fallait pas penser, et les voies fluviales étaient hérissées de péages, coûteuses à remonter et par conséquent utilisables seulement dans le sens de la descente.

Le privilège de la position primait la qualité du vignoble. Comme la plupart des crûs aujourd'hui célèbres sont des créations en partie artificielles, où les soins donnés au sol, la sélection des ceps, les minuties de la taille, de la vendange, de la fermentation des jus ont un rôle, il est vraisemblable que l'effort des propriétaires s'est porté sur les terroirs faciles à exploiter, plutôt que sur ceux dont les produits devaient rencontrer un écoulement onéreux. Ainsi beaucoup de clos excellents n'ont été plantés que tard, et s'ils n'ont pas été appréciés dans des siècles reculés, c'est peut-être simplement qu'ils n'existaient pas.

Cette difficulté des transports, et la cherté relative des vins qui en avait été la conséquence pendant les XIVe et XVe siècles, fit que l'agriculture, lors de sa renaissance au début du XVIe siècle, se porta dans le nord avec une sorte de fièvre sur la plantation des vignes. On voit alors disparaître, dans les comptes de beaucoup de communautés, de chapitres, d'hospices, toute espèce d'achat de vin, là où chaque année précédemment il en était acquis des dizaines de pièces. C'est que l'on récoltait sa provision ; en effet parmi les dépenses de la maison figurent les

frais de la vendange, et au siècle suivant on est à même de vendre du superflu. Ce mouvement se manifesta jusqu'en Allemagne; le vin, et non la bière, était en 1500 la boisson favorite des Bavarois. On récoltait 32.000 foudres aux environs de Francfort, et l'autorité défendit d'étendre davantage le domaine viticole. Des défenses analogues furent édictées en France dans les derniers siècles; la peur de restreindre la production du blé les inspirait. C'est pour ce motif que l'on maintenait encore sous Louis XV des privilèges comme ceux de Bordeaux, amoindris par Charles VI et rétablis par Louis XI (1461). Ces privilèges consistaient, pour la capitale de la Guyenne, à empêcher les crûs de Languedoc de descendre la Garonne avant le 1er décembre, à ne pas souffrir que les vins du Périgord, de l'Agenais et du Quercy arrivassent dans la Gironde avant le jour de Noël.

Il n'est pas probable toutefois qu'un retard de quelques semaines pût porter, il y a cent ans, un sérieux préjudice à ces vignobles de second ordre; tandis que quatre cents ans plus tôt, quoique les villes de Provence eussent le droit d'exporter librement leurs vins au dehors, les paysans arlésiens, lors d'une récolte abondante comme celle de 1414, après avoir rempli leurs futailles et tous leurs vases disponibles, en étaient réduits à cesser de vendanger, laissant perdre, faute de débouchés, leurs raisins à la branche[1].

A la fin du XIIe siècle (1180), le vin variait en Normandie de 4 fr. 75 à 20 francs l'hectolitre; la moyenne paraît être de 8 à 9 francs, elle était de 12 francs en Angleterre[2]. Les irrégularités

[1] Arch. Com. Toulon (t. II, p. 12 et 13). — Arch. Dép. Vaucluse, B. 2282. — Soc. Statist. Marseille, 1851, p. 280. — Ordon. Mun. d'Issoudun (1598). Soc. Antiq. Berry. — Arch Nat., F12, 702 (Edit. d'Avril 1776). — JANSSEN, *Allemagne fin du moyen âge* (trad. Paris), p. 295.

[2] Tandis que l'hectolitre de vin ordinaire ou de « vin de garnison » se

des récoltes influaient sur le prix des vins, comme sur celui des blés, avec une violence dont nous pouvons difficilement nous faire idée, aujourd'hui où le commerce, formant un contrepoids permanent aux oscillations annuelles de la production, absorbe tour à tour, ou rejette sur le marché des quantités énormes de marchandises.

Ce rôle bienfaisant, le commerce n'aurait pu le remplir au moyen âge, pour le vin : d'abord, parce que le trafic à grande distance n'était possible, comme on vient de le dire, qu'entre un nombre très limité de provinces, ensuite parce qu'une bonne partie de ces vins, incapables de se conserver, auraient occasionné de fortes pertes à qui les eût emmagasinés dans une année d'abondance, pour les revendre dans une disette. En 1202, l'hectolitre, qui valait 6 francs à Paris, se vendait 13 francs à Montargis et 17 francs dans le Calvados ; lorsqu'en Angleterre les vins d'Anjou et de « France » s'achetaient 9 fr. 50 [1]. Le vin, peu coûteux dans les trois premiers quarts du XIII[e] siècle, entre 8 francs et 5 francs l'hectolitre sur l'ensemble du territoire, c'est-à-dire à un chiffre quatre et même six fois plus bas que de nos jours, où l'on peut évaluer la même quantité à 30 francs, le vin haussa considérablement de 1276 à 1325.

Le maximum des soixante-quinze années précédentes se trouve être dans nos tableaux de 26 francs ; le minimum de 2 fr. 50 l'hectolitre à Agen (1251) ; et ce prix n'était pas si extraordinaire, puisque le vin blanc dans l'Aisne s'était payé 3 francs en 1233. Au contraire, depuis la mort de saint Louis

vendait en 1195 à Rouen 5 fr. 50, celui de « vin français » — importé de l'Ile-de-France — coûtait 13 francs ; dans la capitale de la Normandie, le vin d'Auxerre ou de Bourgogne montait même à 26 et 30 francs l'hectolitre (1198).

(1) Le vin de Poitou s'y payait 8 francs seulement l'hectolitre. Les prix du vin sont alors de 11 fr. 50 à Valogne. 5 francs dans le Gâtinais, 9 francs à Moret, près Fontainebleau.

jusqu'à celle de Philippe-le-Long, la moyenne fut de 20 francs l'hectolitre; le vin ne paraît pas descendre au dessous de 6 francs, et s'élève jusqu'à 85 francs.

Dans le demi-siècle suivant (1326-1375) il demeure à peu près au même taux : 18 fr. 50 l'hectolitre. Il était donc, comparativement au prix de la vie en général, plus cher que de nos jours. Le chiffre de 18 francs était dépassé en Picardie et Ile-de-France, — 26 francs — ; mais il n'était pas atteint en Orléanais et en Dauphiné, où le vin valait 14 francs[1]. En Angleterre, à la même époque, l'hectolitre, qui n'avait coûté au XIIIe siècle que 19 francs s'élevait à 30, et finalement à 60 francs durant la première partie de la guerre de Cent ans[2]. Le « vin grec » — crû de luxe évidemment — atteignait sur nos côtes de la Méditerrannée jusqu'à 49 francs, tandis que le « vin de Gascogne », vendu en Artois, se négociait pour 23 fr. seulement (1302). A Paris le vin de Bourgogne revenait à 43 francs l'hectolitre[3].

Il serait puéril de tirer, pour le vin, des conclusions absolues de la différence de valeur qui se rencontre d'une localité à l'autre, comme nous l'avons fait pour le blé. Le blé est partout identique, tandis que les liquides qui portent le nom de vin ne se ressemblent guère[4]. A Paris le vin de Saint-Pourçain arrive à 37 francs; mais le vin d'Auxerre ne s'achète pas plus de 17 francs; le vin nouveau des environs de la capitale est cédé pour

(1) Ni en Anjou, où il valait 15 francs. En Normandie le prix était de 13 francs, en Bourgone de 17 francs, tandis qu'en Guyenne et Gascogne il n'était que de 7 francs.

(2) En Espagne, dans la province de Catalogne, le vin du pays se payait 27 francs l'hectolitre environ, vers 1285, le même prix qu'en Roussillon; tandis qu'en Languedoc il ne dépassait pas 18 francs.

(3) En Piémont, le vin ordinaire oscillait entre 12 et 26 francs, et en Flandre (1297) on paye du vin jusqu'à 119 francs l'hectolitre.

(4) En 1328, par exemple, le vin coûte en Artois près de 27 francs ; en Franche-Comté, à Ornans, il ne vaut que 9 fr. 50 ; à Arbois le blanc se paye 15 francs, et le rouge 21.

15 francs, le vieux pour 13 francs; et le crû de Corbeil est même vendu pour 11 fr. 50[1].

Chaque marché offre des types très divers : en 1360 il est vendu du vin à Orléans depuis 8 francs jusqu'à 27 ; à Tours depuis 7 fr. 50 jusqu'à 3 fr. 20, ce dernier destiné à des charpentiers[2]. Et tandis que les crûs communs descendent à 5 et 6 francs l'hectolitre, les vins fins, les « vins de présent » atteignent 43 francs à Tours, pour du « Saint-Pourçain », 120 francs à Gisors pour du vin de Gascogne (1363), 166 francs à Paris pour du Grenache ou du Beaune ; ce vin de Beaune, si renommé parmi les gourmets, que le désir de ne pas s'éloigner de la source d'une si précieuse liqueur, avait, au dire de Pétrarque, beaucoup de part à la répugnance des cardinaux d'Avignon pour le retour du pape à Rome[3].

De ces marchandises onéreuses, il n'y a pas lieu de s'occuper dans l'étude du prix des « vins en gros » ; les quantités, qui font l'objet des achats, rentrent dans la catégorie des « vins au détail ». Ce ne sont que chopines, pintes, pots ou setiers, quelques litres au plus qui représentent le « vin d'honneur » offert à une notabilité de passage, ou la consommation personnelle d'un prince, d'un seigneur de marque, hébergé quelques jours dans la ville.

Ces vins-là étaient les seuls auxquels fut concédé un logement de verre. Tous les autres étaient bus « à la pièce », chez les rois, comme chez les vilains. Cette recherche consistant à mettre son vin en bouteille que le plus modeste bour-

(1) La même année (1340) le vin coûte 12 francs à Orléans, 15 francs à Carteret dans le département de la Manche, et 27 francs à Dôle dans le Jura.

(2) A Paris depuis 14 francs jusqu'à 54 francs, à Rouen et à Louviers depuis 7 francs jusqu'à 14 francs.

(3) Le prix de ce breuvage était bien inférieur encore à celui de ces vins cuits, dont l'hectolitre se payait au delà des Alpes, à Carignan, jusqu'à 448 francs (1384).

geois contemporain s'offre pour des boissons ordinaires, les chevaliers n'en usaient que pour les liqueurs de dessert venues des contrées lointaines. Cela tenait au coût élevé des bouteilles, qui forçait à laisser vieiller les vins dans les barriques. Mais le séjour des fûts, le contact de l'air, était funeste à la garde des crûs peu alcooliques du nord de la Loire.

Le Beaune, dont un « flacon » est payé en 1372 par l'hôpital Saint-Jacques 1 fr. 66, ne revenait qu'à 21 francs l'hectolitre pour l'échançonnerie royale l'année de la mort de Charles le Sage (1380). Le Bourgogne ordinaire, ou le « Bar », ne valaient alors que 17 francs et le « françois », récolté aux environs de la capitale, que 8 francs[1].

Avec la première moitié du xv[e] siècle, nous assistons à une baisse légère : au lieu de 18 fr. 50, l'hectolitre ne se vend plus en général que 14 francs. Mais, à ce taux, il demeure plus cher qu'aujourd'hui, puisque le pouvoir de l'argent est quatre fois et demie plus fort, et que ces 14 francs représentent 63 francs de notre monnaie. Le plus bas prix provincial vient de la région du sud-est : 6 fr. 50 en 1376-1450[2]. En s'élevant dans l'échelle des chiffres, on trouve le vin de Lorraine et d'Alsace à 8 francs. La moyenne de 14 francs est atteinte dans l'Ile-de-France. Elle est dépassée en Normandie, où le vin vaut 15 francs, un peu plus qu'en Bourgogne où il ne coûte que 13 fr.[3].

Au dessous de ces chiffres régionaux apparaissent, chaque

[1] On payait à Rouen le Chablis 9 francs l'hectolitre, le Ricey (Aube) 6 francs et le vin fin 54 francs (1377). L'ordinaire, en 1384, ne valut à Corbeil que 3 fr. 15 et le vin de choix allait jusqu'à 39 francs.

[2] On trouve un prix de 3 fr. 17 l'hectolitre en Aunis et pourtant les brocs de vin d'Aunis paraissaient à Paris en ce temps-là, au cabaret « méritoire » de la Pomme de Pin. Villon en fait l'éloge.

[3] Le prix s'élève jusqu'à 22 francs dans le Roussillon, et dans le Bas-Languedoc qui deviendra plus tard la cave de la France.

année, de profondes inégalités d'un lieu à un autre; et, en d'assez courts intervalles, des variations énormes sur les mêmes crûs, dont nos modernes bulletins commerciaux ne peuvent nous donner idée. En 1401 par exemple, le Bourgogne est coté *à Paris* 5 francs l'hectolitre, à Rouen, 21 francs; le Beaune valait 19 francs à Paris et 40 francs à Rouen en 1405[1]. A Troyes le *nouveau* s'achetait 46 francs; le *vieux* 30 francs seulement[2]. A Rouen, où nous venons de voir le Beaune à 40 francs, le Mantes se vendait 25 francs, le « français » 13 francs et le « vin du pays » 6 francs seulement. Les Normands n'appréciaient donc pas très haut leur propre récolte; car il n'existe pas à ce moment (1405) d'autre jus de raisin si bon marché[3].

Dans la seule année 1434, cependant, le vin oscille de 1 fr. 20 l'hectolitre à Montélimar, à 6 francs près d'Auxonne (Franche-Comté), 29 francs à Paris et 32 francs à Troyes[4].

De 1451 à 1525, il ne cessa de baisser : de 14 à 10 francs sous Louis XI ; à 9 francs sous Charles VIII ; à 7 francs au commencement du règne de François Ier. La moyenne de ces soixante-quinze ans, ressort à 9 francs ; quelque bas que paraisse ce chiffre, il était plus élevé que ceux du temps de saint Louis, où la vie dans son ensemble était plus chère; il était aussi plus haut que notre prix de 30 francs, puisque les 9 francs de 1451 à 1525 correspondaient à 54 et à 45 francs

(1) Le « vin de Gascogne » ou du Bordelais se payait en Normandie assez sensiblement le même prix que le Bourgogne. A cette date (1405), le vin « romeret » était vendu 60 francs l'hectolitre à Soissons.

(2) On trouvait là du vin rouge à 12 francs.

(3) A Lyons, en Dauphiné, il coûte 7 francs; à Paris, le prix est de 19 francs; à Orléans, il varie de 11 à 33 francs, le vin de Bourgogne y est acheté 28 francs.

(4) Dans la seule cité d'Orléans, il va, cette année-là, de 19 à 43 francs. Pendant la même période (1401-1450) il se tenait en Angleterre entre 31 francs et 38 francs l'hectolitre.

de 1897[1]. La Bourgogne et la Champagne ne ressortent qu'à 6 fr. 60; tandis que la Normandie atteint 10 francs[2].

Les diverses régions conservaient à peu près, quoique les plantations de vignes eussent été considérables par toute la France, leur place respective sur la carte des prix. Il en fut de même dans les cinquante années suivantes (1526-1575), où le vin remonta à 17 francs, et en 1576-1600 où il s'éleva à 19 francs. Il est d'ailleurs curieux d'observer, bien que ces cours de 17 et 19 francs fussent, comparativement aux nôtres, assez onéreux pour l'acheteur, que le vin n'avait pas augmenté depuis le xve siècle plus que l'ensemble des denrées, et qu'au regard du xive il avait diminué. L'hectolitre à 19 francs sous Henri III ne correspondait qu'à 47 francs de notre monnaie; tandis que l'hectolitre à 14 francs sous Charles VI équivalait à 63 francs de 1897, et l'hectolitre à 20 francs de Philippe de Valois représente 65 francs de nos jours.

Au contraire du blé, et de toutes les denrées en général, le vin a plutôt décru de valeur depuis le moyen âge jusqu'à la fin du xvie siècle. Cette constatation confirme celle que nous avons faite précédemment sur la baisse du prix de l'hectare de vigne et de la culture des vignes à façon, de la première époque à la seconde[3]. Situation qui révèle un progrès agricole d'autant plus grand que, durant ce temps, le vin fut successivement chargé des impôts les plus nombreux et les plus lourds. Il devient, avec le sel, le point de mire favori du fisc.

Ces deux denrées de première nécessité sont les colonnes de

(1) C'est dans le centre que les cours paraissent les plus élevés : 15 fr. 50 l'hectolitre, et c'est dans le Dauphiné qu'ils sont les plus minimes : 3 fr. 18 l'hectolitre.

(2) Les prix sont de 8 fr. 15 en Ile-de-France, de 10 francs en Picardie et Artois, de 8 francs en Orléanais, de 8 fr. 75 en Alsace et Lorraine.

(3) Voyez tome Ier, p. 347, Prix et revenus des vignes; et ci-dessus les Salaires des journaliers et domestiques de 1525 à 1600, ch. II, p. 46.

nos anciennes *aides* — contributions indirectes; — on les taxe en gros et en détail, qu'elles circulent par terre ou par eau, et les droits, tantôt spécifiques sur la contenance, tantôt *ad valorem* sur la vente, s'appellent, se complètent, se greffent les uns sur les autres, et augmentent finalement le prix payé par l'acheteur. Cependant la cherté relative de ce prix au moyen âge ne peut être attribuée à l'impôt, comme on l'a cru parfois, puisque le vin a surtout été coûteux à l'époque où il n'y avait que peu ou point de droits, c'est-à-dire jusqu'à 1450 environ. Depuis le règne de Louis XI, où la taxe atteignit le quart de la valeur marchande, jusqu'au règne de Henri IV où elle ne cessa de s'accroître, le vin fut proportionnellement moins cher que de 1275 à 1450, où il n'était grevé que de charges très légères[1]. Le droit *de détail* ne fut sérieusement perçu qu'après la guerre de Cent ans[2]; et cependant c'est à partir de ce moment que l'hectolitre baisse de prix, dans l'Ile-de-France comme sur toute la surface du royaume. De 1276 à 1450, il avait coûté 17 francs l'hectolitre, de 1451 à 1600, il ne coûta que 12 francs.

Si la boisson nationale devint plus abordable, si, malgré les taxes dont elle fut l'objet, elle diminua plutôt que d'augmenter, c'est que le domaine vinicole a dû s'élargir singulièrement depuis 1450 jusqu'à 1600 et dépasser de beaucoup la superficie qu'il occupait auparavant dans notre pays.

Il n'en fut pas ainsi partout; en Angleterre le prix moyen, au XVIe siècle, était de 50 à 60 francs l'hectolitre, pendant qu'il demeurait chez nous à 17 et 19 francs. Nos voisins consom-

(1) *En gros* il ne paya à l'octroi de Paris, jusqu'au milieu du XVIe siècle, que quelques francs *par charrette* pour « chaussées », « rivage de Seine », « péage du Petit-Pont »; les droits que l'on édicta à plusieurs reprises ayant toujours été abolis au bout de peu de temps.

(2) Voyez G. Bienaymé, *Les Droits d'octroi et d'entrée à Paris depuis le XIIe siècle*, p. 3, et Leber, *Appréciation de la fortune privée*, p. 283.

maient surtout à vrai dire du Bordeaux — sans parler des crûs espagnols qu'ils payaient 1 franc le litre sous Élisabeth, — tandis que beaucoup de nos vins n'étaient pas très recommandables.

Ils continuent à se classer d'ailleurs selon leur abondance autant que selon leur qualité. De 1576 à 1600, l'hectolitre vaut depuis 8 francs en Gascogne et Languedoc, jusqu'à 17 francs en Ile-de-France et 26 francs en Flandres et Artois[1]. Dans cette dernière région les prix ne s'appliquent pas seulement, comme on pourrait le croire, à des vins d'importation : en 1550 les produits locaux valent à Louvain 5 fr. 55[2]. Quant au vin étranger, le bon Bourgogne s'achetait, à Bruxelles, jusqu'à 125 et 260 francs, c'est-à-dire un prix identique à celui des grands clos de la Côte-d'Or en 1897.

De là aux 3 francs que se paye, en cette même année 1550, l'hectolitre dans le Comtat-Venaissin, on peut parcourir toute la gamme des jus de raisins[3]. Et ce n'est pas toujours dans le midi que les chiffres sont les plus bas. L'on voit bien, en 1591, du vin valoir 60 francs l'hectolitre à Boulogne-sur-Mer, et 10 francs seulement à Nîmes[4]. — Ici, le prix de Boulogne s'applique à un liquide de choix, pour cadeaux[5]. — Mais en 1593, le vin valait 35 francs à Nîmes, tandis qu'il ne se payait que 29 francs à Paris, et 20 francs à Brive dans le Limousin. En 1594 il était descendu à 5 francs en Languedoc, tandis qu'il demeurait à 16 francs en Lorraine, à 35 francs dans Seine-et-Marne[6].

(1) Il coûte 22 francs en Saintonge et Anjou, 17 francs en Auvergne et Dauphiné, le même prix en Alsace, 16 francs en Orléanais.

(2) Il est vrai qu'ils se vendent 24 francs à Aerschot et 41 francs dans d'autres villes de Belgique.

(3) Ceux de Soissons qui valent 8 francs, ceux d'Orléans qui valent depuis 4 francs jusqu'à 29.

(4) La même année, il se paie 16 francs à Orléans, 26 francs à Soissons et 34 francs à Besançon.

(5) L'année suivante, le vin de Nîmes ne coûtait que 8 francs, celui de la Rochelle en coûtait 27.

(6) En 1596, où le vin se payait 12 francs dans le Gard, il variait de

Comparons aux salaires, selon le but principal de ce chapitre, le vin qui absorbe 6 pour 100 de la dépense annuelle des classes populaires : à 30 francs l'hectolitre, la journée actuelle de 2 fr. 50 représente 8 lit. 33 de vin. De 1201 à 1275 le manœuvre en gagna 9 litres ; de 1276 à 1375, il n'obtenait plus que 4 litres et demi par jour[1] ; en 1451-1500, il put s'en procurer 6 litres ; en 1501-1525, il alla jusqu'à 8 litres, puis fut réduit, sous Henri III, à 4 litres. Mais quoique le prix du travail, par rapport au vin, eût ainsi baissé de moitié au XVIe siècle, il se trouvait cependant à peu près égal à ce qu'il avait été depuis les dernières années du XIIIe siècle jusqu'au milieu du XVe ; tandis que, pour le blé ou la viande, la situation du journalier était bien différente.

Ces observations ne sauraient s'appliquer à la bière ou au cidre dont la consommation en France est plus récente que celle du vin, et sur lesquels les prix recueillis remontent par là même beaucoup moins haut. La bière, ou cervoise, fabriquée avec l'orge ou l'avoine, dépend naturellement du cours de ces deux sortes de grains. Rien d'étonnant si cette boisson revient à 11 francs l'hectolitre au XIVe siècle, où les grains étaient chers ; si elle baisse au XVe siècle à 9 francs (1401-1425), puis à 5 francs en 1426-1525, et si elle s'élève à nouveau de 1526 à 1600 à 18 francs. Ce dernier chiffre, peu différent *intrinsèquement* de celui des bières actuelles évaluées 25 francs l'hectolitre, est *relativement* plus fort du double ou davantage, puisque les 18 francs l'hectolitre du XVIe siècle correspondent, d'après le pouvoir général de l'argent, à 45 et 60 francs de nos jours.

Pas plus pour la bière que pour le vin, l'on ne peut tirer de conclusions des différences de valeur qui existent entre deux

8 à 29 francs dans le Loiret, et dans Seine-et-Oise, de 18 à 5 francs pour du vin *clairet*.

[1] De 1376 à 1450, son salaire lui permit d'acheter 5 litres.

régions, même entre deux régions peu éloignées ; parce que ces prix désignent souvent des qualités très diverses. Ainsi en 1426-1450 la bière vaut 9 francs à Strasbourg, 5 à 6 francs à Rouen, 2 fr. 50 et 1 fr. 25 l'hectolitre à Amiens. Or ces derniers breuvages qualifiés de cervoise blanche et de « petite bière » ou « Goudale » sont certainement très inférieurs à la forte bière de l'Alsace[1]. En Flandre, et notamment à Bruxelles, on trouvait de la cervoise à 5 francs, mais la bière de Hambourg y valait 12 francs, celle de Malines 23 francs et celle de Frise 45 francs l'hectolitre[2].

S'il y a des bières à tout prix, selon leur saveur et leur degré alcoolique, il en est de même des cidres dans la fabrication desquels l'eau jouait un rôle plus ou moins important selon que la récolte des pommes avait été plus ou moins abondante. Le cidre n'était pas, avons-nous dit, la boisson des Normands et des Bretons au moyen âge, comme il l'est devenu aux temps modernes. La culture du pommier sur une grande échelle ne date dans l'ouest que du XIVe siècle, comme celle de l'olivier dans le sud-est. Elle se répandit plus tard en Picardie et même en Champagne, et y joua un rôle d'appoint pour combler les vides dans les années de mauvaises vendanges. On brassait du cidre près de Troyes, en 1412, avec des pommes sauvages ; on en achetait « pour mettre sur des marcs de raisin afin de faire du vin destiné aux domestiques »[3].

De l'autre côté du détroit, dans le pays de Galles, où cette boisson jouissait d'une certaine faveur dès le XIIIe siècle, elle ne

(1) Au XVIe siècle, la bière valait 8 et 11 francs à Strasbourg; en Normandie, elle oscille entre 3 francs en 1524 et 30 francs en 1554.

(2) En Angleterre aussi, l'hectolitre de bière commune se vendait au détail 1 fr. 75 en 1550; la même année l'ale ou *ptisan* s'y payait 4 fr. 50 et la bière de choix 22 francs.

(3) Arch. Départ. Aube, G. 399, 422; Drôme, E. 5070.

coûtait que 3 fr. 50 à 4 francs l'hectolitre. En Normandie son prix variait énormément [1]. Il alla de 3 à 4 francs en moyenne dans les pays producteurs, et atteignit seulement au XVIe siècle le chiffre de 5 francs.

Si l'on évalue à 15 francs l'hectolitre en 1897 le *cidre pur*, on remarquera que la distance était plus grande, durant la période 1200 à 1600, entre le jus de la pomme et celui du raisin, qu'elle ne l'est aujourd'hui. On en peut induire que, si la culture de la vigne était jadis plus dispersée, les régions viticoles actuelles étaient certainement beaucoup moins plantées qu'elles ne sont de nos jours.

Nous avons étudié jusqu'ici les principaux chapitres de l'alimentation, pain, viande, laitages et œufs, boisson, qui forment ensemble 48 pour 100 de la dépense totale, et plus des trois quarts de la nourriture; laquelle absorbe, d'après les meilleurs calculs, 60 pour 100 du budget ouvrier. Les 12 pour 100 de frais de bouche qui nous restent à examiner sont représentés par le poisson (3 pour 100), l'huile (2 pour 100), les légumes (4 pour 100) et l'épicerie (3 pour 100).

Il semble que c'est peu concéder au poisson que de le supposer équivalent à un 33e seulement des déboursés annuels d'une famille populaire, à une époque où le maigre était obligatoire deux jours par semaine sans compter le carême, les vigiles, quatre-temps, etc., si bien qu'un catholique ne devait guère manger de viande plus de deux cents jours par an. Mais cette abstinence multipliée avait pour résultat de renchérir le poisson transformé, sauf le long des côtes, en une denrée de luxe.

Le dauphin Humbert de Viennois rédigeait ses menus par avance (1336), et voici quel devait être le programme des jours

[1] En 1368 à Caen, il valait 4 fr. 60 et à Louviers 2 fr. 60 seulement. En 1371, à Évreux, le cidre va de 1 fr. 50 à 14 fr. 50 l'hectolitre.

de pénitence : « Le vendredi, un potage au choux, six œufs et du poisson, *si l'on en trouve*; le samedi, potage aux oignons et à l'huile d'olive, tarte aux herbes, et du poisson, *s'il y en a* ». Ceci semble indiquer que, même pour un prince, il n'y en avait pas toujours. On distinguait à Paris, au XV[e] siècle, les « poissonniers d'eau douce » et les « poissonniers de mer » — ceux-ci ayant seuls le droit de vendre aux « preneurs de marée » des environs et de province — et l'on accusait ces courtiers de se servir de leur monopole pour maintenir toujours les cours très élevés; il est probable que la cherté tenait surtout à la rareté. Pour avoir la marée en temps utile, on se servait de chevaucheurs, habitués par métier à arpenter les chemins, et qui faisaient double office, portant par devant le sac de cuir aux dépêches, et par derrière la bourriche au poisson.

Tout porte à croire que l'on ne procédait ainsi qu'en hiver, et que, malgré tout, on mangeait du poisson légèrement faisandé. Nous traiterons plus tard des voies de communication et des moyens de transport, mais, d'après le petit nombre de lieues que font par jour les messagers à cheval, même les messagers royaux, étant donné le peu de sûreté des routes, et l'absence de relais réguliers, le poisson de mer que l'on vendait aux halles parisiennes, et celui surtout que l'on pouvait consommer dans les provinces, devait arriver souvent — s'il arrivait — dans un état voisin de la décomposition. La plus grande partie du poisson de mer servi sur les tables bourgeoises était salé, et pour le vulgaire, les salaisons constituaient déjà un aliment assez coûteux. Les gens riches avaient recours au poisson de rivière. Quoique la France d'autrefois fût parsemée d'innombrables étangs, désséchés en partie à la fin du XVIII[e] siècle et au commencement du nôtre, et que la production du poisson d'eau douce semble avoir été plus grande qu'elle ne l'est de nos jours, la demande devait être proportionnellement plus forte encore,

puisque le prix des brochets, des carpes, des truites, et généralement de toute la pêche intérieure, était plus élevé dans les âges passés que dans celui-ci. Par une conséquence naturelle, la confection de ces étangs était une bonne spéculation; ils se louaient très chers.

On constate aussi, dès le XIVe siècle, des tentatives de pisciculture dans l'est; d'où l'on peut supposer que les cours d'eau de cette région n'étaient peut-être pas plus poissonneux qu'ils ne le sont aujourd'hui. Quelques historiens ont émis cette hypothèse que les rivières avaient un volume jadis plus considérable et plus constant, grâce aux forêts épaisses qui protégeaient leur source et leurs réservoirs d'alimentation naturelle; qu'elles étaient plus couvertes dans leur parcours, et n'étaient point interrompues par les ouvrages d'art que l'industrie a multipliés[1]. En réalité, les voies fluviales étaient coupées par beaucoup plus de barrages, utilisées par beaucoup plus de moulins, soumises aux caprices de beaucoup plus d'autorités au moyen âge que de nos jours. Et comme la pêche n'était réglementée par aucune loi, il est vraisemblable que le poisson n'avait pas plus de facilité qu'aujourd'hui pour se reproduire; le prix élevé de cette denrée en est un indice; la création des étangs particuliers en est un autre.

J'ai mentionné cette tradition — cette légende si l'on veut — d'après laquelle les domestiques de ferme, les garçons meuniers, en certains districts côtiers, auraient stipulé dans leurs contrats de louage, « qu'ils ne mangeraient pas de saumon plus de deux fois par semaine ». Et pourtant un saumon est payé 37 fr. 50 en 1234, pour la table du roi saint Louis. Au XIVe siècle, un saumon frais coûtait à Paris et aux environs 20 à 26 francs[2]; au

[1] GÉRARD, *Ancienne Alsace à table*, p. 39. — Arch. Dép. Doubs, B. 172. — BERT. LACABANE, *Not. sur Brétigny*, 63.

[2] Nous voyons pourtant un saumon de 6 fr. 67 à Bergerac en 1380 et un autre de 6 francs en Flandre, au siècle suivant.

xve siècle, dans l'Orléanais, le prix variait de 18 à 30 francs [1].

Les truites au XIIIe siècle se vendaient, en Suisse, de 3 fr. 50 à 7 francs la pièce; les brochets à Paris et en Bourgogne valaient de 1 franc à 3 fr. 50 [2]. Au XVIe siècle, les gros brochets montaient jusqu'à 9 francs; les truites jusqu'à 10 francs. Les carpes étaient un peu moins chères : les grosses ne s'élevaient qu'à 6 francs, en 1383, à Paris [3].

C'étaient là poissons de riches; les bourgeois se contentaient de la tanche, de la perche, du barbeau; les pauvres ne pouvaient aborder que les espèces de qualité inférieure. Lorsque Champier, dans la *Re Cibraria*, publiée sous François Ier, nous apprend que « les provinces intérieures qui, dit-il, se nourrissent beaucoup mieux que les autres, consomment beaucoup de poisson d'eau douce », on doit supposer qu'il parle ici du tiers-état parce que les produits de la pêche locale, sauf peut-être les barbillons et les grenouilles, étaient en général à trop haut prix pour la masse. Le journalier des environs de la mer n'aurait pu compter que sur la raie ou le cabillaud; le marsouin même lui était interdit, puisqu'il coûtait jusqu'à 4 francs le kilo.

La morue aussi demeurait au dessus de ses prétentions; elle variait au XIVe siècle de 80 centimes la pièce, à Montauban, jusqu'à 3 fr. 30 près d'Arras; aux XVe et XVIe siècles de 30 cen-

(1) Le saumon fumé ou salé ne coûtait que 2 fr. 60 à Montauban en 1345, 3 fr. 40 à Paris (1372), 4 à 6 francs en Provence ou en Flandre (1550).

(2) Une lamproie se payait 2 francs à Montauban, un cabillaud 1 franc.

(3) Au XVe siècle, elles varient de 16 centimes à 3 francs; au XVIe de 40 centimes à 10 francs; en moyenne on les vend de 1 fr. 50 à 2 francs. La taille a, sur le prix, une influence beaucoup plus grande que la quantité de chair à laquelle elle correspond. A Nîmes, en 1583, un *grand* saumon frais coûte 10 fr. 30; un saumon de 60 centimètres de long se vend 5 fr. 14 et un saumon de 50 centimètres ne se vend que 3 fr. 20. Le kilo de saumon *salé* se paie alors 80 centimes. Les plus petits s'achetaient en Franche-Comté 35 centimes en 1350.

times à Strasbourg, à 1 fr. 50 en Provence (1). En Angleterre elle ressortait moyennement à 1 franc, c'est-à-dire presque au même prix que de nos jours. Les bancs de Terre-Neuve, ou ceux de Saint-Pierre ne devaient être exploités qu'au XVII[e] siècle. Quant à la sardine, sa pêche paraît récente. Avant 1500 elle était inconnue en Bretagne, ou du moins l'on n'avait pas songé à en tirer parti ; cependant des côtes de l'Armorique s'expédiait une quantité considérable de poissons salés (2).

Le poisson de mer, parfois très bon marché le long des côtes (3), ne pouvant se transporter frais, et le poisson de rivière de son côté se maintenant à des taux assez élevés, le seul procédé vraiment économique était le séchage ; le hareng, auquel ce procédé était appliqué sur une vaste échelle, alimentait les vendredis populaires.

Avant de jeter un coup d'œil sur les prix auquel ce poisson était livré à la consommation, une simple remarque fera toucher du doigt le chiffre énorme prélevé par le coût du transport sur les denrées de cette nature. En 1383 les huîtres *en barils*, se vendaient à Paris et aux environs 1 fr. 50 le cent, les huîtres *en écailles* 9 fr. 50, c'est-à-dire le même prix qu'en 1897. En 1556 les huîtres *sans écailles* valaient 85 centimes le cent à Orléans comme en Normandie, ou en Provence, mais dans cette dernière province, malgré son voisinage de la mer, les huîtres en écailles coûtaient 5 francs. On observe des écarts analogues entre le hareng frais et le hareng saur, quoiqu'il n'y ait pas à tenir compte, pour ce poisson comme pour les huîtres, d'une co-

(1) Elle valait 85 centimes à Paris et en Flandre; 75 centimes à Orléans.

(2) Les sècheries de Cornouailles rapportaient au domaine ducal à la fin du XV[e] siècle, plus de 100.000 francs de notre monnaie et celles de Saint-Mathieu la moitié. — Association bretonne, 1850, p. 180.

(3) A Cherbourg, en 1556, le sire de Gouberville achète pour 2 fr. 50, 2 congres, 2 maquereaux, 1 mulet, 4 soles, 2 raies et 1 plie.

quille lourde et encombrante. En 1359, lorsque le hareng saur varie de 3 à 7 francs le cent, le hareng frais se paye à Paris 19 à à 32 francs[1].

Quoique l'on fasse honneur à un Flamand d'avoir découvert au XVe siècle l'art de conserver les harengs[2], ce poisson était depuis longtemps d'une vente courante en France. Son prix dans le Pas-de-Calais, l'un des principaux lieux de provenance (2 à 4 francs le cent), différait peu de la valeur qu'il acquérait à Paris après le transport, et qui varie entre 2 fr. 45 (1356), 3 fr. 70 (1328), et 5 fr. 15 (1323); ce dernier chiffre s'applique à des « harengs triés ». De nos jours, bien que l'on trouve des harengs depuis 5 centimes la pièce, ils peuvent être évalués en moyenne à 11 francs le cent.

Ils ne coûtaient donc, proportionnellement au pouvoir de l'argent, ni plus ni moins qu'aujourd'hui dans la première partie du XIVe siècle. Ils augmentèrent beaucoup dans la seconde, et durant les deux cents années qui suivirent jusqu'à 1600. En 1376-1400, ils valurent 7 fr. 50 le cent; en 1401-1450, 6 francs; en 1451-1500, époque de la vie à bon marché, ils se vendaient 5 fr. 25, moitié de ce qu'ils coûtent en 1897, et pourtant l'argent de ce temps-là avait une puissance six fois plus grande que le nôtre. Les 5 francs intrinsèques que l'on payait cette denrée populaire, représentent 30 francs de nos jours. En 1501-1550 elle se maintint au même prix nominal (5 fr. 35), ce qui, en fait, correspond à une diminution; en 1551-1600, elle s'éleva à 8 fr. 25; supérieurs encore du double aux 11 francs actuels, mais inférieurs d'un tiers aux 5 et 6 francs du XVe siècle.

Ces variations n'ont pas affecté le travailleur de la même manière, parce que les oscillations des salaires n'ont pas suivi,

(1) Vers 1385 il coûte 13 francs en Bourgogne, à l'état frais, et seulement 4 francs à l'état sec.

(2) Les uns donnent la date de 1416; d'autres disent en 1360 (HENNE, *Hist. de Charles-Quint*, V, 306).

on le sait, celles du pouvoir général des métaux précieux. Aujourd'hui le journalier gagne, avec ses 2 fr. 50, une quantité approximative de 23 harengs. En 1301-1350 il en gagnait également 23 par jour (19 dans le premier quart du siècle, 27 dans le second). A la fin le produit de sa journée n'équivalait qu'à 9 de ces poissons; au xve siècle elle varie de 16 à 8, et demeure, en moyenne, égale à 12 harengs. Elle correspond, au xvie siècle, à 11, après être montée à 14, sous Louis XII, et être descendue à 8 sous Henri III. Le journalier du moyen âge, plus favorisé que le nôtre, *les jours gras*, puisque la viande coûtait beaucoup meilleur marché, est moins heureux, *les jours maigres*, que le manœuvre contemporain, puisque le poisson lui revenait à un prix double ou triple. Or les jours maigres constituaient la moitié de l'année, et le hareng, que nous avons choisi comme type, était encore le plus abordable de tous les poissons pour la bourse de l'homme de labeur. C'est celui que l'on donnait dans les hôpitaux, celui que l'on distribuait aux pauvres en aumône.

Nos prolétaires, sous ce rapport, ne pouvaient se comparer à leurs frères de Grande-Bretagne, où le hareng demeura, au xve siècle, aussi bon marché qu'il avait été en France jusqu'à 1350, et descendit même bien plus bas[1]. Chez nous, durant cette période, le cent de hareng saurs ou blancs s'achetaient de 4 à 6 francs à Boulogne-sur-Mer et à Arras, de 15 à 4 francs en Normandie, de 9 à 4 fr. 50 à Paris[2].

En 1429, année de la victoire de Rouvray, remportée par l'armée anglaise sur les troupes de Charles VII, pendant le siège d'Orléans, bataille connue dans l'histoire sous le nom de

[1] De 1401 à 1450, il se maintint en Angleterre aux environs de 3 francs le cent, de 1451 à 1525 il ne valut que 2 fr. 25, et de 1525 à 1600 ne dépassa pas 2 fr. 75 en moyenne.

[2] On le payait 4 et 6 francs en Franche-Comté, 5 fr. 50 en Berry, 5 et 7 francs à Strasbourg, 11 francs en Dauphiné, de 4 à 11 francs à Troyes, de 3 à 13 francs en Bourgogne.

Journée des harengs, ce poisson coûtait à Orléans 14 fr. 50 le cent; il valait 6 fr. 15 à Paris, où le convoi avait été réquisitionné, et 2 fr. 45 seulement à Rouen.

Quant aux légumes, qui représentent 4 pour 100 de la dépense totale de l'ouvrier, la comparaison, pour être exacte, doit se borner aux espèces les plus communes. Aussi bien, la plupart des légumes consommés actuellement par les classes aisées sont-ils de découverte récente. Du XIIIe au XVIe siècle on ne connaissait ni l'artichaut, ni l'asperge, ni la tomate, ni la betterave, pas plus que l'aubergine, le melon, le potiron, etc. L'artichaut, apporté en France par Louis XII, ne se répandit que sous Charles IX; les asperges ne datent que de Henri III. Les petits pois ne furent en usage que sous Louis XIV; le chou-fleur n'est cultivé que depuis cent cinquante ans environ, et la pomme de terre que depuis le règne de Louis XVI. Cette absence de la pomme de terre, qui joue un si grand rôle dans l'alimentation des paysans et des ouvriers contemporains, et que nos aïeux ignoraient, n'est pas, dans une statistique de ce genre, le seul vide embarrassant qui se rencontre. Les éléments de la nourriture ne sont pas seuls à s'être modifiés; ceux du chauffage, de l'éclairage, de l'habillement, ont eu le même sort.

Par contre, dans le domaine maraîcher, certains comestibles ont, ou perdu grande partie de leur importance — tels les raves — ou disparu tout à fait, comme le chènevis, les feuilles de pavots et de bourrache, jadis mangés en légumes, ou comme cet autre mets délicat du XVIe siècle : la « feuille de violette de Mars » mêlée avec la jeune ortie[1]. D'un autre côté, on ne saurait prendre pour type de l'espèce potagère les oignons, les choux, les carottes, l'ail ou les épinards. Ce serait se perdre dans les infiniments petits[2].

[1] Voyez HANAUER, *Études économiques sur l'Alsace* (les légumes). — PUECH, *Nîmes, fin* XVIe *siècle*, p. 311.

[2] D'ailleurs les prix que l'on en

Nous avons demandé aux farineux, pois, fèves, haricots et lentilles de nous éclairer sur l'article « légume » du budget ouvrier aux siècles anciens. Depuis Charlemagne jusqu'à la Révolution, ils ont tenu sur la table des petites gens la place prépondérante de nos tubercules modernes, et, bien que passés au second rang, ils sont encore l'objet d'un trafic notable. Le litre de gros pois ou de haricots secs se vend aujourd'hui environ 23 centimes. Le manœuvre de 1897 en gagne donc par jour 11 litres. Le journalier du XIIIe siècle en gagnait de 6 à 16 litres, moyennement 10 litres ; celui des XIVe et XVe siècles en obtenait 12 litres environ (de 9 à 15 suivant les époques) par conséquent une quantité équivalente à celle d'aujourd'hui ; le journalier du XVIe siècle n'en gagne plus que 6 litres (de 8 à 5). Encore ne faut-il pas oublier que, pour notre travailleur actuel, ayant le pain blanc et la pomme de terre à bon marché, le haricot ou la fève sont une nourriture toute facultative et secondaire, tandis que chez l'artisan d'autrefois ces légumes avaient souvent pour mission de remplacer les céréales, dans les années de disette.

Comme ils étaient sujets aux mêmes intempéries, et confinés par l'état économique, dans le lieu de leur production, ils parcouraient la gamme des hausses et des baisses avec une constante instabilité. Les pois qui, en Normandie, valaient 1 fr. 23 l'hectolitre en 1198, coûtaient en 1202 à Paris 4 fr. 50, et 11 francs à Vitry-le-Français en 1228. L'hectolitre de fèves qui, à la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe, valait 4 à 6 francs en Angleterre, se payait 3 francs à Paris, 1 fr. 50 en Champagne, 9 francs au Mont-Saint-Michel [1]. Dans le royaume anglais les fèves sont un peu plus chères que les pois, d'un quart ou d'un cinquième ; en France, au contraire, les pois sont toujours

peut recueillir sont trop disséminés, pour servir de base à des appréciations.

[1] Il valait le même prix de 9 francs en Catalogne, 6 francs à Carcassonne, 5 fr. 50 à Strasbourg.

cotés plus haut que les fèves : à Paris, en 1328, les premières s'achètent 3 fr. 25, les seconds 5 fr. 85 ; à Orléans, en 1340, les pois valent 11 francs, les fèves 7 francs [1].

Les pois et haricots qui avaient coûté 7 francs l'hectolitre au XIIIe siècle, lorsque le froment valait 5 francs, ne se payèrent au XIVe siècle que 6 fr. 75, tandis que le blé s'élevait à 8 fr. 25 [2]. Sous l'effacement des moyennes séculaires, qui font disparaître les saillies des chiffres exceptionnels, on distingue une absence de concordance absolue entre la valeur des légumes et celle des grains ; de 1576 à 1600, tandis que le blé se vend 20 francs l'hectolitre, les pois, moins chers d'un cinquième, coûtent 16 francs. Cent ans avant (1476-1500), le blé étant à 4 francs, les pois, plus chers de moitié, étaient à 6 francs.

De même, entre les prix des diverses provinces y a-t-il généralement des différences du simple au triple : en 1576-1600, l'hectolitre de pois vaut 12 fr. 50 en Languedoc et en Lorraine, 39 francs en Flandre [3]. Dans le quart de siècle précédent (1551-1575), l'hectolitre avait été de 5 francs en Normandie et de 15 francs en Franche-Comté [4].

Les pois et les fèves sont une des rares marchandises ayant *baissé de prix* quoiqu'elle ait *diminué en quantité*. Sans pouvoir en faire l'objet d'un calcul, il est permis d'affirmer que, sur la superficie cultivée du moyen âge, la part réservée aux légumes secs était certainement supérieure aux 300.000 hectares qui leur sont actuellement concédés, et que la production dépassait

(1) A Strasbourg, en 1351-1375, les fèves restent à 4 fr. 50 et les pois sont à 9 fr. 60, tandis qu'à Londres les pois ne valent que 3 francs et les fèves 4 francs.

(2) En revanche, ils se maintinrent à 5 fr. 75 de 1401 à 1500, lorsque le blé baissait à 5 fr. 30 ; et de 1501 à 1600 les pois ressortent à 11 fr. 50 l'hectolitre, les blés à 10 fr. 75 seulement.

(3) Il coûte 15 francs en Orléanais et en Ile-de-France, et 26 francs en Dauphiné.

(4) A la même époque, il est à 8 fr. 30 en Alsace et Ile-de-France, à 12 fr. 50 en Orléanais.

par conséquent les 4 millions et demi d'hectolitres que nous en récoltons annuellement. Non que l'importation étrangère vienne ici combler les vides de notre marché national ; les haricots du Chili n'ont pas de quoi porter ombrage à nos variétés de Chartres, de Soissons ou du Berry. C'est simplement la consommation qui s'est restreinte, dans une proportion sérieuse, pour se disperser sur celles d'autres farineux indigènes ou exotiques, comme le riz, pour se porter surtout vers celle de la pomme de terre dont la France récolte plus de 100 millions d'hectolitres.

Un autre comestible dont l'importance est moitié moindre que celle des légumes dans le budget populaire, puisqu'on ne lui attribue qu'une part approximative de 2 p. 100 des dépenses générales, l'huile à manger, a conservé son nom tout en changeant de nature. Si certaines de nos évaluations actuelles paraissent un peu basses, ce ne sera pas à coup sûr le chiffre de 2 fr. 40, auquel nous avons estimé pour 1897 le kilogramme d'huile. Pour 2 fr. 40, on se procure 1 kilo d'huile d'olive de bonne qualité; mais pour 1 fr. 90 on a de l'huile d'œillette, et pour 1 fr. 40 le kilo on a de « l'huile blanche ». Ce sont ces deux dernières sortes, dont la saveur n'est nullement désagréable, qui alimentent l'immense majorité de nos compatriotes.

Cependant nous avons adopté le prix de 2 fr. 40, qui se rapporte à l'huile d'olive, pour mieux correspondre au produit analogue d'autrefois. Et cela, quoique nous sachions que l'olive entrait seulement pour partie dans l'approvisionnement oléagineux du moyen âge. L'œillette ne fut connue qu'au XVIe siècle, mais les huiles de pavot, de navette, de noix surtout, dont on usait, ne valaient pas mieux que l'huile commune, issue du coton, que nos épiciers détaillent pour 1 fr. 40.

Ce dernier chiffre, les huiles à manger l'atteignent de 1326 à 1375, et de 1426 à 1450 ; elles le dépassent de 1551 à 1600, où leur valeur n'est pas moindre de 1 fr. 85. Les plus bas cours

appartiennent à la période 1451-1500 (60 centimes le kilo), à la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe (80 centimes). Depuis 1376 jusqu'à 1425, et depuis 1501 jusqu'à 1550, le prix fut de 90 centimes environ. Si, au lieu de comparer ces chiffres à l'huile blanche de 1 fr. 40, on les met en regard de notre kilo d'huile d'olive à 2 fr. 40, bien que, nous le répétons, la plupart de ces huiles comestibles du XIIIe au XVIe siècle eussent une origine toute autre, nous verrons presque toujours l'huile plus chère qu'elle n'est aujourd'hui ; autrement dit son prix ancien, *traduit en francs modernes*, d'après le pouvoir général des métaux, serait presque toujours plus élevé que le prix actuel de 2 fr. 40.

Tout compensé, elle revient à un tiers de plus que notre huile d'olive, et au double des huiles dont la petite bourgeoisie et la classe ouvrière font présentement usage. Il est juste d'ajouter que, dans le midi, où sa consommation était infiniment plus grande, elle était aussi d'un prix plus abordale que dans le centre ou le nord, provinces à beurre, dans lesquelles l'usage de l'huile était plus restreint [1]. Lorsque celle-ci vaut, dans la région parisienne, 75 centimes et 1 franc, elle s'achète 50 centimes seulement en Roussillon ; en 1450, où elle est à 92 centimes à Rouen, elle n'est à Nyons en Dauphiné qu'à 47 centimes [2]. A la fin du XVIe siècle, où elle coûtait 1 fr. 90 à Strasbourg et jusqu'à 2 fr. 40 à Paris, elle ne dépassait pas 1 fr. 40 en Provence et en Languedoc.

Un assaisonnement dont l'emploi culinaire était plus universel, plus indispensable, et que nos pères payaient pourtant beaucoup plus cher, c'est le sel. Le sel, auquel on peut réduire pres-

[1] Aux XIIIe et XIVe siècles, elle se payait à Paris de 68 centimes à 2 fr. 55; à Poitiers et Orléans de 36 centimes à 1 fr. 55; en Franche-Comté de 95 centimes à 1 fr. 95 pour l'huile de noix (1350).

[2] Même en 1475, où elle n'excède pas 31 centimes à Perpignan, elle de-

que tous les frais d'épicerie des pauvres gens de jadis, exigeait souvent à lui seul cette portion de la dépense d'un ménage d'ouvrier, qui se répartit aujourd'hui sur le sucre, le café, et dix autres denrées ou condiments — naguère inconnus ou payés au poids de l'or, — que nos « prolétaires » consomment journellement.

L'appréciation des prix du sel est certainement l'une des plus difficiles; le seul chiffre sincère au regard du journalier serait celui auquel cette marchandise lui est vendue en détail par le *regratier*. De nos jours, bien que la gabelle soit supprimée, le sel n'en est pas moins soumis à des impôts extrêmement lourds de 300 et 500 p. 100 environ de sa valeur vénale. La marchandise qui s'achète en gros 30 francs les 1.000 kilos, paie à l'État seul un droit de 100 francs[1].

Ce droit, joint aux bénéfices et aux frais généraux des intermédiaires, élève pour le consommateur le coût de cette denrée à 200 francs la tonne, ou 20 centimes le kilogramme. Ainsi quoique le taux de détail soit uniforme dans tous les départements, nos arrière-neveux pourront relever trois prix auxquels le sel peut être réellement vendu en 1897 : 3 centimes, 13 centimes et 20 centimes le kilo, selon qu'il s'agit du tarif de l'épicier, du cours commercial, impôt compris, ou de la marchandise affranchie d'impôt destinée à l'exportation[2]. Ces particularités étant notoires dans le temps présent, il ne peut y avoir place à aucune erreur.

Il n'en est pas de même aux siècles passés, où l'impôt variait du simple au quadruple d'une province à l'autre, et où, dans chaque province, il se trouvait grand nombre d'exemptions partielles. D'ailleurs ces 86 départements qui composent notre ré-

meure à 58 centimes à Orléans.

(1) Le sel est frappé en outre à Paris d'un octroi de 60 francs.

(2) Ou employée, sous la condition d'une dénaturation préalable, par l'industrie et l'agriculture.

publique, venus à des intervalles éloignés sous le sceptre de nos rois, plusieurs fois perdus ou distraits du royaume ont, avant d'être définitivement annexés, connu des dominations diverses, et subi de changeantes lois. Par suite des variations de l'impôt, le prix marchand du sel a fortement oscillé durant ces six siècles et souvent il est impossible, lorsqu'on rencontre une vente, de savoir si le prix comprend ou non la taxe, si par conséquent la somme indiquée est celle que valait le sel mis par le journalier dans sa marmite; ou si au contraire il doit encore acquitter quelque droit fiscal, avant de pouvoir faire office de condiment en toute sécurité.

De cette incertitude, de ce contrôle délicat à exercer sur les prix inscrits à nos tableaux, qui ont servi à former les moyennes, résulte cette conclusion qu'il s'en est vraisemblablement glissé quelques-uns dans lesquels l'impôt ne figurait pas, que ceux-là ont pu contribuer à affaiblir l'ensemble, et que nos évaluations sont par suite *plutôt atténuées qu'exagérées*.

Le sel devait être par lui-même assez cher, puisque, sous Philippe-Auguste, alors qu'il n'était frappé d'aucune taxe, on le payait à Paris 4 centimes le kilo. Or 4 centimes de cette époque correspondent à 20 centimes d'aujourd'hui ; il revenait donc au consommateur à un prix aussi élevé que maintenant; mais sur les 20 centimes de 1897, il existe à *Paris* 16 centimes d'impôt pour le Trésor et pour la ville. Sa valeur *commerciale* était ainsi moitié plus forte. Cette cherté relative pouvait tenir à l'imperfection des procédés de distillation, et aux frais considérables des transports. Des 5.700.000 quintaux de sel que la France produit à l'heure actuelle, près de moitié provient des salines de l'est[1].

Au moyen âge, la presque totalité du sel consommé dans

[1] 2.600.000 quintaux. Sur les 3.100.000 quintaux restant, 2 800.000 sont fournis par les marais salants du midi et 300.000 seulement par les marais salants de l'ouest.

l'intérieur du royaume venait des marais salants de Provence ou d'Aunis, qui fournissaient Paris et le nord de la France. Soit pour des causes politiques, soit par simple motif d'économie, le sel de mer était employé à l'exclusion du sel gemme, même dans les provinces limitrophes de la Franche-Comté et de la Lorraine. Une ordonnance de 1447 rendue par Jacques Cœur, « visiteur général des Gabelles », prescrivait l'usage du sel de Languedoc dans les ressorts de Lyon et Mâcon, et interdisait l'emploi du sel de Salins ou « d'Empire ». Pour faciliter l'exportation de ce dernier, le duc de Bourgogne exemptait de son côté de tous droits les sels destinés au Mâconnais. Ce ne fut qu'en 1489, sous Charles VIII, lorsque le duché de Bourgogne eut été réuni à la couronne, que le sel minéral se substitua dans cette région au sel marin.

Ce sel gemme était d'ailleurs d'une fabrication onéreuse; durant tout le XVIe siècle, des efforts continuels furent faits en Franche-Comté, pour obtenir « une cuite économique ». Les expériences qui avaient pour but de réduire les frais de combustible, l'entretien et la réparation des chaudières, se succédèrent de 1514 à 1580 sans donner de résultat pratique, quoique l'on ait eu recours aux inventions d'industriels italiens, hollandais et autres, dont les essais ne réussirent pas[1]. Il est vrai que, pour se récupérer de ses débours, le seigneur de la comté de Bourgogne mettait son sel à très haut prix. La saunerie de Salins lui rapportait, en 1308, une centaine de mille francs intrinsèques, qui représentent 350.000 francs de nos jours; aussi le sel coûtait-il au XIVe siècle de 8 à 13 centimes le kilo en Franche-Comté, de 7 à 14 centimes en Lorraine et en Alsace. En Piémont, il oscille entre 26 et 70 centimes le kilo en 1384; ici sans doute il était frappé d'un impôt excessif; tandis qu'en Angleterre, — où sa

[1] Arch. Dép. Doubs, B. 75, 194, 242, 252, 255, 279.

vente était libre, croyons-nous — il ne dépassait pas 4 centimes le kilo au XIIIe siècle, et variait au XIVe siècle entre 5 et 9 centimes.

En France, la taxe sur le sel avait été établie au commencement du règne de Philippe IV (1286). Est-ce au droit nouveau que nous devons de voir cette marchandise monter à Paris, de 3 centimes en 1287, à 8 centimes en 1295, bien qu'elle ne coûte que 2 centimes à Arras (1304) soumis alors à l'autorité du comte d'Artois. Le fait est qu'en 1299, Philippe-le-Bel ordonnait au garde du salin d'Agen de prêter aux consuls le serment accoutumé, par lequel il jure « de ne vendre le sel que *le triple* de ce qu'il l'a acheté » ; ce qui constituait déjà une charge assez lourde pour la population[1].

On aurait tort d'en conclure que la gabelle, dès la fin du XIIIe siècle, eut pour effet de tripler partout la valeur du sel. Cent cinquante ans après, quoique cet impôt eut beaucoup augmenté, il ne faisait que *doubler* à peu près le prix marchand. Le pichet de sel à Soissons, en 1466, valait 13 sous 4 deniers, y compris les « droits du roi » ; droits déduits, il se vendait 6 sous, à peu près la moitié[2]. A Orléans, en 1426, le kilo de sel, sans l'impôt, valait 9 centimes et avec l'impôt 14 centimes[3]. En 1467, année où l'impôt à Soissons ne faisait, comme il vient d'être dit, que doubler la valeur commerciale, il quadruplait cette valeur à Orléans : le sel franc s'y cotait 3 centimes le kilo, et le sel imposé 13 centimes.

Néanmoins le sel était plus cher à Soissons : 17 centimes le kilo. Ce qui prouve que sa valeur *intrinsèque* était, dans le dépar-

(1) Arch. Com. d'Agen, AA. 4.

(2) Arch. Hosp. Soissons, 350. Voir les tableaux.

(3) En 1435, le kilo se payait 11 centimes, franc de droits, et 16 centimes droits acquittés. Mais en 1440, en 1463, son prix variait, pour les exempts de 4 à 8 et, pour la masse sujette à la taxe, de 12 à 14 centimes.

tement de l'Aisne, plus que double de ce qu'elle était dans le département du Loiret, où le sel remontait directement par eau de l'Océan. Elle était bien moindre encore à Nuits (Côte-d'Or), en 1522, puisque le kilo n'atteignait pas 1 centime (80 centimes les 100 kilos).

On se perdrait du reste dans ces recherches de détail, attendu que, dans l'est, ce qu'on appelait « sel » n'était parfois que la matière première, les éléments du sel futur; et qu'il faut déduire de la quantité indiquée les déchets et ajouter la dépense nécessaire pour son épuration définitive. Ainsi, depuis 1252, des religieux Trappistes de la Côte-d'Or jouissent d'une concession annuelle de 17 charges de sel « qu'ils fabriquent eux-mêmes »[1]. Ces « francs-salés » selon l'expression de l'ancien régime, ne contribuent pas peu à nous tromper sur les prix véritablement payés par la masse des consommateurs. Ainsi en 1380, 1389, le sel est vendu à Paris 7 centimes le kilo, prix identique à celui de l'Angleterre à la même date; cependant en 1397 et 1405, le sel gris vaut 18 centimes et le sel blanc 28 centimes le kilo[2].

En 1430, le sel se vendait 24 centimes à Paris pendant qu'à l'île d'Oléron, lieu de production et d'exportation, le sel ordinaire valait 4 centimes, le sel gros, dit de Portugal, 6 centimes le kilo[3]. Le sel pour le consommateur était donc une denrée chère : en monnaie de nos jours, il représentait 1 fr. 25 le kilo. On s'explique que, parmi les dépenses des établissements publics

[1] Commis. Antiq. Côte-d'Or, VI, 432. Ce droit fut réduit à quatre charges en 1680, et en 1717 à 6 minots.

[2] Les différences ne sont qu'apparentes, parce que les prix de 1389 sont extraits des comptes de l'Hôtel royal et que, sans nul doute, le souverain d'alors ne payait pas l'impôt pour sa table, tandis les chiffres de 1397 proviennent des livres de ménages de simples bourgeois de la capitale qui ne jouissent pas de cette faveur.

[3] Au même temps, il se payait 5 centimes en Grande-Bretagne, 29 centimes à Fécamp et à Soissons, 28 centimes dans la Corrèze et 12 centimes à Strasbourg.

et des particuliers figure le don d'une gratification annuelle « au mesureur de sel, pour faire bonne mesure »[1]. Le prix moyen, après avoir été en France de 1201 à 1350 de 6 centimes, était monté de 1351 à 1450 à 16 centimes, puis redescendu de 1451 à 1575 à 10 centimes, pour remonter dans le dernier quart du XVIe siècle au prix inouï de 62 centimes. Soixante-deux centimes, c'était les quatre cinquièmes de la journée du manœuvre. Le journalier français de 1576 à 1600[2] ne gagnait par jour de travail que 1250 grammes de sel, au lieu qu'en 1897 il en gagne dix fois plus : 12 kilos et demi. De Jean le Bon jusqu'à Charles VII, il n'avait guère gagné que 4 à 5 kilos; et dans les années plus heureuses qui s'écoulèrent depuis Louis XI jusqu'à François Ier, il ne s'en était procuré que six à sept. Pour retrouver entre le taux des salaires et le cours du sel une proportion qui se rapproche de celle d'aujourd'hui, il faut remonter à la période antérieure à la guerre de Cent ans, et à l'institution régulière des gabelles.

Resterait à tirer de l'ensemble de ces chiffres l'enseignement qu'ils comportent. Cet enseignement est l'objet principal d'études qui, sans lui, n'auraient d'autre résultat que de satisfaire une assez vaine curiosité. Mais, tant que l'on n'a passé en revue qu'une portion du budget populaire, toute conclusion serait prématurée, et la nourriture ne comprend que les 6 dixièmes de ce budget. Loyer, vêtement, chauffage et éclairage en forment le complément et seront examinés dans les prochains chapitres. Si nous voulons toutefois rapprocher le coût de l'alimentation au moyen âge de ce qu'il est en 1897, nous commencerons par

[1] Arch. Hosp. Chartres, I, E. 92. Près de cent ans plus tard, sous François Ier (1520) le kilo de sel valait 1 centime en Flandre, 4 à 6 centimes en Angleterre, 14 centimes à Orléans, 16 centimes à Soissons.

[2] En Angleterre le kilo n'était qu'à 8 centimes environ.

réduire *en francs actuels* les prix d'autrefois, d'après la puissance d'achat des métaux précieux de l'an 1200 à l'an 1600.

Multipliées ainsi par un coefficient uniforme pour obtenir leur valeur présente, les denrées de première nécessité ressortiront presque toutes de nos jours à meilleur marché qu'autrefois. Les œufs et la viande de boucherie ont fortement renchéri, les premiers de 60 pour 100, la seconde de 55 pour 100; le lard a peu varié, il est plus cher de 4 pour 100 seulement. Au contraire, le beurre et le lait, le vin, les légumes, ont baissé de 10, 13 et 19 pour 100. L'huile à manger, l'épicerie et le poisson ont diminué de 35, 40 et 50 pour 100; enfin le pain est de 16 pour 100 meilleur marché, et l'on sait qu'il forme à lui seul le quart de la dépense d'un ménage rural. Il va de soi que, pour apprécier l'influence des prix sur la situation matérielle du manœuvre, il faut tenir compte de l'importance respective de chaque aliment dans les frais de bouche : sur une somme de 1.000 francs qu'une famille paysanne débourserait chaque année, et dont la nourriture absorberait 600 francs, la baisse de 16 pour 100 sur le pain représente une épargne de 40 francs, tandis que la baisse de 50 pour 100 sur le poisson équivaut seulement à 15 francs [1]. Le groupe des économies réalisées forme un total de 96 francs et, déduction faite de l'excédant des charges qu'occasionne la hausse de la viande et des œufs — 41 francs — le budget alimentaire se trouve, en définitive, d'environ 9 pour 100, moins lourd qu'il n'était jadis. Il est vrai que les salaires sont aujourd'hui moindres — de 13 pour 100 — qu'ils n'ont été au cours des quatre siècles que l'on vient de résumer. Par suite la position du journalier serait identique en 1897, et même un peu inférieure — de 4 pour 100 — au point de vue de l'alimentation, à ce qu'elle était de 1200 à 1600.

[1] On a dit plus haut que le poisson est considéré comme absorbant 3 pour 100 du budget.

Mais, ainsi envisagée et condensée en une moyenne applicable à quatre siècles, la comparaison des salaires aux dépenses de table des ouvriers ne signifie pas grand'chose. Cette moyenne a précisément pour effet de masquer les fluctuations des prix que nous venons d'étudier, d'effacer les inégalités énormes, révélées par l'histoire des chiffres, entre les générations qui se sont succédées de saint Louis à Henri IV. Ces ancêtres, du moyen âge à la Renaissance, comparés en bloc à nos contemporains, semblent en différer fort peu, parce que le bien-être des prolétaires du xve siècle, vient contrebalancer la misère de ceux du xvie. Additionner la richesse des uns et la pauvreté des autres, c'est proprement aller contre le but pratique de ces recherches, qui se flattent de recueillir, sur les variations du salaire et sur les causes de ces variations, le grave et précieux témoignage d'un passé digne des méditations du présent.

Ce témoignage nous apprend ici que, sous le rapport de la nourriture, l'homme de labeur des xiiie et xive siècles était plus aisé que le journalier actuel de 3 à 6 pour 100 suivant les dates; que cette aisance s'améliora dans les cent années suivantes, au point que l'ouvrier de 1451-1475 — dont le gouvernement d'alors ne paraît pas s'être beaucoup préoccupé — était devenu plus riche d'un tiers (33 pour 100) que notre ouvrier moderne; enfin que, peu après, la gène commença pour lui et grandit si vite et si fort qu'en 1576-1600 ce salarié arrivait à être plus pauvre des deux tiers (60 pour 100) que son successeur de 1897. Cette révolution, funeste pour l'immense majorité des citoyens, n'eut pas, comme on serait tenté de le croire, une cause politique. Les troubles religieux, les guerres intestines, n'y avaient point de part. La preuve c'est que les mêmes phénomènes, aux mêmes époques, se produisirent en Angleterre et en Allemagne; la preuve aussi c'est qu'en France le paysan ne se releva plus de sa déchéance matérielle, non seulement jusqu'à la fin de la monarchie, mais même jusque vers le milieu de notre xixe siècle.

CHAPITRE IX.

VIANDE, BOISSONS ET AUTRES DENRÉES AUX TEMPS MODERNES (1601-1800).

Hausse de la viande au XVIIIe siècle. — Le kilo de bœuf, au lieu de deux kilos de froment qu'il valait antérieurement, arrive à en valoir trois sous Louis XVI. — Il en vaut sept aujourd'hui. — Rien n'empêche d'augurer une baisse de la viande dans l'avenir. — Elle a augmenté depuis cent ans plus que la moyenne des marchandises. — Causes probables de cette plus-value. — Locations de bestiaux aux cultivateurs, placement mobilier du moyen âge, encore usité au XVIIe siècle. — Taux extrêmement élevé de ces locations sous Henri IV; il baisse ensuite. — Le système ne fonctionne plus, au XVIIIe siècle, qu'en pays pauvres. — Des cheptels anciens. — Amélioration des races; les « flandrines » — Commerce intérieur de bétail d'une province à l'autre. — Exportation du bétail français interdit, sous le ministère de Fleury, à peine de fortes amendes; importation du bétail étranger favorisée. — Défense de tuer des agneaux pendant deux ans. — Difficulté de nourrir les veaux. — Le boucher-fonctionnaire d'autrefois. — Il prête serment à la ville. — Règlements et taxes des prix de la viande. — Difficultés fréquentes. — Cet appareil coercitif n'aboutit à rien de pratique. — Prix des bœufs et taureaux sur pied ; ils enchérissent beaucoup plus que les vaches. — Résultats de l'engraissement. — Prix du détail; ils ont moins changé, de Henri IV à Louis XVI, que celui des animaux vifs. — Rapport de ces deux chiffres, aux diverses dates; leur rapprochement révèle le progrès ou le recul de l'agriculture. — Prix de la viande sensiblement plus élevés en hiver qu'en été ; motif de cette différence. — Prix du lard comparé à celui de la viande de porc. — Prix de la charcuterie. — Salaire du journalier exprimé en grammes de bœuf et de porc aux diverses dates : le paysan ne mange plus de viande au XVIIIe siècle. — Le poisson; différence des prix du poisson frais et salé. — Les éperlans de Charles le Sage. — Le saumon. — Influence des transports; huitres conservées ou en écailles. — Huitres de Marennes. — Rapport des prix du poisson et de la viande. — Baisse moderne des prix du poisson de mer commun. — Le hareng et la morue; diminution de leur prix et de leur consommation dans les villes. — Bon marché des œufs. — Quoiqu'ils aient augmenté plus que les autres denrées, le prolétaire actuel en gagne un chiffre égal à celui d'autrefois. — Prix des fromages, du beurre et du lait. — Ces aliments sont plus abondants et moins chers que sous l'ancien régime.

Falsifications anciennes de diverses marchandises : beurre, lait, confitures, viandes, laine, chandelles, chapeaux, papier, quinquina. — Fraudes sur les vins : « courtes pintes », eau vinaigrée, remontages et coupages. — Sophistications dangereuses des boissons. — Vin naturellement mauvais. — Le crû du jardin de Luxembourg au moyen âge. — Le « Clos-Vougeot » du XIIe siècle. — Plantations et arrachages successifs des vignes en diverses provinces. — Intervention du gouvernement. — Vins du Maine, de Normandie, du Laonnais au XVIIIe siècle. — Travail viticole; règlement des vendanges. — Trafic et exportation des vins français. — Vin de Richelieu à Rueil. — Prix des vins fins et ordinaires — Salaire du manœuvre exprimé en vin. — Le commerce des boissons et la consomma-

tion populaire. — Les bières et les cidres. — Prix des pois, fèves et haricots. — Prix de l'huile à manger et du sel.

Adam Smith était tout prêt de regarder comme extraordinaire ce temps où le prix de la viande s'élève assez haut, pour qu'il y ait autant de profit à employer la terre à l'alimentation du bétail qu'à l'alimentation des hommes; pour qu'il fût, en en d'autres termes, aussi avantageux au cultivateur de faire de l'herbe que du grain. « Arrivé à ce niveau, ajoutait-il, le prix du bétail ne peut plus guère hausser »(1). Cette observation devait être suggérée à l'auteur de la *Richesse des nations* par la plus-value importante des animaux de boucherie, qui se produisait sous ses yeux dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Le kilo de bœuf était arrivé, sous Louis XVI, à valoir 3 kilos de froment; tandis qu'antérieurement il n'en valait que 2. Ce rapport nouveau du bétail aux céréales n'était pas sans exemple : à la fin du XVe siècle un poids donné de viande se vendait le triple du même poids de blé. Mais qui donc, au temps d'Adam Smith, se souciait des chiffres du XVe siècle? La conclusion du célèbre économiste dût sembler logique à ses concitoyens. L'état de la science agricole ne faisait guère prévoir que l'on parviendrait à multiplier le rendement des vieilles terres — surtout pour les céréales — et l'état des moyens de transport ne permettait pas d'imaginer que bientôt des grains, issus de terres nouvelles, aux quatre points cardinaux, iraient se promener sur le globe en quête d'acheteurs. Ces deux causes ont eu pour résultat d'immobiliser en Europe la valeur du blé, tandis que celle de la viande augmentait encore; si bien qu'aujourd'hui ce n'est plus 2 kilos de froment, comme sous Louis XV, ni 3 kilos, comme au temps de la Révolution, mais bien 7 kilos de froment, qu'il faut payer 1 kilo de bœuf : celui-ci coûte 1 fr. 70, l'autre 24 centimes.

(1) *Richesse des nations*, p. 285.

Instruit par l'expérience de l'histoire, je me garderai de tirer des chiffres qui précèdent, du changement de rapport des prix de la viande avec ceux du grain, la formule d'une de ces lois, soi-disant « nécessaires », à laquelle les progrès journaliers du monde viendraient, demain peut-être, donner quelque éclatant démenti. Je ne vois à cet écart grandissant, entre les cours des deux denrées, aucune cause fatale, ni même durable ; rien n'empêche d'augurer que la viande soit destinée à baisser dans l'avenir, tant par l'accroissement du bétail élevé sur notre sol, que par les importations du dehors. On sait qu'il n'est venu jusqu'ici de l'étranger qu'une faible quantité de chair, fraîche ou conservée ; certaines matières animales — suifs, peaux, laines, etc. — ont seules pénétré en assez grande abondance pour influencer la cote de nos similaires indigènes. Le bon marché même de ces produits accessoires, favorable à plusieurs industries et à divers besoins de l'homme, devait naturellement faire enchérir la portion *comestible* de l'animal, seule capable désormais de donner aux bouchers un bénéfice.

Comparée, non plus au blé, dont le prix est presque identique à ce qu'il était il y a cent ans, mais au coût de la vie en général que nous estimons avoir doublé depuis un siècle, la viande a subi une hausse plus forte que la moyenne des marchandises : de 68 centimes le kilo, qu'elle se vendait sous Louis XVI, elle est passée à 1 fr. 70 ; elle est donc deux fois et demie plus chère. Est-elle donc moins abondante sur notre territoire ? Le nombre des citoyens s'est-il accru chez nous dans une proportion plus importante que le nombre des bœufs, des moutons ou des porcs, plus importante, du moins, que la quantité de viande représentée par ces animaux ? Car le nombre ici ne signifie pas grand'chose ; nous savons que les bestiaux d'autrefois étaient beaucoup moins gras que ceux d'aujourd'hui. La hausse vient-elle au contraire de ce que la consommation de viande, favorisée par l'aisance, s'est

accrue dans une mesure très large, plus large encore que les progrès de l'élevage, qui pourtant ont été considérables? Tout porte à croire que cette dernière hypothèse est la vraie.

Que les bestiaux aient été à vil prix au moyen âge, comme on l'a vu plus haut, cela tenait à l'état naturel du pays : immensité de la lande, de la forêt; chiffre infime des habitants. Ce régime cessa, ai-je dit, dès le milieu du XVIe siècle. Pour faire subsister, sur une même surface, un bataillon plus serré d'êtres humains, il fallut changer les conditions d'exploitation. Le guéret dut s'élargir et mordit sur le sol inculte; la forêt songea à se défendre parce que le bois prenait de la valeur. L'espace abandonné au bétail demeurait bien vaste pourtant, mais — fait explicable après tant de pillages et de ruines — le bétail, sous Henri IV, manquait. Le paysan, même sans posséder de terre, pouvait, grâce au système de la vaine pâture, entretenir des animaux. N'ayant pas toujours de quoi en acheter, il les louait et l'on s'aperçoit qu'il les louait fort cher.

Un « laboureur de vignes », en Seine-et-Oise (1600), prend à bail, d'un receveur de la Cour des Aides à Paris, « une vache sous poil brun » moyennant un loyer annuel de 17 francs[1]. Ces 17 francs étaient une somme considérable, presque le tiers de la valeur de l'animal, qui coûtait alors 56 francs en moyenne. Beaucoup de baux du même genre sont cependant faits à la même date, pour le même chiffre. D'autres vaches sont louées pour quelques hectolitres de fumier, à fournir annuellement par le preneur — le fumier toujours était rare[2]; — d'autres encore

[1] D'après *la Fleta*, traité d'économie rurale du XIIIe siècle, mentionné dans le chapitre précédent (Voyez p. 241), la location annuelle d'une vache, en Angleterre, vers 1290, se faisait au prix de 4 fr. 27; celle d'une truie valait 9 fr. 35; celle d'une brebis 65 centimes, et celle d'une poule 30 centimes. L'usage des locations de bestiaux, qui a disparu de nos jours, était donc fort ancien.

[2] Voyez les prix qui en ont été donnés dans le tome Ier, p. 299 et 300.

pour 25 livres de beurre, que l'on peut évaluer en monnaie à 12 fr. 50.

Le prix de 12 francs n'est d'ailleurs plus dépassé, dès 1602, par le loyer de ces vaches qui, quatorze ans plus tard, ne se louent que 8 francs dans le même département de Seine-et-Oise. La baisse, à coup sûr, provenait de la multiplication de l'espèce[1]. Les locations de bestiaux furent un placement mobilier du moyen âge, dont le taux, selon qu'il montait ou descendait, était l'indice de la misère ou de l'aisance des campagnes. De semblables marchés se passent souvent entre bourgeois, entre gentilshommes : un « Pierre de Saint-Pol, écuyer, sieur de Guillerval et de Hécourt », prend à bail 80 bêtes à laine de « J. Lambert, sieur de Rochemont, garde du corps »[2]. Aux temps modernes ce genre de transactions tend à disparaître ; on ne le remarque plus guère qu'en pays pauvres, comme dans les montagnes du Dauphiné, où les vaches au siècle dernier se louaient 6 francs de mai à octobre[3], ou bien en des périodes critiques, telles que la fin du règne de Louis XIV[4].

Ce qui subsistait, c'était la fourniture par le propriétaire au

(1) Arch. Dép. Seine-et-Oise, E. 4071 et suiv. ; 4074, 4075 ; E. 4620. — Dans Eure-et-Loir (Arch. Départ., B. 3190, 3194), on trouve des vaches louées en 1628 pour des prix plus élevés ; on spécifie en outre que les médicaments, si les animaux tombent malades, seront à la charge du fermier.

(2) En 1608 (Arch. Dép. Seine-et-Oise, E. 4650). — Pour les porcs, que l'on envoyait à la *glandée* dans un bois, du 15 octobre au 1er décembre, c'était le propriétaire de l'animal qui payait, par chaque tête, une indemnité convenue — 4 francs sous Louis XIII — au maître de la forêt (*ibid.*, E. 4591).

(3) Payable en nature, la location variait entre 25 et 32 kilos de fromage (Soc. Ét. Hautes-Alpes, III, 543).

(4) A Hargicourt (Picardie) une vache est louée en 1700, pendant six mois, moyennant 22 francs, « et la nourriture de l'enfant du bailleur » (Arch. Dép. Somme, B. 1276). Ce prix est extrêmement élevé, puisque la valeur moyenne d'un bœuf ou d'une vache est alors de 83 francs. — Près de Clermont, en 1765, on estimait le revenu net d'une vache à 19 francs seulement, tous frais déduits (DE CALONNE, *Vie Agric., Anc. Régime*, p. 285).

fermier d'un certain stock de bêtes, le cheptel, combiné, tantôt avec des systèmes variés de métayage, tantôt avec les baux en argent. Suivant ce dernier mode, — seul usité par exemple en Berry — le bailleur livrait, avec sa terre, un capital consistant en bestiaux, dont la valeur immuable lui était due par le tenancier, sans que toutefois le propriétaire pût les lui reprendre de force. L'ordonnance de Colbert étendait aux quatre cinquièmes du cheptel l'antique défense de saisie des troupeaux, édictée, non au profit des paysans pauvres, mais dans l'intérêt de la prospérité rurale[1].

La renaissance agricole, qui signale les premières années du XVIIe siècle, amena les novateurs à se demander si l'on ne pourrait améliorer les vaches indigènes, de qualité assez médiocre. On leur substitua peu à peu en Normandie, en Poitou et dans les marais de Charente une race importée de la Hollande, qui passait, suivant une opinion un peu légendaire, pour l'avoir tirée elle-même des Indes; sa grande taille et sa forme élancée lui avaient valu le nom de *flandrine*[2]. Les flandrines, au dire de leurs partisans, « donnaient du lait toute l'année, quoique pleines. Leurs veaux pouvaient être sevrés en naissant et nourris de lait baratté; tandis que ceux de France ne s'accoutumaient pas à ce régime et mouraient ». Flandrines et bêtes communes formaient encore, au siècle dernier, les deux catégories connues de l'espèce bovine.

(1) Arch. Dép. Cher, B. 2143. — DUPRÉ DE SAINT-MAUR, *Essai sur les monnaies*, p. 26. — DENIS, *Agricul. dans Seine-et-Marne*, p. 275. — Les bestiaux n'appartenaient parfois, ni au fermier, ni au propriétaire du sol, mais à un tiers qui formait avec le fermier une association dans laquelle il fournissait le bétail et partageait les profits du croît. Voyez, dans le Bul. de la Soc. Archéol. de la Corrèze, le compte-rendu détaillé d'un cheptel de ce genre de 1658 à 1669 (VII, 230).

(2) La France, à cette époque (1630), faisait venir aussi des bœufs du Danemark (DESHAYES DE COURMENIN, *Voyage en Danemark*, p. 45). — *Traité d'agriculture* de KERBRAT. — Abbé ROZIER, *Cours d'agriculture* (1785).

Quant aux animaux de boucherie, certaines provinces, voisines de Paris, les achetaient maigres et les revendaient gras. Le Limousin, sous Louis XIV, en exportait ainsi beaucoup en Normandie, d'où ils étaient ensuite envoyés vers la capitale[1]. Ce n'est pas que, de plein droit, la circulation du bétail fût libre ; il n'existait pas de règle précise à ce sujet plus que pour le blé ou pour le vin ; l'arbitraire des autorités locales en décidait seul. On prohibait, tantôt l'entrée, tantôt la sortie, et tantôt les deux à la fois suivant les régions. Les moutons d'Italie, ou *ravas*, sont frappés d'ostracisme en Provence ; leur importation est, ou absolument interdite, ou soumise à des taxes rigoureuses. En Artois, au contraire, le tribunal de Boulogne, sous Louis XV, frappe d'amende des bouchers coupables d'avoir fait sortir trente moutons, nécessaires à l'alimentation de la province[2].

Faut-il supposer que la France, à la fin du XVIIIe siècle, ait été tributaire de l'étranger, pour une portion notable de la viande qu'elle consommait? je ne le pense pas ; mais il est certain que le bétail, sans être chez nous aussi rare qu'en d'autres pays — qu'en Espagne par exemple — était beaucoup moins abondant que de nos jours. Si l'on compare, en certains cantons du midi, l'accroissement survenu depuis cent ans, on constate que l'*effectif* des bêtes à corne ou à laine est à peu près triplé. L'augmentation réelle *en viande* est plus forte encore, parce que le rendement moyen de chaque sujet est aujourd'hui beaucoup plus élevé qu'il n'était au moment de la Révolution.

Nous avons mesuré ce rendement, au moyen âge, en rapprochant le prix des animaux sur pied de celui des viandes au dé-

(1) Rapport des intendants de Limoges et d'Alençon, en 1698 (Bul. Soc. Antiq. Normandie, VI, 450).

(2) Arch. Dép. Bouches-du-Rhône, C. 260 ; Arch. Com. Boulogne-sur-Mer, no 1285. — Voyez dans E. LEVASSEUR (Classes ouvrières, II, 454) la production et l'exportation comparées des laines en 1788 et en 1850.

tail; le même calcul peut se faire pour les temps modernes : le renchérissement du kilo de viande est moindre que celui de chaque tête de bétail; d'où l'on doit conclure que chaque bœuf ou mouton abattu représente un plus grand nombre de kilos comestibles. Ce mouvement, pour l'ensemble des animaux de boucherie, avait déjà commencé sous Louis XVI; pour les porcs, il est très sensible de 1600 à 1790 : le kilo de porc frais qui valait, sous Henri IV, 50 centimes, n'était monté il y a cent ans qu'à 71 centimes — soit une hausse de 40 pour 100; — tandis que, durant la même période, le prix moyen du porc vivant avait passé de 20 francs à 45 francs — soit une hausse de 125 pour 100. — Le porc était donc devenu, dans l'intervalle, un animal plus domestiqué, plus gras, plus digne de figurer à cette foire permanente qui se tenait à Paris, sous le nom de « marché aux pourceaux », au bas de la butte Saint-Roch — là où passe maintenant l'avenue de l'Opéra — que ne l'avait été son aïeul, vagabond farouche et affamé, du XVIe siècle[1].

Il semble au premier aspect que le système d'autrefois — vaine pâture, liberté à chacun d'envoyer son bétail dans les bois — directement issu du régime de la communauté partielle des biens qui a subsisté jusqu'à nos jours, ait dû, plus que le cantonnement moderne, être favorable à la pullulation, sinon à l'amélioration des sujets. Le contraire pourtant se produisait.

(1) E. FOURNIER, *Var. historiques*, II, 270. — THÉRON DE MONTAUGÉ, *Agricult. dans le pays toulousain*, p. 59. — DE CALONNE, *Vie agricole dans l'Artois*, p. 120. — D'après les taxes du maximum, en 1790, la moyenne du poids, en viande nette, était évaluée : pour les bœufs à 272 kilos, pour les vaches à 172 kilos, pour les veaux à 32 kilos, pour les moutons à 16 kilos et pour les porcs à 89 kilos. — L'enquête de 1879 accusait, pour les bœufs, une augmentation de 52 kilos (324 kilos), pour les vaches une augmentation de 46 kilos (218 kilos), et pour les porcs un poids supplémentaire de 4 kilos seulement (93 kilos) : ce qui prouve que déjà les porcs étaient habituellement engraissés au moment de la Révolution.

L'abondance du bétail au moyen âge n'était qu'apparente; elle tenait uniquement au petit nombre des bouches à nourrir. Dès que la population augmenta, elle manqua de viande. On ne peut considérer comme un indice de la rareté des porcs les arrêts du conseil, qui empêchaient les charcutiers parisiens de les acheter dans un rayon de vingt lieues autour de la capitale; cette règle avait seulement pour but de faciliter l'approvisionnement direct des consommateurs; mais que penser de l'ordonnance qui, au temps du cardinal de Fleury, interdit sous peine de 3.000 livres d'amende de faire sortir du royaume aucun bétail, et décharge en même temps de tout droit celui qui viendrait de l'étranger?

Une autre décision administrative avait précédemment défendu « de vendre ou tuer des agneaux pendant deux ans à partir de 1726. » Des règlements de police avaient souvent édicté, au XVII[e] siècle, les mêmes prohibitions pour les agneaux âgés de moins d'un an, et rappelé les édits de Charles IX et d'Henri III qui, « pour faire régner l'abondance », prescrivaient, « sous peine du fouet », de ne tuer aucun agneau depuis le 1[er] janvier jusqu'au 31 juillet de chaque année[1]. Pareille prévoyance était recommandée pour les veaux, « lesquels, par la friandise de ce temps, voient à peine la lumière »; allusion à l'adresse de quelques gourmets, qui mangeaient des veaux de lait engraissés avec des œufs[2].

(1) Ces mesures auraient, disait-on, pour effet de faire « profiter les troupeaux et accroître les fumiers des laboureurs. » — Un mémoire pour la commission des subsistances, en 1793 (Arch. Nat. F. 10, 517) dresse, par ordre de poids, la liste des provinces françaises où l'on élevait le mouton, depuis la Flandre qui possédait la plus forte race (25 à 30 kilos par tête) jusqu'au Limousin qui fournissait la plus petite (8 à 12 kilos).

(2) Arch. Nat. AD. + (Arrêts du Conseil d'État d'octobre 1637 et du 29 mai 1736). — Arch. Dép. Somme, A. 11; Pyrénées-Orientales, B. 400. — *Var. Histor.* de E. Fournier, III, 315.

Mais ce n'était nullement pour satisfaire le luxe délicat d'une poignée de gastronomes, que les campagnards se débarrassaient très souvent de leurs veaux à peine nés; c'était par suite de la difficulté de les nourrir, avec des vaches qui, réduites pendant l'hiver à une alimentation des plus médiocres, ne donnaient presque pas de lait. S'il avait fallu servir à la mère, pour rendre sa traite plus abondante, une ration quotidienne de ce son précieux que les paysans mettaient dans leur pain, et qui coûtait 2 fr. 50 à 3 francs l'hectolitre, le veau se serait vendu trop cher pour que les bouchers eussent pu l'acheter et en tirer bénéfice.

Le boucher n'était pas un commerçant, semblable à celui des villes actuelles qui exerce librement la profession de son choix; c'était une sorte de fonctionnaire. Il prête, en prenant possession de son étal, le serment très solennel de « bien servir la cité et tenir toujours assortiment de viandes saines, au taux légal. » Car il va de soi que la viande est taxée, après des « essais » laborieux, faits par les maires et échevins pour en établir le rendement. Et non pas la viande en général, mais chaque morceau en particulier; et, si le boucher prétendait profiter de quelque omission dans l'ordonnance municipale pour agir à sa guise, la population se plaignait aussitôt aux consuls, comme elle fait à Nîmes (1631), que « les langues de bœuf soient vendues 8 sous, qui est un prix fort excessif[1]. »

Quoique les choses paraissent ainsi réglées au mieux, avec de bonnes amendes naturellement prévues vis-à-vis des contrevenants, les relations demeurent difficiles et orageuses entre les autorités et le commerce de la « chair ». Ici le conseil communal menace les préposés officiels de faire venir des étrangers, en concurrence avec eux, « s'ils continuent à mal satisfaire les acheteurs »; ailleurs, sur le refus des bouchers de vendre au

[1] Arch. Com. Nîmes, LL. 20; Moulins, n° 390; Bourg, BB. 72. — Arch. Dép. Lot-et-Garonne (Sainte-Colombe, BB. 1; Duras, BB. 1).

prix fixé, l'administration organise elle-même une boucherie qu'elle fait desservir par ses employés. Les bouchers essaient-ils d'une résistance concertée, se mettent-ils en grève et ferment-ils leurs boutiques : c'est par la confiscation de leurs « bancs » et par l'*emprisonnement de leurs personnes* que les récalcitrants, au XVIIIe siècle comme au XVIIe, dans les moindres localités aussi bien que dans les chefs-lieux de province, sont ou paraissent être mis à la raison [1].

En fait cet appareil coercitif n'aboutissait à rien de pratique. Les pouvoirs publics, malgré leur ingérence minutieuse, finissaient toujours par capituler. Lorsque les bouchers, qui « refusaient de tuer », étaient demeurés quelques jours sous les verroux, l'autorité se voyait forcée d'en venir à composition et le prix de la viande se trouva ainsi, au temps jadis, à travers mille disputes, exactement ce qu'il eût été s'il n'avait dépendu que de la libre volonté des marchands et des acheteurs.

Le prix moyen des bœufs, vaches et taureaux passa, de 56 francs sous Henri IV, à 64 francs sous Louis XIII [2], s'éleva à 84 francs sous Louis XIV (1651-1700) [3] pour redescendre à

(1) Arch. Com.: Angers, BB. 64; Rambervillers (Vosges), BB. 25; Rodez, CC. 304; Bourg, BB. 84. — Un règlement sur le prix de la viande, où le veau était coté 6 livres sous Louis XIII, suscite de la part d'un écrivain de l'époque cette observation « qu'il y a des veaux trop chers à 6 livres et d'autres qui valent bien plus, que cette uniformité est contraire au bon sens (*Var. histor.* de E. FOURNIER, III, 312).

(2) Les types les plus chers de la période 1601-1625 sont un bœuf de Rambervillers, en Lorraine, à 172 francs et un bœuf de l'Ile-de-France à 104 francs; le meilleur marché est une « vieille vache », de 28 francs à Soissons. Dans les vingt-cinq années suivantes nous trouvons, en Provence, un bœuf de 125 francs et une vache de 33 francs dans le Gers.

(3) Le maximum est atteint par un bœuf de 257 francs à Paris (1680); le minimum par une vache de six ans, cédée pour 24 francs en Normandie. On remarque, en Limousin, beaucoup de bœufs *gras* à 150 francs et d'autres, un peu partout, d'une valeur de 100. Seulement les vaches laitières oscillent entre 40 et 60 francs.

69 francs dans les dernières années de ce règne (1701-1725). Il se maintint au même cours, avec une légère tendance à la baisse — 67 francs — jusqu'au milieu du XVIIIe siècle[1]. A partir de 1750, il ne cessa de hausser; de sorte que sa valeur moyenne ressort, dans nos tableaux, à 105 francs à la fin de Louis XV (1751-1775) et à 140 francs au moment de la Révolution (1776-1800). Mais, ainsi que nous l'avons fait observer déjà, le prix des bêtes sur pied ne signifie pas grand'chose; parce que, d'une date à une autre, le progrès de l'engraissement les modifia de façon que les bœufs de 1790 n'avaient, avec ceux de 1625, de commun que le nom. Les vaches à lait, soumises au même régime que précédemment, avaient beaucoup moins haussé au XVIIIe siècle. Elles valaient, sous Louis XVI, de 50 à 70 francs en Normandie, et moins encore en Berry ou en Bretagne; tandis que des bœufs gras atteignaient alors 250 et 300 francs.

C'est le prix du détail qu'il faut uniquement considérer; « bœuf » ou « vache » sont des appellations très vagues; le kilo de viande est au contraire une marchandise nettement définie. Ainsi, en Angleterre, les bœufs sur pied valaient, au XVIIe siècle, deux fois plus qu'en France; la viande pourtant n'y était pas plus chère; la quantité fournie par chaque animal était sans aucun doute plus grande. Par le même motif, de Henri IV à Louis XVI, la viande est loin d'avoir enchéri, dans notre pays, autant que le bétail sur pied : la plus-value de ce dernier fut de 150 pour 100; l'augmentation de l'autre n'est que de 80 pour 100. Il a fallu, pour qu'un pareil écart se produise, que l'embonpoint de l'espèce bovine se fût, d'une date à l'autre, accru de moitié.

[1] Un bœuf est coté à Paris 219 francs (1705), mais une vache, à Paris aussi (1729), ne trouve preneur qu'au prix inouï de 5 francs; une autre se vend 14 francs. A Sceaux (1736) les bœufs de Berry se payaient 71 francs, ceux du Limousin 114 francs.

Cet accroissement n'a pas eu lieu de façon régulière : mis en regard des prix du bétail vivant, ceux du kilo débité révèleront les progrès ou les reculs de l'agriculture : si, de Henri III à Henri IV, la viande devient moins coûteuse [1], pendant que l'animal sur pied se paie le même prix, c'est évidemment un indice de prospérité rurale. De Henri IV à Richelieu, les deux chiffres augmentent dans des proportions peu différentes [2], mais de Richelieu à Colbert (c'est-à-dire de 1626-1650 à 1651-1675), tandis que la hausse est de 33 pour 100 par tête de bœuf ou de vache, elle n'est pas supérieure à 5 pour 100 sur le taux de la viande [3]. Dans les vingt-cinq années suivantes la distance continue de s'accentuer, quoique d'une autre façon : la viande baisse et le bétail vif ne diminue pas [4]. Le changement de rapport des prix entre eux, dans les deux périodes précédentes, ne s'explique que par l'existence, à la fin du XVIIe siècle, d'animaux plus gros : le prix, vif, représente 139 kilos en 1640, 177 kilos en 1670, 202 kilos en 1685.

Un mouvement inverse se produit dans le premier quart du XVIIIe siècle : le kilo de bœuf monte de 40 à 43 centimes, tandis que le bœuf sur pied descend de 83 francs à 69 francs. Ce fait indique que l'animal a perdu de son volume [5]. Sous le ministère de Fleury la viande diminue de nouveau — à 38 centimes, même prix que sous Henri IV — tandis que la valeur de l'animal demeure à peu près identique 67 francs. A partir de 1750

(1) De 42 à 37 centimes.

(2) Le kilo monte de 37 à 46 centimes, tandis que l'animal ne hausse que de 56 à 64 francs; correspondant à 147 kilos de viande, dans le premier cas, et à 139 kilos seulement dans le second.

(3) Le bœuf s'élève de 64 à 85 francs ; la viande de 46 à 48 centimes le kilo.

(4) La moyenne ressort, en 1676-1700, à 83 francs par tête au lieu de 85 — soit 2 pour 100 de baisse — tandis que la viande se vend 40 centimes le kilo, au lieu de 48 centimes — soit une réduction de 17 pour 100 environ.

(5) Son prix, vif, ne correspond plus qu'à 161 kilos de viande.

la hausse recommence : le kilo s'élève à 48 centimes, puis à 66 centimes sous Louis XVI, chiffre qu'il n'avait jamais atteint à aucune époque.

Les prix de la viande au détail varient naturellement moins, d'une province à l'autre et d'une année à la suivante, que ceux des bêtes sur pied : cependant le kilo de bœuf, pour l'armée, est évalué en France à 24 centimes (1629); et celui que l'évêque de Soissons paye à son boucher vaut 62 centimes. Il est des vaches de 22 centimes le kilo en Bresse, et des bœufs à 84 centimes en Limousin. Le cardinal de Richelieu s'engage, par contrat avec son fournisseur (1633), à payer la langue de bœuf 2 francs le kilo; cependant à Marseille on l'achète pour les galères, à la même époque, à raison de 30 centimes. La viande était beaucoup plus chère en hiver qu'en été; sans doute parce qu'en hiver les bestiaux, à peine nourris, étaient plus maigres et les paysans, pour ce motif, moins disposés à s'en défaire : une ordonnance municipale taxe le kilo de bœuf à 28 centimes, « de juillet à décembre », et à 40 centimes « de janvier à juin ».

De pareils écarts sont inconnus de nos jours; mais il se trouve encore sur notre territoire, suivant les villes, la qualité des sujets et le choix des morceaux, du bœuf à 80 centimes et du bœuf à 4 fr. 50 le kilo. La « viande pour les pauvres » de l'hospice, à Clermont-Ferrand, est cotée 22 centimes (1773) ; celle qui est servie aux employés coûte 40 centimes. La même année, à Rouen, le bœuf est vendu par les « bouchers de ville » 1 fr. 27 le kilo et, par les « bouchers forains » 85 centimes. A coup sûr ce n'est pas la même viande. Au marché actuel de la Villette il se négocie, le même jour, des taureaux qui ressortent à 1 franc le kilo, en « viande nette » et des bœufs dont la chair revient à 1 fr. 90.

Le veau, le mouton, le porc même, valaient plus cher que le bœuf. Le lard était toujours à un taux très différent des autres

parties du cochon, tandis qu'aujourd'hui le gras et le maigre sont d'un prix semblable. C'est là un point fort important, puisque la classe rurale de nos jours se nourrit surtout de lard : sous Louis XIV, lorsque le porc frais valait 54 centimes le kilo (1651-1675), le lard coûtait 1 fr. 10; lorsque le porc baissa à 42 centimes (1676-1700), le lard se vendait encore 90 centimes. La distance se maintient au XVIIIe siècle; elle ne s'atténue que vers la fin de l'ancien régime où le porc était monté à 71 centimes pendant que le lard demeurait à 1 fr. 15 [1]. La charcuterie était, proportionnellement, assez bon marché, sauf celle de provenance éloignée ou de fabrication spéciale : le cervelas ordinaire, au XVIIe siècle, se payait 1 fr. 10; mais celui de Boulogne ou de Milan allait à 2 fr. 75 le kilo. Si les andouilles, mets fort estimés de nos aïeux, se tenaient en général à 1 fr. 25, les « andouilles de Troyes » s'élevaient à 2 fr. 90. Quant aux jambons de Bayonne et de Mayence, le kilo variait de 1 fr. 80 à 2 fr. 30. De même au XVIIIe siècle, lorsque les saucisses communes ne dépassaient guère 1 franc, les rillettes de Tours étaient vendues 1 fr. 75 et le saucisson de Lyon 3 fr. 85 le kilo [2].

Que ces préparations recherchées fussent inconnues sur les tables populaires, que le veau ou le mouton, toujours assez coûteux — à l'exception de quelques brebis maigres, cédées en pays de montagne pour moitié prix du mouton gras — ne pénétrassent qu'à de rares intervalles dans les logis ouvriers, on le conçoit sans peine [3]; mais que la viande de boucherie ait com-

(1) La même différence a déjà été constatée, dans le chapitre précédent, pour le moyen âge. De 1701 à 1775, les prix du kilo de porc furent, pour chaque quart de siècle, 45, 39 et 56 centimes ; ceux du kilo de lard, aux périodes correspondantes, étaient 97, 90 centimes et 1 fr. 10.

(2) En Espagne, d'après A. Young, le porc variait de 52 centimes à 1 fr. 25, prix du kilo de jambon à Madrid ; en Italie, il coûtait 85 centimes à Milan et 1 fr. 15 à Venise (1788).

(3) En 1601-1625, lorsque le bœuf valait 37 centimes, le veau coûtait 46 centimes, le mouton et le porc

plètement disparu de l'alimentation des classes laborieuses, durant les deux derniers siècles, voilà qui semble assez singulier; puisque le salaire du manœuvre d'autrefois, comparé au prix des denrées de cette sorte, correspond à une quantité de viande égale, ou même supérieure, à celle qu'il représente de nos jours. En 1897, au prix moyen de 1 fr. 60 et 1 fr. 50 le kilo pour le bœuf et le porc, la paye quotidienne de 2 fr. 50 attribuée au journalier contemporain, lui permet d'acheter 1.560 grammes du premier et 1.660 grammes du second. Le gain du prolétaire de jadis, mis en regard, aux diverses dates, des prix de la viande au détail, équivaut tantôt à 1.950 grammes (1676-1700), tantôt à 1.600 grammes de bœuf ou de porc (1701-1725). C'est seulement à l'époque de Louis XVI que la proportion devient décidément, pour l'« homme de labeur », moins favorable qu'à l'heure actuelle : 1.240 grammes de bœuf et 1.150 grammes de porc en 1776-1800.

A ce taux elle se trouvait, par rapport au salaire des moins fortunés de la nation, *presque 60 pour 100 plus onéreuse* qu'elle n'avait été cent ans auparavant. La consommation avait dû se réduire en conséquence dans une mesure assez importante : l'on voit, à partir de la seconde moitié du XVIIIe siècle, nombre d'hospices décider, en raison de l'augmentation de la viande, qu'il n'en sera plus donné aux « pauvres renfermés » que deux fois par semaine[1]. Voués au maigre les autres jours, ils semblent favorisés encore, car les campagnards sont soumis à ce régime toute l'année : en certains cantons de Normandie, au moment de

50 centimes. En 1651-1675 le veau valait 56 centimes, le mouton 70 centimes, le porc 54 centimes, tandis que le bœuf était à 48 centimes. En 1751-1775, il se payait le même prix de 48 centimes ; les trois autres viandes allaient de 63 à 56 centimes. La période 1726-1750 est la seule où les diverses espèces paraissent, d'après nos tableaux, se vendre le même prix.

[1] A Soissons, en 1740 ; à Tulle, en 1770 (Arch. Hosp. Soissons, 1152 ; Bul. Soc. Scient. Corrèze, 1883, p. 126).

la Révolution, « la boucherie, dit-on, est si modique qu'il n'y a pas lieu d'établir de prix pour les viandes au détail. ».

Mais dès le XVII[e] siècle, avant le renchérissement, il est remarquable que l'ouvrier de métier, à plus forte raison le paysan, ne mangent de viande qu'en de rares circonstances, aux jours de noces ou d'enterrement. On tue quelques bœufs au temps des moissons; le reste de l'année les villageois se partagent d'office — une vieille tradition communiste l'exige — la chair de ceux que leurs propriétaires ont dû abattre par suite d'accidents. Les autres victuailles ne sont pas plus répandues : le cadeau d'un mouton à l'évêque, à quelque magistrat, au grand seigneur dont on veut se concilier les bonnes grâces, est chose d'usage dans les paroisses rurales. Pour elle-même la communauté n'y prétend guère : il est seulement spécifié, dans le bail de la boucherie locale, que le preneur « devra tuer du mouton, quand il en sera averti pour quelque banquet. » Le chevreau, assez répandu naguère dans le midi, s'était fait rare. L'insoucieuse race caprine se voyait partout proscrite et pourchassée par une agriculture plus inquiète et plus avide.

Si toutefois la masse du peuple devait, par toute la France, se nourrir exclusivement de pain, de fromages et de légumes, ce n'était pas, comme on vient de s'en convaincre, en raison du prix élevé de la viande. Ce devait être plutôt à cause de la cherté du pain, qui absorbait une trop grosse portion de son budget pour lui permettre de consommer autre chose[1]. De même, si l'usage de la viande s'est accru depuis cent ans — dans quelle proportion, on l'ignore et il serait puéril de poser des

[1] Arch. Dép. Drôme, E. 5233, 5585. — DAVITY, *États de l'Europe en 1625*, p. 82 et s. — *Voyage* de J. BOUCHARD, en 1630, p. 122. — DE BEAUREPAIRE, *Stat. agricole en 1789*, p. 43. — H. TAINE, *Ancien Régime*, p. 535. — Mém. Assoc. Bretonne, 1884, p. 211. DE MONTAUGÉ, *Agricul. dans le Toulousain*, p. 82. — DE CALONNE, *Vie agricole en Artois*, p. 203.

chiffres, le fait est pourtant certain[1] — cela ne tient nullement à ce que son prix ait diminué, par rapport aux salaires; puisque la valeur d'une journée de travail, en 1897, ne représente pas plus de grammes de bœuf ou de porc qu'elle n'en représentait au milieu du règne de Louis XV. Seulement d'autres chapitres, en devenant moins lourds, ont laissé pour cette dépense plus de latitude au paysan.

Parmi ces chapitres figure le poisson, dont le développement récent des transports a modifié la qualité : si l'on excepte une étroite bande de terrain dans le voisinage immédiat des côtes, la France de jadis ne connaissait d'autre poisson frais que celui d'eau douce. Tout le produit de la pêche maritime circulait à l'intérieur sous forme de salaisons. Dans les marchés passés pour la fourniture des princes et des grands seigneurs, il était toujours stipulé que le pourvoyeur ne devrait livrer « aucun poisson mort, dans les localités sises sur une rivière » ; d'où l'on peut induire que, faute d'un étang ou d'un fleuve à proximité de leur résidence, des personnages très délicats se contentaient de poisson salé. A Paris, et dans quelques cités en communica-

[1] La consommation actuelle de la viande a été évaluée à 28 kilos par tête et par an; elle aurait été de 24 kilos en 1862? Chaptal l'estime en 1812 à 5 kilos et demi ; Sauvegrain en 1806 à 7 kilos; Lavoisier en 1789 à 20 kilos. Tous ces chiffres paraissent absolument hypothétiques. — Les renseignements recueillis sur la consommation particulière de la ville de Paris ne sont pas plus positifs, la population ancienne de la capitale étant très imparfaitement connue. Le *Ménagier de Paris* (II, 82) donna en 1393 une statistique minutieuse du nombre de bêtes vendues chaque semaine par les bouchers. Ce nombre, rapproché de celui que contient, en 1637, un dénombrement fait par les commissaires du Châtelet (voyez A. de Boislisle, *Généralité de Paris*, p. 656, 673) indiquerait que la consommation aurait baissé depuis le moyen âge jusqu'à Louis XIII. Mais tout cela est vague. Ce qui est incontestable, c'est que la consommation était en 1817, à Paris, de 55 kilos par tête et par an et qu'elle est maintenant de 84 kilos (voyez Delamare, *Traité de la Police*, II, 1310 ; Husson, *Les consommations de Paris*, p. 187).

tion régulière avec la Manche ou l'Océan, il existait des arrivages périodiques de marée; mais, si tous les émules de Vatel avaient été piqués d'un amour-propre égal à celui de ce glorieux « écuyer de cuisine », la race des « queus » illustres n'eût pas tardé à disparaître, victime de son désespoir, parce que cette marée ne pouvait être ni très sûre, ni très bonne.

Au XIVe siècle, le roi Charles le Sage envoyait chercher à Caudebec des éperlans, avec lesquels son cuisinier, maître Tirel, dit « Taillevent », confectionnait des pâtés. Ces éperlans lui coûtaient, rendus à l'hôtel Saint-Pol, 23 francs le cent [1], bien qu'on ne les eût payés en Normandie que 7 francs. Mais il fallait ajouter au prix d'achat les frais de voyage du messager, qui avait mis six jours à aller de Paris à Caudebec et à en revenir [2].

Un pareil luxe n'était pas à la portée du vulgaire; aux temps modernes l'écart entre le prix des poissons frais et salés demeurait considérable : les seconds meilleur marché que de nos jours, les premiers beaucoup plus chers. Un saumon de 80 centimètres de longueur se vendait à Paris, sous Mazarin, 40 francs s'il était frais, 8 francs seulement s'il était salé (1658). Cent ans plus tard (1747), un saumon de même taille, servi sur la table de Marie Leckinska, se payait encore 8 francs à l'état salé et ne valait plus que 28 francs à l'état frais. Il n'était pas rare, même en des villes peu éloignées du littoral, que des marchands, pour avoir débité du poisson pourri, fussent condamnés à la peine du carcan, « la marchandise exposée à leurs pieds ». Aussi s'explique-t-on malaisément que les localités sises le long d'un cours d'eau, aient pris si grand soin de prohiber la sortie du poisson pêché dans leur juridiction, puisqu'il ne pouvait aller bien loin sans devenir totalement impropre à la consommation.

[1] La « manne » de 150 à 200 éperlans se vend aujourd'hui 6 francs environ, aux Halles parisiennes.

[2] Bul. Soc. Hist. Normandie. — De Grouchy, Bul. Soc. Hist. Paris (mars 1892).

La question du transport dominait si bien toute cette branche de commerce que les huîtres, *conservées ou marinées*, descendaient au XVIIe siècle jusqu'à 30 centimes le cent, tandis que les huîtres *en écailles*, de moyenne grosseur, se vendaient au moins 3 francs. Quant aux huîtres vertes de Marennes, recherchées par les gourmets et seules admises à l'honneur de la table royale, elles revenaient à 17 francs le cent dans Paris. Après la révocation de l'édit de Nantes, elles demeurèrent, durant plusieurs années, soumises à la surveillance de la haute police; l'intendant de La Rochelle ayant exprimé la crainte que les protestants, éleveurs de ces mollusques, n'eussent la pensée de s'en servir pour empoisonner Sa Majesté [1].

Le prix moyen du kilo de carpes, perches ou brochets est en 1789 de 1 fr. 15, tandis que la moyenne du kilo de bœuf n'est que de 66 centimes. Ce rapport est aujourd'hui totalement changé : la viande de boucherie vaut beaucoup plus, à poids égal, que le poisson d'eau douce. On en pourrait dire autant du poisson de mer, à l'exception de quelques espèces de luxe, qui ont enchéri le long des côtes tout en diminuant dans une très forte proportion à l'intérieur du territoire : le kilo de sole ou de turbot valait au siècle dernier 70 centimes à Brest ; il coûtait alors 5 francs à Paris où, de nos jours, son prix moyen ressort à 2 fr. 50, peu différent, sur le carreau des Halles, de ce qu'il est dans le port d'expédition.

Et si l'on envisage seulement les sortes communes, raies,

[1] Arch. Hist. Saintonge, XIII, 219. — Arch. Lot-et-Garonne (Mas d'Agenais, AA. 1). — Mém. Assoc. Bretonne, 1873, p. 163. — Il est probable que les huîtres ordinaires n'avaient pas été parquées et étaient par conséquent très maigres, car les grosses huîtres se payaient 8 et 10 francs. A la fin du XVIIIe siècle les huîtres se vendaient 95 centimes le cent à Marennes et 14 fr. 50 à Paris. Le prix du cent varie, en 1790, de 10 centimes à Brest, 21 centimes à Vannes ou à Saint-Malô jusqu'à 3 fr. 25 à Paris — pour les huîtres de Cancale — et 3 fr. 80 à Cambrai ou à Montpellier.

congres ou cabillauds, dont le kilo varie de 30 à 75 centimes aujourd'hui, on constate que ces chiffres étaient à peu de chose près les mêmes sous Louis XV et Louis XVI, quoique la consommation ait prodigieusement augmenté — à Paris depuis cent ans elle a décuplé — ce qui indique que la pêche, elle aussi, a dû se développer dans une égale mesure. La comparaison est par là même difficile, entre le temps passé et le nôtre, puisque l'alimentation a changé de nature : le prolétaire ne mangeait au moyen âge d'autre poisson que du hareng ; il y adjoignit plus tard la morue que nos armateurs de Bretagne et Normandie allaient chaque année, dès le commencement du XVII siècle, chercher sur le banc de Terre-Neuve. Quinze cent mille morues et plus de 5 millions de harengs, blancs ou saurs, étaient absorbés par la population parisienne en 1637, si l'on en croit une statistique de cette époque. Aussi la pêche et l'apprêt de ces poissons faisaient-ils l'objet de règlements minutieux : le gouvernement interdisait aux « sorrisseurs » de quitter le royaume[1].

La consommation de ces denrées n'a cessé de décroître depuis cent ans dans la capitale : de 4 millions de kilos qu'elle atteignait sous Louis XV, au dire de Savary, elle est tombée à 1.500.000 en 1854, à 950.000 en 1872, malgré l'accroissement de la population. Dans l'intervalle le prix de ces marchandises a pourtant baissé, ce qui, semble-t-il, suivant les lois ordinaires du commerce, aurait dû en multiplier l'usage. Mais le poisson frais, offert dans les grandes villes à des conditions meilleures encore, a relégué les « salines » dans la chaumière du paysan qui naguère osait rarement y prétendre. Le progrès a donc, sous le rapport du poisson comme sous celui de beaucoup

[1] Bib. Nat., Mss. Joly de Fleury, n° 1428, fol. 1 à 4. — Lettres et Papiers d'État de Richelieu, II, 419. — Arch. Nat. AD. † (23 janvier 1630 et 27 août 1735).

d'autres comestibles, accru les ressources de la masse du peuple — il a de même allongé la liste des matières servant à l'éclairage, au chauffage, au vêtement — mais, précisément parce que ces denrées sont nouvelles, on ne peut faire l'histoire de leurs prix anciens[1].

Il est toutefois nécessaire, en limitant la comparaison des chiffres aux harengs et morues, de ne pas oublier qu'aujourd'hui ces poissons n'ont plus qu'un rôle accessoire. Soit pour ce motif, soit parce qu'ils sont eux-mêmes plus abondants, leur prix n'a pas augmenté dans la mesure moyenne du coût de la vie : la morue, vendue de nos jours 1 franc ou 1 fr. 20 le kilo, valait aux deux derniers siècles de 60 centimes à 1 fr. 25, en général 80 centimes. La hausse est de 50 pour 100 à peine. Le hareng était moins cher au XVIII[e] siècle : 3 à 5 francs le cent dans les ports de pêche, 6 à 8 francs dans les villes du centre, mais sous Louis XIV il se vendait à un taux peu inférieur aux 11 francs qu'il coûte maintenant chez les marchands de détail.

Nourriture ordinaire du peuple aux jours d'abstinence de chaque semaine, cette denrée devenait en carême, où la libre vente et la circulation des œufs étaient suspendues[2], le plat *invariable*, unique compagnon des choux et des raves. L'ouvrier se contentait alors d'un demi-hareng, le petit bourgeois s'en offrait un entier par repas et par personne[3].

C'était un luxe, en certaines périodes du moyen âge, quand on

(1) Le lecteur qui se reportera au tableau des poissons, tant d'eau douce que de mer, constatera que leur valeur, à l'état frais, en faisait des objets de luxe, inaccessibles pour un budget plébéien, sauf dans le voisinage des côtes.

(2) Elles l'étaient encore au siècle dernier, *en principe*, puisqu'un arrêt du Parlement et un mandement de l'archevêque les permettent en 1735, par exception, « jusqu'au vendredi de la Passion inclusivement, attendu l'état des provisions du carême. » (Arch. Nat. AD †, 19 février 1735.)

(3) Arch. Hosp. Soissons, 14. — HANAUER, *Études Économ. Alsace*, II, 301.

avait deux œufs pour 2 centimes, de manger un hareng de 6 ou 7 centimes. A la fin de l'ancien régime, la dépense semblait identique, le hareng ayant diminué tandis que la douzaine d'œufs augmentait. Hausse très relative du reste, puisque la moyenne s'établit à 38 centimes de 1601 à 1700 et à 30 centimes seulement de 1701 à 1790. Le bon marché des œufs ne peut s'expliquer que par l'existence de la vaine pâture et des jachères, où les poules vagabondes ne coûtaient rien à entretenir. La hausse des œufs, d'abord du XVe siècle au XVIIe, puis du XVIIe jusqu'à nos jours, est liée sans doute au développement de l'agriculture ; ils descendaient sous Louis XIV jusqu'à 18 centimes la douzaine, au printemps, dans la campagne et montaient en hiver, s'ils étaient frais, à 75 centimes, au moment de la cherté annuelle [1].

On ne peut regarder comme excessifs ni l'un ni l'autre de ces chiffres, puisque de l'un à l'autre les prix des diverses années, des différentes villes, se suivent et s'étagent en une gradation insensible. Un écart analogue existe à nos halles contemporaines, entre les œufs suivant la saison et la grosseur — les meilleurs envois de Picardie se vendant le même jour 145 francs le mille, contre 70 francs pour les moins bons arrivages d'Allemagne [2]. — Dans telle localité, au XVIIIe siècle, leur valeur passait en quelques mois de 27 à 61 centimes ; instabilité qui persiste encore et persistera, tant que la science alimentaire n'aura pas trouvé la solution du problème de la conservation parfaite des œufs durant six mois [3]. Au prix moyen de 1 franc la dou-

[1] Sous Louis XV, le minimum est de 14 centimes la douzaine à Tournus (Saône-et-Loire) en 1733 ; le maximum 64 centimes à Strasbourg. Les prix en Angleterre, au XVIIe siècle, variaient de 40 à 52 centimes.

[2] En 1789, le prix moyen de la douzaine d'œufs s'élevait à 42 centimes, bien supérieur par conséquent à ce qu'il avait été antérieurement. D'après A. Young, les œufs valaient alors 45 centimes à Turin, 91 centimes à Milan et 75 centimes à Madrid.

[3] Voyez, sur les difficultés à vaincre pour y parvenir, notre *Mécanisme de la Vie Moderne*, I, 197.

zaine la journée actuelle du manœuvre équivaut à 30 œufs; elle en représenta naguère de 20 à 32 et, en moyenne, 25 au XVIIe siècle et 29 au XVIIIe. On voit que sur ce chapitre, où pourtant la hausse a été si forte, le travailleur d'à présent est aussi bien traité que ses ancêtres. Peut-être même l'est-il davantage si l'on considère que les œufs modernes sont en général plus gros que ceux de jadis, par suite du régime des volailles et de la sélection des races.

Cet accroissement de bien-être est très sensible pour le fromage, le beurre et le lait. Chacun sait qu'il existe trois sortes de fromages : ceux qui proviennent d'un lait complet, ceux auxquels on a ajouté de la crème et ceux à qui on l'a enlevée. La différence des prix témoignait de cette diversité de composition : le Coulommiers « fin » valait 1 fr. 70 le kilo en 1790, le « commun » 85 centimes. Certaines sortes dont le bon marché paraissait extrême — 35 à 50 centimes le kilo — n'étaient autres que des fromages maigres « mous » ou « blancs », de « presse » ou de « forme », plus ou moins écrémés.

Quant aux types, frais ou secs, qui figurent encore sur nos marchés et dont la nature est connue, ils ont à peine doublé de prix : le gruyères qui vaut 1 fr. 25 à 2 francs le kilo, variait de 75 centimes à 1 fr. 20 et les autres à l'avenant[1]. Le commerce des fromages avait pris de l'importance ; le Brie devenait un article d'exportation et l'on introduisait en France des espèces venant de Hollande, d'Italie, de Suisse ou de Bohême. Le beurre au contraire circulait peu, bien que l'on débite

[1] Le Hollande, dont le kilo coûte aujourd'hui 1 fr. 30 à 2 francs, variait naguère de 70 centimes à 1 fr. 80; le Roquefort se vendait *à Rodez* de 1 fr. 45 à 2 francs; il est coté maintenant 2 fr. 60. — Le Cantal, qui se paye 1 fr. 25, se payait 40 à 60 centimes; mais le Géromé valait 85 centimes, il y a cent ans, tandis qu'il ne vaut que 1 fr. 10. Quant au Parmesan, son prix oscillait entre 1 fr. 60 et 2 fr. 80; il s'achète maintenant 2 fr. 60.

au XVIIIe siècle en barils, à Orléans, du beurre d'Irlande [1].

La Normandie expédie dans le monde entier aujourd'hui ses produits en ce genre ; en même temps sur l'ensemble du territoire la consommation de cette denrée a progressé — à Paris elle a doublé depuis moins de cent ans — et le beurre pourtant n'a haussé que du double : de 1 fr. 25 à 2 fr. 50 le kilo. Celui de Vanvres, le plus renommé naguère, servi sur les tables des gourmets s'achetait 4 fr. 50 à 5 francs ; celui des campagnes lorraines ou bourguignonnes ne valait à l'état salé, que 45 centimes. La différence des prix, de l'hiver à l'été, devait être beaucoup plus sensible que de nos jours, en raison de l'absence presque complète de lait pendant la moitié de l'année [2]. C'est sans doute à cette stérilité périodique et aussi à la difficulté des transports [3], que nous devons les prix élevés du lait, qui figurent à nos tableaux. Ils vont dans la même région, à peu d'années d'intervalle, de 9 à 33 centimes le litre ; et la moyenne de 15 centimes, résultant des chiffres fournis par les diverses provinces au moment de la Révolution, est certainement très supérieure à la moitié de la valeur actuelle du lait [4].

Pour n'avoir pas à subir les adultérations raffinées que les découvertes récentes ont rendu possibles, le lait et le beurre n'en étaient pas moins soumis à diverses pratiques frauduleuses : le lait de Paris, dès le XIVe siècle, était souvent écrémé et baptisé par les marchands. Ce n'était pas toujours chose facile de se procurer, pour une noce, du lait « non esbeurré et sans eau » et l'on voyait parfois, il y a cent ans, sur les marchés, vendre

(1) Soc. Archéol. Orléanais, 1862, p. 230. Il se vendait 65 et 60 centimes le kilo en 1731 et 1740.

(2) Voyez, ci-dessus, p. 240.

(3) Le lait, en 1707, ne venait encore à Paris que de deux lieues de tour ; des femmes le criaient dans les rues ou l'apportaient à un marché spécial, sur « la Pierre au lait », près Saint-Jacques-la-Boucherie (DELAMARE, *Traité de la Police*, II, 1447).

(4) Le lecteur se souvient que nous avons évalué le litre de lait à 20 centimes.

comme mottes de beurre authentique de vulgaires fromages blancs, simplement enduits d'une couche de beurre[1].

Ce serait au reste une erreur de croire que la falsification des denrées alimentaires soit l'apanage exclusif du temps présent : les générations passées faisaient en ce genre ce qu'elles pouvaient. Elles y apportaient moins d'art, mais non plus de scrupule que les contemporains : les bouchers parisiens, sous Charles VI (1399), s'appliquaient à vendre leur mauvaise viande à la lumière ; parce que « les chairs jaunes, corrompues et flétries, semblaient aux acheteurs blanches et fraîches sous la lueur des chandelles ». D'autres bouchers, au XVIIe siècle, allaient « par une malice affectée », jusqu'à tuer des chats et, « après les avoir écorchés, les déguisaient et habillaient en forme d'agneaux, pour les exposer en vente[2]. Les épiciers du moyen âge mêlaient de l'amidon et de la farine aux confitures ; ceux du siècle dernier surchargeaient le poivre, importé de Hollande, en empâtant les grains dans une composition factice, destinée à augmenter leur volume. Les marchands de marée se livraient au « fourbaudage », consistant à garnir le fond des paniers de poissons avariés[3].

La plupart des branches de commerce avaient recours à des tromperies plus ou moins ingénieuses : mélanger à la cire, dans la confection des bougies, de la résine ou de la poix de Bourgogne, est un procédé usité avec une persistance que ne découragent pas des prohibitions maintes fois répétées[4]. A l'intérieur

(1) *Ménagier de Paris* (éd. J. Pichon), II, 113. — Arch. Com. Bourg, FF. 47.

(2) Delamare, *Traité de la Police*, I, 603. — Arch. Nat., A.D. † (Sentence du lieutenant civil du 9 janvier 1631). L'un de ces bouchers est condamné à aller, tête nue, conduit par deux sergents, jeter à l'eau le chat, objet de la fraude, par-dessus le pont de bois du Grand-Châtelet.

(3) Forestié, Livre de compte des Bœnis, I, CXXXII. — Arch. Nat., AD. † (Sentence du 9 septembre 1735 et Règlement de janvier 1735.)

(4) Mém. Acad. Dijon, 1858, p. 125

des chandelles les fabricants glissaient une graisse quelconque, ou même du suif calciné qu'ils recouvraient de bon suif. Dans les balles de bonne laine, les négociants en insinuaient de la mauvaise ; ils vendaient ces toisons mal dégraissées ou encore humides, pour en augmenter le poids.

Sous Louis XIII le poil de lapin s'introduisait subrepticement dans les chapeaux de castor, au mépris des pénalités consistant, pour ces « demi-castors », à être brûlés devant la maison du chapelier qui en serait reconnu l'auteur. La peau des moutons en Touraine — nous apprend Rabelais — se transformait couramment en marocain du Levant ou d'Espagne. Qu'il s'agisse de papier, dont presque toutes les mains étaient, « par une malversation commune », dit-on il y a deux siècles, « incomplètes comme feuilles et fourrées de morceaux coupés » ; qu'il s'agisse de quinquina, sous le nom duquel se vendait une certaine écorce, qui en avait l'aspect et en prenait l'odeur, mais n'en possédait nullement les propriétés ; la collection des fraudes imaginées par l'ancien commerce fournirait, à qui voudrait s'en faire l'historien, la matière d'un volume [1].

Sans s'y attacher ni en faire l'objet d'une étude spéciale, on en découvre sans cesse. Le vin, seul, suffirait à défrayer un chapitre. Aujourd'hui le laboratoire municipal pourchasse les marchands dont les litres « ne tiennent pas le litre » ou qui vendent, comme jus de raisin, un vin exagérément mouillé ; mais les Parisiens se plaignaient déjà, sous Louis XIII, des cabaretiers qui « font la courte pinte et mettent de l'eau à leur

(au XIVe siècle). — Plus tard, on se plaignait que la livre de bougie ne représentât que 14 onces, au lieu de 16, parce que les marchands la pesaient dans une double enveloppe de papier très épais (Arch. Nat., AD. †, Sentence du 13 avril 1736).

[1] Soc. Archéol. Charente, 1877, p. 293. — Aff. Étrang., t. 798, fol. 177. — *Pantagruel*, Livre IV, chap. VI. — Arch. Nat., AD. † (Sentence du Prévôt de Paris, 8 novembre 1641 ; arrêts du Conseil d'État de janvier 1735 et des 22 mars et 1er octobre 1735).

tonneau ». On poursuivit plus tard ceux qui débitaient du poiré pour du vin blanc ou qui (1788), ajoutant du vinaigre à une solution aqueuse de bois de teinture, dénommaient cette boisson « vin des vignerons d'alentour »[1].

L'art des coupages, que nous pourrions croire de date récente, était en honneur chez les Bourguignons du xve siècle. Lorsque la récolte était de qualité médiocre ils mêlaient à leurs produits « portion de gros vins » en vue d'en remonter le degré. De même les taverniers picards alliaient aux pâles liquides du « pays de Somme » les crûs plus généreux de Beaune ou les « vins de mer » venus d'Alicante et de Rozette; et les viticulteurs de La Chalosse, en Guyenne, déploraient, sous Henri IV, que pour profiter de la renommée de ce vignoble, leurs voisins mélangeassent fallacieusement avec lui du « piquetont d'Armagnac »[2].

Les procédés plus ou moins efficaces, employés pour « médicamenter le vin », n'étaient pas tous inoffensifs. Si l'on s'était borné à mettre du beurre frais dans le vin nouveau, pour le transporter « tout chaud » et « pour qu'il ne s'en allât à bouillir », ou à introduire dans les futailles pleines d'un jus trop vert, soit du froment bouilli, des graines de paradis ou de la cannelle, soit un panier de raisins noirs bien mûrs[3]; si on l'eût seulement additionné d'eau-de-vie — suivant le principe du vinage actuel, interdit naguère en Alsace — le consommateur n'aurait eu qu'à

(1) *Var. Histor.* d'E. Fournier (Les grands jours de Paris). — Arch. Nat., AD. † (Sentence du 18 juin 1736). — Nougaret, *Les Numéros* (opuscule de 1788) où l'on dit : « Les qualités à 10, 12 et 15 sols, que vendent les marchands, ne sont qu'un seul et même vin ; il n'y a que le plus ou moins d'eau qui en fait la différence. »

(2) Arch. Dép. Landes (Saint-Sever, HH. 2; Dax, FF 7). — Com. Ant. Côte-d'Or, III, 287. — de Calonne, *Vie Municip. dans le Nord*, p. 263.

(3) Arch. Hosp. Chartres, I, E. 178, 182. — *Ménagier de Paris*, II, 67. — Ce dernier ouvrage recommandait au xive siècle, « si le vin était pourri », de mettre la pièce dehors, l'hiver, sur deux tréteaux ; la gelée se chargerait de le guérir.

s'en féliciter. Mais le commerce avait recours à diverses drogues funestes à la santé. Des lettres patentes de 1785 défendent d'ajouter aux vins une préparation de plomb ou de cuivre; au moyen âge on y mêlait de la chaux, du soufre et de l'alcali, voire de la couperose, de la litharge et du mercure.

Traitements pratiqués d'ailleurs aussi bien à l'étranger qu'en France, malgré des répressions effrayantes : les coupables ne s'en tirent pas à si bon marché que les boulangers fraudeurs condamnés « à la corbeille » — sorte de manne où ils étaient attachés, que l'on plongeait à plusieurs reprises dans une mare. — Pour avoir frelaté du vin, des marchands furent brûlés vifs au xve siècle. La sophistication n'en persista pas moins jusqu'aux temps modernes ; notre résident en Danemarck s'en plaignait il y a deux cents ans et les Espagnols perdirent un moment leur clientèle anglaise parce qu'ils ajoutaient au Xérès du poivre et des baies de sureau[1].

Les efforts faits dans le passé, avec plus ou moins d'adresse, pour modifier artificiellement les vins, venaient de ce que le jus naturel du raisin était souvent détestable : tel vignoble sis à Paris, en 1425, non loin des jardins du Luxembourg actuel, « rendait très peu » disait-on, et ce peu ne valait rien ; mais « avait un moult étrange goût ». Ce vin, « si on le gardait guères, deviendrait puant ; il le fallait boire de suite » et jamais il n'était coté qu'à moitié prix des sortes les plus communes. Défauts du terrain, ou des cépages, ou de la fabrication, il fallut une éducation plusieurs fois séculaire pour remédier à tout cela, à travers mille tâtonnements : lorsqu'il y a huit cents ans (1116) le propriétaire des quelques hectares de labour, qui

(1) Arch. Dép. Côtes-du-Nord, B. 246. — JANSSEN, *Allemagne à la fin du moyen âge* (trad. Paris-Avenay), 321. — DESHAYES DE COURMENIN, *Voyages en Danemarck*, 200. HENNE, *Hist. de Charles Quint en Belgique*, V, 315. — HANAUER, *Études sur l'Alsace*, II, 317.

devaient porter dans l'avenir le nom de « Clos Vougeot », les affermait pour 10 sous « à charge d'y planter des vignes », il ne pouvait prévoir les aptitudes de ce morceau de terre et sa renommée future[1].

Il y eut ainsi, dans toute la France, des provinces entières et, dans l'étendue de chaque province, nombre de surfaces où la vigne successivement fut plantée, puis arrachée, reparut de nouveau pour disparaître encore. Cela sous diverses influences, économiques ou agricoles, fiscales ou politiques. On a vu[2] que sa culture se développa fort au XVIe siècle ; le prix du vin s'en ressentit mais le gouvernement ne tarda pas à s'émouvoir : dès 1567, il prescrivit aux magistrats de veiller « à ce que le labour ne fût délaissé, pour faire plan excessif de vigne ; qu'il y eût toujours pour le moins les deux tiers des fonds en céréales et que le sol propre à la prairie ne fût appliqué au vignoble »[3]. Des mesures administratives furent prises dans ce sens jusqu'au milieu du règne de Louis XV ; défense, par arrêt du conseil, de planter des vignes nouvelles, « sauf même à ordonner la déplantation de celles qu'on jugerait à propos par la suite ». Plusieurs habitants d'une paroisse voisine de Bourges sont condamnés (1732) à 3.000 livres d'amende pour avoir contrevenu à cette ordonnance[4].

Mais de pareilles coercitions n'ont d'effet sérieux que si elles sont d'accord avec les convenances rurales : en fait, il était accordé sans cesse par les intendants des autorisations, pour couvrir de ceps les terrains affectés jusque-là à d'autres usages ; tandis que d'eux-mêmes, à quelques lieues de distance, les propriétaires convertissaient d'anciennes vignes en champ. Ces

(1) Com. Ant. Côte-d'Or, VI, 49.

(2) Dans le chapitre précédent, p. 266.

(3) DELAMARE, *Traité de la Police*, II, 668. — Règlements du 4 février 1567 et de novembre 1577.

(4) Arch. Dép. Cher, C. 331. — Arch. Nat. AD. † (Arrêt du Conseil d'État du 16 janvier 1731). — FOURNIER. *Var. Histor.*, II, 184.

chassés-croisés étaient ordinaires. Les motifs qui faisaient vouer ainsi à l'arrachage, dans les régions viticoles, certains clos mal situés [1], sujets aux gelées et à la coulure, où les exploitants estimaient ne pas recueillir « la valeur des façons », s'appliquaient d'une façon presque générale aux vignobles de l'ouest ou du nord, d'un rendement précaire et d'une qualité de moins en moins appréciée, à mesure que le progrès des transports les mettait en concurrence avec des vins meilleurs.

Ici, point n'est besoin d'opposer de barrières à l'envahissement de la vigne ; elle se retire d'elle-même : des clos qui s'étaient vendus 1.600 et 2.000 francs dans le Maine, au XVIe et au XVIIe siècle, dépouillés de leurs cépages sous Louis XVI depuis déjà longtemps, ne sont plus loués alors que 10 ou 15 francs [2]. « Il y a de présent en Normandie, remarquait-on au début du règne de François Ier, *plus grande abondance de vin qu'auparavant*, à cause que beaucoup de gens dudit pays s'y sont appliqués. » Peut-on attribuer aux taxes immodérées de Louis XIV la désertion des vignes normandes : « je sais pendu si je vais plus retaillant ton branchage, puisque l'impôt en a le meilleur lot », clamèrent — au dire d'un chroniqueur — les paysans riverains de la Basse-Seine, en abattant les échalas qui peuplaient leurs coteaux. L'excès de la fiscalité ne fut sans doute qu'une cause accessoire. Il subsista des vignes dans l'Eure jusqu'à la Révolution ; mais, dans toute la province, à mesure qu'on les jugeait « plus à charge qu'avantageuses », on leur substituait des prairies [3]. Le même mouvement se produisit dans l'Ile-de-

(1) Arch. Hosp. Nevers, B. 50 ; Condom, E. 6 et 10. — Arch. Dép. Corrèze, D. 43 ; E. 551. — Bul. Soc. Archéol. Corrèze, VII, 233. — Mémoire de l'Intendant du Limousin en 1698.

(2) Arch. Dép. Sarthe, G. 491 ; H. 1329 et 1337.

(3) Arch. Dép. Eure, G. 625. — Floquet, *Parlement de Normandie*, IV, 478 et s.

France et une partie de l'Orléanais : trois communes voisines de Châteaudun comptaient, en 1750, 600 hectares de vignes ; 450 subsistaient encore en 1800, qui firent place en 1830 à d'autres cultures.

Dans le Laonnais, qui produisait 30.000 pièces au moyen âge, à Coucy qui alimentait les fourgons de Henri IV, à Nouvion-*le-Vineux* qui n'a plus un pied de vigne, partout où la production du raisin était peu fructueuse, l'espace qui lui était réservé alla se resserrant jusqu'à ce qu'il disparût de nos jours[1].

Le travail viticole s'exécutait en général à la tâche ; les paysans mêmes, détenteurs de cépages, en confiaient le soin aux ouvriers spéciaux : les contrats passés à cet égard étaient très variés : tantôt un forfait annuel à l'hectare pour l'ensemble des opérations ; tantôt un tarif détaillé pour chacune des façons successives[2], y compris le charroi et l'épandage des fumiers, fournis par les propriétaires. Car les statuts municipaux de jadis, qui défendaient de fumer les vignes, paraissent au XVIIe siècle tombés en désuétude[3].

Le rendement toutefois était faible, à cause des mauvaises années : une vingtaine d'hectolitres à l'hectare sont, dans le bassin de la Seine, tout ce que l'on doit raisonnablement espérer ; quelques clos privilégiés atteignent à 40 ; un grand nombre restent inférieurs à 10. Dans ces derniers le vin obtenu a coûté beaucoup plus à produire que des céréales et ne se vend pas plus cher.

Les Coutumes entouraient la vigne d'une protection spéciale :

(1) Il y avait à Laon 470 arpents de vigne en 1768, 400 en 1789, 250 en 1810, 160 en 1845, 50 en 1870. (Soc. Acad. Laon, 1871, p. 306, 311 ; *ibid.*, 1858, p. 94). — Bul. Soc. Dunoise, 1864, p. 308.

(2) On en comptait cinq au XVIe siècle, savoir : « puer, ficher les paisseaux, lier, essarter, prossandre et biner (Arch. Hosp. Lyon, Charité, B. 96).

(3) Arch. Dép. Lot-et-Garonne (Mas d'Agenais, AA. 1), Seine-et-Oise, E. 4469 et 4567. — DUPRÉ DE SAINT-MAUR, *Variations de prix*, p. 89. — Cong. Scient. Strasbourg, 1842, II, 260.

défense de planter trop près d'elle des noyers ou des chênes ; peines graves pour celui dont les bestiaux seraient trouvés vaguant dans les cépages d'autrui ; interdiction de vendre des raisins si l'on n'a un certificat constatant qu'ils vous appartiennent. Nul n'a droit d'entrer dans le vignoble « quand il est en fruit », ni surtout de commencer la cueillette avant la publication du « ban des vendanges ». Mesures antiques, susceptibles d'assurer le respect de la propriété, non de maintenir un état de choses, d'après lequel le prix de vente du vin se fût, *en chaque localité*, réglé sur son prix de revient [1].

Ç'avait été le rêve du moyen âge d'empêcher le vin « étranger » de venir concurrencer celui du crû. Et par « étrangers » l'on entendait tous ceux qui ne sortaient pas des pressoirs de la seigneurie ou de la ville : à Bourg, en Bresse, l'achat du Màcon, du Beaujolais, du Bugey est sévèrement prohibé au profit d'un certain « Révermont » qu'il faut boire sous peine d'amende. En Languedoc, Gascogne, Provence, dans tout le midi, chaque bourgade se condamne à absorber son vin jusqu'à la dernière goutte, par ordonnance de M. le maire, et à le payer au prix fixé par arrêté municipal. Jurades et consuls tiennent la main à ce

[1] Il est difficile de trouver sur le rendement, les frais de culture, les impôts et le produit net du vignoble, des chiffres absolument sincères ; la plupart des documents émanent d'intéressés, présentant les faits sous le jour qui convient à leur thèse : les propriétaires grossissaient le prix des façons et dissimulaient le profit ; les paysans réduisaient le taux de la rémunération qui leur était allouée : dans les doléances du bailliage de Laon, en 1789, la dépense annuelle de main-d'œuvre, par arpent, est évaluée par des communes limitrophes, à 50, 150, 196 et 245 livres. Il est clair qu'ici les calculs sont intentionnellement inexacts (Arch. Greffe, Laon, p. 27, 28, 29). — Cf. sur ce sujet, Arch. Hosp. Soissons, 382, 775. — Arch. Dép. Drôme, E. 6644. — Arch. Nat., F[12], 722 (sur l'Aunis). — DE HAUT, *Domaine de Sigy* (Bul. Com. Trav. Hist., 1885, p. 34). — HANAUER, *Études d'Alsace*, II, 316. — A. YOUNG, *Voyages en France* (Lesage), II, 179, 186. — DELAMARE, *Traité de la Police*, III, 529, 545.

que les aubergistes n'achètent pas d'autres futailles que celles des habitants, et c'est par une faveur toute exceptionnelle que M. le curé est autorisé parfois à introduire, pour sa provision, quelques pièces du dehors[1].

Des barrières analogues à celles qui arrêtaient l'entrée des boissons du dehors, avaient aussi été organisées sur chaque territoire pour paralyser leur sortie. Théoriquement du moins, puisque *pratiquement* les vins voyageaient comme les blés, en vertu de tolérances ou de permissions fréquemment renouvelées. Quand la récolte était mauvaise au siècle dernier dans les régions où Paris s'approvisionnait, les marchands de la capitale obtenaient la suspension des taxes qui frappaient les vins, au passage de Rouen et du Havre, afin d'en faire venir par mer du Languedoc. Les barriques de cette province étaient le plus souvent mises en barque pour être transportées en Italie; « négoce si vil, disait-on, si pénible et plein de hasards que peu de gens s'en veulent mêler » [2].

Les Frontignan ou les muscats de Roussillon s'exportaient par centaines de tonneaux dès le XVe siècle, jusqu'au port flamand de l'Écluse, en passant par Gabès. Les Bordeaux allaient en Angleterre; les négociants du nord, qui en achetaient « une effroyable quantité » n'auraient pas, au dire de Bachaumont, « emporté les meilleurs ». Il était, si l'on en croit l'humoriste voyageur, « défendu de les vendre et même de leur en laisser boire dans les cabarets ». Mais cette affirmation paraît peu

[1] Arch. Dép. Lot-et-Garonne (Aiguillon, BB. 5 et 9); (Sainte-Colombe, BB. 1). — Arch. Dép. de Vaucluse, B. 1555; des Landes (Peyrehorade, HH. 1); des Pyrénées-Orientales, B. 11. — Arch. Com. Bourg, BB. 77. — Soc. Émul. Ain, 1873, p. 246.

[2] Ces commerçants empruntaient des capitaux, pour solder leur marchandises, à 5 ou 6 pour 100 par voyage; « ce qui, d'après un mémoire adressé au cardinal de Richelieu, pouvait faire du 20 pour 100 à l'année » (Aff. Étrang., France, t. 806, fol. 256). — Arch. Nat., AD. † Arrêt du Conseil d'État, 19 mars 1737.

vraisemblable lorsqu'on voit, en Grande-Bretagne, les Bordeaux payés 80, 100 et 120 francs l'hectolitre, sous Louis XIII et Louis XIV, en un temps de paix où le trafic s'opérait librement; tandis que les *qualités ordinaires* n'étaient pas cotées plus d'une quinzaine de francs dans le Bordelais [1].

Les crûs d'Orléans et de Touraine, descendant la Loire, passaient par les vaisseaux hollandais — ces commissionnaires longtemps uniques de l'Europe sur les côtes de l'Océan — jusqu'aux ports Baltiques et Scandinaves en échange de suif, de chanvre et de goudron. Nos meilleurs clients, au temps de Colbert, étaient Lubeck et Hambourg, où chaque année allaient 10.000 barriques ; Kœnigsberg en recevait un millier, Riga 400 seulement. Quantités presque dérisoires, comparées aux exportations actuelles ; encore étions-nous concurrencés en Prusse par les vins de Hongrie, auxquels on trouvait « beaucoup de rapport avec ceux de la rivière de Bordeaux » [2]. C'étaient aussi des marchands de Flandre ou des Provinces-Unies qui venaient chercher en Bourgogne et Champagne des « clarets » destinés à la Suède et au Danemark. La Haute-Alsace jusqu'à Louis XV leur vendait sa récolte, qui prenait à distance le nom de « vin du Rhin » [3].

Il ne suffisait pas d'observer des formalités compliquées pour effectuer de plein droit le déplacement des boissons. Le mar-

(1) Aff. Étrang., France, t. 785, fol. 165 ; t. 811, fol. 357. — Arch. Dép. des Pyrénées-Orientales, B. 235 ; du Nord, B. 2493. — *Voyage* de Chapelle et Bachaumont, en 1636.

(2) Bordeaux lui-même, il y a quinze ans durant les années désastreuses du phylloxera, importa de ces vins en quantité appréciable. — Savary, *Parfait négociant*, II, 173, 187, 189 et s. — Aff. Étrang., France, t. 1749, f. 186. — Davity, *États de l'Europe* en 1625, p. 81, 82. — Montesquieu, *Esprit des Lois*, p. 351.

(3) Ce commerce fut ruiné par un arrêt du Conseil de 1722 interdisant l'exportation des bois ; les Hollandais, attirés principalement par cet article, désertèrent alors les marchés alsaciens (Hanauer, *Études*, II, 316).

chand demeure sujet au régime du privilège, même si le liquide ne doit pas sortir du royaume — le gouverneur de Saintonge refusait de laisser expédier à Paris, sans en aviser le roi, 500 tonneaux de son ressort. — Or le privilège souvent coûtait cher : un particulier payait 300.000 francs *de notre monnaie* (1638) la permission de tirer du vin de la Champagne[1]. Les contributions régulières étaient d'ailleurs très fortes : l'Aunis réclamait, il y a cent ans, contre un droit d'exportation, qui majorait de 60 pour 100 à l'étranger la valeur de ses produits. A l'intérieur les impôts perçus par le Trésor, sous des noms et formes multiples, la masse des petits profits de péage, contrôle, courtage, reliage, tirage, charriage, attribués à des fonctionnaires légalement interposés entre producteurs et consommateurs doublait aisément le prix d'achat originaire. Le port et l'entrée à Paris d'un muid de 268 litres coûtait 50 livres en 1712, soit environ 150 francs d'aujourd'hui, en tenant compte de la valeur relative de l'argent[2].

Nous publions pour les XVIIe et XVIIIe siècles, environ 750 prix de vin[3] ; eu égard à l'extrême variété des liquides portant ce nom, c'est peu de chose ; répartis cependant sur cette période de deux cents années et provenant de presque toutes nos anciennes provinces, ils permettent de se rendre compte de la valeur des boissons.

Très peu sont supérieures à 100 francs l'hectolitre : sur les 8 que nous avons relevées de 1601 à 1700, deux appartiennent à

(1) Arch. Guerre, t XLIX, f. 235, 236. — Soc. Ant. Normandie, 1866-67, p. 430.

(2) Arch. de notaires parisiens (Livre compte privé). — Aff. Étrang. t. 801, f. 300. — Arch. Nat., F12, 703, 712 (Avis des députés du commerce). — *Ibid.*, AD. †, Arrêt Cons. État, 18 septembre 1621 ; Édit mars 1639. — Arch. Hist. Saintonge, I, 347. — LEFORT, *Salaires et Revenus à Rouen*, I, 53.

(3) Sur ce chiffre, 150 sont des prix de vins au détail, vendus à la bouteille, à la pinte et par quantité maximum de 2 ou 3 litres. Les autres sont des vins vendus en gros, par futailles de contenances diverses.

1693 — an de disette — où l'hectolitre coûta 123 francs à Bourges, 126 francs à Nîmes. C'était là le prix normal du vin de table, fourni à la duchesse de Bourgogne (1697); les bouteilles de vin d'Espagne ou des Canaries, offertes à un personnage de distinction, sont payées sur le pied de 210 et 270 francs l'hectolitre.

A l'autre bout de l'échelle il ne manque pas de crûs indigènes au-dessous de 10 francs l'hectolitre; il s'en trouve d'inférieurs à 5 francs lors des récoltes exceptionnelles [1]. Le cardinal de Richelieu ne trouvait preneur du jus, défectueux à coup sûr, qu'il vendangeait à Rueil, qu'à raison de 4 francs l'hectolitre. Il se gardait d'en boire, ni de le faire boire dans sa maison. Celui qui était servi à Son Éminence revenait à 60 francs l'hectolitre; pour les personnes de sa suite il coûtait 39 francs, et 29 francs « pour le commun », laquais et serviteurs de tout grade [2]. Ce dernier chiffre se rapproche de la moyenne de 1626-1650, qui ressort à 22 francs. plus élevée que sous Henri IV où elle n'avait été que de 17 francs, et que sous Louis XIV (1651-1700), où elle oscille entre 15 et 20 francs.

Le vin donné aux soldats était évalué (1629) à 11 francs l'hectolitre; mais on ne pouvait espérer un pareil prix que dans le midi, ou durant les années d'abondance [3]. Les cours subissaient en effet des fluctuations inconnues à notre époque : dans la région parisienne où nous venons de citer des vins à 4 francs,

(1) A Bordeaux 2 fr. 30 (1602); à Romorantin, 4 fr. 05 (1628); à Nîmes, 3 fr. 18 (1643); en Loir-et-Cher, 3 fr. 50 (1651); en Dauphiné, 2 fr. 75 (1652); la même année, à Agen, 4 fr. 69, etc. (Voyez les tableaux).

(2) Le cardinal Mazarin payait, en 1659, 70 francs l'hectolitre pour sa propre table, 52 francs pour sa suite et 35 francs pour ses valets.

(3) Le tarif des douanes de 1630 apprécie le vin à 9 fr. 30; le tarif de 1640 l'estime à 13 fr. 75; seulement il convient de savoir que, dans les documents de ce genre, *toutes les marchandises* sans exception étaient intentionnellement portées à un taux beaucoup plus bas que leur valeur commerciale.

nous en pourrions citer aussi à 60 francs. Au XVIIe siècle ils varient en Bourgogne de 12 à 55 francs l'hectolitre, de 8 à 42 francs en Alsace, de 3 à 26 francs en Languedoc, de 6 à 40 francs en Provence [1].

Et s'il est vrai que selon le crû, l'âge, l'année, selon qu'il est vendu en gros ou en détail, la valeur de ce qu'on appelle du « vin » est susceptible d'aller aujourd'hui de 7 francs à 1.000 francs l'hectolitre : le premier chiffre se rapportant par exemple aux vins de l'Aude et du Gard en 1893 ; le second s'appliquant à des Champagne de grande marque ou à des Château-Yquem d'une date renommée— écart que l'on retrouve d'ailleurs, dans nos tableaux de prix du siècle dernier, entre le vin blanc d'Agen à 3 francs l'hectolitre (1716) et le Bourgogne payé à Rouen 240 francs (1710) ; ou encore entre le vin du Comtat-Venaissin à 2 fr. 60 (1775) et l'Alicante vendu à Soissons sur la base de 650 francs l'hectolitre (1768) — s'il est par conséquent impossible de conclure, du rapprochement des chiffres d'une année à la suivante et, dans la même année, d'une ville à l'autre, que le prix des vins était sujet à des alternatives de hausse et de baisse, plus brusques et plus saisissantes autrefois qu'à l'heure actuelle ; cependant, lorsqu'on suit les cours des mêmes vignobles durant un certain temps, et lorsqu'on note le taux excessif atteint par des liquides très ordinaires, si la récolte venait à manquer — Moulins en 1710, paya le vin 100 francs l'hectolitre [2] et Mézières 155 francs, lorsque sa valeur moyenne, en 1701-1725, était de 24 francs — on peut se convaincre de l'état précaire où le dé-

(1) En Dauphiné de 3 à 26 francs ; en Auvergne de 5 à 18 francs ; de 6 à 77 francs en Limousin ; de 6 à 19 francs dans le Comtat-Venaissin ; de 6 à 28 francs en Berry ; de 5 à 64 francs en Orléanais ; de 21 à 90 francs en Champagne ; de 25 à 67 francs en Normandie.

(2) Le « vin piqué » valut, à Moulins, 73 francs l'hectolitre cette année-là.

faut de circulation et l'absence de réserves suffisantes, plaçaient à la fois les consommateurs et les producteurs.

Le pasteur réformé de La Rochelle, déplorant en 1600 le bon marché désastreux de cette année, « qui a fort incommodé le pays », en tirait cette moralité : « Dieu nous veut montrer que le contentement de l'homme ne gît pas en l'abondance! » Deux siècles plus tard (1780) le subdélégué de Toulouse écrivait à l'intendant : « Les vignes, qui ont largement rendu l'an dernier, offrent pour cet automne une très belle apparence. Il est à présumer que, si la récolte prochaine est bonne, le prix en sera si modique qu'il ne saurait faire face aux frais et aux impôts[1]. »

Pour le vin comme pour le blé, la réglementation du commerce par l'État et les villes n'obtenait donc ni l'un ni l'autre des résultats qu'elle se proposait : assurer l'écoulement des marchandises aux époques de pléthore ; obvier, aux moments de pénurie, à la hausse démesurée des boissons. La sollicitude des pouvoirs publics avait pourtant organisé l'approvisionnement d'une façon minutieuse : à Paris les marchands en gros étaient tenus d'acheter leurs vins au delà d'un rayon de vingt lieues ; ils devaient, aussitôt les futailles arrivées, les déclarer et en déposer le tiers dans les caves de la maison de ville, pour être vendues aux enchères, par les jurés officiels, concurremment avec celles des « vignerons du plat pays. » Quant aux cabaretiers, tenus de se fournir exclusivement sur le port, avec défense de rien « acheter aux champs », ils avaient pour rivaux *marrons* les suisses d'hôtels et portiers de maisons bourgeoises qui vendaient plus ou moins secrètement « à pot et assiette », suivant l'ancienne expression[2].

(1) Arch. Hist. Saintonge, V, 110. — LEVASSEUR, *Population française*, I, 241.

(2) Arch. Nat., AD. † (Arrêts Conseil d'État, 18 septembre 1621, 15 mars 1735). — Arch. Com. Bourg, BB. 90. — Paris, d'après un document de 1637, aurait consommé à cette date

Le vin, qui peut être évalué à 19 francs l'hectolitre pour l'ensemble du XVIIe siècle, demeura au même prix en 1701-1790 ; mais avec une tendance à la baisse vers la fin de l'ancien régime. Les chiffres moyens de 24 francs sous la Régence (1701-1725), de 14 francs même au temps du cardinal de Fleury (1726-1750) sont supérieurs — en tenant compte de la puissance d'achat de l'argent — aux 17 et 20 francs que l'hectolitre coûta de 1751 à 1790.

Comparés aux salaires, dont l'importance ne dépend nullement du taux des denrées, le vin au contraire avait légèrement enchéri sous Louis XVI. La journée du manœuvre au XVIIe siècle représentait, tantôt 3 lit. 30 de vin, sous Richelieu, tantôt 5 lit. 30 sous Colbert, et 4 litres en 1676-1700. Elle tomba à 3 litres dans les vingt-cinq années suivantes, pour remonter à 4 lit. 80 (1726-1750) ; mais elle se réduisit ensuite à 4 lit. 40 et à 4 lit. 10. Le journalier était donc à cet égard moins favorisé que de nos jours, où son gain de 2 fr. 50 correspond à 8 lit. 30.

La consommation du vin, par les classes laborieuses, aurait dû par conséquent être moitié moindre ; en pratique elle variait, bien plus qu'aujourd'hui, suivant les récoltes et les provinces. La piquette était la boisson commune des paysans même dans des régions vinicoles [1] ; les hospices du midi, si l'année était mauvaise, ne donnaient à leurs malades que du « demi-vin » et, dans les campagnes du nord, le jus du raisin était ignoré. « Sur 1.000 habitants de mon village, dit un curé de Picardie, je suis convaincu que 950 n'ont jamais bu de vin [2]. »

653.000 hectolitres de vin (Bib. Nat., Ms. Joly de Fleury, 1428, fol. 1 à 4). Ce qui, pour une population estimée à 400.000 âmes, représenterait 150 litres par tête et par an. Mais ce chiffre est certainement très exagéré, eu égard à l'état matériel des classes populaires au XVIIe siècle. De 1817 à 1855, la consommation parisienne n'était que de 100 litres par tête. Elle est aujourd'hui d'environ 220.

(1) Elle valait 2 fr. 40 l'hectolitre en 1781 dans le Poitou.

(2) Soc. Émul. Allier, XII, 355. —

Si les vins ordinaires n'avaient pas haussé du XVII[e] au XVIII[e] siècle, si même ils avaient sensiblement diminué depuis le moyen âge jusqu'à la Révolution, les boissons de luxe étaient devenues beaucoup plus chères; résultat naturel de l'aisance croissante des classes bourgeoises et du développement des moyens de transport : sous Louis XV les bons crûs de Bourgogne s'achètent de 100 à 150 francs l'hectolitre; le Chambertin monte à 180 francs, le Montrachet à 280 francs; les Malaga, Lunel, Rivesaltes et autres de dessert vont de 130 à 250 francs. Le Champagne mousseux, qui fit son apparition à la fin du règne de Louis XIV, et se vendait 1 fr. 60 la bouteille à Paris (1712), par « mannequin de 100 flacons », valait 2 fr. 25 en 1751 et jusqu'à 3 francs en 1790[(1)].

Le Bordeaux, dont la vogue était récente, puisqu'en tous les marchés passés pour la fourniture de la table royale, jusqu'en 1763, il avait toujours été expressément défendu d'en servir à Sa Majesté « en quelque lieu qu'Elle puisse aller[(2)]; » le Bordeaux qui, longtemps, n'avait été connu en France que sous les noms génériques de « Blaye », « Libourne » et « Saint-Émilion » voyait en 1790 ses « Châteaux » de Lafitte et de Latour cotés 160 francs l'hectolitre dans la capitale[(3)].

Sur les cidres et les bières, les chiffres recueillis se prêtent moins à la comparaison, parce que la qualité de ces boissons

Soc. Acad. Laon, 1879, p. 133. — Arch. Hosp. Condom, E. 7. — MOHEAU, p. 264. — DE CALONNE, *Vie Agric.*, p. 210. — DE MONTAUGÉ, *Agric. dans le Toulousain*, p. 23.

(1) On demandait alors 2 fr. 60 pour de vieux vin du Rhin.

(2) DE GROUCHY, Bul. Soc. Hist. Paris, mars 1892. Le vin d'Orléans était également exclu; le pourvoyeur ne devait livrer que du « français ».

(3) D'autres crûs, célèbres au XVII[e] siècle, étaient tombés dans l'oubli : tel le « Canteperdrix », de Tarn-et-Garonne, dont parle M. LISTER dans son *Voyage à Paris*, en 1698 (p. 149). — Voyez Arch. Com. Angers, BB. 76, f. 29, un tableau de la valeur comparative des vins de Bourgogne, d'Orléans et d'Anjou.

est le plus souvent mal définie. L'hectolitre de cidre qui, au cours des deux derniers siècles, se vendit en Angleterre de 22 à 38 francs[1], valut à Paris de 13 à 25 francs, tandis qu'en Normandie il descendait parfois jusqu'à 2 fr. 50[2]. De semblables différences ne pouvaient tenir uniquement au coût des transports, mais bien à la force alcoolique du liquide, que les producteurs ont coutume de mouiller d'une façon variable, suivant le prix plus ou moins élevé des pommes. De nos jours encore, ce prix est fort irrégulier : il passe de 1 fr. 50 à 8 francs l'hectolitre, à quelques années d'intervalle, et ces brusques écarts devaient être plus sensibles autrefois, lorsque les communications étaient à peu près nulles[3].

Ceci nous explique comment le cidre se payait 8 francs l'hectolitre à Caen, en 1737, et 2 fr. 20 à Avranches en 1741 ; ou 5 francs à Vire en 1782 et 20 francs à Saint-Lô en 1788. Le nom de « cidre » était donné parfois aux jus fermentés de toutes sortes de fruits[4]. Même, quand les pommes venaient à manquer les ouvriers de Rouen se fabriquaient une liqueur dont le son formait la base, mélangé à des raisins, des prunes et un peu d'eau-de-vie[5]. La consommation du cidre se développait d'ailleurs dans l'ouest et le nord, à mesure que le pommier remplaçait la vigne[6].

On buvait encore au xv[e] siècle, en Normandie, autant de bière

(1) Il y est même coté, en 1700, au prix invraisemblable de 55 francs.

(2) Dans l'Orne, en 1680, le poiré se vend 1 fr. 50 l'hectolitre.

(3) Du moins par voie de terre ; car il s'exportait par mer, sur les côtes de la Manche, des pommes de la vallée d'Auge, au xvi[e] siècle.

(4) Voyez tome IV, p. 246.

(5) On distillait, déjà, au xviii[e] siècle, de l'eau-de-vie de cidre dans les élections de Pont-l'Évêque et de Neufchâtel (de Beaurepaire, *Stat. Agric.*, 1789, p. 65).

(6) Soc. Archéol. Vervins, IV, 189. — De Calonne (*Vie Agric. en Picardie*, p. 206, 279) dit que les premiers arbres à cidre furent plantés dans la Somme et l'Oise vers 1685.

que de cidre. De petite bière s'entend, qui coûtait toujours moitié moins que la forte. Si la « bière double » s'achetait par exemple 17 francs à Boulogne-sur-Mer (1630), la « simple » se vendait 8 fr. 50 [1]. Le bas prix apparent de la bière tenait souvent à ce qu'elle provenait d'un malt en partie épuisé, ou d'un autre grain que l'orge. L'avoine entrait parfois dans sa confection [2] et le houblon n'y figurait pas toujours [3]. Dans les provinces où cette boisson était le plus usitée — Flandre, Lorraine, Alsace — son prix variait de 11 à 19 francs l'hectolitre; il était, au moment de la Révolution, de 15 francs dans le nord et de 18 francs dans l'est. Évaluée aujourd'hui à 25 ou 30 francs, dans les mêmes départements, la bière, comme le vin, se trouve avoir moins augmenté que les salaires.

Les prix des légumes, ou du moins des farineux anciens, aisément comparables avec les nôtres, tels que pois, fèves, haricots ou lentilles, continuèrent à osciller aux derniers siècles, suivant les lieux et les années, avec une instabilité surprenante, influencés, tantôt par les hasards de leur propre rendement, tantôt par ceux de la récolte des céréales, qu'ils avaient alors mission de suppléer dans l'alimentation populaire. Ces variations vont couramment du simple au double — de 8 à 16 francs l'hectolitre [4]. — Leur amplitude atteint parfois la proportion du qua-

(1) De même à Versailles (1684) la bière ordinaire vaut 12 francs et la « petite » 6 francs.

(2) Arch. Com. Boulogne-sur-Mer, 1185. — On estimait, au moyen âge, à 280 litres la quantité d'orge nécessaire pour 370 litres de cervoise.

(3) Le houblon, dont le prix en Picardie et Flandre allait de 22 à 97 francs les 100 kilos, aux XVe et XVIe siècles, coûtait, en 1790, de 78 à 135 francs dans le nord et 254 francs dans le midi. Sa valeur actuelle est de 170 à 240 francs.

(4) Pour les fèves et les pois; ce dernier vocable désignant aussi diverses espèces le « haricots », dont le nom, originaire d'Amérique, est moderne, tandis que l'objet auquel il s'applique était ancien. Les « petits pois », de découverte récente, se vendaient sous Louis XIV le double des pois ordi-

druple : les gros pois se vendent, dans la même ville, 4 francs l'hectolitre en 1645 et 21 francs en 1647. Les inconvénients de ces hausses et de ces baisses constantes, analogues à celles du blé et diversement ressentis par les producteurs et les consommateurs, ont été déjà exposés. Les moyennes, dressées pour chaque période de 25 ans, adoucissent ou effacent aux yeux de l'histoire ces aspérités locales ou annuelles de la carte des chiffres ; mais les contemporains n'en ont pas moins souffert[1].

Les grandes années de disette (1630, 1694, 1709) ont été celles aussi où les pois et les fèves se sont vendus le plus cher — jusqu'à 30 francs l'hectolitre — tandis que durant la baisse des produits agricoles, au XVIIIe siècle, on les voit tomber (1726-1750) à 8 fr. 50 et valoir en 1730 à Amiens 4 fr. 65, à Brétigny-sur-Orge 3 fr. 60 et 2 fr. 15 dans le Calvados. Le taux moyen de ce quart de siècle fut d'ailleurs le plus bas des deux cents ans compris entre 1600 et 1800 ; les farineux, qui s'étaient payés 12 francs sous Henri IV et Louis XIII et 10 francs sous Louis XIV, étaient montés à 15 francs à la fin de l'ancien régime, c'est-à-dire aux deux tiers de leur prix actuel[2].

De toutes les denrées qui précèdent, l'offre et la demande réglaient plus ou moins librement la valeur : le sel, au contraire, était plutôt un impôt qu'une marchandise, puisqu'il arrivait, par suite des droits dont il était grevé, à coûter au public *trente fois* plus que le fermier des gabelles ne l'achetait à la saline. En cer-

naires : ceux-ci coûtent par exemple, à Soissons, 17 francs l'hectolitre en 1662 et les autres 33 francs.

(1) Les pois ou haricots valent tantôt plus, tantôt moins que les fèves. Les lentilles s'achetaient au XVIIe siècle 30 francs à Marseille, 25 francs à Nîmes, 21 francs en Lorraine. Au siècle suivant elles vont de 9 à 35 francs ; mais demeuraient en général plus haut cotées que les autres farineux.

(2) Que nous avons évalué à 23 francs. En Angleterre les moyennes décennales vont, au XVIIe siècle, de 7 fr. 70 à 13 francs. En Italie, d'après A. Young (1788), les fèves coûtaient 14 francs, les haricots 16 francs.

tains districts du moins ; car la taxe était singulièrement inégale : le royaume se divisait en catégories dont les unes — pays de *francs-salés* — payaient peu ou point, dont les autres supportaient une charge écrasante. Sont exempts ou *rédimés* [1] : le Poitou, la Saintonge, le Limousin, la Bretagne, la Guyenne, l'Auvergne, etc. ; le tiers de la France, sous Louis XIV, échappe à l'impôt ou l'esquive par une contribution de remplacement dérisoire.

Dans les provinces qui y sont astreintes de menues faveurs, des dispenses traditionnelles l'allégeaient çà et là. On « tempère le sel de Provence », on maintient l'immunité d'un canton ou d'une ville au milieu d'une généralité tout entière imposée. L'usage du « petit sel blanc » est toléré, dans quelques élections de Normandie où il se fabrique, bien que, de mille façons détournées, les officiers des gabelles s'appliquassent à en restreindre la consommation. Là, le contribuable donnait du sel à l'État, au lieu d'en acheter de lui ; sur sa production le fisc prélevait 25 pour 100, le *quart-bouillon*.

Ces territoires diversement grevés étaient si enchevêtrés les uns dans les autres que, pour réprimer la fraude, l'administration financière fut amenée à établir une aggravation nouvelle, « les greniers d'impôt », sur les frontières et dans le voisinage des régions privilégiées. Les habitants étaient ici tenus de prendre tous les ans une certaine quantité de sel et, « s'ils ne le vont quérir, on le porte chez eux et on les contraint de le payer, même par emprisonnement de leur personne [2]. » En principe,

[1] Voyez notre ouvrage *Richelieu et la monarchie absolue*, t. II, p. 277. — Les provinces ainsi désignées s'étaient rachetées en 1553, sous Henri II, par un versement unique ; ou s'étaient abonnées, comme l'Auvergne, pour une redevance annuelle, fixe, appelée l'*Équivalent du sel*, mais bien loin en réalité d'être aussi lourde que la gabelle.

[2] Un tiers des greniers pratiquaient le régime du « sel d'impôt » et deux tiers la vente volontaire.

les laboureurs dont la cote personnelle était inférieure à 3 francs pouvaient se soustraire au sel obligatoire ; en pratique, on les y soumettait ; l'appréciation arbitraire des commis prétendant savoir ce que chaque famille en doit absorber, ne permettant ni de s'en priver, ni de l'économiser outre mesure et ne faisant pas grâce d'une once, soulevait encore, à la veille de la Révolution, des protestations amères[1].

La dureté de cet impôt était augmentée par l'abandon que l'État en faisait à des traitants qui se chargeaient de le recouvrer, « à leurs risques, périls et fortunes » et devaient y trouver, outre la part du Trésor, le remboursement de frais énormes et l'obtention de gains excessifs. L'inquisition était ordinaire, les abus de pouvoir fréquents. Vingt arrêts du Conseil affirmaient le droit des contribuables « de saler leur lard du sel qui leur était attribué » de force ; les grenetiers toutefois prétendaient que ce sel n'était « que pour pot et salière seulement », et n'admettaient pas que les campagnards l'employassent en leurs grosses salaisons. » Cette question revient sans cesse, durant deux siècles, dans les annales des tribunaux.

Il est vrai que, dans de vastes proportions, se faisait aussi la contrebande : les faulx-saulniers, malgré des répressions terribles, sont nombreux et estimés. Quand une marchandise de nécessité première, valant au lieu de production 16 livres le muid et 70 livres au cœur de la France, y compris le port et le bénéfice des intermédiaires, arrive à être vendue 2.100 livres, l'appât est trop grand pour ne pas tenter un nombre infini de personnes. Ceux qui ne font pas directement la fraude ont intérêt à ce qu'elle réussisse et tout conspire contre le gouvernement. Dans le voisinage des côtes les pauvres allaient chercher de l'eau de

[1] Voy. Arch. Dép. Seine-Inférieure, C. 2161. « Le moyen, disait-on, de donner un minot de sel d'impôt à un fermier dont la famille consiste en huit personnes !... » Le minot coûtait alors 50 francs.

mer et s'en servaient pour saler leur soupe ; ordre aux agents de casser les cruches, seilles et autres vases contenant cette eau, que l'on assimile au faux sel. Même l'introduction, en pays de gabelles, d'une chair salée en pays exempt est un empiétement coupable, sévèrement prohibé.

Sur le fait du sel non estampillé se poursuivent des procès minutieux et innombrables : deux livres de « faux sel » sont saisies en 1731 chez un métayer de l'Anjou. L'affaire portée devant les juges du grenier le plus proche, les experts nommés pour vérifier le sel le déclarent « faux ». L'objet du litige est confisqué, mais le prévenu renvoyé absous. D'où appel du fermier-général à Paris, à la cour des Aides, qui casse la première sentence et condamne le métayer délictueux à 25 livres d'amende. Le fermier des gabelles, estimant la peine trop bénigne, en appelle encore, au Conseil privé cette fois, et le paysan angevin est définitivement frappé d'une amende de 200 livres, qui vaudraient aujourd'hui 600 francs. La procédure avait duré cinq années[1].

Pour l'ouvrier des provinces de grande gabelle, qui payait le sel *un franc cinquante* le kilo, sous Louis XVI — soit 3 francs de notre monnaie — et en usait 1 ou 2 kilos par mois, suivant le nombre de ses enfants, cette seule denrée absorbait à coup sûr une part supérieure à 3 pour 100 du budget, part que nous estimons représenter, de nos jours, le coût de la dépense d'épicerie dans un ménage rural. Il est vrai qu'en 1897 le manœuvre, dont le salaire a d'ailleurs triplé, n'achète son sel que 20 centimes le kilo.

Ce prix exorbitant n'était heureusement pas général et les chiffres d'apparence incohérente, que contiennent nos tableaux, s'expliquent par la différence de traitement des diverses pro-

[1] Arch. Nat. AD ✝ (8 mai 1736). — Voyez notre *Richelieu et la monarchie absolue*, loc. cit., et Arch. du Greffe de Laon, p. 25 ; Arch. hist. de Saintonge, IV, 420 ; Aff. Étrang., t. 779, f. 52 ; t. 801, f. 268.

vinces, que nous venons d'exposer. Ainsi, tandis que la valeur brute du sel était de 3 centimes en Franche-Comté et de 5 centimes en Guyenne, tandis qu'il se vendait en Angleterre 8 à 10 centimes le kilo ou 13 centimes dans le Comtat-Venaissin, il coûtait aux derniers siècles 30 centimes en Lorraine ou en Provence, 40 centimes en Alsace, 70 centimes en Lyonnais ou en Dauphiné, 1 fr. 20 en Bourgogne, 1 fr. 40 en Berry ou Orléanais et jusqu'à 1 fr. 75 dans l'Ile-de-France.

CHAPITRE X

HABILLEMENT, LOYER, ÉCLAIRAGE ET CHAUFFAGE AU MOYEN AGE (1200-1600).

Dans le budget du pauvre la nourriture n'est pas le chapitre qui a le plus augmenté. — Rapport des frais de nourriture avec les autres dépenses. — La coiffure ; chapeaux, chaperons, coiffes, toques, bonnets. — Conséquence de la démocratie dans le costume. — Prix des chaperons de grand luxe. — Les chapeaux populaires n'ont pas haussé de prix. — Le mètre de drap, ou tissu de laine, doit servir de critérium pour la valeur des vêtements. — Légende sur la qualité prétendue supérieure des anciennes étoffes. — Modes très changeantes aux XIVe, XVe et XVIe siècles. — Tuniques et robes des journaliers au XIIIe siècle. — Prix des vêtements confectionnés aux XVe et XVIe siècles. Ils baissent en 1450-1500. — Le XVIe siècle est, à cet égard, moins cher que le XIVe, aussi bien pour les riches que pour les pauvres. — Extrême luxe des robes de cérémonie.

Prix du mètre de drap commun de 1200 à 1450. — Il est assez semblable à celui de 1897. — De 1450 à 1600 il est un peu plus bas. — Grande production de laine sous Louis XII. — La journée de manœuvre équivaut aujourd'hui à 50 centimètres de drap ; au moyen âge elle équivalait à 15 ou 20 centimètres seulement.

Prix du linge plus onéreux que de nos jours. — Son usage plus restreint. — Prix des chemises. — En quoi elles diffèrent des nôtres. — « Doublets » et « brayes ». — Prix du mètre de toile commune. — De 1200 à 1400 il est inférieur de 25 pour 100 seulement au prix actuel. — De 1400 à 1600 il descend à la moitié du nôtre. — La toile grossière est proportionnellement plus chère que la toile de luxe.

Prix des souliers : la chaussure était une des dépenses les plus légères. — Elle valut jusqu'à 10 et 13 fois moins cher que maintenant. — Le manœuvre d'aujourd'hui met six jours à gagner une paire de souliers ; le manœuvre du moyen âge en gagnait une en trois jours.

Bon marché du bois de chauffage. — De 1200 à 1525 il coûta 7, 8 et 9 fois moins qu'en 1897. — Profusion de combustible dans les habitations privées. — Renchérissement du bois au XVIe siècle. — Variété extrême des prix du bois de chauffage selon les localités. — Invention des trains de bois et du « bois-flotté » vers 1565.

Cherté de l'éclairage. — Découvertes nombreuses qui en ont abaissé le prix dans les temps modernes. — La transformation est si radicale que les éléments de comparaison font presque défaut. — La chandelle ne coûte pas intrinsèquement plus cher aujourd'hui qu'au moyen âge. — Le manœuvre gagne par jour, de 1300 à 1600, 500 à 800 grammes de chandelles ; il en gagne actuellement 2 kilog. et demi. — Prix anciens de l'huile à brûler ; ils sont plus élevés que ceux de notre huile de colza.

Les loyers. — Ils sont jadis beaucoup plus bas. — C'est une des dépenses qui ont le plus grossi dans les temps modernes. — Les habitations rurales, de 1200 à 1600, varient entre le quart et le huitième de leur loyer actuel. — Le manœuvre gagnait son loyer en 10 ou 20 jours ; il lui faut maintenant y employer le salaire de 30 journées.

L'ensemble des chapitres précédents comprend 94 pour 100 de la dépense des classes ouvrières. — Les 6 pour 100 qui restent ne peuvent être appréciés mathématiquement. — Menus plaisirs, ameublement, impôts. — Comparaison de *l'ensemble* des dépenses du paysan avec ses recettes, de 1200 à 1600, par rapport à ses recettes et dépenses de 1897.

Si l'on basait uniquement sur la nourriture le calcul du prix de la vie des classes laborieuses de 1200 à 1600, on trouverait, entre les dépenses d'autrefois et celles d'aujourd'hui, une différence constamment inférieure à celle qui résulte des évaluations d'ensemble, reposant sur la totalité des débours qu'exigent, avec l'alimentation, l'habillement, le chauffage, l'éclairage et le loyer. Bien que la nourriture soit le chapitre le plus important du budget ouvrier, celui qui absorbe les 60 centièmes des recettes, ce n'est pas celui qui a le plus augmenté.

Le rapport moyen des dépenses du laboureur ou du journalier de 1576-1600, avec celles du même individu en 1897, est de 2,20 à 1 ; le rapport des frais de nourriture, *envisagés isolément*, n'est entre les deux époques ci-dessus que de 1,60 à 1. Ainsi la vie est aujourd'hui deux fois et quart plus chère que sous Henri III ; la nourriture seule n'est qu'une fois et demie plus coûteuse. Dans le quart de siècle précédent (1551-1575), la vie était trois fois moins chère, la nourriture seulement deux fois moins ; et presque toujours il en fut ainsi [1].

En 1401-1425 la « nourriture » n'était que 3,10 plus bas que de nos jours ; cependant le « prix de la vie » était de 4,30 au-dessous de ce qu'il est aujourd'hui [2].

La nourriture, influant dans une proportion supérieure à la moitié sur la moyenne définitive, il a fallu que les exigences des

[1] La proportion du coût de la vie en général, au coût de la nourriture en particulier a naturellement varié; la distance n'a pas été sans cesse aussi notable que nous la voyons dans la seconde moitié du XVIe siècle ; elle s'est même réduite à très peu de chose en 1451-1475, où le coefficient applicable à la masse des dépenses d'alors, comparées aux nôtres, est de 6, pendant que le coefficient qui ne regarde que la nourriture est de 5,90. En 1501-1525, la proportion commune à tous les chapitres ressort à 5; la proportion spéciale à la nourriture ressort à 4,65.

[2] En 1351-1375, où le prix de la vie était cependant monté assez haut, puisqu'il n'était que 3 fois inférieur à ce qu'il est actuellement, le prix de la nourriture était plus cher encore : 2,70 meilleur marché seulement que dans l'ère contemporaine.

autres chapitres (logement, vêtement, etc.), formant ensemble 40 pour 100 du budget ouvrier, fussent notablement moins grandes que celles du chapitre de la bouche, afin de lui faire contrepoids, d'établir avec lui quelque compensation. Et il est aisé de comprendre que, plus la nourriture a été au-dessus du taux moyen, plus les autres besoins ont dû être au-dessous [1].

Le même mouvement se produit, à chaque siècle, avec plus ou moins de vivacité [2].

Il se remarque aussi de grandes divergences entre les colonnes de chiffres qui expriment les prix respectifs du loyer et de l'habillement. L'éclairage est en opposition permanente avec le chauffage : le premier, toujours onéreux ; le second, toujours abondant. A l'intérieur de chacun de ces chapitres il y a des sortes de dissensions : dans l'habillement, par exemple, certains objets tendent à élever la moyenne, d'autres tendent à l'abaisser.

Il est admis que l'entretien du costume est l'une des dépenses qui ont le moins augmenté. Cela est vrai des étoffes et du linge, mais non des souliers, dont le bon marché, à certaines époques, fut extrême. Or, sur la part de la bourse ouvrière que représentent, en bloc, les frais d'habillement, les souliers absorbent 5 pour 100, le vêtement proprement dit 8 pour 100, le linge 2 pour 100. Comparée à ce qu'elle était au XIIIe siècle, la valeur actuelle du vêtement est *intrinsèquement* la même, et celle du linge est seulement moitié plus grande; mais la chaussure se paye maintenant six fois plus cher.

(1) Ainsi en 1576-1600, où la moyenne des dépenses par rapport aux dépenses actuelles était, comme on vient de le dire, deux fois et quart plus basse, et les frais de nourriture seulement une fois et demi plus bas, les autres prix demeuraient trois fois et quart inférieurs aux nôtres. En 1401-1425, où le coefficient moyen est de 4,30, et le coefficient applicable à la nourriture de 3,10, celui qui résume le reste des dépenses est de 6,30, c'est-à-dire moitié moins cher.

(2) En 1326-1350 le coefficient moyen est de 3,50, celui de la nourriture de 3 seulement, et celui des autres prix de 4,10.

Quant à la coiffure j'ai dû la laisser en dehors des calculs, à cause de son rôle peu important, et aussi de la difficulté d'en évaluer convenablement le prix moyen. Comment choisir un type, pour les classes paysannes, au milieu des variétés innombrables de chaperons, coiffes, toques et bonnets, qu'ont portés les deux sexes ? Les chapeaux luxueux des seigneurs, du haut clergé, des gros bourgeois, ne peuvent entrer ici en ligne de compte. Si l'uniformité démocratique du costume moderne est un gain *moral* pour la masse, qui ne se différencie guère par l'extérieur des plus favorisés de la fortune ; elle constitue un bénéfice *matériel* pour les riches, déchargés d'une somptuosité de mise, jadis obligatoire. Tout ce qu'un millionnaire actuel peut mettre sur sa tête de plus fastueux consiste en un chapeau de soie de 20 à 25 francs. Au XIVe siècle un « chapeau de bièvre » — castor — se vendait 18 francs en Savoie, 27 francs à Paris ou en Flandre. Un pareil couvre-chef, brodé d'or ou de soie, représente une centaine de francs de notre monnaie, d'après le pouvoir de l'argent ; et ce n'était pas le plus cossu de son espèce. Un chapeau fourré, en drap cramoisi, revenait à 45 francs (1314). A Paris, sous Philippe-le-Bel, lorsqu'un chapeau de feutre se payait 20 francs, d'autres, garnis de perles, montaient à 107 francs, — plus de 400 francs en monnaie de nos jours.

Les élégantes d'aujourd'hui, qui se dérobent du mieux qu'elles peuvent au niveau d'un siècle désempanaché et qui, faute de se singulariser du commun par la forme de leurs chapeaux, veulent se distinguer au moins par les prix de leur modiste, ne payent pas plus de 150 francs les « capotes » signées des meilleurs noms. Une grande dame de 1340 achetait 46 francs *intrinsèques* un chapeau de « camaquois », 69 francs un chaperon de velours fin, et le chaperon d'une princesse, brodé d'armoiries et d'oiseaux, était vendu 760 francs [1].

[1] Ces prix équivalent, en monnaie présente, à un chiffre 3 fois et demie plus fort.

Quel abîme, de ces 760 francs — une fortune — aux 3 francs que coûte le chapeau d'une métayère d'Orléans, aux 2 fr. 45 de la coiffure d'un religieux d'Arras, et d'un notaire de Montauban (1344); ou encore à ces bonnets de toile — de 1 fr. 20 — portés par les femmes du menu peuple, voire aux réseaux de lin de 15 centimes, dans lesquels les filles du midi enferment leurs cheveux! Quant aux feutres, variant de 80 centimes à 2 francs, dont les ouvriers se coiffaient alors, ils ont seulement augmenté depuis cette époque suivant le prix moyen de la vie. Pour un chiffre correspondant, c'est-à-dire trois ou quatre fois plus haut, les ouvriers d'aujourd'hui acquièrent le même objet. Le chaperon d'un verrier de Troyes lui coûte, au XVe siècle, 8 francs (1498); un artisan aisé pouvait seul se permettre un pareil extra; car un bonnet ou chapeau de bourgeois vaut 3 fr. 50, celui de chapelain 2 fr. 80, celui de page 80 centimes[1].

Mais de quel poil, tresse ou tissu ces chapeaux étaient-ils faits? Lorsqu'un bourrelet de jonc pour enfant se vend 1 fr. 15, et qu'un ruban d'or pour le chapeau d'un évêque se paie 14 francs, on ne doit pas supposer que les chapeaux d'un franc cinquante fussent d'une confection bien soignée. De même à l'étranger : les assimilations ne sont pas faciles dans ce « chapitre des chapeaux », où les types varient depuis 60 centimes jusqu'à 97 francs à Anvers pour la coiffe d'or d'une demoiselle noble.

A Paris, au XVIe siècle, le chapeau d'un « crieur de confréries », coiffure de cérémonie couverte de velours et brodée d'or, revenait à 55 francs[2]. Un chapeau de femme, garni de taffetas,

(1) Le chapeau d'homme coûte 2 fr. 50 dans le Centre, 3 francs à Dijon, 1 fr. 40 à Saintes, à Rouen et à Soisson (1450), et en Alsace comme en Lorraine un chapeau commun ne dépasse pas 80 centimes.

(2) Les bonnets en « écarlate de Milan », pour les pages de l'archiduchesse gouvernante des Pays-Bas, se payaient 8 francs; à Orléans une toque en drap rouge, ornée de deux plumes blanches, montait à 9 francs (1535).

valait, à Nîmes, 11 fr. 60; et le bonnet de velours d'un gentilhomme campagnard était vendu 14 francs.

Mais ce sont là des modèles relativement luxueux. Un chapeau de domestique vaut 1 franc en Basse-Normandie; un paysan de Seine-et-Oise achète 1 fr. 30 son couvre-chef de laine, garni d'un cordon. Voilà sans doute les coiffures usuelles de l'homme de labeur[1]. Celles du petit bourgeois commenceront aux environs de 2 francs[3]; pour 2 fr. 50, on se procure un chapeau neuf en Alsace ou en Orléanais. Non pas un chapeau de feutre sûrement; on ne l'obtient que pour 4 ou 5 francs à Valognes, à Nîmes, ou à Bruxelles; mais sans doute quelque objet de fabrication locale et médiocre.

Ce qui vient d'être dit de l'infinie variété des chapeaux, est vrai de toutes les parties du costume. Seulement, pour les habits, nous sommes guidés par la valeur des tissus. C'est le prix du mètre d'étoffe que nous avons pris pour *critérium* de la dépense du vêtement. A procéder autrement on risquerait fort de s'égarer, dans la comparaison des robes du moyen âge avec les vestons contemporains, lors même qu'on ne tiendrait compte que des ajustements populaires. Les indications éparses sur les capes des laboureurs ou les pourpoints des bergers ne définissent pas toujours la nature du tissu; on ignore donc souvent s'il s'agit de bure, de camelin ou d'estamette. Il se faisait cent sortes de draps, autrefois comme aujourd'hui, de très fins et de très grossiers[3].

C'est une légende, mais ce n'est qu'une légende, que la qua-

(1) On pouvait acheter un chapeau de paille pour 60 centimes — aujourd'hui aussi du reste — un bonnet de galères coûte 95 centimes, un bonnet blanc 60 centimes.

(2) C'est, dans le Comtat-Venaissin, le prix d'un chapeau gris d'occasion.

(3) Nous prenons ici le mot « drap » dans son acception moderne. Jadis il avait un sens beaucoup plus général, analogue à celui du mot « étoffe ». On disait des « draps de soie, d'argent ou de toile. »

lité prétendue supérieure des anciennes étoffes, et la durée soi-disant indéfinie des vêtements de nos pères, que l'on était censé se transmettre de générations en générations. Des habits se salissent, se déforment; les modes changent... Elles étaient très changeantes aux XIVe, XVe et XVIe siècles, autant et plus que de nos jours, surtout pour les hommes. Il y a beaucoup plus de dissemblance extérieure entre un contemporain de Philippe de Valois et un contemporain de Charles VI, et entre ce dernier et un particulier du temps de Louis XI qu'il n'y en a entre deux bourgeois de 1825 et de 1897. A distance, l'œil ne perçoit que faiblement ces mutations; ce qui nous fait à peine l'effet d'une nuance dans la coupe d'une cotte-hardie ou d'un surcot[1], constituait une révolution pour les intéressés. Si l'on se transmettait ainsi quelques habits de cérémonie, c'est qu'on ne les portait pas. Actuellement le frac de soirée d'un petit rentier de province, qui ne va pas en soirée, durera une vie d'homme, et sera neuf encore à la mort de son propriétaire. En étudiant l'histoire des mœurs on remarque que nos aïeux, nos aïeux mâles du moins, dépensaient plus que nous pour leur toilette ; en pénétrant l'histoire des prix on constate qu'ils ne pouvaient pas faire autrement.

Une tunique de journalier, en burnette ou en panne, coûtait 22 francs, en 1209, aux environs de Rouen ; la robe d'un homme du commun coûtait 25 francs en 1234 ; un « corset » — tunique sans manches — pour un religieux valait 12 fr. 50. Au XIVe siècle une robe de maçon se vendait 67 francs en Champagne (1338) ; à Paris un chevaucheur payait sa *cotte-hardie* 15 francs ; en Roussillon un huissier achetait un habit neuf pour

[1] Le surcot, comme son nom l'indique, se portait sur la cotte, laquelle était une robe de dessous très longue, à manches étroites. Le surcot était ample, à manches courtes et serré à la taille par une ceinture. La cotte-hardie ou *cotardie* avait, en guise de manches, de longues ailes tombant des épaules.

27 francs (1341). Ce sont là vêtements d'ouvriers et de petites gens.

Ceux de la classe aisée ou riche, dont nous n'avons pas à nous occuper ici, revenaient trois et quatre fois plus cher : une *male-cotte* ouatée, pour hommes, se vendait 98 francs en Dauphiné (1334) ; un manteau, fourré de lapin, 76 francs à Arras[1] ; la robe d'un chapelain lui coûtait 75 francs (1234) et la robe d'été du doyen de Tours 125 francs. La même année le roi saint Louis ne payait la sienne que 94 francs ; mais tout le monde n'était pas aussi économe que ce prince, puisque le grand-veneur du comté de Bourgogne mettait 270 francs à cette partie du costume (1254)[2].

Selon la qualité des étoffes et la passementerie dont les ajustements sont garnis, le même vêtement varie du simple au décuple : à Montauban, vers 1345, un « corset » d'homme, en drap de Courtrai, vaut 100 francs ; un corset de futaine ne vaut que 8 francs. De même la robe d'un notaire sera payée 115 francs, celle d'un prieur 41 francs, celle d'un domestique 24 francs ; celle du portier du château de Beaujeu, en Franche-Comté, 9 francs seulement. La « goule », ou « cagoule » d'un moine vaudra de 2 à 16 francs, si elle est en serge ; garnie de soie, elle montera à 27 et 40 francs[3].

Un bouvier de Languedoc se procure un chaperon, une cotte-

(1) Le « manteau » n'avait pas de manches et s'attachait sur la poitrine à l'aide d'un fermail.

(2) La « robe », suivant M. Quicherat, aurait désigné, aux XIIIe et XIVe siècles, un habillement complet. Ce qu'on nommait « robe » se serait alors composé d'une cotte, d'un surcot, d'une cotardie et d'une chape ou manteau de dessus appelé tabard. Mais, d'abord, on ne portait pas *à la fois* un surcot et une cotardie et, ensuite, si le mot « robe » a pu s'appliquer, en certains cas, à l'*ensemble* de ces quatre vêtements, il est probable qu'il ne doit s'entendre, le plus souvent, que d'un seul, puisqu'on a soin de mentionner le détail, quand il s'agit en même temps d'une robe et d'un surcot ou d'un manteau.

(3) La jupe, en futaine de Givet, d'un petit bourgeois est vendue 6 à 8 francs.

hardie et des chausses, c'est-à-dire un costume complet, pour 7 francs (1351). On ne nous dit pas en quelle étoffe. S'il s'agit de vêtements de travail, nos ouvriers trouvent aujourd'hui pour 7 francs, dans les magasins de confection spéciaux, à s'habiller de pied en cap de vestes, cottes, bourgerons, blouses et pantalons, en cotonnade, treillis ou coutil. Or il est vraisemblable qu'un bouvier, dans le Midi, ne portait pas d'autres tissus pendant la plus grande partie de l'année. C'est parce qu'ils sont en tissus de cette nature, que les accoutrements populaires de la Provence ou de la Gascogne sont souvent moins onéreux que ceux du nord. C'est ainsi qu'à Montauban la cotte-hardie d'un domestique ne se paye que 4 francs, pendant que celle de son maître se vend de 16 à 21 francs. En effet, vers la même époque (1364) les cottes-hardies de charpentier s'achètent, à Tours, depuis 26 francs jusqu'à 17, et la pelisse d'un guetteur ne descend pas au-dessous de 9 francs.

En somme, pour acquérir un habillement en laine, si grossière et commune fût-elle, il fallait, aux XIIIe et XIVe siècles, y employer une somme de 20 à 25 francs. De nos jours, pour le même chiffre, on aurait un vêtement identique, sinon supérieur. Mais un prélèvement de 25 francs constituait, pour le manœuvre de 1200 à 1400, qui gagnait annuellement de 135 à 225 francs, beaucoup plus des 8 pour 100 — le douzième de son salaire — que nous avons attribué à cette dépense ; tandis qu'un prélèvement identique, pour le journalier de 1897 gagnant 750 francs, ne représente guère que 3 à 4 pour 100 de son budget. La moyenne des prix du drap confirmera tout à l'heure cette observation.

Au XVe siècle la situation se modifia peu. Tout au plus est-il permis de constater, à partir de 1450, une baisse réelle, à travers la variété des ajustements adoptés par les diverses professions, et destinés aux classes moyennes. En 1401-1450 l'habit d'un

cuisinier coûte 49 francs en Alsace ; la robe d'un maître-charpentier est, à Troyes, de 37 francs ; un habillement en drap commun se vend 30 francs en Franche-Comté, et une houppelande de paysan, doublée de drap, coûte 43 francs à Elbeuf. Ce paysan est vraisemblablement un petit propriétaire dans l'aisance, sinon il n'eût pu s'offrir un pareil luxe.

Le messager municipal de Perpignan est habillé pour 24 francs ; un garde, aux environs de Strasbourg, pour 9 francs. La robe d'un valet de ville, à Orléans, vaut 75 francs ; le pourpoint d'un arbalétrier d'Amiens n'est que de 6 francs. Et si les culottes d'un chanoine se payent 7 francs, celles d'un forestier ne se payent que 1 fr. 60. Celles-ci n'étaient évidemment pas en drap, mais en coutil ; aussi bien que les « jacquettes » achetées 1 fr. 15 dans l'Orléanais (1444), ou les jupons de vignerons vendus, à Soissons, 2 fr. 25[1]. Désormais les tissus de laine vont être moins onéreux pour les petites bourses. Un garçon de cuisine ne payera son pourpoint que 6 francs (1460). Quarante ans plus tard un marmiton aura pour 26 francs 25 une robe, des souliers et des bas, en Haute-Normandie. A cette date un habit de paysan ne coûtait que 1 fr. 05 à Klosterneubourg, en Autriche, et un hoqueton de franc-archer était cédé pour 10 francs en Dauphiné. D'après ce que nous savons de la tenue sordide des gens de guerre, à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, ce hoqueton n'était sans doute qu'un haillon plus ou moins présentable. Cependant, par le prix des vêtements de la classe intermédiaire on reconnaît qu'une diminution sérieuse s'est produite depuis les âges précédents. En 1424, l'habit du « maître de l'Hôtel-Dieu » d'Orléans valait encore 87 francs ; tandis qu'en 1450 la robe d'un chevalier, à Rennes, ne valait plus que

[1] D'autres jupons, pour le même corps d'état, se vendent dans l'Aisne 7 francs ; c'est à Rouen le prix d'un pourpoint de futaine ; celui de drap coûte 10 fr. 50.

66 francs[1]. Une robe de docteur pouvait se vendre encore 87 francs, mais un bourgeois ne payait la sienne que 38, et un richard de Blois s'en offrait une pour 63 francs (1474).

Ce richard était-il un parcimonieux, comme Louis XI, qui s'habillait de la même futaine que les gens d'infime condition[2]? Peut-être, mais le prix du drap au mètre, sur lequel peuvent reposer des évaluations sérieuses, dénote en ce temps un abaissement dans la valeur de la matière première, abaissement que vient renforcer encore le taux minime — taux nominal, s'entend — des salaires. Le mètre de drap commun qui, depuis 1200 jusqu'à 1450, avait coûté le même prix que de nos jours et quelquefois davantage, baisse, de 1450 à 1500, à la moitié environ de sa valeur actuelle. Cette situation se maintint sous Louis XII, et la hausse qui signala les règnes de François Ier et de Henri II fut suivie, dans le dernier quart du siècle (1576-1600), d'une baisse nouvelle, due au développement du commerce et de l'industrie des tissus.

Par suite le XVIe siècle, sous le rapport du vêtement, est un peu moins cher que le XIVe. En 1503 l'habit d'un tailleur de pierre, celui d'un berger, coûtent 6 fr. 25 en Alsace, celui d'un messager est de 9 francs, celui d'un sacristain de 17 francs[3]. La plupart de ces derniers types, il est vrai, provenaient d'un tissu absolument vil, traité d'une façon tout à fait vulgaire, puisqu'il en coûtait 17 francs pour vêtir un enfant trouvé

[1] Une robe commune, ou un paletot couvert de futaine se payait, en 1460, 11 à 13 francs; une robe de petit gris était estimée 15 francs à Saintes.

[2] Dans les registres de la Chambre des Comptes on voyait une dépense de 20 sous pour deux manches neuves à un vieux pourpoint de Louis XI et un article de 15 deniers pour une boite de graisse à graisser ses bottes (La Rocheflavin, *Treize parlements de France*, p. 498).

[3] A Soissons un hoqueton de prêtre ne vaut que 8 francs et les culottes d'un charretier sont de 1 fr. 50. Un pourpoint d'ostade se vendait 10 francs à Bruxelles (1533).

de l'Hôtel-Dieu d'Orléans (1560), qu'un habit de soldat montait à 21 francs, et celui d'un flotteur de bois à 43 francs.

On achète bien dans le Comtat-Venaissin, en 1587, un pourpoint de futaine *d'occasion* pour 2 fr. 30; mais l'habit d'un piqueur vaut 60 francs, la robe et le manteau d'un fonctionnaire, tel qu'un « concierge » de ville, sont cotés 38 francs. C'est aussi le prix de la robe de deuil d'un magistrat de Salins (Franche-Comté)[1]. La livrée d'un serviteur du « valet de ville », qui se payait à Orléans 53 francs, en 1541, en coûte 60 en 1567 et 76 en 1584. Seulement rien ne prouve que cette livrée, sorte d'uniforme local, ne soit pas devenue plus riche, plus ornée d'une date à l'autre.

La parure masculine se donnant alors libre carrière, il est impossible de tirer aucune conclusion de costumes dont nous ne connaissons pas les détails, les dessous, les galons et les agréments multiples. Un « corset » de velours revient à 98 francs à Paris, en 1520; les ornements, bordures et franges de ce corset valent *en outre* 104 francs. Ce simple morceau d'un luxueux habillement arrivait ainsi au prix de 1.000 francs environ de *notre monnaie.* La France du temps des derniers Valois n'eut rien à envier, pour la pompe extérieure, à celle des siècles précédents; mais elle ne les surpassa pas, comme on serait tenté de le croire. Le manteau violet, porté par François Ier pendant le deuil de sa mère, et acheté d'occasion, par l'Hôtel-Dieu de Paris, en 1532, moyennant 259 francs, avait peut-être coûté le double à l' « Argenterie » royale, mais les princes des xive et xve siècles s'en étaient offert d'équivalents. Cet autre manteau en drap d'Angleterre, passementé de soie et garni de velours au collet, qu'un gentilhomme du Limousin se fait confectionner pour 154 francs (1581), était moins cher que la plupart des belles robes du

[1] Dans la même province une robe, chaperon et bonnet de deuil valent 60 francs.

temps de saint Louis. Les étoffes de luxe paraissent en effet avoir diminué, comme les menus draps, depuis le milieu du moyen âge jusqu'au règne de Henri IV.

Les toilettes des femmes ne subissent pas non plus d'augmentation d'une date à l'autre. Elles coûtent un prix à peu près semblable à celles des hommes : de 8 à 45 francs, avec une moyenne de 25 francs au XIVe siècle ; de 23 francs au XVe ; de 27 francs au XVIe. Seulement les 27 francs de Henri III valaient moitié moins que les 23 francs de Charles VIII.

Je ne parle ici que des femmes du peuple, ou de ces petites bourgeoises qui paient 34 francs à Paris une robe de « toile de Perse » (1321), ou 29 francs à Montauban une robe d'occasion ; des mariées qui mettent 15 francs à leur robe de noce, des domestiques qui achètent 10 francs leur « gonelle », ou manteau de drap (1351). Aux plus aisées d'entre elles, les cottes-hardies de 27 francs à Rouen (1377) ; aux plus pauvres, à Soissons, les simples cottes de 6 francs pour le dimanche, et de 1 fr. 15 pour « les jours sur semaine » (1449), ancêtres des caracos actuels de nos ouvrières. Pour que la fiancée d'un laboureur de Nîmes emploie 40 francs à se faire une robe nuptiale, en « étame noir et rouge » (1592), il faut qu'elle ait une dot assez rondelette et que son futur « ait du bien ». Car avec 30 francs on peut acheter d'*occasion*, aux environs de Paris, une grande robe à queue en drap noir, ornée de velours et doublée de taffetas [1].

La haute bourgeoisie et l'aristocratie, aussi bien que le peuple, payait en somme ses vêtements de drap, au XVIe siècle comme au XIVe, un prix peu différent de celui qui lui est demandé en

[1] Il est vrai que l'inventaire ne nous dit pas combien de temps celle-ci avait été portée, et que le vêtement vieux varie, suivant son degré d'usure, comme le vêtement neuf suivant la qualité du tissu : ainsi une robe de religieuse vaut 42 francs à Soissons, en 1600 ; une autre robe, dans le même couvent, avait valu 8 francs en 1489.

1897. Ce fut seulement pendant la grande hausse du pouvoir de l'argent, au xv[e] siècle, que les dames d'une certaine classe purent obtenir une robe pour 30 francs environ. En ce temps-là (1480) la vicomtesse de Rohan et sa petite-fille avaient ensemble 1.800 francs par an pour leur toilette.

Au xvi[e] siècle l'habillement de noces de la fille d'un marchand d'Angoulême se payait 133 francs (1541) ; la robe en taffetas de Gênes, avec cotte de satin bleu, d'une femme d'avocat, à Nîmes, revenait à 405 francs (1583)! Quelle « galante », dira-t-on, et combien de sacs à procès devront passer par les mains du mari, que de harangues copieuses à prononcer devant le présidial pour acquitter cette folie! Cependant, deux siècles auparavant, les robes de ce prix n'étaient pas rares, dans les coffres des coquettes féodales. En 1345 une châtelaine des environs de Montauban déboursait 315 francs pour sa robe de gala, soit une somme de 1.100 francs, tandis que les 405 francs de 1560 ne valent qu'un millier de francs actuels. Une grande dame d'Artois payait 520 francs un costume de cérémonie (1328). La même année une robe de drap, doublée de soie noire, destinée à la reine, coûtait 551 francs ; une robe de velours cendré montait à 1.225 francs, et une robe de velours violet, fourrée de menu vair, à 2.756 francs.

C'est là-dedans que les princesses étaient vraiment « parées comme des châsses », semblables à celles des contes de fées. Il y avait mieux encore : ces tissus d'or et d'argent, que notre xix[e] siècle ne voit plus que sur la scène, ou dans les églises, aux jours de fête. En 1375, la duchesse de Bourgogne se commandait une robe de drap d'or de Chypre semée de paons, qui lui coûtait 4.130 francs *intrinsèques* — ou 12.500 francs de notre monnaie.

Entre cette robe de drap d'or à 4.000 francs, et la cotte de bure à 1 franc de la paysanne soissonnaise, il y a place pour

tous les cotillons de nos aïeules, cotillons des bons et des mauvais jours, des palais et des chaumières. Ne sortons pas de celles-ci. Ne confondons pas les tissus des bourgeois et des riches, avec les seules étoffes qui soient à la portée de l'homme de charrue ou d'atelier. La comparaison des prix anciens du mètre de ces petits draps, avec leur prix actuel, va nous convaincre du peu de changement qu'ils ont éprouvé depuis six siècles.

On peut estimer aujourd'hui, d'après les tarifs des grands magasins et des manufactures locales, le mètre de drap commun à 5 francs. Au XIIIe siècle la moyenne des draps ordinaires variait, en Angleterre, de 5 fr. 50 à 6 fr. 50 le mètre. En France, à la même époque, les qualités les plus modestes oscillent entre 6 francs le mètre, pour le « blanchet » de Savoie, 4 fr. 50 pour le « camelin » de Pontoise et 3 francs pour le « bourret » de Saintonge (1232). Il est clair que nous possédons aujourd'hui beaucoup de draps à 10 ou 20 francs le mètre, et davantage; mais ceux-là correspondent, de 1201 à 1300, au drap vert de Londres, au drap bleu de Paris (11 à 14 francs le mètre), et à l' « écarlate mêlé » de 20 et 22 francs (1298).

Au XIVe siècle le « drap de pauvre » se vend 2 francs, la futaine de Paris 2 fr. 50, la tiretaine de Florence 3 fr. 50. C'étaient là les draps tout à fait bas, ou les tissus légers, analogues à nos flanelles, cachemires ou serges, valant aussi actuellement 2 fr. 50, 3 francs et 3 fr. 50 le mètre. Du « drap commun pour envelopper » se cotait, en 1311, 7 francs; du drap de Louviers 6 fr. 40; ceux des robes de moines ressortaient, à Paris, entre 4 francs et 4 fr. 65 (1359). Le « drap *bureau* pour habiller les pauvres » se paie 3 fr. 20 à Troyes (1368).

On vend aujourd'hui, à 95 centimes le mètre, du molleton pour œuvres de bienfaisance; on avait à ce prix, en 1345, de l'étamine, de la futaine blanche. Une serge d'Irlande est

achetée à Paris 6 fr. 40; en Savoie une étoffe de même nom est vendue 1 fr. 25. On a, pour 1 fr. 50 à 2 francs, des camelins, des blanquets; mais on devine ce que peuvent être ces tissus quand le « drap commun » vaut à Perpignan 5 fr. 50, que le drap des clercs et des écuyers est de 9 francs, que celui d'une robe de page est de 7 francs à Autun, et celui qui sert à habiller les valets de 13 francs. Le « camelot » lui-même, dont le nom ne symbolise pas la solidité, vaut 3 fr. 65. En fait, les étoffes vulgaires en laine peuvent être estimées de 3 à 6 francs, entre 1301 et 1400; les draps moyens 13 à 14 francs; les qualités de luxe 25 à 37 francs. L'écarlate se paye jusqu'à 48 francs à Arras (1310) et le « drap fin de Bruxelles » jusqu'à 83 francs le mètre en Savoie (1370). C'est du reste ce dernier qui tient partout la tête.

Les plus basses catégories descendent, au xve siècle, en 1451-1475, jusqu'à 2 fr. 60 en moyenne, et ne s'élèvent pas au-dessus de 5 fr. 10; les sortes ordinaires vont de 10 à 12 francs, les riches lainages ne dépassent guère 21 francs. Il y a donc une baisse positive, surtout aux deux extrémités du tarif. De 1501 à 1600, les prix des draps populaires se maintiennent un peu plus bas que les nôtres, de 3 fr. 10 à 4 fr. 70; ceux de la bourgeoisie remontent et se tiennent entre 11 et 16 francs; ceux des classes les plus fortunées haussent également et varient de 20 à 45 francs[1].

Évidemment les prolétaires du dernier rang ne pouvaient aborder, de 1401 à 1600, ces draps communs de 4 francs le mètre, bien qu'ils fussent un quart moins cher que les nôtres; puisqu'ils gagnaient intrinsèquement 3 et 4 fois moins. La femme d'un *palefrenier* de Saintes[2] se paye du drap à 6 fr. 60 le

(1) Le même phénomène s'observe en Grande-Bretagne, où la moyenne des draps, qui avait été aux XIIIe et XIVe siècles, de 5 francs, baisse jusqu'à 3 fr. 50 au XVe siècle, et ne hausse pas au XVIe au-dessus de 4 francs.

(2) On appelait ainsi, au moyen âge, celui que nous nommons un « cocher ».

mètre, parce que son mari est placé chez un grand seigneur (1450) ; un berger de Rouen, moins ambitieux, ne dédaigne pas le « gros reusset » à 1 fr. 30. Tel échevin d'Amiens se contente, pour sa robe, de drap à 3 francs, et donne aux employés de la mairie de l'étoffe à 1 fr. 75 (1469)[1]. On voit même à Salins, en Franche-Comté, du drap d'Auvergne blanc et gris, pour ouvriers, à 72 centimes (1486) ; cependant le drap vert, pour robe d'enfants de chœur, se payait à Paris 6 francs en 1491.

Il dut y avoir, sous le règne de Louis XII, quelque surproduction ou quelque abondance de laine excessive, résultant du développement de l'agriculture, qui précédait le développement de la population ; car le drap, pendant les dix premières années du XVIe siècle, tomba plus bas qu'il n'avait jamais été[2]. Le taux ne tarda pas à se relever : pour 1 fr. 70 sous Charles IX on n'avait qu'une étoffe à drapeau ou à doublure. Le « cadis » gris, employé par les laboureurs de Languedoc, valait 2 fr. 10 ; et le drap dont s'habille un boulanger de Champagne lui est vendu 1 fr. 65. C'était là le prix des draps rustiques, quand ils avaient quelque solidité.

Lorsqu'on rapproche le chiffre des salaires de la valeur du mètre de drap commun, évalué à 5 francs en 1897, on remarque que le journalier actuel se procure, par jour, 50 centimètres de ce tissu ; tandis qu'aux XVIe et XVe siècles, lorsqu'il gagnait 58 à 78 centimes, et que le drap coûtait 4 francs, il n'en pouvait acquérir que 15 ou 20 centimètres ; et qu'aux XIIIe et XIVe siècles, bien que le manœuvre touchât 60 à 90 centimes,

(1) En Saxe, pour 1 fr. 45 on avait alors un mètre de drap du pays ; et le seul qui fût, en 1497, permis par les ordonnances aux paysans de Lindau (Allemagne) coûtait 1 fr. 90.

(2) Ce qui n'empêchait pas le tissu « fin et excellent » de valoir encore 28 francs le mètre, à Tours ou à Agen. Mais les ouvriers des salines de l'Est trouvaient du drap, pour se couvrir, à 85 centimes.

il en obtenait plutôt moins, parce que le drap valait, de son côté, un quart plus cher.

Je crois devoir, dans cette revue de l'habillement, passer les bas sous silence, d'abord parce que le menu peuple, le campagnard surtout n'en portait pas — les bas sont, comme le pain blanc, une conquête de la civilisation — ensuite parce que les classes aisées elles-mêmes, ne connaissant que les bas de toile ou de drap, bas sans pied à l'origine, le prix de cette portion du costume se confond avec celui des étoffes de fil ou de laine [1]. Henri II fut, paraît-il, le premier en France à porter des bas de soie tricotés ; la découverte était toute récente. La reine Élisabeth commandait en 1586, à Guernesey, une paire de bas de laine brodés en soie, qu'elle payait 25 francs. On achète aujourd'hui, pour moitié moins, des bas entièrement en soie, et pour 2 francs une femme a des bas de laine ; lorsqu'en 1550 elle n'avait que des « chaussettes », ou petites chausses, que des chausses d'enfant valaient 3 fr. 35 (1554), et des chausses ordinaires 6 francs.

Pour être moins lourde que celle du drap, la dépense du linge, évaluée à 2 pour 100 du budget ouvrier actuel, était cependant au moyen âge plus onéreuse que de nos jours. L'usage en était aussi, et par cela même, plus restreint. « A canaille non faut touaille », disait au XVIe siècle le proverbe languedocien. Effectivement les « touailles » ou serviettes étaient inconnues dans les ménages pauvres. Les draps de lit n'étaient pas beaucoup plus usités : dans ce pays de Bretagne, qui devait plus tard être grand exportateur de toile, les riches couchaient entre deux « couettes », ou lits de plume, et les pauvres entre deux balles d'avoine. Et ils y couchaient tout nus. On ne paraît pas porter de chemises de nuit. Du moins c'est encore un luxe.

[1] Voyez, aux tableaux justificatifs, le prix des bas de cette nature.

La reine de Navarre est vêtue dans son lit ; mais les contes d'Eutrapel comparent des gens qui n'ont pas l'intention de tenir leur promesse « à une mariée qui entrerait au lit en chemise » [1].

La chemise de jour était plus ancienne ; les classes aisées en portaient au XIIIe siècle, et sans doute auparavant ; ce ne fut qu'au XIVe siècle qu'elle se généralisa dans les masses. De cette vulgarisation du linge naquit le papier de chiffes. La chemise était d'ailleurs très courte à cette époque, très étriquée, espèce de gilet de toile seulement. La preuve c'est que les « doublets », sorte de chemises cousues en double, partie du vêtement féminin qui se portait sur la peau, sont cinq ou six fois, voire dix fois, plus chers que les chemises [2].

Comme les vêtements, les chemises ou les « doublets » sont trop divers, pour qu'on en puisse apprécier le prix moyen. C'est au mètre de toile qu'il faut demander de nous initier à la valeur exacte du linge, au moyen âge ; de même que nous nous sommes appuyés sur le mètre de drap, pour connaître le coût de l'habillement. Ces bases ont l'inconvénient de ne pas faire suffisamment, peut-être, la part de la différence de la main-d'œuvre ; mais, comme l'a montré le chapitre précédent, le chiffre des façons ne s'est nullement élevé dans la même proportion que les salaires. La spécialisation du travail, la machine à coudre, et le système de fabrication et de vente de chaque article, en grand, ont permis de payer l'ouvrière bien davantage, sans trop accroître le prix de la marchandise façonnée.

(1) Le *Ménagier de Paris*, en 1393 (éd. Pichon, II, 71), recommande aux maîtres de veiller à ce que leurs domestiques éteignent le soir leur chandelle, avant de se mettre au lit, « à la bouche ou à la main et non mie à la chemise », c'est-à-dire en jetant leur chemise sur la chandelle, une fois dans le lit, où ils demeuraient nus.

(2) SIMÉON LUCE, *Hist. de Duguesclin*, 57. — FORESTIÉ, *Livre de comptes des Bœnis*, p. LXXVI. — TOLLEMER, *Journal du sire de Gouberville*, p. 75. — PUECH, *Nîmes à la fin du* XVIe *siècle*.

Au XIVe siècle une chemise de lin valait, en Dauphiné, 7 fr. 30 (1333); un autre type plus simple, à Montauban, 1 fr. 50; la chemise de noces de la fille d'un boucher se payait 2 fr. 25 (1346). Et, dans cette même ville, le « doublet » d'une jeune fille ou d'une religieuse coûtait 7 à 8 francs, celui d'une bourgeoise 14 francs, celui d'une dame noble 20 francs ; une marchande et une abbesse achètent les leurs 30 francs, et il est des élégantes de la classe moyenne qui y mettent jusqu'à 42 francs.

Les chemises de femme d'aujourd'hui, qui ressemblent beaucoup plus aux « doublets » qu'aux anciennes « chemises », sont tarifées, dans les magasins de nouveautés, de 5 à 11 francs si elles sont en toile, et de 3 à 9 francs en madapolam, ou autre tissu de coton, inconnu à nos ancêtres, dont la solidité égale celle des tissus de chanvre ou de lin. Pour compléter les chemises, les hommes se servaient des « brayes ». Braies et chemises d'occasion se vendent séparément 1 fr. 35 en 1350 ; soit une somme de 2 fr. 70, pour représenter la chemise actuelle qui rend à elle seule les mêmes services. Neuve, une « chemise de pauvre » vaut 2 francs en Haute-Normandie (1391) et 1 fr. 75 en Piémont. Au XVe siècle une « chemise dure », ou grossière, était cotée 2 fr. 05 à Paris (1428), 2 fr. 15 à Saintes, 1 fr. 30 en Alsace (1481). A cette dernière date il y avait en effet une baisse sur le linge commun qui, après avoir coûté de 1 à 2 francs le mètre depuis le commencement du XIIIe siècle jusqu'à 1475, descendit de 1476 à 1525 à 75 centimes, et ne remonta de 1526 à 1600 qu'à 1 fr. 10. Ce qui constituait, en valeur relative, une diminution plus considérable qu'elle n'en a l'air, pour les trois derniers quarts du XVIe siècle, en raison du changement de puissance de l'argent. Les chemises de lin ordinaire ne valent plus aussi que 6 à 7 francs. Celles de l'empereur Charles-Quint, qui vraisemblablement offraient le type d'une richesse exceptionnelle, lui étaient vendues 25 francs à Bru-

xelles (1532), alors qu'en Lorraine les paysans ne déboursaient pour les leurs que 80 centimes.

Nous avons évalué le mètre de toile contemporain à 2 francs. Non qu'il n'y ait présentement des toiles fines, qui vaillent 10, 15 et même 17 francs, seulement il y a peut-être trente fois plus de toiles écrues, de chanvre, à 90 centimes et 1 fr. 20 le mètre. Suivant le principe précédemment adopté, nous tenons autant de compte, dans l'établissement des moyennes, de la quantité respective de chaque marchandise que du taux auquel elle est vendue au public.

Dans ces conditions, le prix intrinsèque des toiles, de 1200 à 1400, nous apparaît inférieur de 25 ou 30 pour 100, au plus, à ce qu'il est en 1897. Il varie de 1 fr. 05 au minimum à 2 fr. 30 au maximum. De 1400 à 1600 ce prix descend en général à la moitié du nôtre. Il semble que, toute proportion gardée, les toiles populaires aient été plus coûteuses que les tissus de luxe. Une seule fois nous voyons mentionnée de la toile de Reims à 12 francs le mètre ; c'est en 1343, pour le comte de Savoie. Les plus chères qui figurent dans la lingerie de nos rois, sont des toiles de Compiègne à 7 fr. 70 le mètre (1328), ou des toiles à nappes de 5 francs. La plus belle dont se serve la comtesse d'Artois, pour la confection de ses mouchoirs (1310) ne lui coûte pas davantage ; en général les toiles des riches, pour chemises fines ou pour draps de lit, ne dépassent pas 3 à 4 francs.

En revanche, la toile ordinaire vaut en France, au commencement du XIII siècle, 1 fr. 15 [1]. Sous Philippe-le-Bel les cours fléchissent ; on a de la toile à Londres, sous Édouard II, à 85 centimes le mètre ; on en a aux environs de Narbonne (1285) pour 75 centimes ; en Artois pour 83 centimes. A Paris, on la paye de 50 centimes à 1 fr. 35, dans les qualités modestes bien en-

(1) En Angleterre, de 1260 à 1280, elle se payait 1 fr. 35.

tendu. La toile pour draps de lit communs y valait 1 fr. 30; et à Pise (Italie) celle qui servait aux chemises des servantes s'achetait 86 centimes. Les variations sont par conséquent de bien minime importance dans toute l'Europe centrale. La hausse se fait sentir sous les premiers Valois; on n'a plus guère de toile convenable à moins d'un franc, et la moyenne est de 1 fr. 50[1].

A la fin du XIVe siècle, suivant la marche descendante de toutes les valeurs, la toile diminue de nouveau. On paiera bien encore 5 francs le mètre de la « toile d'Allemagne à matelas », mais la toile d'une chemise de pauvre ne vaudra plus que 50 centimes (1391). Si la fine toile de Reims se paye à Paris 4 fr. 70, la toile bourgeoise ne vaut que 1 fr. 70 et la grosse toile 85 centimes[2].

Une espèce qui se maintenait assez cher était la toile cirée : de 2 fr. 70 à 5 francs le mètre au XIVe siècle; ce qui s'explique par le haut prix de la cire. Cette toile tenait lieu de vitres, le verre étant trop coûteux pour être bien répandu. Malgré la baisse du XVe siècle on paye 2 francs, à Orléans, la toile cirée que l'on met aux fenêtres de l'*écritoire* (bureau) du bailliage, « parce que l'on ne pouvait besogner, vu les neiges et le vent » (1399). En 1450, et jusqu'au début du XVIe siècle, la toile de Troyes, destinée au linge de luxe, valait à Paris 9 francs; la toile de Venise, pour nappes fines, 8 francs le mètre; la toile de Hollande dans laquelle on taillait les chemises d'une grande dame, se payait 5 francs. Les châtelaines plus économes avaient, pour leurs cottes, de la toile à 1 fr. 80; le tissu utilisé « pour les cottes des filles » ne dépassait pas 1 franc. C'étaient là des

[1] La toile écrue, pour la chemise d'un bouvier, se vend 1 fr. 63; les bourgeoises donnent 1 fr. 30, pour celles où l'on taille leurs coiffes; c'est aussi le prix du tissu commun pour serviettes.

[2] De 1401 à 1425, où les draps étaient très chers, les toiles furent très bon marché : on vit la toile à torchons à 35 centimes en Normandie (1403), à 25 centimes à Moulins (1416).

jupons assez pauvres, puisque la toile de 1 fr. 50 était déjà qualifiée de toile commune, et que dans les bonnes maisons on en faisait des torchons. Mais il y avait plus grossier : les toiles pour draps de domestiques valaient, à Rouen, 70 centimes; l'on s'en procurait ailleurs pour la cuisine à 64 centimes (1475)[1].

En évaluant en toile les salaires des simples manœuvres on reconnaît qu'ils peuvent acheter, avec le produit de leur journée, 40 centimètres de toile, du XIIIe au XVe siècle inclusivement; la baisse des prix intrinsèques du linge, de 1401 à 1500, ayant correspondu à peu près à la baisse du taux des journées. Sous François Ier ils en pouvaient obtenir 70 centimètres. Le linge est par conséquent l'une des marchandises que le progrès de la civilisation a mis, au XVIe siècle, à la disposition des classes laborieuses, dans une mesure plus large qu'au moyen âge; tandis que ce même progrès les privait alors d'une notable portion de la nourriture dont elles avaient joui précédemment. Quant au journalier de 1897, il peut, avec son salaire quotidien, se procurer 1 m. 25 de toile. Il reste, sous ce rapport, mieux traité que ses prédécesseurs.

La situation de l'ouvrier était du reste identique, à ce point de vue, de 1501 à 1525, où il gagnait 60 centimes et où le mètre de toile valait 83 centimes à ce qu'elle fut en 1576-1600, où il gagnait 78 centimes, et où le mètre de toile valait 1 fr. 10. La hausse des deux chiffres avait été équivalente, tandis que, pour l'ensemble des nécessités de la vie, le renchérissement avait été, comme on l'a vu, bien supérieur à celui de la valeur du travail.

Le plus bas prix que l'on rencontre, de Louis XII à Charles IX, est celui d'une toile à 27 centimes le mètre à Demangevelle (Franche-Comté); le plus haut vient de Bruxelles : 7fr. 20 le

[1] En Angleterre la toile pour chemises ordinaires était vendue alors 80 centimes à 1 franc.

mètre; c'est celui de la toile destinée aux serviettes de l'Empereur (1550). A Nîmes on paye les toiles à draps de lit 1 fr. 20, si elles viennent de Rouen, 90 centimes si elles viennent de Bretagne[1]. La toile ordinaire de chanvre valait 1 franc à 1 fr. 50 à Orléans, en Normandie, Champagne et Lorraine. Au début du règne de Henri IV les toiles fines de Hollande ou de Brabant s'achetaient 4 à 5 francs le mètre; mais on avait, pour 68 centimes le mètre, de la toile « pour habiller les pâtres à Noël », et l'on ne payait que 42 centimes à Boulogne-sur-Mer le treillis noir d'Allemagne (1597).

Montchrétien, dans son *Économie politique*, affirme, vers cette époque, que « le quart du peuple ne se servait que de chaussures de bois ou de corde »; et plus tard un humoriste, contemporain de Louis XIII, parlait, comme du *summum* de confortable des classes pauvres, de « souliers qui n'ont du cuir que par le bout »[2]. Il faut se défier des humoristes et des philosophes; ils ont trop d'esprit ou d'imagination pour les études sociales. La Bruyère en ce genre nous a laissé un portrait-type du paysan de son temps, qu'il a dessiné de chic, à la manière noire, et qui a fait fortune; d'autres ont eu des crayons plus roses, ils ont brossé des bucoliques florianesques. Nous qui cherchons à suivre l'homme de labeur pas à pas, à refaire ses comptes ligne à ligne, « liardant » avec lui, article après article, besogne sans fantaisie et rebutante parfois, à laquelle peu de lecteurs sans doute auront le courage de prendre part, nous considérons la chaussure comme une des dépenses qui ont été jadis le moins à charge à la masse de la nation.

Tandis que les habits se payaient intrinsèquement le même prix que de nos jours, et que le linge atteignait à la moitié de sa

(1) C'est aussi le prix des toiles pour châssis de fenêtres.

(2) MONTCHRÉTIEN, *Économie politique*, p. 108. — Le « Viel Grognard de l'Antiquité » dans les *Variétés histor.* d'E. FOURNIER.

valeur actuelle, les chaussures variaient du cinquième au dixième et même au *treizième* de ce qu'elles coûtent aujourd'hui. Pour les familles riches, le rôle que jouent les souliers dans le budget en général, et en particulier dans le chapitre de l'habillement, est beaucoup moindre qu'il ne l'est pour les familles besogneuses. La toilette de la bourgeoisie est toujours plus ou moins un luxe; celle du peuple est surtout une nécessité. Le paysan, l'ouvrier, se couvrent par décence et pour éviter le froid.

Ils n'ont pas de tenue obligatoire, aucun souci de l'opinion; nul *decorum* à conserver. La gêne ici crée la liberté. C'est l'usure seule qui règle, inflexible, les frais d'entretien qu'on ne peut éluder ni remettre; et la détérioration des bottines et des souliers est beaucoup plus rapide, plus brutale, elle se prête beaucoup moins aux palliatifs ingénieux de la ménagère, que celle des vestes ou des chemises. Après une série de voyages chez le savetier, tout débours nouveau en vue de prolonger l'existence d'un cuir brûlé, d'une semelle spongieuse, est ce qu'on appelle une « mauvaise économie ». C'est à cause de la fréquence nécessaire de son renouvellement, plus qu'en raison de son prix lui-même, que nous attribuons à la chaussure, *dans la classe populaire*, le tiers des frais de l'habillement, ou 5 pour 100 du budget total.

Ces 5 pour 100 d'un salaire annuel de 750 francs, en 1897, représentent une somme de 37 fr. 50; soit environ le prix de deux paires et demie de souliers d'hommes, en cuir, que nous estimons 15 francs chaque. Mais il ne faut pas considérer uniquement l'ouvrier célibataire; le salaire des femmes est inférieur de deux cinquièmes au salaire des hommes, et leurs souliers ne sont pas meilleur marché des deux cinquièmes. Enfin les enfants qui ne gagnent rien ou peu de chose, consomment des chaussures plus chères, proportionnellement à leur taille, que celles des parents.

Ces souliers, qui valent aujourd'hui 15 francs, s'achetèrent en moyenne 1 fr. 85 au XIIIe siècle, 2 fr. 75 au XIVe siècle, 1 fr. 25 seulement au XVe siècle, et 1 fr. 75 au XVIe siècle. De sorte que le manœuvre contemporain met six jours à gagner de quoi acquérir une paire de souliers, tandis que celui du temps de Charles-le-Sage ne travaillait pour cela que trois jours et demi, que celui du temps de saint Louis n'y mettait que trois jours, que les sujets de Henri II obtenaient ces chaussures en deux jours et demi, et les sujets de Louis XI en deux jours.

Étaient-ce bien les mêmes marchandises que maintenant? Ces souliers ouvriers étaient-ils entièrement en cuir, comme nos souliers contemporains? Nous sommes fondés à le croire : d'abord les sabots coûtent, au XVIe siècle, 10 centimes seulement à Orléans, 35 centimes à Paris, 14 à 38 centimes à Soissons. Les galoches sont plus chères — aujourd'hui aussi du reste — : elles valent 42 centimes; on les vend 1 fr. 15 à Taillebourg « pour Madame l'amirale » (1450), et jusqu'à 2 fr. 20 en Normandie au XIVe siècle. Mais rien ne prouve que ces dernières ne fussent pas en cuir, comme les « patins » portés dans la rue par-dessus les souliers, et qui s'achètent de 90 centimes à 2 fr. 15 (1345), lorsque les espadrilles très usitées dans le Midi, se payent seulement 50 centimes.

D'autre part beaucoup de souliers, de ceux du plus bas prix, sont formellement indiqués comme étant en cuir : au XIVe siècle « souliers de cuir de vache », à Arras, pour 1 fr. 05; « souliers de cuir blanc » pour monter à cheval, en Savoie, 89 centimes. Il est vraisemblable que ces chaussures étaient fort grossières; puisque les souliers « communs » valent à Soissons 1 fr. 37, et à Paris 1 fr. 22, que les souliers de domestiques coûtent à Troyes 1 fr. 65 (1435), et les « souliers de valets », à Dijon, 1 fr. 85. Toutefois, dans les plus modestes catégories, ce qu'on nommait « souliers » était généralement fait

de même matière que de nos jours, et peut par suite se comparer aux nôtres[1].

On est d'ailleurs frappé de l'extrême bon marché des souliers de la classe moyenne ou riche : des souliers à courroies, pour la reine, sont cotés 2 fr 70 (1312) ; ceux de la nièce d'un évêque 4 fr. 25 (1402) ; ceux d'un prieur, au XVIe siècle, 1 fr. 56. Les « escarpins » des gens de guerre valent 1 fr. 16 à Romorantin (1558).

De même les bottes qui valent aujourd'hui 30 francs, 50 francs, voire 80 francs, selon l'opulence de leur destinataire, sont à des taux fort réduits : des « houseaux » en cuir de Cordoue — le houseau couvrait, on le sait, la moitié de la cuisse — valent, au XIVe siècle, 5 fr. 50 à Arras, 6 fr. 70 à Paris (1312). A vrai dire, il y a augmentation vers 1350 : des bottes montant jusqu'au genou se payent 13 francs en Savoie, des houseaux 9 francs en Bourgogne, et de « hautes bottes » à Paris le même prix (1384)[2]. Pour trouver le *nec plus ultra* de la chaussure à vil prix, vers la fin du XVe siècle, il faut aller à Jouhe, en Franche-Comté, où les filles ne payaient les leurs que 51 centimes, et les hommes de la même localité que 84 centimes[3].

Le cuir avait donc baissé depuis le XIIIe siècle, pendant lequel la paire de souliers la plus rustique valait 82 centimes à Céret, en Roussillon (1293), et 1 franc à Jumièges, près de Rouen

(1) Un ménage de « bonnes gens », qui prennent pension, en 1352, dans un couvent et s'engagent à servir les religieux, auxquels ils font abandon de leurs biens, stipulent qu'ils recevront : le mari, un « garniment suffisant », chaperon et chausses, la femme une « pelice », et chacun pour leur chaussure, 40 sous par an. Or 40 sous de cette époque ou 14 fr. 52 intrinsèques — correspondaient à cinq ou six paires de souliers par an (Arch. départ. Orne, H. 587).

(2) Mais elles baissent au siècle suivant : 7 fr. 50 à Strasbourg et à Rouen, 6 à 9 francs en Ile-de-France et Orléanais.

(3) En Autriche, les souliers ne se vendent que 70 centimes (1470).

(1234) : mais où les chaussures ordinaires se vendaient aussi 2 fr. 60 et 3 francs à Paris (1292), et même 5 francs à Tours. La moyenne, qui avait été de 2 fr. 50 en 1326-1350, pour la paire de souliers, n'était plus que de 1 fr. 90 en 1376-1400, de 1 fr. 45 en 1426-1450, de 1 fr. 19 en 1476-1500. Elle remontait à 1 fr. 70 en 1526-1575 et à 2 fr 75 en 1576-1600. Le renchérissement des souliers venait alors de la plus-value des cuirs, qui elle-même procédait de celle des bestiaux, dont le prix avait, comme on l'a dit, singulièrement haussé au XVIe siècle.

A Soissons, les souliers d'homme valaient 1 fr. 25 en 1492, 1 fr. 35 en 1531, 1 fr. 67 en 1549, 2 francs en 1553, 2 fr. 62 1571, et 4 fr. 45 en 1598. La même progression s'observe dans toutes les provinces[1]. C'est la conséquence de cet arrêt général de la production, de cette disette de tout, qui signale l'agonie de la Ligue et l'anarchie de la France à l'avènement de Henri IV.

Cette paralysie nationale qui fit, pendant quelque temps, augmenter le prix de toutes les marchandises dans une proportion certainement plus forte que n'eût fait, à elle seule, la baisse de pouvoir des métaux précieux, provenant de l'afflux d'or et d'argent sur les marchés d'Europe, agissait même sur des matières dont le stock était considérable. Tel était le cas du bois de chauffage. Nous avons vu plus haut quelle était l'abondance du bois au moyen âge, et comment une notable partie de la population rurale jouissait, sans presque bourse délier, de celui qu'elle avait à sa portée. Les citadins, ou ceux des campagnards qui payaient le combustible, se le procuraient à très bon compte. Sauf à des heures de crise, où sans doute l'exploitation et le

[1] En Alsace les mêmes souliers valaient 1 franc en 1475, 1 fr. 78 en 1525, 2 fr. 75 en 1550. A Nîmes, les souliers de paysans qui se payaient 3 francs en 1581, s'étaient payés 2 fr. 20 en 1572. A Orléans, les chaussures que l'on obtenait en 1464 pour 1 fr. 10 étaient passées à 1 fr. 67 en 1551 et à 3 fr. 85 en 1588. Les souliers carrelés se cotaient alors 3 fr. 45 à Montélimar.

transport furent plus ou moins entravés, le bois à brûler avait valu, depuis 1200 jusqu'à 1525, sept, huit et neuf fois moins cher que de nos jours.

En 1401-1425 et en 1351-1375, période où il monta le plus haut, il se vendait encore cinq fois meilleur marché qu'en 1897, où il peut être estimé au prix de 22 francs les mille kilos dans l'ensemble de la France. En 1526-1550 il ne coûtait encore que 4 francs les mille kilos; mais dans les vingt-cinq années suivantes, il montait à 6 francs; et, durant le dernier quart du XVIe siècle à 8 francs la tonne. Même à ces chiffres, il était encore au-dessous de la moyenne du prix de la vie d'alors, par rapport à la moyenne actuelle. Cette hausse du quadruple en cent ans — les 1.000 kilos de bois, qui valaient 8 francs sous Henri III, avaient varié seulement, entre 1426 et 1525, de 2 fr. 30 à 2 fr. 70 — n'en était pas moins le sujet de préoccupations très vives de la part des pouvoirs publics.

La population du moyen âge a consommé énormément de bois, mais elle a toujours eu froid. Les cheminées étaient grandes et les fenêtres petites, mais ces fenêtres laissaient pénétrer beaucoup d'air, à travers leurs châssis de toile. De plus, les pièces étaient très grandes, et chacun, dans notre siècle de calorifères, sait qu'avec de simples cheminées, y brûlât-on des arbres, on ne saurait chauffer un local un peu vaste. Les registres de l'hôpital Saint-Jacques portent cette mention, à la date de 1395 : « Charbon acheté en hiver pour chauffer les mains aux prêtres, et les pieds aux pauvres, le soir, en l'hôpital. » On gelait en effet sitôt qu'on s'éloignait du foyer, mais du moins pouvait-on prodiguer dans l'âtre, sans souci de la dépense, des amas de fagots et de bûches[1].

[1] Pour six feux qui brûlent annuellement, tant à la cuisine que dans les chambres, l'hôpital de Mézières dépense 32 livres tournois seulement (Arch. hosp. Mézières, B. 52).

Le renchérissement rapide du bois fut donc particulièrement pénible à des générations qui étaient accoutumées à en user largement ; il fut beaucoup plus pénible que celui de la chandelle, par exemple, qui de temps immémorial coûtait assez cher, et que l'on n'allumait dans les petits ménages qu'avec parcimonie. Les progrès du peuplement et de l'agriculture avaient contribué à cette hausse des produits ligneux. Nul ne peut dire à quels chiffres, sous l'influence des mêmes causes, cette hausse aurait atteint dans notre siècle, si les villes et une partie des campagnes n'avaient profité de la concurrence d'un nouveau combustible : le charbon de terre.

Cependant, au XVIe siècle le bois était loin de manquer ; seuls les moyens de le voiturer faisaient défaut. En 1897, avec la masse de canaux, de voies ferrées et fluviales dont nous disposons, le prix du stère varie encore du simple au quintuple et davantage. Les mille kilos qui se vendent au détail, à Paris, 45 francs, octroi compris, se payent 8 francs en gros dans le Nivernais. Il y a trois cents ans l'écart était beaucoup plus grand d'une localité à l'autre : la tonne métrique qui valait 25 francs à Paris en 1592, y compris les droits de « chaussées » et ceux des « jurés-mouleurs de bûche », coûtait 14 francs à Orléans, 11 francs à Soissons, 6 à 8 francs à Montélimar et 2 francs seulement à Nîmes. Elle ne s'achetait que 4 francs en Angleterre. Et la marge était encore plus forte si l'on pénétrait au sein des campagnes, pour peu que la province fût privée de débouchés : en 1575, lorsque les mille kilos étaient cotés 14 francs à Paris, 8 francs à Orléans, 5 fr. 50 à Soissons ou à Strasbourg, 3 fr. 70 en Lorraine, on les cédait pour 16 *centimes* à Demangevelle, en Franche-Comté[1].

Pourtant on avait inauguré cinq ans auparavant les trains de

[1] On signale en 1547, dans cette région, une baisse du prix des bois qui avaient précédemment monté très haut (Arch. dép. Doubs, B. 192).

bois, — le « bois flotté » —, regardé à l'époque comme une découverte importante « qui ferait valoir les héritages plantés en futaie. » Le bois fut ainsi amené à Paris de Bourgogne, du Morvan, puis de la Marne. Pour rendre l'exploitation plus aisée, les ordonnances royales permirent aux marchands de faire passer leurs charrettes, depuis les forêts jusqu'aux cours d'eau navigables, à travers les terres seigneuriales ou autres, sans indemnité, à condition d'avertir les propriétaires dix jours à l'avance, par des publications au prône des paroisses. Les marchands furent également investis du droit de faire flotter leur bois sur les rivières et étangs privés, même sur les fossés des châteaux, les seigneurs étant tenus de leur donner libre accès dans leurs parcs[(1)].

Il avait toujours existé, du reste, une grande disproportion, aux siècles antérieurs, entre les bûches prises au lieu de naissance, et les mêmes bûches prêtes à flamber, livrées aux citoyens des villes. La conversion, en tonnes de mille kilos, des cordes, charrettes, charges, sommes, moules, voies et autres mesures usitées sous l'ancien régime, ne donne qu'une indication approximative de la valeur du combustible, parce que les chiffres recueillis ne précisent pas toujours *le degré de mise en œuvre de ces bois*, dont le prix grossissait, comme aujourd'hui, à chaque étape qui séparait la cognée du bûcheron des landiers du bourgeois.

Au XIVe siècle les mille kilos valent 45 centimes à Perpignan, 52 centimes en Piémont, pour du bois à prendre sur pied[(2)]. Mais à Dijon le prix est de 1 fr. 50, à Rouen et à Soissons de 2 fr. 54, et à Paris de 5 à 6 francs (1322)[(3)]. Pour 2 francs à Troyes, en

(1) DELAMARE, *Traité de la police*, III, 838.

(2) En Savoie ils coûtent 1 fr. 10, à Argilly (Bourgogne) 50 centimes, à Bourges et à Mézières, 90 centimes.

(3) C'est aussi le prix de Strasbourg, au début du XVe siècle, selon qu'il s'agit de sapin ou de chêne; plus tard

en 1407, on se procure une tonne de bois tout fendu. On la payait 1 fr. 25 à Soissons, 1 fr. 32 à Orléans, 95 centimes à Moulins, 2 fr. 75 à Rouen, 4 fr. 50 a Paris et aux environs [1].

Dans l'ensemble de la France, sa valeur moyenne, qui avait été de 3 fr. 50 au XIVe siècle et jusqu'en 1425, se maintenait à 2 fr. 50 seulement depuis cette date jusqu'aux premières années du règne de François Ier. Tout à coup on vit le combustible monter au double, au triple de ce chiffre. Le manœuvre des villes, qui avait gagné les mille kilos de bois en cinq jours de travail, puis en quatre, dut en mettre six, et dix enfin à l'avènement de Henri IV. Aujourd'hui il lui faut neuf journées pour obtenir la même marchandise; mais le renchérissement du bois, à la fin du XVIe siècle, fut éminemment passager, et il est clair que le chauffage était, aux âges féodaux, moins onéreux à l'ouvrier qu'il ne l'est à l'heure actuelle, malgré les progrès modernes [2].

Il n'en était pas de même de l'éclairage; seulement l'éclairage, dans un budget de paysan, ne représente que 2 pour 100 de la dépense totale, alors que le chauffage correspond à 6 pour 100. La cherté du premier ne compensait donc pas le bon mar-

la moyenne baissa à 2 fr. 35. A Bergerac en 1370 les 1.000 kilos sont vendus 3 fr. 70, à Brest 3 fr. 80, à Orléans 4 fr. 40 et en Flandres 9 francs.

[1] Nos prix étaient cependant supérieurs à ceux de nos voisins d'outre Rhin : les mille kilos se vendaient en Saxe 1 fr. 15 en 1470.

[2] Les fagots étaient encore meilleur marché que le bois. Ils se vendent aujourd'hui 30 francs le cent dans les villes de province — à Paris l'on n'en consomme pas. Ils ne valaient que 1 fr. 50 en 1576-1600, 1 fr. 80 de 1451 à 1525, 4 francs de 1351 à 1450 et 1 fr. 50 au XIVe siècle avant 1350. La main d'œuvre entrait pour une si grande part dans le prix du bois, que les « petits fagots » à Rouen, au XVe siècle, se vendaient quatre fois plus cher que les grands : lorsque les premiers valaient 2 fr. 90, les seconds ne s'achetaient que 65 centimes (1440). — A signaler le prix exorbitant des fagots en Angleterre : ils s'y payent 7 francs le cent au XIIIe siècle et 16 francs au XVe siècle, phénomène tout à fait extraordinaire.

ché du second. En matière de chauffage nos contemporains n'ont encore trouvé que le charbon de terre pour venir en aide à l'antique bûche. De fait, le bois est devenu de luxe dans les grandes villes; à Paris, il n'y a que les gens riches et les administrations publiques qui se chauffent au bois; les foyers modestes ne brûlent que de la houille.

Mais la demande énorme que l'industrie fait de la houille, les frais d'extraction, ceux de transport et d'octroi surtout, maintiennent cette marchandise à un prix assez élevé. C'est surtout par l'économie du combustible, par l'utilisation plus ingénieuse du calorique dans des appareils perfectionnés, que notre époque atténue l'augmentation de cette dépense. Dans le domaine de l'éclairage au contraire, non seulement des sources de lumière ont été découvertes, et ont été exploitées avec assez de succès pour faire aux anciens procédés une concurrence dont le public a profité; mais ces anciens modes d'éclairage ont été renouvelés eux-mêmes de fond en comble : la bougie propre a tué la chandelle coulante et la cire ruineuse; les lampes « carcel » et « modérateur » ont tué les quinquets, qui avaient eux-mêmes fait disparaître les falots, les *caleus* de fer blanc imitant la forme d'une étoile, les *veillerons* suspendus par un fil de fer au milieu de la cheminée, et tous les récipients rudimentaires du moyen âge où nageait une mèche fumeuse. Ainsi, dans l'industrie, l'indigo qui avait tué le pastel au XVIIe siècle, a été remplacé lui-même par les couleurs tirées du charbon; ainsi, dans l'alimentation, la canne à sucre avait détrôné le miel, la betterave a compromis la canne à sucre, et la saccharine concurrence déjà le sucre de betterave en plusieurs de ses emplois.

Mais sur aucun terrain, pour aucune des nécessités humaines, les efforts de la science n'ont été aussi heureux que pour la production du luminaire; puisqu'aux éléments primitifs de l'éclairage : le suif et l'huile végétale, multipliés, soit par l'importa-

tion, soit par la culture de graines nouvelles, nous avons ajouté le gaz, les huiles minérales et l'électricité. Dans la seule ville de Paris il est actuellement brûlé 25 millions de kilos de pétrole par an (contre 4 millions seulement en 1872), et 312 millions de mètres cubes de gaz qui correspondent à 120 millions de kilos d'huile de colza[1].

Le bon marché a développé le goût, le besoin, et la consommation de l'éclairage; comme jadis le haut prix de cette dépense condamnait la majorité des humains à une obscurité relative. La transformation, à ce point de vue, s'est effectuée aussi bien dans les plus humbles hameaux que dans les capitales; elle est si radicale que les éléments font presque défaut pour la comparaison des marchandises d'autrefois avec celles d'aujourd'hui. Que mettrons-nous en regard du kilogramme de ce pétrole à 40 centimes le litre, qui, dans une lampe de porcelaine blanche suspendue aux solives du plafond, éclaire nos paysans de 1897? A quoi le comparerons-nous? Et à quoi comparerons-nous aussi cette torchette de résine, à la flamme rouge et opaque, jadis fichée dans l'âtre de nos chaumières, sur le chandelier de fer?

La chandelle de suif, la modeste chandelle, que nous dédaignons, était en effet trop au-dessus des ressources de l'homme de labeur, pour qu'il pût se la permettre journellement. Les huiles combustibles, issues de la noix ou du pavot, et dont la petite bourgeoisie s'accommodait, n'étaient pas moins onéreuses pour l'ouvrier. Quant aux bougies — bougies de cire dont la lumière jaunâtre avait beaucoup moins d'éclat que celle de nos bougies de stéarine du XIXe siècle — c'était le luxe des temples, et des palais; un médiocre châtelain ne les risquait qu'aux jours de gala. Au XVIIIe siècle, la duchesse de Bourgogne avouait

[1] Sur l'éclairage actuel en France voyez notre *Mécanisme de la vie moderne*, 2e série, p. 87.

n'avoir vu de la bougie dans son appartement que depuis qu'elle était à la cour de France[1].

Tout fait prévoir que nous ne sommes, sous ce rapport, qu'à l'aurore de progrès nouveaux; l'électricité vient de naître, et le pétrole dont la valeur, à l'état brut, est de 10 centimes le litre et de 50 centimes au détail, dans Paris, diminuerait des deux tiers si l'on supprimait les impôts qui le grèvent. Cependant, fidèle à notre principe de ne comparer que des objets strictement semblables, tenons-nous en, pour l'appréciation du coût de l'éclairage, aux chandelles de suif et à l'huile de colza, seule huile végétale usitée dans les lampes contemporaines. Notre kilo de chandelles se vend présentement, au détail, 1 franc chez les épiciers. Il valait 88 centimes au XIIIe siècle, 1 fr. 50 au XIVe siècle, 90 centimes aux XVe et XVIe siècles. Il a donc été intrinsèquement moitié plus cher pendant cent ans, et il n'a été, pendant les trois cents autres années, que de 10 pour 100 meilleur marché qu'en 1897. C'est dire qu'en tenant compte du pouvoir de l'argent il a été de trois à six fois plus cher que de nos jours. Le manœuvre, qui gagne aujourd'hui deux kilos et demi de chandelles dans sa journée, n'en gagnait, de 1301 à 1400, que 500 grammes, et de 1401 à 1600 que 750 à 800 grammes.

Le kilo de chandelles varia en Angleterre, au XIVe siècle, de 75 centimes à 1 fr. 20. A Paris le prix était, à la même époque, de 1 fr. 35, en Artois de 80 centimes, à Poitiers de 90 centimes, à Tours de 1 fr. 20[2]. Le prix le plus bas du XVe siècle est de 45 centimes à Rouen (1461), le plus haut est de 2 fr. 50[3]. Dans le

(1) MIRABEAU, *L'ami des hommes*, p. 405.

(2) Il descend à Soissons jusqu'à 60 centimes (1390); mais s'élève à Auxonne (Bourgogne) jusqu'à 1 fr. 80, à Orléans jusqu'à 2 et 3 francs, à Montauban jusqu'à 4 francs (1345).

(3) Dans la Grande-Bretagne la chandelle avait baissé à 30 centimes en 1491, et ne s'élevait pas à plus de 73 centimes en 1401.

premier quart du XVIe siècle la moyenne est de 60 centimes, d'où elle hausse successivement à 72 centimes, 84 centimes et 1 fr. 50[1]. En 1576-1600 la chandelle se tarifait 82 centimes en Angleterre, 90 centimes dans le Gard, 1 franc à Strasbourg, 1 fr. 15 en Lorraine, 1 fr. 20 en Dauphiné et en Berry, 1 fr. 55 à Orléans et à Soissons, 1 fr. 66 à Boulogne-sur-Mer, et jusqu'à 2 francs à Paris en 1594.

L'huile à brûler atteignait des chiffres plus élevés encore : le kilo, sous Henri III et sous la Ligue, ressort pour l'ensemble du territoire à 2 fr. 60. Il était donc trois fois plus cher qu'aujourd'hui, où l'huile de colza épurée peut être estimée, au détail, à 85 centimes le kilo[2]. Elle oscille, à Paris et à Orléans, de 2 francs à 3 fr. 60. La meilleur marché se vend 1 fr. 70 à Montélimar, et 1 fr. 20 à Strasbourg[3].

Le renchérissement de cette marchandise avait donc été excessif depuis le règne de Louis XII et la seconde moitié du XVe siècle (1451-1525), où l'huile de lampe s'était vendue 55 à 60 centimes. A tout bien considérer d'ailleurs, ces derniers prix, inférieurs d'un tiers à celui de notre huile végétale, étaient encore équivalents à celui de l'huile minérale, employée actuellement par les privilégiés de la fortune aussi bien que par la classe ouvrière. Et pourtant ces prix du XVe siècle étaient influencés par une baisse des quatre cinquièmes dans les frais de fabrication, résultat de la substitution des moulins à huile — « huileries à eau » — aux anciens procédés manuels (1430)[4].

(1) De 1501 à 1525 le prix était de 35 centimes en Angleterre; il était de 1 fr. 15 à Rome. En France il variait de 36 centimes à Paris, à 53 centimes en Alsace et 70 centimes en Orléanais.

(2) A Aigues-Mortes, en Languedoc, elle ne vaut que 77 centimes (1592); la même année, à Soissons, elle atteint 2 fr. 50.

(3) Ce dernier chiffre était aussi celui de la Grande-Bretagne.

(4) Ce n'était pas 60 centimes en effet que coûtait le kilogramme de 1401 à 1450, c'était 85 centimes et 1 fr. 90;

On peut dire que, si le salaire du journalier de 1897 correspond à 3 kilos d'huile de colza et à 5 kilos de pétrole, celui des sujets de saint Louis ou de Jean le Bon ne correspondait guère qu'à 900 grammes de l'huile à brûler de leur temps; que ce salaire atteignait un kilo sous Louis XI, et restait à 350 grammes sous Charles IX.

Un chapitre de dépense pour lequel le « pauvre homme de labeur » d'autrefois était plus favorisé que notre contemporain, c'est le loyer. Et comme le loyer des paysans et des ouvriers est évalué à 11 pour 100 de leur budget, le bon marché de l'habitation rétablissait quelque équilibre dans leurs affaires. Cette quotité de 11 pour 100 est, ainsi que toutes les autres, une moyenne. Je me suis assez longuement étendu déjà, dans le livre précédent, sur le revenu de la propriété bâtie considéré au point de vue des propriétaires[1], pour n'avoir pas à y revenir au point de vue des locataires. Plus le profit des premiers a été avantageux, plus la charge des seconds est devenue lourde, cela va sans dire.

La valeur locative des maisons dans les communes inférieures à 2.000 habitants — les communes absolument rurales — est de 71 francs. Les 300 journées de travail du manœuvre formant un revenu annuel de 750 francs, la somme de 71 francs ne constitue pas à la vérité 11 pour 100 de ce salaire, mais seulement 9 1/2 pour 100 et moins encore si l'on prend pour type le journalier marié, c'est-à-dire la majorité des paysans ; le logement d'un ménage n'étant pas plus cher que celui d'un individu isolé. Il faut par contre tenir compte des veuves, qui doivent mettre à leur loyer plus du dixième de leur salaire. Puis la paye de 2 fr. 50 ne concerne pas seulement les bras de la pure campagne, mais ceux des gros bourgs et des petites villes. Si, au lieu des com-

au XIVe siècle il s'était vendu 90 centimes et au XIIIe siècle 70 centimes à 1 franc.

[1] Voyez livre II, *La Terre*, chap. V, « Prix et revenus des maisons ».

munes qui comptent moins de 2.000 habitants, on prend pour base celles de 5.000 âmes et au-dessous, ce n'est plus à 71 francs que ressort le loyer moyen d'une maison, mais à 91 francs ou 12 pour 100 du salaire annuel de 750 francs.

Il ne s'agit ici que d'approximations, et de pareilles études ne se flattent pas de parvenir à une exactitude mathématique; nous avons donc adopté la quotité moyenne de 11 pour 100, et les 71 francs afférents aux villages de notre république.

En comparant ce dernier chiffre aux loyers de nos anciens villages, nous devons nous souvenir d'abord que ces maisons ont changé ; qu'elles sont supérieures par leurs proportions, leur confortable — s'il est permis d'employer ici un mot aussi ambitieux — aux logis ruraux du moyen âge, que l'augmentation du prix correspond, par conséquent, dans une certaine mesure, à une amélioration de la chose louée. Voilà qui atténue en quelque façon la hausse apparente des loyers champêtres ; mais voici qui l'aggrave singulièrement : c'est que l'administration des contributions directes, dans le travail de statistique auquel elle s'est livrée pour établir cette moyenne de 71 francs, n'a tenu compte que des *bâtiments seuls*; tandis que parmi les chiffres recueillis par moi pour obtenir les moyennes des siècles qui nous ont précédés, il y a certainement beaucoup de loyers comprenant, avec la chaumière, *le jardin*, *le morceau de pré ou de labour*, de 20, 30, 50 ares quelquefois, qui y sont attenants. Il était impossible de séparer, dans les calculs, ces petites dépendances, ce verger, ou ce « courtil », de l'habitation proprement dite; parce qu'il est très vraisemblable que, souvent, ils faisaient partie du bail sans qu'on en fît mention.

Ainsi la jouissance d'un foyer, d'un abri sec où reposer sa tête fut plutôt moins coûteuse au travailleur des champs qu'elle ne le semble tout d'abord. Pourtant ce loyer rural ressort déjà à un taux très minime. Au XIII[e] siècle, où il varie de 12 à 19 francs,

il est en moyenne cinq fois moins cher que de nos jours; au XIVe siècle il est six fois plus bas; au XVe il est huit fois meilleur marché (il descend au dixième de ce qu'il est aujourd'hui, 7 francs, et ne s'élève au plus qu'au sixième). Dans le cours des cent années suivantes il oscille entre 10 et 16 francs; il est donc tantôt sept fois et tantôt quatre fois et demie moindre que de nos jours.

Par suite la part du loyer dans les dépenses du paysan a été, de 1200 à 1600, constamment inférieure à ce qu'elle est en 1897. Le manœuvre d'aujourd'hui consacrera le salaire de 28 à 35 journées au payement de son logement; le manœuvre du moyen âge n'a dû y employer que 20 journées au maximum, souvent une quinzaine et parfois une dizaine de jours seulement. Il s'est passé, pour l'habitation, ce qui s'est passé pour la nourriture; et, dans la nourriture, pour chaque espèce d'aliment: l'importance que nous attribuons à chacun de ces chapitres, parce qu'elle nous paraît être celle qu'ils ont respectivement de nos jours, a augmenté ou diminué au long des siècles, selon que le prix de chaque marchandise haussait ou baissait.

Nous avons ainsi étudié successivement les 19 vingtièmes (exactement 94 pour 100) du coût de la vie des classes laborieuses. Parmi les dépenses qui forment les 6 pour 100 restant, il en est qui se refusent à tout calcul. Tel est l'ameublement, que l'on pourrait estimer à 1 pour 100, les impôts, certains frais accessoires qui n'ont pas d'analogie autrefois, comme les assurances et les sociétés de secours mutuels. Les « confréries » de jadis ne procuraient guère à leurs membres, en retour de leur cotisation, d'autre avantage positif que celui d'un banquet annuel, ou de l'enterrement gratuit avec luminaire copieux. Il faut enfin tenir compte de l'épargne, et des menus, très menus plaisirs. Celui qui ne sait pas faire la part du coulage, dans le budget de l'ouvrier, n'est pas digne de traiter les questions sociales. Et le coulage que l'on entend ici, ce n'est pas l'incurie

ni le désordre; mais un certain laisser-aller, une médiocre dose d'élasticité dans l'existence, une petite fenêtre ouverte sur les jouissances de la vie, pour faciliter l'oubli, ou se distraire du poids de la tâche rude et quotidienne. C'est la gloire de ce siècle où nous vivons d'avoir donné plus de joies au pauvre, et c'est le but de ce livre de les faire mieux apprécier.

Dans le domaine de l'ameublement, par exemple, si sommaire, jadis, même chez les riches, un luxe relatif a été mis, par le progrès de la science, par la production plus facile et plus abondante de mille objets nouveaux, à la portée des ménages ouvriers. Le paysan de 1897 mange dans de la faïence, la porcelaine ne lui est pas interdite. Le paysan du XIVe siècle mangeait dans de la « terraille », sorte de poterie réservée aujourd'hui aux usages de la basse-cour et dont la fabrication n'avait pas varié depuis les Romains. Les plus humbles, et c'était la majorité, se contentaient des écuelles de bois qu'ils achetaient chez les « futaillers » ; vaisselle plus économique, puisqu'elle était incassable, mais fort peu ragoûtante, imprégnée du relent des vieilles graisses.

La laine, les matelas étaient si chers que dans beaucoup de villages, au XVIe siècle, on n'avait encore que des lits de feuilles de châtaigniers. Là où la literie existe, on ménage la place à ce point qu'un hôpital de Paris faisait mettre, en 1395, « des dossiers aux grands lits par devers les pieds, afin que les pauvres y pussent coucher au pied et au chevet. » Au lieu du buffet et de l'armoire, l'artisan n'a encore que le coffre, la « bougette », où il serre tout ce qu'il possède; comme s'il allait partir au premier signal, souvenir de la vie nomade des aïeux...[1].

Pour l'impôt, aucune comparaison n'est possible; d'abord

[1] Arch. Hosp. St-Jacques L. 150. — FORESTIÉ, *Livre de comptes des Boenis*, I, CXLIV. — PUECH, *Nîmes à la fin du* XVIe *siècle*, 382. — Soc. Académ. Aube, 1849, p. 165.

parce que l'impôt, au moyen âge, se confond dans les campagnes avec le fermage : ensuite, et surtout, parce qu'à des impôts accrus correspond, dans les temps modernes, un accroissement du bien-être banal, la création de services sociaux, dont la communauté des citoyens profite et que précédemment elle ignorait. Je me suis d'ailleurs expliqué là-dessus dans l'étude sur la propriété foncière[1]. Ces contributions modernes, quelque fortes qu'elles paraissent, ce sont les classes moyennes ou aisées qui en portent le poids principal : en 1592, à Nîmes, le *cabal* et le *présage* produisent ensemble 12.000 livres, soit 3 livres 10 sous ou 9 francs par habitant ; actuellement les contributions directes atteignent dans cette ville 1.750.000 francs, soit 29 francs par tête. Mais en 1592 la cote la plus infime, celle du simple journalier, ne descendait pas au-dessous de 2 fr. 60 : et en 1897 ce journalier ne doit que la cote personnelle de 1 fr. 50[2].

Quatre siècles d'histoire présentent naturellement de grandes diversités d'une région à l'autre, d'une période à l'autre. C'est ce qui a permis à plusieurs écrivains de faire à volonté, selon leur humeur, des tableaux très riants ou très tristes de l'état des populations du moyen âge. Il suffit de choisir certains textes, certaines dates ou certains coins. A toutes les heures, dans la vie de l'humanité, il s'est trouvé des gens qui avaient l'admiration facile et d'autres qui avaient le gémissement chronique. A la fin du XVe siècle, l'époque incontestablement la plus prospère, celle où l'existence fut au meilleur marché, on entend déplorer en Franche-Comté, à Salins (1481) « la cherté des vivres et la pauvreté des manœuvres et ouvriers »[3]. A nos yeux qui

(1) Voir, dans le tome I, pages 259 et suiv., le livre II, chap. IV. « Rente de la terre aux temps modernes ; le fermage. » — Voyez aussi notre *Richelieu et la monarchie absolue*, t. IV, p. 276, et l'appendice, p. 436 : « Quelques anciens budgets communaux. »

(2) PUECH, *loc. cit.*, p. 63, 298.

(3) Arch. Dép. Doubs, B. 188.

embrassent les six cents ans écoulés entre Philippe-Auguste et Louis XVI, c'est là une plainte absolument dénuée de fondement; mais il se peut que, dès 1481, quelque augmentation des denrées se soit produite dans l'est, *par rapport aux dix ou quinze années précédentes*.

Au contraire, quoique les denrées aient été extrêmement chères à la fin du XVIe siècle, et que les salaires fussent demeurés très bas, un de nos contemporains a pu, faute d'y avoir regardé d'assez près, avancer que la situation de l'ouvrier était meilleure en 1590, sauf pour le pain, qu'elle ne l'est de nos jours.

Dans un temps où presque aucune marchandise lourde ne se meut, on constate, pour le même objet, des chertés excessives et des bons marchés prodigieux; ce dont le vulgaire use ici à discrétion est ailleurs un luxe de prince. De ce qu'en Anjou, au XIVe siècle, on couvrait les constructions rurales en ardoise[1], on aurait tort de conclure que les paysans d'alors étaient mieux logés que ceux d'à présent. De ce que le bien-être dont jouit l'ouvrier moderne, et l'usage de l'eau-de-vie, jadis inconnue, permet à nombre de nos concitoyens de se livrer à l'ivrognerie, on aurait tort d'imaginer que l'abus des liqueurs fortes soit un résultat de la civilisation. On se plaignait déjà au XVIe siècle de la fréquentation immodérée du cabaret; on la signalait comme la principale cause de la ruine et du malheur des familles. Il n'y a eu dans les siècles passés, il n'y a dans le nôtre, aucune incompatibilité entre une misère extrême et une extrême intempérance; sans que l'on puisse aucunement affirmer que la seconde engendre la première. L'Irlande est un exemple de cette simultanéité. En France, c'est dans un des départements où les salaires sont le plus bas — le Finistère — que l'on consomme le plus d'alcool.

La comparaison seule *de l'ensemble des dépenses* du paysan et

[1] Voir Siméon Luce, *Duguesclin*, 57.

de l'ouvrier, *avec ses recettes*, nous peut faire apprécier le degré de son bien-être, aux diverses époques, par rapport à ce qu'il est aujourd'hui. Dans la première moitié du XIIIe siècle les dépenses des classes laborieuses étaient relativement aux dépenses actuelles, prises comme unité, quatre fois et quart plus faibles; leurs recettes n'étaient que quatre fois moindres. Il y avait donc entre les recettes et les dépenses un écart de 25 centimes, soit un seizième ou 6 pour 100, en faveur du prolétaire contemporain de Philippe-Auguste ou de saint Louis. Cet écart est perdu dans les cinquante années suivantes, où les recettes et les dépenses sont également inférieures à celles de nos jours, dans la proportion de 3,92 à 1. Dans le demi-siècle suivant la situation matérielle du « gagne-deniers » redevient ce qu'elle était précédemment, supérieure de 5 pour 100 à ce qu'elle est en 1897. Le coût de la vie était alors trois fois et demie plus bas, et le salaire moindre seulement de trois fois et un tiers (3,53 contre 3,36).

En somme on peut admettre que, durant cette période de cent cinquante ans (1201-1350) où s'opère l'abolition du servage, le budget du pauvre s'équilibrait à peu près de la même manière qu'à la fin du XIXe siècle.

Nous ferons remarquer toutefois que la moyenne des recettes du travailleur manuel est déduite ici *de la journée*, du manœuvre des deux sexes et de celle du maçon (pris pour type de l'artisan de métier), mise en regard de la même journée en 1897. Si, au lieu de prendre pour base le salaire quotidien, on prenait le *salaire annuel*, la différence entre les chiffres d'autrefois et ceux d'aujourd'hui serait plus forte d'un cinquième; attendu que l'année « servile » du moyen âge et de l'ancien régime n'est que de 250 jours, tandis que maintenant elle est de 300 jours. Il serait alors équitable de tenir compte de ces 50 jours de loisir, ou de labeur supplémentaire, pour apprécier la somme de jouissances ou de peines qu'a éprouvée, aux diverses dates, le travailleur

manuel. Mieux vaut prendre simplement ici, pour base de comparaison, le bénéfice qu'une journée de sa vie procure à l'ouvrier ordinaire.

De 1200 à 1350 cette journée lui avait rapporté autant qu'aujourd'hui ; de 1351 à 1526 elle lui rapporte davantage : d'abord 20 pour 100 de plus de 1351 à 1400, puis 33 pour 100 de plus de 1401 à 1450, enfin 50 pour 100 de plus de 1451 à 1475, et 25 pour 100 de plus de 1476 à 1525.

Au contraire, à partir du second quart du XVIe siècle, la situation du prolétaire change brusquement ; la proportion se retourne : de 1526 à 1575 il gagne environ 5 pour 100 de moins que de nos jours ; de 1576 à 1600 il ne gagne plus que la moitié de son salaire actuel ; et sa condition, pendant les deux siècles qui vont suivre, ne se relèvera pas [1].

[1] Le tableau suivant résume, sous une forme aisément saisissable, les fluctuations que je viens de signaler :

DATES	POUVOIR MOYEN DE L'ARGENT SUR LES		DIFFÉRENCE EN FAVEUR		
	Recettes ouvrières	Dépenses ouvrières	du prolétaire d'autrefois	du prolétaire d'aujourd'hui	
1201-1250	4	4,25	1/16 ou 6 %	—	Période d'égalité
1251-1300	3,90	3,92	=	=	
1301-1350	3,36	3,53	1/19 ou 5 %	—	
1351-1400	2,95	3,55	1/5 ou 20 %	—	Période de supériorité d'autrefois
1401-1450	3,30	4,30	1/3 ou 33 %	—	
1451-1475	3,90	5,98	1/2 ou 50 %	—	
1476-1525	4,32	5,36	1/4 ou 25 %	—	
1526-1575	3,55	3,40	—	1/22 ou 4 1/2 %	Période d'infériorité d'autrefois
1576-1600	3,10	2,20	-	1/2 ou 50 %	
1897	1	1	—	—	

CHAPITRE XI

HABILLEMENT, LOYER, ÉCLAIRAGE ET CHAUFFAGE, AUX TEMPS MODERNES (1600-1800).

Aisance nouvelle de la bourgeoisie dont témoigne le costume au xviie siècle. — Dénuement de la classe rurale. — « Menu » peuple et peuple « gras ». — Etat misérable des laboureurs à la fin de l'ancien régime. — La Révolution ne fait pas augmenter les salaires réels. — L'équilibre entre la population et les subsistances, rompu de nos jours en faveur des ouvriers. — Le commerce des draps au moyen âge. — Importations de laine. — La laine anglaise des moutons français. — La fabrication patriarcale des étoffes jusqu'au xvie siècle. — Évolution de l'industrie du drap sous Louis XIV. — Disparition des petites manufactures locales; réputations évanouies. — Prix des draps fins de Monsieur, du Seau, de Hollande; sortes de Sedan et d'Elbeuf. — Manteaux de bourgeois; ornements d'église pauvre, habits de laquais, casaques de sergents de ville, robes d'avocat, froc de capucin, robes de chambre d'hospice. — Futaine pour matelas; cadis pour rideau de lit; rasette des cottes de servante; vêtement de lépreux. — Infériorité des draps populaires d'autrefois par rapport à ceux d'aujourd'hui. — Prix comparés de la laine brute. — Coût de l'habillement d'un seigneur fastueux, d'un serrurier, d'un garçon de chambre, d'un pauvre, d'un professeur, d'un enfant trouvé, d'un soldat, d'un religieux, d'un bourreau. — Prix du galon d'argent. — Prix des vêtements de travail. — Toilettes des femmes : grande dame, bourgeoise, chambrière. — Le prix des étoffes de 1600 à 1800 ne varie pas par rapport aux salaires. — La bure du paysan. — Inventaires; les trousseaux de villageoises. — Le linge; son usage bourgeois. — Les serviettes de table et les draps dans la maison de Richelieu. — La France exporte du lin. — La dynastie des « Grain », fabricants de toile. — Les toiles de Bretagne. — « Hauts et bas brins ». — Les cotonnades de l'Inde, prohibées sous Louis XV, à l'exception de celles de la compagnie officielle. — Prix du coton depuis le moyen âge. — Le chanvre et son emploi moderne. — Comparaison des quantités de matières textiles dont la France dispose aujourd'hui : lin et chanvre étranger, coton et jute; avec celles qu'elle pouvait posséder il y a cent cinquante ans. — Prix du lin et du chanvre de 1600 à 1800. — Prix des toiles au mètre; des chemises pour les deux sexes suivant les conditions : chemises à 1 fr. 60 et à 120 francs. — Les bas à maille : de soie, de laine, fil ou coton; les bas d'étoffe; leur abandon. Les « bonnetiers », qui coiffaient la tête, habillent désormais les extrémités inférieures. — Chapeaux et bonnets; leurs différentes sortes et valeurs. — Le bonnet jacobin, symbole d'égalité en 1793. — Chaussures; les vieilles savates anglaises en 1597. — Bon marché du cuir et des souliers. — Comparaison de leurs prix anciens et actuels. — Bottes, bottines, mules et pantoufles de satin. — Sabots et galoches.

Le bois de chauffage; son prix. — Législation nouvelle des taillis et futaies au xviie siècle. — Exploitation ancienne des forêts par les verreries, poteries, hauts-fourneaux. — Déplacement de ces industries. — Le voiturage du bois; son rôle dans le prix de revient des mille kilos de bûches. — Prix des arbres. — Prix de la tonne de bois dans les diverses provinces; son extrême diversité en des localités peu éloignées. — La houille; ses débuts en France; son extraction rudimentaire aux derniers siècles. — « Les pierres noires propres à faire du feu. » — Mines d'Auvergne, Forez et Limousin. — Prix du charbon de

terre à la fin de la monarchie comparés à ceux du bois. — Prix du charbon de bois. — Sa comparaison à Paris sous Louis XIII et aujourd'hui. — Chauffage de grands seigneurs et de bourgeois. — Prix des fagots. — Prix élevé de l'éclairage, huile, cire, bougies. — Taux des loyers; ils ont augmenté plus que les autres dépenses.

Un contemporain de Louis XIII, après avoir décrit les « hauts-de-chausses à prêtre, avec braguette » et les « petits bonnets de menton » du bourgeois d'autrefois, les comparait aux « habits de soie et manteaux de pluche » du bourgeois de son temps, dont l'épouse, « leste » et pompeuse avec son vertugadin, à peine plus petit que celui des « dames », se couvrait, aux jours de gala, de « dorures et de bijoux, non loués comme à l'antiquité », mais lui appartenant en propre. Il concluait que la France était arrivée « à sa dernière période de splendeur » et regardait comme impossible que le luxe, dans l'avenir, pût jamais augmenter [1].

Trente ans plus tard (1653) un Anglais, après avoir séjourné quelque temps dans notre pays, remarquait que « les plébéiens ou roturiers y sont ce que l'on peut voir de plus misérable sur la face de la terre, particulièrement ceux des provinces frontières, écrasés sous les taxes : il est rare, ajoutait-il, qu'un individu de cette classe arrive à une fortune ou à l'aisance, comme y réussissent chez nous tant de *yeomen* et de fermiers » [2]. Ces deux peintures si opposées étaient également vraies, l'une s'appliquant aux couches supérieures du Tiers-État, dont les filles portaient « l'habit d'attente de noblesse », et où se recruta en effet l'aristocratie des derniers siècles ; l'autre désignant la foule obscure de ce quatrième État que, dès le XVIe siècle, pour le distinguer du « peuple gras », Seyssel appelait le « menu peuple » [3].

(1) « Chasse au viel Grognard » en 1622, pièce publiée par E. FOURNIER, dans ses *Var. historiques*, III, 37.

(2) *Voyage d'Evelyn à Paris* (éd. des Bibliophiles), p. 296.

(3) SEYSSEL, *Grant monarchie de France*, p. 16.

C'est le « peuple gras » auquel on reproche, sous Louis XV, de « dépenser son gain en collations et guinguettes. Les ouvriers du premier ordre, disait-on, comme joailliers, orfèvres et autres, font le dimanche des parties où les vins muscats et étrangers ne sont pas épargnés »[1]. Mais c'est le « menu peuple » qui noircissait les cahiers de 1789 de doléances amères : La nourriture des journaliers, disent par exemple les gens de l'Aisne, est du pain trempé dans de l'eau salée, « que ce n'est pas la peine de dire qu'on y met du beurre. Pour de la chair, on en mange le mardi gras, le jour de Pâques, celui de la fête patronale, lorsqu'on va au pressoir pour le maître ou aux noces. On peut aussi avoir des fèves ou des haricots, lorsque le seigneur n'empêche pas de les cultiver dans ses vignes ». Le sort des gens de travail est à peu près le même partout : « ils ont tout au plus du pain et de l'eau, de la paille pour se coucher et un réduit pour se loger. Leur état est pire que celui des sauvages de l'Amérique. Si les rois savaient ce que valent trois sols et qu'il y a des millions d'habitants, dans son royaume, qui, en travaillant du matin au soir, n'ont pas trois sols pour vivre...! »[2].

Ces tristes détails, malheureusement, n'étaient pas très exagérés et ce sort déplorable, qui est aujourd'hui encore celui d'une très notable fraction de la race humaine, en dehors de l'Europe, n'était imputable ni à la rigueur des mœurs, très douces au XVIIIe siècle, ni à la forme du gouvernement ; tellement la question du bien-être matériel est distincte, comme on l'a dit ici maintes fois, de la civilisation et de l'égalité politique. Il n'y a

(1) Les maîtres-artisans « savent bien ce que c'est que le samedi, court-jour, et le lundi, lendemain de débauche. Le mardi ne vaut pas encore grand'chose et, s'il se trouve quelque fête, ils ne voient pas leurs garçons de toute la semaine. » MIRABEAU, *Ami des hommes*, p. 404, 405.

(2) Arch. du Greffe de Laon, p. 25 et *passim*.

pas plus de soixante ans, qu'à Paris, durant la première partie du règne de Louis-Philippe, les maçons, malgré les révolutions qui s'étaient succédé, n'avaient d'autre repas du soir que la « soupe tourmentée », c'est-à-dire du pain délayé dans de l'eau chaude [1].

Cet équilibre entre la population et les subsistances, si heureusement rompu de nos jours au profit des travailleurs, en sorte que l'offre de marchandises arrive parfois à dépasser la demande — « surproduction » admirable, qui crée de nouvelles jouissances en sollicitant des consommations nouvelles — cet équilibre avait peine à se maintenir à la fin de l'ancien régime et l'on a déjà remarqué que, sous Louis XVI, la multiplication des hommes était plus rapide que l'accroissement des objets nécessaires à la vie. Ceci ressort de la comparaison du prix des hommes — c'est-à-dire du taux des salaires — avec le prix de la vie — c'est-à-dire de la valeur des vivres et des vêtements, des logements ou des combustibles.

De Henri IV à Napoléon, les salaires furent trois fois et demie moindres que de nos jours ; tandis que le coût de l'existence demeura seulement deux fois et demie plus bas qu'il n'est aujourd'hui. Même pour que cette proportion n'ait pas varié davantage, pour que le prolétaire, qui avait perdu au XVIe siècle, par suite des progrès du peuplement, les trois quarts de son aisance antérieure, ne soit pas tombé aux XVIIe et XVIIIe dans une détresse plus grande encore, analogue à celle qu'ont présentement en partage des nations d'Afrique ou d'Asie, il a fallu que l'agriculture et l'industrie se fussent — dans une certaine mesure — développées.

En effet, suivant le mouvement général de tous les prix, le

(1) Voyez les *Mémoires de Léonard,* ancien garçon maçon, par M. MARTIN NADAUD.

vêtement, les loyers, les combustibles, enchérirent au XVII[e] siècle depuis le commencement du règne de Louis XIII jusqu'aux dernières années du ministère de Colbert, baissèrent ensuite jusqu'à la fin de la Régence du duc d'Orléans, pour remonter à nouveau depuis 1750 jusqu'à 1789; mais le coût de diverses dépenses ne se trouvait pas plus élevé, en définitive, au moment de la Révolution que sous Henri IV. Le loyer seul et le chauffage avaient subi une augmentation importante. Le linge et le drap avaient plutôt diminué.

La matière première était devenue plus abondante, l'organisation du travail s'était modifiée. Dès le moyen âge la France avait certaines spécialités qu'elle exportait : les *carrizi* d'Arras, au XIV[e] siècle, allaient en Italie et en Angleterre; Richard II ne s'habillait pas d'autres étoffes. Le Roussillon et le Bas-Languedoc envoyaient, à la même époque, leurs tissus de Banyuls et de Villefranche en « Romanie » et à Constantinople. L'écarlate de Paris était expédié dans toute l'Europe et jusqu'en Chine avec un bénéfice de cent pour cent [1].

Par contre nous importions de la laine brute d'Espagne [2], quelques draperies d'Angleterre, dont la concurrence était vue d'un fort mauvais œil par les ouvriers de Normandie qui, plus

(1) Arch. dép. Pyrénées-Orientales, B. 137. — GAZANYOLA, *Hist. de Roussillon*, p. 231. — DAVITY, *États de l'Europe* en 1625, p. 81, 82. — MURATORI, t. XVI, col. 383. — RYMER, t. III, 4[e] partie, p. 158. — CIBRARIO, *Économie politique*, II, 254; — La renommée des drapiers parisiens était ancienne; la reine Jeanne, femme de Philippe-le-Long, en fit venir à Gray (Franche-Comté) pour y monter une fabrique (1318); — Arch. dép. Doubs, B. 354; — Au XVII[e] siècle beaucoup d'ouvriers venaient encore apprendre à Paris la teinture en écarlate « de la façon des Gobelins » (*Mém. de* PONTIS, p. 646).

(2) La laine d'Espagne contenait, au dire de Montchrétien (*Économie politique*, 85) jusqu'à 25 ou 30 livres de balayures et de pierres par balle; « les Espagnols ayant l'habitude, avant de tondre leurs agneaux, de les faire baigner, puis courir dans le sable, pour augmenter le poids de leur marchandise.

d'une fois sous Louis XIII, n'hésitèrent pas à brûler ou à jeter à l'eau les cargaisons de draps britanniques, que l'on déchargeait sur les quais de Rouen [1]. Mais, en somme, lorsque par un édit, d'ailleurs inexécuté, notre gouvernement prohibait en même temps la sortie des laines françaises et l'entrée des draps étrangers, défendant de porter et de vendre dans le royaume d'autres étoffes que celles des manufactures indigènes [2], le trafic international était si minime que cet ostracisme ne suscite aucune réclamation. Les draps « d'Angleterre » avaient, il est vrai, la vogue ; seulement ils n'étaient anglais que de nom ; la plupart se faisaient en France. M. Guillaume, de l'*Avocat Pathelin*, ne ment pas lorsqu'il parle de ses brebis « qui lui donnent d'excellente laine d'Angleterre » [3].

On sortait à peine du régime semi-patriarcal, en vigueur jusqu'au XVIe siècle, où chaque famille récoltait, filait sa laine, la donnait à tisser au métier voisin, et l'envoyait façonner au plus proche « moulin fouleret » ; système qui ne comportait pas d'intermédiaires et presque pas de division du travail et grâce auquel on obtenait du reste des produits communs et chers. Le citadin, qui se souciait peu de présider lui-même à la confection de ses étoffes, n'avait pas à chercher au loin celles qui lui étaient nécessaires, car on en fabriquait partout et de toutes les sortes.

(1) LEVASSEUR, *Hist. des classes ouvrières*, II, 163. — MONTCHRÉTIEN, *Économie pol.* (2e partie), p. 92. — Les négociants de Rouen faisaient, de leur côté, avec Smyrne, un commerce qui fut perdu, au dire de Savary, « par l'infidélité des teinturiers, dont les couleurs, sous Louis XIV, étaient devenues défectueuses » (*Parfait négociant*, I, 402).

(2) Édit de juin 1627 (Arch. Nat. AD. †). C'était une mesure fiscale pour tirer de l'argent des drapiers français.

(3) Le « Bourgeois Poli », en 1631 (*Var. hist.* d'E. Fournier, IX, 164). Laffemas dit que le secret des Anglais, pour les camelots dits « de l'Isle », avait été introduit en France. Plus tard on imita à Gournay, mais avec moins de succès, les serges de Londres, faites avec un mélange de laines d'Espagne et d'Angleterre, celles-ci étant plus sèches que les autres.

L'industrie du drap commença à se localiser au XVIIe siècle, non seulement pour les qualités de luxe, qui seules constituaient jusqu'alors le monopole de certains centres, mais pour la masse des tissus. Cette évolution se poursuivit lentement jusqu'à nos jours. Les tisserands, les foulons et plus tard les manufactures se groupèrent en un nombre de villes de plus en plus restreint, où cette branche du travail national se développa sans cesse davantage, tandis qu'elle s'atrophiait et dépérissait finalement sur le reste du territoire. Ainsi disparurent peu à peu les serges de Nantes, de Dinan et de Malestroit, les draps de Nîmes, Carcassonne, Saint Omer, Châteauroux, les étames, revêches, bourracans et cordillats de Vendôme, Dreux, Valence, Saint-Lô et de mille bourgades dont la réputation, évanouie avec leur prospérité, oubliée même des générations nouvelles, n'a laissé de traces que dans les archives [1].

Il y eut, au cours de ce mouvement de concentration, des luttes aussi ardentes entre les divers marchés intérieurs qu'il en peut exister aujourd'hui entre deux nations voisines ou entre deux points éloignés du globe. Pourquoi, comment, quelques régions, quelques villes, ont-elles fini par l'emporter, c'est ce que l'histoire ne discerne pas toujours, mais on le devine : l'adoption de procédés perfectionnés, la recherche de matières meilleures et de modèles nouveaux, l'abaissement de prix obtenu par des outils mieux appropriés, l'afflux de capitaux plus abondants, assurèrent aux plus adroits la victoire sur les indolents,

[1] Arch. dép. Drôme, E. 6070. — D. PUECH, *Nîmes à la fin du XVIe siècle*, p. 250. — Mém. Association Bretonne, 1850, p. 180. — L'édit de mai 1639 (Arch. Nat. AD. †) contient une assez copieuse nomenclature des draps de l'époque — Les moulins à draps, dont on trouvera quelques revenus dans notre tome II, p. 287, cessèrent pour la plupart de fonctionner, mais ceux qui subsistaient prirent de l'importance : tel d'entre eux était loué 37 francs par an en 1574, 132 francs en 1738 et 401 francs en 1790 (Arch. dép. Sarthe, H. 1636).

dont les métiers perdirent leur activité au XVIIIe siècle et cessèrent enfin de battre [1].

Les draps fins, dits de Hollande, de Monsieur, du Seau ou d'Espagne, les plus appréciés il y a deux cents ans, coûtaient de 30 à 50 francs le mètre ; les belles sortes de Sedan ou d'Elbeuf se payaient de 15 à 20 francs. Celles qui servaient à confectionner le manteau d'un bourgeois ou les ornements d'une église pauvre, les habits de laquais, les casaques de sergents de ville, valaient de 6 à 12 francs. L'étamine d'une robe d'avocat, le drap d'une robe de religieuse, la rasette d'une cotte de servante, le camelot d'un froc de capucin allaient de 2 francs à 3 fr. 50. On ne trouve, au-dessous de ces chiffres, que du cadis pour rideau de lit, de la futaine pour matelas, l'estamette d'une cape de lépreux ou le burat des robes de chambre d'hospice, qui ne dépassent guère 1 fr. 50 le mètre. Mais c'étaient là des tissus qui offraient peu de résistance. Et l'on ne saurait estimer à moins de 2 fr. 50 et 3 francs, le mètre de drap commun jadis analogue, — non par son aspect toujours très défectueux, mais par sa solidité — aux draps actuels vendus environ 5 francs le mètre [2].

Encore pourrait-on se demander si les draps populaires d'aujourd'hui ne sont pas supérieurs, comme qualité, à ceux d'autrefois, puisque la part des façons, malgré l'augmentation des salaires, se trouve être moindre qu'il y a cent ans et que la laine n'a pas haussé de prix. La laine brute, qui vaut maintenant 1 fr. 40 le kilo, coûtait en général 1 fr. 80 aux XVIIe et XVIIIe siècles ; la laine filée variait de 3 fr. 40 à 4 fr. 75, chiffres peu différents de sa valeur actuelle [3].

[1] Voy. Arch. dép. Hérault, C. 2468. — Arch. com. Nîmes, LL. 19. — GAZANYOLA, *Histoire du Roussillon*, 231. — DE CALONNE, *Vie agricole en Picardie*, 100.

[2] En Angleterre, d'après M. Thorold Rogers, les draps communs valaient, aux derniers siècles, de 2 fr. 80 à 4 fr. 50 le mètre; le drap le plus riche de 27 à 51 francs.

[3] Les prix de la laine brute, dont les moyennes, pour chaque quart de

Le prix des draps est, comme on l'a dit précédemment, la base la plus sérieuse sur laquelle puisse s'appuyer une évaluation comparative. Les vêtements confectionnés, dont la substance et les garnitures nous sont mal connues, ne peuvent fournir que des renseignements accessoires. Ceux des riches étaient, on le sait, plus luxueux que les costumes portés, au XIXe siècle, par les classes aisées; ceux des pauvres étaient plus médiocres qu'ils ne le sont présentement. Lorsque l'habillement complet d'un seigneur fastueux montait à 2.500 francs, celui d'un garçon de chambre du roi, consistant en pourpoint, jupe, bas et manteau, revenait, la même année (1616) à 37 francs. Le haut-de-chausses, avec pourpoint en futaine grise, d'un serrurier, n'excédait pas 15 francs; 12 francs sont le prix de l'habillement d'un pauvre de l'hospice de Mende[1]; l'hospice de Chartres dépense à peu près même somme pour les enfants trouvés qu'il reçoit : 4 francs pour un « fourreau » de laine[2], autant pour le « corps de robe », et 2 fr. 50 pour un tablier de siamoise. Le « sarot » de toile jaune, avec parements et collet de toile bleu de roi, que l'État fournit aux milices sous Louis XV, était payé 9 francs. Avec cela et une culotte de toile à 1 fr. 50, voire une culotte de cuir comme il s'en trouvait en Normandie, un homme était décent, mais il n'était pas « vêtu », garanti du froid. Les bourgerons et pantalons de travail, que portent à l'atelier nos ouvriers actuels ne coûtent d'ailleurs pas plus cher[3].

L'habit, très modeste pourtant, d'un religieux valait 40 francs,

siècle, oscillent de 1 fr. 40 à 2 fr. 25, entre 1600 et 1800, peuvent être légèrement supérieures à la réalité, parce qu'il se trouve sans doute, parmi les laines portées comme « brutes » ou dont l'état n'est pas autrement spécifié, des laines *lavées* qui devraient figurer à part.

(1) Un habillement complet en futaine coûtait 11 francs à Avallon, en 1637.

(2) On payait le même prix à Soissons un justaucorps de tiretaine, en 1670.

(3) La camisole d'un menuisier, à Strasbourg, en 1775, vaut 18 francs.

celui d'un laquais de 55 à 70 francs. Une robe d'avocat en étamine se vendait 53 francs; celle d'un huissier, en drap, montait à 140 francs. Le manteau d'un professeur de collège à Bourges était acheté 62 francs [1]. On peut évaluer en somme à 80 francs le vêtement bourgeois; vêtement simple bien entendu et sans ornements, puisque le costume rouge d'un bourreau se paie 185 francs [2], et que l'ajustement d'un homme de qualité varie de 300 à 500 francs. Encore ne faut-il prendre du galon qu'avec mesure, car les seules bordures de galon d'argent peuvent monter, pour un habit, à 490 francs.

Les toilettes de femmes débutent à 26 francs, prix de la robe de serge d'une chambrière, ou même à 7 francs, pour la robe neuve d'une servante de ferme [3], et s'élèvent jusqu'à 1.500 et 3.200 francs pour les atours de cérémonie d'une grande dame (1785) [4]. Une robe de velours, ciselé de fleurs naturelles, rehaussé d'or et d'argent, se paye 1.900 francs; mais la robe d'étamine de la femme d'un chirurgien de Tulle ne coûte que 55 francs, celle d'une bourgeoise moyenne vaut une centaine de francs, le même prix à peu près que l'habit de son mari. Les femmes d'un certain rang, sans se piquer de « braverie », suivant l'expression du XVIIe siècle, mettaient de 200 à 500 francs à chacun de leurs costumes, qu'il s'agit d'un « déshabillé » ou d'une robe de chambre, d'un habit de chasse ou de soirée [5].

(1) Celui du principal de ce même collège était de 88 francs.

(2) En 1643, à Pau. Même prix pour le hoqueton des archers de la connétablie, à Paris, en 1636.

(3) Une jupe de serge rouge vaut 11 francs en Picardie (1754) et la jupe noire d'une servante est payée 4 fr. 50 (1694).

(4) L'entretien annuel des trois filles de France, sœurs de Louis XIII, figure dans les comptes de l'Argenterie (1674) pour 40.000 francs.

(5) Le lecteur, qui se reportera aux tableaux de prix contenus dans le tome IV, y trouvera un certain nombre de vêtements d'occasion (suivis de la mention *occ.*). — Nous ne les avons pas fait entrer dans le calcul des moyennes.

Les classes populaires, qui seules ici nous occupent, avaient quelque peu changé en deux cents ans la forme de leur accoutrement : les hommes abandonnèrent le justaucorps et le haut-de-chausses pour la veste et la culotte ; les femmes mettaient le dimanche un « juste » — corsage à basques — avec « jupe de pareil » et, pour travailler, le « corps de baleine », lacé par devant, et le jupon de toile grise. Mais le prix des étoffes n'ayant pas varié *par rapport aux salaires*, pendant que d'autres dépenses de première nécessité tendaient plutôt à augmenter, on se demande où le paysan français aurait trouvé des ressources pour améliorer son habillement. Il demeurait donc très pauvrement vêtu sous la bure [1], la tiretaine, le coutil où l'on collait des tontures de drap, faiblement protégé contre la rigueur des saisons par ces tissus d'aspect si brut que nul campagnard ne consentirait à les acheter de nos jours.

« Tu as pleuré en venant au monde, disait-on aux enfants, suivant un dicton du pays de Neufchâtel, parce que tu as vu que ton père portait un pantalon de toile. » Un auteur du siècle dernier pense que les vêtements de laine devaient être plus répandus, à la fin du règne de Louis XV, qu'ils n'avaient été précédemment, parce qu'il se fabriquait alors une plus grande quantité d'étoffes grossières qui ne s'exportaient point et servaient par conséquent à vêtir un plus grand nombre de Français [2]. Mais il ne prend pas garde que la population elle-même augmentait beaucoup à cette époque et que le total des individus s'était *peut-être* accru tout autant que l'effectif des vestes et des culottes.

(1) La bure était le plus commun des lainages ; une délibération de l'hospice de Clermont-Ferrand, en 1638, porte : « Les pauvres, qui sont tous nus, seront habillés de bure au meilleur marché possible » (I, E. 7).

(2) MOHEAU, *Recherches et considérations sur la population*, p. 261 et suiv.

Peut-être, dis-je, puisqu'il n'est rien plus difficile à préciser que l'état matériel des diverses classes sociales, des humbles surtout, qui n'écrivent pas leurs comptes. C'est seulement par la comparaison du taux des salaires avec le prix de toutes choses que l'on parvient à dresser le budget de l'ouvrier, à mettre, en quelque façon, la main dans sa poche.

Les inventaires de meubles et de garde-robes, si nombreux dans les archives, ne sauraient nous éclairer : les plus modestes proviennent en général de marchands, tabellions, officiers de justice seigneuriale du bourg ; c'est la petite aristocratie cantonale d'aujourd'hui : dans ces ménages-là le mari porte les bas de chausses d'étame, le pourpoint légèrement passementé de soie et un bon manteau de drap noir à collet; la fiancée apporte dans son trousseau deux chaperons, l'un de drap, l'autre de serge, un tablier de taffetas noir et trois robes dont la plus précieuse aura quelques rubans de velours [1]. Toutes ces hardes ensemble atteindront 200 francs. Moins aisée, la femme d'un maître-potier d'étain de Languedoc n'a qu'un cotillon de cadis et trois robes, la plus belle en « estamet escarlatin », les deux autres en « drap de paysan » [2].

Les contrats de simples laboureurs ne mentionnent guère de vêtements dans l'apport de la future : la dot de celle-ci se composait de quatre, six ou huit « linceux » — draps de lit — deux nappes et serviettes de chanvre ou de bouradis ; 100 à 150 francs d'argent pour quelques-unes, pour d'autres une demi-douzaine de brebis et un couple de ruches d'abeilles, un coffre « fermant à clef » et un pot de fer avec écuelle et cuiller d'étain [3].

Ces quelques aunes de toile à serviettes et torchons, qui

[1] Voy. Arch. dép. Seine-et-Oise, E. 4513 et 4558 (en 1606 et 1610).

[2] Arch. dép. Lot-et-Garonne, B. 49 (en 1630).

[3] Arch. dép. Corrèze, E. 245 (en 1649) ; E. 464 (en 1704) ; E. 1072 (en 1742) ; E. 977 (en 1769).

paraissent suffire au ménage du journalier, montrent que le linge était encore d'un usage exclusivement bourgeois. D'après les règles observées dans la maison du cardinal de Richelieu (1639), les gens de la suite du premier ministre avaient droit à une paire de draps deux fois par mois; chaque matin une nappe propre était mise sur les tables et les maîtres ou pages recevaient une serviette blanche tous les jours [1]. Du grand seigneur au petit rentier ce genre de luxe allait se restreignant sans doute; quant au bas peuple, quoique Arthur Young cite, comme un trait remarquable de l'économie domestique dans notre pays, la culture du lin et du chanvre pour l'usage de la maison [2], ses ambitions étaient sur ce terrain des plus bornées. La France, puisqu'elle exportait des lins, aussi bien sous forme de matière première que de tissus manufacturés, semblait, suivant l'expression vulgaire, en avoir « à revendre ». Cependant le coût élevé de ces marchandises témoignait de leur rareté. Aussi ceux qui travaillaient à les produire ne pouvaient-ils prétendre en consommer; c'est ce que nous avons déjà vu pour le froment.

Les environs de Beauvais, au XVIIe siècle, récoltaient des lins renommés que les Flamands achetaient; Saint-Quentin, Laval, Louviers faisaient dès lors d'assez belles toiles pour lutter avec celles de Hollande [3]. La dynastie des « Grain », qui se livrait depuis cinq générations en Basse-Normandie à la confection du linge de table, et avait obtenu sa vogue première en imaginant d'y représenter des « grains » d'orge — d'où le nom qui lui était demeuré — introduisait, dans ses nappes de haute-lisse,

(1) De Grouchy, Bul. Soc. Hist. Paris, mars 1892.

(2) *Voyages en France*, II, 381 (trad. Lesage).

(3) Janssen dit que l'Allemagne, au XVe siècle, produisait à elle seule autant de lin que tout le reste du monde (*Allemagne à la fin du moyen âge*, trad. Paris, p. 294). C'est aujourd'hui la Russie qui fournit les sept huitièmes de notre importation.

des fleurs, des vases, des animaux, voire les écussons des familles à qui elles étaient destinées[1].

Des « hauts et bas brins », des toiles « de sorte », « de halle » ou « d'usage », se fabriquaient en Bretagne, où toutes les terres propres au lin étaient, sous Louis XIV, affectées à cette culture aujourd'hui presque entièrement délaissée. L'exportation bretonne, favorisée aux derniers siècles par des traités avantageux avec l'Espagne et les colonies espagnoles, s'effectuait avec succès de ce côté[2]. Le gouvernement de l'ancien régime, soucieux de conserver à nos provinces de l'ouest le monopole de mise en œuvre des lins français, songea un instant à prohiber la sortie de cette matière première, du moins à paralyser, par ses droits élevés, la vente que certains districts faisaient de leurs filasses à l'étranger[3].

Les procédés de ce genre étaient alors d'un emploi universel dans toute l'Europe ; le privilège, qui semblait la loi du commerce, se défendait même parfois de façon draconienne ; témoin les poursuites exercées contre les particuliers « vêtus d'indiennes ou étoffes peintes des Indes », interdites par ordonnance royale comme ne provenant pas des magasins de la Compagnie officielle. Les arrêts de police, sous Louis XV, contiennent de longues énumérations de coupables, tels qu'une demoiselle de la rue Gaillon « vue à sa fenêtre avec une robe d'indienne, fond blanc à fleurs rouges, presque neuve » ; la « femme du portier de M. de Montigny, rue Richelieu, aperçue au sortir de sa cour » ; une servante signalée « au marché de La Vallée avec un casaquin »

(1) Soc. Agricul. Caen, 1836, p. 43 (Mém. de M. de La Rue). — DAVITY, *États de l'Europe* en 1625, p. 81.

(2) Arch. Nat. AD † (Règlement du 29 mai 1736). — Mém. Assoc. Bretonne, 1850, p. 180. — Rapport de l'intendant de Bretagne, en 1698. — Soc. Émul. côtes-du-Nord, 1866, p. 175 et suiv. Ce volume contient un aperçu détaillé et intéressant des frais et profits de la culture du lin en 1840, dans ce département.

(3) En 1788 (Arch. dép. Seine-Inférieure, C. 2161).

de contravention et des douzaines d'autres délinquantes, petites gens pour la plupart, ouvrières et marchandes, dénoncées par des limiers actifs, qui témoignent les avoir surprises à la promenade, derrière leur comptoir ou sur le pas de leur porte, avec des jupes, jupons ou tabliers de cotonnade frauduleuse. Ces inculpées, qui d'ailleurs avouent, sont condamnées chacune à 200 francs d'amende, outre confiscation des corps du délit[1].

Les étoffes de coton — permises ou défendues — dont il est ici question, ne jouaient, on s'en doute, qu'un rôle tout à fait borné dans le vêtement de cette époque; elles entraient moins encore dans l'approvisionnement de linge d'il y a cent cinquante ans. Le coton était connu en France dès le moyen âge; mais son prix était très haut — de 2 à 4 francs le kilo jusqu'au XVIe siècle — et son emploi, par suite, presque nul. L'importation augmenta sous Louis XV, sans que la valeur *intrinsèque* de la matière eût sensiblement baissé[2]; demeurant encore trois fois supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui où le coton brut vaut en moyenne 90 centimes le kilo[3].

La seule conquête réalisée depuis Henri IV par l'industrie textile avait été celle du chanvre, confiné naguère dans les tissus grossiers et dont on était parvenu à tirer parti pour des sortes de demi-luxe. Il avait paru tout à fait extraordinaire que Catherine de Médicis eût deux chemises en fine toile de chanvre; les personnes de toutes conditions en portaient de semblables à la fin de la monarchie. L'appoint du chanvre étranger était aussi de quelque importance : il atteignait en 1787 deux millions et demi de kilos, d'après les rapports administratifs[4].

(1) Arch. Nat. AD. † (Ord. police, 6 septembre 1735).

(2) Par cela seul elle se trouvait toutefois moins chère, eu égard au pouvoir de l'argent qui avait diminué dans les temps modernes.

(3) De 75 centimes à 1 franc suivant sa provenance. Il coûtait 3 fr. 20 environ en 1790.

(4) Arch. Nat. F^{12}, 719.

Mais si l'on songe que de nos jours, outre le contingent fourni par nos propres agriculteurs [1], nos commerçants font venir annuellement du dehors près de 23 millions de kilos de chanvre ; si d'autre part l'on constate qu'au lieu d'exporter comme jadis du lin brut, il entre de ce textile, à l'intérieur de nos frontières, 55 millions de kilos de plus qu'il n'en sort ; si l'on ajoute à ces deux sources, prodigieusement grossies, de la lingerie d'autrefois, deux sources nouvelles inconnues de nos pères : le coton et le jute, et que l'on suppute combien, avec les 140 millions de kilos de coton qui demeurent en France, et avec les 65 millions de kilos de jute, tramés seuls ou mélangés à d'autres filés, il est tissé de mètres d'étoffes dont une bonne part se transforme ensuite en chemises, serviettes, mouchoirs, draps de lit et bonneterie variée, on ne s'étonnera pas de l'abondance et du bon marché actuel de ces marchandises. Et comme il semble que, malgré cette abondance, nous ne soyons nullement encombrés de ces divers articles qui trouvent de faciles débouchés, on concevra à quel point nos ancêtres, même lorsqu'ils n'étaient que 20 millions d'âmes sur ce sol national où l'on en compte aujourd'hui 40 millions, devaient être sevrés de cette jouissance puisqu'ils avaient à peine, pour la satisfaire, le dixième peut-être des richesses que nous possédons en ce genre [2].

Le lin, qui vaut aujourd'hui de 17 centimes à 1 fr. 25 le kilo, suivant qu'il est brut encore ou déjà teillé et peigné, se vendait à ces divers états de 60 centimes à 4 francs au moyen âge et

(1) Qui se monte à 28.500.000 kilos de chanvre teillé, récolté sur 40.000 hectares.

(2) D'après le dernier rapport de la Commission des valeurs en douane, les importations de coton s'élèvent en moyenne à 176 millions de kilos, les exportations à 32.500.000 kilos. Il est impossible, croyons-nous, de savoir combien, sur ces 143 millions de kilos de coton, servent au « linge » tels que madapolam, etc., ou aux bas, et autres tissus à maille, et combien servent aux étoffes et aux autres usages.

jusqu'au XVIIIe siècle[1]. Le chanvre, en tige, en étoupes ou prêt à filer, a baissé de prix dans de moindres proportions; après avoir enchéri dans les temps modernes, depuis qu'il était reconnu propre à des emplois délicats, il est revenu à sa valeur d'il y a quatre cents ans.

Il en serait de même des tissus, si l'on prenait ceux-ci dans leur ensemble — lin, chanvre et coton — et si surtout l'on pouvait comparer des qualités exactement semblables; puisque le linge, comme le drap, comme le pain, a changé d'aspect et que les sortes communes d'aujourd'hui sont moins rudes et mieux travaillées, tout en étant aussi durables que les sortes équivalentes d'autrefois. Aussi existait-il, et comme prix et comme nature, beaucoup plus de distance en 1633 entre un mètre de batiste fine à 28 francs, voire de toile de Hollande à 11 fr. 50, comme celle où l'on taille les chemises du roi, et le linceul à ensevelir les morts payé par l'hospice de Saint-Quentin 35 centimes le mètre (1673) qu'il n'en existe de nos jours entre les deux points extrêmes de la liste des tissus de chanvre et de lin[2].

Entre ces extrêmes l'on pouvait citer la toile « demi-hollande », pour mouchoirs, à 4 fr. 50, la bonne toile « de ménage » de 2 à 3 fr. 50, celle des tabliers et torchons à 1 fr. 50. Pour les matelas et paillasses elle valait de 1 fr. 10 à 1 fr. 25, le même chiffre à peu près que la toile dont les servantes se contentaient pour leurs chemises[3] : servantes de ferme naturellement. La

(1) La graine de lin vaut aujourd'hui 24 centimes le kilo; elle coûtait de 15 à 30 centimes aux derniers siècles.

(2) Il se fait encore des toiles de 44 centimes le mètre carré, pesant environ 400 grammes et comprenant 6 fils au cent. carré. Les tissus les plus fins — pesant 100 grammes au plus par mètre — et en même temps les plus serrés — 23 fils au moins au centimètre — valent 4 francs le mètre seulement.

(3) Les hôpitaux payaient un prix analogue pour les chemises de pauvre; les draps leur coûtaient 1 fr. 55 le mètre en toile de chanvre et 1 fr. 15

chemise d'un laquais revenait à 5 fr. 40; celle d'un bourgeois à 7 ou 8 francs[1], tandis qu'avec un mètre d'étoffe à 1 fr. 40 et 20 centimes de façon, les pauvres dans les hospices ou les domestiques ruraux étaient nantis de cet objet indispensable. Quant aux privilégiées de la fortune, qui se piquaient d'élégance dans les dessous, le détail du trousseau de Mademoiselle de Châtillon, lors de son mariage avec le futur duc de La Trémoille (1781), mentionne un ajustement de nuit dont la mousseline brodée — sans parler des valenciennes qui la garnissent — monte seule à 120 francs[2].

Dans ce trousseau figuraient nombre de bas de soie brodés, à 13 fr. 50 la paire, prix semblable à celui que coûterait aujourd'hui le même article, mais bien réduit depuis la première moitié du XVIIe siècle, où les bas de soie, importés en général de Milan, se vendaient 50 francs la paire[3]. Les bas de laine, fil ou coton, dont la valeur *intrinsèque* n'a pas varié depuis cent ans — soit une diminution de moitié sur leur valeur *relative*; la fille de ferme qui paye ses bas 2 francs en 1897, comme en 1780, consacre à cette dépense une portion de ses gages bien différente à une date et à l'autre — les bas à maille, dis-je, étaient une innovation

en « toile de façon ». La toile à bâche ou à voile de navires était payée de 45 à 80 centimes.

(1) Dans ce chiffre n'étaient naturellement pas comprises les garnitures de dentelles; elles s'élevaient aisément, pour les hommes, à 40 francs par chemise.

(2) Les draps de lit coûtaient, pour la classe aisée, 55 à 60 francs la pièce, en toile de Hollande; pour des lépreux ou des pauvres les hospices payaient leurs draps 4 à 5 francs. — Les serviettes de table valaient de 80 centimes à 4 francs chaque. Celles de collation, en toile « à la Venise », se vendaient 3 francs. — Les tabliers se payent environ 2 francs. — Le « mouchoir de cou », en toile de Hollande, est estimé 8 francs et plus (1658); un « petit mouchoir » d'enfant pauvre ne monte (1782) qu'à 24 centimes. Et les mouchoirs ordinaires oscillaient, il y a cent ans, entre 90 centimes et 2 fr. 50.

(3) Ils se maintenaient encore à 20 et 25 francs à la fin du règne de Louis XIV.

moderne. Quoique leur fabrication fût, depuis Louis XIII, assez importante dans les campagnes, ils demeuraient trop chers pour être accessibles aux campagnards, aux ouvriers, qui se contentaient de chausses d'étame ou de tiretaine, malpropres et donnant peu de chaleur.

Tel hôpital, qui avait monté une manufacture de bas, expédiait au-delà des mers, au Canada, cette marchandise dont il ne faisait pas usage pour ses propres hôtes (1), et les soldats français, à Fontenoy, n'avaient encore que des guêtres au lieu de bas (2). Ces bas d'étoffe ou « drapés », comme on les nommait, coûtaient de 1 fr. 50 à 3 francs, lorsque les belles qualités en tricot de laine valaient de 8 à 15 francs. Ils disparurent sous l'influence du progrès des métiers, qui permit d'offrir à des taux minimes les produits de la bonneterie.

Désormais les « bonnetiers », l'un des six anciens corps d'état de Paris, qui coiffaient, comme leur nom l'indique, *la tête* de la généralité des citoyens, habillèrent seulement les *extrémités inférieures* de leur clientèle, dont le chef alla se faire couvrir chez les chapeliers, personnages de moindre dignité jusque-là, « artisans, disait-on, qui prennent le nom de marchands » (3). Quand le chapeau de castor se vendait 40 francs, comme sous Louis XIII (4), ou même 20 francs ainsi qu'à la fin de la monarchie, et que les chapeaux communs, en laine, allaient de 10 à 15 francs, les

(1) A Bordeaux (Arch. Hosp. Gironde, E. 6). Cette manufacture, créée en 1694, fut supprimée en 1730, comme étant beaucoup plus onéreuse qu'avantageuse. — Arch. Hosp. Soissons, 1153. — La Gomberdière, Règlement sur les marchandises en 1634 (dans *Var. histor.* d'E. Fournier, III, 121).

(2) Les paysannes portaient des bas sans pieds ou « demi-bas ». — Arch. Nat. AD † (Ordon. royale du 20 avril 1730, fixant le détail de l'uniforme des troupes). — Arch. Dép. Loiret, B. 1459.

(3) Savary, *Le Parfait négociant*, I, 32.

(4) Le chapeau de vigogne est coté 20 francs en 1630.

classes populaires se contentaient du bonnet de laine ou de coton, uni ou bigarré, plat ou pointu, mais toujours de petit prix — 90 centimes à 1 fr. 50. — Le chapeau faisait partie de certaines livrées; il était de mise pour certaines professions : chapeaux de laquais, de valet de ville — 8 à 12 francs suivant qu'ils étaient ou non galonnés d'argent — chapeau rouge de bourreau à 7 francs, chapeau noir de croque-mort à 5 francs, n'étaient point le fait de la petite bourgeoisie qui préférait le bonnet à bande de velours, ou « chaperon » [1].

Le chapeau commença à se démocratiser, comme les bas, lorsque l'industrie put en établir de durables pour quelques francs; mais il était encore assez aristocratique en 1793, puisque le bonnet jacobin put être présenté au prolétaire d'alors comme le symbole de l'égalité.

L'assemblée des notables de 1597, gémissant sur l'excès des importations anglaises, affirmait que nos voisins d'outre-Manche remplissent le royaume d'articles de toutes sortes, « jusqu'à leurs vieux chapeaux, bottes et savates, qu'ils font porter à pleins vaisseaux en Normandie » [2]. Ces plaintes semblent bien difficiles à admettre pour les chaussures, étant donné leur bon marché habituel en France; les souliers sont en effet une des marchandises qui, depuis un siècle, ont le plus enchéri. Je devrais dire « qui avaient enchéri »; parce que l'invention de diverses machines très ingénieuses a, tout récemment, révolutionné la cordonnerie et permis à l'industriel, sans rémunérer moins largement ses ouvriers, de réduire le coût de la main-d'œuvre.

(1) *Voyage* de J. Bouchard, Parisien, p. 90 et 122. — Il se faisait aussi des bonnets de luxe; ceux des avocats valaient de 6 à 7 francs; les enfants de grands seigneurs avaient des « serre-tête » chargés de perles, et certains bonnets de velours ou de satin brodé, pour l'intérieur, se payaient jusqu'à 24 francs.

(2) Poirson, *Hist. de Henri IV*, II, 46.

Main-d'œuvre et matière première avaient singulièrement augmenté depuis la fin de l'ancien régime, et la valeur des bottines s'était ressentie à la fois de la hausse des cuirs et de celle des salaires. Même en tenant compte de la réduction favorable due au progrès de la fabrication mécanique, il faut prendre garde que les qualités, autrefois et aujourd'hui, ne sont pas toujours identiques. La substitution du mouton à des peaux plus coûteuses, la présence même d'un peu de cuir factice, dix fois moins cher que le véritable, ou de la toile vernie dans certains souliers de femme, abaissent le prix commercial d'objets, d'ailleurs attrayants au regard, mais inférieurs pour l'usage aux types vulgaires de jadis dont le Musée de Cluny nous offre, dans une exhibition spéciale, d'assez nombreux spécimens.

En prenant comme moyenne le chiffre de 15 francs la paire, actuellement payé par les cultivateurs pour les modèles épais et puissants qui sortent des ateliers de village, on le trouve quatre ou cinq fois supérieur à celui des souliers de 3 francs et 3 fr. 50, dont les petites gens se servaient il y a un siècle quand ils se chaussaient autrement qu'en sabots[1]. Les sabots ou galoches étaient aussi à très bas prix : 20 à 40 centimes la paire, suivant le fini du travail ou l'essence du bois. Le manœuvre de l'ancien régime gagnait une paire de souliers en moins de temps qu'aujourd'hui : au lieu du salaire de six journées qui lui est maintenant nécessaire, quatre ou cinq jours de travail suffisaient à la lui procurer. Il est vrai que, pour tout le reste du vêtement, la quantité de drap ou de toile à laquelle correspondait son labeur était moitié moindre qu'elle n'est de nos jours, les gages ayant haussé beaucoup plus que les tissus.

[1] Il se trouve même des souliers pour 2 fr. 50 la paire et au-dessous, à Nîmes, Soissons, Mézières, Clermont-Ferrand et dans les environs de Paris. Mais c'étaient là sans doute des souliers légers et qui ne couvraient qu'une partie du pied. Les bottes communes valaient 15 francs.

Peut-être trouvera-t-on minime le taux de 15 francs, auquel nous venons d'évaluer la chaussure ordinaire : il existe en effet nombre de souliers, bottines ou brodequins qui se vendent, suivant la peau où ils ont été pris et suivant la façon dont le cuir a été mis en œuvre, 30, 40 et 50 francs. Mais à ceux-là correspondent, aux derniers siècles, les souliers de gentilshommes à 8 et 9 francs, les bottines de maroquin à 18 francs, les mules soignées à 10 et 12 francs, sans parler des mignonnes pantoufles de satin et de toile d'argent à mouches d'or, où logeaient les petits pieds des belles dames, ni des bottes « fortes » ou de postillon, « à l'écuyère » ou « à la hussarde », coûtant de 10 à 40 francs, dans lesquelles les cavaliers — et souvent l'on était alors cavalier par nécessité — devaient emprisonner leurs jambes.

Ainsi que les chaussures, le bois de chauffage a plus augmenté depuis deux cents ans que la moyenne des objets de première nécessité. Sa hausse moderne est cependant peu de chose en comparaison de celle qu'il avait subie au cours du XVIe siècle. Son prix, qui était passé de 2 fr. 60 les mille kilos, sous Charles VIII, à 8 francs sous Henri IV, diminua d'un tiers sous la régence de Marie de Médicis. Il s'éleva de nouveau à 8 francs au temps de Mazarin et de Colbert, retomba à 4 fr. 50 vers la fin du règne de Louis XIV et valait 7 fr. 60 au moment de la Révolution. Il fut donc trois à cinq fois meilleur marché que de nos jours[1], tandis que la vie, dans son ensemble, était seulement deux à trois fois plus économique.

On a vu déjà[2] quelle importance le domaine forestier, libre-

(1) Où, comme on l'a dit dans le chapitre précédent, nous évaluons les 1.000 kilos à 22 francs.

(2) Consultez ci-dessus les chapitres II, p. 50, III, p. 65 (sur les droits d'usage) et le chapitre X, page 367, sur le chauffage aux temps féodaux. Voyez aussi le tome Ier, p. 351, 398, et le tome II, p. 228 et 236 sur la valeur ou le revenu des terrains boisés et le prix des coupes de bois.

ment ouvert à toutes les déprédations lorsqu'il était sans valeur, avait prise depuis la Renaissance et comment on se préoccupait, soit de remédier au dépeuplement des arbres, soit de mettre un terme aux « arrachements des bois » dans les montagnes. La délimitation de nombreux territoires où il fut défendu de défricher à l'avenir, le règlement des coupes et la création des réserves, furent spontanément pratiqués dès le règne de Henri IV, par beaucoup de particuliers et de communes [1], avant même que l'État, intervenant par une législation méticuleuse, n'eût mis cette sorte de propriété en tutelle et obligé, dans l'intérêt public, les détenteurs de forêts privées à exploiter leur bien sous son étroite surveillance [2].

Lorsqu'un charbonnier était surpris au moyen âge, par le maître-enquêteur des Eaux-et-Forêts, à employer du bois vert, il risquait, en certaines provinces, d'être puni par l'amputation du pouce. Mais il est vraisemblable que pareille peine fut rarement infligée ; tandis qu'au siècle dernier des amendes sérieuses atteignent les usagers qui, par maladresse, en abattant des arbres morts, endommageaient les vivants. Nombre d'industries — verreries, poteries, hauts-fourneaux — avaient naguère élu

[1] Arch. Dép. du Nord, B. 2733; de la Drôme, E. 4926, 5225; de Vaucluse, B. 2328, 2358; du Loiret, A. 1802. — GAZANYOLA, *Hist. du Roussillon*, 231. — Au XVIIe siècle on stipulait encore, dans les ventes de coupes, la faculté pour l'acquéreur de « faire un blé sans arracher les rejetons. » C'était l'*écobuage*, que condamnent les principes de l'économie forestière, comme épuisant le sol et exposant les souches à périr par la pioche ou le feu.

[2] Au XVIIIe siècle ils étaient tenus de laisser 16 baliveaux par arpent, à chaque coupe décennale de taillis, outre les *modernes* et les *anciens* réservés aux coupes précédentes. Les arbres plus âgés ne pouvaient être coupés qu'avec permission administrative, après les formalités de la « Dénonce ». Dans les futaies réglées à 40 ans, 10 pieds d'arbres par arpent devaient être respectés pour être seulement abattus à l'âge de 120 ans (Arch. Nat. AD †, Arrêt Conseil d'État, 10 mai 1735). — Arch. Hosp. Lyon (Char.), B. 147.

domicile au milieu des bois, dont le possesseur les accueillait avec empressement; heureux de céder à discrétion, pour une redevance minime, un combustible dont les frais de transport à longue distance eussent beaucoup excédé le prix de vente [1]. Un phénomène inverse s'est passé de nos jours : bien des fours ont dû s'éteindre, parce que le coût du bois absorbait la moitié ou plus de la valeur des produits [2].

Quoique les bûches eussent assez enchéri, sous Louis XVI, pour que les Notables demandassent au gouvernement d'obliger les forges nouvellement établies à s'alimenter avec la houille, il existait encore dans le centre — Périgord, Limousin, Bourbonnais ou Berry — de belles forêts qui pourrissaient sur pied par suite de leur éloignement des villes et de l'absence des moyens de communication. Le comte d'Harcourt avait ainsi, non loin d'Uzerche, de vastes domaines dont il ne tirait presque rien, « faute de rivières ou ruisseaux sur lesquels il pût voiturer ses bois » [3].

Cette question du voiturage, de l'accès plus ou moins aisé des terrains forestiers, qui influe si fort actuellement sur le produit des coupes dans nos différents massifs français, faisait évaluer

(1) Une verrerie établie à Chaux (Franche-Comté), en 1420, jouit de tous les bois nécessaires à sa fabrication, moyennant un cens annuel de 100 francs (Arch. Dép. Doubs, B. 339). — STOFFEL, *Kientzheim*, p. 220. — Arch. Nat. AD †, avril 1735.

(2) Voy. Soc. Agricul. Caen, 1836, p. 17.

(3) Arch. Nat. F¹², 694. — Soc. Hist. Périgord, 1877, p. 62; 1879, p. 73; — H. TAINE, *Ancien régime*, p. 531. — Le flottage ne donnait pas toujours de bons résultats : l'intendant de Limousin disait dans son rapport de 1698 : « On se souvient des grandes dépenses faites sous Henri IV à l'effet d'exploiter la forêt de Masseret; les bois transformés en merrains, flottés sur la Vézère, furent en partie perdus. La dépense absorba les bénéfices. » L'intendant concluait à l'impossibilité d'utiliser les arbres de ce district qui, aujourd'hui, grâce aux facilités contemporaines, exporte ses chênes, ses mélèzes et ses hêtres, employés comme traverses de chemin de fer.

le même arbre, dans un canton, dix, vingt, trente fois plus qu'un autre. Un simple peuplier, planté sans doute au bord d'une route, se vend 16 francs alors que, pour 50 centimes la pièce, un charron achète un lot de chênes et d'ormes à choisir par lui..., mais dans un bas-fonds peut-être, d'où ils seront difficiles à extraire [1]. Pris dans leur ensemble toutefois les produits ligneux, sagement ménagés, haussèrent dans une proportion énorme; nous en avons un exemple dans le produit des bois royaux : il était de 273.000 francs par an avant la réforme de Colbert (1661). Vingt ans plus tard (1683) il s'élevait à 1.637.000 francs; à la fin du siècle (1699), ces domaines rapportaient 3.132.000 francs [2].

Le temps était loin où seigneurs et abbayes se passaient une forêt les uns aux autres pour quelques grammes d'argent de cens [3]; lointaine aussi l'époque où l'adjudication annuelle, pour des chiffres modiques, de l' « herbage de mai » et de la « glandée » d'octobre — c'est-à-dire du droit de faire paître au printemps des bestiaux dans les bois et d'y engraisser des porcs en automne — était souvent le plus clair profit du maître [4]. Désormais, à proximité des villes, de Paris notamment, bien des citadins font planter, en essences propres au chauffage, quelque morceau de labour de leurs fermes [5].

(1) En 1619 et 1628 (Arch. Dép. Seine-et-Oise, E. 4654, 4727). — D'autres chênes et ormes, non loin de là, coûtent 4 francs chaque en 1614 (Arch. Seine-et-Oise, E. 4607).

(2) A. DE BOISLISLE, *Généralité de Paris*, 302.

(3) Telle la forêt d'Agudelle, en 1129, pour un marc. (Arch. Hist. Saintonge, VII, 33).

(4) *Journal* du sire de GOUBERVILLE (éd. Tollemer), 458. — Arch. Dép. Loiret, A. 2012 (Recettes des bois du duché d'Orléans au XVe siècle). — La forêt de Crécy-en-Brie (3.000 hectares environ) qui avait été vendue en 1590 pour 225.000 francs (Arch. Aff. Étrang., t. 808, fol. 224) fut achetée en 1853 par un financier 3.500.000 francs, lors de la confiscation des biens de la famille d'Orléans.

(5) Arch. Dép. Seine-et-Oise, E.

Ce n'est pourtant pas dans le chef-lieu du royaume que les bûches et les fagots, dont le commerce est entouré de formalités minutieuses[1], paraissent avoir été les plus chers, si l'on en croit diverses plaintes locales : celles de l'Aunis qui affirme (1785) payer le bois un tiers de plus que la capitale ; ou celles de Toulouse dont le Parlement, attribuant la rareté de combustible à un accaparement des négociants urbains, ordonnait que leurs magasins seraient vidés et le contenu vendu suivant la taxe. Le bois était en effet l'un des vingt ou trente objets de première nécessité, sur lesquels l'échevinage étendait sa sollicitude. Mais quoique l'on vît, à Paris, des marchands de bois mis en prison pour avoir vendu au-dessus du tarif (1633) et qu'à Rouen ces commerçants fussent tenus d'apporter chaque semaine un extrait détaillé de leurs livres au greffe de la police, la valeur vénale des cordes, moules, brasses, « poids », sommes ou voies n'était nulle part influencée par les *maxima* officiels, qui se bornaient à consacrer des cours librement débattus[2].

Ces cours, d'un point à un autre du territoire, demeuraient très variables : à Nîmes nous trouvons au XVIIe siècle le chiffre le plus élevé : 25 francs pour les 1.000 kilos de saule bien sec, employé à la lessive ; de Rambervillers, en Lorraine, nous vient le prix le plus bas : 92 centimes[3]. A coup sûr la matière première est ici comptée presque pour rien ; le façonnage du bois,

4592. Ces plantations sont entreprises à forfait, au XVIIe siècle, moyennant 140 francs l'hectare.

(1) Voyez DELAMARE, *Traité de la police*, III, 836 et suiv.

(2) Arch. Nat. AD † (Ordonn. du prévôt des marchands de Paris des 9 juillet 1621 et 29 mai 1629. — Arrêt du Parlement du 10 juin 1633. — Ordon. de police de janvier 1630, à Rouen). — Arch. Dép. de Haute-Garonne, B. 429, de l'Yonne, H. 467. — Th. DE MONTAUGÉ, *Agric. dans le Toulousain*, p. 23.

(3) En 1641. — La corde de bois est même vendue à Rambervillers 35 centimes, en 1626, ce qui correspond à moins de 20 centimes pour les mille kilos.

sa « mise en corde », coûtant lui seul un minimum de 50 centimes par 1.000 kilos à cette époque. En Limousin ou en Bourgogne, à Clermont-Ferrand ou en Basse-Normandie, suivant qu'il s'agit de châtaignier, de chêne ou même de noyer, il existe des combustibles de 1 franc à 2 francs les mille kilos; tandis qu'à Paris les chiffres oscillent de 15 francs pour le bois flotté le plus commun jusqu'à 24 francs pour le meilleur « bois de moulle »[1].

Cette diversité subsista au XVIIIe siècle : de 60 centimes en Roussillon à 25 francs — taux ordinaire de la capitale — les mille kilos de bûches se négociaient pour toutes sortes de prix, suivant qu'elles étaient plus ou moins rapprochées du consommateur; et si l'écart de valeur est grand entre deux localités séparées par une distance minime, c'est sans doute que la route est mal commode et que le transport sera coûteux : le bois s'achète ainsi pour 75 centimes les mille kilos en Dauphiné lorsqu'il se vend 12 francs à Aix ; dans une même province, la Normandie, il s'en trouve, à peu d'années d'intervalle, de 22 francs à Caen, de 14 francs à Bayeux, de 1 fr. 50 à Silli, dans l'Orne[2].

Bien qu'on pût avoir encore vers la fin de l'ancien régime une tonne métrique pour 1 fr. 65, dans l'Indre (1773), le chauffage, devenu plus onéreux sur l'ensemble du territoire, s'était élevé en général de 5 fr. 50 à 8 francs. « On prétend, disait un journal publié sous Louis XVI, qu'un Allemand a inventé une

[1] Les mille kilos de bois se vendaient, au XVIIe siècle, 3 francs à Rodez, 3 fr. 70 dans le Comtat-Venaissin, de 4 à 7 francs en Alsace, de 5 à 6 francs à Orléans, de 7 à 13 francs à Soissons, 5 francs à Mézières, de 7 à 8 fr. 50 à Brétigny-sur-Orge (Seine-et-Oise) et à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir). — Ils coûtaient en Angleterre, d'après M. Thorold Rogers, de 9 à 16 francs.

[2] Il est payé 2 fr. 70 en Berry, 6 francs à Toulouse, 8 francs à Mézières, 11 francs à Boulogne-sur-Mer. A Marseille le bois de chêne blanc valait de 16 à 17 francs, le bois de pin 6 fr. 50.

machine électrique, au moyen de laquelle il croit se chauffer sans bois ni charbon ; cette découverte serait inappréciable, les bois manquant dans presque toute l'Europe[1] ». En attendant que ce rêve — ce ne pouvait être il y a cent vingt ans qu'un rêve — eût pris corps, une matière naguère inconnue, la houille, venait d'apparaître et commençait à être utilisée dans l'industrie.

« La disette de bois dont la France est menacée, écrivait-on en 1784, a fait désirer un combustible qui pût le remplacer à bien des égards... Le charbon de terre remplit entièrement cet objet ; aussi dans presque toutes les provinces est-il mis en usage pour les forges[2] ». La Grande-Bretagne en avait su tirer parti dès le milieu du XVIe siècle ; elle l'exportait aussi dans les Flandres, où les maréchaux-ferrants du littoral s'approvisionnaient de « charbon anglais » — ainsi le nommait-on pour le distinguer du charbon de bois[3]. Les Pays-Bas imitèrent les premiers son exemple ; des privilèges sont accordés en 1559 pour l'exploitation de mines dans le comté de Namur. Nos compatriotes employaient-ils, en certaines provinces, quelques débris de houille affleurant le sol, c'était presque inconsciemment : ils avaient remarqué que cette « terre-pierre » ou « castine », comme on l'appelait en Nivernais, faisait fondre le minerai de fer, et ils mettaient dans les fourneaux ce qu'ils trouvaient par hasard dans les trous peu profonds des champs du voisinage.

Cette substance était si peu répandue sous Louis XIII que l'auteur d'une description de l'Europe, en 1625, mentionne à titre de curiosité, au chapitre de l'Écosse, l'extraction en grande

(1) Journal des annonces à Rouen, juillet 1775.

(2) Soc. Scient. Creuze, III, 271. — Un arrêt avait même enjoint aux teinturiers de Rouen de se servir exclusivement de houille dans leurs ateliers, excepté pour les teintures d'incarnat.

(3) Arch. Dép. Nord, B. 2421 et 2541. — Les brasseurs de l'Artois se servent aussi, en 1608, de ce charbon, « qu'ils achètent à vil prix » (Arch. Com. Boulogne, 1185).

abondance, dans ce pays, « d'une *certaine pierre noire fort propre à faire du feu* »[1]. Là même où il avait pénétré, le charbon de terre n'avait pas réussi toujours. En Alsace, après un succès éphémère (1580), la houille fut, par suite d'une baisse de prix des bois, assez longtemps délaissée. On lui reprochait de se décomposer lorsqu'elle n'était pas consommée immédiatement[2].

La première entreprise sérieuse dont le « charbon de pierre et de terre » ait été l'objet — la première du moins dont j'aie connaissance — date de 1612. La matière est si rare « en notre royaume, particulièrement à Paris, disaient les lettres de concession, que les habitants sont contraints de l'aller chercher en Angleterre et autres pays étrangers »[3]. Il s'agissait pour le bénéficiaire, auquel on donnait le privilège de la vente du charbon de terre dans toute la France pendant trente ans[4], d'ouvrir des mines près de Brioude et de rendre l'Allier navigable afin de faciliter le transport de leurs produits. Cet industriel, investi du droit d'expropriation vis-à-vis des possesseurs du sol, n'aurait pu faire de son monopole un usage bien considérable, puisque le *summum* de son ambition était de faire travailler trente ouvriers dans chaque mine.

(1) Davity, *États de l'Europe*, p. 29. Il parle aussi « d'un lieu nommé *l'aire des charbons*, riche en bitume terrestre, qui brûle quelquefois au grand dommage des habitants ».

(2) Hanauer, *Études économ.*, *Alsace*, II, 390.

(3) Arch. de la Guerre, LXXI, 249. — Ces importations de houille étaient interdites en temps de guerre; mais nombre de particuliers obtenaient des passeports pour faire venir un ou plusieurs bâteaux de charbon. Saint-Simon et Nogent-Bautru demandent à Richelieu (1628), à titre de faveur spéciale, une autorisation de ce genre. Ils font valoir que le premier président en a obtenu précédemment une semblable, ainsi que « le serrurier qui travaille au Luxembourg ». Des permissions analogues étaient données par les gouverneurs de provinces en Normandie, Picardie et Champagne (voy. Arch. Aff. Étrang., France, t. 790, fol. 13, 32 et 63).

(4) « Sans que le prix du charbon puisse excéder, dit-on, ce qu'il se vend présentement. »

La province d'Auvergne où, pensait-on, « le charbon se trouve en plus grande quantité qu'en aucune autre », le Forez et le Limousin demeurèrent, presque jusqu'à la fin de la monarchie, les fournisseurs principaux, les seuls, pourrait-on dire, de houille française. L'Artois consommait encore du charbon anglais sous Louis XV. Nos mines indigènes étaient d'ailleurs très rudimentaires : moyennant un contrat passé avec le propriétaire du fonds qui se réservait le quart du rendement, des ouvriers, le plus souvent dépourvus de connaissances techniques et de capitaux, acquéraient le droit de fouiller à leur guise. Quand le filon s'enfonçait, ils renonçaient à le suivre. Le commissaire de la Convention dans l'Allier faisait remarquer (1794) que les mines de Commentry ne donnaient qu'une houille de mauvaise qualité, parce qu'on la prenait trop à la surface. Creusait-on des puits et le charbon se trouvait-il en abondance ; aussitôt il tombait à vil prix en raison des faibles débouchés qui existaient encore et l'entrepreneur, ruiné par ses avances, cessait de travailler. Plusieurs mines furent ainsi abandonnées sous Louis XVI [1].

La houille commençait toutefois à se répandre dans le voisinage des lieux d'extraction : à Lyon, les hôpitaux, les maisons religieuses et autres grands établissements l'avaient adoptée et la brûlaient dans des poêles de fer. A Paris même arrivaient, par la Seine, des stocks qui nous sembleraient aujourd'hui insi-

[1] Arch. Dép. Somme, A. 3; Maine-et-Loire, E. 4196, 4198. — Soc. scient. Creuze, III, 273, 396. — MORAND, *L'Art du charbonnier* (Paris, 1768). — DELAMARE, *Traité de la police*, III, 931. — Soc. Émulation Allier, XII, 367. Le canton de Montmarault (Allier) fournissait 52.500 tonnes en 1794. — Un concessionnaire de mines dans le Limousin offre aux forges établies à Ruelles pour la fonte des canons, de leur fournir tout le charbon nécessaire, « presque au même prix que celui du bois ». La différence de valeur entre les deux combustibles était donc peu importante encore dans certaines localités.

gnifiants, mais qui néanmoins avaient donné lieu dès 1735 à la création de mesureurs et de porteurs en titres dont les offices s'étaient vendus près de deux millions de livres (1).

Le charbon de terre coûtait du reste assez cher à cette époque, ce qui expliquait assez que son emploi fût lent à se propager : 30 francs à Paris, pour les mille kilos de houille, était un chiffre élevé quand le bois se payait 20 francs. A Rouen, le charbon anglais valait 27 francs et celui de Languedoc 35 francs (1728); à Strasbourg il s'achetait 24 francs. Seules, des villes situées à proximité des mines, comme Lyon ou Bordeaux, se le procuraient à des taux plus modiques; encore était-ce à condition d'être sur une voie fluviale : la capitale de la Guyenne, où la tonne se vendait de 14 à 17 francs, s'approvisionnait ainsi à Carmaux, dans l'Hérault; et pendant que Toulouse avait du charbon à 6 francs, il ne valait pas moins de 35 francs les mille kilos en d'autres parties du Languedoc (2).

A ces conditions le charbon de bois pouvait avantageusement soutenir la concurrence avec la houille. Cette dernière depuis cent ans a baissé, tandis que le premier a monté; de sorte qu'aujourd'hui un kilo de bois carbonisé coûte à peu près, dans Paris, le quadruple du même poids de combustible minéral — 18 centimes contre 4 centimes et demi — alors que leur puis-

(1) Arch. Nat. AD † (Sentence de l'hôtel de ville de janvier 1735). — Il y avait 26 mesureurs et 22 porteurs, jouissant d'un droit de 25 sous par voie de 11 hectolitres. — Arch. Nat. F¹², 713. Les députés du commerce à Lyon signalent une hausse importante des charbons de 1757 à 1767.

(2) Au moment de la Révolution la houille d'Auvergne se vendait à Paris 36 francs, celle de Moulins 31 francs. En Alsace et à Boulogne-sur-Mer le charbon valait aussi 31 francs. En Bourbonnais son prix était de 18 francs. — D'après A. Young, en Italie, le charbon de terre de Venise s'achetait 66 francs à Vicence. — Les chiffres les plus anciens du XVIe siècle étaient également assez hauts : 25 francs la tonne en Flandres (1550), 41 francs à Strasbourg (1576), 25 francs à Nîmes (1592). — Elle ne montait alors qu'à 13 francs à Cambridge, en Angleterre.

sance calorifique est peu différente [1]. De là vient l'abandon graduel du charbon de bois dont l'usage diminue sans cesse. La transformation du bois en charbon paraît offrir naguère une précieuse ressource aux possesseurs de forêts, dont les produits trouvaient acquéreurs, sous cette forme, à un taux plus rémunérateur que sous celle de bûches ou de fagots. Il faut environ 5.000 kilos de bois pour obtenir 1.000 kilos de charbon; mais ces 1.000 kilos de charbon se vendaient, semble-t-il, comparés aux 5.000 kilos de bois, avec un écart supérieur au coût de la main-d'œuvre. Le charbon ayant valu aux derniers siècles, suivant les époques, une moyenne de 4 francs à 7 fr. 50 le *quintal métrique*, tandis que le bois nécessaire à produire ce quintal variait de 2 fr. 25 à 4 francs, il y aurait eu *en apparence* un profit énorme à le carboniser [2].

Sans doute ce profit était moindre *en réalité*, parce que les prix des charbons figurant à nos tableaux proviennent surtout des villes, où la tonne de bois de chauffage coûtait beaucoup plus que la moyenne ci-dessus, applicable à l'ensemble du territoire. L'opération n'eût-elle présenté d'autre avantage que celui de diminuer des quatre cinquièmes un poids déterminé de bois, et de le rendre par là même plus aisément transportable, elle n'en eût pas moins été fructueuse encore.

Le charbon étant plus coûteux que le bois, les classes riches

(1) Le charbon de terre équivaut, au kilogramme, à 8.000 calories; le charbon de bois à 7.000.

(2) Pour rendre plus saisissable la comparaison des chiffres, nous convertissons ici l'hectolitre en poids, sur la base ordinairement admise de 20 kilos par hectolitre; mais le charbon de bois continuant à se négocier, dans le commerce, au volume plutôt qu'au poids, nous avons maintenu l'hectolitre comme unité de mesure des tableaux. L'hectolitre oscilla, de 1600 à 1800, entre 55 centimes et 1 fr. 10 à Orléans, entre 55 centimes et 1 fr. 50 à Soissons, entre 82 centimes et 2 fr. 35 à Paris, entre 34 centimes et 1 fr. 60 à Strasbourg où la municipalité conservait le monopole de la vente. Sous Louis XVI il valait 1 fr. 20 à Marseille, 1 fr. 36 à Châteauroux, 1 fr. 80 en Bourgogne et 2 fr. 15 à Paris.

ou aisées en avaient seules adopté l'usage. Toute la cuisine du peuple et de la petite bourgeoisie urbaine se faisait au bois dans l'âtre, comme celle des campagnards. C'est le contraire maintenant : à Paris, les petits ménages absorbent presque tout le charbon de bois annuellement introduit dans la capitale. Aussi, malgré le discrédit relatif de ce combustible, sa consommation actuelle demeure encore de 1.640 hectolitres par 1.000 Parisiens, peu inférieure aux 1.840 hectolitres qu'elle atteignait sous Louis XIII [1]. Il est vrai que, si le prolétaire ne brûlait pas de charbon au XVIIe siècle, tel grand seigneur fastueux tenant table ouverte, comme le duc de Candale, dépensait dans ses fourneaux près de 4.000 hectolitres par an [2].

A l'hôtel de ce même personnage, 50 bûches et 75 fagots étaient, chaque jour d'hiver, réduits en cendre. Au palais du cardinal de Richelieu, d'après la fourniture qui montait quotidiennement à 42 francs du 1er novembre à Pâques 1639 et seulement à 22 francs le reste de l'année, les cheminées des appartements du premier ministre dévoraient mille kilos de bois par vingt-quatre heures dans la saison froide [3]; et, si l'on en croit une statistique de la même époque, le Paris d'il y a deux cent soixante ans avait besoin d'une quantité de bois correspondant à un stère par tête d'habitant. Le Paris contemporain est loin d'en brûler autant : il se contente d'un quart de stère à peu près par

(1) Le chiffre de 1640 résulte des entrées constatées actuellement à l'octroi et comparées à la population. — En 1637, d'après le rapport des commissaires au Châtelet, Paris consommait 18.000 muids de charbon, soit 738.000 hectolitres, et contenait au maximum 400.000 habitants. (Bib. Nat., Mss., Joly de Fleury, 1428, fol. 1 à 4).

(2) D'après le marché passé par lui pour son chauffage, en 1650, il devait lui être fourni chaque jour (été comme hiver) un quart de muid de charbon, soit 10 hectolitres et quart. (Voyez de Grouchy, Bul. Soc. Hist. Paris, mars 1892.)

(3) Bul. Soc. Histoire Paris (*loc. cit.*).

tête[1]. Cependant il est beaucoup mieux chauffé : un stock de houille, qui représente 500 kilos par personne, a fait bien plus que combler le déficit du bois puisqu'il fournit, à poids égal, trois fois plus de chaleur. Et, comme cette chaleur est utilisée dans des appareils perfectionnés, les particuliers se trouvent jouir, à moindres frais, de cette sorte de bien-être solide et discret appelé le confortable.

Les trois francs par jour, auxquels Mme de Maintenon, dans la lettre bien connue où elle dressait le budget de son frère, évaluait le chapitre du chauffage, ont permis au ménage d'Aubigné d'acheter, suivant le prix de ce temps, 150 kilos de bois (1679). « Il ne faut que deux feux et que le vôtre soit grand, disait-elle » ; ... avec ces deux feux, dont un flambait sans doute à la cuisine, la maison devait être glaciale ; tandis qu'un calorifère la chaufferait aujourd'hui tout entière presque pour le même prix[2].

Quand Sganarelle, dans *Le Médecin malgré lui*, demande 5 livres 10 sous du cent de fagots, il ne semble pas que ses prétentions soient exagérées : 5 livres 10 sous représentent *intrinsèquement* 9 francs ; or les fagots se vendaient à cette date (1666) 7 à 8 francs à Soissons et même 13 francs aux environs de Paris. Ces écarts tenaient-ils à ce qu'il y avait « fagots et fagots »? Si le personnage de Molière reconnaît qu'on en peut « trouver autre part à moins », les plus chers ne sont pas, comme il l'affirme, ceux auxquels « on n'épargne aucune chose » et que l'on fait « d'une façon qu'il n'y a rien à dire », mais ceux simplement, j'imagine, qui, depuis la forêt d'où ils sortent ont, comme les bûches, une route quelque peu longue à parcourir avant d'arriver au foyer de l'acheteur.

(1) Mss., Joly de Fleury (*loc. cit.*). — Voyez aussi A. de Boislisle, *Généralité de Paris*, p. 666. (Consommations de Paris en 1714.)

(2) *Correspondance de Mme de Maintenon* (Ed. Lavallée), t. II, p. 67.

Les fagots, qui avaient valu si bon marché au XIVᵉ siècle et jusqu'au milieu du XVᵉ, qui, en 1451-1525, étaient tombés à 2 francs, — tandis qu'ils se payent aujourd'hui 30 francs — montèrent à 8 francs au XVIIᵉ et à 11 fr. 50 au XVIIIᵉ siècle. Sous Henri IV et Louis XIII on vendait le cent 1 fr. 70 en Lorraine, 4 francs à Strasbourg, 6 francs à Orléans, 8 francs à Bordeaux, etc. ; dans les années qui précèdent la Révolution la même marchandise coûtait 25 francs à Boulogne-sur-Mer, 13 francs à Agen, 8 francs en Bourgogne et 2 fr. 70 dans les campagnes de Sologne [1]. Mais, sous la diversité des chiffres qui peut-être ne s'appliquent pas tous à des fagots de même nature et de même taille, il est aisé de constater, en s'attachant par exemple à la suite des prix dans une localité, que cette sorte de combustible, naguère si bon marché, était devenu rare et onéreux dans la seconde moitié du XVIIIᵉ siècle.

Dans la lettre dont nous parlions tout à l'heure Mᵐᵉ de Maintenon octroyait généreusement aux d'Aubigné, pour leur éclairage personnel, deux bougies par jour coûtant dix sous, c'est-à-dire — *en tenant compte du pouvoir de l'argent* — 1 fr. 90 de notre monnaie ; somme équivalant de nos jours, à Paris, avec les becs de gaz munis de manchons incandescents, à 3.000 bougies-heure, soit 600 bougies brûlant pendant cinq heures. On ne peut cependant comparer la flamme de la cire au gaz moderne, issu des entrailles du charbon. Au fait, à quoi pourrait-on bien la comparer aujourd'hui. La révolution, avons-nous dit dans

(1) Les différences de prix tiennent aussi parfois à l'essence du bois : ainsi à Toulouse (1788) les fagots « de levée » — bois mort sans doute — se payaient 4 fr. 70 le cent, les fagots « de coupe » 11 fr. 70. Les fagots de hêtre étaient vendus 15 fr. 75 à Rouen et les fagots de bois blanc 5 francs (1784). De même à Paris, en 1739, les bourrées de taillis valaient 6 francs et les bourrées d'aubier 11 fr. 40. On offrait, entre Rambouillet et Épernon (1633), des fagots « pelarts » à 15 fr. 60 le cent et des fagots « non pelés » à 8 fr. 30.

le chapitre précédent, la révolution dans le domaine de l'éclairage a été si rapide, depuis un siècle, qu'en ce court laps de temps plusieurs inventions — dont une seule eût suffi jadis à renouveler cette industrie pour une longue durée — ont surgi, lutté, grandi, ont été proclamées éternelles... et sont mortes ou vont mourir, dédaignées, repoussées, vaincues par de nouvelles découvertes. Le changement a été si radical que, de la cire jusqu'à la résine en passant par la chandelle et les huiles de toute provenance, rien de ce qui éclairait nos pères ne nous éclaire plus.

Si l'entretien des parquets, le modelage, les pièces anatomiques ou les onguents de pharmacie n'exigeaient pas l'emploi de la cire, l'apiculture aurait renoncé à ses opérations bucoliques; d'autant que le miel a perdu, par le bas prix du sucre et des glucoses, la plupart de ses usages et que la cire des abeilles elle-même rencontre une concurrence redoutable dans les cires végétales, recueillies sur certains arbres exotiques : raphia de la Réunion, coccus de Chine ou palmier du Brésil. Il y a deux cents ans la cire brute nous venait d'Afrique et de Moscovie; on la blanchissait dans des raffineries, dont les Hollandais et les villes Hanséatiques avaient eu longtemps le monopole et que nous avions ensuite imitées en France[1]. Mais on la vendait très cher : 4 francs le kilo en moyenne et 5 fr. 50 sous forme de cierges d'appartement bien confectionnés[2].

(1) Voyez *Pièces justificatives du Rapport sur la généralité de Paris*, par A. de Boislisle, p. 780. (Mémoire présenté par les négociants de Paris en 1685.)

(2) Au commencement du XVIIe siècle (1601-1625) la cire jaune valait 3 fr. 60 en gros, 4 fr. 16 au détail; la cire blanche 4 fr. 65. Les torches, ou cierges de cire, coûtaient depuis 4 fr. 30 à Nevers jusqu'à 6 francs à Strasbourg et en Languedoc. Après avoir baissé sous Louis XV, les prix étaient remontés en 1789 : la bougie se payait de 5 à 6 francs; la cire française 4 fr. 75 en moyenne; celle du Levant 5 francs; celle de Silésie ou de la Baltique, rendue à Rouen ou à Marseille, de 4 francs à 4 fr. 70.

Si l'on ne peut établir aucun rapport entre le gaz actuel et la cire, ancienne lumière de luxe, moins encore serait-il possible de tenter quelque rapprochement entre ces deux pôles de l'éclairage artificiel : la résine et l'électricité. Pourtant les torchettes de résine du pauvre, à 55 centimes le kilo — prix moyen du dernier siècle — revenaient, à clarté égale, plus cher que les fils d'or magique, enfermés en des poires de verre, qui resplendissent maintenant dans la demeure du riche. Cette énergie mystérieuse, d'usage familier bien que d'essence inconnue, que nous nommons « électricité », la plus aristocratique des lampes nouvelles, est — mesurée par un étalon commun — d'une moindre dépense que les fumerons démocratiques, tirés de la sueur visqueuse des sapins, dont le rougeoiment falot dissipait l'obscurité des cabanes d'autrefois[1].

L'huile de colza, seule employée présentement, est aussi d'innovation récente ; le colza ne fut sérieusement cultivé que vers la fin du XVIIIe siècle, et la première mention que nous ayons trouvé de cette huile fait ressortir le prix du kilo à 2 fr. 50 en 1780. Après une vogue passagère, cette graine à son tour semble à la veille d'être abandonnée : sa consommation, à Paris, a baissé des trois quarts de 1855 à 1895 ; aussi la surface consacrée en France à la culture du colza, graduellement réduite de 200.000 hectares, vers 1860, à 40.000 aujourd'hui, est-elle expulsée peu à peu de la carte agricole, comme tant d'exploitations rurales dont l'avènement marque un progrès et l'effacement un autre progrès, supérieur au premier. Le pétrole dont la lumière coûte moitié moins que celle de l'huile,

(1) Le kilo de résine variait, au XVe siècle, de 16 à 44 centimes ; il se vend au XVIIe siècle, depuis 1 franc à Nyons (Dauphiné), jusqu'à 10 centimes à Bordeaux, celui-ci étant vraisemblablement une matière non dégrossie. En 1790, les chandelles de résine sont cotées 32 centimes le kilo en Bretagne, 54 centimes en Saintonge et 72 centimes en Orléanais.

la remplace désormais dans la lampe diversement artistique du bourgeois, aussi bien que dans la suspension en faïence des campagnards.

C'est donc au pétrole, à 35 et 50 centimes le litre suivant les localités, qu'il conviendrait de comparer les huiles de jadis, d'origine multiple, de chènevis, de poisson, de faînes ou de pavot. Toutes étaient d'un prix élevé, avec peu de différence entre les sortes à manger ou à brûler; certaines substances comme la noix, l'olive ou la navette ayant indifféremment l'une et l'autre destination. L'huile d'olive se vendait souvent meilleur marché dans le midi que l'huile de lampe dans le nord[1]. Comme la valeur de toutes les denrées, sous l'ancien régime, celle de l'huile varie fort suivant les lieux et les années, même pour des qualités identiques[2]. L'huile à réverbères, qui s'achetait 76 centimes le kilo à Soissons en 1774, s'y vend 1 fr. 55 en 1780. L'instabilité des chiffres, motivée sans doute par les mécomptes des récoltes, faisait que le jus des mêmes graines oléagineuses servait tantôt à badigeonner les murs et tantôt à assaisonner les salades. Les liquides humectant les mèches de ces grosses veilleuses qui n'avaient de commun avec nos « lampes » que le nom, revenaient à 1 franc en général, de 1600 à 1700 et,

(1) Cette dernière vaut 1 fr. 50 à Boulogne-sur-Mer (1773), tandis que l'huile d'olive, à Rodez, se paie 1 fr. 15, et l'huile superfine à manger 1 fr. 60 à Lyon. L'huile d'olive se vend à Paris ou à Orléans, 1 franc à 1 fr. 65; en Alsace jusqu'à 2 fr. 85 et en Dauphiné depuis 50 centimes. Elle s'achetait moyennement 1 franc à Bordeaux et 80 centimes à Marseille sous Louis XV.

(2) Sur l'huile d'olive en Provence, au XVIIIe siècle, voyez Soc. statistique Marseille, 1851, p. 282, et sur la fabrication ancienne de diverses huiles, Davity, *États de l'Europe en 1625*, p. 82 et suiv.; Guyot, *Le paysan lorrain*, p. 62; De Montaugé, *Agricult. dans le Toulousain*, p. 28; Arch. Dép. Cher B. 4263. — Les noix étaient d'un très faible rendement en huile, comparativement à leur volume; tandis que de certaines graines, comme le chènevis, on tirait une proportion importante de liquide; mais ces graines se vendaient beaucoup plus cher que les noix.

de 1701 à 1790, à 85 centimes; ils se payaient donc *intrinsèquement* le même prix et, *relativement* à la puissance d'achat de l'argent, deux ou trois fois plus que notre huile de colza, laquelle coûte elle-même le double du pétrole[1].

Bien que la chandelle ait disparu de nom et de fait, un de ses éléments est contenu dans la bougie contemporaine. On sait que la fabrication de cette dernière consiste à extraire du suif complet, tel qu'il sort du fondoir, une partie liquide, l'oléine, dont le départ a transmué la molle chandelle, coulant avec un déplorable laisser-aller, en ce rouleau de stéarine sèche et solide que nous voyons. Mais la bougie ne joue plus qu'un rôle tout secondaire, presque insignifiant, dans l'éclairage; tandis que la chandelle en était naguère le fondement. Et si l'exportation des suifs était partout défendue, pour les maintenir à un prix « raisonnable »; si la chandelle était taxée et sa confection soumise à des règlements sévères — on obligeait, sous Louis XIV, les manufacturiers à lui laisser sa couleur jaune sale, pour qu'il ne fût mis en vente qu'une qualité unique[2] — c'est que ce luminaire demeurait très coûteux. Le kilo varia, aux XVIIe et XVIIIe siècles, de 70 centimes à 1 fr. 25 et valut en moyenne 1 franc, prix intrinsèquement le même que de nos jours et, par conséquent, double ou triple du nôtre comme valeur relative[3].

(1) On aura idée de l'extrême disparité des prix en constatant que, sous Louis XIII, des huiles de noix se payent de 60 centimes à 1 fr. 20 à Orléans, des huiles de navette 1 fr. 65 et des huiles de chènevis 3 fr. 35 en Seine-et-Oise. A la même époque l'huile à brûler valait de 75 centimes à 1 fr. 45 à Nîmes, 1 fr. 40 à Paris et 1 fr. 14 en Lorraine. Vers 1780 l'huile de poisson se vendait en Artois 1 fr. 15, le même prix que l'huile d'olive *à brûler* en Provence.

(2) On prétendait que la chandelle blanche « n'était pas autrement d'un bon usage ».

(3) En 1790 le kilo de chandelle valait 1 fr. 34 à Paris, 1 fr. 22 en France. Le plus ou moins de soin apporté à la fabrication et la nature des suifs influaient sur les prix. Vers 1698 une qualité, dite « du faubourg Saint-Antoine », faite « au moule » par un industriel breveté à cet effet, se vendait

L'éclairage toutefois ne tient dans le budget ouvrier qu'une petite place — 2 pour 100, avons-nous dit —; sa vulgarisation et sa baisse récente ne peuvent donc compenser la hausse du loyer que nous évaluons à 11 pour 100 du total des débours annuels. Les chiffres contenus dans le second livre de cet ouvrage nous ont permis de mesurer cette hausse[1]. Le loyer actuel d'une maison, dans les communes de 2.000 habitants et au-dessus, ressort d'après la dernière enquête administrative à 71 francs[2]. Le loyer d'une maison de village n'était, de 1601 à 1750, que de 19 à 24 francs, en moyenne 20 fr., trois fois et demie plus bas que de nos jours, inférieur au niveau général des dépenses de la vie ancienne comparée à la vie présente. En 1751-1790, il est vrai, ce loyer rural monta à 32 francs, moitié moindre seulement des nôtres; mais dans les villes de province, à Paris surtout, le gîte des pauvres gens absorbait encore une part de leur salaire bien inférieure à celle que prélèvent en 1897 les frais d'habitation.

Il s'est produit, pour les maisons, un phénomène contraire à celui que nous avons constaté pour la plupart des objets utiles à la vie, que le progrès des sciences a permis de créer ou de répandre avec moins de peine et plus d'abondance, au profit de l'humanité contemporaine. Ici, la découverte de nouveaux

1 fr. 50; la chandelle ordinaire ne se payait alors qu'un franc. On voit que les prétentions administratives, concernant la taxe, demeuraient lettre morte. Suivant les villes la chandelle, au XVIIe siècle, s'achetait la même année depuis 90 centimes jusqu'à 1 fr. 45. — A Caen, en 1783, le suif *en pain* était coté 85 centimes, le suif *en chandelles* 1 fr. 26.

[1] Voyez le texte du tome Ier, p. 446 (Prix et loyers des maisons aux temps modernes), et les tableaux du tome II, p. 289 (Loyer des maisons à Paris), p. 310 (Loyer des maisons en province et à la campagne), p. 339 (Loyer des chambres et appartements) et p. 885, 888 (Moyennes des tableaux précédents).

[2] Il est moyennement de 91 francs dans l'ensemble des communes d'une population de 5.000 habitants et au-dessous.

matériaux de construction, les inventions mécaniques facilitant l'extraction, le façonnage ou la mise en place des matériaux déjà connus, ont pu compenser la hausse des bois d'œuvre, celle peut-être des salaires du bâtiment, mais non pas celle des terrains, que le peuplement des villes faisait de plus en plus rares et plus chers. Si le logis rural s'est amélioré, si la chaumière est mieux close, plus saine, plus vaste et plus attrayante, l'espace réservé, dans les cités populeuses, au foyer du prolétaire n'a point augmenté ; à Paris il a plutôt décru. Il est dans tous les cas insuffisant, indigne du luxe raffiné des immeubles qui l'avoisinent. Seulement tout indique que cet état de choses est transitoire et que la rapidité des communications à l'intérieur des grands centres ne tardera pas à y mettre fin.

CHAPITRE XII

INFLUENCE DE LA POPULATION SUR LES SALAIRES

Le développement de la population dans l'ancienne France a toujours eu pour résultat de diminuer les salaires. — Le phénomène inverse s'est produit aux époques où la population a décru. — Le prolétaire ne profite pas, comme consommateur, de l'avilissement des façons dont il souffre comme producteur. — Il faut considérer le salaire *réel* et non le salaire *nominal*. — Mouvement de la population de saint Louis à Jean-le-Bon (1226-1350). — Causes de la fixité des prix du travail durant cette période. — Exagérations qui ont eu cours sur le chiffre des habitants au milieu du XIVe siècle. — Le document que l'on a pris pour base mérite peu de créance ; preuves tirées de l'état agricole, des acceptions variées du mot « feu », de la densité invraisemblable attribuée à la population parisienne. — Dépopulation de la fin du XIVe siècle et du XVe siècle jusqu'à 1450. — Les salaires augmentent. — Ils atteignent leur maximum avec la reprise du défrichement (1451-1475). — Rapports mutuels de ces trois forces : terre, travail et population. — Les salaires très élevés en Angleterre et en Allemagne, comme en France, dans la seconde moitié du XVe siècle. — Baisse des prix du travail au XVIe siècle, en raison directe du peuplement. — Exemples de l'accroissement du nombre des hommes. — La population continue d'augmenter au XVIIe siècle et le travail de perdre sa valeur. — Les salaires se relèvent avec la disette des bras à la fin du règne de Louis XIV et dans la première moitié du XVIIIe siècle. — Ils se réduisent à nouveau à partir de 1750 jusqu'à 1790, à mesure que la densité de la population s'accroît. — Evolution du XIXe siècle. — Hausse simultanée de la population et des salaires. — Ses causes. — Entrée en scène d'une force nouvelle : la science. — Du seul moyen possible de faire enchérir encore le prix du travail.

C'est avec honte, je l'avoue, que, recherchant les causes de hausse ou de baisse des prix du travail, j'ai vu les salaires bassement soumis à cette loi de l'offre et de la demande, aujourd'hui si décriée dans l'opinion publique, qualifiée d' « immorale » par les uns, d' « inhumaine et matérialiste » par les autres.

Le développement de la population dans l'ancienne France. a eu pour résultat de diminuer les recettes de l'ouvrier et de grossir ses dépenses. Le phénomène inverse s'est produit aux époques où la population a décru : la main-d'œuvre alors augmentait et les denrées baissaient. Il semble que, *dans ce dernier cas*, le travailleur aurait dû souffrir, comme consommateur, de la hausse des salaires dont il bénéficiait comme producteur ; mais la

matière première — laine s'il s'agit de drap, cuir s'il s'agit de chaussures — diminuait plus encore de valeur que le travail ne haussait. Au contraire, lorsque les salaires se réduisaient sous l'influence de la multiplication du nombre des bras, on pourrait croire que le prolétaire profitait, comme consommateur, de l'avilissement des façons qui lui préjudiciait comme producteur. Seulement le renchérissement des matières premières absorbait, et au-delà, l'économie réalisée sur le travail ; de sorte que l'ouvrier perdait à la fois comme vendeur de main-d'œuvre et comme acheteur de denrées.

Perte d'autant plus grande qu'il s'agissait d'une marchandise où l'effort de l'homme a moins de part : la viande, le combustible. Il entre dans le prix d'une livre de bœuf ou d'un stère de bois beaucoup plus de terre que de fabrication. La baisse des frais de fabrication n'affectait pas ces objets, et cent autres, dans une mesure comparable à la hausse de la propriété foncière. Il arrivait même cette chose bizarre que l'essor de la population paralysait ou restreignait la production de certains articles, devenus trop onéreux pour un peuple appauvri, qui n'avait plus que le strict nécessaire. Ainsi disparut la viande, au XVIe siècle, sur la table du paysan.

Dans le langage usuel le taux des salaires ne *s'énonce* pas en marchandises, ni la valeur des marchandises en salaires. On ne dit pas d'un kilo de pain qu'il vaut deux heures de travail, ni d'une journée de menuisier qu'elle vaut dix litres de pétrole ; mais on apprécie en argent le prix du travail et des marchandises. Or la puissance d'achat des métaux précieux varie, ainsi qu'on l'a vu, suivant que ces métaux sont plus ou moins rares [1]. Il s'ensuit que, les variations du coût de la vie étant tout à fait indépendantes des variations de prix du travail, il ne faut jamais

[1] Voyez le « Pouvoir de l'Argent », dans notre tome Ier, p. 17.

prendre le *chiffre nominal* du salaire pour guide dans une étude du budget historique des ouvriers. Souvent les salaires ont augmenté *réellement*, lorsqu'ils demeuraient en apparence stationnaires, ou lorsqu'ils baissaient *intrinsèquement*, parce qu'au même moment le prix de toutes choses baissait davantage; témoin au XVe siècle et au commencement du XVIIIe. Parfois au contraire ils ont diminué, tout en représentant un plus grand nombre de francs qu'auparavant; par exemple sous Henri III et sous Louis XVI. On les vit enfin, lorsque le coût de l'existence diminuait ou augmentait dans la même proportion qu'eux — ce dernier cas fut celui du XIVe siècle, de Philippe-le-Bel à Charles-le-Sage — on les vit immobiles en fait, quoique évalués en plus ou moins de grammes d'argent.

Il n'existe aucune statistique de la population française avant la fin du XVIIe siècle et il n'en existe aucune exacte et complète jusqu'à 1800. Dans le bel ouvrage qu'il a consacré à ce sujet difficile et jusqu'à lui inexploré, M. Levasseur a dû, pour l'ancien régime, se contenter d'évaluations approximatives[1]. Si nous ne connaissons pas le chiffre des habitants, au Moyen Age et à la Renaissance, nous en savons assez pourtant sur la hausse et la baisse successives du nombre des hommes, entre le XIIIe siècle et le XIXe, pour constater que ces mouvements coïncident avec les fluctuations des salaires.

De saint Louis à Jean-le-Bon (1226-1350) le peuplement ne cessa de progresser. Nous avons indiqué déjà l'influence que le besoin de bras dut avoir à cette époque sur l'abolition du servage et le rôle qu'à son tour l'affranchissement dut jouer dans la multiplication des hommes[2]. D'une date à l'autre le prix des

[1] *La Population française*; histoire de la population avant 1789 et démographie de la France comparée à celle des autres nations au XIXe siècle, par E. LEVASSEUR (Paris, A. Rousseau, 2 vol. in-8°).

[2] Voyez notre tome Ier, p. 179.

marchandises et le taux des salaires haussèrent parallèlement et dans une mesure identique. Cette fixité du salaire, malgré l'accroissement de l'effectif des travailleurs s'explique aisément par l'abondance du sol inculte Tant que les nouveaux venus trouvèrent à défricher des fonds nouveaux leur présence ne fut pas à charge à la communauté. Ils produisaient, ils consommaient leurs produits, dans les mêmes conditions que leurs voisins ; c'était l'éclosion pacifique d'un peuple qui se juxtaposait à un autre.

Cette mise en valeur de la terre française était loin d'être terminée quand survint la peste de 1348, puis la guerre de Cent ans. Les conditions avantageuses auxquelles sont encore consenties les ventes de biens ruraux et aussi l'existence de forêts très vastes ; la présence des carnassiers que l'on tue par centaines, en hiver, aux abords des villes, et d'une infinité de bêtes fauves que les vilains peuvent chasser librement en toute saison[1] ; le système primitif de la vaine pâture et des jachères prolongées, qui réduisait la surface annuellement ensemencée[2] ; tout cela tend à prouver qu'une population très dense n'aurait pu vivre à son aise dans le royaume de Philippe-de-Valois.

Aussi nous paraît-il impossible d'admettre la croyance de certains érudits que la population française au XIVe siècle ait atteint un chiffre égal, sinon supérieur à celui d'aujourd'hui. C'est là une vraie légende, dont M. Levasseur a fait justice[3]. Elle reposait sur un document unique, « l'État des paroisses et *feux* des baillages et sénéchaussées de France », dressé pour l'usage des officiers de finance du roi en 1345. Cet état, qui embrasse à peu près la moitié de notre territoire national actuel, aurait une va-

(1) Sur la liberté de la chasse au moyen âge, voyez notre tome Ier, p. 219 et suiv.

(2) Voyez ci-dessus, chapitre II, p. 49, et chapitre III, p. 64, ce qui a trait aux droits d'usage.

(3) E. Levasseur, *La Population française*, I, 158.

leur sérieuse si, d'une part, les 2.411.000 *feux* qu'il porte pour total pouvaient être considérés comme l'équivalent de ce que nous nommons aujourd'hui un « feu », et si, d'autre part, nous avions le droit de penser que ces 2 millions et demi de feux comprennent l'universalité des individus vivant sur cette moitié de la France [1].

Or il n'en est rien : dans les états fiscaux du temps, ni les seigneurs ecclésiastiques et séculiers, ni les serfs possédant moins de 10 livres parisis ne sont comptés. L'absence des nobles, des clercs et du nombreux domestique qui habitait le château ou le monastère, pour servir à l'intérieur et exploiter aux alentours les champs non accensés; l'absence surtout des vilains et des serfs qui n'avaient pas 10 livres parisis vaillant — soit, en monnaie actuelle, 525 francs; combien d'ouvriers de 1897 ne les ont pas! — font du chiffre des « feux » indiqués une base sans valeur [2]. Et cela d'autant plus que nous ne savons pas du tout ce qu'il faut entendre ici par « feu ». Une seule chose est claire, c'est que le document dont il s'agit est un rôle d'imposition et non une statistique de la population. Mais, dans les rôles d'impôts, le « feu » est très souvent une unité fiscale [3], dont le

(1) Ce document, dont il existe plusieurs copies à la Bibliothèque nationale (Fonds français 2833, 4596, 20853 et manus. lat. 17814) et une autre copie aux Archives nationales (Registre P 2289, p. 796), fut publié pour la première fois par Dureau de la Malle (Bib. École Chartes, 1re série, partie II, p. 174 et 175). — M. de Boislisle a montré que cet état, dont on avait à tort fixé la date à 1328 ou à 1304, était réellement de 1345 (*Le Budget et la population de la France sous Philippe-de-Valois*, 1875, Ann. Bull. de la Soc. de l'Hist. de France). M. Levasseur a publié dans *La Population française*, I, 156, un texte où sont rectifiées quelques erreurs de celui de Dureau de la Malle.

(2) Dureau de la Malle, tenant compte de ce manquant probable, conclut, à la suite d'une série d'hypothèses, que l'on sera « stupéfait de l'énorme population » de cette époque. Et en effet on le sera; car cet auteur évalue le total à 60 millions d'âmes.

(3) Et même une unité fiscale dont l'*importance* a beaucoup varié : en 1393, le nombre de « feux solvables » de Dauphiné est de 23.822; en 1410

nombre augmente ou diminue au gré du roi [1]. En ce cas l'on n'en peut tirer aucun indice sur le chiffre des habitants. Ce mot même d' « habitant » n'a pas toujours la signification que nous lui donnons aujourd'hui; il s'entend souvent — comme d'ailleurs celui de « paroissien » — dans le sens moderne de feu ou de famille, et peut-être dans le sens de *famille imposable* [2].

de 17.382 et demi; en 1460 de 4.900. Il est probable qu'au cours de cette période le feu signifia une même chose et que la baisse, de 1393 à 1460, vint de la misère des temps. Mais, en 1558, le nombre des feux du Dauphiné est de 3.545; en 1635 on le porte à 13.000, sans doute au moment de l'établissement des bureaux d'élection dans cette province. Enfin, sous Louis XIV, un édit le fixe à 3.500, en 1710, et un arrêt du Conseil d'État le ramène à 3.013. Cependant la population du Dauphiné était, d'après le dénombrement de 1700, de 543.000 âmes. — Voyez Arch. Dép. Isère, B. 2763, 2753, 2780 et aussi Bul. Soc. Études Hautes-Alpes, III, 545.

(1) Les feux réellement existant dans les provinces se divisaient, au point de vue administratif, en trois catégories : 1° les *nobles*, qui étaient exempts; 2° les *solvables* qui payaient; 3° les *misérables* qui ne pouvaient payer. Souvent les états financiers ne mentionnent pas d'autre chiffre que celui de la seconde catégorie; la première et la troisième n'offrant pas d'intérêt à leurs yeux. Ainsi le chiffre des feux de la Bretagne est de 88.847, en 1392 (Dom Lobineau, *Preuves de l'Hist. de Bretagne*; — de Carné, *États de Bretagne*, I, 32); mais, dans ce chiffre, ne sont pas comprises les habitations exemptes de l'impôt du fouage, qui doubleraient peut-être le total. Au XVIII[e] siècle la Bretagne ne compte que pour 32.000 feux, bien qu'elle eût 1.100.000 habitants. On voyait, en 1550, des communes comme Plénée-Jugon portée pour 12 feux, — elle a aujourd'hui 4.250 âmes — comme Plélan portée pour 16 feux — aujourd'hui 1.214 âmes. — Il en est de même au XVII[e] siècle; aucune proportion entre le nombre des feux et celui de la population. Chaque année d'ailleurs le roi exemptait certains feux à perpétuité. Ils étaient anoblis et affranchis moyennant une somme qui variait de 50 à 400 livres. (Voyez Arch. Dép. Loire-Inférieure, B. 1923 et 1924.) — M. Levasseur, dans *La Population française* (I, 159 et suiv.), expose, avec preuves à l'appui, que l'expression de « feu », non seulement ne désigne pas toujours le même groupe d'individus, mais aussi s'applique très souvent à une *faculté de payer* et non à une *habitation*.

(2) La commune d'Allan (Drôme) est marquée comme possédant 295 *habitants* en 1337 et seulement 192 en 1789; pourtant elle a 500 *communiants* en 1640 et 600 en 1709, — aujourd'hui 1.065 âmes (Arch. Dép. Drôme E. 6644 et 6674). — La commune de Sahune, même département,

Le document financier de 1345 doit donc être considéré, au point de vue de la population, comme de nulle valeur et, si l'on voulait montrer que ses chiffres ne peuvent s'appliquer à des individus en chair et en os, il suffirait de remarquer que les 61.000 feux, attribués par lui à la ville de Paris, correspondraient à un effectif de 240.000, de 270.000, ou de 300.000 âmes, suivant que l'on multiplie le feu par 4, 4 1/2 ou 5. La capitale de Philippe-de-Valois ne pouvait contenir, à beaucoup près, une telle population.

Notre Paris actuel, dont la superficie est de 7.800 hectares, a 2.400.000 âmes, soit 307 habitants par hectare. Le Paris de 1801, qui contenait 3.370 hectares, avait 546.000 âmes, ou 162 habitants par hectare. Il avait été considérablement agrandi en 1788 et renfermait beaucoup de terrains vagues. Le Paris de la fin du règne de Louis XIV s'étendait sur 1.337 hectares; le chiffre donné pour cette époque (1715) — 559.000 âmes — est moins sûr que les deux précédents. Il n'accuse d'ailleurs que 420 habitants par hectare. Ce serait une densité à peu près égale — 405 habitants par hectare — que donnerait le Paris de Henri IV (1596), si l'on admet, pour ses 567 hectares, le total de 230.000 âmes recensées à cette date. Qui pourrait croire que le Paris de 1345, dans son enceinte de 253 hectares, ait pu contenir *davantage*, ou même *autant*, que le Paris de la Ligue *sur une surface double*; qu'il ait eu par conséquent une population de 1.080 habitants par hectare, au lieu des 307 qu'il a présentement, lorsque les arrondissements de la capitale de 1897 où la population est le plus serrée sont loin d'atteindre ce

aurait 102 *habitants* en 1689 et, en 1708, 248 *communiants*; en 1739, 337 communiants; aujourdhui 672 âmes (Arch. Dép. Drôme E. 5190). — Enfin, dans la Drôme encore (Arch. Dép. E. 4996 et 5022) on attribue à Vinsobres 200 *habitants* en 1642 et, en 1753, les consuls déclarent que la population est de 1.200 *âmes* — aujourd'hui 1.586 habitants.

chiffre[1]. Là pourtant les familles sont entassées dans des immeubles de cinq et six étages, où chacune d'elles n'a souvent qu'une seule chambre à sa disposition; tandis que, dans le Paris du XIVe siècle, les maisons n'étaient élevées que d'un étage ou deux et de simples artisans avaient la leur en entier, ainsi que les loyers et les ventes de ce temps nous le font connaître[2]?

Il est donc aussi important de bien interpréter les chiffres d'autrefois que de les recueillir; d'autant mieux que nos pères prenaient avec la statistique beaucoup de libertés. Un écrivain, un orateur et même un fonctionnaire énonçaient avec assurance des nombres qui ne reposaient sur aucune espèce de base. Le premier président de Rouen évalue en 1623 la population de cette ville a 100.000 âmes, tandis qu'en 1787 elle n'était encore que de 68.000[3].

Mais si l'on doit négliger des exagérations trop grossières[4] et si l'on peut regarder comme matériellement impossible la densité invraisemblable que certains auteurs ont attribuée à un pays *en partie inexploité* tel que la France du XIVe siècle, il res-

(1) Les quartiers de la Folie-Méricourt, Hôpital Saint-Louis, Rochechouart, Saint-Merri ont de 730 à 780 habitants par hectare. Seul à Paris, le quartier Bonne-Nouvelle a 1.025 habitants.

(2) Voyez les tableaux de notre tome II, p. 2 et 289.

(3) D'après un pouillé de 1236 (*Historiens de France*, t. XXIII), Rouen aurait eu, au XIIIe siècle, 7.573 *paroissiens* ou *feux*; ce qui, à 4 1/2 par feu, donnerait 34.000 âmes. Si l'on compare les limites du Rouen d'il y a sept siècles avec ses limites actuelles, où sont contenues 104 000 personnes, on se persuade aisément qu'il n'eut jamais pu, dans son enceinte du temps de saint Louis et avec le système de construction de l'époque, loger 34.000 individus. Là encore le mot « feu » n'était pas pris dans son acception moderne.

(4) Sourdis, dans un rapport officiel, en 1633, estimait à 25.000 la population d'Arles, qui n'a pas davantage de nos jours et qui n'avait que 16.000 âmes en 1787 (*Correspondance* DE SOURDIS, III, 302). — Vers la même époque, un contemporain chiffrait à 160.000 la population d'Alger, qui n'a aujourd'hui que 74 000 habitants. (DE GRAMMONT, *Relations sur Alger*, II, 2.)

sort de la comparaison, d'une date à une autre, *des unités de même nom*, et aussi du témoignage concordant des contemporains, la certitude d'un progrès du peuplement depuis le milieu du XIIIe siècle jusqu'à 1350 [1].

A partir de cette date la dépopulation, commencée par la peste, paraît se poursuivre sans interruption. Bien entendu, elle ne se manifeste pas partout à la fois ni au même degré [2]. Il y eut même des villes dont les habitants se seraient multipliés jusqu'à la fin du XIVe siècle — Brive passe de 216 feux en 1343, à 626 en 1376 et à 800 en 1401 [3]. — Mais leur accroissement tenait à ce qu'elles offraient un abri contre les *routiers* qui dévastaient le plat pays. On a vu que les loyers *urbains* ne subirent qu'une faible baisse jusqu'au commencement du XVe siècle. Ailleurs, au contraire, les effectifs recueillis dès le règne de Jean-le-Bon sont déjà très faibles, si on les rapproche de ceux du XVIIe siècle et de ceux d'aujourd'hui. Dans une quinzaine de communes importantes du Périgord qui atteignaient, d'après les derniers recensements, 19.700 *âmes* et qui en avaient 17.400 en 1700, on comptait, en 1365, 1.970 *feux* [4].

Ce fut surtout à partir de 1400 que le vide s'accentua : en

(1) Le compte du fouage, dans 29 paroisses du diocèse de Rouen, donne, en 1347, 2.880 personnes, là où il y en avait 2.106 seulement cent ans auparavant. (L. DELISLE, *Actes normands de la Chambre des comptes*, p. 352.) — Pour 860 paroisses l'augmentation des « paroissiens », du XIIIe siècle au XIVe, est de 6.400. (R. DE BEAUREPAIRE, *La population au* XIVe *siècle*, p. 423.)

(2) M. LEFÈVRE, dans les *Finances de Champagne* (Bib. École Chartes, 1858, p. 69), la signale dès 1341 en cette province, où elle se trahit par une baisse sensible du produit des tailles ou *jurées*. En admettant que cette baisse soit imputable à la diminution du nombre des hommes, le fait serait, à cette date, exceptionnel.

(3) En supposant que le « feu » ait le sens de famille; ce qui paraît ici possible, bien que l'on ne puisse jamais l'affirmer (Bul. Soc. archéol. Corrèze, II, 537).

(4) Voyez Soc. Histor. du Périgord, 1875, p. 399; 1876, p. 136, 334; 1877, p. 183 et suiv., p. 278; 1879, p. 262; 1880, p. 68 et 385.

221 communes de Normandie, qui possédaient 15.000 paroissiens au XIV[e] siècle, on n'en trouvait plus que 6.000 au cours du siècle suivant. Le total avait donc diminué de 60 pour 100 [1]. De 1341 à 1396 la population de Montélimar était tombée de moitié, celle de Sisteron des deux tiers [2]; celle de Vic-de-Chassenay, en Bourgogne, de 1397 à 1442 était passée de 70 feux à 23 [3]. Cette décroissance formidable est à peu près générale. Des bourgs de Roussillon, où il existait naguère 80 feux, n'en ont plus que 30 en 1419. « A Vy, dit le trésorier de Vesoul dans son compte de 1459, il y avait autrefois 72 feux payans et maintenant, par le fait de guerre et mortalité, il n'y a plus que cinq pauvres ménages payant taille. » A Mesnay la population est réduite des cinq sixièmes; à Chierleu, village effacé de la carte, de 18 feux à 1 ; à Poix, « étaient deux pauvres habitants qui s'en sont allés et à présent n'y demeure nul » [4].

Nombreuses sont en ce temps, les masures « vacantes faute d'homme » ; et pendant que les hommes disparaissent les bêtes féroces se multiplient : sans cesse on trouve dans les bois le cuir, ou partie du cuir, d'un bœuf « que les loups mangèrent en la défaute du pastor ». La vie humaine est raccourcie par les épidémies, par les violences; fait étrange et qui ne se repro-

(1) R. DE BEAUREPAIRE, *La population au* XV[e] *siècle* (t. XXVIII des Antiquaires de Normandie). — Le total de 12 paroisses est tombé de 941 à 246 ; celui de 107 paroisses de 6.983 à 2.257, etc. — M. LEVASSEUR (*La Population française*, I, 180 et suiv.) donne de très nombreux exemples de cette diminution.

(2) DE COSTON, *Hist. de Montélimar*, I, 223. — DE LAPLANE, *Essai sur l'histoire municipale de Sisteron*.

(3) DE SAINT-GENIS, *Not. sur Vic.-de-Chassenay*, p. 7. — Cette paroisse remonta à 56 *feux* en 1461, à 735 *âmes* en 1750 et 623 en 1790. — A Talant, petite ville fortifiée de la Côte-d'Or, l'effectif passa de 134 feux en 1376, à 93 en 1434. Seulement, sur ces 93 feux de 1434, 55 sont *misérables* et 24 à l'*aumône*; tandis que, sur les 134 de 1376, il n'y en avait en tout que 23 de misérables. (Com. Antiquités, Côte-d'Or, III, 253.)

(4) Arch. Départ. du Doubs, B. 103, 365, 393; des Pyrénées-Orientales, B. 212.

duira pas au siècle suivant : dans une enquête de 1459 le magistrat de Nîmes ne trouve pas en cette ville un seul habitant ayant dépassé la soixantaine [1]. L'état de la France explique cette pénurie ; le pays semblait se dissoudre ; il fait penser à ces peuplades africaines vivant de la guerre et pour la guerre, puis finissant par en mourir. Dès lors que le pillage devient le vrai moyen de s'enrichir, à quoi bon peiner sur l'outil ou la charrue? Mieux vaut prendre la lance.

La civilisation se détraquait peu à peu ; les idées qu'elle suscite et qu'elle impose, indispensables à l'existence des sociétés, s'évanouissaient. La brute, dans l'homme, reparaissait et se lâchait à travers le monde. Plus d'une fois on l'a vu reparaître dans l'histoire, rarement de façon aussi générale ni aussi continue ; de sorte que le mal se fortifiait par l'habitude. Des générations entières ont passé, durant cette longue période, qui n'ont point connu d'autre régime, nées et mortes au sein de l'anarchie.

... chacun veut escuier devenir,
A peine est-il aujourd'hui nul ouvrier,

écrivait un contemporain, le poète Eustache Deschamps. Il y en avait cependant et, justement parce qu'ils étaient rares, ils étaient bien payés. Quelle a été la situation matérielle de ces prolétaires de la première moitié du xve siècle, qui ne se sont enrôlés dans aucune bande, qui n'ont pas songé à se faire brigands et sont demeurés fidèles au métier ou à la terre. A coup sûr ils manquaient de sécurité et n'ont pas dû réaliser beaucoup d'économies. Ils ont labouré toutefois et vendangé, ils ont bâti des maisons et réparé des églises, ils ont tissé du drap et confectionné des chaussures, puisque les 5 ou 6 millions d'individus,

[1] Puech, *Nîmes à la fin du* xvie *siècle*, p. 493. — Arch. Dép. Orne, H. 427, 1124.

qui remplaçaient la population trois fois plus forte — une quinzaine de millions d'âmes peut-être — du XIVe siècle, ont été nourris, vêtus, logés. Dans ce temps où la vie humaine, si peu respectée, valait si peu de chose, les bras de l'homme valaient beaucoup. On l'a pu apprécier, dans les chapitres qui précèdent, par la comparaison du taux des salaires avec le prix des marchandises. Au milieu de cette confusion où toutes les lois sombraient, la loi économique, c'est-à-dire la force des choses, demeurait souveraine.

Immobiles jusqu'à 1350, et semblables à peu près à ce qu'elles sont aujourd'hui, les recettes *réelles* du travailleur augmentent d'abord de 4 pour 100 jusqu'à 1375, puis de 14 pour 100 dans les soixante-quinze années suivantes[1]. Il semblera étonnant que l'énorme réduction de la population, du milieu du XIVe au milieu du XVe siècle, n'eût amené en définitive qu'une hausse de 18 pour 100 dans la main-d'œuvre. Mais il faut considérer que le salaire dépend à la fois de la consommation et de la production, et que, si la seconde s'est restreinte parce qu'il y avait moins de producteurs, la première s'est abaissée aussi par ce fait qu'il y avait moins de consommateurs. On pourrait donc admettre que, la production et la consommation de chaque individu restant proportionnellement semblables d'une date à l'autre, la main-d'œuvre aurait dû rester exactement au même prix; cela serait arrivé sans doute s'il n'y avait que deux termes en présence : population et travail. Il y a toutefois, dans le prix des bras, un troisième élément : la terre. Celle-ci avait perdu la plus grande partie de sa valeur, et l'avilissement de ses pro-

[1] De 1351 à 1375, époque de *hausse générale* des prix, il y a augmentation de 13 pour 100 dans les dépenses et de 17 pour 100 dans les recettes du travailleur, soit pour ce dernier un profil net de 4 pour 100. De 1376 à 1450, période de *baisse générale* des prix, il y a diminution de 27 pour 100 dans les dépenses et de 13 pour 100 seulement dans les recettes ouvrières, soit une hausse de 14 pour 100 du salaire *réel*.

duits naturels contribuait à l'avilissement du coût des marchandises et par suite à l'augmentation du salaire *réel.*

C'est grâce à l'intervention de ce troisième élément que l'on put observer, dans les vingt-cinq années suivantes (1451-1475), une nouvelle hausse des salaires qui progressèrent de 13 pour 100, tandis que la population augmentait aussi. Le défrichement alla plus vite que le peuplement, la production dépassa la consommation, parce que les nouveaux habitants créaient plus de blé, de bestiaux et d'autres denrées qu'ils n'en absorbaient[1].

Une question se pose ici, à laquelle nous avouons ne pouvoir répondre : cette prospérité matérielle, qui signale *en France* la seconde moitié du xve siècle et le premier quart du xvie (1451-1525), le petit nombre d'historiens qui ont fait *à l'étranger* des recherches analogues aux nôtres la signalent aussi. Thorold Rogers la dépeint en Angleterre, Janssen en Allemagne[2]. Nous ne savons à quoi attribuer, dans ces pays, le bien-être du prolétaire. La population anglaise était alors très faible — 2 millions et demi d'habitants[3]; — à mesure qu'elle augmenta au siècle suivant les salaires baissèrent. Cette population avait-elle été plus forte précédemment? Nos voisins d'outre-Manche ne s'étaient nullement ressentis du désastre séculaire que leur présence sur le continent nous avait infligé. Quant à l'empire germanique, nous ne savons rien du nombre de ses habitants, ni au xive, ni au xve siècle. Rien n'autorise à penser que les causes

(1) Durant cette période le coût de la vie, exprimé en monnaie, diminua de 30 p. 100 par rapport à la période antérieure, tandis que les salaires ne diminuaient que de 17 p. 100; par conséquent ils augmentèrent de 13 p. 100.

(2) Sur l'Italie et l'Espagne nous ne possédons aucun renseignement pendant cette période. Pourtant les salaires donnés par Cibrario (*Économie pol. du moyen âge*) paraissent élevés au xve siècle.

(3) THOROLD ROGERS, *Six centuries of works and wages*, p. 477. — Voyez, à l'appendice de ce volume, le résumé du mouvement des salaires dans la Grande-Bretagne.

toutes locales, qui avaient paralysé, puis refoulé chez nous l'essor du XIVe siècle, aient agi chez nos voisins. Il ne semble pas que, si leur population était *faible*, elle eût été récemment *affaiblie*[1]. Partout cependant le paysan, l'ouvrier, furent plus heureux alors qu'au XVIe siècle et dans les temps modernes. Cela tenait sans doute, s'il est permis de risquer une hypothèse, à ce que ces divers pays se trouvaient dans l'état où nous étions nous-mêmes deux cents ans avant : peu de gens sur de vastes surfaces.

La situation éminement favorable — la journée du manœuvre était moitié plus chère qu'aujourd'hui — où le travailleur s'était trouvé de 1451 à 1475, ne dura pas. Ces salaires exceptionnels tenaient à ce qu'il y avait à la fois très peu de bras et beaucoup de sol inculte. La population s'accrut, les produits du sol augmentèrent; les bras disponibles, plus nombreux, furent moins demandés; la terre vacante, moins étendue, fut moins offerte. Dès la fin du XVe siècle cette double tendance se manifeste et le salaire *réel* se trouve réduit par là de 15 pour 100[2].

Le mouvement se poursuit dans les cent années suivantes et, comme cette période coïncide avec l'avilissement des métaux précieux, la baisse du salaire s'apprécie aisément par la comparaison des dépenses de la classe ouvrière avec ses recettes de Louis XI à Henri IV. Les premières augmentent de 65 pour 100,

[1] Voir *Allemagne à la fin du moyen âge*, par le Dr JANSSEN (trad. Paris), p. 293. — Chambéry avait, en 1331, 435 feux et, en 1387, 677. — Rivoli, 433 feux en 1377 et 435 en 1475. — Caselle, 183 feux en 1377 et 168 en 1415. La population du Piémont, de la Savoie et en général de l'Italie au XVe siècle, est évaluée par Cibrario au *cinquième* de ce qu'elle était en 1842, date de la publication de son ouvrage (*Économie politique du moyen âge*, II, 130 et suiv.). — M. DE REIFFEMBERG (*Statistique ancienne de Belgique*) donne pour Louvain 3.851 feux en 1435 et 3.306 feux en 1472.

[2] En 1476-1500 les salaires diminuent de 11 p. 100, le prix de la vie hausse de 4 p. 100.

les secondes de 20 pour 100 seulement; ce qui revient à dire que le travail manuel se paie 45 pour 100 de moins[1]. Il est avéré que la population tendit à baisser de nouveau à l'époque troublée des guerres de religion; mais il est probable que cette baisse ne fut pas importante, ni surtout générale, car les salaires continuent à diminuer sous la Ligue. Ce qui rendit particulièrement précaire la position de l'ouvrier, ce fut, comme on l'a vu ci-dessus[2], la cherté prodigieuse des grains.

L'accroissement de la population est d'ailleurs compatible avec les troubles politiques. Nous en avons un exemple dans ce fait, singulier mais positif, que durant la Révolution de 1789 le nombre des habitants augmenta. De 1790 à 1806 le département de la Seine-Inférieure vit son effectif accru de 7 pour 100[3]. Au contraire, en des époques de calme et de prospérité, la population demeure parfois presque stationnaire — témoin la France actuelle — ou même elle décroît — témoin les temps pacifiques du ministère de Fleury, sous Louis XV.

La multiplication des hommes, du xve siècle aux siècles suivants, est attestée par mille faits de l'histoire agricole. Telle exploitation, tel « meynement » de Périgord, qui représentait au xiiie siècle 36 journaux de terre et comptait 4 tenanciers en 1478, s'était étendu en 1638 — dans l'espace d'un siècle et demi — jusqu'à devenir un village où 16 familles faisaient valoir

(1) *Comparativement au quart de siècle antérieur* la période 1501-1525 présente sur les marchandises une hausse de 13 p. 110, sur les salaires une hausse de 4 p. 100. Comparée à cette dernière, la période 1526-1550 voit une hausse de 25 p. 100 d'un côté, de 15 p. 100 de l'autre; dans la suivante les chiffres sont respectivement de 20 et de 3 p. 100. Enfin en 1576-1600 la hausse est, pour les marchandises, de 28 p. 100 et, pour les salaires, de 11 p. 100 seulement; chaque quart de siècle étant ici calculé sur le précédent.

(2) Voyez le chapitre VI, page 201.

(3) De Beaurepaire, *Statistique agricole de 1789*, p. 105, et Soc. des Antiq. des Normandie, 362, 374. — Les chiffres furent de 597.000 en 1790 et de 620.000 en 1806.

548 journaux. Le duc de Lorraine concédait encore en 1530, pour une rente de 3 francs, une centaine de ces hectares montagneux de l'arrondissement d'Épinal, où les paysans de la plaine venaient progressivement s'enraciner[1]. La population était plus mouvante qu'aux siècles antérieurs ; soit qu'elle émigra au dehors, comme ces ouvriers du Limousin que l'on voit fréquemment partir pour l'Espagne, soit que les hasards de la guerre aient transplanté, d'une province à l'autre, des soldats qui avaient quitté leur pays natal. Les Bretons, les Gascons, acclimatés en Champagne au XVIe siècle, ne sont pas rares[2].

De Henri IV à Louis XIV les fluctations du commerce et de l'industrie, les dévastations de troupes indisciplinées, la rigueur des impôts, contribuèrent, à des dates et à des degrés divers, à restreindre le chiffre des hommes. C'est ainsi que le Roussillon, vers 1600, voit décroître sa population par la chute de ses manufactures[3], que la frontière de l'est se vide aux années cruelles de la guerre de Trente ans et que, dans maints villages « deshabités », les curés ne recevant à peu près rien des dîmes se mettent à labourer la terre[4]. L'expulsion des « religionnaires » porta plus tard à certaines régions — Languedoc, Lyonnais, Dauphiné, Saintonge — un coup dont elles furent longues à se relever. L'existence de plusieurs industries, celles des soieries entre autres, fut sérieusement menacée[5]. Mais le nombre des sujets du royaume n'était pas assez réduit pour que les salaires,

(1) Soc. Hist. du Périgord, 1880, p. 160. — GUYOT, *Mémoire sur la propriété rurale en Lorraine* (Bul. Comité Trav. Hist., 1885).

(2) Arch. Dép. Yonne, H. 888. — Arch. Dép. Corrèze (Inv. Som. *passim*).

(3) GAZANIOLA, *Hist. du Roussillon*, 430.

(4) Sur cette période voyez Arch. des Aff. étrang., t. 800, fol. 383. — Arch. Dép. de l'Aube, G. 818, 952, 974; de Lot-et Garonne (Nicole BB. 1); de la Lozère, G. 488. — Arch. Com. d'Avallon, BB. 23. — FÉLICE, *Église réformée de Mer*, p. 4. — A. DE BOISLISLE, *Pièces justif. pour l'hist. de la Chambre des Comptes*, n° 491.

(5) Les métiers de Lyon tombèrent de 10.000 à 2.000.

dans leur ensemble, pussent s'en ressentir. Le dépeuplement plus général et plus sensible de la fin du règne de Louis XIV, qui varia suivant les régions du quart au sixième des habitants, d'après l'opinion commune[1], ne paraît avoir amené de 1676 à 1700 qu'une hausse de 6 à 7 pour 100 dans les salaires, suivie d'une baisse équivalente dans le premier quart du XVIII[e] siècle. Faut-il admettre que la gêne universelle qui signale cette période, où l'on remarque un avilissement rapide du prix des terres, restreignit la consommation sous ses diverses formes et diminua le besoin de bras?

Toujours est-il que la situation du travailleur, dont la paie augmenta de 16 pour 100 de 1726 à 1750, fut meilleure qu'elle n'était précédemment. Ce bien-être n'eut pour conséquence aucun essor de la population, au contraire[2]. Il n'est pas facile de tirer des conclusions des statistiques isolées et parfois contradictoires, mais l'impression qui se dégage de la lecture des documents contemporains est celle d'un arrêt du peuplement et même d'un retour en arrière. Il n'en fut pas de même dans la seconde moitié du siècle, de 1750 jusqu'à la Révolution, et si les salaires perdent de nouveau ce qu'ils ont gagné — environ 17 pour 100 — c'est à coup sûr à la multiplication des bras que l'on peut l'attribuer[3].

(1) Voyez A. DE BOISLISLE, *La Généralité de Paris*, Introd., p. 30 et suiv. — Arch. Aff. étrang., t. 1749, fol. 188. — Arch. Dép. Drôme, E. 5794. — Soc. Émulation de l'Ain, 1873, p. 245. — LEVASSEUR, *La population française*, I, 200. — Les mémoires des intendants évaluent la baisse au quart, au tiers ou à la moitié; mais il y a là sans doute une part d'exagération.

(2) Voyez BERT. LACABANE, *Not. sur Brétigny*, p. 115. Montélimar, qui avait 5 800 âmes en 1684 et 5.600 en 1698, n'en a plus que 5.000 en 1751 et remonte à 6.000 en 1778 (DE COSTON, *Hist. de Montélimar*, I, 223). Le curé de Sainte-Colombe (Eure) dit en 1747 : « Cette paroisse qui, dans mon enfance, pouvait fournir des 20 et 30 garçons pour tirer à la milice, en fournit à peine aujourd'hui 7 ou 8. J'ai remarqué qu'on peut à peine y trouver maintenant quelques journaliers. » (Arch. Dép. Eure, G. 1159.)

(3) Voyez, dans la Soc. des Antiq. de Normandie (XXVIII, 379), la popula-

D'autant plus qu'en cet espace de quarante années l'industrie se développa, le commerce, facilité par la création des routes, prit une certaine ampleur et l'agriculture fut portée à un point de prospérité où elle n'avait jamais été. Le règne de Louis XVI fournit un exemple saisissant du peu de concordance qui existe entre la richesse du pays, abstraitement considérée, et l'aisance de la classe laborieuse. La France de 1789 est riche, le paysan, l'ouvrier y sont pauvres; tandis que la France de 1475 était évidemment pauvre et que le prolétaire y était riche. A travers les heures sombres ou glorieuses que le royaume avait traversées, indifférent à toutes ces péripéties, à ces révolutions civiles, à ces guerres extérieures, à ces intrigues ou à ces exploits que nous content les livres et qui passaient au-dessus de sa tête, parce que, dans le Français d'autrefois, ils n'atteignaient tout au plus que l'homme *public*, le citoyen, c'est-à-dire une toute petite partie de son individu, le paysan, l'ouvrier, a de père en fils labouré, tissé, maçonné, battu le fer, fendu le bois, scié la pierre. Il a, comme on dit, « gagné la vie », suivant cette destinée cruelle qui oblige la masse à peiner pour ne pas mourir.

Cette vie fut plus ou moins large, plus ou moins dure, mais la marche de la société ne l'avait pas adoucie et, par une contradiction désolante, la civilisation semblait n'apporter, il y a cent ans, que des privations et des misères au commun des êtres. De ce recul la machine gouvernementale, la « politique » était-elle donc responsable? Non certes, mais elle n'avait aucun moyen de lutter contre une force omnipotente devant qui les combinaisons des potentats ou des parlements ne sont que poussière. Les salaires avaient obéi à la loi économique : l'accroissement de la population avait réduit le prix du travail et haussé le prix de la terre.

tion du diocèse de Rouen, au commencement et à la fin du XVIIIe siècle.

Ce jeu des forces anciennes que nous avons tenté de prendre sur le vif, dans les siècles passés, a été favorablement bouleversé dans le siècle présent par l'introduction d'un élément nouveau : la science. A voir la population française passée de 25 millions d'âmes environ en 1790 à 39 millions en 1897 [1], tandis que les salaires *réels* ont augmenté de moitié ou des trois quarts [2], on s'est pris à douter de la vérité des lois que les savants jusqu'alors avaient cru dégager, et les propositions du sage Malthus ont semblé les rêves d'un méchant homme. Or ces lois n'ont pas cessé d'être rigoureusement vraies, à la condition de les adapter au temps présent : il demeure évident que, plus la somme des

(1) L'augmentation, depuis les derniers siècles jusqu'à nos jours, porte principalement, comme on le sait, sur les villes : Alais, de 600 feux en 1481, est passé à 20.893 habitants (Arch. Dép. Gard, G. 808) ; Provins, de 500 familles en 1582, à 7.593 habitants (BOURQUELOT, *Hist. de Provins*, II, 193) ; Lesparre, de 177 feux en 1592, à 3.794 âmes (Mémoires Acad. Bordeaux, 1843, p. 139) ; Boulogne-sur-Mer, de 216 maisons en 1624 — soit 1.200 ou 1.500 habitants — à 46.000 âmes (Arch. Com. Boulogne, 916) ; Toulon, de 1.500 feux en 1630, à 70.000 âmes ; Aix, de 3.500 feux la même année, à 28.700 habitants (*Voyage* DE J. BOUCHARD, en 1630, p. 119 et 149) ; Avallon, de 500 feux en 1702, à 5.930 âmes (Arch. Com. d'Avallon, BB. 23) ; Nyons, de 1.666 *âmes* en 1724, à 3.680 (Arch. Dép. Drôme, E. 4788) ; Laon, de 5.519 habitants en 1758, à 12.139 ; Soissons, de 6.500 la même année, à 11.089 (Arch. Greffe Laon, p. 68) ; Nérac, de 2.900 âmes en 1764, à 7.600 (Arch. de Lot-et-Garonne, Nérac GG. 1). — La population des bourgs et villages a elle-même considérablement grossi : la commune de Lury (Cher), qui avait 36 feux au XVe siècle et 49 en 1749, a présentement 860 habitants (TAUSSERAT, *Châtellenie de Lury*, p. 82) ; la paroisse de Cerbois, même département, s'est élevée de 45 feux, en 1562, à 300 âmes en 1720 et à 650 âmes aujourd'hui (*ibid.*, p. 183). — La population agricole des environs de Nîmes était, en 1861, le double de ce qu'elle avait été en 1592 (PUECH, *Nîmes à la fin du* XVIe *siècle*, p. 295). — Rambervillers, dans les Vosges, de 409 âmes en 1695, est passée à 5.281 habitants (Arch. Com. Rambervillers, BB. 7). — La Linde (Dordogne), de 144 feux en 1700, à 2.066 âmes ; Excideuil, de 511 habitants en 1720, à 1.907 (Soc. Hist. Périgord, 1875, p. 167).

(2) On a vu que le prix de la vie a doublé depuis cent ans pendant que les salaires triplaient ou quadruplaient.

denrées, des vêtements, du combustible, des matériaux et des marchandises de toute nature sera grande, par rapport au nombre des hommes qui se les partageront, plus chacun de ces hommes aura chance d'en avoir davantage. Seulement la capacité de production de l'homme était jadis étroitement limitée : limitée par l'énergie infime de son bras, limitée par le faible rendement de la terre, limitée par la superficie mesquine de son pays où il demeurait enclos comme en un petit monde. Les prix de toutes choses, et aussi le prix du travail, se mouvaient à l'intérieur de ces bornes inflexibles.

La science est intervenue ; elle a multiplié la productivité de l'homme et celle de la terre ; elle a élargi la sphère d'action de chaque individu, de chaque pays ; elle l'a étendue jusqu'à la totalité du globe. Économiquement parlant, malgré les barrières douanières, la créature du XIXe siècle n'a plus de patrie. Cette révolution est-elle terminée ? Qui pourrait le dire ? Qui voudrait le croire ? N'apparaît-elle pas, à nos yeux éblouis, comme l'aurore d'une ère incroyablement heureuse qui va s'ouvrir pour nos descendants ? Augurer un progrès indéfini serait absurde sans doute ; moins absurde cependant que supposer le progrès d'hier fatalement arrêté au point où il est parvenu. Rien ne s'oppose à ce que le domaine des machines s'étende — au fait il s'étend tous les jours — à ce que les engins nouveaux soient plus parfaits et mus d'une autre façon que leurs devanciers ; rien ne s'oppose à ce que l'on trouve de nouvelles substances pour se nourrir, se vêtir, se chauffer, s'éclairer, se loger, ou que l'on se procure les anciennes plus aisément, ou qu'on les utilise avec plus d'adresse, moins de peine, plus de profit. Dans la voie des engrais artificiels, par exemple, dont la découverte transforme l'agriculture, n'est-il pas de nouveaux secrets que le génie d'un chimiste peut contraindre la nature à révéler demain ?

Il est donc possible que la science dérange encore, à notre

avantage, le vieil équilibre entre le travail, la population et la terre, sous lequel nos pères vivaient courbés. Il est certain qu'elle l'a, depuis un siècle, prodigieusement changé. Mais la loi subsiste tout entière, loi éternelle que les lois politiques n'influenceront pas : ces dernières se flatteraient vainement d'améliorer le sort du plus grand nombre, en modifiant la *distribution* des richesses existantes ; lorsque c'est seulement par la *création* de richesses nouvelles que ce sort peut devenir meilleur. Pour que les salaires augmentent encore il n'est qu'un moyen : multiplier les produits davantage que les hommes, afin que le travail de l'homme acquière vis-à-vis d'eux un plus haut prix.

CHAPITRE XIII

RAPPORTS DU TRAVAIL AVEC L'ÉTAT.

Trois périodes dans l'histoire des rapports du travail avec les pouvoirs publics. — En apparence réglementation gigantesque ; intervention minutieuse de l'État, des communes, des confréries. — Intérêt purement financier de la couronne. — Observation légale des dimanches et fêtes chômées. — Tempéraments apportés dans la pratique. — Conséquences de ces loisirs forcés. — La porte des corporations ouverte par les « lettres de maîtrise » royales. — L'émission de ces lettres dépasse constamment les besoins. — Liberté issue du despotisme. — Les « maîtrises » devenues un simple impôt analogue aux patentes actuelles. — Règles commandées par la nature des choses autant que par les prescriptions policières : l'apprentissage. — L'accès du patronat facilité encore, à Paris, par l'institution des « marchands privilégiés suivant la cour ». — Barbiers-chirurgiens d'une princesse de dix ans. — La galerie du Louvre et ses boutiques offrent un abri aux artisans étrangers. — Le monde des « exceptions » surpasse en étendue le monde des « règles ». — Ancienne forme des brevets d'invention. — La concurrence des foires ; leur importance du moyen âge diminue aux temps modernes. — Les « merciers-grossiers ». — Concentration du commerce. — La grande industrie suscitée, non par la liberté, mais par le machinisme. — Les anciennes manufactures de textiles. — Rapports directs entre ouvriers et consommateurs. — Les puissances sociales d'autrefois : la force et l'argent sont nobles. — Le travail, « œuvre servile », est l'objet d'un mépris traditionnel. — Le gouvernement soucieux de la prospérité de l' « État », non de celle des individus. — Progrès de la richesse nationale, indépendante du bien-être des travailleurs. — La loi, mise au service des consommateurs plutôt que des producteurs, et toujours plus favorable aux employeurs qu'aux employés. — L'autorité ne s'occupe des salaires que pour les réduire. — Mauvais régime financier ; impôts pesant principalement sur les pauvres. — Dureté du recouvrement ; le « sujet » plus malheureux que le « vassal ». — Évolution des temps modernes. — Transformation des formes industrielles. — On s'avise enfin que le peuple existe.

Nos descendants pourront diviser en trois périodes l'histoire des rapports du travail avec les pouvoirs publics : dans la première le travail fut asservi ; dans la seconde il est libre ; dans la troisième il sera despote. La première de ces périodes emplit tout le moyen âge et s'étend jusqu'à la Révolution de 1789. La seconde commence avec notre XIXe siècle et finira sans doute avec lui. C'est dire que la troisième période est seulement à son aurore ; mais, par l'expérience du passé, on peut augurer l'avenir : qu'il soit, à la faveur des lois humaines, esclave, indépen-

dant ou tyrannique, le travail ne connaît d'autre prix que celui des lois naturelles de la concurrence.

Non que la législation politique, favorable ou défavorable, soit indifférente au travailleur; elle modifie profondément son état social et le salaire n'est pas le tout de l'homme, mais elle ne change pas son état matériel. Ce qui frappe, au premier regard jeté sur l'ancien ordre de choses, c'est une réglementation gigantesque, infinie dans ses détails; par conséquent une masse d'entraves. L'ouvrier n'est pas libre de s'établir, ni de se déplacer; le paysan n'est pas libre de se livrer à telle ou telle culture; l'outillage n'est pas libre de circuler d'une province à l'autre; le fabricant n'est pas libre de procéder à sa guise, sa besogne est minutieusement prescrite. Personne enfin ne paraît maître de travailler où, quand et comme il l'entend. Chaque localité défend âprement ses intérêts égoïstes contre celui des localités voisines : le conseil communal de Rambervillers interdit aux manœuvres de sortir de la ville pour aller s'employer dans les villages (1653). Les jurats de Bordeaux s'opposent à ce que l'on convertisse en eau-de-vie les vins du midi, qui s'étaient avariés pendant leur transport sur la Garonne[1]. Une ordonnance est rendue par Charles-Quint, à la demande de la cité d'Arras (1538), « pour faire cesser le métier de sayetterie qui s'était nouvellement élevé dans le plat pays et lieux champêtres » du comté d'Artois; on saisit les outils des contrevenants. Il faut une permission spéciale du gouverneur de Lyon, pour être admis à exporter un métier à bas dans une autre province (1694). Des lettres-patentes sont nécessaires à un maître-maçon d'Amiens, pour avoir plusieurs ateliers et y faire travailler en même temps, « nonobstant les statuts du lieu qui défendent à tout maçon d'entreprendre de nouveaux travaux

[1] Arch. Com. Rambervillers (Vosges) BB. 2 — Th. de Montaugé, *Agriculture dans le Toulousain*, p. 22.

avant d'avoir parachevé les anciens » (1643) [1]. Ce n'est qu'avec une autorisation expresse des municipalités que l'on peut établir, ici une fabrique de futaine, ailleurs des moulins à soie. Les concessions des pouvoirs locaux sont d'ailleurs soumises au bon plaisir de l'autorité supérieure : la reine d'Aragon, comtesse de Roussillon, révoque une décision des consuls de Perpignan portant que « chacun pourrait apprêter des draps à l'avenir » (1437) [2].

L'État réglait par édit la confection de la bière, « double » ou « petite » ; il disait combien de temps elle devait bouillir ; les « visiteurs et contrôleurs des bières » y tenaient la main. Par édit également sont déterminées la forme, façon, largeur et « bonté requises aux étoffes », ainsi que la couleur des lisières. Les draps devaient être vérifiés, avant leur mise en vente, par les « auneurs » et « marqueurs » du bailliage, qui apposaient un sceau de plomb aux deux bouts de la pièce, s'ils la trouvaient « légitime » ; cela sous peine de confiscation. A défaut d'édits, ce sont les parlements qui promulguent des arrêts sur le tissage des fabriques de leur ressort, prohibent ou tolèrent l'emploi de tel procédé nouveau pour la presse ou la tonture ; ce sont les assemblées communales qui poursuivent les toiliers « vendant des chaînettes mal conditionnées » ; et ce sont enfin les marchands qui présentent requête, sous Henri IV, pour exposer ce qu'ils nomment les « fraudes » — le plus souvent de simples innovations — qui « se commettent » dans les manufactures, « depuis les dernières guerres où toutes choses sont tombées en désordre » [3].

(1) Arch. Départ. Nord, B. 2405 ; Somme, B. 24. — Arch. Hosp. Bordeaux, E. 7.

(2) Arch. Com. de Bourg, BB. 92, 96 ; de Toulon (1608).

(3) Arch. Dép. Haute-Garonne, B. 408, 422. — Édits d'octobre 1620, de décembre 1625, du 22 décembre 1629 (Arch. Nationales AD †). — Savary, *Parfait Négociant*, I, 78. — Arch.

Si les pouvoirs constitués agissent ainsi c'est, disent-ils, dans l'intérêt des citoyens; c'est parce que « les cuirs ne durent pas le temps qu'ils feraient, s'ils étaient fidèlement tannés », parce qu' « ils s'étendent et tirent l'eau à l'user au grand préjudice du public », qu'un règlement du Conseil royal crée des « contrôleurs de la tannerie ». En réalité la création de ces offices est une simple mesure fiscale. Il en est de même de la distinction, établie par décret, entre les « bonnes et loyales » teintures et les « fausses et défendues ». Les premières c'étaient celles que l'on tirait du pastel, dont la culture était alors fort importante dans tout le midi (1639), et rapportait de gros bénéfices au Trésor; les secondes c'était l'indigo, la « droguerie d'Inde » et ses similaires, concurrents nouveaux, qui ne devaient pas tarder, malgré les proscriptions et les peines dont on frappe leurs introducteurs, acheteurs ou « receleurs », à faire oublier l'antique pastel; comme la cochenille détrôna plus tard la garance et fut, à son tour délaissée pour d'autres colorants[1]. A coup sûr l'État n'aurait pu s'ingérer de la sorte dans l'organisation du travail, s'il n'avait eu l'opinion pour complice; aussi ses ordonnances ne demeurent-elles en vigueur que dans la mesure et pendant le temps où elles sont d'accord avec les mœurs.

On le constate pour l'observation légale du dimanche et des fêtes chômées. J'ai eu précédemment l'occasion de m'expliquer au sujet de cette limitation du travail, que nos pères appliquaient

Com. de Bourg, BB. 31, 78. — Il y eut sur ces matières une infinité de règlements. Un arrêt du Conseil décrétait par exemple que le droguet de Vire aurait, « au retour du foulon », une demi-aune demi-quart de largeur (25 janvier 1735). — Les municipalités faisaient, au moyen âge, brûler les draps, qu'elles jugeaient « faux », c'est-à-dire « tramés de fausse laine, commune, et *indignes* d'être vendus » (De Calonne, *Vie mun. dans le Nord*, 281).

[1] Règlement du Conseil d'État du 10 février 1629; édit de mai 1639. — Arch. Dép. Haute-Garonne, B. 450. — De Montaugé, *Agric. dans le Toulousain*, p. 27. — Chapsal, *Chimie appliquée à l'Agriculture*, II, 352.

dans un but religieux, que nos contemporains voudraient rétablir dans un but humanitaire [1]. Non seulement le nombre des jours ouvrables n'était pas le même partout, mais en pratique la nature des choses apportait à la rigueur de la loi les tempéraments nécessaires. Arthur Young, dans son Voyage en Espagne, raconte que les habitants qu'il avait vus le dimanche à la messe à quatre heures du matin, sortaient ensuite de chez eux avec des faucilles pour aller aux champs. « Sans doute, ajoute-t-il, leurs prêtres avaient accordé cette dispense, avec un esprit de tolérance auquel je ne me serais pas attendu. »

Ce qui se passait dans la catholique Espagne était aussi très commun dans les états du Roi Très-Chrétien. Les consuls de Vinsobres (Dauphiné) font présent d'une charge de pommes à leur évêque, qui a permis de travailler les jours de fête. En d'autres diocèses il est licite de se livrer les jours chômables, après l'office, à la récolte des grains; un pareil usage devait être général à la campagne. Si le règlement des « maîtres-marchands et ouvriers en soie » de Lyon, en 1737, stipule expressément 10 livres d'amende sur ceux qui travailleront le dimanche, c'est peut-être qu'une convention, un engagement spécial n'était pas inutile, en présence du relâchement des usages à cet égard. L'on est fortement choqué de voir des poursuites intentées (1660), par un procureur fiscal du Gard, contre un individu « *surpris en flagrant délit de travail* le jour de la fête de Saint-Marc », — le misérable! — et l'on plaint l'ouvrier d'Orléans condamné, au XVe siècle, à une peine pécuniaire pour avoir « travaillé de nuit » ; puis l'on réfléchit que la chose est moins bizarre qu'elle ne paraît au premier abord, puisque certains projets, soumis à nos parlements, auraient un résultat sem-

(1) Voyez, ci-dessus, chapitre I, page 20, et DELAMARE, *Traité de la police*, I, 374, 385.

blable[1]. S'il est prescrit de s'abstenir d'œuvre servile aux jours fériés, il est ordonné de besogner aux jours ouvrables : défense à quiconque de jouer en ces jours-là, dit un acte de 1526, » sauf aux vieilles gens et personnes impotentes qui ne se peuvent remuer, à la condition qu'elles jouent en lieu secret, à cette fin que personne ne perde de temps à les regarder ».

L'excès des fêtes chômées, au moyen âge et aux temps modernes, eut sur le taux des salaires une influence probablement mauvaise. En rendant le travail plus rare, il semble qu'elles auraient dû le faire renchérir, ce qui était à l'avantage des ouvriers. Mais elles restreignaient la production, augmentaient par là le prix de toutes les marchandises, en paralysaient par suite la consommation et, par suite encore, diminuaient la demande de bras, c'est-à-dire les salaires. Il est donc vraisemblable que les travailleurs, par ces loisirs *forcés*, voyaient leurs recettes amoindries et leurs dépenses accrues et que le charme d'un repos obligatoire ne compensait pas la privation d'autres jouissances.

C'est le même vice — celui de l'entrave apportée à la production — dont l'organisation corporative était atteinte. Elle protégeait la routine, au détriment du bien-être général, sans profiter, comme on l'a vu plus haut, à ceux qu'elle avait pour objet de favoriser[2]. Il en est d'ailleurs des corporations comme de tout l'ensemble des règlements que nous venons d'esquisser : leur attirail est moins vexatoire en réalité qu'en apparence. Lorsqu'on ne se borne pas à envisager la porte massive de cette prison aux serrures énormes, lorsqu'on en fait le tour avec patience, on aperçoit dans ses murailles nombre de brèches ou de

[1] Arch. Dép. du Gard, G. 950 ; de la Drôme, E. 4952 ; 5714, 5781 ; du Loiret, A. 1825. — A. Young, *Voyage en Espagne* (trad. Lesage), 359. — Statuts des ouvriers de Lyon, 1er octobre 1737 (Arch. Nat. AD †).

[2] Voyez ci-dessus, chapitres IV et V, pages 108 et 135.

fissures par où l'entrée et la sortie sont relativement aisées.

Voici qui aura l'air d'un paradoxe : de la multiplication des autorités naissait une sorte de liberté pour le travailleur, habile à passer à travers la belle anarchie de ces droits souvent contraires les uns aux autres. Le patronat ancien n'était pas seulement accessible par l'examen, le chef-d'œuvre et le consentement des « jurés » ou « gardes » du métier. Il existait d'autres voies pour y parvenir. A qui voulait se soustraire à ces formalités s'offraient les « lettres de maîtrise » créées par le roi. Il suffisait d'en acheter une pour être investi, *de plano*, de tous les avantages des membres de la confrérie, sans être astreint à aucune « épreuve » ou « expérience », à aucune taxe de banquets ni de « boîte » au profit de la caisse du corps d'état où l'on entrait. Et ce qui prouve que le recrutement normal n'était pas si compliqué qu'on le pourrait croire, c'est que ces maîtrises royales, malgré leur bon marché, trouvent difficilement acquéreur. Un financier, un courtier quelconque les achetait en gros au Trésor, et en tirait ce qu'il pouvait en les revendant au détail; mais elles avaient si grand'peine à se placer que celles qui avaient été émises sous François II n'étaient pas encore vendues sous Henri IV. Aussi ce prince, pour écouler les siennes, commença-t-il par annuler toutes celles de ses prédécesseurs qui n'avaient pas trouvé preneurs.

Plus tard il fut défendu aux corporations de recevoir elles-mêmes aucun collègue nouveau, jusqu'à ce que les maîtrises royales aient été épuisées. L'État ne se contentait plus, en ce domaine, du partage égal, il s'attribuait la préférence. Sous Louis XV, pour avoir passé outre à cette exigence, des drapiers de Saumur étaient condamnés à 200 livres d'amende et les magistrats locaux, s'ils enfreignaient la règle, ne sont pas épargnés. L'intendant de Soissons frappe d'une contravention de 11.000 livres le lieutenant de police de Crépy-en-Valois qui avait

reçu à la maîtrise 56 individus — cordonniers, chapeliers, pâtissiers, etc. — tandis que des lettres officielles, conférant ce titre et vieilles de dix ou quinze ans, restaient sur le marché sans amateurs [1].

Ces lettres, il faut le dire, abondaient; les édits, par lesquels sont érigées des maîtrises « de *chacun* art et métier *en tous les lieux* de ce royaume », sont innombrables. Il en est créé, sous Louis XIII, deux en 1616 à l'occasion de la nomination de la Reine-Régente, deux en 1623 « en faveur du mariage de Madame, seur du roi, princesse de Savoie », deux en 1625 pour le mariage de la reine d'Angleterre, et, la même année, une troisième en l'honneur de la reine de France, mariée depuis neuf ans, pour laquelle l'édit explique qu'il n'en avait été érigé que deux, lors de cette cérémonie, tandis que l'usage était d'en créer toujours trois. Et les émissions nouvelles se succèdent chaque année, avec une profusion qui dépassait à coup sûr les besoins, sous mille prétextes : mariages, naissances, baptêmes, avènements, titres conférés aux princes ou princesses, prises de villes, conclusions de traités; faute de motif meilleur et lorsqu'il n'a sous la main aucun événement de famille, le gouvernement prend pour base « les joyeuses entrées de Sa Majesté faites ou à faire ès villes de cedit royaume » ; comme en 1629, quoique le roi fût depuis 19 ans sur le trône. Dans les douze mois de 1643 il fut offert ainsi dix maîtrises nouvelles de tous les corps d'État, dans « toutes les cités, bourgs et faubourgs » du territoire et, l'annnée suivante, on en créait d'autres encore « pour l'*heureux retour* de la reine de Grande-Bretagne » en France, lorsque la malheureuse épouse de Charles Ier, poursuivie par le canon anglais, venait chercher asile dans sa patrie [2].

(1) Arch. Nat. AD † Ordonnance du 12 avril 1736. — Arrêt du Conseil d'État du 15 mai 1736. — Édit d'avril 1623. — FAGNIEZ, *Industrie en France sous Henri IV*, p. 8 et 10.

(2) Ces documents figurent aux

Les maîtrises étaient ainsi devenues une sorte d'impôt, analogues à nos patentes, dont l'État grevait les marchands et ouvriers nouvellement établis en boutique. Les érections ou les suppressions de maîtrises et jurandes, opérées en bloc par décret dans une ville ou dans un quartier de Paris, ne sont aussi que des mesures fiscales. L'État touche quelque petite gratification pour faire, pour ne pas faire, ou pour défaire ce qu'il a fait. Désireuses d'obvier au préjudice que ces incursions extraordinaires, de plus en plus ordinaires, causent à leur caisse patronale, certaines communautés de métier demandent à payer un supplément de taxe pour être exceptées des édits futurs. Le faubourg Saint-Antoine paie pour être soustrait aux maîtrises obligatoires que le roi venait d'y organiser ; les faubourgs Montmartre et Saint-Honoré, dès ce moment (1638) élevés à l'éminente dignité de « rues », paient au contraire pour que leurs ouvriers jouissent du grade de maîtres. Systèmes différents qui, pour le Trésor, revenaient au même [1].

On devine si, dans ces conditions, les petites chicanes locales, le refus, la lenteur ou les restrictions, opposés par telle cour judiciaire à l'enregistrement d'un de ces édits foisonnants, sont de peu d'importance pour l'ensemble des travailleurs. On comprend aussi pourquoi l'édit de 1597 prétendait « former en communautés régulières tous les marchands et artisans du royaume qui n'y étaient pas encore » [2]. Ce devait être pour le

Arch. Nat. dans la collection AD † (Édits de mars 1625, d'août 1626, de juin 1627, de janvier 1629, d'août 1632, de décembre 1633, de mars 1636, de septembre 1638, d'octobre 1640, de mai 1643, de novembre 1644, etc., etc.). — Le produit de plusieurs créations est affermé à un commis-greffier du Châtelet, moyennant 32.000 livres.

(1) Lettres-patentes du 20 août 1637 et de février 1657. — Déclaration du 12 mars 1638. — Arch. de la Guerre, XXVI, 152.

(2) E. Levasseur, *Hist. des Classes ouvrières*, II, 129. — Arch. Dép. de Lot-et-Garonne, B. 10 ; des Pyrénées-Orientales, B. 426, de Haute-Garonne, B. 293 et 358.

budget, déjà fort obéré en ce temps-là, une matière à exploiter, un petit pré à tondre.

L'exclusivisme ainsi généralisé, le métier libre transformé d'office en métier fermé, ce principe de « nulle terre sans seigneur », amplifié, appliqué, en moule uniforme, au travail manuel comme au féodalisme terrien, n'eut pas du tout les conséquences qu'on aurait pu craindre : d'abord parce que l'État ouvrait d'une main ce qu'il fermait de l'autre, ensuite parce que les édits en ce genre reçurent assez peu d'exécution, enfin parce que bien des statuts de corporation concordaient avec la règle naturelle et, en ce cas, ils ne gênaient personne ; la force des choses les eût fait observer. Si la Chambre des députés actuelle votait une loi obligeant tous les citoyens valides à manger une fois au moins par vingt-quatre heures, elle serait très strictement exécutée ; de même lorsqu'on exigeait un apprentissage préalable d'un cordonnier ou d'un joueur de viole, on ne faisait que coucher par écrit une obligation que le bon sens n'a pas cessé d'imposer au même degré, de nos jours, sous l'empire d'une indépendance absolue.

En dehors du cadre des corporations urbaines se trouvaient les « marchands privilégiés, suivant la cour ». C'était encore là une de ces ingérences du pouvoir qui fabriquait de la liberté avec du despotisme : ces soi-disant fournisseurs du roi, qui tenaient leur brevet du grand-prévôt de l'hôtel, demeuraient entièrement séparés des confréries régulières. Ils faisaient toutes sortes de commerces, « mais n'étaient considérés que comme des artisans » ; quelques-uns ne pouvaient exercer leur profession que dans des « chambres hautes » ; et ceux qui avaient boutique ouverte auraient dû la fermer dans les trois jours, lorsque le roi s'éloignait de Paris ou des résidences voisines de la capitale — Saint-Germain, Monceau, Fontainebleau et plus tard Versailles — déplacements si rares que cette clause avait

peu d'inconvénients et n'était d'ailleurs pas observée. Or ces commerçants, qui étaient censés « suivre la cour » — et qui, s'ils l'avaient en effet suivie, eussent constitué l'effectif d'une armée où tous les métiers auraient été représentés, depuis les tailleurs et les chandeliers jusqu'aux gantiers et aux rôtisseurs —, étant à Paris fort nombreux, il y avait place dans leurs rangs pour quiconque voulait se soustraire au joug des « maîtres et gardes » du métier officiel. Outre les ouvriers du roi il y avait les brevetés pour le service des princes : toute une escouade de barbiers-chirurgiens pour Mademoiselle, fille du duc d'Orléans, âgée de dix ans[1].

De ces marchands pourtant une qualité était exigée : celle d'être Français de naissance. La jalousie de l'étranger était le droit commun du moyen âge et ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on songe à réserver le travail national aux ouvriers nés en dedans de nos frontières. Mais à cette prohibition se trouvait aussi un palliatif : la galerie du Louvre. Exempts de la police et des visites de la corporation, entourés d'apprentis qui, sur le seul vu du certificat de leur patron, obtenaient la maîtrise, les artisans et marchands que le roi avait gratifiés d'une boutique « dans sa galerie du Louvre, pour y faire résidence leur vie durant », appartenaient à toutes sortes de nationalités. Le public qui chaque jour se promenait et devisait dans cette galerie publique du rez-de-chaussée, de 700 pas de long, y rencontrait nombre d'Italiens et de Flamands sur le pas de leurs échoppes. Les écriteaux fixés devant chaque porte indiquaient des noms de lapidaires hollandais et de ces fabricants de tapis façon Turquie, bien supérieurs, dit un contemporain, à leurs modèles[2].

[1] Arch. Nat. AD † (Arrêt du Conseil d'État du 30 janvier 1625; ordonnance du grand-prévôt du 28 juin 1627). — Voyez aussi DELAMARE, *Traité de la police*, I, 170.

[2] FAUGÈRE, *Journal d'un voyage à Paris* en 1657, p. 285. — Arch. des Affaires étrang., France, t. 781,

Cette poignée d'artisans originaux, de négociants hardis, suffisait à infuser des idées et des méthodes nouvelles et, quoique la méfiance du progrès pût sembler le propre d'une époque où toute tradition était vénérable, quoique l'immobilité des procédés fût le principal objectif de l'organisation ancienne, il suffit de connaître l'histoire industrielle du pays, celle des objets d'habillement ou d'ameublement, celle des matériaux de construction et de tous les ouvrages enfin, sortis depuis six cents ans de la main des hommes, pour se convaincre que ces liens fragiles, dont le travail et le travailleur étaient accablés, n'ont pas plus arrêté la transformation des choses qu'ils n'ont influé sur le salaire des gens. Les manufactures créées par les rois, les « encouragements », les « protections », les « faveurs » de toute sorte arrivaient à ce résultat : le monde des « exceptions » dépassait en puissance et en étendue le monde des « règles ».

De même que, dans l'ordre politique, l'anarchie administrative, l'indiscipline des fonctionnaires vis-à-vis les uns des autres et vis-à-vis de l'État, entretenait une sorte d'élasticité dans l'ancienne monarchie et tempérait son autocratie nominale; ainsi dans l'ordre économique : le domaine des arts manuels voyait des milliers de prohibition avoir pour correctifs des milliers de privilèges. A côté de tous les cadenas, que l'ancienne société avait laissé clore, la nécessité avait conduit à placer des clefs permettant de les ouvrir; le territoire était ainsi encombré de barrières qui ne fermaient pas. « Privilèges » étaient ces brevets d'invention, que l'on délivrait chaque année pour de nou-

fol. 234, 299. — *Variétés Hist.* d'Édouard Fournier, III, 122 (Règlement sur les marchandises par La Gomberdière en 1634). — Fagniez, *Industrie sous Henri IV*, p. 20. — Cette institution si vivace survécut à la chute de la monarchie : « A l'époque de la révolution de 1848, dit M. Levasseur (*Classes ouvrières*, II, 160), il y avait encore des artistes qui possédaient des logements au Louvre par suite de créations de Henri IV.

velles substances ou de nouveaux mécanismes; qu'il s'agît d'un ciment réfractaire ou d'un appareil à puiser de l'eau, d'un « moulin à blutoir » perfectionné ou d'un « azur artificiel » pour les blanchisseuses [1]. Privilèges étaient ces foires franches qui, au temps où marchands et clients, enfermés dans leurs murailles, semblaient condamnés à s'acheter les uns aux autres ce dont ils avaient besoin, venaient du dehors arbitrer la valeur des marchandises.

Cette concurrence exotique, régulatrice des prix, remplissait, dans les simples chefs-lieux de sénéchaussée comme dans les centres populeux, l'office de la publicité des journaux ou du catalogue des grands commerçants actuels. Les foires étaient les bazars ambulants d'une population immobile [2]. Paris lui-même,

[1] On trouve de nombreux modèles de ces brevets, concédés aux derniers siècles pour une durée variant de 10 à 60 ans, aux Arch. de la Guerre, XLII, 265; des Affaires étrangères, t. 812, fol. 240; dans les Archives départ. de l'Isère, B. 2420; de la Somme, B. 18; de la Haute-Garonne, B. 289, 304, 345; des Bouches-du-Rhône, C. 9 et dans la collection Isambert, *passim*.

[2] Dans la première moitié du XVIIe siècle (1632) il y avait en France 1.800 marchés et plus de 1.200 foires, si l'on en croit un rapport du temps (Arch. Affaires étrangères, France, t. 806, fol. 152). — Les villes attachaient beaucoup d'importance à obtenir le privilège de ces foires, à augmenter leur nombre. Des lettres-patentes de décembre 1636 (Arch. nation. AD †), accordent deux foires franches par an à Montdidier, pour aider cette localité à « se remettre des pertes qu'elle a éprouvées. » Le concours des marchands profitait à la prospérité urbaine; surtout quand ces foires étaient totalement « libres et franches. » Le privilège d'ailleurs n'était pas le même partout; il y avait des foires qui n'étaient franches qu'à demi et d'autres qui ne l'étaient pas du tout. (Voyez Arch. Com. Avallon, CC. 231.) Aucune règle générale ne paraît avoir été établie à cet égard. — Les marchandises achetées aux foires de Lyon sortaient du royaume, de temps immémorial, en franchise de tous droits et l'on jouissait, pour les faire sortir, d'un délai de trois mois, d'une foire à l'autre. (Arch. Nat., AD †, Arrêt du Conseil d'État du 21 février 1736). — Ce qui est universel c'est l'antagonisme du commerce local contre les foires : Angers, en 1612, demande le rétablissement de deux foires franches; les marchands domiciliés s'y opposent. Arch. Com. Angers, BB. 58.)

quoique le trafic normal y fût plus mouvementé qu'ailleurs, avait ses deux grandes foires annuelles : l'une à Saint-Denis — le Landit — l'autre en plein faubourg Saint-Germain. Celle-ci n'était pas seulement une occasion de fêtes, de « braveries », de cadeaux aux dames, mais aussi le siège de négociations fort actives, une « exposition » analogue à celles que font périodiquement nos magasins de nouveautés. Là les manufacturiers de toute la France, les « ouvriers » comme on disait alors, venaient en personne débiter leurs produits[1].

Les foires ne jouirent pas toutes du même degré de vogue et le succès de celles qui réussirent ne fut pas éternel. Celles de Champagne, fameuses au XIIIe siècle, lorsque chaque fabricant du midi y avait son entrepôt spécial, étaient tombées cent ans après au quart de leur importance, si l'on en juge par le produit des taxes levés sur les marchands. Taxes légères toujours — une vingtaine de francs d'aujourd'hui pour le loyer d'une boutique au *Landit*, sous Henri III — ; le chiffre élevé de la recette tenait au grand nombre des vendeurs[2].

[1] La foire Saint-Germain se tenait entre l'abbaye Saint-Germain-des-Prés et l'église Saint-Sulpice ; elle était installée, de la place qui porte ce nom jusqu'au boulevard Saint-Germain actuel, dans une grande aire couverte ; les boutiques avaient leurs façades sur des allées et « l'on y trouve, dit un voyageur, une si grande diversité de belles marchandises, qu'on doit avouer que Paris est le centre de tout ce qu'il y a de plus beau au monde » (*Journal d'un voyage à Paris* en 1657, pub. par M. Faugère, p. 69). — On y tirait en loterie toutes sortes de bijoux, que la galanterie consistait à offrir aux dames. Tous les ans Louis XIII donnait à la Reine 4.000 écus (60.000 francs en monnaie actuelle) « pour sa foire » (Lettres et papiers d'État de Richelieu, VI, 283).

[2] Arch. Nation. K. 932. — La foire du Landit se tenait en août. Pendant sa tenue, la halle aux draps était fermée à Paris. — Sur les foires de Champagne, voy. Bibliot. de l'École des Chartes, 1858, p. 68. En 1287, les foires de Champagne rapportaient au trésor 6.000 à 8.000 livres (en monnaie actuelle 600.000 francs) ; elles ne rendaient plus en 1341 que 1.700 livres (80.000 francs aujourd'hui). — Sur la participation du midi à ces foires, voyez Bull. Société archéol. de la Corrèze, VII, 269.

A la foire de Beaucaire, au temps de Richelieu, il se faisait pour 6 millions de francs actuels d'affaires. Loin d'imposer un surcroît de charges à ces marchands exceptionnels qui venaient rivaliser avec ceux du crû, on les favorisait. Leurs pacotilles étaient exemptées des droits de douanes et d'octroi, à l'entrée et à la sortie. Tous les règlements se relâchaient, tous les obstacles s'abaissaient pour faciliter les transactions; la procédure et la paperasserie étaient muselées. Une légende — je veux croire que ce n'est qu'une légende — voulait qu'à Bordeaux, durant les quinze jours des foires qui se tenaient au printemps et à l'automne, le cours habituel des lois fût suspendu. Les pères avaient, dit-on, droit de vie et de mort sur les enfants et les maris sur leurs femmes et n'encouraient aucune peine s'ils en usaient, pourvu qu'ils jurassent avoir obéi à un mouvement regrettable de colère[1].

Peu à peu, à mesure que les communications devinrent plus faciles et la concurrence mieux établie, les foires déclinèrent. Au moyen âge on ne les trouvait jamais assez longues; telle, qui devait durer huit jours, dépassait en fait un mois. Aux derniers temps de l'ancien régime, la durée légale était au contraire rarement atteinte; elle s'abrégeait par le seul consentement des vendeurs et des acheteurs, même en des provinces arriérées comme la Basse-Bretagne. Sur les champs de foire les plus fréquentés le loyer des maisons baissa singulièrement du XVIe siècle au XVIIIe. Cette vie de nomade, de colporteurs, devint odieuse aux négociants[2].

(1) Mém. Académie de Bordeaux, 1879, p. 22. — Sur Beaucaire voyez RICHELIEU, *Mémoires* (éd. Michaud), II, 404.

(2) Un vieux proverbe disait : « Qui fait ses affaires par commission, va à l'hôpital en personne. » Il faut, dit Savary, sous Louis XIV, « que le marchand ait un tempérament fort et robuste pour résister à toutes les fatigues qui se rencontrent, voyages dans les provinces, aux lieux où sont les manufactures et où se tiennent les foires et les marchés, pour y acheter

A toutes les raisons indiquées ci-dessus [1], qui empêchaient les corporations d'être maîtresses du prix des choses, et par conséquent du taux des salaires, représentant une portion de la valeur de tous les objets, il faut donc ajouter les foires. Si leur utilité cessa d'être appréciée, si leur rôle diminua insensiblement jusqu'à disparaître, c'est que de nouveaux avantages furent offerts aux consommateurs. Les boutiques des « merciers-grossiers » devinrent le dépôt *permanent* de toutes sortes de marchandises, depuis les étoffes précieuses jusqu'aux plus communes, depuis la quincaillerie et les bijoux jusqu'aux vins en barriques et aux jouets. Confinés d'abord dans la vente de gros. les merciers débordèrent lentement dans le détail. Des marchands *bizoirs* s'établissent à Nevers en 1675; ils étaient, dit-on, simples merciers en arrivant et, depuis, « ont fait des monopoles pour ruiner les autres marchands qui ont été contraints de quitter leur négoce. S'ils n'étaient là, ajoutait-on, leur commerce donnerait de l'emploi à 200 habitants. » Ces *bizoirs* de Nevers s'étaient, paraît-il, beaucoup enrichis, ce qui ne contribuait pas peu à les rendre haïssables. C'est en effet dans la « mercerie » que, grâce aux grandes affaires, se faisaient les grandes fortunes, Tel, qui n'avait pas 500 livres vaillant à son début, se retirait avec des millions [2]. Plusieurs fois, sous Louis XV, des « pri-

et débiter les marchandises » (SAVARY, *Le Parfait négociant*, I, 29 et 332). — Une maison et *loge* sur le champ de foire de la Guibray, près Falaise, est louée 30 liv. en 1573 (soit actuellement 270 francs); en 1685 la même est louée 60 liv. (soit 205 francs d'aujourd'hui) et en 1753 toujours 60 liv., qui ne correspondent plus qu'à 133 francs de notre monnaie. (Arch. de l'Hôtel-Dieu de Paris, liasse CIX, 629.) Les États de Normandie se plaignent en 1626 que le Trésor royal prétende leur enlever des boutiques de la foire de Guibray. (Voyez R. DE BEAUREPAIRE, *Cahiers des États de Normandie*, II, 111.) — Sur la foire de Chalon-sur-Saône, consulter Mém. Académie Dijon, 1858, p. 208; sur celle de Pontivy, voyez l'Association Bretonne, 1884, p. 200.

(1) Voyez ci-dessus, chapitres IV et V, pages 108 et 135.

(2) Arch. Com. Nevers, BB. 29. —

vilèges » autorisèrent certains particuliers à vendre au détail dans des magasins généraux les marchandises les plus variées [1].

Les personnes qui seraient tentées de croire que la liberté absolue du travail, proclamée par la Révolution et existant aujourd'hui sur notre sol, a eu pour conséquence de supprimer les rapports immédiats entre artisans et consommateurs, en tuant le petit patron et en créant la grande industrie, se méprennent étrangement. Ce qui a suscité la grande industrie, ce n'est pas la liberté, c'est le machinisme. *Dès l'ancien régime*, à mesure que le machinisme s'introduisait dans une profession, elle prenait la nouvelle forme industrielle; témoin les textiles qui, en 1789, étaient déjà organisés en manufactures.

Lorsque le manufacturier, au lieu de réunir son personnel sous un même toit, fournissait aux ouvriers la matière première et recevait d'eux l'étoffe terminée, suivant l'usage en vigueur sous Louis XIV, pour les soies, à Tours et à Lyon [2], usage qui s'était perpétué dans cette dernière ville jusqu'à nos jours, l'opé-

Le parlement de Rouen avait défendu à tout marchand étranger d'acheter quoi que ce fût à Rouen, hors le temps des foires, « si ce n'est par les mains des bourgeois de Rouen. » Il avait interdit également aux « forains » d'y vendre, en temps ordinaire, soit en gros, soit en détail. Les marchands de Paris firent casser cet arrêt comme contraire à la liberté du commerce. (Arch. Nation. AD †, Arrêt du Conseil d'État du 16 avril 1624.) — Une ordonnance de Louis XIII de janvier 1627 (art. 452, citée par Savary, *Le Parfait négociant*, II, 14) anoblissait, moyennant finances, les marchands-grossiers « qui tiennent magasin sans vendre au détail. »

(1) Un arrêt du Conseil d'État du 8 février 1735 (Arch. Nation. AD †) proroge le privilège d'un sr Kromm, banquier, pour la tenue d'un « magasin général », pendant 20 années, où se vendaient les effets et marchandises *de toute sorte*. Ce personnage faisait imprimer et distribuer dans le public un livret (prospectus) de tous ses articles. — Sur les marchands forains dit *blanquiers* qui viennent faire des déballages d'objets divers, de ville en ville, et les vendent par la voie de la loterie, voyez Arch. Com. de Bourg, FF. 29.

(2) Savary, *Le Parfait négociant*, II, 74.

ration était identique, au point de vue du bénéfice prélevé par l'intermédiaire-capitaliste. A cette nuance près que l'intermédiaire d'alors, ayant de moindres débours, courait de moindres risques que nos contemporains propriétaires d'usines. Aujourd'hui encore, le contact direct du bourgeois avec l'*ouvrier-marchand* subsiste là où nul moteur mécanique n'est devenu le collaborateur indispensable du façonnier ; il existe pour une partie de ce qu'on nomme la « petite industrie », laquelle occupe moitié plus d'ouvriers que la grande. Ce contact d'autre part, du vivant même des corporations, tendait à disparaître ; le patron déjà avait secoué le joug des trois unités classiques de marchandise, de boutique et d'ouvrier, à mesure que le progrès de la science inaugurait un outillage plus perfectionné et que la marche générale de la civilisation ouvrait des horizons plus vastes.

Ce mouvement, on vient de s'en rendre compte, a été secondé par la royauté; mais à un tout autre point de vue, avec des préoccupations toutes différentes de celles qui animent à l'heure présente et le gouvernement et l'opinion publique : la société féodale, fondée et maintenue par la force, estimait avant tout la force et le courage qui la met en valeur. Le premier ordre de la nation, la noblesse, se composait de tous les individus qui maniaient l'épée. « Écuyer », « chevalier », étaient des expressions synonymes de soldat et d'homme de guerre. Les membres de la « classe dirigeante» du moyen âge se trouvaient exercer *tous* la « profession des armes » ; non parce que cette profession leur était exclusivement réservée *en droit*, mais parce que tous ceux qui s'y adonnaient, quels que fussent d'ailleurs leurs antécédents ou leur naissance, entraient *en fait* dans la classe dirigeante et devenaient « nobles » tout naturellement.

La chevalerie était la dignité militaire, comme le doctorat était la dignité scientifique, comme la maîtrise était la dignité

commerciale et ouvrière ; et la chevalerie, cette confrérie internationale des braves, était éminemment ouverte et accessible : chacun de ceux qui la composaient pouvant à son tour donner l'accolade et créer d'autres chevaliers, sans distinction de patrie ni de caste. Nombre de vilains, au XIIIe siècle, étaient faits chevaliers. Il leur suffisait pour cela de se « bien battre », c'est-à-dire d'aimer le combat pour lui-même, d'y porter un parfait mépris de la vie humaine, y compris la sienne propre, de la risquer avec une audace folle et comme passionnée.

Arriver « à la force du poignet » n'était pas en ce temps-là une métaphore, et l'adage de la Renaissance

De charron soldat,
De soldat gentilhomme,
Et puis marquis
Si fortune en dit,

résumait bien ce mode d'ascension du peuple vers les couches supérieures[1]. Jusqu'aux derniers jours de la monarchie, où la noblesse dite d'épée prétendait encore à une certaine prééminence ; que dis-je, jusqu'à notre siècle où le titre d'officier sembla posséder un prestige, un « brillant » supérieur à celui d'ingénieur ou de médecin, cette tradition, issue de nos vieilles origines, persista.

Cependant, à mesure que la nation se poliçait, qu'à l'intérieur la paix s'imposait à tous, et que le roi gouvernait de plus en plus avec une plume et de moins en moins avec un glaive, de nouvelles puissances surgirent dans une société renouvelée. La principale fut l'« argent », qui les résuma toutes parce qu'à toutes elle conduisait ; et la première classe du pays se composa de tous les hommes riches, comme elle s'était composée naguère de tous les hommes braves. Puis venait une catégorie très vaste,

[1] Voyez notre tome Ier, pages 144 et suivantes, *Le mouvement de la fortune mobilière.*

recrutée un peu partout, dans laquelle le marchand de la rue Saint-Denis coudoyait le procureur au Châtelet et le petit fonctionnaire, et qui embrassait presque tous ceux qu'on appelle aujourd'hui des « bourgeois ».

Au-dessous d'eux grouillait le peuple, le « bas » peuple, qui se livrait au travail de la terre ou des métiers. Or ce travail avait été, durant toute l'antiquité, réservé aux esclaves. Au moyen âge il appartenait aux serfs; c'était *l'œuvre servile.* Comment s'étonner dès lors que, sur l'ouvrier, sur le paysan, pesât dans l'opinion une dépression héréditaire; que l'homme de labeur affranchi, loin d'être devenu « seigneur d'outils », au même titre que le soldat était seigneur de sabre ou le financier seigneur d'écus, *parut encore, lorsqu'il touchait un salaire, recevoir un bienfait.* C'est un progrès tout récent que le changement d'attitude de l'argent vis-à-vis du travail manuel; que l'égalité du propriétaire de ce travail, appelé l'« ouvrier », avec le propriétaire de cet argent, appelé le « patron », et que l'égalité du patron, vendeur d'une marchandise quelconque, avec le client qui achète cette marchandise.

N'oublions pas que jadis « vivre noblement » et, plus près de nous, « vivre bourgeoisement », signifiait à peu près vivre sans rien faire. Dans l'ancienne société hiérarchisée, tout le monde, et l'ouvrier comme tout le monde, autant qu'il raisonnait sur son sort, admettait que la profession la plus *honorable* était celle de l'homme qui n'avait point de profession; qu'au contraire le travail manuel était la condition la plus humble, et que ceux qui l'exerçaient devaient s'estimer heureux de louer leurs bras; comme si leurs bras étaient inférieurs à la monnaie contre laquelle ils s'échangaient.

La royauté féodale ne s'était occupée des artisans que pour faire régner le bon ordre, ou ce qu'elle jugeait tel. L'État des derniers siècles observa qu'il y avait là matière à contributions,

et moissonna des taxes dans ce champ comme dans beaucoup d'autres. Nos grands princes et nos grands ministres — ceux dont l'histoire a recueilli les noms — protégèrent l'agriculture et l'industrie, abstraitement envisagées, mais non les paysans et ouvriers. Ils avaient en vue, par la création de puissantes manufactures, par les subventions concédées aux uns, par les lettres patentes décernées aux autres, l'honneur, la prospérité, la richesse de l'« État » ; nullement l'amélioration du sort matériel des classes laborieuses, auxquelles personne sauf Henri IV, dans le souhait proverbial de « la poule au pot » du dimanche, ne paraît avoir songé.

Mais les progrès de l'agriculture et le bien-être du paysan sont choses tout à fait distinctes. La première peut être très florissante et le second très malheureux ; comme on le voit sous Louis XVI, où les salaires ruraux furent plus médiocres qu'ils n'avaient jamais été peut-être, comparés au prix de la vie, tandis que les champs se trouvaient beaucoup mieux cultivés qu'ils ne l'avaient été précédemment. L'ouvrier non plus ne recueille pas nécessairement le bénéfice des succès de l'industrie : même il semble que le développement de l'industrie, chez certains peuples, ait tenu surtout à leur misère ; autrement dit au bas prix de la main-d'œuvre, résultant de son abondance excessive.

Toutes les mesures étaient prises en faveur des consommateurs et non des producteurs de travail, en faveur des employeurs plutôt que des employés. Depuis l'ordonnance de 1351, défendant sous peine de pilori aux patronnes de bureaux de placement — aux « recommanderesses » comme on les nommait — de présenter une « chambrière » plus d'une fois dans le cours de la même année ; jusqu'à l'ordonnance de 1736 interdisant aux ouvriers de quitter leurs maîtres, sans les avertir *un mois d'avance,* tandis que les maîtres pouvaient renvoyer leurs ouvriers

en les prévenant *quinze jours d'avance* seulement [1], le pouvoir montre une partialité évidente et constante contre les prolétaires.

Tantôt il s'appliquait à empêcher les salaires de hausser, en menaçant les patrons de contraventions s'ils subornaient les compagnons de leurs confrères, « en proposant directement ou indirectement une augmentation sur le prix des façons »; tantôt il s'efforçait de les réduire, par des lois de maximum, limitant les gages du « manouvrier et généralement de toutes personnes gagnant leur vie au travail de leur corps »; de sorte, ajoutait un mandement royal, que le salaire « soit juste et équitable et non excessif. » De ces édits, rendus pour « mettre quelque ordre *à l'excès* des façons, labeurs et vacations payés à la journée », l'on en trouverait par douzaines; ce que l'on ne trouverait pas aisément par exemple, ce serait une intervention de l'État dans le sens contraire : les salaires pouvaient baisser tant qu'ils voulaient, l'autorité ne se posait pas la question de savoir s'ils restaient « équitables ».

A ces actes officiels, dont l'objet est d'abaisser leur rémunération, les gens de métier et serviteurs sont prévenus que ceux qui s'y opposeront « par monopoles, entreprises ou complots » s'exposeront à la *hard* [2]. Ils s'y opposaient cependant, comme on l'a vu ci-dessus [3] par les doléances des patrons, et comme le montrent les assemblées tumultueuses des confréries, j'allais dire

(1) Arch. Nation. AD † (Ord. du 23 août 1736). — Une ordonnance de Charles IX punissait toute personne gagée qui quittait son maître sans une permission écrite.

(2) Ord. municip. d'Issoudun (en 1598), Soc. Ant. Berry, 1882, p. 207. — La même ordonnance porte que tous serviteurs et servantes, se mariant sans le gré et congé de leurs maîtres, perdront leurs gages..— Arch. Dép. Nord, B. 2713. — Janssen, *Allemagne à la fin du moyen âge* (trad. Paris-Avenay), p. 308.

(3) Voyez chapitre V, pages 137 à 140, les rapports des patrons avec les ouvriers.

des syndicats ouvriers, les procès intentés aux maîtres par les compagnons, leurs conjurations, leurs serments d'obéir à des chefs qu'ils choisissaient, les armes portées par l'ombrageux travailleur du XVIe siècle jusque dans les ateliers, les grèves enfin, la désertion du travail à un signal donné [1]. Tout cela prouve que le prolétaire des villes essayait de se défendre.

Quant à l'homme des champs, sauf les révoltes passagères où il s'engage, sous le coup de fouet de quelque vexation trop rude, sauf ces « armées de la souffrance », que formèrent les *Nu Pieds* de Normandie, les *Croquants* du Bordelais, les *sabotiers* de Sologne, au XVIIe siècle, il demeure dans le silence, ainsi qu'au moyen âge, ainsi que de nos jours. « Hélas, Messieurs, disait aux États généraux de 1614 l'évêque de Belley, le pauvre ressemble au crocodile ; il a bien des yeux pour pleurer, mais n'a point de langue pour se faire entendre » [2].

Les difficultés de sa vie, sa misère, sont pourtant parvenues jusqu'à nous et le gouvernement, par une fiscalité odieuse, contribuait à cette misère. Henri IV, dit un de ses historiens, quand il allait par pays, s'arrêtait pour parler au peuple, s'informait des passants quelles denrées ils portaient, quel était le prix de chaque chose. Et, remarquant qu'il semblait à plusieurs que cette facilité populaire offensait la gravité royale, il disait : « Les rois jusqu'ici tenaient à déshonneur de savoir combien valait un écu, et moi *je voudrais savoir ce que vaut un liard*, combien de peine ont ces pauvres gens pour l'acquérir, afin qu'ils ne fussent chargés que selon leur portée. » Mais Henri IV, ce parvenu de génie, ne fut qu'un bienfait passager dans l'histoire. Parti de peu, il avait lutté, souffert ; il était homme avant

(1) Voyez notre ouvrage *Richelieu et la monarchie absolue*, II, 238, et LEVASSEUR, *Classes ouvrières*, II, 90, 163.

(2) CAMUS, *Désordres des trois ordres*, p. 78. — FLOQUET, *Parlement de Normandie*, IV, 592, et G. PICOT, *Hist. des États-Généraux*, III, 343.

d'être roi ; les épreuves avaient formé cette nature fine, ardente et généreuse. A la conception moderne et pratique du gouvernement *fait pour le bonheur des sujets,* qu'il avait entrevu avant son siècle et que ses prédécesseurs ignoraient, ses descendants substituèrent la conception abstraite du gouvernement, *consacré à la puissance, à la grandeur de l'* « *État* ». Ils bandèrent tous leurs efforts vers ce but, constamment poursuivi, atteint parfois et non sans gloire.

Mais il arriva que les moments où « la France » était le plus heureuse furent souvent ceux où « les Français » étaient le plus malheureux. Le pays faisait l'admiration du monde et le désespoir de ses habitants. Durant la guerre de Trente ans, lorsque les tailles, en maintes provinces, ne se recouvraient plus qu'au moyen d'archers et de garnisaires, lorsque les sergents du roi enlevaient les meubles, puis les portes et le toit même de la maison et qu'une foule de contribuables, ruinés, vagabondaient par la campagne, on dansait à la cour, trois fois de suite, un ballet qui avait pour titre : *La félicité dont jouit la France*[1] !

Et l'ironie de ce contraste ne choquait point le gouvernement d'alors ; il ne l'apercevait même pas, préoccupé qu'il était uniquement des succès politiques du royaume, qui masquaient à ses yeux le désastre des individus. L'État prospérait en effet, tandis que les particuliers s'épuisaient. Mais le devoir des particuliers n'est-il pas de se sacrifier au bien de l'État ? Et d'ailleurs « si les peuples étaient trop à leur aise, il serait impossible de les contenir dans les règles de leur devoir... ; il les faut comparer aux mulets qui, étant accoutumés à la charge, se gâtent par un long repos plus que par le travail. » Nous étions loin ici de la « journée de huit heures ! » Pourtant ces paroles si

[1] Mercure, XXIII, 53. — Voyez notre *Richelieu et la monarchie absolue*, II, 234 et suiv.

amères de Richelieu, dans son *Testament politique*[1], étaient conformes aux idées de son époque. Le grand patriote ne s'imaginait nullement que le peuple dont il parlait était l'« État » même, tout au moins la portion la plus intéressante de l'État, puis qu'il en formait la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. Ce ministre, si dévoué à la nation, n'avait peut-être jamais causé une heure en toute sa vie avec un paysan, avec un ouvrier. On en pourrait dire autant de Louis XIV, et autant de Louis XV.

Durant ces quatre étapes parcourues par l'homme des champs, serf au début, puis vassal, ensuite sujet, enfin citoyen, sa besogne a été, est la même. Il labourait esclave; électeur, il laboure encore. Il a gagné son pain dans la servitude; il est forcé de le gagner aussi dans l'indépendance. Mais, sous l'apparente uniformité de sa vie, sa situation s'est plus d'une fois modifiée. Serf, il était tout près de son maître, chez qui l'intérêt engendrait la justice. Vassal-roturier, il avait des droits nettement définis vis-à-vis de son seigneur. Sujet, il est loin de son roi, qui l'ignore, et il n'a point de droits contre les agents du fisc. Or, c'est surtout par des impôts, et souvent par des impôts oppressifs, que l'État s'est manifesté aux travailleurs des deux derniers siècles. Non que les sommes qui parvenaient au Trésor royal, ou qui étaient affectées en province aux dépenses publiques, fussent très considérables en elles-mêmes; mais elles se trouvaient inégalement réparties suivant les régions et les personnes, et mal perçues avec un système vicieux. Si bien qu'elles coûtaient beaucoup au peuple et rapportaient peu au roi.

Il est vrai que les taxes ne restent pas toujours à la charge de ceux qui les paient en apparence, que chacun cherche à en

[1] I, 225.

rejeter le fardeau sur d'autres, soit en achetant ou louant meilleur marché, soit en vendant plus cher. L'impôt, par cette répercussion ou *incidence*, arrive à s'incorporer au prix des choses et par conséquent au prix du travail; il est certain qu'une contribution mise sur les travailleurs affecte les revenus du propriétaire, de même qu'une contribution mise sur les propriétaires affecte aussi les salaires des travailleurs. Mais cette répercussion, si elle est absolue, n'est pas immédiate. Autrement il n'y aurait ni bons ni mauvais impôts ; il serait indifférent d'en faire peser le poids exclusif, soit sur les riches, soit sur les pauvres, sur les villes ou sur les campagnes, sur les personnes ou sur les marchandises; puisque chacun arriverait à ne porter que sa juste part.

Combien un pareil raisonnement serait excessif, cela saute aux yeux. Un législateur raisonnable n'opère pas au hasard, en comptant sur les lois naturelles pour réparer ses bévues ou redresser ses erreurs. Le ministre le plus subtil ne saurait dire à quels contribuables incombera en définitive, à une date indéterminée et dans une proportion mystérieuse, le paiement ultime d'une taxe nouvellement établie; tandis qu'il sait de quelle première poche le montant des droits va sortir, puisque c'est à celle-là qu'il a frappé. Il est possible qu'aux XVIIe et XVIIIe siècles le taux des salaires eût été plus bas encore, si les impôts eussent été moins lourds; ou, si l'on veut, que l'élévation des impôts du paysan ait fait hausser les salaires? Nous ne le pensons pas toutefois, parce que le taux de ces impôts était variable[1]. Ils diminuèrent par exemple de Mazarin à Colbert, sans que les salaires *réels* aient baissé; ils augmentèrent de Fleury à Louis XVI sans que le prix des journées, exprimé en marchandises, se soit accru;

[1] Voyez, dans le tome I, p. 263 et suiv., le montant des tailles sous l'ancien régime en un certain nombre de paroisses rurales.

bien au contraire. Aucune induction n'est d'ailleurs possible à ce sujet, les fluctuations des salaires obéissant à des causes multiples, mais *n'étant jamais influencées par les besoins de l'ouvrier*, ainsi que j'ai eu l'occasion de le montrer précédemment.

A l'avènement de Louis XIV la cote moyenne des familles soumises à la « taille personnelle » — impôt sur le revenu de ceux qui n'avaient pas ou presque pas de revenu — fut de 56 francs intrinsèques [1], somme qui, pour un ménage de simples journaliers, représente le sixième de son gain annuel. Voilà qui explique l'énormité des plaintes. Au moment de la Révolution on voit, dans le centre, des manœuvres auxquels il est fait remise de 35 à 36 livres de tailles (1787) ; mais il est probable qu'il s'agissait là de taxes afférentes à plusieurs années arriérées. Dans la commune de Vincy (Seine-et-Marne) la cote de 42 « manouvriers » n'est que de 1 livre 13 sols pour chacun (1771) ; et, dans une autre commune de l'Ile-de-France, Brétigny-sur-Orge, la cote moyenne des habitants ressort à 8 livres 10 sols (1785). Ici la population avait augmenté et, comme la taille était un impôt de répartition, la charge individuelle se trouvait proportionnellement réduite [2].

On constate d'ailleurs de notables différences d'une province à l'autre et d'une localité à sa voisine, sous le rapport de l'impôt qui frappe la classe rurale ; et ceux qui gémissent le plus fort ne sont pas toujours les plus mal traités. Il est remarquable que

(1) Voyez *Richelieu et la monarchie absolue*, II, 231. — En comptant 4 personnes par feu et 7 livres 10 sous, ou 14 francs par personne.

(2) Arch. Dép. Cher, C. 1200. — E. Benoit, *Not. sur Vincy-Manœuvre*, 48. — Bert. Lacabane, *Not. sur Brétigny*, p. 220. — A la taille proprement dite s'ajoutaient alors les « corvées », ou prestations, pour les chemins, dont on se libérait à prix d'argent. Un notaire de Chef-Boutonne paie, en 1768, 6 livres 12 s. pour les prestations de ses fermiers. (Journal de Me Jourlain, manuscrit communiqué au Com. des Trav. Hist. par M. Beauchet-Filleau.)

les parties de la France où la Révolution réussit le mieux, aient été précisément les plus avancées, les plus riches. Celles où elle échoua étaient au contraire les plus arriérées, où le système féodal s'était le mieux conservé [1].

Dans la *Ronde du papier timbré*, que chantaient en 1675 les paysans bretons, révoltés contre la « bourse du roi, profonde comme la mer, comme l'enfer toujours béante », on disait qu'avant l'arrivée des collecteurs royaux, « maigres comme des feuilles sèches » à l'arrivée, au départ « le ventre large comme des tonneaux », *Jean le paysan* vivait « tout doucement, bien tranquille » ; et la complainte se terminait par cette phrase :

Mes amis, si ce n'est faux ce que content les vieillards,
Du temps de la duchesse Anne on ne nous traitait pas ainsi [2].

La duchesse Anne n'y était pour rien sans doute. Nous savons, par les chiffres des salaires, que son règne (1488-1514) coïncide avec l'époque de la prospérité générale des travailleurs dans toute la France. Dans les temps modernes, au contraire, le paysan ne connut du progrès que le revers. Resserré chaque jour davantage par une propriété terrienne plus jalouse, dont les récents acquéreurs émergaient des rangs du peuple, livré aux exigences d'un souverain, jadis nominal et comme légendaire, désormais effectif et toujours présent, superposé à ses anciens maîtres, l'homme de métier, l'homme de charrue, connut des angoisses que ses pères évitaient plus aisément que lui [3].

Les magistrats du XVIIe siècle, venant le matin au palais, trouvèrent maintes fois dans la cour des villageois, se plaignant des violences commises sur eux par les huissiers, « jusques à avoir mis la corde au cou à des fermiers » conduits en prison pour le

(1) A. SOREL, *L'Europe et la Révolution*, I, 145.

(2) DE CARNÉ, *Hist. des États de Bretagne*, I, 383.

(3) Voyez notre tome I, p. 259, sur les conditions du fermage.

paiement des taxes. « Dieu a donné à l'homme, quelque misérable qu'il soit, disaient les États de Normandie, une trève contre les douleurs qui est le dormir... ; votre pauvre peuple ne vous déprie que pour son lit, draps et couvertures et vous supplie de défendre qu'il lui soit enlevé. » Une ordonnance de 1643 défendit les poursuites de ce genre « pour les propres deniers ou affaires du roi ». Elle fut observée dans les époques calmes, non dans les périodes de crise qui ne manquèrent pas. De son côté le Tiers État demande, *pour la première fois* en 1614, que les lits, instruments rustiques et outils, puissent être saisis « pour faute de devoirs, rentes foncières et services » dus aux propriétaires. Le Tiers, dont la fortune grandit, s'intéresse dès lors au paiement régulier de ces revenus [1].

Je ne parle pas ici de quelques manufactures, établies dans les hospices, « pour donner de l'ouvrage aux malheureux », ni des travaux auxquels étaient employés les « pauvres renfermés » [2], ces ateliers de charité étant affaire d'assistance plus que de législation.

Je n'ai pas davantage à rappeler les rapports du travail avec

(1) Arch. Guerre, LXVII, 304. — de Beaurepaire, *Cahiers des États de Normandie*, II, 134. — Floquet, *Parlement de Normandie*, IV, 441. — Picot, *États Généraux*, IV, 78. — Delamare, *Traité de la police*, II, 669. — Il y eut de tout temps des saisies et, de temps à autre, des ordonnances qui les défendaient ou les suspendaient pendant une certaine durée : par exemple du 8 octobre 1571 au 31 décembre 1573, sous Charles IX. Au moyen âge on vit des « trèves du roi » prohibant les saisies agricoles pour plusieurs années — témoin de 1206 à 1213 en Roussillon — avec cette faculté de donner cependant les bestiaux en gage, en mentionnant expressément, dans l'acte d'obligation, « qu'on les mettait hors la trêve du seigneur roi. » (Arch. Départ. Pyrénées-Orientales, B. 47.) — Seulement, au moyen âge, il n'y avait pas d'impôts royaux, et les droits féodaux étaient bien plus légers que la location postérieure.

(2) L'initiative privée avait aussi institué quelques « collèges de pauvres valides », qui faisaient l'apprentissage d'un métier. (Arch. Dép. Haute-Garonne, B. 493 — Arch. Com. Grenoble, BB. 24.)

l'État dans le siècle actuel; elle dépasserait les limites assignées à cette étude. A plus forte raison ne convient-il pas de chercher à prédire l'avenir. Aussi bien le présent est connu de ceux qui me lisent. Les cent années qui viennent de s'écouler ont vu se produire deux évolutions *simultanées*, quoique *indépendantes* l'une de l'autre : la première dans l'ordre économique, la seconde dans l'ordre politique.

Grâce au progrès scientifique et matériel, il est advenu qu'un travailleur plus hardi, ou plus habile, ou plus riche que les autres, a embauché un grand nombre d'autres travailleurs ; au lieu d'un compagnon et d'un « apprentif », il en a pris cinquante ou cent et a fondé peu à peu ce qu'on nomme une « usine ». Les machines ont créé ce changement, l'ont rendu possible, puis, utile et nécessaire. Chaque patron nouveau a calculé son prix de vente de manière à gagner sur son prix de revient, ainsi que fait le plus modeste savetier qui ravaude des chaussures; et comme il produit une grosse quantité de marchandises, que chacune de ces marchandises se compose partie de matière et partie de travail et qu'il est impossible de dire si son bénéfice porte sur la première ou sur le second, il semble gagner uniquement sur le travail qu'il achète et revend avec profit. C'est proprement en quoi on l'accuse de « s'engraisser des sueurs du peuple »; de ce peuple dont il est issu. Ceux qu'il appelait hier « ses camarades », ou « ses confrères », il les appelle aujourd'hui « ses ouvriers ».

Il est donc arrivé que, tandis que la société politique se nivelait, que l'on abolissait les privilèges et que, châtelains, clergé possessionné, magistrats et propriétaires disparaissaient dans la foule, la société économique se hiérarchisait, se féodalisait. Bien qu'il n'ait aucune supériorité légale, aucun droit officiel, l'homme qui commande à beaucoup d'autres, qui leur donne du pain en leur donnant de la besogne; qui, ce faisant, s'enrichit,

accroît ses moyens de production, perfectionne son outillage et défie la concurrence ; cet homme devient ou semble devenir inexpugnable derrière ses pilons, ses broches à filer, ses turbines ou ses comptoirs, comme le haut-justicier du XIIIe siècle à l'abri de ses fossés et de son donjon. Ce patron moderne exerce pratiquement un pouvoir étendu ; c'est un « grand » ; c'est un « noble », eût-on dit naguère, puisque c'est un « fort ». Est-ce un nouveau partage des hommes qui commence ? Qui de nous va tomber en « villenage » ? Et voilà le premier degré de l'évolution.

Mais voici le second : ce « grand industriel », à la tête de son usine, n'est solide qu'en apparence. Comme le seigneur d'autrefois, un plus fort a raison de lui, le chasse de sa demeure, s'en empare ou la détruit. Et cela le plus simplement du monde : un autre fabricant se contente d'un bénéfice moindre ; le premier doit aussitôt réduire son gain dans la même proportion. D'un autre côté, ses ouvriers réclament des suppléments de salaires. — C'est ici le lieu de faire remarquer la force ouvrière, née du groupement dans la manufacture : cent ouvriers répartis chez cinquante patrons, ne sont que poussière devant leurs cinquante maîtres ; 500 ouvriers, employés chez un seul patron, discutent avec lui d'égal à égal. — Si ce patron cède, son profit disparaît peut-être ; il fera, selon le langage commercial, des « affaires blanches ». S'il ne cède pas la fabrique s'arrête, les commandes iront ailleurs ; mieux vaut plier sous l'orage. En attendant le retour du beau temps survient un troisième fabricant qui, lui, a su abaisser son prix de revient, soit par la découverte d'une nouvelle substance, soit par un nouveau procédé de travail. Celui-là peut réduire son prix de vente jusqu'à un niveau où les anciens ne peuvent pas le suivre. Il faut transformer le mécanisme et l'usine toute entière, si par hasard il s'agit d'un produit que l'on va obtenir avec des matières ou des méthodes absolument

dissemblables des précédentes ; car la science invente sans cesse des routes nouvelles pour atteindre un même but.

Le fabricant a tenu bon ; il a su rester à flot ; cependant ses capitaux, ses épargnes n'ont pas suffi. Il a dû recourir à autrui. L'association s'insinue dans son affaire, non plus sous la forme antique de deux ou trois personnes intéressées et participantes, mais sous celle de la société anonyme. En effet l'entreprise grandit et doit grandir sous peine de mort ; il faut fabriquer toujours plus en grand, s'approvisionner de plus en plus près de la source, créer même sa source d'approvisionnement. De sorte qu'une matière que l'ancien industriel appelait « première » n'est, pour le nouveau, qu'une étape de sa production. Le fabricant n'est plus qu'un « directeur », un délégué des actionnaires. C'est le second terme de l'évolution.

Nous touchons au troisième et dernier : des syndicats producteurs s'organisent, des associations d'ouvriers se montent, et d'autres syndicats d'acheteurs s'élèvent en face d'eux pour tout avoir au meilleur marché. Pendant ce temps les actions des anciennes compagnies se divisent, suivant une pente démocratique ; personne n'aimant à se charger de trop gros morceaux. Le fabricant « féodal » aura disparu alors, submergé ou écrasé; et l'on verra le bénéfice de plus en plus mince de la fabrication disputé avec acharnement par les coopératives de production ou de consommation, par les petits actionnaires à cent francs, par les transporteurs ou détaillants, par tous ceux en un mot qui concourent à la formation du prix, luttant âprement à qui arrachera un lambeau de la somme. Tel sera le terme final de l'évolution : la société en masse travaillant, produisant, consommant ; une sorte de collectivisme, si l'on veut, mais pacifique et volontaire puisque, dans cette bataille, personne n'aura été injustement dépouillé.

Tout ce qui précède ne s'applique jusqu'ici qu'à de certains

travaux accomplis, à de certaines marchandises échangées en grand. Cette « grande industrie », ce « grand commerce » embrassent un bon nombre d'objets servant à l'habillement ou à la nourriture, à l'éclairage ou au logement. Ils répondent ainsi à plusieurs besoins de l'homme ; ils ne répondent pas à tous, malheureusement. Toutefois il n'est pas téméraire de penser qu'ils étendront leur domaine, augmentant ainsi la production et par suite les jouissances générales.

Parallèlement à l'évolution des faits s'opérait l'évolution des idées : le pouvoir avait été transporté, par la loi politique, du roi à la nation, d'une poignée d'individus à l'ensemble des citoyens et, comme la majorité des citoyens se composait de travailleurs manuels, par cela seul qu'il était *l'égal* des autres citoyens, le travailleur devenait *leur maître*, puisque le « nombre » régnait et qu'il était le « nombre ». Et l'on s'avisa tout à coup que le peuple existait ! Le peuple, les « amés et féaux » sujets, la foule, que l'on n'aperçoit tout le long de notre histoire qu'à travers un nuage, figurant dans un lointain vague en quelques préambules d'édits, qui s'inquiètent d'abord de faire son bonheur et finissent par lui demander simplement de l'argent. On ne lui parlait que de ses devoirs, on ne va plus l'entretenir que de ses droits. Les hommes d'État de jadis, même quand ils jaillissaient de la plèbe — il y en eut de ceux-là — commençaient par l'oublier pour s'adonner à quelque œuvre grandiose, capable d'immortaliser leur nom. Les hommes d'État contemporains, même quand ils sont nés aux sommets, ont pour souci principal de plaire aux travailleurs ; et la concurrence s'établit à qui leur plaira le mieux. On leur a donné tout ce que peut donner la législation politique ; mais ils se trouvent médiocrement satisfaits. C'est du pain qu'ils voudraient plutôt que des lois ; du pain, c'est-à-dire un plus large bien-être avec de plus amples loisirs. Cependant les députés ne savent

comment s'y prendre. Ils n'ont à leur portée, dans les cartons, que des lois toujours et pas de pain. Si l'on essayait de faire du pain avec des lois?

C'est la question qui se pose. Ne pourrait-on édicter un *minimum* de salaire, à l'instar des anciens gouvernements qui promulguaient un *maximum*? Ne devrait-on pas réglementer l'atelier, dans l'intérêt des prolétaires, comme on l'a réglementé naguère dans l'intérêt des patrons et de la société? Ce n'est rien pour le travail d'être libre, s'il n'est favorisé; et à quoi sert-il au travailleur d'être émancipé, s'il ne peut fixer à son gré le prix de sa journée? Tel est le programme que de généreux utopistes veulent tracer à l'avenir. La connaissance du passé les convaincra peut-être que nul ne saurait dominer dans le monde économique, ni l'ouvrier, ni le patron, ni la nation en corps, fût-elle représentée par des mandataires tourmentés du besoin touchant et glorieux d'enrichir, par décret, la masse du genre humain.

ARGENT, TERRE, TRAVAIL

CONCLUSIONS DES TROIS PREMIERS LIVRES.

Nous venons de parcourir une nouvelle étape dans l'histoire de la civilisation matérielle que nous avons entreprise. L'ouvrage n'est pas terminé ; il se complétera, s'il plaît à Dieu, par l'étude de la condition des classes bourgeoises et riches, depuis sept siècles, au double point de vue de leurs recettes et de leurs dépenses et par l'examen des révolutions survenues dans les organes principaux de la vie sociale [1].

L'on peut toutefois apprécier déjà, croyons-nous, l'intérêt qu'offrent les prix anciens, groupés avec méthode et interprétés de bonne foi, pour la pénétration de phénomènes ignorés ou obscurs du temps passé. Les découvertes qui en résultent ne satisfont pas une curiosité spéculative seulement ; elles répondent à des préoccupations d'ordre tout actuel. Au milieu des discussions contemporaines, où s'échangent surtout des idées, touchant les destins de la société future, ces recherches apportent des faits positifs : elles opposent, aux concepts imaginatifs et

[1] Le texte de ce quatrième livre sera accompagné d'un certain nombre de tableaux justificatifs que le manque de place n'a pas permis de publier dans les volumes parus jusqu'ici, et qui comprendront les prix de l'ameublement, du linge, des étoffes, de l'éclairage, du chauffage, des chevaux et bêtes de somme, des fourrages, des voitures et harnais, du matériel agricole, des armes et munitions, des matériaux de construction, des métaux, des produits chimiques et pharmaceutiques, du transport des personnes, du transport des marchandises et des lettres, des papiers et livres, des dépenses d'art et de divers autres objets.

aux plans issus du pur raisonnement des hommes d'aujourd'hui, le témoignage d'expériences précises et de lois en quelque sorte mécaniques que les hommes d'hier ont tentées ou subies. Elles méritent l'attention des sages qui, sans égoïsme mais sans chimère, veulent le bien.

C'est aussi le but que se propose le présent ouvrage et, tout imparfait qu'il demeure, il constitue par son mode de composition, un élément d'information sérieuse. Une sorte de conclusion s'en dégage tout d'abord : les prix de l'argent, de la terre, du travail, ceux de toutes les denrées et marchandises n'ont jamais cessé d'être libres [1]; aucune contrainte légale, aucune entente privée ne sont parvenues à les asservir; les évolutions économiques ont été indépendantes des changements politiques ou sociaux, aussi bien au moyen âge qu'aux temps modernes ou de nos jours.

Le livre premier, l'Argent, nous apprend que les capitalistes contemporains sont tous, et nécessairement, de date récente; ceux d'autrefois ayant été par la force des choses dépossédés; tandis qu'à la place des fortunes anciennes, détruites, de nouvelles surgissaient, plus grandes qu'il n'y en avait jamais eu naguère.

Du livre second, la Terre, il ressort que le servage disparut

(1) Accessoirement, il a été prouvé, dans le livre Ier, « L'Argent », que ni les altérations monétaires des rois, aux XIVe et XVe siècles, ni le système de Law au XVIIIe siècle, n'ont eu d'influence sur l'évaluation du prix des marchandises, dans le commerce, comme on l'avait cru jusqu'ici; — que le taux de l'intérêt (argent *loué*) n'a pas suivi les fluctuations du prix des choses (ou de l'argent *vendu*); — que la décroissance du pouvoir d'achat de l'or et de l'argent n'est pas constante, comme on l'avait dit souvent, — ce pouvoir ayant, au contraire, subi d'énormes variations de hausse et de baisse durant les six siècles qui ont précédé le nôtre — et que ces fluctuations n'ont été signes ni de prospérité ni de misère; — enfin qu'il a existé au moyen âge une féodalité purement pécuniaire à côté de la féodalité terrienne; que l'on fut vassal d'un sac d'écus.

sous l'influence de causes exclusivement matérielles : la poursuite, par les maîtres du sol, d'une opération avantageuse; qu'il y eut ainsi une période, au moyen âge, où tous les paysans furent propriétaires du fond qu'ils cultivaient et qu'ils avaient acquis sans capital; que le morcellement, pour les terrains en culture, remonte par suite aux âges féodaux, où il ne demeura plus d'autres grandes propriétés que les possessions banales des communes ou de l'État [1]. On constate en outre que la notion de « propriété » a varié singulièrement, depuis l' « accensement » primitif jusqu'à nous. A mesure que des couches successives de détenteurs fonciers se superposaient les unes aux autres, la part du propriétaire, dans le produit net des terres, allait en s'accroissant; celle du fermier en diminuant. Cependant, avant 1789, on demeurait encore communiste sous certains rapports; la Révolution fortifia la propriété personnelle, et anéantit la plupart des jouissances collectives [2].

Enfin le livre troisième, consacré aux Salaires, fait voir que le prix du travail n'a eu aucune corrélation, ni avec le coût de la vie, ni avec le progrès agricole, que la prétendu loi, dite « d'airain », était une erreur grossière, mais que les salaires s'étaient proportionnés, jusqu'à notre siècle, au mouvement de la population et à l'étendue de terre disponible. C'est ainsi que le XVIe siècle s'est à la fois signalé par l'enrichissement des possesseurs du sol et par un appauvrissement *inouï* des prolétaires. Ni l'adoucissement des mœurs aux temps modernes, ni

(1) Il a été montré aussi que le serf non affranchi n'était pas attaché à la terre, ainsi qu'on l'enseignait jadis, mais bien souvent légué et vendu séparément, de même que l'esclave antique et que le pur esclavage des étrangers subsista, dans le midi de la France jusqu'à la fin du XVIe siècle.

(2) C'est ainsi que des familles nobles, n'ayant pas émigré, ont pu se trouver enrichies par l'abolition des droits féodaux en 1789. — On voit également que le privilège de la chasse, pour la noblesse, ne remontait guère au delà du XVIIe siècle; auparavant la chasse avait été libre pour tout le monde.

l'affranchissement politique de la Révolution n'avaient pu remédier à cette décadence du bien-être populaire. On ne se souvenait même pas, en 1789, qu'il eût jamais existé pour l'ouvrier un état meilleur, dans le passé, et l'on n'en concevait pas de plus avantageux dans l'avenir.

Mais voici qu'à la fin du premiers tiers de notre siècle est entrée en scène une force nouvelle : la Science. Elle a multiplié pour l'homme la faculté de produire les objets, utiles ou agréables à la vie, de telle sorte que le vieil équilibre entre la population, la terre et les subsistances s'est enfin trouvé rompu et que la hausse du taux des salaires a dépassé l'accroissement du nombre des bras.

Le rôle de l'État, dans ces reculs ou ces progrès, a été nul : jadis l'autorité ne s'occupait des salaires que pour les réduire, et la loi, mise au service des consommateurs, était injustement plus favorable aux employeurs qu'aux employés. Volontiers elle pencherait maintenant dans l'autre sens. Toutefois, esclave hier, libre aujourd'hui, despote demain peut-être, le travailleur, qui a connu dans le passé de bons et de mauvais jours sans que l'État ait été pour rien dans les uns ou dans les autres, ne paraît pas pouvoir dans l'avenir, par sa volonté propre, influer sur le taux de la main-d'œuvre ; la preuve c'est que, même les corporations fermées du moyen âge n'ont pas réussi à procurer à leurs membres une condition meilleure que celle des ouvriers isolés, et que monopoles, privilèges ou entraves n'ont eu ni avantage ni inconvénient pour la rémunération des uns ou des autres.

La recherche des moyens capables d'augmenter le bien-être des masses, la « question sociale » comme on l'appelle, n'est donc pas une question *politique*, puisque les pouvoirs constitués n'y peuvent rien ; c'est une question *scientifique*, sous cette réserve que la force gouvernementale, qui ne saurait créer de ri-

chesse, pourrait en détruire, si elle le voulait [1]. C'est un piètre résultat, dira-t-on à l'auteur de ce livre, que d'avoir peiné longuement, compulsé, comparé, traduit et commenté des myriades de chiffres, pour venir dire à un peuple affamé de rénovation et anxieux de « faire quelque chose », qu'il n'y a rien à faire, du moins dans la voie et de la façon qu'il pensait. C'est toujours un résultat fort important de savoir comment l'on peut commettre une sottise, ne fût-ce que pour s'en abstenir.

Torturée depuis quatre-vingts ans par la Science, qui lui dérobe ses secrets un à un, la Nature se laisse approcher et se résigne enfin aux assauts qu'on lui livre. Nous avons forcé ses éléments à s'accoupler à notre guise, domestiqué le feu et l'eau, le sol et l'air et mis quelque peu la foudre en bouteille. Pratiquement il en est résulté ceci : une heure de travail manuel, évaluée en pain ou en drap, en éclairage ou en boisson, procure maintenant moitié plus de denrées ou de marchandises qu'elle n'en procurait en moyenne voici un siècle. Le travailleur jouit ainsi d'un bien-être moitié plus grand que celui de ses aïeux immédiats.

Comment ne se félicite-t-il pas sans cesse d'être venu au monde en un temps si favorable? Pourquoi gémit-il au contraire, lui qui est riche, tandis que les générations précédentes ne se plaignaient pas, quoiqu'elles fussent pauvres? Le *bien-être*, il est vrai, ne contribue que dans une faible mesure au *bonheur*; il agit dans un domaine étroit en somme, satisfait quelques appétits, mais ne garantit pas la première de toutes les joies physiques, la santé. Pour les souffrances de l'esprit, pour les chagrins du

[1] Nous ne parlons pas ici des lois de protection, d'hygiène ou d'assurances et de retraites ouvrières que le Parlement a fait ou qu'il aurait dû faire et qui rentrent dans ses attributions ; mais bien des systèmes qui prétendent, par voie coercitive, augmenter les salaires ou, ce qui revient au même, diminuer la durée du travail.

cœur, la crue du bien-être est indifférente. La vie à cet égard demeure dure, mauvaise; si mauvaise et si décevante que chaque jour quelques-uns d'entre nous volontairement la quittent et que beaucoup regardent comme une délivrance l'heure où ils seront quittés par elle.

Mais quoi! ces douleurs morales, vieilles autant que l'humanité, répandues par tout l'univers, ne provoquent pas plus de révolte, à notre époque et dans notre pays, qu'elles n'en suscitaient naguère. D'où vient que ce peuple et ce temps, assouvis de jouissances insoupçonnées par les autres peuples et les autres temps, est précisément indigné contre son sort *sur ce seul chapitre* où il devrait se réjouir? Ouvriers de la douzième heure, pour qui s'est allégé le poids de l'antique et universelle misère, nous protestons avec fureur contre une destinée que les ouvriers des heures matinales eussent rêvée à peine; eux qui acceptaient sans murmurer leur infortune, qui l'acceptent encore dans ces trois quarts du globe où l'homme est loin de pouvoir se repaître comme une vache dans un bon pré.

Il semble que le civilisé du XIXe siècle, depuis qu'il est vêtu, s'aperçoit de sa nudité; la boisson dont est rempli son verre lui révèle la soif, et la conscience de ce qu'il possède engendre chez lui le sentiment de la privation. Il se connaît tout à coup misérable; il l'est par conséquent, comme a dit Pascal, puisque c'est être misérable que de se connaître tel. Le fellah, le moujik, le paria, le bédouin, le nègre ou le Peau-Rouge ne se connaissent pas misérables; aussi ne le sont-ils pas.

Est-ce donc l'ultime résultat de la civilisation que de faner les fleurs en nos mains à mesure qu'elle nous les donne à cueillir et de nous prodiguer des pains qui se changent en pierres? Dans l'ordre intellectuel, si la majorité du genre humain, qui est imbécile, avait conscience de son imbécillité, elle serait inconsolable. L'amour-propre individuel nous préserve de ce

malheur, parce qu'il est moins aisé d'apercevoir la modicité de son esprit que celle de ses ressources, comparées à ses désirs. Misère de comparaison en effet, les plaintes actuelles n'ont pas d'autre origine. L'inégalité des fortunes subsiste; elle semble insupportable à l'âme inquiète et compliquée de notre démocratie; tandis que les cervelles en friche du peuple féodal, où « l'hommage » était l'unique lien, ne concevaient point d'autre monde; et que, même sous l'ancien régime, lorsque le respect immobilier des âges antérieurs s'évaporait lentement, la plèbe des « chers et bien amés » sujets avait encore le privilège de ne point voir la hiérarchie d'aisance qui s'étageait au-dessus de sa tête.

De nobles réformes politiques ayant été accomplies en notre siècle, pendant que de prodigieuses découvertes scientifiques étaient faites, beaucoup de gens ont cru qu'entre les deux choses il y a un rapport quelconque, bien qu'il n'y en ait absolument aucun : l'ouvrier de 1835 ressemblait beaucoup comme *salarié*, à celui de 1789, dont il différait si fort comme *citoyen;* l'ouvrier de 1897 est semblable, comme *citoyen,* à celui de 1848, dont il diffère si fort comme *salarié.* La science et la politique ont leurs domaines distincts: la première donne le bien-être, la seconde donne la liberté et la justice. Pour forcer l'État à sortir de sa sphère, des méchants et des naïfs affirment à la masse qu'elle est spoliée. Ils ne savent pas, hélas! à quel point on les croira. Le trésor qu'ils promettent n'existe nulle part, mais le regret d'être privé de cette richesse imaginaire suffit à gâter, pour la foule, le charme des biens nouveaux et réels dont ce siècle l'avait gratifié.

APPENDICE

NOTE SUR LES SALAIRES EN ANGLETERRE [1]

En Angleterre — comme en France — le xve siècle et le premier quart du xvie furent l'âge d'or du paysan, si l'on compare les salaires avec le prix des choses nécessaires à la vie. Le parlement fit des efforts constants pour réduire les salaires par des lois; ces lois furent vaines et les pouvoirs publics durent plier devant l'opinion. Le phénomène que nous avons signalé en France se produisit aussi de l'autre côté du détroit : le morcellement du sol, aux mains des paysans propriétaires, eut comme conséquence l'enchérissement du travail de toute la classe laborieuse.

La journée moyenne de l'ouvrier de métier fut à cette époque, dans la Grande-Bretagne, de 1 fr. 08 [2]; celle du manœuvre de 72 centimes; chiffres un peu supérieurs à ceux qu'ils recevaient dans notre pays. De même qu'en France, la hausse s'accentue depuis le commencement jusque vers la fin du xve siècle. Les ouvriers à l'année recevaient une paye peu différente de ceux qui étaient employés à la journée : à Windsor, en 1408, les menuisiers au service du roi touchent, pour l'année, 335 francs, bien qu'ils chôment le dimanche et les principales fêtes; à York, en 1415, les maçons reçoivent un salaire annuel de 271 à 368 francs [3].

Les aides-maçons ou couvreurs reçoivent le même salaire que les manœuvres ruraux. Ces aides, ainsi que nous l'avons signalé en France, sont parfois des femmes, payées en ce cas le même prix que les hommes. Pour les journaliers nourris, la nourriture est comptée à 36 centimes par jour, au maximum. Certains ouvriers de métier sont parfois nourris gratis. Le prix des vivres, sauf peut-être celui du blé et des pois qui ne baissèrent pas, fut beaucoup moindre dans la période 1401 à 1540 qu'il n'avait été de 1260 à 1400 et pourtant les salaires ne diminuèrent pas [4]. Nous avons constaté chez nous les mêmes faits. Ni la grande peste du xive siècle, ni, au xve, cette autre épidémie connue sous le nom de *suette* n'influèrent sur le prix du travail. La guerre des Deux-Roses (1455-1485) se passa au-dessus du peuple sans

[1] Voyez J. E. Thorold Rogers, *Six centuries of works and wages*, the history of English labour. London, 1 vol. in-8°. — Les pages qui suivent sont l'analyse et le résumé de quelques chapitres de cet ouvrage, qui n'avait pas été traduit en français au moment où je rédigeais la présente note; j'ai seulement tenu à faire ressortir les similitudes ou les différences qui ont existé dans la situation économique de la France et de l'Angleterre.

[2] A Londres, les salaires étaient plus élevés de 25 à 30 p. 100 que dans le reste de l'Angleterre.

[3] Thorold Rogers, *loc. cit.*, p. 327, 328.

[4] *Ibid.*, p. 330.

l'atteindre : il y demeura indifférent. Les nobles seuls et les *condottieri* en souffrirent [1].

Avec le règne de Henri VIII commença la hausse des denrées : la viande monta au triple de ce qu'elle coûtait précédemment : le froment, le beurre et les fromages valurent deux fois et demie plus cher, tandis que les salaires ne s'élevèrent que de moitié. L'ouvrier, qui touchait 1 franc naguère, toucha 1 fr. 50 ; mais ce qu'il payait 1 franc, il le paya dès lors 2 fr. 50 et 3 francs. — M. Thorold Rogers attribue aux altérations monétaires du XVIe siècle une part d'influence dans ce changement de proportion des marchandises et du travail, si défavorable au paysan et à l'ouvrier ; mais ces altérations n'ont en somme abaissé la valeur du penny que de 13 centimes en 1528 à 10 centimes en 1561, tandis que les altérations des XIVe et XVe siècles l'avaient fait descendre de 29 centimes en 1300 à 15 centimes en 1527 ; et pourtant, ainsi qu'on vient de le dire, les gages n'avaient cessé de s'élever durant le XVe siècle, particulièrement depuis 1412, où le penny était tombé de 23 centimes à 18 centimes, et depuis 1465, où il s'était réduit de 18 à 15 centimes, valeur qu'il conserva jusqu'en 1527. Cette révolution dans les prix continua d'ailleurs en Angleterre sans qu'il y ait eu, depuis 1562, aucune sorte d'altération de monnaies.

Du milieu du règne d'Élisabeth en effet jusqu'à la guerre parlementaire (1580 à 1640) le même mouvement se poursuit. Dans cet espace de 60 années les denrées augmentèrent de 100 pour 100, les salaires de 20 pour 100 seulement [2]. Le loyer des immeubles demeura, paraît-il, stationnaire, depuis le commencement du règne d'Henri VIII jusqu'au commencement de celui d'Élisabeth (1509 à 1560), quoique les impôts fonciers aient triplé durant cette période. Il est possible que le nombre énorme des terres à vendre, jetées subitement sur le marché par suite des confiscations de biens de main-morte, ecclésiastiques ou laïques, la sécularisation des monastères, la destruction des *guilds*, etc., ait été cause de cette immobilité du revenu des terres.

On a du reste constaté qu'en France la grande hausse des loyers du sol ne se produisit que dans la seconde partie du XVIe siècle ; puisque l'hectare, de 1501 à 1550, ne monta que de 8 à 11 francs, tandis que de 1551 à 1600 il s'éleva de 11 francs à 19 fr. 80 [3]. La hausse des terres, en Angleterre, n'eut lieu qu'au XVIIe siècle ; son effet sur le prix du travail fut du reste tout à fait nul, ainsi qu'il l'était en France [4].

Du règne d'Élisabeth date la fixation des salaires, par des magistrats réunis en assises trimestrielles, en vertu des actes du parlement. Le système continua jusqu'en 1812 et même un peu plus tard. M. Thorold Rogers estime que ce fut là l'une des causes prédominantes du *paupérisme*, dont le nom fut inventé en Angleterre, où il sévit avec beaucoup plus d'intensité que sur le continent et justifia l'existence de la loi des pauvres. On sait que, jusqu'à la modification de 1833, qui fit disparaître ce régime détestable, la coutume s'était introduite de payer avec la taxe des pauvres

(1) THOROLD ROGERS, *loc. cit.*, p. 334. — Au commencement du XVIe siècle des plaintes se firent entendre sur la décroissance de la culture des céréales, négligée pour l'élevage du mouton, dont la laine rapportait beaucoup plus que les grains. Le parlement tenta de restreindre, par voie législative, le nombre des bêtes à laine. Il enjoignit aussi aux propriétaires de reconstruire les maisons en ruines, pour remédier à la décadence où beaucoup de villes étaient tombées.

(2) *Ibid.*, p. 346.

(3) Voyez notre tome II, p. 884, Tableau des moyennes de prix et de revenu des terres.

(4) THOROLD ROGERS, *loc. cit.*, p. 352.

une partie du salaire des ouvriers de la campagne. Cette somme s'appelait « complément des salaires ». Le contraire est plus probable : c'est le « Poor law » qui a engendré le paupérisme et non la fixation d'un *maximum*. Le maximum édicté, sans la loi des pauvres, aurait eu le même sort que sur le continent. Il n'eût pas plus été observé, dans la Grande-Bretagne, qu'il ne le fut en Allemagne ou en France. Mais, la loi des pauvres une fois établie, l'État donna par là aux ouvriers d'une main, ce qu'il paraissait leur reprendre de l'autre, et ainsi le maximum n'eut qu'une existence factice et toute d'apparence. Il faudrait connaître aussi l'influence que dut avoir — du xv[e] au xviii[e] siècle — le mouvement de la population sur le taux des salaires : M. Th. Rogers dit en effet qu'au xv[e] siècle la population de l'Angleterre n'était que le *dixième* de ce qu'elle est aujourd'hui ; ce qui semble d'ailleurs très bas [1].

En 1495 le paysan pouvait approvisionner sa famille de 846 litres de froment, d'autant de malt et de 564 litres de farine d'avoine, avec le produit de son travail pendant 15 semaines; en 1583, les mêmes marchandises correspondaient à une durée de travail à peu près double. Les maxima légaux, établis pour les salaires en 1564, étaient les suivants : pour l'ouvrier de métier 93 centimes en été, 83 centimes en hiver; pour le laboureur 83 centimes à 1 fr. 04 pendant la moisson, 73 centimes en été, 62 centimes en hiver. Ces prix, en vigueur dans les comtés du sud, étaient plus élevés que ceux du nord où le laboureur, en hiver, ne devait avoir que 41 centimes. Comme ils varièrent peu et que le prix de la vie continua d'augmenter, les marchandises qui équivalaient, à la fin du xv[e] siècle, au salaire de 15 semaines, exigèrent, à la fin du xvi[e], un débours égal à 40 semaines de salaires.

Au xvii[e] siècle la situation du travailleur empira encore : pour acquérir des quantités de grain ou de bière qu'il se procurait par 10 semaines de labeur, en 1495, l'ouvrier dut, en 1610, employer les gages de 43 semaines [2]. Quant au laboureur, il lui aurait été impossible, même en y affectant sa paie de toute l'année, d'acheter ce que son aïeul, cent quinze ans plus tôt, se procurait en trois mois et demi de travail. Vers 1651 les vivres et les salaires ont tous deux augmenté, mais les seconds davantage que les premiers; de sorte que le paysan est un peu plus à son aise. Nous avons constaté cette situation en France sous le ministère de Colbert.

Cependant le journalier anglais fut à cette époque dans une situation infiniment plus prospère que le journalier français; puisque M. Thorold Rogers évalue le gain annuel du premier à 450 francs (liv. st. 18) tandis que nous avons estimé à 200 francs seulement le salaire annuel du second (250 journées de travail à 80 centimes). Or le prix du froment est alors à peu près identique en France et en Angleterre. Il est vrai que l'avoine est moitié plus chère en Angleterre qu'en France — 6 fr. 50 l'hectolitre au lieu de 4 francs — et le paysan français ne mangeait que du pain d'avoine. La journée de travail du manœuvre était, en Angleterre (1661), de 1 fr. 50 en été, de 1 fr. 25 en hiver, soit en moyenne 1 fr. 37. Multiplié par 250 jours de travail, comme en France, ce chiffre donnerait un salaire annuel de 342 francs (et non de 450). M. Th. Rogers compte par conséquent, pour l'Angleterre, un plus grand nombre de journées de labeur effectif que nous n'avons fait pour la France. Il importe de s'en souvenir.

Les maîtres convaincus d'avoir payé des gages supérieurs à ceux qui étaient fixés par la loi, devaient être condamnés à 10 jours de prison et à une amende de

(1) Thorold Rogers, *loc. cit.*, p. 355. (2) *Ibid.*, p. 391.

125 francs. Les ouvriers qui exigeraient davantage subiraient 21 jours de prison et leur contrat serait annulé. Au xviiie siècle (1725) les journées furent taxées un peu plus bas qu'auparavant : 1 fr. 15 en été, 93 centimes en hiver. La nourriture du manœuvre lui coûtait alors 3 fr. 75 par semaine. Au cours de ce siècle l'agriculture prospéra et le prix des vivres, celui des grains surtout, diminua, malgré les primes accordées par l'État à leur exportation et malgré l'accroissement sensible de la population. Le pain de froment se vendait alors, dans le Royaume Uni, 13 centimes la livre au dire d'Arthur Young. Le même pain coûtait le double en France.

Les terres haussèrent de prix, comme chez nous; mais, à la différence de ce qui se passait de ce côté-ci de la Manche, les salaires s'élevèrent sensiblement au delà du détroit. Sans doute on doit attribuer cette augmentation bienfaisante au développement de l'industrie, où l'Angleterre nous avait devancés. Les mineurs de Newcastle, par exemple, gagnaient vers 1775 jusqu'à 3 fr. 13 par jour, les couteliers de Sheffield, les forgerons de Rotherham, les porcelainiers de Liverpool se faisaient de 1 fr. 70 à 2 fr. 75. De pareils chiffres étaient presque inconnus dans notre pays.

Cet état de choses changea assez brusquement dans les dernières années du xviiie siècle. Une hausse formidable du prix de la vie signala les années 1793 à 1801 ; les dépenses des ménages ouvriers triplèrent de 1776 à 1800. Ce fut alors qu'intervinrent les secours de la paroisse, pour parer au déficit du budget des prolétaires : les secours, une fois le principe admis, s'accrurent d'année en année, sans parvenir à remédier à la détresse qui envahissait les campagnes. De 1785 à 1813 l'impôt des pauvres passa de 50 millions à 216 millions de francs. A cette dernière date l'attitude du gouvernement anglais, vis-à-vis des travailleurs, ne s'était pas modifiée encore depuis la fin du moyen âge; le pays qui passe en Europe pour la terre classique de la liberté conserva, depuis Élisabeth jusqu'à Georges IV, où elles furent abolies (1824), des prohibitions, sanctionnées par des peines draconiennes, contre les associations ouvrières. Il poursuivit par tous moyens les tentatives concertées des intéressés, faites en vue d'obtenir un surcroît de salaire.

Il ne faudrait pas s'exagérer toutefois le succès de ces ordonnances, puisque le prix du travail demeura, pendant ces deux cent cinquante ans, constamment plus haut en Angleterre qu'en France où il n'a été taxé qu'à de rares intervalles. La cause de la misère britannique, à la fin du siècle dernier et au début de celui-ci, venait surtout de ce que le blé, subitement monté à 40, 50 et 55 francs l'hectolitre, se maintenait à ces prix de famine et que le pays, épuisé par la guerre continentale, était en proie à une crise intense.

TABLEAUX DE PRIX

Le lecteur trouvera à la fin du tome IV une Table des abréviations usitées dans la citation des sources, des monnaies et des mesures anciennes. Ces abréviations, adoptées pour la première fois dans les tomes III et IV, ont permis, en gagnant de la place, d'introduire plus de matières dans les deux volumes, sans renoncer toutefois au système suivi précédemment pour l'indication des références et des valeurs anciennes, grâce auquel l'origine et la traduction de chaque chiffre peuvent être aisément vérifiées.

TABLEAU IV

SALAIRES ET GAGES

SALAIRES DES MANŒUVRES ET OUVRIERS AGRICOLES

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la journée
					fr. c.
Delisle, 623	1 s.	Faucheur.	Normandie.	1198	1 08
Idem	6 d.	Journalier.	*Idem.*	1239	0 50
Blancard, p. 338 ..	8 d. 3/4 + 2 kil. grains	Faucheur.	Provence.	1251	0 80
Idem	5 d. 1/2 + 2 kil. grains	Moissonneur.	*Idem.*	1251	0 54
Idem	2 d. 1/2 + 2 kil. grains	Laboureur.	*Idem.*	1251	0 30
Idem	2 d. + 2 k. grains	Sarcleur.	*Idem.*	1251	0 27
Dupré Saint-Maur, p. 4.	6 d.	Journalier.	Languedoc.	1256	0 50
Douet d'Arcq, XI.	3 d.	Porteurs d'eau du roi.	Paris.	1261	0 25

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la journée
					fr. c.
Delisle, 623	la neuvième gerbe (11 p. 100 du prix).	Moissonneurs.	Normandie.	1291	0 70
Cibrario, II, 285 ..	20 *d. de Pise.*	*Vendangeur.*	*Pise* (*Italie*).	1299	0 44
Delisle, 623	12 d.	Une charrue et un moissonneur.	Normandie.	1301	0 67
J. Richard, 261 ...	1 s.	Scieur de long.	Artois.	1302	0 67
Idem	1 s. 6 d. à 1 s. (0 fr. 67 à 1 fr.)	*Idem.*	*Idem.*	1307	0 84
Delisle, 623	8 d.	Journalier nourri (pendant la récolte).	Normandie.	1308	0 44
Idem	2 s.	Journée de charrue.	*Idem.*	1308	[1 34]
Idem	2 s.	Journée de charrette (pendant la récolte).	*Idem.*	1308	[1 34]
Idem	6 d.	Journée de herse.	*Idem.*	1308	0 33
J. Richard, 261 ...	hiver, 10 d.	Scieur de long.	Artois.	1311	0 55
Idem	été, 1 s.	*Idem.*	*Idem.*	1311	0 67
Delisle, 623	la 17ᵉ partie du grain battu.	Batteur en grange.	Normandie.	1320	
Soc. Beaune, 1878, 154.	24 d.	Journalier.	Bourgogne.	1327	1 30
Soc. Beaune, 1878, 155.	9 d.	Vendangeur (au pressoir) nourri.	*Idem.*	1327	0 45
Périgueux, CC. 53.	12 s. pér. pour 18 jours (5 f. 90)	Messager (non compris ses frais de route).	Périgueux.	1334	0 32
Bul. Anjou	8 d.	Vendangeur.	Anjou.	1335	0 40
Idem	18 d.	Faucheur.	*Idem.*	1335	0 90
Idem	2 s. 6 d.	Métivier.	*Idem.*	1335	1 52
Idem	18 d.	Batteur en grange.	*Idem.*	1335	0 90
Périgueux, CC. 54.	6 d. périg.	Manœuvre.	Périgueux.	1336	0 24
Joubert, 48	hiver 4 d.	Journalier (hiver).	Haut-Maine.	1337	0 20
Idem	été 6 d.	*Idem* (été).	*Idem.*	1337	0 30
Delisle, 623	15 d.	Journée de charrue.	Manche.	1340	0 76
Joubert, 44	3 s. (1 fr. 83 c.)	Journalier (avec son cheval).	Haut-Maine.	1340	0 91
Cibrario, II, 286 .	6 d.	Journalier.	*Piémont.*	1340	0 24

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la journée
					fr. c.
Périgueux, CC. 62.	15 d.	Manœuvre.	Périgueux.	1347	0 76
Dom Grappin	18 d.	Journalier (travaillant aux vignes).	Franche-Cté.	1350	0 82
Ord. roy	2 s. 6 d. (fausse monnaie?)	Moissonneur.	France.	1350	[1 53]
Cibrario, II, 286 ..	18 *d.*	*Journalier.*	*Piémont.*	1351	0 88
Delav. Le Roulx, I 38.	1 écu 2 s. 9 d. pour 25 journées	Journalier.	Tours.	1359	0 91
Delav. Le Roulx, I. 50.	19 s. 6 d. pour 12 journées	*Idem.*	*Idem.*	1359	0 58
Pyrénées-Orient, B. 112.	2 s.	Manœuvres (curant un ruisseau).	Roussillon.	1360	1 20
Cibrario, II, 287 ..	2 *den. de Gênes*	*Journalier.*	*Gênes.*	1363	0 17
Del. Le Roulx, II, 18.	4 s.	Bessons (ouvriers).	Tours.	1367	1 78
Delav. Le Roulx, II, 26.	1 s. 4 d.	Journaliers.	*Idem.*	1368	0 59
Delisle, 623	1 s. 3 d.	Journalier (curant le fumier).	Évreux.	1370	0 55
Beaurepaire, 241 .	3 s.	Journalier.	Rouen.	1370	1 33
Beaurepaire, 254 .	15 à 16 den.	Bûcheron.	Évreux.	1371	0 57
Beaurepaire, 290 .	3 s.	Moissonneur.	Normandie.	1374	1 33
Hanauer, 555		Faucheur (non nourri).	Alsace.	1376-1400	1 26
Beaurepaire, 254 .	20 den. à 2 sous.	Journalier cueillant des pommes.	Près Rouen.	1379	0 80
Labroue, 34	1 s.	Journalier.	Bergerac.	1380	0 44
Idem	2 s.	Manœuvre.	*Idem.*	1380	0 89
Idem	1 s. 3 d.	Porteur de vendanges.	*Idem.*	1380	0 55
Idem	6 d.	Coupeur de raisin.	*Idem.*	1380	0 22
Douet d'Arcq, 26 .	10 d.	« Sommelier du corps » (homme de peine). de la maison du roi.	Paris.	1380	0 37
Labroue, 34	5 s.	Journalier.	Bergerac.	1381	2 22
Loire-Inf., E. 211.	2 s. 6 d.	Faucheur de pré.	Bretagne.	1383	1 11
M. Dijon, 1858, 245.	20 d.	Hommes de peine	Corbeil.	1384	0 70
M. Dijon, 1858, 262.	25 d.	Botteleur de foin.	Près Paris.	1384	0 89

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la journée
					fr. c.
M. Dijon, 1858, 292.	2 s. 6 d. et du vin	Journalier.	Bourgogne.	1385	1 11
M. Dijon, 1858, 297.	20 d.	Journalier (guidant des chariots).	Franche-C^{té}	1385	0 70
H. Chartres, I, E. 23.	20 d.	Bineur (manœuvre).	Chartres.	1385	0 73
Idem	15 d.	Porteur de fumier.	*Idem.*	1385	0 55
Loire-Inf., E. 211.	12 d.	Faucheur de pré.	Ille-et-Vilaine	1385	0 44
Beaurepaire, 240 .	14 livres par an.	Bûcheron.	Haute-Normandie.	1388	0 34
Beaurepaire, 234 .	6 livres du 25 juin au 11 novembre	Laboureur.	*Idem.*	1388	0 38
Denis, 182	1 s. 4 d.	Journalier.	Champagne.	1389	0 59
Beaurepaire, 253	20 den. à 2 sols.	*Idem.*	Près Rouen.	1391	0 67
Aube, G. 346 . .	1 s. 10 d.	Ouvriers travaillant aux vignes.	Près Troyes.	1392	0 67
Aube, G. 345 et 346.	2 s. à 2 s. 2 den.	*Idem.*	*Idem.*	1392	0 78
S. Luce, 62	3 s. à 2 s. 6 den.	Batteurs en grange.	France.	1393	1 02
Soc. Périgord, 1874, p. 114.	2 s. 6 d.	Journalier.	Bergerac.	1394	0 93
Idem	20 d.	Manœuvre.	*Idem.*	1394	0 60
H. Soissons, 324 ..	16 d.	Vendangeur (porteur).	Soissons.	1397	(nourri) 0 48
Idem	2 s.	Batteur en grange.	*Idem.*	1397	0 75
Beaurepaire, 253 .	20 à 25 d.	Faucheur d'herbe.	Près Rouen.	1398	0 67
Beaurepaire, 233 .	60 s. et une paire souliers (22 fr.)	Faucheur (du 20 avril à la saint-Jacques).	Haute-Normandie.	1399	1 20
Beaurepaire, 243 .	3 s. 4 d.	Scieur de long.	Rouen.	1400	1 25
Hanauer, II, 555 .		Faucheur non nourri.	Alsace.	1401-1450	1 10
Idem		Journalier non nourri.	*Idem.*	1401-1425	été 1 56
Idem		*Idem* nourri.	*Idem.*	*Id.*	été 0 78
H. Soissons, 325 .	12 den.	Moissonneur.	Soissons.	1401	0 37
Thor. Rogers, IV, 525.	3 d. 5/8.	Journalier.	*Angleterre.*	1401-1410	0 83
Aube, G. 352	1 s. 9 d.	Ouvriers (travaillant aux vignes).	Près Troyes.	1402	0 64

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITES	DATES	PRIX en francs de la journée
					fr c.
Beaurepaire, 224 .	10 d.	Moissonneurs.	Haute-Normandie.	1403	0 30
Aube, G. 417	1 s. 10 d.	Ouvriers (travaillant aux vignes).	Près Troyes.	1404	0 67
Beaurepaire, 252 .	20 d.	Journalier.	Dieppe.	1406	0 60
H. Soissons, 327 .	18 d.	Homme occupé à herser.	Soissons.	1408	0 54
Delisle, 453	16 d.	Journalier (non nourri).	Normandie.	1409	0 49
Idem	1 s.	*Idem* (nourri).	*Idem.*	1409	0 37
Idem	7 d. 1/2	*Idem* (nourri).	*Idem.*	1409	0 23
Idem	20 d.	Journalier (non nourri).	*Idem.*	1409	0 61
Beaurepaire, 244 .	2 s. 9 d.	*Idem.*	Dieppe.	1409	1 02
Delisle, 457	1 s.	Coupeurs de raisin.	Normandie.	1410	0 37
Idem	1 s. 8 d.	Chargeurs *idem.*	*Idem.*	1410	0 61
Idem	2 s.	Fouleurs et hotteurs *idem.*	*Idem.*	1410	0 75
Beaurepaire, 255 .	2 s. 6 d.	Faucheur.	Eure.	1410	0 93
Idem	16 d.	Aide faucheur.	*Idem.*	1410	0 48
Thor. Rogers, IV, 525.	3 d. 1/2	Journalier.	*Angleterre.*	1411-1420	0 64
Orléa., 1862, 443 .	2 s. 11 d. à 3 s. 9 d.	Terrassier.	Orléans.	1411	1 13
Orléa., 1862, 440 .	1 s. 8 d.	Manœuvre.	*Idem.*	1411	0 56
Delisle, 624	20 d.	Sarcleur (journalier).	Normandie.	1412	0 56
Beaurepaire, 255 .	12 à 16 d.	Journalier (nourri).	Eure.	1412	0 39
Delisle, 624	6 s. 3 d.	Journée de charrue.	Normandie.	1412	2 13
Idem	été 20 d.	Journalier.	*Idem.*	1412	été 0 58
Idem	15 d.	Manœuvre tassant le chaume.	*Idem.*	1412	0 42
Orléa., 1862, 440 .	2 s. 11 d. à 2 s. 1 d.	Manœuvre.	Orléans.	1413	0 84
Soc. Pyrénées-Orient., 1887, 268.	2 s. 8 d.	*Idem.*	Perpignan.	1415	1 65
Orléa., 1862, 441.	2 s. 6 d.	*Idem.*	Orléans.	1415	0 85
H. Mars., E. 31 ...	4 s.	*Idem.*	Marseille.	1417	1 37
Orléa., 1862, 441.	1 s. 8 d.	*Idem.*	Orléans.	1417	0 56

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la journée
Orléa., 1862, 441 .	2 s. 1 d. à 2 s. 6 d.	Manœuvre.	Orléans.	1419	0 77
Beaurepaire, 242 ..	2 s. 6 d.	Journalier.	Rouen.	1419	0 85
Orléa., 1862, 440 .	3 s. 4 d.	Bûcheron.	Orléans.	1419	1 13
Orléa., 1862, 444 .	2 s. 11 d. à 6 s. 11 d.	Terrassier.	*Idem.*	1419	1 62
Thor. Rogers, IV, 525.	3 d. 1/2	Journalier.	*Angleterre.*	1421-1430	0 64
Beaurepaire, 249 .	2 s. 3 d. à 2 s. 6 d.	*Idem.*	Haute-Normandie.	1421	0 80
Orléa., 1862, 440 .	3 s. 9 d.	Fendeur de bois.	Orléans.	1425	1 27
Orléa., 1862, 441 .	1 s. 8 d. à 2 s. 6 d.	Manœuvre.	*Idem.*	1425	0 70
Hanauer, II, 548 .		Moissonneur (non nourri).	Alsace.	1426-1450	1 10
Hanauer, II, 543 .		Vendangeur.	*Idem.*	*Id.*	0 50
Idem		Porteur.	*Idem.*	*Id.*	1 00
Idem		Pressureur.	*Idem.*	*Id.*	1 08
Idem		Journalier non nourri.	*Idem.*	*Id.*	été 1 32
Idem		*Idem* nourri.	*Idem.*	*Id.*	0 72
Beaurepaire, 255 .	10 d. à 2 s.	Vendangeur (nourri).	Eure.	1426	0 46
Beaurepaire, 242 .	été 3 s.	Journalier.	Rouen.	1431	0 97
Idem	hiver 2 s. 10 d.	*Idem.*	*Idem.*	1431	0 92
Thor. Rogers, IV, 525.	4 d.	*Idem.*	*Angleterre.*	1431-1440	0 73
Orléa., 1862, 444 .	2 s. 6 d. à 3 s. 2 d.	Terrassier.	Orléans.	1433	0 91
Aube, G. 431	15 d.	Manœuvre.	Près Troyes.	1434	0 40
Dupré Saint-Maur.	10 d.	Hotteurs (de vendanges).	Près Paris.	1434	0 27
Aube, G. 433	16 s. par mois.	Journalier (nourri).	Près Troyes.	1435	0 20
Beaurepaire, 243 .	2 s. 6 d.	Journalier.	Haute-Normandie.	1438	0 81
Delisle, 460	1 s. 1 d.	Journalier pendant la vendange (nourri).	Évreux.	1440	0 34
Orléa., 1862, 444 .	1 s. 10 d. à 3 s. 4 d.	Terrassier.	Orléans.	1441	0 83
Thor. Rogers, IV, 525.	4 d. 1/8.	Journalier.	*Angleterre.*	1441-1450	0 76

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la journée
					fr. c.
Delisle, 625	9 d	Journalier.	Évreux.	1442	0 24
Beaurepaire, 254 .	9 à 18 d.	*Idem.*	*Idem.*	1443	0 36
Beaurepaire, 247 .	2 s. 6 d.	Hotteur (de vendanges).	*Idem.*	1443	0 81
Aube, G. 302	2 s. 1 d.	Porteurs et hotteurs de vendanges.	Près Troyes.	1444	0 67
H. Soissons, 343 .	12 d.	Vendangeur.	Soissons.	1448	0 27
Idem	2 s.	Porteur de hotte.	*Idem.*	1448	0 56
Beaurepaire, 252 .	20 d.	Journalier.	Dieppe.	1448	0 46
H. Chartres, I, E. 64.	20 d.	Homme conduisant un malade sur un cheval.	Chartres.	1449	0 46
Nantes, CC. 242 .	2 s. Bret.	Journalier (terrassant).	Nantes.	1449	0 70
Calonne, N., p. 202.	2 s.	Manœuvre.	Amiens.	1450	0 56
Beaurepaire, 252 .	2 s.	Journalier.	Dieppe.	1450	0 56
Delisle, 625	3 s. 4 d.	Journalier (pendant le siège).	Cherbourg.	1450	0 94
H. Saintonge, VI, 61.	1 s. 8 d.	Bûcheron.	Saintes.	1450	0 46
Beaurepaire, 257 .	4 s. 6 d.	Faucheur.	Normandie.	1450	1 27
Thor. Rogers, IV, 525.	4 d. 1/4.	Journalier.	*Angleterre.*	1451-1460	0 78
Hanauer, II, 555 .		*Idem.*	Alsace.	1451-1475	0 70
Beaurepaire, 248 .	2 s. 6 d.	Bûcheron.	Haute-Normandie.	1451	0 70
Hanauer, II, 555 . .		Faucheur non nourri.	Alsace.	1451-1500	1 03
Beaurepaire......	8 d. à 2 s.	Journalier.	Eure.	1451	0 37
Beaurepaire, 257 .	18 d.	Batteur en grange.	Normandie.	1452	0 41
Orléa., 1862, 440 .	5 s.	Bûcheron.	Orléans.	1454	1 42
Pyrén.-Orient, B. 406.	2 s. 6 d.	Journée de manœuvre.	Roussillon.	1457	1 10
Beaurepaire, 243 .	2 s. 6 d.	Journalier.	Haute-Normandie.	1458	0 65
Beaurepaire, 244 .	3 s. 9 d.	Pionniers (été).	Dieppe.	1458	0 97
Idem	3 s.	*Idem* (hiver).	*Idem.*	1458	0 78

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la journée
					fr. c.
Delisle, 625	15 d.	Journalier vannant du blé).	Évreux.	1459	0 32
Calonne, N. 237 .	1 s.	Manœuvre.	Amiens.	1459	0 26
Soc. Laon, 1859, p. 62.	8 d.	Vendangeur.	Aisne.	1459	0 17
Soc. Laon, 1859, 62.	1 s.	Manœuvre.	*Idem.*	1459	0 26
Beaurepaire, 254 .	15 à 18 d.	Vanneur et journalier.	Évreux.	1459	0 33
Delisle, 625	9 d.	Vendangeur (coupeur).	*Idem.*	1460	0 19
Idem	2 s.	*Idem* (portant la hotte).	*Idem.*	1460	0 52
Thor. Rogers, IV, 525.	4 d. 1/4.	Journalier.	*Angleterre.*	1461-1470	0 78
Beaurepaire, 244 .	3 s. 9 d.	Manœuvre (curant des ruisseaux).	Dieppe.	1463	0 97
Beaurepaire, 253 .	2 s. 3 d.	Vendangeur.	Normandie.	1463	0 58
Beaurepaire, 254 .	15 d.	Journalier (travaillant au jardin) nourri.	Fécamp.	1463	0 32
Janssen, p. 304 ...	18 pfennigs.	Journalier.	*Allemagne.*	1464	0 24
Orléa., 1862, 440 .	1 s. 3 d.	Homme pour entasser du foin.	Orléans.	1465	0 32
Delisle, 625	1 s.	Vanneur.	Bayeux.	1466	0 26
H. Marseille, III, E. 5.	1 gr.	Manœuvre.	Marseille.	1468-1500	0 26
Orléa., 1862, 452 ..	5 s.	Marinier.	Orléans.	1469	1 31
Janssen, p. 303 ...	6 à 8 groschen par semaine.	Journalier.	*Saxe.*	1470	0 19
Thor. Rogers, IV, 525.	4 d.	*Idem.*	*Angleterre.*	1471-1480	0 60
Beaurepaire, 244 .	3 s. 9 d.	Terrassier.	Dieppe.	1473	0 97
Beaurepaire, 254 .	15 d.	Journalier (en août) nourri.	Normandie.	1473	0 32
Orléa., 1862, 443 .	2 s. 11 d.	Journée d'hommes employés à battre des pilotis.	Orléans.	1475	0 76
Beaurepaire, 244 .	2 s. 6 d. à 3 s. 9 d.	Journaliers.	Dieppe.	1475	0 81
Nantes, CC. 251 ..	2 s. 6 d. Bret.	*Idem.*	Nantes.	1475	0 81
Hanauer, II, 565 ..		Journaliers non nourris (été)	Alsace.	1476-1500	0 88
Idem		*Idem* (hiver).	*Idem.*	*Id.*	0 78

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la journée
					fr. c.
Hanauer, II, 565 .		Journaliers nourris (été).	Alsace.	1476-1500	0 61
Idem		*Idem* (hiver).	*Idem.*	*Id.*	0 53
Hanauer, II, 543 ..		Vendangeur.	*Idem.*	*Id.*	0 61
Idem		Porteur.	*Idem.*	*Id.*	0 74
Guyot, 104		Manœuvre.	Lorraine.	*Id.*	0 92
Beaurepaire, 245 .	2 s. 9 d. à 3 s.	Journalier.	Dieppe.	1477	0 75
Soc. Pyr.-Orient., 1886, p. 158.	2 s. per.	Manœuvre	Perpignan.	1478	0 93
Idem	9 d.	Enfant.	*Idem.*	1478	0 35
Beaurepaire, 243 .	2 s. 6 d.	Journalier.	Haute-Normandie.	1478	0 65
Nantes, CC. 254 .	2 s. Bret.	*Idem.*	Nantes.	1480	0 65
Janssen. p. 304 ...	5 ou 6 livres de viande.	*Idem.*	*Allemagne.*	1480	0 49
Thor. Rogers, IV, 525.	3 d. 7/8.	*Idem.*	*Angleterre.*	1481-1490	0 57
Beaurepaire, 250 .	3 s.	Pionnier (ou manœuvre).	Haute-Normandie.	1483	0 78
Nantes, CC. 258 ..	20 d. Bret.	*Sentine* (gardien de travaux).	Nantes.	1483	0 54
Beaurepaire, 253 .	2 s.	Journalier (nourri).	Près Rouen.	1489	0 46
Beaurepaire, 243 .	2 s. 6 d.	Journalier.	Haute-Normandie.	1490	0 57
Thor. Rogers, IV, 525.	4 d. 1/2.	*Idem.*	*Angleterre.*	1491-1500	0 67
Soc. Corrèze, VII, 176.	13 à 15 d. 1 pain et 2 pintes vin.	Manœuvres.	Limoges.	1492	0 37
H. Soissons. 364	16 d.	Vendangeur.	Soissons.	1492	0 29
Nantes, CC. 271 ..	2 s. 6 d.	Mariniers, rameurs.	Nantes.	1493	0 57
H. Soissons, 366 ..	1 s.	Manœuvre.	Soissons.	1495	0 23
Janssen, p. 305 ...	14 kreutzers.	Journalier.	*Autriche.*	1495	0 60
Beaurepaire, 246 .	4 s.	Faucheur.	Près Rouen.	1498	0 92
Beaurepaire, 253 .	20 d.	Porteurs de pierre, nourris.	Haute-Normandie.	1498	0 30
H. Chartres, I, E. 98.	1 s.	Manœuvre (plantant des fèves).	Chartres.	1498	0 23

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la journée
					fr. c.
Loire-Inférieure, E. 215.	2 s. 6 d.	Manœuvre (du 2 au 30 septembre).	Saint-Malo.	1499	0 57
Idem	2 s.	*Idem* (de mai à juin).	*Idem.*	1499	0 46
Idem	2 s.	*Idem* (d'octobre à février).	*Idem.*	1499	0 46
Idem	20 d.	*Idem* (en mars et avril).	*Idem.*	1499	0 39
Idem	2 s. 4 d.	*Idem* (du 20 juin au 31 août).	*Idem.*	1499	0 53
H. Soissons, 372 .	16 d.	Manœuvre.	Soissons.	1500	0 29
Idem	8 d.	Vendangeur.	*Idem.*	1500	0 15
Janssen, p. 304 ...	7 groschen, 6 pfennig par semaine.	Journalier.	*Allemagne.*	1500	0 20
Hanauer, II, 555 .		Faucheur non nourri.	Alsace.	1501-1525	1 16
Hanauer, II, 548 .		Moissonneur *idem.*	*Idem.*	*Id.*	0 80
Hanauer, II, 555 .	été 0 fr. 83	Journaliers non nourris.	*Idem.*	*Id.*	0 83
Idem	été 0 fr. 46 hiver 0 fr. 24	*Idem* nourris.	*Idem.*	*Id.*	0 35
Romorantin, CC. 2.	1 s. 6 d.	Journalier.	Romorantin.	1501	0 34
Thor. Rogers, IV, 525.	3 d. 7/8.	*Idem.*	*Angleterre.*	1501-1510	0 57
Nord, B. 3334	4 s.	Messager, porteur de bois (maison du roi d'Espagne).	Arras.	1501	0 92
Idem	4 s.	Porteur d'orgues.	*Idem.*	1501	0 92
Idem	4 s.	Sacristain (clerc servant à l'autel).	*Idem.*	1501	0 92
Beaurepaire, 243 .	2 s. 6 d.	Journalier.	Haute-Normandie.	1505	0 57
Deville, Gaillon ...	1 s. 4 d. à 2 s.	*Idem.*	Seine-Infér.	1505	0 38
H. Mézières, E. 16.	2 s. 6 d.	*Idem.*	Mézières.	1506	0 57
Nantes, CC. 281 ..	20 d.	*Idem.*	Nantes.	1507	0 38
Thor. Rogers, IV, 525.	3 d. 3/4.	*Idem.*	*Angleterre.*	1511-1520	0 56
Agen, CC. 287 ...	2 s.	Ouvriers terrassiers.	Agen.	1513	0 39
Orléa., 1862, 444 .	2 s.	Terrassier.	Orléans.	1513	0 39
Orléa., 1862, 452 .	10 s.	Marinier.	*Idem.*	1515	1 96

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la journée
					fr. c.
Aube, G. 391	1 s. 9 d.	Ouvrier (manœuvre).	Près Troyes.	1520	0 33
Orléa., 1862, 152 .	5 s.	Marinier.	Orléans.	1520	0 97
Beaurepaire, 243 .	2 s. 6 d.	Journalier.	Haute-Normandie.	1520	0 57
Mém. Dijon, 1868, p. 345.	2 s. 6 d.	*Idem.*	Dijon.	1520	0 57
B. Corrèze, II, 759.	1 s. 8 d.	Manœuvre.	Brive.	1521	0 31
Thor. Rogers, IV, 525.	4 d. 1 8.	Journalier.	*Angleterre.*	1521-1530	0 62
Revue Ad., 1887 (II, 32).	20 d.	Balayeur.	Paris.	1524	0 30
Hanauer, II, 555 .		Journaliers non nourris (été).	Alsace.	1526-1550	1 13
Idem		*Idem* (hiver).	*Idem.*	*Id.*	0 72
Idem		Journaliers nourris (été).	*Idem.*	*Id.*	0 46
Idem		Faucheur non nourri.	*Idem.*	*Id*	1 10
Guyot, 101		Faneur *idem.*	Lorraine.	*Id.*	0 67
Idem		Vendangeur *idem.*	*Idem.*	*Id.*	0 45
Idem		Faucheur *idem.*	*Idem.*	*Id.*	0 92
Idem		Batteur au fléau ou porteur de vendange.	*Idem.*	*Id.*	0 75
Idem		Manœuvre.	*Idem.*	*Id.*	0 75
Nantes, CC. 294 ..	2 s.	Journalier.	Nantes.	1527	0 39
Romorantin, CC. 14.	2 s.	Terrassier (perrier).	Romorantin.	1530	0 39
Beaurepaire, 243 ..	2 s. 6 d.	Journalier.	Haute-Normandie.	1530	0 57
Aube, G. 393	1 s. les jours de fête.	Salaire de rabatteurs (à la chasse).	Près Troyes.	1531	0 19
Idem	2 s. les autres jours.	*Idem.*	*Idem.*	1531	0 39
Thor. Rogers, IV, 525.	4 d.	Journalier.	*Angleterre.*	1531-1540	0 52
Cher, B. 3918 .. .	15 d.	*Idem.*	Près Bourges	1533	0 23
Chevalier, 88	3 s.	Journalier (corvée).	Touraine.	1534	0 58
Aube, G. 398	1 s. 10 d.	*Idem* (travaillant au jardin).	Près Troyes.	1535	0 34

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la journée
					fr. c.
Joubert, Craon, 455.	2 s. 3 d.	Journaliers « hommes de bras ».	Mayenne.	1538	0 43
Thor. Rogers, IV, 525.	4 d. 5/8.	Journalier.	*Angleterre.*	1541-1550	0 57
Coston, II, 182 ...	6 flo. par mois.	*Idem* (servant les pestiférés).	Montélimar.	1543	0 40
Orléa., 1862, 442.	1 s. 8 d. à 3 s.	Journée de manœuvre.	Orléans.	1545	0 38
Rambervillers, CC. 12.	1 gros.	Manœuvres.	Lorraine.	1549	0 17
Orléa., 1862, 442.	3 s. à 2 s. 6 d.	*Idem.*	Orléans.	1549	0 45
Henne, V, 250	1 s. 6 d. à 2 s.	Journalier (prix moyen).	Flandre.	1550	0 36
Thor. Rogers, IV, 525.	6 d.	Journalier.	*Angleterre.*	1551-1560	0 66
Hanauer, II, 555 .		*Idem* non nourri (été).	Alsace.	1551-1575	1 02
Idem		*Idem* nourri (été).	*Idem.*	*Id.*	0 47
Orléa., 1862, 442.	3 s. 4 d. à 2 s. 6 d.	Manœuvre.	Orléans.	1551	0 48
Guyot, 107		Terrassier.	Lorraine.	1551-1575	0 82
H. Soissons, 434.	2 s.	Manœuvres.	Soissons.	1552	0 33
Gouberville, p. 6.	1 s.	Journalier.	Cotentin.	1553	0 16
Orléa., 1862, 442.	2 s. 6 d. à 3 s. 4 d.	Manœuvre.	Orléans.	1553	0 48
Gouberville, p. 108.	8 d.	Journalier.	Près Valognes.	1554	0 10
Orléa., 1862, 442.	3 s. à 2 s. 6 d.	Manœuvre.	Orléans.	1555	0 46
Gouberville, p. 366.	1 s. 2 d.	Journalier.	Valognes.	1556	0 18
Orléa., 1862, 443.	3 à 4 s.	Hommes employés à briser la glace sur la Loire.	Orléans.	1556	0 58
Gouberville, p. 108.	2 s. 4 d.	Journalier (travaillant à façon)	Valognes.	1557	0 38
H. Soissons, 442	3 s.	Manœuvre.	Soissons.	1557	0 50
Idem	5 s.	Faucheur.	*Idem.*	1557	0 83
Monteil, Ms., 175.	4 s. 4 d.	Journalier.	Caen.	1557	0 71
Gouberville, p. 108.	3 s.	Faucheur.	Près Valognes.	1558	0 50
H. Soissons, 443 .	2 s.	Porteur de vendanges.	Soissons.	1558	0 33

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la journée
					fr. c.
Rambervillers, CC. 16.	3 gros.	Manœuvres (batteurs de blé).	Lorraine.	1559	0 27
Thor. Rogers, IV, 525.	7 d.	Journalier.	*Angleterre.*	1561-1570	0 70
H. Soissons, 452 .	10 s.	Faucheur.	Soissons.	1566	1 55
Idem	3 s.	Terrassier.	*Idem.*	1566	0 46
H. Soissons, 454 .	4 s. 6 d.	Vendangeur (au pressoir).	*Idem.*	1568	0 69
Thor. Rogers, IV, 525.	7 d. 1/8.	Journalier.	*Angleterre.*	1571-1582	0 71
Ordonn. Roy, 1572.	6 s.	*Idem.*	Caen.	1572	0 93
H. Soissons, 459 .	5 s.	*Idem.*	Soissons.	1573	0 72
Hanauer, II, 555 . .		Journalier non nourri (été).	Alsace.	1576 1600	0 86
Idem		*Idem* nourri (été).	*Idem.*	*Id.*	0 62
Idem		*Idem* nourri (hiver).	*Idem.*	*Id.*	0 37
H. Soissons, 462 . .	5 s.	Terrassier (manœuvre).	Soissons.	1576	0 72
Guyot, 101		Vendangeur.	Lorraine.	1576-1600	0 76
Guyot, 104		Porteur de vendange.	*Idem.*	*Id.*	0 94
Guyot, 107		Manœuvre.	*Idem.*	*Id.*	1 15
Dupré Saint-Maur	1 l. 5 s.	Journalier *avec un cheval.*	Près Paris.	1577	[3 60]
H. Soissons, 465 .	4 s.	Journalier.	Soissons.	1577	0 57
Thor. Rogers, t. V, 673.	4 sh. par semaine	*Idem.*	*Angleterre.*	1582-1593	0 83
H. Soissons, 471 . .	3 s.	Bûcheron (manœuvre).	Soissons.	1583	0 38
Boulogne, 6	8 s.	Terrassier.	Boulogne-sur-Mer.	1583	1 03
Orléa., 1862, 442 . .	4 s. à 7 s. 6 d.	Manœuvre.	Orléans.	1584	0 73
Yonne, H. 1359 . .	10 s.	Journalier (travaillant aux vignes).	Bourgogne.	1585	1 28
Boulogne, 7	6 s.	Manœuvre.	Boulogne-sur-Mer.	1585	0 77
H. Soissons, 474 .	6 s.	Vendangeur.	Soissons.	1586	0 77
Idem	2 s. 6 d.	Bûcheron (manœuvre).	*Idem.*	1583	0 31
Orléa., 1862, 443 .	6 s.	Manœuvre.	Orléans.	1586	0 77

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la journée
					fr. c.
Hautecloque, 179 .	4 s.	Journalier.	Artois.	1588	0 51
H. Soissons, 477 .	3 s.	*Idem.*	Soissons.	1589	0 38
Nantes, CC. 129 . .	10 s.	*Idem.*	Nantes.	1590	1 28
Idem	3 s.	*Idem.*	*Idem.*	1590	0 38
Orléa., 1862, 444 .	5 à 10 s.	Terrassier.	Orléans.	1591	0 96
Orléa., 1862, 443 .	6 à 8 s.	Manœuvre.	*Idem.*	1591	0 90
Idem	10 à 8 s.	Hommes employés à battre des pilotis.	*Idem.*	1591	1 15
Dr Puech, 297	8 s.	Journalier.	Près Nîmes.	1592	1 03
Coston, II, 516 . . .	15 s.	*Idem.*	Montélimar.	1593	1 93
Orléa., 1862, 452 .	16 s. 8 d.	Marinier.	Orléans.	1593	2 24
Thor. Rogers, V, 673.	4 sh. par semaine	Journalier.	*Angleterre.*	1593-1602	0 83
Vaucluse, B. 1517.	été 7 s.	Manœuvre (non nourri).	Comtat-Ven.	1594	0 90
Idem	hiver 5 s.	*Idem.*	*Idem.*	1594	0 64
Doubs, B. 295	3 gros.	Manœuvre (compteur de bois).	Franche-Cté	1596	0 41
Soc. Berry, 1882, 218.	4 s.	Vendangeur (non nourri).	Issoudun.	1598	0 51
Idem	5 s.	Porteur *idem.*	*Idem.*	1598	0 64
Idem	hiver 2 s.	Manœuvres.	*Idem.*	1598	0 25
Idem	été 3 s.	*Idem.*	*Idem.*	1598	0 38
Orléa., 1862, 443 .	9 s.	Manœuvre.	Orléans.	1599	1 16
Boulogne, 14	10 s.	Manœuvres.	Boulogne-sur-Mer.	1600	1 28
Hanauer, II, 555 . .		Journalier non nourri (été).	Alsace	1601-1625	0 97
Idem		*Idem* nourri (été).	*Idem.*	*Id.*	0 52
Idem		*Idem* nourri (hiver).	*Idem.*	*Id.*	0 27
Hanauer, II, 543		Vendangeur.	*Idem.*	*Id.*	0 51
Idem		Porteur.	*Idem.*	*Id.*	0 78
Idem		Pressureur.	*Idem.*	*Id*	0 93
Hanauer, II, 548 . .		Moissonneur non nourri.	*Idem.*	*Id.*	0 93
Gard, G. 593	8 s.	Dépiqueur ou fourquoyeur de blé.	Nîmes.	1602	0 95

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la journée
					fr. c.
Guyot, 104		Porteur de vendange.	Lorraine.	1601-1625	1 10
Guyot, 107		Manœuvre.	*Idem.*	*Id.*	0 95
Thor. Rogers, V, 673.	4 sh. par semaine	Journalier.	*Angleterre.*	1603-1612	0 83
Nevers, CC. 268 ..	6 s.	*Idem.*	Nevers.	1614	0 71
Boulogne, 23	10 s.	Manœuvre.	Boulogne-sur-Mer.	1614	1 19
Indre, H. 541	2 s.	Journée d'un homme.	Indre.	1620	0 23
Idem	37 s 6 d pour 17 journées	*Idem* d'un vigneron.	*Idem.*	1620	0 25
Floquet, IV, 521 ..	2 à 3 s.	Porteurs de bois, sel, etc.	Rouen.	1623	0 25
Agen, CC, 360 ..	10 s.	Manœuvre.	Agen.	1623	1 04
Thor. Rogers, t. V, 673.	4 sh. 4 d. 1 4 par semaine	Journalier.	*Angleterre.*	1623-1632	0 90
Hanauer, II, 555 .		Journalier non nourri (été).	Alsace.	1626-1650	1 88
Idem		*Idem* (hiver).	*Idem.*	*Id.*	1 06
Idem		Journalier nourri (été).	*Idem.*	*Id.*	0 74
Idem		*Idem* (hiver).	*Idem.*	*Id.*	0 51
Idem		Faucheur non nourri.	*Idem.*	*Id.*	1 55
Guyot, 101		Moissonneur.	Lorraine.	*Id.*	1 22
Guyot, 104	(1.27 à 1.35)	Batteur et porteur de vendange.	*Idem.*	*Id.*	1 31
Guyot, 107	(1.34 à 0.88)	Manœuvre, terrassier.	*Idem.*	*Id.*	0 95
Orne, H. 165	5 s.	Faneur.	Orne.	1627	0 51
Thor. Rogers, t. V, 673.	5 sh. par semaine	Journalier ou laboureur.	*Angleterre.*	1633-1642	1 05
Pap. Richelieu, IV, 306.	100 à 120 l. par an	Journalier (non nourri).	Poitou.	1632	0 62
Gard, H. 619	8 s.	Journalier.	Nîmes.	1636	0 73
Idem	5 s.	*Idem* (autre).	*Idem.*	1636	0 46
Idem	1 l.	Manœuvre (remuant le foin)	Nîmes.	1636	1 84
Idem	12 s. 6 d.	Faucheur.	*Idem.*	1637	1 14
Cher, B. 451	6 s.	Moissonneur.	Près Bourges	1640	0 55

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la journée
					fr. c.
Gard, H. 620	11 s.	Journalier.	Nîmes.	1640	1 01
Indre, H. 542	6 s.	Journée d'homme.	Berry.	1643	0 54
Thor. Rogers, V, 673.	6 sh. par semaine	Journalier ou laboureur.	*Angleterre.*	1643-1652	1 25
Gard, H. 622	14 s.	Journalier.	Nîmes.	1650	1 27
Hanauer, II, 555 ..		Journalier non nourri (été).	Alsace.	1651-1675	1 18
Idem		*Idem* (hiver).	*Idem.*	*Id.*	0 78
Idem		Journalier nourri (été).	*Idem*	*Id.*	0 60
Idem		*Idem* (hiver).	*Idem.*	*Id.*	0 34
Hanauer, II, 543 ..		Vendangeur.	*Idem.*	*Id.*	0 34
Idem		Porteur.	*Idem.*	*Id.*	0 55
Idem		Pressureur.	*Idem.*	*Id.*	0 78
Hanauer, II, 548 ..		Moissonneur non nourri.	*Idem.*	*Id.*	1 40
Hanauer, II, 555 ..		Faucheur *idem.*	*Idem.*	*Id.*	1 25
Gard, H. 622	12 s.	Journalier.	Nîmes.	1652	0 97
Thor. Rogers, V, 673.	6 sh. par semaine	*Idem.*	*Angleterre.*	1653-1662	1 25
Guyot, 101		Moissonneur.	Lorraine.	1651-1675	1 32
Idem		Vendangeur.	*Idem.*	*Id.*	1 03
Guyot, 104		Batteur et porteur de vendange.	*Idem.*	*Id.*	1 18
Orne, H. 432	8 s.	Faneur ou faneuse (on disait une « fourche à faner »).	Orne.	1656	0 65
Gard, H. 624	9 s.	Journalier.	Nîmes.	1661	0 73
Thor. Rogers, V, 673.	6 sh. par semaine	*Idem.*	*Angleterre.*	1663-1672	1 25
Aube, G. 1181	hiver 4 s.	*Idem* (hiver).	Aube.	1664	0 32
Idem	été 5 s.	*Idem* (été).	*Idem.*	1664	0 40
Gard, H. 322	6 s.	Journalier ou manœuvre.	Nîmes.	1666	0 48
Idem	8 s.	Moissonneur.	*Idem.*	1666	0 65
Indre, H. 960	10 à 11 s.	Journée de jardinier.	Issoudun.	1666	0 84
Idem	7 s.	*Idem* de manœuvre.	*Idem.*	1666	0 57
Idem	10 à 12 s.	*Idem* de vigneron.	*Idem.*	1666	0 89

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la journée
					fr. c.
Rambervillers, CC. 108.	8 gros	Manœuvre.	Lorraine.	1668	0 38
Hanauer, II, 555..		Journalier non nourri.	Alsace.	1676-1700	1 17
Idem		*Idem* nourri.	*Idem.*	*Id.*	0 59
Idem		*Idem.*	*Idem.*	*Id.*	0 39
H. Tournus, E. 12.	8 s.	Manœuvre.	Bourgogne.	1671	0 65
H. Soissons, 547.	20 s.	Cribleur de grains.	Soissons.	1671	1 63
Orne, H. 802	6 s.	Scieurs de bois.	Orne.	1675	0 48
Idem	7 s.	Bûcherons.	*Idem.*	1675	0 57
Gard, H. 624	12 s.	Journalier.	Nîmes.	1676	0 89
Lozère, G. 666 ...	6 s.	*Idem.*	Mende.	1677	0 44
Guyot, 104		Porteur de vendange.	Lorraine.	1676-1700	1 14
Guyot, 107		Manœuvre.	*Idem.*	*Id.*	1 20
Thor. Rogers, V, 673.	6 sh. 3 d. par semaine	Journalier.	*Angleterre.*	1673-1682	1 30
Vaucluse, B. 2567.	8 s.	Journaliers (cueillant les feuilles de mûrier).	Comtat-Venaissin.	1678	0 58
H. Tournus, E. 14.	10 s.	Journalier.	Bourgogne.	1678	0 74
Revue Ad., 1887 (II, 32).	5 s.	Journaliers (ateliers de charité).	Rouen.	1685	0 36
Idem	8 s.	Manœuvres.	Bordeaux.	1685	0 58
H. Soissons	22 s.	Cribleur de grains.	Soissons.	1686	1 63
Thor. Rogers, V, 673.	6 sh. 1 d. 1/4 par semaine	Journalier.	*Angleterre.*	1683-1693	1 25
D'après Boisguilbert.	7 à 8 s.	*Idem.*	France (campagne).	1700	0 55
D'après Vauban ..	12 à 13 s.	*Idem.*	*Idem.*	1700	0 93
Boislisle, Gén., 561.	8 s.	*Idem.*	Mantes.	1700	0 58
Idem	5 s.	*Idem* (jeune garçon).	*Idem.*	1700	0 36
D'après Mor. de Jonnès.	135 liv. par an.	Famille de travailleurs (à la campagne).	France.	1700	[0 54]
Thor. Rogers, V, 673.	9 sh. 2 d. 1/2 par semaine	Journalier ou laboureur.	*Angleterre.*	1693-1702	1 90

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la journée
					fr. c.
Gard, H. 624.....	16 s.	Journalier.	Nîmes.	1701	0 97
Hanauer, II, 555..		Journalier nourri.	Alsace.	1701-1725	0 55
Hanauer, II, 543..		Vendangeur.	*Idem.*	*Id.*	0 32
Idem		Porteur.	*Idem.*	*Id.*	0 47
Idem		Pressureur.	*Idem.*	*Id.*	0 63
Hanauer, II, 548.		Moissonneur non nourri.	*Idem.*	*Id.*	1 33
Guyot, 101		Vendangeur.	Lorraine.	*Id.*	0 95
Guyot, 104	(1.35 à 1.42)	Faucheur et porteur de vendange.	*Idem.*	*Id.*	1 38
Guyot, 107	½ (0.74 à 1.25)	Manœuvre.	*Idem.*	*Id*	0 95
Dupré Saint-Maur.	4 s.	Vendangeurs.	Près Paris.	1710	0 24
Idem	8 s.	Hotteurs (de vendange).	*Idem.*	1710	0 48
Lefort, p. 10	14 s.	Manœuvre.	Rouen.	1710	0 85
Dupré Saint-Maur.	3 et 4 s.	Vendangeurs.	Près Paris.	1712	0 21
Reg. Mss. Saint-Oven.	3 s.	Journalier nourri.	Manche.	1715	0 18
Calonne, A., 105..	12 s.	Journalier.	Picardie, Artois.	1715	0 73
Montaugé, 660....	été 10 s.	*Idem.*	Près Toulouse.	1718	0 61
Idem	hiver 6 s.	*Idem.*	*Idem.*	1718	0 36
Bert. Lacabane, 341.	15 s.	Manœuvre.	Brétigny-sur-Orge.	1715-1719	0 91
A. Nicolaï, S......	4 s.	Journalier nourri (estimation).	Dauphiné.	1719	0 24
Dupré Saint-Maur.	15 s.	Hotteurs (pour vendanges).	Près Paris	1719	0 91
Idem	12 s.	Faneurs et déchargeurs.	*Idem.*	1719	0 73
H. Soissons, 565.	12 s.	Journalier.	Soissons.	1720	0 73
Dupré Saint-Maur.	10 et 12 s.	Journaliers (pendant la moisson)	Près Paris.	1721	0 67
Idem	8 s.	Hotteurs (de vendange).	*Idem.*	1721	0 48
Idem	8 s.	Faneurs.	Paris.	1721	0 48
Drôme, E. 5095..	4 s.	Journaliers.	Dauphiné.	1722	0 24
Dupré Saint-Maur.	1 l. 5 s.	Faucheur.	Près Paris.	1724	1 52

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la journée
					fr. c.
Dupré Saint-Maur.	10 s.	Faneur.	Près Paris.	1724	0 61
Landes (Villeneuve BB. 3).	4 s.	Journalier nourri.	Landes.	1724	0 24
Idem	16 s. 8 d.	Journalier.	Bresse.	1726	0 78
Guyot, 104		Faucheur et porteur de vendange.	Lorraine.	1726-1750	1 21
Guyot, 107	(0.86 à 1.13)	Manœuvre et bûcheron.	*Idem.*	*Id.*	0 90
Hanauer, II, 555 ..		Journalier non nourri (hiver).	Alsace.	*Id.*	0 68
Idem		Faucheur non nourri.	*Idem.*	*Id.*	0 80
Boulogne, 102	12 à 10 s.	Manœuvres.	Boulogne-s-Mer.	1729	0 51
Boulogne, 144	9 s.	Rompeurs de pierre.	*Idem.*	1731	0 42
Lefort, p. 10	11 à 15 s.	Journaliers.	Seine-Inférieure.	1737	0 61
H. Lyon (Cha.), B. 127.	20 à 25 s.	Batelier-passeur (manœuvre).	Lyon.	1744	1 06
Gard, H. 626	17 s.	Journalier (cueillant des olives).	Nimes.	1744	[illegible]
H. Soissons, 637 ..	20 s.	Scieur de bois.	Soissons.	1745	0 95
Idem	16 s.	Journalier.	*Idem.*	1745	0 75
Lefort, p. 11	16 s.	*Idem.*	Rouen.	1746	0 75
Lefort, p. 12	1 l. 8 s.	Paveur.	*Idem.*	1746	1 32
Hérault, C. 2709 .	12 s.	Brouetteurs.	Mende.	1747	0 56
Reg. Mss. St-Oven.	5 à 6 s.	Journalier.	Manche.	1749	0 25
Gard, H. 626	1 l. 1 s.	*Idem.*	Nimes.	1749	0 99
H. Soissons, 652 .	30 s. par nuit.	Vidangeur (par nuit).	Soissons.	1750	1 40
Forbonnais	6 à 10 s.	Journalier.	Moyenne en France.	1750	0 37
Guyot, 101		Vendangeur.	Lorraine.	1751-1775	0 82
Guyot, 104	(1.13 à 1.22)	Batteur et porteur de vendange.	*Idem.*	*Id.*	1 17
Guyot, 107		Manœuvre.	*Idem.*	*Id.*	0 88
Hanauer, II, 555 ..		Journalier non nourri (été).	Alsace.	*Id.*	1 00
Idem		*Idem* (hiver).	*Idem.*	*Id.*	0 80

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la journée
					fr. c.
Hanauer, II, 555 ..		Journalier nourri (été).	Alsace.	1751-1775	0 50
Hanauer, II, 543 ..		Vendangeur.	*Idem.*	*Id.*	0 41
Idem		Pressureur.	*Idem.*	*Id.*	0 99
Indre, H. 354	8 s.	Faucheur.	Indre.	1751	0 37
Idem	6 s.	Vendangeur.	*Idem.*	1751	0 28
Idem	10 s.	Pressureur.	*Idem.*	1751	0 47
H. Lyon (Ch.), B. 41.	20 s.	« Mandeur » (messager des pompes funèbres).	Lyon.	1752	0 95
Gard, H. 287	126 liv. par an	Charretier.	Près Nîmes.	1755	0 32
Beauchet-Filleau .	5 sous.	Journalier.	Poitou.	1756	0 23
Idem	11 s.	*Idem.*	Deux-Sèvres.	1759	0 33
D'après Mor. de Jonnès.	126 liv. par an	Famille de travailleurs (à la campagne).	France (Moyenne).	1760	0 31
de Montaugé, agr., Toulouse, 66.	11 s.	Journalier (été).	Languedoc.	1760	0 49
Idem	7 s.	*Idem* (hiver).	*Idem.*	1760	0 31
Idem	6 s.	*Idem.*		1760	0 27
Beauchet-Filleau, Journal Ms. d'un notaire.	9 liv. par mois d'été.	*Idem.*	Deux-Sèvres.	1762	0 27
Idem	6 s.	*Idem* (été).	*Idem.*	1763	0 27
Arch. Com. Boulogne, 266.	15 s.	Manœuvre.	Boulogne-sur-Mer.	1765	0 67
Arch. Dép. Indre, H. 941.	16 à 18 s.	Journalier.	Issoudun.	1766	0 76
Arch. Hosp. Soissons, 686.	12 s.	Manœuvre.	Soissons.	1768	0 54
Idem	22 s.	Cribleur (de grain).	*Idem.*	1768	0 99
Beauchet-Filleau, Journal Ms. d'un notaire.	20 s.	Faucheur.	Deux-Sèvres.	1769	0 90
Arch. Hosp. Soissons, 602.	20 s. 6 d.	Journalier.	Soissons.	1769	0 92
Arch. Dép Indre, H. 148.	5 s.	Journée de cultivateur.	Indre.	1770	0 22

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la journée
					fr. c.
Gard, G. 1232	1 l. 4 s.	Journalier (travaillant à un moulin).	Gard.	1771	1 08
Romorantin, GG. 90.	12 s.	Journalier.	Romorantin.	1771	0 54
Lefort	15 s.	Manœuvres.	Rouen.	1771	0 67
Mss. Fr. 8128, f. 43	20 s.	Journalier (en ville), été.	Compiègne.	1771	0 90
Idem	15 s.	*Idem* (hiver).	*Idem*.	1771	0 67
Idem	14 s.	*Idem* (à la campagne), été.		1771	0 63
Idem	10 s.	*Idem* (hiver).		1771	0 45
Cher, E. 1026	30 liv. par mois.	Journalier (travaillant aux forges).	Berry.	1773	1 14
Com. Côte-d'Or, VI, 399.	30 s.	Journalier avec charrue et 1 cheval.	Bourgogne.	1776	1 42
Hanauer, II, 555 .		Journalier non nourri, (été).	Alsace.	1776-1800	1 10
Idem		*Idem* (hiver).	*Idem*.	*Id*.	0 80
Guyot. 101		Moissonneur.	Lorraine.	*Id*.	1 16
Idem		Vendangeur.	*Idem*.	*Id*.	0 84
Guyot, 104	(1.05 à 1.26)	Batteur et faucheur.	*Idem*.	*Id*.	1 15
Guyot, 107		Manœuvre.	*Idem*.	*Id*.	0 95
Beauchet-Filleau ..	12 liv. par mois.	Faucheur (nourri).	Deux-Sèvres.	1777	0 45
Vaucluse, B. 2477.	26 s.	Manœuvre (?).	Comtat-Ven.	1777	1 23
Revue Ad., 1887, t. II, p. 34.	10 s.	Journaliers.	Perpignan.	1777	0 47
Idem	12 s.	*Idem*.	Poitiers.	1777	0 56
Idem	16 s.	*Idem*.	Alençon.	1777	0 75
Idem	17 s.	*Idem*.	Bordeaux.	1777	0 80
Idem	20 s.	*Idem*.	Caen.	1777	0 95
Idem	15 s.	*Idem*.	France.	1777	0 70
Lavergne, 53	15 s.	Journalier.	Berry.	1779	0 70
Gard, H. 102	10 s.	*Idem*.	Gard.	1780	0 47
Monthyon	1 l.	Moissonneurs.	Brie.	1780	0 95
Idem	15 s.	Jeunes garçons pendant la moisson.	*Idem*.	1780	0 70

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la journée
					fr. c.
Gard, H. 627	30 s.	Vendangeur.	Nîmes.	1781	1 42
Beauchet-Filleau ..	31 liv. (par mois)	Journalier (pendant la moisson)	Deux-Sèvres.	1781	0 38
D'après Necker ...	15 s.	Manœuvre.	France (Moyenne).	1784	0 70
Arch. Nat. F12, 722.	15 s.	Journalier.	Aunis.	1785	0 70
Montaugé, 660	été 20 s.	*Idem.*	Près Toulouse.	1785	0 95
Idem	hiver 10 s.	*Idem.*	*Idem.*	1785	0 47
Montaugé, 67	162.50 par an.	Journalier (par évaluation).	Languedoc.	1785	0 54
D'après Mor. de Jonnès.	161 liv. par an.	Famille de travailleurs.	France.	1788	0 51
Young (Ita.), 340 .	20 *s.*	*Faucheurs.*	*Chodi, Italie.*	1788	0 72
Idem	30 *s.*	*Idem.*	*Vicence id.*	1788	0 93
Idem	20 *bajocchi.*	*Moissonneurs.*	*Bologne.*	1788	1 06
Young (It.), 339 ..	1 *l.*	*Batteurs en grange.*	*Florence id.*	1788	0 80
Idem	18 *grazie.*	*Moissonneurs* (*nourris*).	*Idem.*	1788	1 26
Idem	11 *s.*	*Journalier* (été).	*Turin id.*	1788	0 61
Idem	22 *s.*	*Idem* (été).	*Milan id.*	1788	0 88
Idem	10 *s.*	*Idem* (hiver).	*Idem.*	1788	0 35
Idem	16 *s.*	*Idem* (été).	*Vicence id.*	1788	0 49
Idem	14 *s.*	*Idem.*	*Idem.*	1788	0 43
Yonne, H. 652	12 s.	Journalier (hiver).	Bourgogne.	1789	0 56
Tausserat, 25	18 s.	Manœuvres non nourris (de novembre à février inclus).	Cher.	An II 22 brumaire	0 85
Idem	22 s.	*Idem* (de mars à juin inclus).	*Idem.*	*Id.*	1 04
Biollay, 7	13 s. 4 d.	Journaliers non nourris.	Longwy.	1790	0 62
Idem	1 l. 10 s.	*Idem.*	Rochefort.	1790	1 42
Idem	1 l. 5 s.	*Idem.*	Pons.	1790	1 18
Idem	15 s.	*Idem.*	Angoulême	1790	0 70
Idem	1 l.	*Idem.*	Ruffec.	1790	0 95
Idem	15 s.	*Idem.*	Confolens.	1790	0 70
Idem	15 s.	*Idem.*	Fontenay-le-Comte.	1790	0 70

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la journée
					fr. c
Biollay, 7	1 l.	Journalier (non nourri).	Lusignan.	1790	0 95
Idem	15 s.	*Idem.*	Civray.	1790	0 70
Idem	15 s.	*Idem.*	Montmo-rillon.	1790	0 70
Idem	16 s.	*Idem.*	Savenay.	1790	0 75
Idem	1 l.	Journaliers.	Paimbœuf.	1790	0 95
Idem	1 l.	*Idem.*	Tours.	1790	0 95
Idem	10 s.	*Idem.*	Langeais.	1790	0 47
Idem	1 l.	*Idem.*	Preuilly.	1790	0 95
Biollay, 8	8 s.	*Idem.*	Saint-Yrieix.	1790	0 37
Idem	10 s.	Journaliers nourris (été).	Châteauneuf (Saintonge).	1790	0 47
Idem	16 s. 8 d.	*Idem* non nourris.	*Idem.*	1790	0 78
Idem	6 s. 8 d.	*Idem* nourris (hiver).	*Idem.*	1790	0 31
Idem	10 s. 8 d.	*Idem* non nourris.	*Idem.*	1790	0 50
Idem	13 s. 4 d.	*Idem* nourris (été).	Cognac.	1790	0 62
Idem	18 s. 8 d.	*Idem* non nourris.	*Idem.*	1790	0 88
Idem	6 s. 8 d.	*Idem* nourris (hiver).	*Idem.*	1790	0 31
Idem	12 s.	*Idem* non nourris.	*Idem.*	1790	0 56
Biollay, 7	10 s.	*Idem* nourris.	Bitche.	1790	0 47
Idem	1 l.	*Idem* non nourris.	*Idem.*	1790	0 95
Biollay, 6	1 l.	Journaliers.	Charleville, Sedan.	1790	0 95
Idem	1 l. 4 s.	*Idem.*	Sainte-Menehould.	1790	1 13
Idem	5 s. 4 d.	*Idem* nourris (hiver).	Troyes.	1790	0 24
Idem	13 s. 4 d.	*Idem* non nourris.	*Idem.*	1790	0 62
Idem	6 s. 8 d.	*Idem* nourris (été).	Arcis-sur-Aube.	1790	0 31
Idem	6 s. 8 d.	*Idem.*	Nogent-sur-Seine.	1790	0 31
Biollay, 5	1 l. 18 s.	*Idem.*	Rouen.	1790	1 80
Idem	1 l. 5 s.	*Idem.*	Gournay.	1790	1 18

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la journée
					fr. c.
Biollay, 6	16 s. à 1 l.	Journaliers nourris (été).	Provins.	1790	0 85
Idem	1 l. 4 s à 1 l. 10 s.	*Idem* non nourris.	*Idem.*	1790	1 27
Idem	11 à 13 s.	*Idem* nourris (hiver).	*Idem.*	1790	0 56
Idem	16 s. à 1 l.	*Idem* non nourris.	*Idem.*	1790	0 85
Biollay, 5	1 l. 15 s.	*Idem.*	Nord (dans les villes).	1790	1 65
Idem	15 s.	*Idem.*	*Idem* (campagnes).	1790	0 70
Idem	15 s.	*Idem.*	Pas-de-Calais (villes).	1790	0 70
Idem	10 s.	*Idem.*	*Idem* (campagnes).	1790	0 47
Idem	15 à 1 l.	*Idem.*	Somme (villes).	1790	0 82
Idem	12 à 15 s.	*Idem.*	*Idem* (campagnes).	1790	0 57
Biollay, 4	15 s.	*Idem* (été).	Quimperlé.	1790	0 70
Idem	12 s.	*Idem* (hiver).	*Idem.*	1790	0 56
Idem	15 s.	*Idem.*	Laval.	1790	0 70
Idem	15 s.	*Idem.*	Château-du Loir.	1790	0 70
Idem	16 s.	*Idem* (été).	La Flèche.	1790	0 75
Idem	13 s. 4 d.	*Idem.*	*Idem.*	1790	0 62
Idem	15 s.	*Idem* (hiver).	Coutances, Mortain.	1790	0 70
Idem	1 l.	*Idem.*	Lizieux.	1790	0 95
Idem	15 s.	*Idem.*	Alençon.	1790	0 70
Idem	18 s.	*Idem.*	Argentan.	1790	0 85
Idem	1 l. 5 s.	*Idem.*	Domfront.	1790	1 18
Idem	1 l.	Journaliers.	Morlaix.	1790	0 95
Idem	15 s.	*Idem.*	Saint-Brieuc.	1790	0 70
Idem	12 s.	*Idem.*	Lannion.	1790	0 56
Idem	12 s.	*Idem.*	Vannes.	1790	0 56
Idem	15 s.	*Idem.*	Pontivy.	1790	0 70

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX EN MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la journée
					fr. c.
Biollay, 4	10 s.	Journaliers.	Auray.	1790	0 47
Idem	12 s.	*Idem.*	Rennes.	1790	0 53
Idem	12 s.	*Idem.*	Fougères.	1790	0 56
Idem	12 s.	*Idem.*	Redon.	1790	0 56
Idem	1 l.	*Idem.*	Saint-Mâlo.	1790	0 95
Idem	10 s. à 1 l.	*Idem.*	Ille-et-Vilaine (villes).	1790	0 70
Idem	16 s.	*Idem.*	*Idem* (campagnes).	1790	0 75
Idem	15 s.	*Idem.*	Mayenne (villes).	1790	0 70
Idem	10 s.	*Idem.*	*Idem* (campagnes).	1790	0 47
Biollay, 5	1 l.	*Idem.*	Douai.	1790	0 95
Idem	1 l. 10 s.	*Idem.*	Etampes.	1790	1 42
Idem	1 l.	*Idem.*	Pontoise.	1790	0 95
Idem	1 l.	*Idem.*	Rozoy.	1790	0 95
Idem	1 l. 5 s.	*Idem.*	Verneuil.	1790	1 18
Idem	1 l.	*Idem.*	Bernay.	1790	0 95
Idem	1 l.	*Idem.*	Louviers.	1790	0 95
Idem	8 s.	*Idem.*	Pt.-Audemer.	1790	0 38
Idem	16 s.	*Idem.*	Chauny.	1790	0 75
Idem	1 l. 5 s.	*Idem.*	St.-Quentin.	1790	1 18
Idem	1 l.	*Idem.*	Soissons.	1790	0 95
Idem	1 l.	*Idem.*	Chaumont.	1790	0 95
Idem	15 s.	*Idem.*	Clermont.	1790	0 70
Idem	1 l. 5 s.	*Idem.*	Meaux (villes).	1790	1 18
Idem	1 l.	*Idem.*	*Idem* (campagnes).	1790	0 95
Idem	1 l. 6 s.	*Idem.*	Nemours (villes).	1790	1 23
Idem	1 l.	*Idem.*	*Idem* (campagnes).	1790	0 95

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la journée
					fr. c.
Biollay, 5........	1 l.	Journaliers.	Coulommiers (villes).	1790	0 95
Idem	1 l.	*Idem.*	*Idem* (campagnes).	1790	0 95
Biollay, 7........	12 s.	*Idem.*	Hte-Vienne.	1790	0 56
Idem	15 s.	*Idem.*	Saint-Junien.	1790	0 70
Young, Fr. II, 6..	19 s.	*Idem.*	France (moyenne).	1790	0 90
Biollay, 12.......	12 s.	*Idem.*	Uzerche.	1790	0 56
Idem	1 l.	*Idem.*	Brives.	1790	0 95
Idem	15 s.	*Idem.*	Cahors.	1790	0 70
Idem	1 l.	*Idem.*	Montauban.	1790	0 95
Idem	16 s.	*Idem.*	Rodez.	1790	0 75
Idem	1 l.	*Idem.*	Milhau.	1790	0 95
Idem	6 s.	*Idem.*	Sévérac.	1790	0 28
Idem	12 s.	*Idem.*	Haute-Loire.	1790	0 56
Idem	1 l.	*Idem.*	Aix.	1790	0 95
Idem	14 s. 8 d.	*Idem.*	District d'Aix	1790	0 69
Idem	15 s.	*Idem.*	Lozère.	1790	0 70
Idem	18 s.	*Idem.*	Tarn.	1790	0 85
Idem	1 l.	*Idem.*	Hérault.	1790	0 95
Biollay, 8.......	15 s.	*Idem.*	La Châtre.	1790	0 70
Idem	1 l. 5 s.	*Idem.*	Côte-d'Or.	1790	1 18
Idem	16 s.	*Idem.*	Ain.	1790	0 75
Idem	15 s.	*Idem.*	Vesoul.	1790	0 70
Idem	1 l.	*Idem.*	Besançon.	1790	0 95
Idem	1 l.	*Idem.*	Vendôme.	1790	0 95
Idem	15 s.	*Idem.*	Romorantin.	1790	0 70
Idem	1 l. 5 s.	*Idem.*	Gien.	1790	1 18
Idem	18 s.	*Idem.*	Moulins.	1790	0 85
Idem	15 s.	*Idem.*	Gannat.	1790	0 70
Idem	1 l.	*Idem.*	Montmarault	1790	0 95

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITES	DATES	PRIX en francs de la journée
					fr. c.
Biollay, 8........	15 s.	Journaliers.	Guéret.	1790	0 70
Biollay, 9........	16 s.	*Idem.*	Nevers.	1790	0 75
Idem............	1 l. 15 s.	*Idem.*	Clamecy.	1790	1 65
Idem............	1 l. 6 s.	*Idem* (été).	Cosne.	1790	1 23
Idem............	1 l.	*Idem* (hiver).	*Idem.*	1790	0 95
Idem............	16 s.	*Idem.*	Saint-Pierre-le-Moutier.	1790	0 75
Idem............	18 s.	Journaliers nourris (été).	Mer.	1790	0 85
Idem............	13 s. 4 d.	*Idem* (hiver).	*Idem.*	1790	0 62
Idem............	1 l. 10 s.	Journaliers non nourris (été).	*Idem.*	1790	1 42
Idem............	1 l.	*Idem* (hiver).	*Idem.*	1790	0 95
Idem............	13 s. 4 d.	Journaliers nourris (été).	Montrichard.	1790	0 62
Idem............	13 s. 4 d.	*Idem* (hiver).	*Idem.*	1790	0 62
Idem............	1 l. 3 s.	Journaliers non nourris (été).	*Idem.*	1790	1 08
Idem............	16 s. 8 d.	*Idem* (hiver).	*Idem.*	1790	0 78
Biollay, 11......	1 l.	Journaliers.	Bordeaux.	1790	0 95
Idem............	15 s.	*Idem.*	Bazas, Libourne.	1790	0 70
Idem............	12 s.	*Idem.*	Excideuil.	1790	0 56
Idem............	14 s.	*Idem.*	Sarlat.	1790	0 66
Idem............	15 s.	*Idem.*	Toulouse.	1790	0 70
Idem............	16 s.	*Idem.*	Lot-et-Garonne.	1790	0 75
Idem............	15 s.	*Idem.*	Landes.	1790	0 70
Idem............	12 s.	*Idem.*	Gers.	1790	0 56
Idem............	18 s.	*Idem.*	Basses-Pyrénées.	1790	0 85
Idem............	15 s.	*Idem.*	Hautes-Pyrénées.	1790	0 70
Biollay, 66......	14 s. 8 d.	Faucheurs nourris.	Châteauneuf-sur-Loire.	1790	0 69
Idem............	16 s. 8 d.	*Idem.*	Civray.	1790	0 78
Idem............	16 s. 8 d.	*Idem.*	Besançon.	1790	0 78
Idem............	16 s. 8 d.	*Idem.*	Cosne.	1790	0 78

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la journée
					fr. c.
Biollay, 66	16 s. 8 d.	Faucheurs nourris.	Tartas.	1790	0 78
Idem	16 s. 8 d.	*Idem.*	Grenoble.	1790	0 78
Idem	1 l. 3 s.	*Idem* non nourris.	Châteauneuf-sur-Loire.	1790	1 08
Idem	1 l. 13 s.	*Idem.*	Civray.	1790	1 55
Idem	1 l. 10 s.	*Idem.*	Besançon.	1790	1 42
Idem	1 l. 13 s.	*Idem.*	Cosne.	1790	1 55
Idem	1 l. 16 s.	*Idem.*	Tartas.	1790	1 70
Idem	1 l. 16 s.	*Idem.*	Grenoble.	1790	1 70
Biollay, 71	1 l. à 1 l. 13 s.	Moissonneur.	Bernay.	1790	1 25
Idem	15 s.	*Idem.*	Gondrecourt.	1790	0 70
Idem	15 à 20 s.	*Idem.*	Saint-Flour.	1790	0 80
Bert. Lacabane, 342.	12 à 18 s.	Manœuvres.	Brétigny-sur-Orge.	1792	0 70
Idem	24 s.	*Idem.*	*Idem.*	1792	1 13

SALAIRES DES JOURNALIÈRES ET OUVRIÈRES AGRICOLES

Nord, B. 3270	37 s. 4 d. fl. par mois.	Lavandière.	*Hainaut.*	1325	0 56
Soc. Beaune, 1878, 154	10 à 12 d.	Journalière (travaillant aux vignes).	Bourgogne.	1327	0 55
Idem	5 à 6 d.	Journalière (par corvée).	*Idem.*	1327	0 27
Bul. Anjou, Angers.	hiver 8 d.	Journalière.	Anjou.	1335	0 40
Idem	été 12 d.	*Idem.*	*Idem.*	1335	0 61
Périgueux, CC. 54.	4 d. périg.	Journalière (employée aux terrassements).	Périgueux.	1336	0 16
Périgueux, CC. 62.	7 d. t. 1 maille.	*Idem.*	*Idem.*	1347	0 38
Dom Grappin, 102.	5 d.	Journalière.	Franche-Cté.	1350	0 22
Guyot, 101.		Vigneronne.	Lorraine.	1351-1375	0 67
Nord, B. 3249 . .	6 s. par semaine.	Lavandière (blanchisseuse d'un château).	Flandre.	1355	0 36

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITES	DATES	PRIX en francs de la journée
					fr. c.
Mém. Dijon, 1858, 315	1 s. 3 d.	Journalière.	Champagne.	1385	0 55
Beaurepaire, 254..	10 d. à 1 s. 3 d.	Faneuse (nourrie).	Près Rouen.	1398	0 38
Beaurepaire, 246 .	1 s.	Journalière.	*Idem.*	1404	0 37
Beaurepaire, 259 .	15 d.	Journalière (sarclant).	Normandie.	1405	0 45
Delisle, 453	8 d.	Journalière (travaillant aux vignes).	Gaillon.	1409	0 24
Beaurepaire, 252 .	10 d.	Journalière (nourrie).	Dieppe.	1409	0 30
Delisle, 624	10 d.	Journalière (cueillant les pommes ou le lin).	Normandie.	1412	0 28
Beaurepaire, 255..	8 à 12 d.	Journalière (enfant).	Eure.	1412	0 18
Hanauer, II, 543..		Vendangeuse.	Alsace.	1426-1450	0 39
Hanauer, II, 555..		Faneuse (non nourrie).	*Idem.*	*Id.*	0 66
Dupré Saint-Maur,	2 d.	Vendangeuses.	Près Paris.	1434	0 05
Beaurepaire, 249..	16 d.	Journalière.	Haute-Normandie.	1442	0 43
Beaurepaire, 254..	5 à 15 d.	*Idem.*	Évreux.	1443	0 26
Aube, G. 302.....	8 d.	Vendangeuses.	Près Troyes.	1444	0 21
H. Soissons, 344..	16 d.	Journalière.	Soissons.	1448	0 37
Nord, H. 1124....	4 d 1/2.	Chambrières (cueillant des pommes et fauchant du chanvre)	Orne.	1451	0 10
Beaurepaire, 249..	15 d.	Journalière.	Haute-Normandie.	1458	0 32
Beaurepaire, 253..	6 d.	Vendangeuse nourrie.	Normandie.	1463	0 13
H. Soissons, 347..	1 s.	Vigneronne.	Soissons.	1464	0 26
Orléa., 1862, 452 .	7 d.	Femme entassant du foin.	Orléans.	1464	0 15
Beaurepaire, 250..	15 d.	Vendangeuses.	Vernon.	1471	0 32
Hanauer, II, 555..		Journalière non nourrie (été).	Alsace.	1476-1500	0 50
Idem		*Idem* (hiver).	*Idem.*	*Id.*	0 40
Guyot, 107..... .		Blanchisseuse non nourrie.	Lorraine.	*Id.*	0 59
Orléa., 1862, 453..	1 s. 8 d.	Vendangeuse.	Orléans.	1482	0 43
Beaurepaire, 246..	20 d.	Journalière (cueillant des pommes).	Près Rouen.	1496	0 30

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la journée
					fr. c.
Orléa., 1862, 453.	1 s. 3 d. à 1 s. 8 d.	Vendangeuse.	Orléans.	1500	0 33
Hanauer, II, 543..		*Idem.*	Alsace.	1501-1525	0 27
Hanauer, II, 555..		Journalière ou faneuse non nourrie (été).	*Idem.*	*Id.*	0 38
H. Soissons, 382..	12 d.	Vendangeuse.	Soissons.	1509	0 23
Hanauer, II, 555..		Journalière non nourrie (été).	Alsace.	1526-1550	0 37
Guyot, 101.......		Faneuse non nourrie.	Lorraine.	*Id.*	0 41
Guyot, 107.......		Journalière.	*Idem.*	*Id.*	0 45
Aube, G. 398....	10 d.	Journalières (travaillant au jardin).	Près Troyes.	1535	0 15
Henne, V, 250....	1 s. 3 d. à 1 s. 6 d.	Journalière (en moyenne).	Flandre.	1550	0 28
Hanauer, II, 555..		Journalière non nourrie (été).	Alsace.	1551-1575	0 41
Orléa., 1862, 453.	4 s. 6 d.	Femme travaillant à la tapisserie.	Orléans.	1551	0 74
H. Soissons, 434.	12 d.	Journalière.	Soissons.	1552	0 16
Gouberville, 108..	6 d.	*Idem.*	Pr. Valognes	1554	0 08
H. Soissons, 449..	15 d.	Faneuse.	Soissons.	1563	0 18
Hanauer, II, 555..		Journalière non nourrie (été).	Alsace.	1576-1600	0 70
H. Soissons, 462..	2 s. 6 d.	Journalière.	Soissons.	1576	0 35
Guyot, 101.......		Vigneronne.	Lorraine.	1576-1600	0 64
H. Soissons, 465..	3 s.	Journalière.	Soissons.	1577	0 43
H. Soissons, 466..	18 d.	Lessiveuse.	*Idem.*	1578	0 21
Thor. Rogers, V, 673.	1 sh. 11 d. 3/4 par semaine.	Journalière.	*Angleterre.*	1583-1592	0 40
Yonne, II. 1359 ..	4 s.	Journalière (travaillant aux vignes).	Bourgogne.	1585	0 51
Vaucluse, B. 1517.	Fin septembre à fin mai, 1 s. 6 d.	Journalière nourrie (hiver).	Comtat-Ven.	1594	0 13
Idem	Fin septembre à fin mai, 3 s.	Journalière non nourrie (hiver).	*Idem.*	1594	0 38

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la journée
					fr. c.
Vaucluse, B. 1517.	Fin mai à fin septembre, 4 s.	Journalière non nourrie (été).	Comtat-Venaissin.	1594	0 51
Thor. Rogers, V, 673.	2 sh. 1 4 d. par semaine.	Journalière.	*Angleterre.*	1593-1602	0 42
Hanauer, II, 555 .		Journalière nourrie (été).	Alsace.	1601-1625	0 23
Guyot, 101		Vendangeuse (non nourrie).	Lorraine.	*Id.*	0 58
Thor. Rogers, V, 673.	2 sh. 6 p. par semaine.	Journalière.	*Angleterre.*	1603-1612	0 52
H. Mars., VI, E. 35.	4 s.	Blanchisseuse.	Marseille.	1613	0 47
Hanauer, 543		Vendangeuse.	Alsace.	1601-1625	0 39
Yonne, H. 386....	5 s.	Journalière (travaillant aux vignes).	Sens.	1625	0 51
Indre, H. 541 .. .	4 s. 6 d. pour trois journées.	Femme (travaillant au chanvre)	Indre.	1620	0 17
Thor. Rogers, V, 673.	1 sh. 11 d. par semaine.	Journalière.	Angleterre.	1613-1622	0 39
H. Mars., VI, E. 37.	4 s.	Lessiveuses.	Marseille.	1620	0 41
H. Mars., VI, E. 42.	6 s.	Blanchisseuse.	Marseille.	1635	0 62
Hanauer, II, 555 .		Journalière non nourrie (été).	Alsace.	1626-1650	1 41
Idem		*Idem* (hiver).	*Idem.*	*Id.*	0 63
Idem		Journalière nourrie (été).	*Idem.*	*Id.*	0 55
Idem		*Idem* (hiver).	*Idem.*	*Id.*	0 29
Guyot, 101		Moissonneuse (n. n.)	Lorraine.	*Id.*	0 86
Idem.		Vigneronne.	*Idem.*	*Id.*	0 70
Thor. Rogers, V, 673.	2 sh. 1/2 à 3 sh. par semaine.	Journalière.	*Angleterre.*	1623-1652	0 51
Ch. Guyot, 101 ...		Vendangeuse.	Lorraine.	1651-1675	0 75
Idem		Moissonneuse (n. n.).	*Idem.*	*Id.*	0 97
Hanauer, II, 555 ..		Journalière non nourrie (été).	Alsace.	*Id.*	0 59
Idem		*Idem* nourrie (été).	*Idem.*	*Id.*	0 39
Orne, H. 1194....	4 s. et du cidre.	Journalière (blanchissant du fil).	Orne.	1656	0 37

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la journée.
					fr. c.
Gard, H. 322	6 s.	Vendangeuse.	Nîmes.	1665	0 48
Indre, H. 960	9 s.	Journée de femme.	Issoudun.	1668	0 73
Orne, H. 1202	4 s.	Faneuse.	Orne.	1670	0 32
H. Soissons, 548 .	5 s.	Journalière.	Soissons.	1670	0 40
Thor. Rogers, V, 673.	2 sh. 6 d. à 3 sh. par semaine.	*Idem.*	*Angleterre.*	1653-1672	0 56
Hanauer, II, 555 .		Journalière non nourrie (été).	Alsace.	1676-1700	0 67
Idem		*Idem* nourrie (été).	*Idem.*	*Id.*	0 32
Idem		*Idem* nourrie (hiver).	*Idem.*	*Id.*	0 28
Guyot, 101		Vendangeuse ou vigneronne (n. n.)	Lorraine.	*Id.*	0 83
Guyot, 107		Lessiveuse.	*Idem.*	*Id.*	0 88
Lozère, G. 667 ...	3 s.	Journalière (faisant la lessive).	Mende.	1680	0 22
Thor. Rogers, V, 673.	2 sh. 3 d. par semaine.	Journalière.	*Angleterre.*	1693-1702	0 46
Gard, H. 625	5 s. 4 d.	*Idem.*	Nîmes.	1695	0 39
Orléa., 1862, 453 .	6 s.	Lavandière.	Orléans.	1695	0 44
Boislisle, Gén	6 s.	Journalière.	Mantes.	1700	0 44
Hanauer, II, 555 ..		Journalière nourrie (été).	Alsace.	1701-1725	0 26
Hanauer, II, 543 ..		Vendangeuse.	*Idem.*	*Id.*	0 28
Guyot, 101	(0.75 à 0.80)	Moissonneuse (n. n.).	Lorraine.	*Id.*	0 77
Guyot, 107		Lessiveuse.	*Idem.*	*Id.*	0 82
Orléa., 1862, 453 .	6 s.	Buandière.	Orléans.	1707	0 36
Dupré Saint-Maur.	8 s.	Journalière.	Près Paris.	1709	0 48
Gard, H. 625	6 s.	*Idem.*	Nîmes.	1710	0 36
Calonne, A., 105 ..	4 s.	*Idem.*	Picardie, Artois.	1715	0 24
Montaugé, 66	5 s.	Journalière (travaillant aux vignes), (été).	Près Toulouse.	1718	0 30
Idem	3 s.	*Idem* (hiver).	*Idem.*	1718	0 18
Guyot, 101	(0.74 à 0.85)	Faneuse et vendangeuse (n. n.)	Lorraine.	1726-1750	0 79

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la journée
					fr. c.
Hanauer, 555		Journalière nourrie.	Alsace.	1726-1750	0 30
H. Soissons, 626 ..	6 s.	Journalière.	Soissons.	1732	0 28
Lefort, p. 10	7 s.	*Idem.*	Seine-Infér.	1737	0 32
Gard, H. 626	10 s.	Journalière (cueillant des olives).	Nîmes.	1744	0 47
H. Soissons, 637 .	8 s. 6 d.	Journalière.	Soissons.	1745	0 39
Idem	13 s.	Lessiveuse.	*Idem.*	1745	0 61
Lefort, p. 11	12 s.	Journalière.	Rouen.	1746	0 56
Indre, H. 354 ...	5 s.	Lessiveuse.	Indre.	1749	0 23
Forbonnais	3 s.	Journalière.	France (moyenne).	1750	0 14
Indre, H. 354 ...	8 s.	Journée de femme.	Indre.	1751	0 37
Guyot, 101		Vendangeuse (n. n.).	Lorraine.	1751-1775	0 82
Guyot, 107		Lessiveuse.	*Idem.*	*Id.*	0 75
H. Soissons, 663 .	8 s.	Journalière.	Soissons.	1756	0 37
Beauchet-Filleau	10 s.	Journalière avec son fils.	Deux-Sèvres.	1763	0 45
Indre, H. 148	5 s.	Lessiveuse.	Indre.	1770	0 22
Beauchet-Filleau .	10 l. par mois.	Journalière (pendant la récolte).	Deux-Sèvres.	1775	0 38
Hanauer, II, 543..		Vendangeuse.	Alsace.	1776-1800	0 48
Guyot, 101	(0.76 à 0.92)	Faneuse et vendangeuse.	Lorraine.	*Id.*	0 84
Idem		Vigneronne.	*Idem.*	*Id.*	0 84
Guyot, 107		Lessiveuse.	*Idem.*	*Id.*	0 82
Monthyon	12 s.	Moissonneuses.	Brie.	1780	0 56
Indre, H. 857	4 s.	Journées de femme pour la lessive.	Indre.	1780	0 18
Gard, H. 627	15 s.	Vendangeuse.	Nîmes.	1781	0 70
Montaugé, 66 ...	16 s.	Journalière (été).	Près Toulouse.	1785	0 75
Idem	6 s.	*Idem* (hiver).	*Idem.*	1785	0 28
Gard, G. 1233	15 s.	Vendangeuse	Gard.	1785	0 70

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la journée
					fr. c.
Beaurepaire, sta., 1789, p. 73.	14 s.	Journalière.	Seine-Infér.	1790	0 66
Biollay, 6	8 s.	Journalières nourries.	Provins.	1790	0 38
Idem	10 s.	*Idem* non nourries.	Aube.	1790	0 47
Idem	6 s.	*Idem* nourries.	*Idem*.	1790	0 28
Biollay, 9	5 s. 4 d.	Journalières.	Boussac.	1790	0 24
Biollay, 7	6 s. 8 d.	*Idem* nourries (été).	Cognac.	1790	0 31
Idem	3 s. 4 d.	*Idem* nourries (hiver).	*Idem*.	1790	0 14
Idem	9 s. 4 d.	*Idem* non nourries (été).	*Idem*.	1790	0 43
Idem	6 s.	*Idem* non nourries (hiver).	*Idem*.	1790	0 28
Biollay, 8	10 s.	Journalières.	Limoges.	1790	0 47
Biollay, 11	10 s.	*Idem*.	Lesparre.	1790	0 47
Idem	10 s. 8 d.	Journalières (été).	La Réole.	1790	0 50
Idem	6 s. 8 d.	*Idem* (hiver).	*Idem*.	1790	0 31
Idem	6 s.	Journalières.	Saint-Girons.	1790	0 28
Idem	7 s.	*Idem* nourries (été).	Rhône et Loire.	1790	0 32
Idem	5 s.	*Idem* nourries (hiver).	*Idem*.	1790	0 23
Idem	15 s.	*Idem* non nourries (été).	*Idem*.	1790	0 70
Idem	10 s. 8 d.	*Idem* non nourries (hiver).	*Idem*.	1790	0 50
Tausserat, 25	10 s.	Femmes pour la lessive (nourries).	Cher.	An II	0 47

GAGES DES DOMESTIQUES DE FERME

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par an
					fr. c.
His. France, XXI, 225.	1 s. 3 d. par jour.	Charretiers à pied (*à la guerre*)	France.	1231	250 [1]
Idem	2 s. 6 d. par jour.	*Idem* à cheval.	*Idem.*	1231	500 00
Blancard, p. 340 ..	15 émines de blé et 15 de seigle.	Vacher.	Provence.	1251	54 67
Idem	8 émines de blé, 8 de seigle.	Fournier.	*Idem.*	1251	29 15
Idem	5 émines de blé et 5 d'orge.	Bouvier.	*Idem.*	1251	14 28
Idem	3 1/2 blé 3 1/2 orge.	Porcher.	*Idem.*	1251	10 00
Blancard, p. 341 ..	1 d. 1/4 par jour.	Bouvier.	*Idem.*	1264	36 44
Idem	1 d. 1/3 par jour.	Vacher.	*Idem.*	1264	37 44
His. France, XXII, 725.	2 s. par jour.	Charretier (employé à l'année).	France.	1285	400 00
Idem	18 d. par jour.	*Idem.*	*Idem.*	1285	350 00
Idem	15 d. par jour.	*Idem.*	*Idem.*	1285	250 00
J. Richard, 134 ...	7 d. par jour.	Porcher.	Arras.	1314	1[illegible]7 00
Nangis, an 1320 ..	3 l. 10 s.	Berger	France.	1320	46 90
J. Richard, 117 ...	12 d. par jour.	Gages d'un valet de chien.	Arras.	1323	183 00
Bul. Anjou	3 l. 10 s.	Berger.	Anjou.	1335	42 85
Idem	7 l.	Valet de charrue.	*Idem.*	1335	85 75
Idem	hiver 4 s. par jour	Charretier (avec un cheval).	*Idem.*	1335	2 45 p. jour
Idem	été 5 s. par jour	*Idem.*	*Idem.*	1335	3 06 p. jour
Orléa., 1862, 453 .	2 l. 10 s.	Vacher.	Orléans.	1340	30 60
Idem	1 l. 10 s.	Porcher.	*Idem.*	1342	18 30
Idem	2 l. 5 s.	Berger.	*Idem.*	1342	27 56
Ord. roy. février .	7 l.	Charretiers (les meilleurs).	France.	1350	85 75

(1) Pour tous les gages dont la base est indiquée par jour, on peut douter que le prix puisse se multiplier par 300 ou même par 250 journées de travail par an. En tous cas, ces salaires s'appliquent à des individus qui ne sont ni logés, ni nourris, et qui, malgré leur qualification, sont plutôt assimilables à des journaliers (voir le tableau précédent) qu'à des domestiques tels que ceux qui vont suivre.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par an
					fr. c.
Ord. roy., février.	7 l.	Garçon de charrue.	France.	1350	85 75
Idem..........	50 s.	Vacher (gardant 30 vaches).	*Idem*.	1350	30 60
Forestié, CCIII....	9 flo. et une paire souliers.	Bouvier.	*Idem*.	1350	108 00
Forestié, CCIV...	1 l. + 1 chaperon et des souliers.	Porcher.	Montauban.	1358	11 00
Idem...........	4 flo. et 1 paire souliers.	*Idem*.	*Idem*.	1355	50 00
Idem...........	*Id*.	Chevrier.	*Idem*.	1355	50 00
Idem..........	6 flo. et 1 paire souliers.	Berger.	*Idem*.	1355	74 00
Idem...........	1 écu à 1 écu 1/2.	Domestique (jeune).	*Idem*.	1355	12 00
Beaurepaire, 223.	8 l.	Valet de ferme.	Haute-Normandie.	1371	71 20
Beaurepaire, 224.	12 fra.	*Idem*.	*Idem*.	1372	106 80
Orléa., 1862, 453.	5 à 10 l.	Charretier.	Orléans.	1373	66 75
Aube, G. 261....	50 s.	Gages d'un berger.	Troyes.	1377	22 25
Beaurepaire 228..	9 fra.	Valet de charrue.	Haute-Normandie.	1381	80 10
Orléa., 1862, 453.	14 l. 15 s. à 14 l. 10 s.	Charretier.	Orléans.	1382	130 16
Aube, G. 336.....	1 s. 2 d. par semaine.	Gardeur de porcs.	Troyes.	1383	26 52
H. Chartres, I, E., 21.	16 l.	Grand charretier.	Chartres.	1383	142 40
Idem...........	14 l.	Valet de charrue.	*Idem*.	1383	124 60
Idem...........	8 l.	Petit valet de charrue.	*Idem*.	1383	71 20
Idem...........	8 l.	Berger.	*Idem*.	1383	71 20
Idem...........	4 l.	Porcher.	*Idem*.	1383	35 60
S. Luce, 62......	5 à 7 l.	Domestique de ferme.	France.	1393	45 18
H. Soissons, 324.	10 l. 10 s.	Charretier.	Soissons.	1397	79 05
Idem...........	72 s.	Domestique de labour.	*Idem*.	1397	26 15
Beaurepaire, 240.	15 à 18 fra.	Charretier.	Haute-Normandie.	1399	124 23
Beaurepaire, 233.	4 fra., 3 aunes toile, 1 paire souliers.	Gardeur de pourceaux.	*Idem*.	1399	35 00

SOURCES DES PRIX CI CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par an
					fr. c.
Orléa., 1862, 451 .	5 s. par jour.	Charretier.	Orléans.	1399	[374 fr.
Aube, G. 415 ...	9 l.	Vacher.	Près Troyes.	1400	67 77
Beaurepaire, 233 .	4 à 8 fra. + les souliers.	Valet de charrue.	Haute-Normandie.	1401	45 18
Beaurepaire, 224 .	11 l.	Valet de ferme et sa femme.	*Idem.*	1401	82 83
Orléa., 1862, 451 .	7 s. 8 d. par jour	Charretier.	Orléans.	1401	[556 fr.
H Soissons, 325 .	10 fra.	Domestique de labour.	Soissons.	1401	75 30
Aube, G. 354	6 d. par jour.	Charretier.	Troyes.	1404	64 80
H Soissons, 326	9 l. 4 s.	*Idem.*	Soissons.	1405	69 27
Aube, G. 418. ...	12 l.	Porcher.	Près Troyes.	1405	90 36
Beaurepaire, 226 .	4 à 5 l.	Domestique de ferme.	Haute-Normandie.	1406	33 88
Orléa., 1862. 453 .	14 l. 7 s. 6 d.	Charretier.	Orléans.	1406	108 17
Beaurepaire, 226 .	8 l.	Valet de labour.	Haute-Normandie.	1408	60 24
Beaurepaire 235 ..	8 l.	Berger.	*Idem.*	1410	60 24
Idem	12 l.	Charretier.	Eure	1410	90 36
Orléa., 1862, 453 .	13 l. 15 s.	*Idem.*	Orléans.	1410	103 47
H. Soissons	16 d. par jour.	Domestique de labour.	Soissons.	1411	[162 fr.
Delisle, 624	9 l. + 4 setiers blé et un boisseau pois.	Valet de harnais.	Normandie.	1412	61 65
Beaurepaire, 235 .	8 l. 16 s.	Charretier.	Eure.	1412	60 28
Idem	4 l. 16 s.	Aide-charretier.	*Idem.*	1412	32 88
Beaurepaire, 227 .	6 l. 13 s.	Valet de ferme et sa femme.	Haute-Normandie.	1413	45 55
Orléa., 1862, 451 .	10 s. par jour.	Charretier.	Orléans.	1413	[688 fr.
Beaurepaire, 235 .	15 l.	*Idem*	Eure.	1414	102 75
Orléa., 1862, 451 .	11 s. 3 d. par jour.	*Idem.*	Orléans.	1415	[768 fr.]
Orléa., 1862, 453 .	11 l. 5 s.	*Idem.*	*Idem.*	1415	77 06
Orléa., 1862, 451 .	7 s. 6 d. à 1 l. 2 s. 6 d. par jour.	*Idem.*	*Idem.*	1419	[900 fr.
Beaurepaire, 236 .	12 l. 10 s.	Verdagier (ménagier).	Haute-Normandie.	1422	85 62

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par an
					fr. c.
Beaurepaire, 235 .	10 l.	Charretier.	Normandie.	1422	68 50
Beaurepaire, 236 .	16 l.	*Idem.*	*Idem.*	1425	109 60
Idem	8 l.	Aide charretier.	*Idem.*	1425	54 80
Hanauer, II, 526 .	(83 fr. à 106 fr.).	Valet de labour.	Alsace.	1426-1450	94 50
Beaurepaire, 236 .	8 l. 10 s.	Valet de charrue.	Haute-Normandie.	1434	55 49
Idem	11 l.	*Idem.*	*Idem.*	1436	71 83
H. Soissons, 339 .	16 fra.	Charretier.	Soissons.	1437	104 48
Orléa., 1862, 453 .	18 l. 5 s.	*Idem.*	Orléans.	1443	119 17
Orléa., 1862, 451 .	4 s. 7 d. par jour.	Charretier non nourri.	*Idem.*	1444	[536 fr.]
Idem	1 s. 8 d. par jour.	*Idem* nourri.	[*Idem.*	1444	[190 fr.]
Idem	6 s. 3 d. par jour.	Charretier.	*Idem.*	1447	[637 fr.]
A. Saintonge, VI, 66.	3 s. 4 d. par jour.	*Idem.*	Saintes.	1450	[338 fr.]
Beaurepaire, 236 .	12 l.	*Idem.*	Haute-Normandie.	1450	68 19
Idem	10 l. 10 s.	Aide charretier.	*Idem.*	1450	59 77
Hanauer, II, 526 .		Valet de labour.	Alsace.	1451-1475	85 00
Orne, H. 1124	8 l. et la chaussure.	Ménage de domestiques de ferme.	Orne.	1451	[57 00
Beaurepaire, 236 .	12 l.	Domestique de ferme.	Haute-Normandie.	1454	68 29
Idem	16 l.	Charretier.	*Idem.*	1454	91 05
Aube, 308	15 l.	Gages d'un berger et de sa femme (ensemble).	Troyes.	1457	[79 35]
Beaurepaire, 257 .	12 à 13 liv.	Manœuvre.	Haute-Normandie.	1458	71 00
Beaurepaire, 237 .	16 l.	Charretier.	*Idem.*	1459	84 64
Idem	7 l.	Aide charretier.	*Idem*	1459	37 03
Orléa., 1862, 451 .	5 s. par jour.	Charretier.	Orléans.	1461	[471 fr.]
Idem	6 s. 3 d. à 7 s. 6 d. par jour.	*Idem.*	*Idem.*	1463	[648 fr.
H. Soissons	8 l.	Valet manœuvre et batteur.	Soissons.	1465	42 32

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITES	DATES	PRIX en francs par an
					fr c.
Beaurepaire, 235 .	4 l. 16 s.	Petit valet (pour les chevaux).	Fécamp.	1465	25 38
Idem	18 l.	Voiturier.	*Idem.*	1465	95 12
Idem	14 l.	Aide voiturier.	*Idem.*	1465	74 06
Orléa., 1862, 451 .	8 s 9 d. par jour	Charretier.	Orléans.	1467	[824 fr.
H. Soissons, 351 .	11 l. 4 s.	Domestique de labour.	Soissons.	1468	59 23
Beaurepaire, 237 .	10 l.	Charretier.	Haute-Normandie.	1468	52 90
Idem	6 l. 10 s.	Aide-charretier.	*Idem.*	1468	34 38
H. Soissons, 354 .	9 l. 12 s.	Valet batteur en grange.	Soissons.	1472	50 77
Idem	32 s.	Vacher.	*Idem.*	1472	8 32
Hanauer, II, 526 ..		Valet de labour.	Alsace.	1476-1500	80 00
H. Soissons, 358 .	48 s.	Gardeur de vaches.	Soissons.	1476	12 50
Beaurepaire, 237 .	12 l.	Charretier.	Haute-Normandie.	1479	63 48
Idem	6 l.	Aide charretier.	*Idem.*	1479	31 74
Janssen, p. 307 ...	4 flo.	Porcher.	*Dresde.*	1480	10 40
Idem	9 flo.	Valet d'écurie.	*Idem.*	1480	23 40
Idem	7 flo. 4 gros.	Anier.	*Idem.*	1480	19 00
Orléa., 1862, 454 .	16 l.	Charretier.	Orléans.	1482	84 64
Janssen, 307	23 flo. 36 kreut.	Premier valet de ferme.	*Allemagne.*	1483	61 00
Idem	19 flo.	*Idem.*	*Suisse.*	1483	42 00
Beaurepaire, 234 .	10 l.	Valet de charrue.	Haute-Normandie.	1485	52 90
Idem	50 s.	Gardeur de porcs.	*Idem.*	1485	13 10
Beaurepaire, 235 .	12 l.	Charretier.	Fécamp.	1491	55 68
Idem	10 l.	Manœuvre.	*Idem.*	1491	46 40
B. Corrèze, VII, 176.	13 et 15 d. par jour.	Vachers.	Limoges.	1492	[93 fr.
Beaurepaire, 234 .	7 liv. et 1 mine de blé.	Manœuvre.	Haute-Normandie.	1494	32 48
Beaurepaire, 237 .	8 l.	Charretier.	Normandie.	1496	37 12
Idem	4 l.	Berger.	Haute-Normandie.	1496	18 56

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par an
					fr. c
Aube, G. 386.....	13 l.	Charretier.	Près Troyes.	1500	60 32
Hanauer, II, 526 .		Valet de labour.	Alsace.	1501-1525	65 00
Aube, G. 386	55 s.	Vacher.	Près Troyes.	1501	12 76
Idem	35 s.	Porcher.	*Idem.*	1501	8 12
Beaurepaire, 237 .	10 l.	Domestique de ferme.	Haute-Normandie.	1509	46 40
Orléa., 1862, 451 .	12 s. 6 d. par jour.	Charretier.	Orléans.	1509	[104 fr.
Idem	10 s. par jour.	*Idem.*	*Idem.*	1513	[588 fr.
Idem	18 l. 10 s.	*Idem.*	*Idem.*	1513	72 52
Idem	10 s. par jour.	*Idem.*	*Idem.*	1519	[588 fr.]
Orléa., 1862, 454 .	13 l.	*Idem.*	*Idem.*	1521	50 96
Idem	1 l. 10 s.	Berger.	*Idem.*	1521	5 88
Hanauer, II, 526 ..	(58 à 70 fr.)	Valet de labour.	Alsace.	1526-1550	64 00
Guyot, 110		Berger (non nourri).	Lorraine.	*Id.*	175 00
Orléa., 1862, 454 .	7 l. 10 s.	Berger.	Orléans.	1533	29 40
Idem	3 l.	Vacher.	*Idem.*	1533	11 76
Idem	13 l.	Charretier.	*Idem.*	1533	50 96
Idem	12 l.	Laboureur.	*Idem.*	1533	47 04
Idem	4 l.	Berger.	*Idem.*	1535	15 68
Idem	16 l.	Charretier.	*Idem.*	1536	62 72
C. Le Mans, 1839, I, 311.	5 l.	Berger.	Près Caen	1544	16 70
Idem	24 l.	Valet de harnais.	*Idem.*	1544	80 16
Orléa., 1862, 452.	1 l. à 12 s. par jour	Charretier.	Orléans.	1545	[876 fr.
Dr Puech, p. 447 .	6 l. 15 s.	Valet de ferme (bon).	Nîmes.	1548	22 54
Orléa., 1862, 454 .	1 l. 5 s.	Vacher.	Orléans.	1550	4 17
Hanauer, II, 526 .	(40 à 75 fr.).	Valet de labour.	Alsace.	1551-1600	57 50
B. Soc. Norm., VI, 377.	9 l.	Domestique de ferme.	Cotentin.	1553	30 06
Gouberville, p. 108	1 l. 10 s. + un agneau.	Berger.	Près Valognes.	1554	5 01

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX EN MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par an
					fr. c.
Gouberville, p. 108	3 l.	Chevrier.	Près Valognes.	1554	10 02
Gouberville, p. 6 .	3 l.	Journalier.	*Idem.*	1554	10 02
Orléa., 1862, 454 .	15 l.	Charretier.	Orléans.	1561	46 65
Orléa., 1862, 452 .	1 l. 15 s. à 1 l. 10 s. par jour.	Voiturier.	*Idem.*	1563	1 500 f
Orléa., 1862, 454 .	19 l.	Charretier.	*Idem.*	1564	59 09
H. Soissons, 452 ..	9 l.	Domestique de labour.	Soissons.	1566	27 99
Orléa., 1862, 454 .	20 l.	Charretier.	Orléans.	1567	62 20
Orléa., 1862, 455 .	22 l.	*Idem.*	*Idem.*	1570	68 42
H. Soissons, 462 .	18 l.	Valet de labour.	Soissons.	1576	51 84
Hautecloque, 179 .	33 l.	M valet de charrue ou berger.	Artois.	1588	84 81
Orléa., 1862, 452 .	3 l. par jour.	Charretier.	Orléans.	1591	[2775 f]
Rambervillers, CC 44.	4 gr. par jour.	Berger (*à la journée*).	Rambervillers.	1596	[100 fr.]
Orléa., 1862, 456 .	1 l. par jour.	Garde des blés.	Orléans.	1596	[771 fr.]
Hanauer, II, 526 .	(65 à 100 fr.)	Valet de labour.	Alsace.	1601-1625	82 50
Bert. Lacabane, 340.	5 s. par jour.	Charretier.	Brétigny-s-Orge.	1614	[215 fr.]
Nevers, CC, 268 .	4 s. par jour.	*Idem.*	Nevers.	1616	[149 fr.]
Bert. Lacabane, 340.	72 l. et 9 setiers	Ménage de laboureurs non nourri.	Brétigny-s-Orge.	1622	[349 fr.]
Orléa., 1862, 355 .	36 l.	Charretier.	Orléans.	1622	74 88
Hanauer, II, 526 .	(84 à 118 fr.)	Valet de labour.	Alsace.	1626-1650	101 00
Guyot, 110		Domestique de ferme.	Lorraine.	*Id.*	69 00
Idem		Berger (non nourri).	*Idem.*	*Id.*	[300 fr.]
Bert. Lacabane, 109.	100 l. (1 muid de blé, 2 de vin, et le produit de 3 vaches).	Ménage de verdagers (non nourri).	Brétigny-s-Orge.	1637	[484 fr.]
Monteil, t. VIII, notes.	20 l.	Gages d'un laboureur.	Brie et Beauce.	1641	36 80
Idem	50 l.	*Idem.*	Bourgogne.	1641	92 00

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par an
Monteil, t. VIII, notes.	25 l.	Valet d'écurie.	Bourgogne.	1641	46 00
Orléa., 1862, 455.	54 l.	Charretier.	Orléans.	1649	98 28
Hanauer, II, 526..	(87 à 120 fr.)	Valet de labour.	Alsace.	1651-1675	103 50
Guyot, 110.......		Domestique (de ferme).	Lorraine.	*Id.*	82 00
Idem...........		Berger (non nourri).	*Idem.*	*Id.*	206 00
Bert. Lacabane, 112.	100 l. et diverses prestations.	Ménage de *verdagers* (non nourri).	Brétigny-s-Orge.	1659	[300 fr.]
Yonne, H. 389....	78 l.	Charretier.	Sens.	1659	127 14
Bert. Lacabane, 45.	120 l. (plus tenue d'une vache).	Mari et femme travaillant aux vignes (non nourris).	Brétigny-s-Orge.	1663	[295 fr.]
Bert. Lacabane, 87.	165 l.	Un ménage dans une ferme (non nourri).	*Idem.*	1665	[269 fr.]
Indre, H. 960....	25 à 30 s. par jour	Journée de charretier.	Issoudun.	1668	[660 fr.]
Bert. Lacabane, 114.	160 l. (plus produit de 3 vaches).	Ménage de *verdagers* (non nourri).	Brétigny-s-Orge.	1681	[350 fr.]
Guyot, 110.......		Domestique de ferme.	Lorraine.	1676-1700	71 00
Idem...........		Berger (non nourri).	*Idem.*	*Id.*	252 00
Cher, B. 4223....	3 chemises, 1 blouse, 1 paire guêtres.	Domestique de ferme.	St-Amand.	1689	14 00
Cher, B. 4226....	27 l. plus 2 chemises, 1 chapeau	*Idem.*	*Idem.*	1695	44 40
Orléa., 1862, 455.	42 l.	Charretier.	Orléans.	1699	62 16
Hanauer, II, 526.	(63 à 85 fr.)	Valet de labour.	Alsace.	1701-1725	74 00
Guyot, 110.......		*Idem.*	Lorraine.	*Id.*	70 00
Idem...........		Berger (non nourri).	*Idem.*	*Id.*	192 00
Orléa., 1862, 455.	42 l.	Charretier.	Orléans.	1709	51 24
Idem...........	60 l.	Sommelier.	*Idem.*	1709	73 20
Bert. Lacabane, 416.	75 l.	Ménage de domestiques.	Brétigny-s-Orge.	1712	[92 00]
Calonne, 104.....	90 à 120 l.	Me valet de charrue.	Picardie, Artois.	1715	128 10

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par an
					fr. c.
Calonne, 104	50 à 80 l.	Second valet.	Picardie, Artois.	1715	79 30
Idem	30 à 50 l.	Petit valet.	*Idem.*	1715	48 80
Idem	60 à 70 l.	Berger.	*Idem.*	1715	79 30
H. Clerm.-Fer., I, E., 115.	40 l.	Bouvier.	Clermont-Ferrand.	1716	48 80
Idem	15 à 66 l.	Domestique.	*Idem.*	1716	49 40
Dupré Saint-Maur.	36 l.	Garçon de cour.	Près Paris.	1719	43 92
Idem	27 l.	Vacher.	*Idem.*	1719	32 94
Idem	72 l.	Charretier.	*Idem.*	1719	87 84
Idem	48 l.	Garçon de cour.	*Idem.*	1721	58 56
Idem	80 l.	Charretier.	*Idem.*	1721	97 60
Idem	92 l.	*Idem.*	*Idem.*	1722	112 24
Idem	41 l.	Garçon de cour.	*Idem.*	1722	50 02
Idem	110 l.	Charretier.	*Idem.*	1724	134 20
Idem	84 l.	*Idem.*	*Idem.*	1725	102 48
Idem	75 l.	*Idem.*	*Idem.*	1726	71 25
Idem	30 l.	Vacher.	*Idem.*	1726	28 50
Hanauer, II, 526 .	(70 à 83 fr.)	Valet de labour.	Alsace.	1726-1750	76 50
Guyot, 110		*Idem.*	Lorraine.	*Id.*	54 00
B. Corrèze, 1883, 141.	20 à 28 l.	Valet (habillé et nourri).	Tulle.	1730	27 80
Idem	36 l.	Valet (non habillé et nourri, sans vin).	*Idem.*	1730	34 20
Dupré Saint-Maur.	103 l.	Charretier.	Près Paris.	1731	97 85
Cher, B. 4261	12 l. [1].	Domestique de ferme.	Saint-Amand.	1732	31 40
Cher, B. 4035	36 l. [2].	*Idem.*	Berry.	1734	44 20
Dupré Saint-Maur.	63 à 76 l.	Charretier.	Près Paris.	1739	66 02
Idem	70 à 82 l.	*Idem.*	*Idem.*	1739	72 20
Idem	30 l.	Vacher.	*Idem.*	1739	28 50

(1) Plus deux chemises et une culotte de Poulangis, une blouse, une paire guêtres, un chapeau.
(2) Plus un vêtement de toile complet et un chapeau.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par an
					fr. c.
Dupré Saint-Maur.	42 l.	Garçon de basse-cour.	Près Paris.	1739	39 90
Orléa., 1862, 455.	100 l.	Sommelier.	Orléans.	1740	95 00
Lefort, p. 14.....	nourri 100 l.	Charretier (nourri).	Archevêché de Rouen	1743	95 00
Idem...........	non nourri 318 l.	*Idem* (non nourri).	*Idem.*	1743	302 00
Indre, H. 354....	75 l. et 3 l. d'épingles.	Gages du charretier.	Indre.	1751	74 10
Guyot, 110....		Domestique de ferme.	Lorraine.	1751 1775	61 00
Idem...........		Berger (non nourri).	*Idem.*	*Id.*	189 00
Beauchet-Filleau.	14 l.	Domestique de ferme.	Deux-Sèvres.	1752	13 30
Idem...........	24 l. (1).	*Idem.*	St-Amand.	1752	26 15
Hérault, C. 2721..	15 s. par jour.	Valets pour panser les chevaux et faire tourner les machines.	Mines de Carmaux, Languedoc.	1754	[215 fr.]
Gard, H. 287....	72 l.	Valet d'écurie.	Près Nîmes.	1755	68 40
Cher, B. 4333....	48 l. et 1 écu pour ses sabots.	Domestique de ferme.	Berry.	1774	48 15
Hanauer, II, 526.		Valet de labour.	Alsace.	1776-1800	108 00
Guyot, 110.......		Domestique de ferme.	Lorraine.	*Id.*	94 00
Idem...........		Berger (non nourri).	*Idem.*	*Id.*	203 00
A. Saintonge, VI, 342.	90 l. par mois.	Conducteur-charretier (non nourri).	De Marennes à Paris.	1787	[1020 f.]
Tausserat, 25....	2 l. par jour.	Voiturier avec un cheval (nourri).	Cher.	An II	[570 fr.]
A. Young (It.), 339.	100 l.	*Valet de ferme.*	*Italie.*	1788	125 00
Biollay, 61......	24 l.	Berger.	Alençon.	1789	22 80
Idem...........	30 l.	*Idem.*	Laval.	1789	28 50
Idem...........	50 l.	Berger (par berger on n'entend pas la même chose dans l'Est que dans l'Ouest).	Château-du-Loir.	1789	47 00
Idem...........	15 l.	Berger (nourri, logé, vêtu).	Morlaix	1789	14 25
Idem...........	6 l.	*Idem.*	St-Brieuc	1789	5 70

(1) Plus un chapeau, une chemise, une paire guêtres évalués 3 l. 10 s.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par an
					fr. c.
Biollay, 61	30 l.	Berger (nourri, logé, vêtu).	Hennebont.	1789	28 50
Idem	12 l.	*Idem.*	Pontivy, Auray.	1789	11 40
Idem	24 l.	*Idem.*	Redon.	1789	22 80
Biollay, 64	80 l.	Laboureur.	Moulins.	1790	76 00
Idem	60 l.	*Idem.*	Gannat.	1790	57 00
Idem	150 l.	*Idem.*	Bourges.	1790	142 50
Idem	50 l.	*Idem.*	Sancoins.	1790	47 00
Idem	90 l.	*Idem.*	Nevers.	1790	85 00
Idem	100 l.	*Idem.*	La Charité.	1790	95 00
Idem	120 l.	*Idem.*	Auxerre.	1790	114 00
Idem	150 l.	*Idem.*	Avallon.	1790	142 00
Idem	120 l.	*Idem.*	Joigny.	1790	114 00
Idem	90 l.	*Idem.*	Romorantin.	1790	85 00
Idem	150 l.	*Idem.*	Vendôme.	1790	142 00
Idem	100 l.	*Idem.*	Mer.	1790	95 00
Idem	100 l.	*Idem.*	Gien.	1790	95 00
Biollay, 65	120 l.	*Idem.*	Villefranche.	1790	114 00
Idem	72 l.	*Idem.*	St-Rambert.	1790	68 00
Idem	90 l.	*Idem.*	Nantua.	1790	85 00
Idem	150 l.	*Idem.*	Gex.	1790	142 00
Idem	75 l.	*Idem.*	Vesoul.	1790	71 00
Idem	100 l.	*Idem.*	Lure.	1790	95 00
Idem	150 l.	*Idem.*	Besançon.	1790	142 00
Idem	90 l.	*Idem.*	Lons-le-Saulnier.	1790	85 00
Idem	72 l.	*Idem.*	Châtillon-sur-Seine.	1790	68 00
Idem	72 l.	*Idem*	St-Jean de Lorne.	1790	68 00
Idem	100 l.	*Idem.*	Autun.	1790	95 00
Idem	30 l.	*Idem.*	Marcigny.	1790	28 00
Idem	100 l.	*Idem.*	Louhans.	1790	95 00

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par an
					fr. c.
Biollay, 65.......	150 l.	Laboureur.	Charolles.	1790	142 00
Biollay, 66.......	90 l.	*Idem.*	Uzerche.	1790	85 00
Idem	80 l.	*Idem.*	Brives.	1790	76 00
Biollay, 65.......	90 l.	*Idem.*	Pau.	1790	85 00
Idem	75 l.	*Idem.*	Orthez	1790	71 00
Idem	80 l.	*Idem.*	Vic.	1790	76 00
Idem	48 l.	*Idem.*	Toulouse.	1790	45 00
Idem	60 l.	*Idem.*	Tarascon.	1790	57 00
Idem	36 l.	*Idem.*	Perpignan.	1790	34 00
Idem	120 l.	*Idem.*	Libourne.	1790	114 00
Idem	80 l.	*Idem.*	Sarlat.	1790	76 00
Idem	60 l.	*Idem.*	Excideuil.	1790	57 00
Idem	110 l.	*Idem*	Agen.	1790	104 00
Idem	90 l.	*Idem.*	Tonneins.	1790	85 00
Idem	50 l.	*Idem.*	Mont-de-Marsan.	1790	47 00
Idem	80 l.	*Idem.*	Tartas.	1790	76 00
Biollay, 66.......	80 l.	*Idem.*	Cahors.	1790	76 00
Idem	100 l.	*Idem.*	Montauban.	1790	95 00
Idem	80 l.	*Idem.*	Rodez.	1790	76 00
Idem	150 l.	*Idem.*	Millau.	1790	142 00
Idem	100 l.	*Idem.*	Béziers.	1790	95 00
Idem	50 l.	*Idem.*	Castres.	1790	47 00
Idem	80 l.	*Idem.*	Lavaur.	1790	76 00
Idem	60 l.	*Idem.*	Carcassonne.	1790	57 00
Idem	120 l.	*Idem.*	Orange.	1790	114 00
Idem	150 l.	*Idem.*	Aix.	1790	142 50
Idem	120 l.	*Idem.*	Brignolles.	1790	114 50
Idem	72 l.	*Idem.*	Puget-Théniers.	1790	68 00
Idem	150 l.	*Idem.*	Alais.	1790	142 50

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par an
					fr. c.
Biollay, 66	100 l.	Laboureur.	Pont-Saint-Esprit.	1790	95 00
Idem	120 l.	*Idem.*	Romans.	1790	114 00
Idem	100 l.	*Idem.*	Nyons.	1790	95 00
Biollay, 67	100 l.	*Idem.*	Le Puy.	1790	95 00
Biollay, 63	150 l.	*Idem.*	Tours.	1790	142 00
Idem	120 l.	*Idem.*	Langeais.	1790	114 00
Idem	80 l.	*Idem.*	St-Léonard.	1790	76 00
Idem	100 l.	*Idem.*	Fontenay-le-Comte.	1790	95 00
Idem	80 l.	*Idem.*	Rochefort.	1790	76 00
Idem	60 à 72 l.	*Idem.*	Angoulême.	1790	62 40
Idem	80 l.	*Idem.*	Cognac.	1790	76 00
Idem	100 l.	*Idem.*	Ruffec.	1790	95 00
Idem	60 l	*Idem.*	Confolens.	1790	57 00
Idem	70 l.	*Idem.*	Civray.	1790	66 50
Idem	80 l.	*Idem.*	Montmorillon	1790	76 00
Biollay, 61	80 l.	*Idem.*	Coutances.	1790	76 00
Idem	30 l.	*Idem.*	Mortain.	1790	28 50
Idem	100 l.	*Idem.*	Lisieux.	1790	95 00
Idem	80 l.	*Idem.*	Alençon.	1790	76 00
Idem	120 l.	*Idem.*	Argentan.	1790	114 00
Idem	100 l.	*Idem.*	Domfront.	1790	95 00
Idem	90 l.	*Idem.*	Laval.	1790	85 00
Idem	100 l.	*Idem.*	Gournay.	1790	95 00
Idem	150 l.	*Idem.*	Bernay.	1790	142 00
Idem	120 l.	*Idem.*	Louviers.	1790	114 00
Idem	150 l.	*Idem.*	Pont-Audemer.	1790	142 00
Idem	100 l.	*Idem.*	Douai.	1790	95 00
Biollay, 63	120 l.	*Idem.*	Paimbœuf.	1790	114 00
Idem	95 l.	*Idem.*	Savenay.	1790	89 50

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par an
					fr. c.
Biollay, 62	150 l.	Laboureur.	Chaumont.	1790	142 00
Idem	120 l.	*Idem.*	Clermont (Oise).	1790	114 00
Idem	120 l.	*Idem.*	St-Quentin.	1790	114 00
Idem	150 l.	*Idem.*	Soissons.	1790	142 00
Idem	200 l.	*Idem.*	Pontoise.	1790	190 00
Idem	90 l.	*Idem.*	Nogent-le-Rotrou.	1790	85 00
Biollay, 61	90 l.	*Idem.*	Morlaix.	1790	85 00
Idem	30 l.	*Idem.*	Saint-Brieuc.	1790	28 50
Idem	54 l.	*Idem.*	Pontivy.	1790	50 60
Idem	90 l.	*Idem.*	Auray.	1790	85 00
Idem	90 l.	*Idem.*	Rennes.	1790	85 00
Idem	90 l.	*Idem.*	Redon.	1790	85 00
Idem	90 l.	*Idem.*	Saint-Malo.	1790	85 00
Biollay, 63	76 l.	*Idem.*	Altkirch (Alsace).	1790	72 00
Idem	120 l.	*Idem.*	Commercy.	1790	114 00
Idem	100 l.	*Idem.*	Montmédy.	1790	95 00
Idem	100 l.	*Idem.*	Thionville.	1790	95 00
Idem	120 l.	*Idem.*	Sarreguemines.	1790	114 00
Idem	100 l.	*Idem.*	Mirecourt.	1790	95 00
Idem	50 l.	*Idem.*	Neufchâteau.	1790	47 00
Biollay, 52	1 l. 12 s. par jour.	Charretier.	Paris.	1790	[432 fr.]

GAGES DES DOMESTIQUES D'INTÉRIEUR.

Douet d'Arcq, H., x.	6 d. par jour.	Valet de chambre du roi saint Louis.	Paris.	1261	182 00
Cibrario, II, 285..	4 d. par jour.	*Valet* (*de la comtesse de Savoie*).	*Piémont.*	1299	79 20
Richard, 119	4 s. par jour.	Fauconnier (de prince).	Arras.	1313	804 00

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITES	DATES	PRIX en francs par an
					fr. c.
Richard, 117	3 s. 4 d. par jour.	Veneur de prince.	Arras.	1313	666 00
Idem	8 d. par jour.	Valet de chiens.	*Idem.*	1313	132 00
Idem	4 d. par jour.	Page.	*Idem.*	1313	66 00
Richard, 50.... ..	8 à 10 s. par jour.	Chambellan de la comtesse d'Artois.	Calais.	1319	217 0[illegible]
Richard, 49	8 d. par jour.	Valet (dans un château).	Artois.	1319	158 40
Nord, B. 3231	8 l.	Valet (du comte de Flandre).	Flandre.	1321	98 00
H. Marseille, E. 19	6 l.	Infirmier d'hôpital.	Marseille.	1341	73 50
Forestié, p. ccix ..	5 flo.	Domestique.	Montauban.	1350	52 50
Douet d'Arcq, H., 25.	5 s. par jour.	Barbier-valet de chambre du roi.	(Maison Royale) Paris	1380	799 20
Idem	15 d. par jour.	Valet du confesseur du roi.	*Idem.*	1380	176 00
Nord, B. 3365	9 l. fl.	Garde des oiseaux de la volière d'un château.	Artois.	1386	51 20
Nord, B. 3261 . ..	24 l. fl.	Écuyer-tranchant (de la comtesse de Bar).	Flandre.	1388	136 57
Nord, B. 3330	53 *fra.* 6 s.	Maître-veneur (du comte de Nevers).	Bourgogne.	1399	401 20
Idem	35 fra. 11 s.	Aide de vénerie (*idem*).	*Idem.*	1399	267 66
Idem	20 fra.	Valet de lévriers (*idem*).	*Idem.*	1399	150 60
Idem	15 fra. 5 s.	Page des lévriers et des chiens (*idem*).	*Idem.*	1399	114 60
Aube, G. 415.....	13 l. 12.	Domestique.	Près Troyes.	1400	102 38
Beaurepaire, 233.	de 5 à 10 fra.	Domestiques (habillés).	Haute-Normandie.	1401	37 65
Beaurepaire, 224..	8 l.	Valet (d'un curé).	*Idem.*	1401	60 24
Orléa., 1862, 452 .	3 s. 6 d. par jour.	Valet de louage.	Orléans.	1409	471 60
Orléa., 1862, 453	5 l. 10 s.	Serviteur.	*Idem.*	1424	37 67
Orléa., 1862, 452 .	3 s. 6 d. par jour	Valet de louage.	*Idem.*	1426	406 00
Beaurepaire, 234..	6 à 8 liv.	Domestiques (hommes).	Fécamp.	1438	45 70
Orléa., 1862, 452..	3 s. 6 d. par jour.	Valet de louage.	Orléans.	1447	360 00
H. Soissons, 358..	8 l. 16 s.	Valet.	Soissons.	1476	46 54
Idem	5 l.	Petit valet.	*Idem.*	1476	26 45
Nord, B. 3378	3 s. fl. par jour.	Valet de pied.	Flandre.	1480	182 00

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par an
					fr. c.
Nord, B. 3378....	12 s. fl. par jour.	1er valet de chambre (du duc de Bourgogne).	Flandre.	1480	730 00
Idem	9 s. fl. par jour.	Valet de chambre (*idem*).	*Idem*.	1480	547 00
Idem	6 s. fl. par jour.	Autre (*idem*).	*Idem*.	1480	365 00
Idem	3 s. fl. par jour.	Aide de chambre (*idem*).	*Idem*.	1480	182 00
Idem	1 s. 6 d. fl. par jour.	Valets des filles (*idem*).	*Idem*.	1480	91 00
Dom Morice, III, 384.	20 l. Br.	Valet de pied (chez la vicomtesse de Rohan).	Bretagne.	1480	105 70
Dom Morice, III, 382.	152 s. Br.	Valet de chambre (chez un seigneur).	*Idem*.	1480	40 12
Idem	12 l.	*Idem* (d'une grande dame).	*Idem*.	1480	63 48
Beaurepaire, 235.	10 l.	Domestique (d'intérieur).	Fécamp.	1491	46 40
Orléa., 1862, 452.	3 s. 9 d. par jour.	Valet de louage.	Orléans.	1493	309 00
H. Soissons, 365..	12 l.	Valet (1er).	Soissons.	1494	55 68
Idem	4 l.	Petit valet.	*Idem*.	1494	18 56
D. Morice, III, 802.	80 l.	Valet de garde-robe (chez la reine Anne).	Bretagne.	1498	371 00
Idem	120 l.	Valet de chambre (*idem*).	*Idem*.	1498	556 00
Idem	140 l.	Huissier de chambre (*idem*).	*Idem*.	1498	649 00
D. Morice, III, 804.	75 l.	Valet de pied de litière (chez la reine Anne).	Bretagne.	1498	348 00
Idem	75 l.	Valet de pied des chariots branlants (*idem*).	*Idem*.	1498	348 00
Soc. Charente, 1860, p. 142.	20 l.	Valet de chambre (d'une princesse).	Angoulême.	1497	92 80
Nord, B. 3334....	12 s. par jour.	Sommelier de la panneterie (de l'archiduc Philippe-le-Beau)	Arras.	1500	[1014f
Idem	7 s. par jour.	Garde-linge (*idem*).	*Idem*.	1500	592 00
Idem	9 s. par jour.	Huissier de salle.	*Idem*.	1500	755 00
Idem	3 s. par jour.	Valet de l'office.	*Idem*.	1500	251 00
Doubs, B. 1603...	15 fra.	Valet de chambre du roi (d'Espagne).	Franche-Cté.	1500	46 40
Nord, B. 3334....	4 s. par jour.	Valet de pied (de l'archiduc-roi d'Espagne).	Arras.	1501	335 00
Idem	4 s. par jour.	Valet de corps (*idem*).	*Idem*.	1501	335 00

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par an
					fr. c.
Nord, B. 3334....	4 s. par jour.	Valet de litière (de l'archiduc roi d'Espagne).	Arras.	1501	335 00
Idem	12 s. par jour.	Valet de chambre (*idem*).	*Idem*.	1501	1 014fr
Idem	6 s. par jour.	Aide de chambre (*idem*).	*Idem*.	1501	507 00
Beaurepaire, 238..	12 l.	Domestique (d'intérieur).	H. Normandie	1513	55 68
Vaucluse, B. 2016.	12 flo.	Domestique.	Comtat-Ven.	1518	28 22
Nord, B. 3355....	12 l. par.	Porteur de bois (dans la maison d'un prince).	Flandre.	1532	58 80
Idem	34 l. par.	Valet de chambre (d'une princesse).	*Idem*.	1532	166 50
Idem	20 l. par.	Aide de chambre.	*Idem*.	1532	98 00
Orléa., 1862, 454..	9 l.	Serviteur.	Orléans.	1535	35 28
Gouberville, p. 29.	10 l.	Domestique.	Cotentin.	1553	33 40
Idem	4 l. 15 s. 6 d.	*Idem*.	*Idem*.	1559	15 94
Orléa., 1862, 452..	7 s. 6 d. par jour.	Valet de louage.	Orléans.	1563	414 00
Coston, II, 264 ...	20 s. par jour.	Infirmiers pendant la peste.	Montélimar.	1564	119 60
Orléa., 1862, 454..	20 l.	Serviteur.	Orléans.	1568	62 20
Hautecloque, 179 .	12 l.	Valet d'intérieur.	Artois.	1588	30 84
Seine-et-Oise, E., 4071.	21 l.	Domestique.	Seine-et-Oise	1600	53 97
Orne, H. 1166....	12 écus.	Valet de pied et de carrosse.	Orne.	1609	86 04
Tallemant, I, 249..	60 l.	Valet (du poète Malherbe).	Paris.	1620	124 80
B.Corrèze, VII, 193	19 l. (1).	Valet.	Limousin.	1621	43 00
Idem	18 l. (2).	*Idem*.	*Idem*.	1622	42 00
Pyr.-Orien. B. 442.	12 à 20 ducats.	Domestique.	Perpignan.	1624	64 00
Ac. Nîmes, 1884, 446.	21 l.	Valet (d'un gantier).	Nîmes.	1629	43 68
Fournier, V, 256 .	300 l.	Valet de chambre (dans une grande maison).	Paris.	1633	624 00
Nîmes, HH., 20...	55 l.	Valets de ville.	Nîmes.	1633	114 40
Idem	80 l.	*Idem*.	*Idem*.	1634	116 40
Vaucluse, B. 2150.	12 écus flo.	Domestique.	Comtat-Ven.	1635	42 48

(1) Plus deux paires de sabots et un vieux chapeau (une *remue* de chapeau).
(2) Plus deux chemises, un vieux chapeau et le bois de ses sabots.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par an
					fr. c.
État Maison Roi . .	1 l. par jour.	Grands laquais du corps chez la reine [1].	Paris.	1640	674 00
Ac. Nîmes, 1884, 446.	60 l. [2].	Valet chez un gantier.	Nîmes.	1644	109 20
H. Mars., VI, E. 28.	25 l.	Sacristain d'hospice.	Marseille.	1644-1652	45 50
A. Saintonge, XI, 352.	30 l.	Domestique.	Saintes.	1646	54 60
A. Saintonge, XI, 389.	18 l.	Valet.	*Idem.*	1650	32 76
Idem	30 l.	*Idem.*	*Idem.*	1650	54 60
Rambervillers, CC. 91.	4 fra. par mois.	Valet (d'un lieutenant).	Rambervillers.	1650	29 04
H. Chartres, I, E. 245.	26 l. 5 s	Domestique (homme).	Chartres.	1652	42 78
Seine-et-Oise, E. 5629.	27 l.	Domestique de ferme.	Seine-et-Oise	1675	44 01
H. Soissons, 1210.	36 l. 10 s.	Domestique (homme).	Soissons.	1685	54 02
Notaires Paris. . . .	40 écus.	Valet d'un gentilhomme.	Paris.	1698	177 60
H. Mars., VI, E. 58.	27 l.	Valet d'hôpital.	Marseille.	1701	33 00
Notaires Paris . . .	40 écus.	Valet d'un gentilhomme.	Paris.	1702	146 40
Idem	60 l.	*Idem.*	*Idem.*	1709	73 20
H. Tournus, B. 17.	40 l.	Valet.	Bourgogne.	1710	48 80
Notaires Paris. . . .	90 l.	Valet d'un gentilhomme.	Paris.	1711	109 80
Reg. Mss. St-Oven.	5 s. par jour.	Domestiques.	Manche.	1715	109 50
H. Tournus, E. 103.	40 l.	Valet (à l'hôpital).	Bourgogne.	1717	48 80
Notaires Paris . . .	90 l.	Valet d'un gentilhomme.	Paris.	1717	109 80
H. Clerm.-Ferr., I, E. 115.	15 à 66 l.	Domestique.	Clerm.-Fer.	1717	49 40
Vaucluse, B. 2067.	72 l. de France.	*Idem.*	Princip. d'Orange.	1721	68 40
Soc. Soissons, XX, 37.	22 écus.	Valet de chambre.	Soissons.	1721	80 52
A. Saintonge, III, 116.	800 l. ensemble.	Nourriture et gages de six domestiques (cuisinier, marmiton, valet de chambre, jardinier, etc.)	Saintonge.	1723	976 00

[1] Pour gages, nourriture, logement, souliers, etc., sauf la livrée.
[2] De plus il est rasé gratis.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par an
					fr. c.
A. Saintonge, XIII, 457.	200 l.	Nourriture et gages d'un valet.	Séminaire de Saintes.	1723	244 00
A. Saintonge, X, 242.	76 l.	Gages d'un domestique.	Saintes.	1723	93 00
H. Tournus, E. 117.	50 l.	Valet d'hôpital.	Bourgogne.	1724	61 00
H. Tournus, E. 119.	45 l.	*Idem.*	*Idem.*	1725	54 90
Soc. Normandie, 1866-67, 632.	40 l.	Valet (d'un curé).	Calvados.	1726	38 00
Aube, G. 751....	30 l.	Domestique du curé.	Aube.	1728	28 50
Aube, G. 753.....	160 l.	Entretien d'un domestique (gages compris).	Marne.	1728	152 00
Lefort, p. 15.....	50 l.	Domestique.	Seine-Infér.	1730	47 50
H. Mars., VI, E. 88.	200 l.	Infirmier d'hôpital.	Marseille.	1733	190 00
Ar. Nat. AD. + (Testament).	200 l.	Valet de chambre (du duc du Maine).	Sceaux.	1736	190 00
Cher, E. 1003....	40 l.	Valet de chambre.	Versailles.	1740	38 00
Soc. Soissons, XX, 37.	24 écus.	*Idem.*	Soissons.	1740	68 40
Vaucluse, B. 2443.	16 écus roi.	Domestique.	Comtat-Ven.	1740	45 60
H. Tournus, E. 149.	54 l.	Valet d'hôpital.	Bourgogne.	1740	51 30
H. Mars., VI, E. 254.	36 l.	Valet d'hospice.	Marseille.	1739	34 20
Vaucluse, B. 2188.	42 l.	Domestique.	Comtat-Ven.	1741	39 90
Vaucluse, B. 1943.	66 l.	*Idem.*	*Idem.*	1742	54 60
H. Tournus, E. 155.	60 l.	Valet.	Bourgogne.	1743	57 00
H. Tournus, E. 165.	60 l.	*Idem.*	*Idem.*	1748	57 00
B. Corrèze, 1883, 109.	33 l.	Valet (à l'hospice).	Tulle.	1750	31 35
Beauchet-Filleau..	35 l. [1].	Domestique (chez un notaire rural).	Deux-Sèvres.	1752	33 25
Gard, H. 287.....	48 l.	Domestique (homme).	Près Nîmes.	1755	45 60
H. Tournus, E. 181.	60 l.	Valet.	Tournus Bourgogne.	1756	57 00

[1] Et une paire de sabots.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX par an en francs
Cher, D. 340.....	50 l.	Domestique (au collège).	Bourges.	1762	45 00
H. Tournus, E. 201.	60 l.	Valet.	Tournus (Bourgogne).	1766	54 00
B. Corrèze, VII, 236.	48 à 72 l. [1].	Domestiques (hommes).	Limousin.	1768	54 00
Montaugé, 120.	60 l.	Domestique (homme).	Toulouse.	1774	57 00
Cher, B. 4285....	60 l.	Domestique.	Meillant (Berry).	1780	57 00
Montaugé, 124 ...	500 l.	Laquais de grande maison (les mieux payés).	Toulouse.	1785	475 00
Young (It.), 338 ..	50 *paoli* par mois	*Valet de pied.*	*Bologne Italie.*	1788	318 fr.
Young (Fra.), I, 242.	150 l.	Domestique.	La Tour d'Aigues (Provence).	1789	142 50
Biollay, 59.......	72 l.	Gages d'un domestique.	Provins.	1790	68 00
Idem	48 l.	*Idem.*	Limoges.	1790	45 60
Idem	100 l.	*Idem.*	Draguignan.	1790	95 00
B. Corrèze, VII, 235.	110 fr. [2].	Domestiques.	Limousin.	1800	121 00

GAGES DES COCHERS ET PALEFRENIERS.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX par an en francs
Nord, B. 3247....	4 flo. à l'écu.	« Valet des grands chevaux » chez un prince.	Lorraine.	1352	48 80
Nord, B. 3325....	10 l. fl.	« Garde des destriers » d'un château.	*Hainaut.*	1414	42 80
Beaurepaire, 232 .	18 l.	Palefrenier.	Rouen.	1446	102 43
Beaurepaire, 233 .	12 l.	*Idem.*	*Idem.*	1462	63 48
D. Morice III, 804.	80 l.	Palefrenier (chez la reine Anne).	Bretagne.	1477	371 20
Idem	75 l.	Charretier des chariots branlants (*idem*).	*Idem.*	1480	348 00
Idem	70 l.	Valets de sommiers (*idem*).	*Idem.*	1480	324 80

(1) Plus une paire souliers, un chapeau.
(2) Plus une paire souliers et quatre aunes de grosse toile.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par an
					fr. c.
Beaurepaire, 233..	12 l.	Palefrenier.	Rouen.	1480	63 48
Nord, B. 3378....	6 s. fl. par jour	Chevaucheur (chef d'écurie).	Flandre.	1480	365 00
Idem	3 s. fl. par jour.	*Idem* chevauchant.	*Idem.*	1480	182 00
Idem	*Id.*	Palefrenier.	*Idem*	1480	182 00
Idem	*Id.*	Valet de haquenée.	*Idem.*	1480	182 00
Idem	*Id.*	*Idem* de litière.	*Idem.*	1480	182 00
Idem	*Id.*	*Idem* de sommier.	*Idem.*	1480	182 00
Idem	*Id.*	Charretier.	*Idem.*	1480	182 00
D. Morice, III, 382.	20 l.	« Valet de chariot » (cocher) de la vicomtesse de Rohan.	Bretagne.	1480	105 70
Nord, B. 3334....	3 s. par jour.	Conducteur de chariots (de l'archiduc-roi d'Espagne).	Arras.	1498	251 00
Idem	6 s. par jour.	Maître *palfernier.*	*Idem.*	1501	507 00
Idem	4 s. par jour.	Aide *palfernier.*	*Idem.*	1501	335 00
Idem	6 s. par jour.	Garde de harnais.	*Idem.*	1501	507 00
Idem	4 s. par jour.	Aide de harnais.	*Idem.*	1501	335 00
Idem	4 s. par jour.	Chevaucheurs d'écurie.	*Idem.*	1501	335 00
Beaurepaire, 138..	12 l.	Palefrenier.	Haute-Normandie.	1513	55 68
Fournier (Var.)...	50 l. (1).	Cocher (chez un financier).	Paris.	1622	179 fr.
Lozère, G. 666...	4 l. 10 s. par mois	Muletier.	Mende.	1677	79 92
Notaires Paris....	60 écus (blanchissage compris).	Cocher (d'un gentilhomme).	Paris.	1700	266 40
Idem	200 l. (2).	*Idem.*	*Idem.*	1701	296 00
Idem	55 écus « et ses roues ».	*Idem.*	*Idem.*	1705	201 30
Idem	25 écus.	*Idem.*	*Idem.*	1709	91 50
Idem	55 écus.	*Idem.*	*Idem.*	1714	201 30
Idem	50 écus.	*Idem.*	*Idem.*	1715	183 00
Idem	150 l.	*Idem.*	*Idem.*	1717	183 00
Idem	120 l.	*Idem.*	*Idem.*	1718	146 40

(1) Plus 2 sous par jour pour son vin, nourri en partie et la livrée.
(2) « Et ses roues » (on lui donnait les vieilles roues).

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par an
					fr. c.
Soc. Soissons, XX. 37.	100 l.	Cocher.	Soissons.	1721	122 00
Corrèze, E. 483...	20 l.	Postillon (chez un maître de poste).	Tulle.	1726	19 00
Biollay, 52.	45 l. par mois.	Palefreniers.	Paris.	1790	512 fr.

GAGES DES PORTIERS.

Blancard, p. 340..	11 émines de blé et 11 d'orge.	Portier de château (nourri, entretenu).	Provence.	1251	31 42
Blancard, p. 328..	4 liv.	Portier du palais.	Marseille.	1264	74 88
B. Chartes, 4e sie, V, 58.	6 à 8 d. par jour.	Portier de château.	Champagne.	1287	208 00
Idem	9 à 12 l.	*Idem.*	*Idem.*	1287	210 00
La Trémoïlle, C. p. 28.	25 fra.	Concierge de l'hôtel de la Trémoïlle.	Paris.	1396	188 25
La Trémoïlle, C. p. 103.	20 fra.	*Idem.*	*Idem.*	1397	150 60
Loiret, A. 2191...	1 d. par jour.	Portier.	Orléanais.	1399	14 40
Aube, G. 415.....	11 l.	Portier d'un château.	Près Troyes.	1400	82 83
Doubs, B. 162....	4 quartes froment	Garde de la porte du bourg	Franche-Cté.	1401	
Aube, G. 1200....	6 l.	Portier (d'un prieuré).	Aube.	1409	45 18
Aube, G. 362.....	5 l.	Portier.	Près Troyes.	1428	32 64
Nantes, CC. 88 ..	17 l. Br.	*Idem.*	Nantes.	1443	138 00
Doubs, B. 1083. .	18 l. 5 s.	Portier et trompette de château.	Franche-Cté.	1468	71 41
D. Morice, II, 382.	14 l.	Portier de la vicomtesse de Rohan.	Bretagne.	1480	74 06
Joubert-Craon, 380	100 s.	Concierge de château.	Mayenne.	1482	26 45
Nord, B. 3334....	3 s. par jour.	Portier (de l'archiduc-roi d'Espagne).	Arras.	1501	252 00
H. Clermont-Fer. I, E. 5.	20 l.	Concierge de l'hospice.	Clermont-Ferrand.	1594	51 40
Haute-Garonne, B. 448.	100 l.	Bedeau (de la cathédrale).	Narbonne.	1630	208 00
Doubs B. 1428....	20 l.	Portier du château.	Franche-Cté.	1636	36 22

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITES	DATES	PRIX en francs par an
					fr. c.
H. Gironde, VII, E. 12.	36 l.	Portier (de l'hôpital Saint-André).	Bordeaux.	1644	65 52
Lozère, G. 667 ...	90 l.	Suisse (de l'évêque).	Mende.	1680	133 20
H. Lyon (Cha.). B. 159.	140 l. [1].	Concierge et maître valet.	Bresse.	1692	250 00
Aisne, G. 636	12 l.	Bedeau d'église.	La Fère.	1700	17 76
Nantes, CC. 224..	105 l.	Portier-trompette (de la ville).	Nantes.	1755	99 75
Gard, H. 287.....	30 l.	Portier (de couvent).	Près Nîmes.	1755	28 50
H. Soissons, 572..	24 l.	Portière (d'hospice).	Soissons.	1756	22 80
B. Corrèze, 1883. 139.	40 l.	Portier (d'hospice) nourri sans vin.	Tulle.	1766	36 00
Cher, D. 358.. ..	200 l.	Portier du collège.	Bourges.	1779	190 00
H. Soissons, 602..	50 l.	Portière (d'hospice).	Soissons.	1780	47 50
Aube, G. 1640	450 l.	Suisse d'une cathédrale.	Troyes.	1785	427 50
Aisne, G. 972. ..	335 l. et 3 muids blé.	Suisse d'église.	Saint-Quentin	1785	319 00
B. Corrèze, 1883, 253.	24 s. par mois.	Portier (d'hospice).	Tulle.	1797	22 65

GAGES DES CUISINIERS.

H. France, XXI, 262	1 s. 3 d. par jour.	Cuisinier.	Paris.	1230	[455 fr.
Nord, B. 3245....	16 l. *par.* par mois.	Cuisinier (d'une grande dame)	*Idem.*	1334	162 00
Idem	10 l.	*Idem.*	*Idem.*	1334	122 50
Cibrario, II, 286..	23 *l.* 19 *s.* 4 *d. vien.*	*Cuisinier (du prince d'Achaïe).*	*Piémont.*	1342	334 18
Loiret, A, 1802...	20 l.	Fruitier du duc d'Orléans.	Orléans.	1360	145 20
Idem	18 d. par jour.	Cuisinier du duc d'Orléans.	*Idem.*	1370	194 40
Ménagier, II, 114.	2 fra.	Façon d'un dîner de noces par un cuisinier et ses valets.	Paris.	1393	[15 06
Hôtel-Dieu, L. cccxxxiv, 1438..	11 l. 3 s.	Cuisinier (de l'Hôtel-Dieu).	*Idem.*	1416	76 37
Beaurepaire, 235..	12 l.	Cuisinier.	Fécamp.	1420	82 20

(1) Plus trois ânées de « petit vin » et le chauffage.

SOURCES DES PRIX ci contre	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par an
					fr. c.
Beaurepaire, 236..	13 l. 2 s.	Cuisinier.	Haute-Normandie.	1434	85 54
Beaurepaire, 234.	15 l.	*Idem.*	Fécamp.	1438	97 95
Idem	8 l.	Aide-cuisinier.	*Idem.*	1438	52 23
Beaurepaire, 233..	18 l.	Cuisinier.	Rouen.	1451	102 43
Idem	12 l.	*Idem.*	*Idem.*	1463	63 48
Orléa., 1862, 452.	3 s. 9 d. par jour.	*Idem.*	Orléans.	1467	[349 fr.]
Beaurepaire, 233.	12 l.	*Idem.*	Rouen.	1477	63 48
Idem	4 l.	Aide de cuisine.	*Idem.*	1477	21 16
Nord, B. 3378....	12 s. fl. par jour.	Écuyer de cuisine (du duc de Bourgogne).	Flandre.	1480	[730 fr.]
Idem	*Id.*	Queu (cuisinier).	*Idem.*	1480	[730 fr.]
Idem	6 s. fl. par jour.	« Hâteur » et « potager ».	*Idem.*	1480	[365 fr.]
Idem	3 s. fl. par jour.	Aide de rôt ou de potage.	*Idem.*	1480	[182 fr.]
Idem	*Id.*	« Enfant de cuisine » et porteur d'eau.	*Idem.*	1480	[182 fr.]
Idem	1 s. 6 fl. par jour.	« Galopin ».	*Idem.*	1480	[91 00]
D. Morice, III....	20 l.	Cuisinier (de la vicomtesse de Rohan).	Bretagne.	1480	105 80
Idem	10 l.	Aide de cuisine.	*Idem.*	1480	52 90
Idem	20 l.	« Escuellier ».	*Idem.*	1480	105 80
Idem	15 l. 10 s.	Valet d'escuellerie.	*Idem.*	1480	81 99
Janssen, 307...	2 flo. 10 gros.	Marmiton.	Dresde.	1480	7 00
Aube, G. 315.....	10 l.	Cuisinier d'évêque.	Troyes.	1484	52 90
Beaurepaire, 234..	65 s.	Cuisinier.	Haute-Normandie.	1485	17 01
Beaurepaire, 233..	12 l.	*Idem.*	Rouen.	1488	55 68
Beaurepaire, 235..	15 l.	*Idem.*	Fécamp.	1491	69 60
Idem	8 l.	Aide cuisinier.	*Idem.*	1491	37 12
D. Morice, III, 801-802.	160 l.	Queux (chez la reine Anne).	Bretagne.	1496	742 40
Idem	120 l.	Potagers (*idem*).	*Idem.*	1498	556 80
Idem	70 l.	Porteurs (*idem*).	*Idem.*	1498	324 80
Idem	40 l.	Enfants de cuisine (*idem*).	*Idem.*	1498	185 60

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par an
					fr. c.
D. Morice, III, 801-802.	30 l.	Galopins (chez la reine Anne).	Bretagne.	1498	139 20
Beaurepaire, 237.	6 l.	Cuisinier.	Haute-Normandie.	1498	27 04
Nord, B. 3334....	12 s. par jour.	Écuyer de cuisine (de l'archiduc-roi d'Espagne).	Arras.	1501	1014 fr.
Idem	*Id.*	Maître cuisinier.	*Idem.*	1501	1014 fr.
Idem	6 s. par jour.	Compagnons cuisiniers.	*Idem.*	1501	507 00
Idem	3 s. par jour.	Valet de cuisine.	*Idem.*	1501	251 00
Idem	18 d. par jour.	Porteurs d'eau.	*Idem.*	1501	125 00
Hôtel-Dieu, Paris, L.CCCXXXIV, 1438.	9 l. 12 s.	Maître-cuisinier de l'Hôtel-Dieu.	Paris.	1506	44 54
Beaurepaire, 237.	8 l.	Cuisinier.	Haute-Normandie.	1509	37 12
Beaurepaire, 238.	12 l.	*Idem.*	*Idem.*	1512	55 68
Orléa., 1862, 454.	12 l.	*Idem.*	Orléans.	1561	37 32
H. Gironde, VII, E. 10.	30 l.	Cuisinier d'un hospice.	Bordeaux.	1620	62 40
Lozère, G. 667...	200 l.	Chef de cuisine de l'évêque.	Mende.	1680	296 00
Cher, E. 1003...	75 l.	Cuisinier.	Versailles.	1740	71 25
Indre, 354......	57 l. 10 s. pour 10 mois.	*Idem.*	Indre.	1751	65 55

GAGES DES GARDES FORESTIERS

Blancard, p. 337..	8 d. par jour.	Garde-chasse.	Provence.	1264	228 38
Aube, G. 329.....	60 s. et 3 setiers seigle.	Garde-forestier.	Près Troyes.	1383	56 70
Joubert, Craon, 379.	100 s.	*Idem.*	Mayenne.	1482	26 45
Aube, G. 386.....	40 s.	*Idem.*	Près Troyes.	1500	9 28
Soc. Vervins, VI, 81.	de 40 à 80 l.	*Idem.*	Vervins.	1654	97 80
Lozère, G 667...	30 l.	*Idem.*	Mende.	1680	44 40

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par an
					fr. c.
H. Lyon (Cha.), B. 160.	30 l. (1).	Garde-bois et concierge des prisons.	Bresse.	1719	76 00
Soc. Soissons, XX, 37.	18 à 30 l.	Garde-chasse.	Soissons.	1721	29 28
Gard, H. 287	54 l.	Garde-forestier.	Près Nîmes.	1755	51 30
Hôtel-Dieu, L., LXXXIX, 496.	12 à 150 l.	*Idem.*	Près Paris.	1758	76 95
B. Corrèze, 1883, 341.	50 l.	Garde-chasse.	Oise.	1761	45 00
Cher, D. 344	120 l.	Garde-forestier.	Près Bourges	1765	108 00
H. Lyon (Cha.), B. 157.	800 l. (2).	Régisseur d'un domaine.	Bresse	1765	840 00
Drôme, E. 5991 ..	150 l.	Garde-forestier.	Dauphiné.	1768	135 00
Corrèze, E. 1200 .	400 l.	Régisseur.	Limousin.	1774	30 00
Idem	250 l.	Premier garde.	*Idem.*	1774	18 75
Idem	100 l.	Deuxième garde.	*Idem.*	1774	7 50
Taine, 538	432 l.	Régisseur d'un domaine.	Berry.	1783	408 80
Idem	200 l.	Garde-forestier.	*Idem.*	1783	190 00
A. Nicolaï, S.....		*Idem.*	Cher.	1798	450 00

GAGES DES SERVANTES DE FERME OU D'INTÉRIEUR.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par an
Blancard, p. 340 ..	5 émines blé, 5 d'orge.	Servante (rurale).	Provence (Le Puy).	1251	14 28
Idem	4 émines blé, 4 de seigle.	*Idem.*	Provence (Jonques).	1251	14 57
Bul. Anjou	50 s. et la chaussure.	Chambrière.	Anjou.	1335	30 60
H. Mars., E 9 ..	30 s.	Servante d'hospice.	Marseille.	1341	18 35
Orléa., 1862, 453 .	1 l. 6 s.	Servante à la cour.	Orléans.	1342	15 91
Idem	2 l.	Servante à la cuisine.	*Idem.*	1342	24 50
Nord, B. 3247	60 s.	Servante (gardant une ferme)	Près Verdun.	1348	36 75

(1) Plus logement, chauffage et deux ânées de grain.
(2) Plus le logement, chauffage, une botte de vin et la nourriture d'un cheval.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par an
Ord. Roy. Février	30 s. et les chaussures.	Chambrière (de bourgeois).	Paris.	1350	fr. c. 21 35
Ord. Roy. 27 fév. .	12 d. par jour	Femme de ménage.	*Idem.*	1350	219 fr.
Forestié, CC., IV. .	1 écu (1).	Servante.	Montauban.	1355	14 00
Loiret, A. 1802. .	2 s. par jour.	Femme de chambre de la duchesse d'Orléans.	Orléans.	1360	259 fr.
Aube, 2330	4 l.	Chambrière d'un chanoine.	Troyes.	1379	35 60
H. Chartres, I, E., 21.	9 l.	Grande servante (de ferme).	Chartres.	1382	80 10
Idem	100 s.	Petite servante.	*Idem.*	1382	44 50
Beaurepaire, 234 .	45 s. pour 6 mois d'été.	Servante (de ferme).	Haute-Normandie.	1388	40 04
Beaurepaire, 243	5 s. pour 1 jour et une nuit.	Garde-malade.	Rouen.	1392	336 fr.
Beaurepaire, 233 .	70 s. et 1 paire souliers.	Servante.	Haute-Normandie.	1399	25 40
Aube, G. 415	5 à 9 l.	Chambrière de château.	Près Troyes	1400	52 71
H. Soissons, 326 .	4 fra. 1/2 et 3 s. 4 d.	Servante.	Soissons.	1405	35 12
Beaurepaire, 235 .	5 l. 12 s.	Servante (d'intérieur).	Haute-Normandie.	1409	42 14
Idem	70 s.	*Idem.*	Eure.	1410	25 40
Beaurepaire, 236 .	9 l. 15 s.	Femme de chambre.	Haute-Normandie.	1422	66 78
Orléa., 1862, 453 .	3 l.	Chambrière.	Orléans.	1424	20 55
Beaurepaire, 236 .	8 l.	Servante.	Haute-Normandie.	1425	54 80
Hanauer, II, 526 .	(33 à 41 fr.)	*Idem.*	Alsace.	1426-1450	37 00
Beaurepaire, 236 .	6 l.	Chambrière.	Haute-Normandie.	1434	39 17
Beaurepaire, 235 .	4 l.	Servante (d'intérieur).	Fécamp.	1438	26 12
H. Mézières, E. 13.	6 l. 10 s.	Servante « baisselle ».	Mézières.	1446	37 00
A. Saintonge, VI, 64.	15 d. par jour.	Garde-malade (sans doute nourrice).	Saintes.	1450	126 fr.

(1) Plus une chemise et un justaucorps de lin.

SOURCES DES PRIX CI CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par an
					fr. c.
Beaurepaire, 236 .	60 à 120 s.	Servante (d'intérieur).	Haute-Normandie.	1450	25 60
Hanauer, II, 526 .	(27 à 40 fr.)	Servante.	Alsace.	1451-1475	33 50
Aube, G. 308	40 s. pour 6 mois.	Servante (d'un charretier).	Troyes.	1457	21 16
Beaurepaire, 237 .	6 l. 10 s.	Servante (d'intérieur).	Haute-Normandie.	1459	34 38
H. Soissons, 346 ..	4 l. 8 s.	Servante.	Soissons.	1460	23 26
H. Mars., E., 46 ..	12 flo.	*Idem.*	Marseille.	1462	38 00
H. Soissons, 349 .	4 l. 16 s.	Servante (première).	Soissons.	1465	25 38
Idem	64 s.	*Idem* (deuxième).	*Idem.*	1465	16 74
Beaurepaire, 237 .	6 l.	Chambrière.	Haute-Normandie.	1468	31 74
H. Soissons, 354 .	4 l	Servante.	Soissons.	1471	21 16
Hanauer, II, 526 .	24 l.	*Idem.*	Alsace.	1476-1500	24 00
H. Soissons, 358 ..	64 s.	*Idem.*	Soissons.	1476	16 74
Idem	48 s.	*Idem.*	*Idem.*	1476	12 50
Beaurepaire, 233 ..	8 l.	« Lavendière ».	Rouen.	1477	42 32
Nord, B. 3378	3 s. fl. par jour (0 fr. 50).	Filles de chambre et servantes (du duc de Bourgogne).	Flandre.	1480	[182 fr.]
Idem	*Id.*	Lavandière.	*Idem.*	1480	[182 fr.
Idem	*Id.*	Repasseuse.	*Idem.*	1480	[182 fr.
D. Morice, III, 381.	45 l.	Intendante de la vicomtesse de Rohan.	Bretagne.	1480	238 05
D. Morice, III, 382.	12 à 25 l.	Femme de chambre (d'une grande dame).	*Idem.*	1480	98 06
Janssen, p. 307...	3 flo. 18 gros.	Fille de basse-cour.	*Dresde, Allemagne.*	1480	10 75
Orléa., 1862, 454 .	5 l.	Chambrière.	Orléans.	1482	26 45
Janssen, 307	13 flo. 36 kreu.	Fille de basse-cour.	*Mosbach. Allemagne.*	1483	35 50
H. Soissons, 360 .	76 s.	Servante (battant en grange).	Soissons.	1488	17 59
Beaurepaire, 235 .	100 s.	Servante (d'intérieur).	Fécamp.	1491	23 20
Idem	17 l.	Servante de ferme.	Rouen.	1496	78 88

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par an
					fr. c.
Beaurepaire, 237..	4 l.	Chambrière.	Haute-Normandie.	1496	18 56
D. Morice, III,803.	100 l.	Femme de chambre (de la reine Anne).	Bretagne.	1498	464 00
Idem	120 l.	Lavandière (*idem*).	*Idem*.	1498	556 80
Beaurepaire, 234 .	5 l. 5 s.	Servante.	Rouen.	1499	24 36
Aube, G. 386	5 l.	Servante d'intérieur (*chambelière*).	Près Troyes.	1501	23 20
Hanauer, II, 526 .		Servante.	Alsace.	1501-1525	30 00
H. Soissons, 378	64 s.	*Idem*.	Soissons.	1504	14 82
H. Soissons, 383 .	80 s.	*Idem*.	*Idem*.	1510	18 50
Orléa., 1862, 454 .	5 l.	Chambrière.	Orléans.	1513	19 60
H. Mézières, III, E. 1.	48 s.	*Idem*.	Mézières.	1514	9 40
H. Soissons, 392 .	70 s.	Servante.	Soissons.	1521	13 60
H. Mézières, B. 52.	4 l.	Chambrière d'hôpital.	Mézières.	1521	15 68
Hanauer, II, 526 ..		Servante.	Alsace.	1526-1550	24 00
H. Mézières, E. 18.	64 s.	Chambrière (jeune).	Mézières.	1532	12 54
Orléa., 1862, 454 .	7 l. 10 s.	Servante.	Orléans.	1533	29 40
Nord, B. 3357....	2 s. par jour.	Servante (garde-malade).	Flandre.	1535	175 fr.
Orléa., 1862, 454 .	12 l.	Servante.	Orléans.	1535	47 04
Gouberville, 29 ...	2 l. 10 s. à 4 l.	Fille de ferme.	Cotentin.	1553	10 85
Idem	2 l. 10 s.	Servante.	*Idem*.	1553	8 35
Soc. Aube, 1847, 449.	7 à 8 l.	*Idem*.	Troyes.	1556	25 05
H. Soissons, 452 .	5 s. par mois.	*Idem*.	Soissons.	1566	9 24
Hanauer, II, 526 .	(27 à 38 fr.)	*Idem*.	Alsace.	1576-1600	32 50
Dr Puech, 396	12 l.	Domestique « femme serviciale ».	Nimes	1590	30 84
Dr Puech, 474	12 l.	Servante.	*Idem*.	1595	30 84
Hanauer, II, 526 .		*Idem*.	Alsace.	1601-1625	38 00

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITES	DATES	PRIX en francs par an
					fr. c.
H. Condom, E. 7 .	16 l.	Infirmière d'hospice.	Gers.	1612	38 24
Hanauer, II, 526 ..		Servante.	Alsace.	1626-1650	45 00
Guyot, 110		*Idem.*	Lorraine.	*Id.*	45 00
Fournier (V.), IX, 192.	5 ou 6 écus.	Servante de bourgeois .	Chartres.	1631	34 32
Fournier (V.), III, 103.	111 l. [1]	Servante (évaluation fantaisiste)	Paris.	1636	222 fr.
Monteil, t. VII ...	45 l.	Servante de cuisine.	Env. de Paris.	1641	82 80
Idem	36 l.	*Idem* de basse-cour.	*Idem.*	1641	66 24
A. Saintonge, XI, 389.	12 l.	Gages d'une servante.	Saintes.	1648	21 84
Idem	18 l.	*Idem.*	*Idem.*	1648	32 76
Idem	30 l.	*Idem.*	*Idem.*	1648	54 60
Guyot, 110		Servante de ferme.	Lorraine.	1651-1675	32 00
Hanauer, II, 526..		Servante.	Alsace	*Id.*	42 00
H. Chartres, I, E., 245.	24 l.	Servante d'hospice.	Chartres.	1652	39 12
H. Soissons, 1148.	24 l.	Servante.	Soissons.	1665	39 12
H. Soissons, 545 ..	8 à 10 s. par jour.	Servante d'hôpital.	*Idem.*	1667	262 fr.
H. Soissons, 551 .	13 l. 10 s. par mois	Garde-malade (à l'hospice).	*Idem.*	1673	264 fr.
H. Soissons, 552 ..	36 l.	Servante.	*Idem.*	1673	58 58
B. Corrèze, 1883, 68.	20 à 30 l.	Infirmières.	Tulle.	1673	40 75
Idem	15 l.	Servante.	*Idem.*	1674	24 45
Hanauer, II, 526 ..		*Idem.*	Alsace.	1676-1700	49 00
A. Nimes, 1884, 446.	18 l.	*Idem.*	Nimes.	1677	26 64
Idem	36 l.	Servante (la même qu'en 1677).	*Idem.*	1683	53 23
Bert. Lacabane, 341.	60 l.	Servante (du curé).	Brétigny-sur-Orge.	1685	88 80
H. Cler.-Fer., I, E., 14.	20 à 24 l.	Servante.	Clermont-Ferrand	1695	32 56
H. Soissons, 558 .	36 l.	*Idem.*	Soissons.	1696	53 23

[1] En y comprenant les profits illicites « l'anse du panier ».

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITES	DATES	PRIX en francs par an
					fr. c.
Hanauer, II, 526 .	(35 à 44 fr.)	Servante.	Alsace.	1701-1725	39 50
H. Soissons, 560 .	1/2 écu.	Étrennes d'une servante (jour de l'an).	Soissons.	1704	[1 83 fr.]
Idem	30 l.	Servante.	*Idem.*	1704	36 60
H. Soissons, 561 .	30 l.	*Idem.*	*Idem.*	1708	36 60
H. Soissons, 1150.	18 l.	*Idem.*	*Idem.*	1709	21 96
H. Tournus, B. 17.	18 à 24 l.	Gages d'une servante.	Bourgogne.	1710	25 62
H. Tournus, E. 95.	21 l.	Servante.	*Idem.*	1713	25 62
H. Soissons, 311 ..	30 l. et 1 paire souliers.	*Idem.*	Soissons.	1715	36 60
Calonne, A., 104 .	45 à 60 l.	Maîtresse servante de ferme.	Picardie.	1715	63 95
Idem	28 à 40 l.	Petite servante.	*Idem.*	1715	41 48
H. Cler.-Fer., I, E. 115.	20 l.	Servante.	Clermont-Ferrand.	1716	24 40
Soc. Soissons, XX, 37.	16 écus.	Fille de chambre.	Soissons.	1721	58 56
H. Soissons, 565 .	35 l.	Domestique (femme).	*Idem.*	1721	42 70
H. Soissons, 313 .	30 l. et 1 paire souliers.	Servante.	*Idem.*	1722	36 60
Guyot, 110		*Idem.*	Lorraine.	1701-1725	28 00
Cher, B. 4260 ...	21 l. (1).	*Idem.*	Berry.	1723	34 00
Cher, B. 3918	Un vêtement de poulangis et 3 aunes de toile.	*Idem.*	Bourges.	1724	20 00
H. Tournus, E. 117.	28 l.	*Idem.*	Bourgogne.	1724	34 16
H. Soissons, 566 ..	30 l.	*Idem.*	Soissons.	1725	36 60
H. Lyon (Cha.), B. 165.	20 l.	*Idem.*	Bresse.	1726	19 00
H. Mars., VI, E 83.	60 l.	Infirmière d'hôpital.	Marseille.	1728	57 00
Guyot, 110		Servante (de ferme).	Lorraine.	1726-1750	27 00

(1) Plus quatre aunes et demie, toile de lin, deux aunes et demie grosse toile, une aune et demie poulangis, deux paires bas fil.

SOURCES DES PRIX CI CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par an
					fr. c.
Hanauer, II, 526.	(36 à 48 fr.)	Servante.	Alsace.	1726-1750	42 00
H. Tournus, E. 123.	24 l.	*Idem.*	Bourgogne	1726	22 80
Périgord, 1875, 279	20 l. 1 p. souliers	*Idem.*	Périgord.	1728	22 00
Corrèze, 1883, 141.	10 l.	*Idem.*	Tulle.	1730	9 50
H. Tournus, E. 133.	30 l.	*Idem.*	Bourgogne	1732	28 50
H. Cler-Fer., I, E. 115.	21 l.	*Idem.*	Clermont-Ferrand.	1732	19 95
H Tournus, B. 125.	33 l.	Servante (d'un notaire).	Bourgogne.	1736	31 35
Soc. Soissons, XX, 37.	24 écus.	Fille de chambre.	Soissons.	1740	68 40
H. Tournus, E. 149.	30 l.	Servante.	Bourgogne.	1740	28 50
Bert. Lacabane, 101.	24 l.	*Idem.*	Brétigny-sur-Orge.	1749	22 80
Hanauer, II, 526..		*Idem.*	Alsace.	1751-1775	56 00
Guyot, 110......		*Idem.*	Lorraine.	*Id.*	58 00
Bert. Lacabane, 12.	69 l. [1].	Servante de ferme.	Brétigny-sur-Orge.	1752	65 55
Beauchet-Filleau.	8 l.	Servante à la campagne, chez un notaire.	Deux-Sèvres.	1752	15 00
Bert. Lacabane, 78.	60 l.	Servante.	Brétigny-sur-Orge.	1752	57 00
Cher, B. 4264....	22 l.	Servante de ferme.	Berry.	1753	20 90
Beauchet-Filleau..	15 l.	Servante.	Deux-Sèvres.	1756	14 25
H. Tournus, E. 181.	36 l.	*Idem.*	Bourgogne.	1756	34 20
H. Mézières, E. 34.	45 l.	*Idem.*	Mézières.	1757	42 75
B. Corrèze, 1883, 107.	50 l.	Infirmière d'hospice.	Tulle.	1759	45 00
Beauchet-Filleau.	12 l. [2].	Servante.	Deux-Sèvres.	1761	14 80
Idem..........	24 l. [3].	*Idem.*	*Idem.*	1763	27 60
H. Tournus, E. 201.	60 l.	*Idem.*	Bourgogne.	1766	54 00

[1] Plus deux chemises d'étoupe et brins mélangés qu'elle fera elle-même, et une paire sabots.
[2] Plus une demie-aune de toile et des sabots.
[3] Deux aunes toile, une livre laine, une paire sabots.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par an
					fr. c.
B. Corrèze, VII, 236.	36 à 45 l. [1].	Servante (à la campagne).	Limousin.	1768	40 45
H. Mézières, E. 58.	50 l.	Servante.	Mézières.	1769	45 00
Cher, B. 4322	12 l. [2].	*Idem.*	Berry.	1772	25 20
H. Tournus, E. 215.	48 l.	*Idem.*	Bourgogne.	1773	45 35
Montaugé, 120	48 l.	Servante (d'intérieur).	Toulouse.	1774	45 35
H. Soissons, 574 ..	45 à 50 l.	Servante.	Soissons.	1774	44 85
Hanauer, II, 526 ..		*Idem.*	Alsace.	1776-1800	58 00
Guyot, 110		*Idem.*	Lorraine.	*Id.*	55 00
H. Soissons, 576 .	45 l.	Domestique (femme).	Soissons.	1781	42 50
Corrèze, E. 1094 .	24 l.	Servante d'un curé.	Limousin.	1783	22 60
Aisne, G. 974	78 l.	Servante (de la maîtrise de l'église).	St.-Quentin.	1786	73 70
Cher, B 4044	30 l. [3].	Servante de ferme.	Berry.	1787	53 00
B. Corrèze, 1883, 236.	11 à 12 l.	Servante.	Tulle.	1788	10 90
Young (Fr.), I, 242, 309.	60 à 70 l.	*Idem.*	Provence.	1789	61 40
Idem	25 l.	*Idem.*	Lunéville.	1789	23 60
Biollay, 61	80 l.	*Idem.*	Douai.	1790	76 00
Biollay, 59	60 l.	*Idem.*	Provins.	1790	57 00
Idem	30 l.	*Idem.*	Cognac.	1790	28 50
Idem	48 l.	*Idem.*	Limoges.	1790	45 60
Idem	60 l.	*Idem.*	Draguignan.	1790	57 00
Biollay, 66	50 l.	Servante de ferme.	Alais.	1790	47 50
Idem	30 l.	*Idem.*	Pont-Saint-Esprit.	1790	28 50
Idem	45 l.	*Idem.*	Orange.	1790	42 75
Idem	90 l.	*Idem.*	Aix.	1790	85 50
Idem	54 l.	*Idem.*	Salon.	1790	51 30

(1) Plus quelques livres de laine à tricoter.
(2) Plus trois aunes toile plain, trois aunes grosse toile, un tablier poulangis, deux paires bas de fil.
(3) Plus une robe, sept aunes et demie toile, un mouchoir de cou, paire de bas, sabots.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par an
					fr. c.
Biollay, 66	36 l.	Servante de ferme.	Puget-Théniers.	1790	34 20
Biollay, 64	25 l.	*Idem.*	Auxerre.	1790	23 60
Idem	60 l.	*Idem.*	Avallon.	1790	57 00
Idem	50 l.	*Idem.*	Joigny.	1790	47 50
Idem	72 l.	*Idem.*	Blois.	1790	68 00
Idem	25 l.	*Idem.*	Romorantin.	1790	23 60
Idem	90 l	*Idem.*	Vendôme.	1790	85 50
Idem	50 l.	*Idem.*	Mer.	1790	47 50
Idem	50 l.	*Idem.*	Gien.	1790	47 50
Biollay, 63	40 l.	*Idem.*	Fontenay-le-Comte.	1790	38 00
Idem	50 l.	*Idem.*	Rochefort.	1790	47 50
Idem	33 l.	*Idem.*	Angoulême.	1790	31 20
Idem	30 l.	*Idem.*	Cognac.	1790	28 50
Idem	30 l.	*Idem.*	Ruffec.	1790	28 50
Idem	25 l.	*Idem.*	Confolens.	1790	23 60
Idem	27 l.	*Idem.*	Civray.	1790	25 50
Idem	20 l.	*Idem.*	Montmorillon	1790	19 00
Idem	60 l.	*Idem.*	Tours.	1790	57 00
Idem	40 l.	*Idem.*	Langeais.	1790	38 00
Biollay, 64	60 l.	*Idem.*	Bourges.	1790	57 00
Idem	36 l.	*Idem.*	Sancoins.	1790	34 00
Idem	40 l.	*Idem.*	Nevers.	1790	38 00
Idem	30 l.	*Idem.*	La Charité.	1790	28 50
Idem	40 l.	*Idem.*	Cosne.	1790	38 00
Biollay, 63	30 l.	*Idem.*	Moulins	1790	28 50
Idem	24 l.	*Idem.*	Montmarault.	1790	22 80
Idem	30 l.	*Idem.*	Gannat.	1790	28 50
Biollay, 65	30 l.	*Idem.*	Vesoul.	1790	28 50
Idem	14 l.	*Idem.*	Jussey.	1790	13 20
Idem	36 l.	*Idem.*	Lure.	1790	34 00

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par an
					fr. c
Biollay, 65	40 l.	Servante de ferme.	Besançon.	1790	38 00
Idem	40 l.	*Idem.*	Lons-le-Saulnier.	1790	38 00
Idem	24 l.	*Idem.*	Orgelet (Franche-Cté)	1790	22 65
Idem	30 l.	*Idem.*	Villefranche.	1790	28 50
Idem	30 l.	*Idem.*	St-Rambert.	1790	28 50
Idem	45 l.	*Idem.*	Nantua.	1790	42 50
Idem	48 l.	*Idem.*	Gex.	1790	45 20
Idem	40 l.	*Idem.*	Châtillon-s-Seine.	1790	38 00
Idem	24 l.	*Idem.*	Saint-Jean-de-Losne.	1790	22 65
Idem	36 l.	*Idem.*	Autun.	1790	34 00
Idem	60 l.	*Idem.*	Charolles.	1790	57 00
Idem	30 l.	*Idem.*	Marcigny (Bourgogne).	1790	28 50
Idem	72 l.	*Idem.*	Libourne.	1790	68 00
Idem	60 l.	*Idem.*	Sarlat.	1790	57 50
Idem	46 l.	*Idem.*	Agen.	1790	43 40
Idem	30 l.	*Idem.*	Tonneins.	1790	28 50
Idem	30 l.	*Idem.*	Mont-de-Marsan.	1790	28 50
Idem	50 l.	*Idem.*	Tartas.	1790	47 50
Idem	30 l.	*Idem.*	Pau.	1790	28 50
Idem	50 l.	*Idem.*	Orthez.	1790	47 50
Idem	40 l.	*Idem.*	Vic.	1790	38 00
Idem	30 l.	*Idem.*	Toulouse.	1790	28 50
Idem	24 l.	*Idem.*	Tarascon.	1790	22 65
Idem	40 l.	*Idem.*	Perpignan.	1790	38 00
Biollay, 66	36 l.	*Idem.*	Cahors.	1790	34 00
Biollay, 63	54 l.	*Idem.*	Paimbœuf.	1790	51 00
Idem	60 l.	*Idem.*	Savenay.	1790	57 00
Biollay, 61	39 l.	Servante de basse-cour.	Morlay.	1790	36 85

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par an
					fr. c.
Biollay, 61	10 l.	Servante (de basse-cour).	Saint-Brieuc.	1790	9 50
Idem	24 l.	*Idem.*	Pontivy.	1790	22 80
Idem	60 l.	*Idem.*	Auray.	1790	57 00
Idem	60 l.	*Idem.*	Rennes.	1790	57 00
Idem	50 l.	*Idem.*	Redon.	1790	47 50
Idem	30 l.	*Idem.*	Saint-Malo.	1790	28 50
Biollay, 62	40 l.	Servante de ferme.	Nogent-le-Rotrou.	1790	38 00
Biollay, 63	60 l.	*Idem.*	Commercy.	1790	57 00
Idem	45 l.	*Idem.*	Montmédy.	1790	42 75
Idem	30 l.	*Idem.*	Thionville.	1790	28 50
Idem	50 l.	*Idem.*	Sarreguemines.	1790	47 50
Idem	40 l.	*Idem.*	Neufchateau.	1790	38 00
Idem	48 l.	*Idem.*	Saint-Dié.	1790	45 35
Idem	60 l.	*Idem.*	Mirecourt.	1790	57 00
Biollay, 62	30 l.	*Idem.*	Langres.	1790	28 50
Idem	50 l.	*Idem.*	Saint-Dizier.	1790	47 50
Idem	75 l.	*Idem.*	Charleroy.	1700	70 85
Idem	45 l.	*Idem.*	Vouziers.	1790	42 50
Idem	100 l.	*Idem.*	Réthel.	1790	95 00
Idem	80 l.	*Idem.*	Sedan.	1790	76 00
Idem	40 l.	*Idem.*	Grandpré (Champagne).	1790	38 00
Idem	75 l.	*Idem.*	Troyes.	1790	70 85
Idem	60 l.	*Idem.*	S-Ménéhould	1790	57 00
Idem	45 l.	*Idem.*	Bar-sur-Seine	1790	42 50
Idem	60 l.	*Idem.*	Bernay.	1790	57 00
Idem	45 l.	*Idem.*	Louviers.	1790	42 50
Idem	45 l.	*Idem.*	Pt.-Audemer.	1790	42 50
Idem	75 l.	*Idem.*	Clermont (Oise).	1790	70 85
Idem	60 l.	*Idem.*	Chauny.	1790	57 00

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par an
					fr. c.
Biollay, 62	60 l.	Servante de ferme.	Breteuil.	1790	57 00
Idem	75 l.	*Idem.*	St-Quentin.	1790	70 85
Idem	100 l.	*Idem.*	Soissons.	1790	95 00
Idem	75 l.	*Idem.*	Etampes.	1790	70 85
Idem	90 l.	*Idem.*	Pontoise.	1790	85 50
Biollay, 63	48 l.	*Idem.*	Altkich (Alsace).	1790	45 35
Biollay, prix 1790. 66.	50 l.	*Idem.*	Montauban.	1790	47 50
Idem	30 l.	*Idem.*	Rodez.	1790	28 50
Idem	50 l.	*Idem.*	Milhaud.	1790	47 50
Idem	50 l.	*Idem.*	Lavaur.	1790	47 50
Idem	30 l.	*Idem.*	Gaillac.	1790	28 50
Idem	60 l.	*Idem.*	Béziers.	1790	57 00
Idem	24 l.	*Idem.*	Uzerche.	1790	22 80
Idem	30 l.	*Idem.*	Brives.	1790	28 50
Idem	60 l.	*Idem.*	Romans.	1790	57 00
Idem	48 l.	*Idem.*	Nyons.	1790	45 35
Idem	50 l.	*Idem.*	Le Puy.	1790	47 50
Biollay, 61	50 l.	Servante de basse-cour.	Coutances.	1790	47 50
Idem	20 l.	*Idem.*	Mortain.	1790	19 00
Idem	60 l.	*Idem.*	Lisieux.	1790	57 00
Idem	30 l.	*Idem.*	Alençon.	1790	28 50
Idem	40 l.	*Idem.*	Argentan.	1790	38 00
Idem	48 l.	*Idem.*	Laval.	1790	45 35
Idem	70 l.	*Idem.*	Château-du-Loir.	1790	66 15
Idem	30 l.	*Idem.*	Rouen.	1790	28 50
Idem	60 l.	*Idem.*	Gournay.	1790	57 00

GAGES DES NOURRICES

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par an
					fr. c.
His. France, XXII, 754.	2 s. par jour.	Nourrice d'un enfant du roi.	Paris.	1276	[720 fr.]
H. Mars., E. 1 ...	4 s. par mois.	Nourrice de l'hospice.	Marseille.	1306	32 16
Cibrario, II, 275..	10 *l. vien.*	*Nourrice de la fille du comte de Savoie.*	*Piémont.*	1312	108 48
Idem	7 *l. vien.*	*Nourrice d'une fille du prince d'Achaïe.*	*Idem.*	1312	66 69
H. Mars., E. 5 ...	5 s. par mois.	Nourrice d'hospice.	Marseille.	1332	36 60
Bul. Anjou	50 s.	Nourrice nourrie et logée.	Anjou.	1335	30 60
Idem	100 s.	*Idem* non nourrie.	*Idem.*	1335	61 25
H. Mars., E. 37 ..	17 flo.	Nourrice de l'hospice	Marseille.	1430-1435	66 41
D. Morice, II, 382.	10 l. Bret.	Nourrice (chez un seigneur)	Bretagne.	1480	52 90
Orléa., 1860, p. 142.	25 l.	Nourrice (d'une princesse).	Angoulême.	1497	116 00
Hôtel-Dieu, L. CCCXXXIV, 1452.	45 s.	Nourrices (de l'Hôtel-Dieu).	Paris.	1517	8 81
H. Condom, p. 22.	10 à 15 s. par mois.	Nourrice (des enfants trouvés)	Condom.	1530	29 34
Dr Puech, 471	40 à 50 s. par mois.	Nourrice.	Nîmes.	1589	69 00
H. Condom, p. 22.	30 s. par mois.	Nourrices (de l'hospice).	Condom.	1600	45 60
H. Soissons, 518 .	4 l. par mois.	Nourrice.	Soissons.	1635	99 86
H. Condom, p. 22.	40 s. par mois.	Nourrices (de l'hospice).	Condom.	1647	43 20
B. Corrèze, VII, 185.	30 l. et une aune toile.	Nourrice.	Limoges.	1672	48 90
B. Corrèze, VII, 183.	24 l.	*Idem.*	Env. de Limoges.	1676	35 52
Idem	25 l. 10 s.	*Idem.*	*Idem.*	1682	37 74
S. Périgord, 1875, 279.	35 s. par mois.	*Idem.*	Périgord.	1728	19 80
H. Mars., VI, E. 260.	43 l.	Nourrice de l'Hôtel-Dieu.	Marseille.	1745	40 85

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par an
					fr. c.
B. Corrèze, 1883, 108.	3 l. par mois.	Nourrices de l'hospice.	Tulle.	1759	32 40
H. Enfants Tr., AR. 66.	7 l. par mois.	*Idem.*	Env. Paris.	1764	75 60
H. Condom, p. 22.	6 l. par mois.	*Idem.*	Condom.	1789	68 00

GAGES DES CUISINIÈRES

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par an
Orléa., 1862, 453 .	3 l. 7 s. 6 d.	Servante de cuisine.	Orléans.	1372	30 03
Idem	5 l.	*Idem.*	*Idem.*	1382	44 50
H. Soissons, 325..	6 fra. et 1 paire souliers.	Cuisinière.	Soissons.	1401	45 20
Orléa., 1862, 453 .	6 l.	Domestique de cuisine.	Orléans.	1406	45 68
Idem	4 l. 15 s.	Servante de cuisine.	*Idem.*	1410	35 70
Orléa., 1862, 453 .	7 l.	Chambrière de cuisine.	Orléans.	1443	45 70
Beaurepaire, 232 .	102 s. 6 d.	Servante (à la cuisine).	Rouen.	1446	29 15
Beaurepaire, 233 .	4 l.	Servante de cuisine.	*Idem.*	1452	22 76
Beaurepaire, 236 .	8 l.	Chambrière (à la cuisine).	Haute-Normandie.	1454	45 52
Idem	6 l.	*Idem.*	*Idem.*	1454	34 14
Beaurepaire, 237 .	8 l.	Servante (à la cuisine).	*Idem.*	1459	42 30
Idem	9 l.	Cuisinière.	*Idem.*	1468	47 61
Janssen, 307	7 flo. 4 gros.	*Idem.*	*Dresde.*	1480	19 00
Orléa., 1862, 454 .	6 l.	*Idem.*	Orléans.	1521	23 52
Idem	4 l.	Servante à la cuisine.	*Idem.*	1561	12 44
Idem	5 l.	*Idem.*	*Idem.*	1564	15 55
Idem	12 l.	Cuisinière.	*Idem.*	1564	37 32
Idem	12 l.	*Idem.*	*Idem.*	1567	37 32
Orléa., 1862, 455 .	6 l.	Servante de cuisine.	*Idem.*	1570	18 66
Idem	12 l.	Cuisinière.	*Idem.*	1572	37 32
Hautecloque, 179 .	12 l.	*Idem.*	Artois.	1588	30 84

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par an
					fr. c.
Fournier (V.), V, 254.	36 l.	Fille de cuisine.	Paris.	1634	74 88
Soc. Soissons, XX, 37.	120 l.	Cuisinière.	Soissons.	1721	146 40
Young (Fr.), I, 309.	75 à 90 l.	*Idem.*	Provence.	1789	78 25
Idem	50 à 80 l.	*Idem.*	Lunéville.	1789	61 50

GAGES DES JARDINIERS

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX EN FRANCS par jour	PRIX EN FRANCS par an
					fr. c.	fr. c.
Loiret, A. 1802 ...	2 s.	Jardinier.	Orléanais.	1360	0 72	
Beaurepaire, 243 .	3 s. 4 d.	*Idem.*	Rouen.	1396	1 25	
Idem	3 s.	*Idem.*	*Idem*	1410	1 13	
Delisle, 625	1 s.	*Idem.*	Évreux.	1442	0 32	
Hanauer, II, 520..		*Idem.*	Alsace.	1491		54 00
Beaurepaire, 253.	20 d. à 3 s.	*Idem.*	Haute-Normandie.	1498	0 50	
Aube, G. 398.....	2 s.	*Idem.*	Aix-en-Othe près Troyes.	1535	0 39	
Le Mans, 1839, I, 311.	25 l.	*Idem.*	Près Caen.	1544		83 50
H. Chartres, I, E. 147.	2 s. 6 d.	Jardinier (travaillant aux parterres et treilles).	Chartres.	1558	0 41	
H. Soissons, 471...	5 s.	Jardinier.	Soissons.	1583	0 64	
Hanauer, II, 520 .		*Idem.*	Alsace.	1588		91 00
Orléa., 1862, 440 .	8 s.	*Idem.*	Orléans.	1602	0 95	
Orléa., 1862, 455 .	24 l.	*Idem.*	*Idem.*	1622		49 92
Guyot, 104		*Idem.*	Lorraine.	1626-1650	1 37	
Yonne, H. 388 ...	15 s.	*Idem.*	Sens.	1639	1 38	

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX EN FRANCS par jour	PRIX EN FRANCS par an
					fr. c.	fr. c
Gard, H. 621.....	15 s.	Jardinier.	Nîmes.	1645	1 36	
Bert. Lacabane, 96.	30 l. (1).	Un jardinier et sa femme.	Brétigny-sur-Orge.	1654		148 fr. ensemble
Guyot, 104.......		Jardinier.	Lorraine.	1651-1675	1 43	
Soc. Vervins VI, 81.	60 l.	*Idem.*	Vervins.	*Id.*		98 00
Yonne, H. 389...	60 l., une paire souliers.	*Idem.*	Sens.	1659		101 00
Bert. Lacabane, 169	300 l.	Jardinier (de château) (2)	Brétigny-s-Orge.	1660		489 00
Orléa., 1862, 440.	11 s 9 d à 12 s.	Jardinier.	Orléans.	1660	0 96	
Bert. Lacabane, 65.	150 l. (3).	*Idem.*	Brétigny-s-Orge (Seine-et-Oise).	1661		344 00
Bert. Lacabane, 97	150 l.	*Idem.*	Brétigny-s-Orge.	1663		244 00
Indre, H. 960 .. .	10 à 11 s.	*Idem.*	Issoudun.	1666	0 85	
Nantes, CC. 357 ..	120 l.	Jardinier de la ville.	Nantes.	1670		195 00
H. Soissons, 552 ..	10 s.	Jardinier	Soissons.	1676	0 74	
Lozère, G. 667...	10 s.	*Idem.*	Mende.	1680	0 74	
Ch. Guyot, 104 ...		*Idem.*	Lorraine.	1676-1700	1 38	
Bert. Lacabane, 173.	350 l. (4).	Jardinier (de château, entretenant le parc à ses frais).	Brétigny-s-Orge.	1685		668 00
Orléa., 1862, 440.	1 l.	Jardinier.	Orléans.	1692	1 18	
H. Soissons, 558..	10 s.	*Idem.*	Soissons.	1694	0 74	
Hanauer, II, 520..		*Idem.*	Alsace.	1703		72 50
Guyot, 104..		*Idem.*	Lorraine.	1701-1725	1 26	
Soc. Soissons, XX, 37.	75 l.	*Idem.*	Soissons.	1721		91 50

(1) Plus douze setiers méteil, vingt-six livres beurre, un boisseau sel, un cochon.
(2) Obligé d'entretenir *à ses frais* le parc, le potager, blanchir le linge, etc.
(3) Plus la jouissance de deux vaches.
(4) Et le produit de trois vaches.

SOURCES DES PRIX ci-contre	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX EN FRANCS par jour	par an
					fr. c.	fr. c.
Guyot, 104.......		Jardinier.	Lorraine.	1726-1750	1 06	
Idem		*Idem.*	*Idem.*	1751-1775	1 03	
Gard, H. 459	16 s.	*Idem.*	Près Avignon	1760	0 72	
H. Lyon (Ch.), B 182.	45 écus par an.	*Ménage* de jardinier et d'une « tante » [1].	Près Lyon.	1760		122 00
H. Cler.-Fer., I, E. 115.	120 l.	Jardinier (non nourri).	Clermont-Ferrand.	1765		108 00
H. Soissons, 686..	12 s.	Jardinier.	Soissons.	1768	0 54	
Montaugé, 78.....	202 l.	*Idem.*	Près Toulouse.	1787		192 00
Guyot, 104.......		*Idem.*	Lorraine.	1776-1800	1 23	
B. Corrèze, 1883, 236.	100 l.	Jardinier d'hospice.	Tulle.	1788		90 00

SALAIRES DES VIGNERONS

SOURCES DES PRIX ci-contre	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la journée
					fr. c.
Ord. Séné.	8 à 9 d.	Vigneron.	Poitiers.	1307	0 47
Soc. Beaune, 1878, 154.	24 à 28 d.	*Idem.*	Bourgogne.	1327	1 30
Idem	12 à 14 d.	Vigneron (par corvée).	*Idem.*	1327	0 65
Bull. Anjou	18 à 2 s. 6 d.	Vigneron.	Anjou.	1335	1 21
Idem	3 s.	Tailleur de vignes.	*Idem.*	1335	1 83
Guyot, 101.......		Vigneron.	Lorraine.	1351-1375	0 96
H. Chartes, I, E. 23.	2 s. 1 d.	Tailleur ou *accoleur* de vignes.	Chartres.	1385	0 92
Idem	3 s. 4 d.	*Plesseur* de vignes.	*Idem.*	1385	1 48

(1) Surveillante d'une exploitation agricole; ce nom est usité dans tout le Midi.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la journée
					fr. c.
H. Chartres, I, E. 23.	2 s. 11 d.	*Abaisseur* de vignes.	Chartres.	1385	1 30
Idem	15 d.	Faiseur de *charniers* (ou bêcheurs).	*Idem.*	1385	0 55
H. Soissons, 325..	12 d.	Vigneron.	Soissons.	1401	0 37
Hanauer, II, 543..		Vigneron nourri (été).	Alsace.	1401-1425	0 84
Idem		*Idem* (hiver).	*Idem.*	*Id.*	0 60
Idem		Femme travaillant aux vignes, nourrie (été).	*Idem.*	*Id.*	0 36
H. Soissons, 325..	12 fra. par an.	Vigneron à l'année (nourri).	Soissons.	1401	[0 35]
H. Soissons, 326.	10 écus.	*Idem.*	*Idem.*	1405	[0 33]
H. Soissons, 328.	9 l.	Vigneron (à l'année).	*Idem.*	1408	[0 27]
Delisle, 455	2 s. (plus leurs dépens).	Vigneron.	Normandie.	1409	0 75
H. Soissons, 335.	16 à 20 d.	*Idem.*	Soissons.	1414	0 47
Orléa. 1862, 453..	10 s. par semaine.	*Idem.*	Orléans.	1426	0 54
Beaurepaire, 255.	2 s.	*Idem.*	Eure.	1434	0 65
H. Soissons, 339..	11 fra 4 s. 8 d. par an.	Vigneron à l'année.	Soissons.	1437	[0 30]
Delisle, 460	2 s. 6 d.	Vigneron.	Évreux.	1440	0 81
H. Soissons, 341..	3 s.	*Idem.*	Soissons.	1442	0 97
H. Soissons, 344..	3 s	*Idem.*	*Idem.*	1448	0 85
Beaurepaire, 247	3 s. à 3 s. 3 d.	*Idem.*	Évreux.	1455	0 81
H. Mars., E. 46...	23 flo. par an	Vigneron (à l'année).	Marseille.	1462	[0 30]
H. Soissons, 347..	2 s.	Vigneron.	Soissons.	1464	0 52
Hanauer, II, 543..		Vigneron nourri.	Alsace.	1476-1500	0 60
Beaurepaire, 256.	19 d.	*Idem.*	Normandie.	1498	0 35
Hanauer, II, 543..		*Idem.*	Alsace.	1526-1550	0 50
Idem		Vigneron non nourri.	*Idem.*	*Id.*	0 96
Guyot, 101		*Idem.*	Lorraine.	*Id.*	0 93
H. Mars., III, E. 7..	4 s.	Vigneron.	Marseille.	1539-1563	0 66

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la journée
					fr. c.
H. Lyon (Ch.), B. 96.	5 s.	Vigneron.	Lyon.	1542	0 83
Guyot, 101.		*Idem.*	Lorraine.	1551-1575	0 91
Orléa. 1862, 440 ..	2 s. 6 d.	*Idem.*	Orléans.	1555	0 41
Idem	2 s.	*Idem.*	*Idem.*	1560	0 33
Idem	3 s.	*Idem.*	*Idem.*	1562	0 46
Idem	3 s.	*Idem.*	*Idem.*	1566	0 46
H. Soissons, 454	3 s.	*Idem.*	Soissons.	1568	0 46
H. Soissons, 461..	4 à 8 s.	*Idem.*	*Idem.*	1575	0 86
Guyot		*Idem.*	Lorraine.	1576-1600	1 01
Dr Puech, 297	10 s.	*Idem.*	Près Nimes.	1592	1 28
Vaucluse, B. 1517.	7 s.	Vignerons et brassiers non nourris (hiver).	Comtat-Venaissin.	1594	0 90
Idem	3 s.	*Idem* nourris (hiver).	*Idem.*	1594	0 38
Idem	9 s.	*Idem* non nourris (été).	*Idem.*	1594	1 16
Soc. Berry, 1882..	5 s.	Bons vignerons.	Issoudun.	1598	0 64
Idem	8 s.	*Idem.*	*Idem.*	1598	1 03
Idem	4 s.	Vignerons ordinaires.	*Idem.*	1598	0 51
Idem	7 s.	*Idem.*	*Idem.*	1598	0 90
Yonne, H. 386....	9 à 10 s.	Vigneron.	Sens.	1625	0 98
Guyot, 101		*Idem.*	Lorraine.	1626-1650	1 07
H. Mars. VI, E. 40.	10 s.	*Idem.*	Marseille.	1627	1 04
Nîmes, LL. 20 ...	14 à 16 s.	*Idem.*	Nîmes.	1633	1 55
Yonne, H. 389....	12 s.	*Idem.*	Sens.	1639	1 10
Nîmes, LL. 21 ...	12 s.	Tailleur de vignes.	Nîmes.	1641	1 10
Hanauer, II, 543..		Vigneron nourri (été).	Alsace.	1651-1675	0 56
Idem		*Idem* non nourri (été).	*Idem.*	*Id.*	1 41
Idem		*Idem* nourri (hiver).	*Idem.*	*Id.*	0 53
Idem		*Idem* non nourri (hiver).	*Idem.*	*Id.*	1 01

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la journée
Bert. Lacabane,59.	120 l. par an [1].	Vigneron (non nourri).	Brétigny-s-Orge.	1658	fr. c. 1 00
Bert. Lacabane,60.	150 l par an [2].	Ménage de vignerons.	*Idem.*	1662	[1 20 ensemble]
Gard, H. 322....	12 s.	Vigneron.	Près Nîmes.	1664	0 97
Indre, H. 960.....	12 à 10 s.	*Idem.*	Issoudun.	1666	0 89
Bert. Lacabane,26.	120 l. par an.	*Idem.*	Brétigny-s-Orge.	1671	0 78
Gard, H. 625.....	12 s.	*Idem.*	Nîmes.	1693	0 89
Idem.	16 s.	*Idem.*	*Idem.*	1707	0 97
Montaugé, 66	8 à 11 s.	*Idem.*	Près Toulouse.	1715	0 57
Guyot, 101.......		*Idem.*	Lorraine.	1701-1725	0 96
Hanauer, II, 543 .		Vigneron (été).	Alsace.	1726-1750	0 89
Guyot, 101......		Vigneron.	Lorraine.	*Id.*	0 82
Yonne, H. 389....	12 s.	*Idem.*	Sens.	1736	0 56
Guyot, 101.......		*Idem.*	Lorraine.	1751-1775	1 07
Bert. Lacabane,12.	80 l. par an.	Garçon vigneron.	Brétigny-s-Orge.	1752	[0 30]
Montaugé, 660....	8 s. 6 d.	Vigneron (hiver).	Languedoc.	1762	0 38
Idem	12 s.	*Idem* (été).	*Idem.*	1762	0 57
Idem	16 s.	*Idem* (été).	*Idem.*	1771-1780	0 72
Idem	11 s.	*Idem* (hiver).	*Idem.*	*Id.*	0 49
Yonne, H. 389....	1 l.	*Idem.*	Sens.	1775	0 95
Guyot, 101......		*Idem.*	Lorraine.	1776-1800	0 90
Montaugé, 660 ...	16 s.	*Idem* (été).	Languedoc.	1781-1789	0 75
Idem	11 s.	*Idem* (hiver).	*Idem.*	*Id.*	0 52

(1) Plus 2 setiers de méteil et la tenue d'une vache. (2) Plus le produit de deux vaches.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour fr. c.
Gard, H. 628.....	26 s.	Vigneron.	Nîmes.	1785	1 13
Gard, G. 1233....	2 l. 8 s.	*Idem.*	Saint-Gilles (Gard).	1785	2 18
Biollay, 72.......	1 l.	Vigneron (nourri).	Provins.	1790	0 95
Idem	1 l. 8 s.	Vigneron (non nourri).	*Idem.*	1790	1 32
Idem	16 s. à 1 l.	*Idem.*	Mauléon.	1790	0 85
Idem	1 l. 4 s.	*Idem.*	Aix.	1790	1 12
Biollay, 80	100 l. par an.	Vignerons.	Provins.	1790	[0 40]
Idem	60 à 75 l par an.	*Idem.*	Cahors.	1790	[0 27]

SALAIRES DES MAÇONS ET TAILLEURS DE PIERRE

Gard, G. 1130	2 s. [1].	Maître maçon dirigeant une construction.	Saint-Gilles (Gard).	1261	2 00
Thor. Rogers, t. I.	2 d 1/2.	Maçon.	*Angleterre.*	1263-1270	0 72
Idem	4 d.	*Idem.*	*Idem.*	1281-1290	1 16
Cibrario, II, 273 ..	2 *s. vien.*	*Sculpteur.*	*Piémont.*	1292	1 95
Thor. Rogers, t. I.	2 d. 3/4.	Maçon.	*Angleterre.*	1291-1300	0 80
Richard, 260	20 d.	Maître maçon.	Artois.	1300	1 34
Thor. Rogers, t. I.	4 d.	Maçon.	*Angleterre.*	1301-1310	1 06
Richard, 261	6 d.	Manœuvre (jeune garçon).	Artois.	1302	0 33
Richard, 260	2 s.	Maître maçon.	*Idem.*	1306	1 34
Idem	20 d.	Ouvrier maçon.	*Idem.*	1306	1 10
Idem	6 d.	Apprenti	*Idem.*	1306	0 33
Ord. Séné........	1 s. à 1 s. 6 d.	Maçon.	Poitiers.	1307	0 83
Thor. Rogers, t. I.	3 d. 3/4.	*Idem.*	*Angleterre.*	1311-1320	0 98
Richard, 260	2 s.	Maître-maçon.	Artois.	1314	1 34

[1] Et une double ration de moine.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c.
H. St-Jacques, L. 73.	20 d. à 2 s. 6 d.	Maçon.	Paris.	1319	1 38
Idem	32 d. 1/2.	Tailleur de pierre.	*Idem.*	1319	1 73
Hanauer, II, 421..		Maître maçon (été).	Strasbourg.	1319	1 67
Idem		*Idem* (hiver).	*Idem.*	1319	1 25
Richard, 262	9 d.	Manœuvre.	Artois.	1320	0 50
Thor. Rogers, t. I.	3 d. 3/4.	Maçon.	*Angleterre.*	1321-1330	0 98
Richard, 260	2 s.	Maître maçon.	Artois	1323	1 22
Thor. Rogers, t. I.	3 d. 7/8.	Maçon.	*Angleterre.*	1331-1340	1 00
Périgueux, CC. 54.	20 d. pér.	*Idem.*	Périgueux.	1335	0 81
Richard, 260	2 s. 3 d.	Maître maçon.	Artois.	1342	1 37
Thor. Rogers, t. I.	3 d. 1/2.	Maçon.	*Angleterre.*	1341-1350	0 87
Périgueux, CC. 62.	2 s. 6 d.	Tailleur de pierre. (avec son aide?)	Périgueux.	1347	1 52
Delav. Le Roulx, I, 43.	2 écus 14 s. pour 22 journées.	Maçon.	Tours.	1359	0 97
Delav. Le Roulx, I, 33.	2 écus 12 s. pour 37 journées.	Tireurs de pierre.	*Idem.*	1359	0 65
Delav. Le Roulx, I, 32.	2 écus 4 s. pour 25 journées.	Carrier (*idem*).	*Idem.*	1359	0 71
Thor. Rogers, t. I.	5 d. 3/8.	Maçon.	*Angleterre.*	1361-1370	1 24
Aube, G. 1559....	4 s.	Maçons.	Troyes.	1366	1 78
Idem	2 s. 6 d.	Manœuvres de maçons.	*Idem.*	1366	1 11
Beaurepaire, 241..	5 s. 6 d.	Maçon.	Rouen.	1370	2 44
Beaurepaire, 251.	18 d.	Journalier (tirant de la pierre).	Calvados.	1370	0 66
Thor. Rogers, t. I.	6 d. 1/8.	Maçon.	*Angleterre.*	1371-1380	1 41
Beaurepaire	5 s.	*Idem.*	Rouen.	1377	2 22
Idem	2 s. 6 d.	Aide-maçon.	*Idem.*	1377	1 11
Beaurepaire, 243 .	4 s.	Maçon.	*Idem.*	1378	1 78
Idem	3 s.	Aide maçon.	*Idem.*	1378	1 33

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c.
Delav. Le Roulx, II, 226.	3 s. 3 d.	Maçon.	Tours.	1379	1 44
Idem	1 s. 6 d.	Aide-maçon.	*Idem.*	1379	0 66
Beaurepaire, 241..	2 s. 6 d.	Manœuvres.	Rouen.	1381	1 11
Thor. Rogers, t. I	6 d.	Maçon.	*Angleterre.*	1381-1390	1 39
Beaurepaire, 241..	5 s.	Maître maçon.	Rouen.	1383	2 22
Idem	3 s. 6 d.	Ouvriers maçons.	*Idem.*	1383	1 55
Idem	3 s.	Manœuvre de maçon.	*Idem.*	1383	1 33
Cibrario, II, 288..	8 s.	*Maître maçon.*	*Piémont.*	1384	2 69
H. Chartres, I, E. 23.	5 s. 10 d.	*Idem.*	Chartres.	1384	2 59
Mem. Dijon, 1858 268.	20 d.	Manœuvre de maçon.	Près Paris.	1385	0 70
Loire-Inférieure, E. 211.	2 s.	Maçon.	Ille-et-Vilaine	1385	0 89
Idem	15 d.	« Serviteur de maçon ».	*Idem.*	1385	0 55
Aube, G. 1559....	25 s. par semaine	Maçons (logés).	Troyes.	1387	1 85
H. Saint-Jacques, L. 138.	37 s. 6 d. pour 5 journées.	Maçon (fournissant le ciment)	Paris.	1388	[3 32]
Orléa., 1862, 446 .	2 s. 6 d.	Maître maçon.	Orléans.	1391	0 93
Idem	1 s. 8 d.	Ouvrier *idem.*	*Idem.*	1391	0 61
Beaurepaire, 253 .	4 s.	Maçon.	Près Rouen.	1391	1 50
Thor. Rogers, t. I	5 d. 7/8.	*Idem.*	*Angleterre.*	1391-1400	1 36
Nord, B. 3265	5 s. fl.	*Idem.*	Flandre.	1393	1 16
Hanauer, II, 421.		Me maçon non nourri (été).	Alsace.	1395	1 56
Beaurepaire, 232..	10 liv. par an.	Manœuvre de maçon (à l'année)	Rouen.	1397	[0 30]
Beaurepaire, 243..	3 s.	Maçon.	*Idem.*	1400	1 13
Thor. Rogers, t. IV, p. 524.	6 d.	*Idem.*	*Angleterre.*	1401-1410	1 39
Hanauer, II, 421..		Me maçon non nourri (été).	Strasbourg.	1401-1425	1 64
Idem		Manœuvre non nourri.	*Idem.*	*Id.*	0 96
Beaurepaire, 240..	12 à 16 liv. par an.	Manœuvre (plus le chauffage en nature).	Haute-Normandie.	1401	[0 42]

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c.
Orléa., 1862, 445.	3 s. 1 d.	Tailleur de pierre.	Orléans.	1401	1 16
Beaurepaire, 242..	4 s. 3 d.	Maçon.	Rouen.	1404	1 59
Beaurepaire, 246..	2 s.	Manœuvre.	Près Rouen.	1405	0 75
Orléa., 1862, 446.	4 s. 2 d.	Maître maçon.	Orléans.	1409	1 56
Idem	2 s. 1 d.	Ouvrier *idem*	*Idem.*	1409	0 78
Orléa., 1862, 445..	3 s. 4 d.	Tailleur de pierre.	*Idem.*	1409	1 25
Beaurepaire, 256..	3 s.	Maçon.	Normandie.	1410	1 13
Hôtel-Dieu, L. LXXXVIII, 485.	4 s. 6 d. à 5 s.	*Idem.*	Brie-Cte Robert.	1410	1 77
Idem	2 s. 4 d.	Aide maçon.	*Idem.*	1410	0 87
Thor. Rogers, t. IV, p. 524.	6 p.	Maçon.	*Angleterre.*	1411-1420	1 10
Orléa., 1862, 446.	2 s. 1 d. à 3 s. 9 d.	*Idem*	Orléans.	1413	0 98
Soc. Pyr. Orient., 1887, 268.	5 s. per.	Maître maçon.	Perpignan.	1415	3 10
Idem	4 s. per.	Ouvrier maçon non nourri.	*Idem.*	1415	2 48
Orléa., 1862, 446..	4 s. 2 d.	Maçon	Orléans.	1415	1 42
Loiret, A. 1804...	3 s. 9 d.	Maître maçon.	*Idem.*	1416	1 27
Idem	78 l. 8 s. par an.	*Idem.*	*Idem.*	1416	1 48
Orléa., 1862, 446.	3 s. 9 d.	Maçon.	*Idem.*	1417	1 27
Beaurepaire, 242..	4 s.	*Idem.*	Rouen.	1419	1 37
Orléa., 1862, 445.	5 s.	Tailleur de pierres.	Orléans.	1419	1 71
Orléa., 1862, 446..	3 s. 4 d. à 6 s. 9 d.	Maçon.	*Idem.*	1419	1 70
Thor. Rogers, t. IV, p. 524.	5 d. 1/2	*Idem.*	*Angleterre.*	1421-1430	1 01
Beaurepaire, 245.	5 s.	*Idem.*	Haute-Normandie.	1425	1 71
Orléa., 1862, 446..	3 s. 9 d. à 5 s.	*Idem.*	Orléans.	1425	1 49
Hanauer, II, 421..		Maçon (été).	Strasbourg.	1426-1450	1 45
Idem		Gâcheur (été).	*Idem.*	*Id.*	0 95
Beaurepaire, 244..	6 s. 8 d.	Maçon.	Dieppe.	1426	2 16
Beaurepaire, 252..	3 s. 9 d.	*Idem.*	*Idem.*	1427	1 21

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c.
Orléa., 1862, 446..	5 s. 10 d.	Maçon.	Orléans.	1429	1 90
Beaurepaire, 242 .	5 s. 10 d.	Maçons.	Rouen.	1430	1 90
Thor. Rogers, t. IV, p. 524.	6 d.	*Idem.*	*Angleterre.*	1431-1440	1 10
Orléa., 1862, 446..	4 s. 2 d. à 5 s.	Maçon.	Orléans.	1433	1 49
Orléa., 1862, 441.	1 s. 8 d. à 2 s. 6 d.	Manœuvre.	*Idem.*	1433	0 67
Orléa., 1862, 445..	5 s.	Tailleur de pierre.	*Idem.*	1433	1 63
Orléa., 1862, 446..	3 s. 1 d. à 4 s. 2 d.	Maçon.	*Idem.*	1435	1 17
Aube, G. 434......	5 s.	Maçon et son aide.	Près Troyes.	1435	1 63
Orléa., 1862, 441..	1 s. 8 d. à 2 s. 6 d.	Manœuvre.	Orléans.	1435	0 67
Nantes, CC. 237..	4 s. 2 d. Bret.	Maître maçon.	Nantes.	1436	1 68
Idem	3 s. Bret.	Maçons.	*Idem.*	1436	1 20
Idem	2 s. Bret.	Autres maçons.	*Idem.*	1436	0 81
Beaurepaire, 243..	3 s. 9 d. à 5 s.	Maçon.	Haute-Normandie.	1438	1 42
Orléa., 1862, 441..	1 s. 3 d. à 2 s. 1 d.	Manœuvre.	Orléans.	1441	0 60
Thor. Rogers, t. IV, p. 524.	6 d. 1/4	Maçon.	*Angleterre.*	1441-1450	1 19
Orléa., 1862, 441..	2 s. 6 d.	Manœuvre.	Orléans.	1443	0 81
Orléa., 1862, 446	5 s.	Maçon.	*Idem.*	1443	1 63
Loiret, A. 2120...	68 l. par an.	Maître des œuvres de maçonnerie.	*Idem.*	1446	1 54
Beaurepaire, 238..	22 l. 10 s. par an.	Maçon plâtrier à l'année.	Haute-Normandie	1447	0 50
Orléa., 1862, 446.	5 s. 6. d.	Maçon.	Orléans.	1447	1 56
Orléa., 1862, 441..	2 s. 6 d. à 2 s. 11 d.	Manœuvre.	*Idem.*	1447	0 75
Nantes, CC. 241...	4 s. 2 d. Bret.	Maître maçon.	Nantes.	1448	1 47
H. Mézières, E. 13	3 s.	Maçon.	Mézières.	1448	0 85
Nantes, CC. 241..	3 s. 4 d. à 3 s. 6 d. Bret.	*Idem.*	Nantes.	1448	1 20
Idem	2 s. 6 d. Bret.	Aides maçons.	*Idem.*	1448	0 87
Orléa., 1862, 446.	6 s. 3 d.	Maçon.	Orléans.	1449	1 77
Beaurepaire, 238..	76 liv. par an.	Maçon plâtrier à l'année non nourri.	Rouen.	1449	1 18

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c.
Orléa., 1862, 441.	2 s. 1 d.	Manœuvre.	Orléans.	1449	0 58
Saintonge, VI, 61.	3 s. 4 d.	Me maçon (me des œuvres de maçonnerie).	Saintes.	1450	0 94
Delisle, 625......	5 s.	Maçon et charpentier (pendant le siège, prix élevé).	Cherbourg.	1450	1 42
Calonne, N., p. 202.	3 s.	Maçon (hiver).	Amiens.	1450	0 85
Idem	4 s.	*Idem* (été).	*Idem.*	1450	1 13
Beaurepaire, 243..	5 s. 10 d.	Me maçon (architecte).	Haute-Normandie.	1450	1 65
Thor. Rogers, t. I, p. 524.	6 d. 1/4	Maçon.	*Angleterre.*	1451-1460	1 19
Hanauer, II, 421..		Me maçon non nourri (été).	Strasbourg.	1451-1475	1 42
Idem		*Idem* (hiver).	*Idem.*	*Id.*	1 18
Idem		Manœuvre non nourri (été).	*Idem.*	*Id.*	0 94
Idem		*Idem* (hiver).	*Idem.*	*Id.*	0 71
Beaurepaire, 256..	15 d. à 2 s.	Manœuvre nourri.	Louviers.	1451	0 35
Guyot, p. 54......		Maçon non nourri.	Lorraine.	1451-1475	0 76
Orléa., 1862, 446.	2 s. 6 d. à 4 s. 2 d.	Maçon.	Orléans.	1453	0 94
Orléa., 1862, 441..	1 s. 8 d. à 2 s. 6 d.	Manœuvre.	*Idem.*	1453	0 58
Beaurepaire, 243..	3 s. 9 d. à 5 s.	Maçon.	Haute-Normandie.	1457	1 14
Calonne, N., 99...	4 s.	Maçon ou couvreur.	Amiens.	1460	1 04
Orléa., 1862, 445..	4 s. 2 d.	Tailleur de pierre.	Orléans.	1461	1 08
Orléa., 1862, 441.	2 s. 1 d. à 2 s. 6 d.	Manœuvre.	*Idem.*	1461	0 59
Thor. Rogers, t. IV, 524.	6 d. 1/4.	Maçon.	*Angleterre.*	1461-1470	1 15
Orléa., 1862, 446..	3 s. 4 d. à 4 s. 2 d.	*Idem.*	Orléans.	1462	0 97
Orléa., 1862, 445.	3 s. 9 d. à 4 s. 2 d.	Tailleur de pierre.	*Idem.*	1463	1 02
Aube, G. 1564....	4 s. 2 d.	Me maçon (entrepreneur) logé.	Troyes.	1464	1 08
Orléa., 1862, 441..	2 s. 1 d. à 2 s. 6 d.	Manœuvre.	Orléans.	1464	0 60
Orléa., 1862, 446.	3 s. 9 d. à 4 s. 2 d.	Maçon.	*Idem.*	1464	1 02
Épinal. CC. 12...	7 gr. (pour 5 jours).	*Idem.*	Épinal.	1464	0 80

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c.
Delisle, 625......	1 s. 6 d.	Maçon.	Bayeux.	1466	0 39
Idem	1 s. 10.	*Idem.*	*Idem.*	1466	0 48
Orléa., 1862, 441.	2 s. 1 d. à 2 s. 6 d.	Manœuvre.	Orléans.	1467	0 59
Orléa., 1862, 447..	2 s. 6 d. à 4 s. 2 d.	Maçon.	*Idem.*	1467	0 86
Beaurepaire, 238..	30 à 45 l. par an.	*Idem.*	Haute-Normandie.	1468	0 79
Beaurepaire, 239..	23 l. 10 s. à 22 l. par an.	Manœuvre.	*Idem.*	1469	0 40
Orléa., 1862, 445	3 s. 9 d. à 4 s. 2 d.	Tailleur de pierres.	Orléans.	1469	1 02
Aube, G. 1565...	2 s. 6 d. à 4 s. 2 d.	Grav. sur pierre et tailleur de pierre.	Troyes.	1470	0 86
Thor. Rogers, IV, 524.	6 d. 1/4	Maçon.	*Angleterre.*	1471-1480	0 94
Epinal, CC. 15...	3 gr.	*Idem et son aide.*	Épinal.	1471	1 70
Joubert, Craon, 551.	1 s. 10 d.	« Perreyeur » tireur de pierre.	Mayenne.	1473	0 48
Beaurepaire, 246..	2 à 3 s.	Manœuvre.	Haute-Normandie.	1474	0 65
Beaurepaire, 234..	3 s.	Maçon.	Près Rouen.	1474	0 78
Idem	15 d.	Aide maçon.	*Idem.*	1474	0 32
Aube, G. 1572....	2 s. 6 d.	Maçon (graveur sur pierre).	Troyes.	1475	0 65
Beaurepaire, 243..	3 s. 9 d. à 5 s.	Maçon.	Haute-Normandie.	1475	1 14
Orléa., 1862, 441..	2 s. 1 d. à 2 s. 6 d.	Manœuvre.	Orléans.	1475	0 59
Orléa., 1862, 447.	3 s. 9 d.	Maçon.	*Idem.*	1475	0 97
Guyot, p. 54		*Idem.*	Lorraine.	1476 1500	0 73
Hanauer, II, 421..		*Idem* (hiver).	Strasbourg.	*Id.*	1 10
Idem		*Idem* (été).	*Idem.*	*Id.*	1 32
Idem		Gâcheur (hiver).	*Idem.*	*Id.*	0 66
Idem		*Idem* (été).	*Idem.*	*Id.*	0 88
Soc. Pyr.-Orient., 1886, p. 158.	4 s. per.	Maçon.	Perpignan.	1478	1 86
Idem	2 s. 6 d.	Apprenti maçon.	*Idem.*	1478	1 16
Idem	3 s. 3 d.	Piqueur de pierres.	*Idem.*	1478	1 51

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c
Soc. Pyr.-Orient., p. 153, 1886.	2 s. per., plus 100 s. par an	Me maçon (directeur de travaux).	Perpignan.	1478	0 91
Nantes, CC. 252..	3 s. 4 d. Bret.	Maçon.	Nantes.	1478	1 07
Idem	2 s. Bret.	Aide-maçon.	*Idem.*	1478	0 65
Aube, G. 1567....	3 s. 4 d. à 4 s. 2 d.	Maçon.	Troyes.	1479	0 97
Beaurepaire, 243..	5 s. 5 d.	Me maçon (architecte).	Haute-Normandie.	1480	1 41
Thor. Rogers, IV. 524.	5 d. 3/4.	Maçon.	*Angleterre.*	1481-1490	0 87
Beaurepaire, 250..	22 d.	Manœuvre.	Haute-Normandie.	1482	0 44
Beaurepaire, 259..	12 à 15 d.	*Idem* (nourri).	*Idem.*	1482	0 29
Orléa , 1862, 447.	3 s. 9 d.	Maçon.	Orléans.	1482	0 97
Soc. Pyr.-Orient., 1886, p. 158.	4 s. per.	Piqueur de pierre.	Perpignan.	1483	1 86
Beaurepaire, 256..	2 s. 2 d.	Plâtrier (nourri).	Près Rouen.	1483	0 56
Idem	18 d.	Aide-plâtrier.	*Idem.*	1483	0 39
Idem	12 d.	Manœuvre.	Normandie.	1483	0 26
Doubs, B. 1513...		Maçons.	Franche-Cté	1485	0 30
Beaurepaire, 243.	3 s. 9 d. à 5 s.	Maçon.	Haute-Normandie.	1489	1 01
Nantes, CC. 265..	7 s. 6 d.	Maître-maçon.	Nantes.	1490	1 73
Idem	5 s.	Maçon.	*Idem.*	1490	1 16
Idem	3 s.	Aide-maçon.	*Idem.*	1490	0 69
Beaurepaire, 239..	36 l. par an.	Maçon et son aide.	Haute-Normandie.	1491	[0 70] ensemble
Thor. Rogers, IV, 524.	5 d. 3/4.	Maçon.	*Angleterre.*	1491-1500	0 87
Corrèze, VII, 176.	1 s. 6 d.	Aide maçon nourri.	Limoges.	1492	0 34
Corrèze, VII, 175.	1 s. 10 d.	Maçon (*idem*).	*Idem.*	1492	0 41
Idem	7 d.	*Idem* sans nourriture.	*Idem.*	1492	0 54
Corrèze, VII, 176.	1 s. 8 d.	*Idem* nourri.	*Idem.*	1492	0 38
Janssen, p. 335...	20 kreut.	*Idem* (été).	*Autriche.*	1495	0 86
Idem	16 kreut.	*Idem* (hiver).	*Idem.*	1495	0 70

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c.
Janssen, p. 335...	2 gros. 3 pfen.	Maçon (hiver).	*Saxe.*	1495	0 54
Orléa., 1862, 441..	2 s. 6 d.	Manœuvre de maçon.	Orléans.	1497	0 57
Loire-Inférieure, E. 215.	3 s.	Maçon.	Saint-Malo.	1499	0 69
Idem	3 s.	Tailleur de pierre, carrier « perreeur ».	*Idem.*	1499	0 69
Hanauer, II, 421..		Mᵉ maçon non nourri (été).	Strasbourg.	1501-1525	1 20
Idem		*Idem* (hiver).	*Idem.*	*Id.*	1 00
Idem		Manœuvre non nourri (été).	*Idem.*	*Id.*	0 80
Idem		*Idem* (hiver).	*Idem.*	*Id.*	0 70
Thor. Rogers, IV, 524.	6 d.	Maçon (été).	*Angleterre.*	1501-1510	0 90
Loire-Inférieure, E. 215.	5 s.	Maître maçon ou tailleur de pierre.	Saint-Malo.	1501	1 16
Idem	3 s. 4 d.	Maçon ou carrier (*perreeur*) (été).	*Idem.*	1501	0 76
Idem	3 s.	*Idem* (hiver).	*Idem.*	1501	0 69
Aube, G. 1576....	10 s.	Mᵉ maçon (étranger) vérificateur de travaux.	Troyes.	1505	2 32
Nevers, CC. 81 ..	3 s. 9 d.	Tailleur de pierre.	Nevers.	1505	0 86
Idem	5 s.	Maître maçon.	*Idem.*	1505	1 16
Idem	2 s. 6 d.	Apprenti *idem.*	*Idem.*	1505	0 57
Deville, Gaillon...	3 à 4 s.	Maçon.	Seine-Infér.	1505	0 80
Beaurepaire, 243..	3 s. 9 d. à 5 s.	*Idem.*	Haute-Normandie.	1506	1 01
Aube, G. 1579....	40 s. par semaine	Maçon architecte.	Troyes.	1510	1 85
Aube, G. 1578...	5 s.	Maçons.	*Idem.*	1510	1 16
Thor. Rogers, IV, 524	6 d.	Maçon.	*Angleterre.*	1511-1520	0 90
Beaurepaire, 243..	5 s.	Mᵉ maçon (architecte).	Haute-Normandie.	1512	1 16
Beaurepaire, 237 .	20 à 15 l. par an.	Maçon.	*Idem.*	1512	0 32
Idem	13 l. par an.	Aide-*idem.*	*Idem.*	1512	0 24
Nevers, CC. 81 ..	2 s.	Manœuvre de maçon.	Nevers.	1513	0 39
Orléa., 1862, 445..	4 s. 2 d.	Tailleur de pierre.	Orléans.	1513	0 81

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr c.
Orléa., 1862, 442..	1 s. 8 d. à 2 s. 6 d.	Manœuvre.	Orléans.	1513	0 39
Orléa., 1862, 447..	4 s. 2 d.	Maçon.	*Idem.*	1513	0 81
Beaurepaire, 238..	10 l. par an.	*Idem* nourri.	Haute-Normandie.	1514	0 18
Orléa., 1862, 447..	3 s. 9 d.	Maçon.	Orléans.	1515	0 72
Orléa., 1862, 442..	2 s.	Manœuvre.	*Idem.*	1516	0 39
Beaurepaire, 243..	6 s. à 6 s. 6 d.	Sculpteur sur pierre (*imaginier*).	Haute-Normandie.	1518	1 44
Orléa., 1862, 445.	3 s. 4 d.	Tailleur de pierre.	Orléans.	1519	0 64
Orléa., 1862, 442..	2 s. à 2 s. 6 d.	Manœuvre.	*Idem.*	1519	0 43
Beaurepaire, 243..	3 s. 9 d. à 5 s.	Maçon.	Haute-Normandie.	1520	1 42
Orléa., 1862, 445..	3 s. 4 d.	Tailleur de pierre.	Orléans.	1520	0 64
Thor. Rogers, IV, 524	6 d. 1/4.	Maçon.	*Angleterre.*	1521-1530	0 92
Hanauer, II, 421..		*Idem* (hiver).	Strasbourg.	1526-1550	1 00
Idem		*Idem* (été).	*Idem.*	*Id.*	1 20
Idem		Gâcheur (hiver).	*Idem.*	*Id.*	0 70
Idem		*Idem* (été).	*Idem.*	*Id.*	0 80
Romorantin, DD, 4	7 s.	Me carrier (entrepreneur de carrières) en déplacement.	Romorantin.	1527	1 36
Orléa., 1862, 445.	3 s. 9 d.	Tailleur de pierres.	Orléans.	1528	0 73
Orléa., 1862, 442.	2 s. à 2 s. 6 d.	Manœuvre.	*Idem.*	1528	0 43
Orléa., 1862, 447.	4 s.	Maçon.	*Idem.*	1528	0 78
Henne, V, 68.....	18 gros.	Me maçon sculpteur (été).	*Malines.*	1530	1 90
Idem	15 gr.	*Idem* (hiver).	*Idem.*	1530	1 60
Idem	15 gr.	Maçons sculpteurs (été).	*Idem.*	1530	1 60
Idem	12 gr.	*Idem* (hiver).	*Idem.*	1530	1 28
Beaurepaire, 243..	5 s.	Maçon.	Haute-Normandie.	1530	1 16
Thor. Rogers, IV, 524.	6 d. 3/4.	*Idem.*	*Angleterre.*	1531-1540	0 88
Orléa., 1862, 442.	2 s. 6 d. à 4 s.	Manœuvre.	Orléans.	1533	0 64

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par an
					fr. c.
Orléa., 1862, 447.	3 s. 4 d. à 3 s. 9 d.	Maçon.	Orléans.	1533	0 68
Orléa., 1862, 445.	3 s. 9 d. à 7 s. 9 d.	Tailleur de pierre.	*Idem.*	1533	1 04
Nord, B. 2385....	550 l. Fl. par an. (2.321 f.)	Me maçon (probablement architecte de l'archiduchesse).	*Bruxelles.*	1534	[9 20]
Orléa., 1862, 447	2 s. 11 d. à 4 s.	Maçon.	Orléans.	1535	0,67
Orléa., 1862, 445.	6 s.	Tailleur de pierre.	*Idem.*	1537	1 17
Thor. Rogers, IV, 524.	6 d. 3/4.	Maçon.	*Angleterre.*	1541-1550	0 87
Orléa., 1862, 445.	4 s. 6 d.	Tailleur de pierre.	Orléans.	1545	0 74
Orléa., 1862, 447.	4 s. à 6 s. 3 d.	Maçon.	*Idem.*	1545	0 85
Monteil, KK, 1338.	5 s.	*Idem.*	Dieppe.	1549	0 83
Orléa., 1862, 447.	4 s. à 5 s.	*Idem.*	Orléans.	1549	0 74
Henne, V, 250....	9 s.	Maître maçon (été).	Flandre.	1550	1 90
Idem	7 s. 6 d.	*Idem* hiver).	*Idem.*	1550	1 60
Idem	7 s. 6 d.	Maçon (compagnon, été).	*Idem.*	1550	1 60
Idem	6 s.	*Idem* (hiver).	*Idem.*	1550	1 28
Thor. Rogers, IV, 524.	10 d.	Maçon(été et hiver).	*Angleterre.*	1551-1560	1 10
Hanauer, II, 421..		Me maçon non nourri (été).	Strasbourg.	1551-1575	1 25
Idem		*Idem* (hiver).	*Idem.*	*Id.*	1 10
Hanauer, II, 421..		Manœuvre (non nourri, été).	*Idem.*	*Id.*	0 83
Idem		*Idem* (hiver).	*Idem.*	*Id.*	0 73
Orléa., 1862. 445.	4 à 5 s.	Tailleur de pierres	Orléans.	1551	0 74
Orléa., 1862, 447.	4 à 5 s.	Maçon.	*Idem.*	1551	0 74
Orléa., 1862, 446.	5 s. 10 d.	Tailleur de pierre.	*Idem.*	1553	0 96
Mss.Monteil,n°167.	5 s. 7 d.	Maçon.	Caen.	1557	0 92
Gard, G. 587.....	4 s.	Manœuvre.	Nîmes.	1557	0 66
Idem	6 s.	Maçon.	*Idem.*	1557	1 00
Gouberville, p. 108.	2 s. à 3 s. 4 d.	Maître maçon.	Près Valognes.	1560	0 43
Idem	1 s. 8 d.	Maçon.	*Idem.*	1560	0 26
Wattignies, GG. 88.	7 s.	Maçon (tailleur de pierre).	Flandre.	1560	1 16

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c.
Thor. Rogers, IV, 524.	10 d.	Maçon.	*Angleterre.*	1561-1570	1 00
Orléa., 1862, 442.	3 s. 6 d. à 5 s.	Manœuvre.	Orléans.	1563	0 65
Orléa., 1862, 447.	6 à 12 s.	Maçon.	*Idem.*	1563	1 39
Orléa., 1862, 445.	10 s.	Démolisseur.	*Idem.*	1563	1 55
Orléa., 1862, 446	6 à 10 s.	Tailleur de pierre.	*Idem.*	1564	1 24
Orléa., 1862, 447.	8 s.	Maçon.	*Idem.*	1567	1 24
Orléa., 1862, 442.	5 s.	Manœuvre.	*Idem.*	1570	0 77
Orléa., 1862, 447.	7 s.	Maçon.	*Idem.*	1570	1 08
Gard, G. 589	5 s.	*Idem.*	Nîmes.	1571	0 77
Thor. Rogers, IV, 524.	11 d. 1/4.	*Idem.*	*Angleterre.*	1571-1582	1 12
Ord. Roy., 9 avril.	12 s.	*Idem.*	Caen.	1572	1 86
Orléa., 1862, 447.	9 s.	*Idem.*	Orléans.	1572	1 39
Orléa., 1862, 447.	9 s.	*Idem.*	*Idem.*	1575	1 30
Guyot, p. 54.....		*Idem.*	Lorraine.	1576-1600	1 47
Hanauer, II, 421..		Maçon (hiver).	Strasbourg.	*Id.*	1 07
Idem		*Idem* (été).	*Idem.*	*Id.*	1 23
Idem		Gâcheur (hiver).	*Idem.*	*Id.*	0 69
Idem		*Idem* (été).	*Idem.*	*Id.*	0 77
Orléa., 1862, 447.	9 s. 6 d.	Maçon. .	Orléans.	1577	1 37
Orléa., 1862, 445.	10 s.	Carriers.	*Idem.*	1582	1 28
Thor. Rogers, V, 673.	5 sh. 11 d. 1/2 par semaine.	Maçon.	*Angleterre.*	1583-1592	1 23
Orléa., 1862, 447.	10 s.	*Idem.*	Orléans.	1586	1 28
Doubs, B. 1087...	7 l. par an.	Me des œuvres de maçonnerie (du roi).	Dôle.	1590	[13 f. 29 en plus de son salaire]
Orléa., 1862, 446.	12 s.	Tailleur de pierre.	Orléans.	1591	1 54
Orléa., 1862, 447.	10 à 12 s.	Maçon.	*Idem.*	1591	1 41
Dr Puech, p. 292..	6 à 28 l.	Apprentissage de maçon (durant de 18 à 24 mois).	Nîmes.	1592	[43 fr.]
Idem	12 s.	Maçon.	*Idem.*	1592	1 54

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c.
Orléa., 1862, 447.	15 à 12 s.	Maçon.	Orléans.	1593	1 73
Thor. Rogers, V. 673.	6 1/2 sh. par semaine.	*Idem.*	*Angleterre.*	1593-1602	1 25
Vaucluse, B. 1517.	10 s.	Maître maçon (non nourri).	Comtat-Ven.	1594	1 28
Idem	15 s.	*Idem.*	*Idem.*	1594	1 93
Gard, G. 590.....	13 s. 6 d.	Manœuvres.	Nîmes.	1594	1 73
Soc. Berry, 1882, 212.	8 s.	Maître tailleur de pierre.	Issoudun.	1598	1 03
Idem	5 s.	Maçon.	*Idem.*	1598	0 64
Idem	4 s.	Manœuvre de maçon.	*Idem.*	1598	0 51
Orléa., 1862, 448.	13 s.	Maçon.	Orléans.	1599	1 67
Hanauer, II, 421..		Me maçon non nourri (été).	Strasbourg.	1601-1625	1 37
Idem		Manœuvre non nourri (été).	*Idem.*	*Id.*	0 82
Idem		*Idem* (hiver).	*Idem.*	*Id.*	0 70
Idem		Me maçon non nourri (hiver).	*Idem.*	*Id.*	1 20
Bert. Lacabane, 338.	18 l. par an.	Plâtrier.	Brétigny-s-Orge.	1608	29 34 pour un an
Ch. Guyot, p. 54.		Maître maçon.	Lorraine.	1601-1625	1 32
Thor. Rogers, V. 673.	6 sh. par semaine.	Maçon.	*Angleterre.*	1603-1612	1 25
Orléa., 1862, 443.	8 s.	Manœuvre.	Orléans.	1613	0 95
Seine-et-Oise, E. 4565.	10 s.	Paveur.	Seine-et-Oise	1613	1 15
Bert. Lacabane, 340.	2 à 5 s.	Maçon.	Brétigny-s-Orge.	1621	0 36
Eure, G. 1487....	10 s.	*Idem.*	Eure.	1621	1 04
Bert. Lacabane, 340.	10 s.	Maçon (maître).	Brétigny-s-Orge.	1622	1 04
Idem	6 s. 6 d.	*Idem* (compagnon).	*Idem.*	1622	0 67
Thor. Rogers, V. 673.	7 sh. 3 d. par semaine.	Maçon.	*Angleterre.*	1623 1632	1 50
Guyot, p. 54......		Maître maçon.	Lorraine.	1626-1650	1 49

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c.
Orléa., 1862, 443.	9 s. 8 d.	Manœuvre.	Orléans.	1628	0 99
Corrèze, E. 400..	6 l. 5 s.	Apprentissage d'un maçon (durant six mois).	Limousin.	1632	[13 fr.
Thor. Rogers, V, 673.	7 sh. 1 d. 3/4 par semaine.	Maçon.	*Angleterre.*	1633-1642	1 48
Sourdis, III, 423.	350 l. par an.	Maître sculpteur *avec un compagnon et un apprenti.*	Le Havre.	1635	2 91 ensemble
Corrèze, E. 876 ..	42 l.	Maçon.	Tulle.	1637	0 33
Gard, H. 619.....	11 s. 2 d.	*Idem.*	Nîmes.	1637	1 02
Idem	2 s.	Manœuvre.	*Idem*	1637	0 18
Gard, H. 623.....	15 s.	Maçon	*Idem.*	1648	1 36
Gard, H. 622	1 l. 12 s.	Maçon et son manœuvre.	*Idem.*	1650	[2 91 ensemble
Hanauer, II, 421 ..		Mᵉ maçon non nourri (été).	Strasbourg.	1651-1675	1 95
Idem		*Idem* (hiver).	*Idem.*	*Id.*	1 35
Idem		Manœuvre non nourri (hiver).	*Idem.*	*Id.*	0 84
Guyot, p. 54.. ..		Maître maçon.	Lorraine.	*Id.*	1 49
Thor. Rogers, V, 673.	9 sh. 1 d. 1/2 par semaine.	Maçon.	*Angleterre*	1653-1662	1 89
Drôme, E. 6622...	16 s. 6 d.	Maître maçon.	Dauphiné.	1652	1 34
Orléa., 1862, 448.	16 s.	Maçon.	Orléans.	1654	1 30
Gard, H. 322.....	12 s.	*Idem*	Nîmes.	1666	0 97
Thor. Rogers, V, 673.	9 sh. 3 d. 1/2 par semaine.	*Idem.*	*Angleterre.*	1663-1672	1 93
Bert. Lacabane, 338.	16 s.	*Idem.*	Brétigny-s-Orge.	1669	1 30
Idem	30 l.	Apprentissage d'un maçon couvreur en tuiles durant trois ans.	*Idem.*	1669	[49 fr
Thor. Rogers, V, 673.	8 sh. 9 d. 3/4 par semaine.	Maçon.	*Angleterre.*	1673-1682	1 82
Guyot, p. 54.....		*Idem.*	Lorraine.	1676-1700	1 30
Gard, H. 624....	16 s.	*Idem.*	Nîmes.	1682	1 18

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c.
Soc. Pyr.-Orient., 1886, 159.	1 l.	Maçon.	Perpignan.	1697	1 50
Idem	10 s.	Apprenti maçon.	*Idem.*	1697	0 75
Thor. Rogers, V, 673.	14 sh. par semaine.	Maçon.	*Angleterre.*	1693-1702	2 91
Hanauer, II, 421 . .		Maître maçon (été).	Strasbourg.	1701-1725	1 15
Idem		Manœuvre (été).	*Idem.*	*Id.*	0 77
Idem		Maître maçon (hiver).	*Idem.*	*Id.*	0 92
Idem		Manœuvre (hiver).	*Idem.*	*Id.*	0 60
Guyot, p. 54......		Maçon.	Lorraine.	*Id.*	1 40
Dupré Saint-Maur.	8 s.	Manœuvres de maçons.	Paris.	1708	0 48
Bert. Lacabane, 341.	1 l. 10 s.	Maçon.	Brétigny-s-Orge.	1719	1 83
Idem	1 l. 5 s	Manœuvre de maçons.	*Idem.*	1719	1 52
Reg. Mss. de St-Oven.	8 s.	Aide-maçon (non nourri).	Manche.	1721	0 48
Lefort, p. 11......	30 s.	Maître maçon.	Rouen.	1721	1 80
Landes (Villeneuve, BB. 3).	10 s.	Maçon nourri.	Landes.	1724	0 61
Idem	18 s.	*Idem* non nourri.	*Idem.*	1724	1 10
Guyot, p. 54		*Idem.*	Lorraine.	1726-1750	1 20
Yonne, H. 389	1 l.	Maçon.	Sens.	1736	0 95
H.Lyon(Ch.)B.106.	30 s.	Tailleur de pierre.	Lyon.	1748	1 42
H.Lyon(Ch.)B.124	27 à 28 s.	Maçon (travaillant à un pont).	*Idem.*	1750	1 30
Idem	18 s.	Manœuvres.	*Idem.*	1750	0 85
H. Soissons, 652..	35 s.	Maçon.	Soissons.	1750	1 63
B. Corrèze, 1883, 110.	15 à 12 s.	Manœuvre.	Tulle.	1750	0 63
Idem	18 s.	Maçon.	*Idem*	1750	0 85
Hanauer, II, 421 ..		Maître maçon (été).	Strasbourg.	1751-1775	1 00
Idem		*Idem* (hiver).	*Idem.*	*Id.*	0 70
Beauchet-Filleau..	15 s.	Maçon.	Deux-Sèvres.	1761	0 67

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c.
Nantes, DD. 185..	30 s.	Maître maçon (chef de travaux).	Nantes.	1764	1 35
Idem	28 à 30 s.	Perreyeur ou tailleur de pierres.	*Idem.*	1764	1 30
Idem	12 à 20 s.	Maçon.	*Idem.*	1764	0 72
Idem	15 et 16 s.	Manœuvre.	*Idem.*	1764	0 69
Mss. Fr 8128, f. 43.	35 s.	Maître maçon (en ville, été).	Compiègne.	1771	1 52
Idem	24 s.	*Idem* (hiver).	*Idem.*	1771	1 08
Idem	30 s.	Compagnon maçon, en ville (été)	*Idem.*	1771	1 30
Idem	20 s.	*Idem* (hiver).	*Idem.*	1771	0 90
Idem	25 s.	Me maçon à la campagne (été).	*Idem.*	1771	1 12
Idem	20 s.	*Idem* (hiver).	*Idem.*	1771	0 90
Idem	25 s.	Ouvrier maçon à la campagne (été).	*Idem.*	1771	1 12
Idem	18 s.	*Idem* (hiver).	*Idem.*	1771	0 81
Hanauer, II, 421..		Maçon non nourri (été).	Strasbourg.	1776-1800	1 50
Guyot, p. 54.....		*Idem.*	Lorraine.	*Id.*	1 35
Vaucluse, B. 1946.	18 s.	Maçon.	Comtat-Ven.	1780	0 85
Lefort, p. 12	50 s. ensemble.	*Idem* et son compagnon.	Rouen.	1780	1 18
Young (It.), 339..	25 *s.*	*Maçon.*	*Turin.*	1788	1 38
Idem	4 *l.*	*Idem.*	*Venise.*	1788	2 48
Idem	2 *paoli.*	*Idem.*	*Modène.*	1788	1 00
H. Lyon (Ch.), B. 126.	45 s.	Ouvrier réparant un pont.	Lyon.	1789	2 13
Biollay, 19.......	2 l.	Maçons.	Paris.	1790	1 90
Idem	1 l. 14 s.	Aide maçons.	*Idem.*	1790	1 60
Idem	1 l. 4 s.	Garçons.	*Idem.*	1790	1 13
Idem	2 l. 5 s.	Tailleurs de pierre.	*Idem.*	1790	2 13
Biollay, 19	3 l.	*Maître compagnon.*	*Idem.*	1790	2 85
Idem	1 l. 15 s.	Maçon.	Versailles.	1790	1 60
Idem	1 l. 3 s.	Garçon maçon.	*Idem.*	1790	1 08
Biollay, 20.......	1 l. 8 s.	Maçon (moyenne).	France.	1790	1 32

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c.
Young (Fr.), I, 363.	1 l. 10 s.	Maçons (moyenne).	France.	1790	1 42
Biollay.	12 s.	Maçon nourri (été) [1].	Loire.	1790	0 56
Idem	1 l. 2.	*Idem* non nourri (été).	*Idem*.	1790	1 04
Idem	7 s. 6 d.	*Idem* nourri (hiver).	*Idem*.	1790	0 34
Idem	14 s. 6 d.	*Idem* non nourri (hiver).	*Idem*.	1790	0 68
Tausserat, 25.	1 l. 10 s.	Maçons, couvreurs, charpentiers.	Cher.	An II.	[1 42][2]

SALAIRES DES CHARPENTIERS ET MENUISIERS

Cibrario, II, 285. .	3 *s. de Pise*.	*Menuisier*.	*Pise*.	1299	0 79
Richard, 261	14 d.	Charpentier.	Artois.	1300	0 93
Idem	7 à 9 d.	*Idem*.	Hesdin.	1300	0 53
Idem	15 d.	*Idem*.	Artois.	1304	0 72
Idem	14 d.	*Idem*.	*Idem*.	1304	0 77
Idem	22 d.	Maître charpentier.	*Idem*.	1306	1 21
Idem	20 d.	*Idem* (autre).	*Idem*.	1306	1 10
Richard, 260	2 s.	Maître charpentier.	*Idem*.	1306	1 34
Idem	18 d.	Ouvrier *idem*.	*Idem*.	1306	0 99
Ord. Séné	1 s. à 1 s. 6 d.	Charpentier non nourri.	Poitiers.	1307	0 83
Richard, 261	18 d.	Maître charpentier.	Artois.	1315	0 99
Idem	14 à 20 d.	*Idem*.	*Idem*.	1315	0 93
Seine-et-Oise, A. 1098.	1 s.	*Idem*.	Marolles en Brie.	1315	0 67
Richard, 261	2 s.	*Idem*.	Artois.	1316	1 34
Hanauer, II, 414. .		Maître charpentier non nourri (été).	Strasbourg.	1319	1 67
Idem		*Idem* (hiver).	*Idem*.	1319	1 25
Idem		Apprenti non nourri (hiver).	*Idem*.	1319	0 63
Richard, 261	18 d.	Maître charpentier.	Artois.	1319	0 99

(1) Les prix de la Loire sont les plus bas de tous.
(2) Il est possible que ce prix fût influencé déjà par les assignats.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c.
Richard, 261	14 à 18 d.	Maître charpentier.	Artois.	1299	0 80
Idem	2 s.	*Idem* (autre).	*Idem.*	1302	1 20
Idem	18 d	Charpentier.	*Idem.*	1306	0 90
Soc. Beaune, 1878, 155.	2 s. ensemble.	Charpentier et son aide nourris.	Bourgogne.	1307	0 61
Richard, 261 ...	14 d	Charpentier.	Artois.	1331	0 70
Idem	18 d	*Idem.*	*Idem.*	1334	0 90
Périgueux, CC. 54.	2 s. 6 d. pér.	*Idem.*	Périgueux.	1335	1 22
Cibrario, II, 286..	3 s. vien.	*Menuisier.*	*Piémont.*	1337	1 77
Idem	20 d.	*Apprenti menuisier.*	*Idem.*	1337	0 98
Richard, 261	16 d.	Charpentier.	Artois.	1346	0 80
Idem	2 s.	*Idem* (autre).	*Idem.*	1346	1 20
Périgueux, CC. 62.	2 s. 6 d.	*Idem.*	Périgueux.	1347	1 52
Ord. Roy. 27 févr.	26 d.	Charpentier.	France.	1350	1 30
Idem	32 d.	*Idem.*	*Idem.*	1350	1 60
Cibrario, II, 286 ..	[illegible]	*Menuisier.*	*Piémont.*	1351	0 72
H. St-Jacques, L. 104.	5 s. [illegible] d.	Charpentier.	Paris.	1356	1 87
Hanauer, II, 414..	[illegible]	Maître charpentier.	*Bâle.*	1357	1 09
Delav. Le Roulx, I, 45.	2 écus 6 s. pour 21 jours.	Charpentier.	Tours.	1359	0 87
Idem	17 s. 8 d. pour 10 jours.	*Idem.*	*Idem.*	1359	0 65
Idem	10 s. pour 5 jours.	*Idem.*	*Idem.*	1359	0 72
Dupré St-Maur, 209.	4 s.	*Idem.*	Paris.	1359	1 45
Delav. Le Roulx, I, 56.	2 s. 1 d.	Charpentier (artillerie).	Tours.	1359	1 11
Loiret, A. 1802 ...	18 d.	Maître des œuvres de charpenterie.	Orléans.	1360	0 54
Doubs, B. 310....	21 l. 6 s. par an	Charpentier.	Franche-Cté.	1360	0 55
Delav. Le Roulx, I, 337.	3 s. à 3 s. 6 d.	*Idem.*	Tours.	1364	1 44
Delav. Le Roulx, II. 78.	4 s.	*Idem.*	*Idem.*	1368	1 78

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c.
Beaurepaire, 241..	5 s.	Charpentier.	Rouen.	1370	2 22
Hanauer, II, 421..		Maître charpentier non nourri (été).	Strasbourg.	1375-1400	1 68
Delav. Le Roulx, II, 224.	3 s. 3 d.	Charpentier.	Tours.	1379	1 44
Idem	1 s. 3 d.	Valet de charpentier.	*Idem.*	1379	0 55
Labroue, 34......	5 s.	Charpentier.	Bergerac.	1380	2 22
H. Chartres, I, E. 23.	3 s. 1 d.	*Idem.*	Chartres.	1382	1 36
Beaurepaire, 241..	3 s. 6 d.	*Idem.*	Rouen.	1383	1 55
Cibrario, II, 288..	8 *s. vien.*	*Menuisier ou couvreur* (n. d.).	*Piémont.*	1384	2 69
Idem	5 *s.* 4 *d.*	*Idem* (nourri).	*Idem.*	1384	1 79
Beaurepaire, 251..	3 s. 6 d.	Charpentier.	Caen.	1385	1 55
Loire-Inférieure, E. 211.	2 s.	*Idem.*	Ille-et-Vilaine	1385	0 89
Aube, G. 339.....	2 s. 10 d.	*Idem.*	Près Troyes.	1387	1 26
Orléa., 1862, 448..	2 s. 1 d. à 6 s. 8 d.	*Idem.*	Orléans.	1391	1 61
Beaurepaire, 243..	3 s. 6 d.	*Idem.*	Rouen.	1392	1 31
Soc. Périgord, 1874, p. 114.	2 s. 6 d. à 5 s.	*Idem.*	Bergerac.	1394	1 40
Idem	4 s. 2 d.	Maître charpentier.	*Idem*	1394	1 56
Orléa., 1862, 449	2 s. 1 d. à 3 s. 4 d.	Charpentier.	Orléans.	1399	1 01
Aube, G., 1561....	4 s. et 1 robe de 100 s. par an.	Maître charpentier.	Troyes.	1401	1 65
Beaurepaire, 240..	15 écus par an.	Charpentier.	Haute-Normandie.	1401	0 50
Idem	19 fra. par an.	*Idem* (autre).	*Idem.*	1401	0 58
Hanauer, II, 421..		Maître charpentier (été).	Strasbourg.	1401-1425	1 64
Hanauer, II, 421..		*Idem* (hiver).	*Idem.*	*Id.*	1 37
Idem		Ouvrier charpentier (été).	*Idem.*	*Id.*	1 09
H. St-Jacques, L. 161.	7 s. 6 d.	Charpentier (maître).	Paris.	1403	2 72
H. St-Gervais, 21 .	4 s. 2 d.	Charpentier.	*Idem.*	1404	1 56

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c
Beaurepaire, 244..	4 s.	Charpentier.	Dieppe.	1406	1 50
Idem	3 s. 6 d. à 2 s. 6 d.	*Idem.*	*Idem.*	1406	1 12
Idem	18 d.	Aide-charpentier.	*Idem* .	1406	0 54
Aube, G. 1561....	5 s.	Maître charpentier (entrepreneur de travaux).	Troyes.	1412	1 71
Delisle, 624	2 s. 6 d.	Charpentier.	Normandie.	1412	0 85
Orléa., 1862, 415.	5 l. 6 s. 8 d. pour 32 jours.	*Idem.*	Orléans.	1413	1 14
Orléa., 1862, 449.	5 s. à 3 s. 9 d.	*Idem.*	*Idem.*	1413	1 49
Soc. Pyr.-Orient., 1887, 268.	4 s. per.	Maître charpentier (nourri).	Perpignan.	1415	2 48
Idem	3 s.	Aide charpentier (non nourri).	*Idem.*	1415	1 86
Orléa., 1862, 449.	3 s. 4 d.	Charpentier.	Orléans.	1415	1 13
Loiret, A. 1804...	3 s. 9 d.	Maître des œuvres de charpenterie.	*Idem.*	1416	1 27
Idem	78 l. 8 s. par an.	*Idem.*	*Idem*	1416	1 48
Orléa , 1862, 449.	2 s. 11 d.	Charpentier.	*Idem.*	1418	0 99
Gazanyola, 539 ...	14 d.	*Idem.*	Roussillon.	1424	0 62
Orléa., 1862, 449.	2 s. 1 d.	*Idem.*	Orléans.	1424	0 70
Beaurepaire, 252..	5 s.	*Idem.*	Dieppe.	1427	1 63
Beaurepaire, 244.	5 s.	Charpentier de navires.	*Idem.*	1427	1 63
Orléa., 1862, 449.	7 s. 6 d.	Charpentier.	Orléans.	1429	2 44
Beaurepaire, 242..	6 s.	*Idem.*	Rouen.	1430	1 95
Orléa., 1862, 449.	5 s.	*Idem.*	Orléans.	1431	1 63
Idem	4 s. 2 d.	*Idem.*	*Idem.*	1435	1 35
H. Chartres, I, E. 52.	3 s. 4 d.	*Idem.*	Chartres.	1435	1 07
Nantes, CC. 238...	3 s. 4 d. Bret.	*Idem.*	Nantes.	1436	1 33
Beaurepaire, 243..	3 s. 9 d. à 5 s.	*Idem.*	Haute-Normandie.	1438	1 42
Joubert-Craon, 343.	2 s. 10 d. à 2 s. 3 d.	*Idem.*	Mayenne.	1439	0 82
Idem	3 s. 4 d.	Maître charpentier.	*Idem.*	1439	1 05
Orléa., 1862, 449.	5 s.	Charpentier.	Orléans.	1441	1 63

SOURCES DES PRIX et CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c.
H. Soissons, 341..	2 s. 6 d.	Charpentier.	Soissons.	1442	0 81
Orléa., 1862, 449.	4 s. 3 d.	*Idem.*	Orléans.	1444	1 3
Loiret, A., 249....	68 l. par an.	Maître des œuvres de charpenterie.	*Idem.*	1447	1 02
Calonne N., p. 159.	5 s.	Charpentiers (en guerre).	Amiens.	1449	1 42
Idem	3 s. 6 d	Manœuvre (*idem*).	*Idem.*	1449	1 00
Beaurepaire, 252.	5 s.	Charpentier.	Dieppe	1450	1 42
Hanauer, II, 421 .		Maître charpentier (été).	Strasbourg.	1451-1475	1 32
Idem		*Idem* (hiver).	*Idem.*	*Id.*	1 10
Guyot, p. 54		*Idem.*	Lorraine.	*Id.*	1 20
Orléa., 1862, 449	4 s. 2 d. à 5 s.	Charpentier.	Orléans.	1453	1 29
Beaurepaire, 243.	3 s. 9 d. à 5 s.	*Idem.*	Haute-Normandie.	1456	1 14
Beaurepaire, 253..	2 s.	Charpentier nourri.	*Idem.*	1456	0 52
Beaurepaire, 252..	3 s. 4 d.	Charpentier.	Dieppe.	1459	0 86
Calonne, N. p. 99.	4 s.	*Idem.*	Amiens.	1460	1 04
Orléa., 1862, 449.	3 s. 4 d.	*Idem.*	Orléans.	1461	0 86
Epinal, CC. 12 ...	20 d.	Charpentier (nourri).	Épinal.	1464	0 43
Idem	1 gr. 3 d.	Charpentier (non nourri).	*Idem.*	1464	0 63
Idem	5 gr. 4 d. (pour 3 jours).	*Idem.*	*Idem.*	1464	0 97
Orléa., 1862, 449.	2 s. 6 d.	Charpentier.	Orléans.	1469	0 65
Beaurepaire, 243..	3 s. 9 d. à 5 s.	*Idem.*	Haute-Normandie.	1474	1 14
Orléa., 1862, 449.	3 s. 9 d. à 2 s. 6 d.	*Idem.*	Orléans.	1475	0 81
Aube, G. 1567....	2 s. 5 d.	*Idem.*	Troyes.	1476	0 65
Soc. Pyr.-Orient. 1886, 158.	4 s. per.	*Idem.*	Perpignan.	1478	1 86
Idem	4 s.	Scieur de long.	*Idem.*	1478	1 86
D. Morice, III, 384.	30 l. Bret. par an.	Menuisier (chez un seigneur).	Bretagne.	1481	0 62
Joubert, Craon, 378.	2 s.	Charpentier.	Mayenne.	1481	0 52
Orléa., 1862, 449.	4 s. 2 d.	*Idem.*	Orléans.	1482	1 08

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX EN MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c.
Nantes, CC. 258..	2 s. 6 d. Bret.	Charpentier.	Nantes.	1483	0 81
Beaurepaire, 245 .	4 s 6 d.	*Idem.*	Dieppe.	1485	1 17
Nantes, CC. 265..	5 s.	*Idem.*	Nantes.	1490	1 16
Idem	3 s.	Aide-charpentier.	*Idem.*	1490	0 69
Beaurepaire, 243..	3 s. 9 d. à 5 s.	Charpentier.	Haute-Normandie.	1492	1 01
Com. Côte-d'Or, XI, 248.	9 blancs.	*Idem.*	Dijon.	1494	0 99
Janssen, p. 335...	20 kreut.	Charpentier (été).	*Autriche.*	1495	0 86
Idem	16 kreut.	*Idem* (hiver).	*Idem.*	1495	0 70
Idem	2 gros. 4 pfen.	*Idem.*	*Saxe.*	1495	0 54
Orléa., 1862, 449.	3 s. 9 d.	Charpentier.	Orléans	1497	0 86
Loire-Inférieure, E. 215.	3 s.	Menuisier.	Saint-Malo.	1499	0 69
Idem	3 s.	Charpentier.	*Idem.*	1499	0 69
Romorantin, CC. 2.	3 s. 9 d.	*Idem.*	Romorantin.	1500	0 86
Beaurepaire, 243 .	3 s. 9 d. à 5 s.	*Idem.*	Haute-Normandie.	1505	1 01
Orléa., 1862, 449.	2 s. 6 d. à 3 s. 9 d	*Idem.*	Orléans.	1505	0 71
Orléa., 1862, 449.	3 s. 9 d.	*Idem.*	*Idem.*	1513	0 72
Nevers, CC. 90...	6 s. 4 d.	*Idem.*	Nevers.	1515	1 23
Orléa., 1862, 449.	3 s. 9 d.	*Idem.*	Orléans.	1517	0 72
Joubert, Craon, 442.	2 s 6 d.	Menuisier.	Mayenne.	1518	0 48
Orléa., 1862, 449	3 s. 9 d.	Charpentier.	Orléans.	1519	0 72
Beaurepaire, 243..	3 s. 9 d. à 5 s.	*Idem.*	Haute-Normandie.	1520	1 01
Beaurepaire, 239..	40 l. par an.	Menuisier.	Rouen.	1521	0 74
Com. Côte-d'Or, XI, 255.	3 s. 4 d. à 10 s.	Lambrisseur (menuisier).	Dijon.	1521	1 30
Hanauer, II, 421..		Maître charpentier non nourri (été).	Strasbourg.	1526-1550	1 20
Idem		*Idem* (hiver).	*Idem.*	*Id.*	1 00
Idem		Charpentier non nourri (été).	*Idem.*	*Id.*	0 90
Idem		*Idem* (hiver).	*Idem.*	*Id.*	0 70

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c.
Guyot, p. 54......		Charpentier.	Lorraine.	1526-1550	0 96
Aube, G 1590....	7 s. 6 d.	Maître menuisier (entrepreneur).	Troyes.	1529	1 45
Romorantin, CC. 14	10 s.	Maître charpentier.	Romorantin.	1530	1 96
Idem	5 s.	Valet de charpentier.	*Idem.*	1530	0 97
Beaurepaire, 243..	5 s.	Charpentier.	Haute-Normandie.	1530	1 16
Joubert, Craon, 447.	2 s. 6 d.	*Idem.*	Mayenne.	1531	0 48
Orléa , 1862, 449	4 s.	*Idem.*	Orléans.	1533	0 78
Idem	3 s. 9 d. à 4 s. 6 d.	*Idem.*	*Idem.*	1535	0 79
Joubert, Craon, 456.	2 s. 6 d.	*Idem.*	Mayenne.	1538	0 48
Orléa., 1862, 450.	4 s. 6 d. à 5 s.	*Idem.*	Orléans.	1545	0 78
Idem	5 s.	*Idem.*	*Idem.*	1550	0 83
Idem	10 s.	Maître menuisier.	*Idem.*	1551	1 67
Idem	7 s. 6 d.	Ouvrier menuisier.	*Idem.*	1551	1 24
Guyot, p. 54.....		Charpentier.	Lorraine.	1551-1575	0 91
Orléa , 1862, 450.	5 s.	*Idem.*	Orléans.	1555	0 83
Gouberville, 108..	3 s.	*Idem.*	Près Valognes.	1562	0 46
Orléa., 1862, 450	10 s.	*Idem.*	Orléans.	1563	1 55
Boulogne, N. 1...	8 s.	*Idem.*	Boulogne-s-Mer.	1564	1 24
Com. Côte-d'Or, XI, 264.	6 s. 8 d.	*Idem.*	Dijon.	1566	1 03
Nantes, CC. 303..	12 s.	Maître charpentier.	Nantes.	1570	1 86
Idem	8 s.	Charpentier.	*Idem.*	1570	1 24
Hanauer, II, 421 .		Maître charpentier non nourri (été).	Strasbourg.	1576-1600	1 23
Idem		*Idem* (hiver).	*Idem.*	*Id.*	1 07
Idem		Ouvrier non nourri (été).	*Idem.*	*Id.*	1 23
Idem		*Idem* (hiver).	*Idem.*	*Id.*	1 07

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX EN MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c.
Guyot, p. 54......		Charpentier.	Lorraine.	1576-1600	1 27
Thor. Rogers, V, 673.	5 sh. 11 d. 1/2 par semaine.	*Idem.*	*Angleterre.*	1582-1592	1 23
Coston, II, 516...	10 s.	*Idem* (nourri).	Montélimar.	1593	1 28
Idem............	20 s.	*Idem* (non nourri).	*Idem.*	1593	2 57
Thor. Rogers, V, 673.	6 sh. par semaine.	*Idem.*	*Angleterre.*	1593-1602	1 25
Dupré St-Maur...	5 s. 3 d.	Menuisier.	Près Paris.	1594	0 67
Drôme, E. 4982...	10 s.	Charpentier (travaillant à un pont).	Dauphiné.	1596	1 28
Soc. Berry, 1882, 212.	8 s.	Maître charpentier.	Issoudun.	1598	1 03
Idem	6 s.	Compagnon charpentier.	*Idem.*	1598	0 77
Nevers, CC. 90...	13 s.	Maître charpentier.	Nevers.	1600	1 67
Hanauer, II, 421..		Maître charpentier non nourri (été).	Strasbourg.	1601-1625	1 37
Idem.........		*Idem* (hiver).	*Idem.*	*Id.*	1 20
Thor. Rogers, V, 673.	6 sh. 1/2 d. par semaine.	*Idem.*	*Angleterre.*	1603-1612	1 25
Orléa , 1862, 450.	15 s.	Menuisier.	Orléans.	1603	1 79
Agen, CC. 117 ...	8 l. pour 10 jours.	Charpentier.	Agen.	1603	1 91
Corrèze, E. 854...	20 l. par an.	Menuisier nourri.	Limousin.	1605	0 20
Nevers, CC. 268..	12 s.	Menuisier.	Nevers.	1605	1 43
Thor. Rogers, V, 673.	6 sh. 1/4 par semaine.	Charpentier.	*Angleterre.*	1613-1622	1 27
Hanauer, II, 421..		Charpentier non nourri (été).	Strasbourg.	1626-1650	2 07
Idem..........		*Idem* (hiver).	*Idem.*	*Id.*	1 60
Orléa., 1862, 450.	10 s.	Menuisier.	Orléans.	1627	1 04
Guyot, p. 54......		*Idem.*	Lorraine.	1626-1650	1 42
Thor. Rogers, V, 673.	6 sh. 3 d. 3/4 par semaine.	Charpentier.	*Angleterre.*	1623-1632	1 31
Sourdis, III, 423..	240 l. par an.	Charpentier (de la marine).	Le Havre.	1635	1 33

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par an
					fr. c.
Gard, H. 620....	1 liv. 8 s. ensemble.	Charpentier et son aide.	Nîmes.	1641	[2 53]
Thor. Rogers, V, 673.	8 sh. 10 d. par semaine.	Charpentier.	*Angleterre.*	1643-1652	1 83
Sté Académique, Aube, 1847, 225.	1 l.	Charpentier (travail pressé et exceptionnel).	Troyes.	1650	1 82
Orléa., 1862, 450.	1 l.	Charpentier.	Orléans.	1654	1 63
Drôme, E. 5186...	10 s.	Charpentier (travaillant à un pont).	Dauphiné.	1658	0 81
Bert. Lacabane, 339.	40 l. par an.	Garçon menuisier logé, nourri.	Brétigny-sur-Orge.	1659	[0 26]
Thor. Rogers, V, 673.	9 sh. 1 d. par semaine.	Charpentier.	*Angleterre.*	1663-1673	1 89
Seine-et-Oise, E. 5552.	36 l.	Apprentissage de piqueur de pierres (durant deux ans).	Seine-et-Oise	1668	[58 60]
Thor. Rogers, V, 673.	10 sh. 8 d. 3/4 par semaine	Charpentier.	*Angleterre.*	1673-1682	2 23
Hanauer, II, 421..		*Idem* (été).	Strasbourg.	1676-1700	1 94
Guyot, p. 54.		Menuisier.	Lorraine.	*Id.*	1 35
Thor. Rogers, V, 673.	12 sh. 8 d. par semaine.	Charpentier.	*Angleterre.*	1693-1702	2 63
H. Soissons, 559..	8 s.	Menuisier.	Soissons.	1698	0 58
Guyot, p. 54		Charpentier.	Lorraine.	1701-1725	1 30
Idem		Menuisier.	*Idem.*	*Id.*	1 25
Landes (Villeneuve, BB. 3)...	10 s.	Charpentier ou menuisier. (nourri).	Gascogne.	1724	0 61
Idem	18 s.	*Idem* (non nourri).	*Idem.*	1724	1 10
Hanauer, II, 421..		Maître charpentier non nourri (été).	Strasbourg.	1726-1750	1 00
Idem		*Idem* (hiver).	*Idem.*	*Id.*	0 70
Guyot, p. 54. ...		*Idem.*	Lorraine.	*Id.*	1 20
Yonne, H. 959....	1 l. 5 s.	Charpentier.	Sens.	1734	1 18
B. Corrèze, 1883, 110.	18 s.	*Idem.*	Tulle.	1750	0 85

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c.
Hanauer, II, 421..		Maître charpentier (été).	Strasbourg.	1751-1776	1 00
Idem........ ..		*Idem* (hiver).	*Idem.*	*Id.*	0 70
Hérault, C. 2721..	1 l.	Charpentier pour étayer les galeries de mines.	Carmaux (Languedoc)	1754	0 95
Idem......	60 l. par mois.	*Idem* occupé à l'entretien du matériel.	*Idem.*	1754	1 90
Guyot, p. 54......		Charpentier.	Lorraine.	1751-1775	1 30
Lefort. 13........	100 l. par an.	Menuisier.	Rouen.	1764	0 36
Nantes, DD. 186..	1 l. 10 s.	Charpentier.	Nantes.	1764	1 35
Eure, G. 433. ...	25 s.	Scieur de long.	Eure.	1765	1 12
Indre, H. 941.....	15 à 18 s.	Charpentier.	Issoudun.	1766	0 74
Nantes, DD. 186..	1 l. 4 s.	Scieur de long.	Nantes.	1766	1 08
Cher, E. 1026....	50 l. par mois.	Charpentier.	Berry.	1773	1 90
Hanauer, II, 421. Etudes Alsace.		Charpentier non nourri (été).	Strasbourg.	1776-1800	1 50
Guyot, p. 54.....		*Idem.*	Lorraine.	*Id.*	1 29
Maine-et-Loire (Savennières, GG)..	20 s.	Charpentier.	Anjou.	1778	0 95
A. Young (It.), 340.	27 *s.*	*Charpentier.*	*Turin.*	1788	1 50
Idem...........	2 *paoli.*	*Idem.*	*Modène.*	1788	1 06
Biollay, 18..... .	1 l.	Charpentier.	Troyes.	1790	0 95
Idem...	1 l.	*Idem.*	Limoges.	1790	0 95
Idem.....	1 l. 5 s.	*Idem.*	Besançon.	1790	1 18
Idem............	1 l. 4 s.	*Idem.*	La Flèche.	1790	1 13
Idem...........	1 l. 10 s.	*Idem.*	Quimperlé.	1790	1 42
Idem.	1 l. 9 s.	Charpentier (moyenne).	France.	1790	1 36
Idem.	2 l. 5 s.	*Idem.*	Paris.	1790	2 13
Idem............	2 l.	Scieur de long.	*Idem.*	1790	1 90
Idem............	2 l.	Charpentier (été).	Versailles.	1790	1 90
Idem.......	1 l. 16 s.	*Idem* (hiver).	*Idem.*	1790	1 70
Idem.....	1 l. 8 s.	*Idem.*	Cosne.	1790	1 32

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c.
Biollay, 18	1 l. 5 s.	Charpentier.	La Réole.	1790	1 18
Idem	1 l. 2 s	*Idem.*	La Flèche.	1790	1 04
Biollay, 21	2 l. 5 s.	Menuisiers.	Paris.	1790	2 13
Idem	2 l. 10 s.	*Idem.*	Grenoble.	1790	2 37
Idem	2 l.	*Idem.*	Versailles.	1790	1 90
Idem	1 l. 10 s.	*Idem.*	Draguignan.	1790	1 42
Idem	1 l. 10 s.	*Idem.*	Quimperlé.	1790	1 42
Idem	1 l. 10 s.	*Idem.*	Limoges.	1790	1 42
Idem	1 l. 11 s.	Menuisier (moyenne).	France.	1790	1 46

SALAIRES DES COUVREURS, PLÂTRIERS, PEINTRES, ETC.

Cibrario, II, 285 ..	10 *d.*	*Ouvrier (goudronneur).*	*Suisse.*	1290	1 17
Richard, 326	18 d.	Peintre.	Artois.	1295	1 20
Richard, 327	20 d.	*Idem.*	*Idem.*	1299	1 34
Idem	2 s.	Maître peintre.	*Idem.*	1299	1 60
Richard, 330	2 s.	*Idem.*	*Idem.*	1299	1 60
Idem	20 d.	Ouvrier peintre.	*Idem.*	1299	1 34
Idem	6 à 10 d.	Apprenti.	*Idem.*	1299	0 50
Richard, 331	6 d.	Manœuvre peintre broyant les couleurs.	*Idem.*	1300	0 40
Richard, 299	2 s.	Artiste *verrier* (peintre en verre).	*Idem.*	1304	1 34
Richard..........	3 à 6 d.	Apprenti peintre (en bâtiments)	*Idem.*	1310	0 24
Richard, 261. ...	2 s. à 18 d. ensemble.	Couvreur *et son aide.*	*Idem.*	1311	[1 16]
Idem	2 s. 6 d. ensemble.	*Idem.*	*Idem.*	1311	[1 67]
Idem	3 s. ensemble.	*Idem.*	Paris.	1313	2 00
Richard, 327	16 à 20 d.	Ouvrier peintre.	Artois.	1314	0 99
H. St-Jacques, L. 73	35 d.	Couvreur.	Paris.	1319	1 87

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c.
Richard, 300	4 s. ensemble.	Peintre verrier *et son aide.*	Artois.	1323	2 45
Richard, 327.	2 s.	Ouvrier peintre.	*Idem.*	1326	1 22
Périgueux, CC. 54.	18 d. périg.	Couvreur.	Périgueux.	1335	0 75
Richard, 327	10 d.	Apprenti peintre.	Artois.	1340	0 50
Cibrario, II, 286. .	18 *d. vien.*	*Couvreur.*	*Piémont.*	1341	0 74
Richard, 328	12 d.	Ouvrier peintre.	Artois.	1346	0 61
Ord. Roy. 27 fév .	32 d.	Couvreur (été).	Paris.	1350	1 60
Idem	26 d.	*Idem* (hiver).	*Idem.*	1350	1 30
H. St-Jacques, L. 103.	6 s.	Couvreur (avec son aide).	*Idem.*	1354	2 17
Delav. Le Roulx, I, 52.	2 s.	Couvreur.	Tours.	1359	0 72
Delav. Le Roulx, I, 33.	7 d.	Paveur nourri.	*Idem.*	1359	0 21
Richard, 328	2 s.	Maître peintre.	Artois.	1365	0 89
Aube, G. 1559. . . .	5 s.	Maître couvreur et son aide.	Troyes.	1366	1 11
Beaurepaire, 243. .	3 s. 6 d. à 4 s.	Plâtrier.	Rouen.	1378	1 66
Idem	2 s.	Aide-plâtrier.	*Idem.*	1378	0 89
Beaurepaire, 241. .	5 s.	Plombier.	*Idem.*	1383	2 22
Idem	3 s. 9 d.	Couvreur en tuiles.	*Idem.*	1383	1 66
Idem.	2 s. 6 d.	Son aide.	*Idem.*	1383	1 11
Loiret, A. 2131. . .	1 s.	Garçon paveur.	Orléans.	1384	0 44
H. Chartres, I, E. 23.	4 s.	Couvreur.	Chartres.	1385	1 78
Loire-Inférieure, E. 211.	2 s.	*Idem.*	Ille-et-Vilaine	1385	0 89
Idem	20 d.	Valet de couvreur.	*Idem.*	1385	0 73
Beaurepaire, 251. .	3 s.	Plâtrier.	Rouen.	1388	1 33
Idem	15 d.	Aide-plâtrier.	*Idem.*	1388	0 56
H. Mézières, E. 10.	16 d.	Couvreur.	Mézières.	1388	0 59
Beaurepaire, 242. .	4 s.	Plâtrier.	Rouen.	1391	1 50
Idem	6 blancs.	Aide-plâtrier.	*Idem.*	1391	0 72
H. St-Jacques, L. 145.	6 s. 3 d.	Couvreur.	Paris.	1393	2 29

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c.
Beaurepaire, 251..	3 s. 6 d.	Couvreur (en pierre).	Caen.	1394	1 31
Nord, B. 3265....	13 s. fl.	Plombier-couvreur et son aide (ensemble).	Flandre.	1394	3 01]
Beaurepaire, 243..	3 s. à 3 s. 3 d.	Couvreur en tuile.	Rouen.	1396	1 21
Douet d'Arcq, H. 317.	2 s. 1 d.	Peintre nettoyant les chambres de l'hôtel de Nesle.	Paris.	1397	0 78
Beaurepaire 251 ..	3 s. 9 d.	Couvreur en pierre.	Vire.	1399	1 40
Beaurepaire, 240..	20 fra. par an (ensemble).	Couvreur et son aide.	Haute-Normandie.	1399	0 60
Beaurepaire, 241..	16 fra. et 1 paire souliers par an (120 fr.)	Plâtrier.	*Idem.*	1399	[0 48]
Beaurepaire, 243..	4 s. 2 d.	Couvreur en tuile et son valet.	Rouen.	1403	[1 56]
Idem	4 s. 2 d.	Plâtrier et son valet.	*Idem.*	1403	[1 56]
Aube, G. 354.....	6 d.	Ouvrier plombier.	Troyes.	1405	0 18
Beaurepaire, 252..	3 s. 6 d.	Plâtrier.	Dieppe.	1406	1 31
Doubs, B. 102....	5 centièmes et 1/2 de fra.	Couvreur « de layve et de tieule. »	Vesoul.	1407	0 28
Beaurepaire, 244..	4 s.	Couvreur en tuile.	Dieppe.	1409	1 50
Beaurepaire, 252..	4 s.	*Idem.*	*Idem.*	1409	1 50
Beaurepaire, 247..	3 s. 4 d.	Paveur.	*Idem.*	1409	1 25
Hôtel-Dieu, L. LXXXVIII, 485.	5 s.	Couvreur.	Brie Cte-Robert.	1410	1 87
Idem	4 s.	Plombier.	*Idem.*	1410	1 50
Beaurepaire, 227..	20 d.	Couvreur en tuiles.	Haute-Normandie.	1414	0 50
Orléa., 1862, 448.	3 s. 4 d.	Couvreur.	Orléans.	1416	1 13
Beaurepaire, 241..	4 s.	Plâtrier.	Rouen.	1419	1 37
Idem	4 s.	Paveur.	*Idem.*	1419	1 37
Orléa., 1862, 448.	5 s.	Couvreur.	Orléans.	1426	1 63
Aube, G. 290....	2 s. 8 d.	Ouvrier plafonneur.	Troyes.	1429	0 86
Orléa., 1862, 448.	4 s. 2 d.	Couvreur.	Orléans.	1431	1 35
Idem	5 s. 2 d.	*Idem.*	*Idem.*	1433	1 68
Beaurepaire, 252..	4 s.	*Idem.*	Dieppe.	1434	1 30

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c.
Orléa., 1862, 448.	4 s. 1 d.	Couvreur.	Orléans.	1435	1 23
Beaurepaire, 243..	3 s. 9 d. à 5 s.	Couvreur, plombier.	Haute-Normandie.	1440	1 42
H. Soissons, 341..	3 s.	Couvreur.	Soissons.	1442	0 97
Orléa., 1862, 448.	5 s.	*Idem.*	Orléans.	1447	1 42
Calonne, N., p. 202.	4 s.	*Idem* (été).	Amiens.	1450	1 13
Idem	3 s.	*Idem* (hiver).	*Idem.*	1450	0 85
Idem	4 s.	Paveur.	*Idem.*	1450	1 13
A. Saintonge, VI, 57.	2 s. 1 d.	Couvreur.	Saintes.	1450	0 58
Orléa., 1862, 448.	4 s. 2 d.	*Idem.*	Orléans.	1453	1 17
Soc. Laon, 1859, 62.	3 s.	Couvreur et plâtrier.	Aisne.	1459	0 78
Orléa., 1862, 448.	3 s. 9 d.	Couvreur.	Orléans.	1464	0 97
Epinal, CC. 12....	1 gr. 1/2.	Verrier (fabricant de la poudre)	Épinal.	1464	0 85
Delisle, 625	2 s.	Couvreur.	Bayeux.	1466	0 52
Beaurepaire, 244..	5 s.	Paveurs (de pavement de Flandre).	Dieppe.	1467	1 31
Orléa., 1862, 448.	3 s. 9 d.	Couvreur.	Orléans.	1469	0 97
Beaurepaire, 243..	3 s. 9 d. à 5 s.	Couvreur, plombier.	Haute-Normandie.	1475	1 14
Beaurepaire, 256..	2 s. 6 d.	Couvreur nourri.	Louviers.	1476	0 65
Douet d'Arcq, H. 395.	4 s. 2 d.	Bouzilleur (dans la maison du roi).	France.	1479	1 08
Joubert, Craon, 378.	18 d.	Couvreur.	Mayenne.	1481	0 39
Orléa., 1862, 448.	4 s. 2 d.	*Idem.*	Orléans.	1482	1 08
Nantes, CC. 260..	3 s. Bret.	*Idem.*	Nantes.	1485	0 91
Beaurepaire, 243 .	3 s. 9 d. à 5 s.	Couvreur, plombier.	Haute-Normandie.	1490	1 01
Nantes, CC. 265 ..	5 s.	Couvreur.	Nantes.	1490	1 16
Idem	3 s.	Aide couvreur.	*Idem.*	1490	0 69
Beaurepaire, 245..	5 s.	Couvreur en tuile.	Dieppe.	1492	1 16
Beaurepaire, 233..	15 d.	Couvreur.	Haute-Normandie.	1498	0 27

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c
Beaurepaire, 238..	34 l. par an.	Couvreur non nourri.	Haute-Normandie.	1498	0 63
Nantes, CC. 279..	4 s.	Peintre (en bâtiments).	Nantes.	1505	0 92
Idem	15 d.	*Idem.*	*Idem.*	1505	0 28
Beaurepaire, 243..	3 s. 9 d. à 5 s.	Couvreur, plombier.	Haute-Normandie.	1506	1 01
Beaurepaire, 238..	16 à 20 l. par an.	Couvreur en tuile.	*Idem.*	1513	[0 23]
Orléa., 1862, 448.	4 s. 2 d. à 3 s. 9 d.	Couvreur.	Orléans.	1513	0 76
Beaurepaire, 243..	3 s. 9 d. à 5 s.	Couvreur, plombier.	Haute-Normandie.	1520	1 01
Beaurepaire, 239..	50 l. par an.	Couvreur ou plâtrier.	*Idem.*	1521	0 63
Idem	17 l. 10 s. par an.	Aide couvreur.	*Idem.*	1521	0 22
Com. Côte-d'Or, XI, 255.	3 s. 4 d. à 6 s. 8 d.	Ouvrier peintre.	Dijon.	1521	0 96
Joubert, Craon, 446.	4 s. 2 d.	Couvreur (d'ardoise).	Mayenne.	1523	0 81
Beaurepaire, 243..	5 s.	Couvreur, plombier.	Haute-Normandie.	1530	1 16
Orléa., 1862, 450.	5 s.	Ouvrier couvreur.	Orléans.	1533	0 97
Orléa., 1862, 448.	5 s.	Couvreur.	*Idem.*	1545	0 83
Henne, V, 250....	3 s.	*Idem.*	Flandres.	1550	0 63
Orléa., 1862, 448.	5 s.	*Idem.*	Orléans.	1550	0 83
Idem	6 à 4 s.	*Idem.*	*Idem.*	1552	0 83
Gouberville, p. 366.	2 s.	*Idem.*	Valognes.	1554	0 33
Orléa., 1862, 448.	6 s.	*Idem.*	Orléans.	1555	1 00
H. Mézières, III, E. 2.	5 s.	*Idem.*	Mézières.	1562	0 77
Com. Côte-d'Or, XI, 263.	6 s. 8 d. à 10 s.	Ouvrier peintre.	Dijon.	1566	1 26
Orléa., 1862, 450.	1 l.	Journée et nuit de peintre.	Orléans.	1568	3 11
Orléa., 1862, 448.	12 s.	Couvreur.	*Idem.*	1576	1 72
Soc. Berry, 1882, 212.	8 s.	Maître couvreur.	Issoudun.	1598	1 03
Idem	6 s.	Compagnon couvreur.	*Idem.*	1598	0 77
Nevers, CC. 268..	16 s.	Couvreur *et son aide.*	Nevers.	1614	[1 91]

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c.
H. Soissons, 513..	15 s.	Paveur.	Soissons.	1630	1 55
H. Cler.-Fer., I, E. 7.	20 s.	Couvreur (maître).	Clermont-Ferrand.	1633	2 08
Idem	12 s.	Ouvrier couvreur.	*Idem.*	1633	1 24
Idem	8 s.	Apprenti couvreur.	*Idem.*	1633	0 82
Eure, G. 381	5 l. par mois.	Ouvrier peintre.	Eure.	1657	[0 32]
Seine-et-Oise, E. 5581.	16 s.	Plâtriers.	Brétigny-sur-Orge.	1670	1 30
Bert. Lacabane, 341.	40 s.	Couvreur en ardoise et son aide.	*Idem.*	1719	[2 44]
Lefort, XVIIIe siècle. p. 12.	20 s.	Couvreur en tuiles.	Rouen.	1728	0 90
Drôme, E. 6832. .	14 et 16 s.	Plombier fontainier.	Dauphiné.	1731	0 70
Lefort, p. 12... ..	4 l. 5 s. ensemble	Plombier et son manœuvre.	Rouen.	1743	[4 00
Reg. Mss. St-Oven	12 s.	Couvreur.	Manche.	1749	0 56
Idem	8 s.	Garçon couvreur.	*Idem.*	1749	0 37
B. Corrèze, 1883, 110.	17 s. 6 d.	Ardoiseur.	Tulle.	1750	0 82
Gard, H. 459	5 l. par mois.	Apprentissage d'un peintre.	Près Avignon.	1762	[4 50 par mois]
H. Soissons, 693 .	25 s.	Couvreur.	Soissons.	1773	1 18
Boulogne, 406	25 s.	*Idem.*	Boulogne-s-Mer.	1776	1 18
Cher, B. 3745	1 l.	*Idem.*	Bourges.	1789	0 95
Biollay, 22	de 1 l. 4 s. à 2 l 15 s.	Paveurs.	Paris.	1790	1 88
Biollay, 22	1 l. 10 s.	*Idem.*	Limoges.	1790	1 42
Idem	1 l. 5 s.	*Idem.*	Metz.	1790	1 18
Biollay, 18.......	de 1 l. 14 s. à 3 l. 5 s.	Couvreur.	Paris.	1790	2 33
Idem	de 1 l. 6 s. à 2 l.	*Idem.*	Versailles.	1790	1 55
Idem	1 l. 10 s.	*Idem.*	Provins.	1790	1 42
Idem	1 l.	Couvreur en paille.	Quimperlé.	1790	0 95
Idem	1 l. 10 s.	*Idem* en ardoises.	*Idem.*	1790	1 42
Idem	1 l.	Couvreur.	Grenoble.	1790	0 95

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c.
Biollay, 18..	1 l. 2 s.	Couvreur	Metz.	1790	1 04
Biollay, 22	de 2 l. à 2 l. 10 s.	Peintres en bâtiments.	Paris.	1790	2 03
Idem	de 16 s. à 1 l. 14 s.	*Idem.*	Versailles.	1790	1 42
Idem	2 l. 10 s.	*Idem.*	Besançon.	1790	2 37
Idem	1 l. 16 s.	*Idem.*	Grenoble.	1790	1 70
Idem	1 l. 4 s.	*Idem.*	Metz.	1790	1 13
Idem	5 l.	Sculpteurs ornementistes.	Paris.	1790	4 75
Idem	3 l.	*Idem.*	Versailles.	1790	2 85

SALAIRES DES SERRURIERS, MARÉCHAUX, OUVRIERS EN MÉTAUX.

Ord. Séné........	4 d.	Ouvrier maréchal ferrant.	Poitiers.	1307	0 22
Richard, 125	4 s.	Visite de maréchal vétérinaire	Artois.	1312	2 68
Beaurepaire, 251..	6 s.	Fondeur (fabricant de canons).	Normandie.	1374	2 67
Douet d'Arcq, II. 27.	6 s.	Premier maréchal du roi.	Paris.	1380	2 67
Nord, B. 3265....	5 s. fl.	Serrurier.	Flandre.	1393	1 16
Beaurepaire, 240..	9 fra. et 1 paire souliers par an.	Forgeron.	Haute-Normandie.	1399	[0 27]
Orléa., 1862, 450 .	7 s. 6 d.	Maître forgeron.	Orléans.	1427	2 44
Idem	3 s. 9 d.	Valet forgeron.	*Idem.*	1427	1 01
Orléa., 1862, 418 .	5 s.	Ouvrier pileur de poudre à canon.	*Idem.*	1429	1 63
Nantes, CC. 242!..	5 s. Bret	Canonnier (faisant le moule d'une bombarde).	Nantes.	1448	1 77
Epinal, CC. 12 ...	2 gr. lorrains.	Forgeron.	Épinal.	1464	1 13
Beaurepaire, 250..	5 s.	Fondeur de cloches.	Haute-Normandie.	1467	1 31
Orléa., 1862, 450.	5 s.	Maître serrurier.	Orléans.	1469	1 31
Idem	3 s. 4 d.	Valet serrurier.	*Idem.*	1469	0 86
Doubs, B. 187....	50 s. par mois.	Gages d'un canonnier « faiseur de poudres ».	Franche-Cté.	1474	0 48

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c.
Beaurepaire, 241..	5 l. par an.	Maréchal (pour un service irrégulier).	Haute-Normandie.	1485	[0 10
D. Morice, III, 804.	40 l. par an.	Maréchal (chez la reine Anne)	Bretagne.	1498	0 74
Nord, B. 3334....	9 s.	Orfèvre (de l'archiduc-roi d'Espagne).	Arras.	1501	2 08
Idem	6 s.	« Artilleur » de l'archiduc-roi d'Espagne (fabricant de poudre)	*Idem.*	1501	1 39
Idem	6 s.	Premier maréchal-ferrant (*idem*).	*Idem.*	1501	1 39
Idem	4 s.	Aide-maréchal (*idem*).	*Idem.*	1501	092
Nevers, CC. 81 ...	10 s.	Artilleur (fabricant de poudre)	Nevers.	1505	2 32
Orléa., 1862, 150.	4 s. 4 d.	Maréchal.	Orléans.	1564	0 67
Nord, B. 2614....	3 s.	Fondeur métal et graveur (de la monnaie).	Flandre.	1572	0 58
Doubs, B. 1468...	4 à 7 gros par semaine.	Ouvrier mineur.	Franche-Cté.	1578	0 17
Doubs, B. 1368...	16 gros par semaine.	Mineur.	*Idem.*	1592	0 44
Idem	18 gros par semaine.	Mineur « tirant d'eau ».	*Idem.*	1592	0 50
Idem	20 gros par semaine.	Fondeur.	*Idem.*	1592	0 55
Nord, B. 2758....	4 s.	Graveur (sur étain).	*Bruxelles.*	1596	0 64
Bert. Lacabane, 338.	22 l.	Apprentissage de maréchal-ferrant (durant trois ans).	Brétigny-s-Orge.	1615	[46 fr.]
Seine-et-Oise, E. 4588.	8 l. 8 s. pour 3 mois et 6 jours.	Maréchal.	Seine-et-Oise	1612	0 30
Doubs, B. 1370 ...	2 fra. par semaine	Mineur ou charbonnier.	Franche-Cté.	1621	0 55
Sourdis, III, 423..	160 l. par an.	Forgeron (de la marine).	Le Havre.	1635	1 33
Bert. Lacabane, 338.	79 l.	Apprentissage de maréchal-ferrant (durant deux ans).	Brétigny-s-Orge.	1653	[129 fr.]
Cher, E. 1026 .. .	35 l. par mois.	Maréchal (travaillant aux forges).	Berry.	1773	1 33
Cher, E. 1020 .. .	12 à 14 s.	Mineurs (mines de fer).	*Idem.*	1773	0 61
Biollay, 41.......	de 2 à 4 l.	Armuriers-arquebusiers.	Paris.	1790	2 85
Idem	2 à 3 l.	*Idem.*	Versailles.	1790	2 37

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c.
Biollay, 41.......	1 l. 4 s.	Armuriers-arquebusiers.	Metz.	1790	1 13
Idem	1 l. 12 s. à 3 l.	Maréchaux-ferrants.	Paris.	1790	2 18
Idem	2 l.	*Idem.*	Versailles.	1790	1 90
Idem	9 s.	*Idem* (nourris).	Provins.	1790	0 42
Idem	8 s.	*Idem.*	Metz.	1790	0 38
Idem	10 s.	*Idem.*	Louviers.	1790	0 47
Idem	7 s.	*Idem.*	Alençon.	1790	0 32
Biollay, 43......	1 l. 16 s. à 3 l. 10 s.	Forgerons et fondeurs.	Paris.	1790	2 50
Idem	1 l. 6 s. à 2 l. 3 s.	*Idem.*	Versailles.	1790	1 63
Idem	1 l. 4 s. à 1 l. 10 s	*Idem.*	Metz.	1790	1 74
Idem	16 s. 8 d.	*Idem.*	Limoges.	1790	0 78
Biollay, 22.......	2 l. 10 s.	Serrurier.	*Paris.*	1790	2 37
Idem	1 l. 10 s. 5 den.	*Idem* (moyenne).	France.	1790	1 44
Idem	12 l par mois.	Serrurier.	Coulommiers	1790	0 45
Idem	15 l. par mois.	*Idem.*	Rozoy.	1790	0 57
Idem	18 l. par mois.	*Idem.*	Alençon.	1790	0 68
Idem	15 l. par mois.	*Idem.*	Montauban.	1790	0 57

SALAIRES DES TONNELIERS, CHARRONS.

His. France, XXI, 225.	2 s. 6 d.	Charron (à la guerre).	France.	1231	2 50
Joubert, 47......	11 d.	Tonnelier.	Haut-Maine.	1337	0 55
Labroue, 34.....	2 s. 6 d.	*Idem.*	Bergerac.	1380	1 11
Beaurepaire, 253..	2 s. à 20 d.	Charron nourri.	Normandie.	1400	0 66
Hanauer, II, 355..		Tonnelier nourri.	Strasbourg.	1439	0 99
A. Saintonge, VI, 57.	2 s. 6 d.	Tonnelier.	Saintes.	1450	0 70
Beaurepaire, 241..	30 l. par an.	Charron.	Haute-Normandie.	1485	0 60
Beaurepaire, 233..	24 l. par an.	Tonnelier.	*Idem.*	1485	0 50

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c.
Hanauer, II, 355. .		Tonnelier nourri.	Alsace	1511	0 72
Orléa., 1862, 450.	3 s. 4 d.	Tonnelier.	Orléans.	1533	0 64
Gouberville, p. 108.	2 s.	Tonnelier pendant la vendange.	Valognes.	1553	0 33
Idem	2 s.	Charron.	*Idem.*	1553	0 33
Idem	2 s.	*Idem.*	Près Valognes.	1558	0 33
Idem	1 s.	Valet de charron.	*Idem.*	1558	0 16
Soc. Berry, 1882. .	6 s.	Tonnelier non nourri.	Issoudun.	1598	0 77
Hanauer, II, 355.		Tonnelier (nourri).	Colmar.	1605	0 56
Bert. Lacabane, p. 338.	30 l.	Apprentissage de charron (durant dix-huit mois).	Brétigny-s-Orge.	1608	[72 00
Idem	18 l.	Charron (apprentissage de) durant deux ans.	*Idem.*	1612	43 00]
Bert. Lacabane, p. 339.	travail gratuit	Tonnelier (apprentissage de) durant deux ans.	*Idem*	1619	0 00
Seine-et-Oise, E. 5552.	90 l.	Charron (apprentissage de) durant quatre ans.	Seine-et-Oise	1668	[147]
Bert. Lacabane, 338.	40 l.	*Idem* durant trois ans (logé, nourri).	Brétigny-s-Orge.	1698	[59 00]
Hanauer, II, 355 .		Tonnelier (nourri).	Colmar.	1743	0 50
Idem		*Idem* non nourri.	Strasbourg.	1747	2 40
Indre, H. 941	15 à 18 s.	Tonnelier.	Issoudun.	1766	0 74
Indre, H. 148.	3 l 7 s. pour 4 jours et demi.	*Idem.*	Indre.	1770	0 66
Idem	10 s.	Charron.	*Idem.*	1770	0 45
Biollay, 51	2 l.	Tonneliers.	Paris.	1790	1 90
Idem	16 à 18 l. par mois.	*Idem.*	*Idem.*	1790	0 64
Idem	13 l. par mois.	*Idem.*	Versailles.	1790	0 50
Biollay, 49.	1 l. 16 s. à 4 l.	Charron.	Paris.	1790	2 75
Idem	2 l. 4 s.	*Idem.*	Versailles.	1790	2 10
Idem	2 l. 6 s.	*Idem.*	Grenoble.	1790	2 18

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITES	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c.
Biollay, 49.......	1 l. 10 s.	Charron.	Quimperlé.	1790	1 42
Idem	1 l. 4 s.	*Idem.*	Metz.	1790	1 13
Tausserat (Max.) .	22 s. 6 den.	Charrons et tonneliers (nourrris).	Cher.	An II	1 01

SALAIRES DES CORDONNIERS, TANNEURS.

Douetd'Arcq,II,24.	5 s.	Gages du cordonnier-valet de chambre du roi (nourri).	Paris.	1380	2 22
D. Morice, III, 802.	70 l. par an.	Cordonnier (chez la reine Anne).	Bretagne.	1498	1 30
D. Morice, III, 804.	40 l. par an.	Sellier (chez la reine Anne).	*Idem.*	1498	0 74
Nord, B. 3334	3 s.	Sellier (de l'archiduc roi d'Espagne).	Arras.	1501	0 69
Idem	6 s.	Cordonnier (*idem*).	*Idem.*	1501	1 39
Dr Puech, 266 ..	30 l.	Apprentissage d'un cordonnier (durant deux ans).	Nîmes.	1567	[93 fr.]
Orléa., 1862, 455.	30 l. par an.	Cordonnier.	Orléans.	1622	0 25
H. Soissons, 508..	20 l.	Apprentissage d'un savetier.	Soissons.	1625	[41 60]
Hanauer, II, 504..		Cordonnier.	Colmar.	1646	0 97
Orléa., 1862, 455.	33 l. par an.	*Idem.*	Orléans.	1649	0 24
Bert. Lacabane, 338.	33 l.	Apprentissage d'un cordonnier (durant trois ans).	Brétigny-s-Orge.	1656	54 fr.
Bert. Lacabane, 337.	100 l.	Apprentissage d'un bourrelier (durant deux ans).	*Idem.*	1663	[163 fr.]
Idem	66 l.	Apprentissage d'un bourrelier (durant un an et demi).	*Idem.*	1688	[107 fr.]
Orléa., 1862, 455.	36 l. par an.	Cordonnier.	Orléans.	1699	0 21
B. Corrèze, 1883, 113.	30 l. par an.	Prix de l'apprentissage d'un cordonnier.	Tulle.	1700	[44 fr.
Idem	30 l. par an.	*Idem* d'un savetier.	*Idem.*	1700	[44 fr.
Orléa., 1862, 455.	36 l. par an.	Cordonnier.	Orléans.	1709	0 17
Idem	36 l. par an.	*Idem.*	*Idem.*	1720	0 17
H. Marseille, VII, E. 110.	120 l. par an.	*Idem.*	Marseille.	1728	0 45

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c.
Lefort, p. 13	55 l. par an.	Apprentissage d'un cordonnier	Rouen.	1730	0 21
Seine-et-Oise, E. 4944.	100 l.	Cordonnier.	Bougival.	1732	95 fr.
Biollay, 49	1 l. 12 s. à 2 l. 10 s.	Tanneurs.	Paris.	1790	1 94
Idem	2 l.	*Idem.*	Aix.	1790	1 90
Idem	1 l. 10 s.	*Idem.*	Draguignan.	1790	1 42
Idem	1 l. 10 s.	*Idem.*	Provins.	1790	1 42
Idem	1 l. 4 s.	*Idem.*	Metz.	1790	1 13
Biollay, 51	2 à 3 l.	Bourreliers-selliers.	Paris.	1790	2 36
Idem	2 l.	*Idem.*	Grenoble.	1790	1 90
Idem	2 l.	*Idem.*	Versailles.	1790	1 90
Idem	1 l.	*Idem.*	Provins.	1790	0 95
Idem	1 l.	*Idem.*	Metz.	1790	0 95
Idem	10 l. par mois.	*Idem.*	Besançon.	1790	0 38
Idem	10 l. par mois.	*Idem.*	Limoges.	1790	0 38
Biollay, 29	2 l. 5 s.	Cordonnièrs (moyenne).	Paris.	1790	2 13
Idem	1 l. 10 s.	*Idem.*	Versailles.	1790	1 42
Idem	15 s.	*Idem.*	Limoges.	1790	0 70
Idem	1 l. 4 s. 2 d.	*Idem.*	France.	1790	1 15

SALAIRES DES TAILLEURS, TISSERANDS ET OUVRIERS DU VÊTEMENT.

Hôtel-Dieu, L. CCCXXXIV, 1452.	2 s.	Ouvrier pelletier.	Paris.	1364	0 89
Douet d'Arcq, H. 25.	6 s. 3 d.	Tailleur de robes et valet de chambre du roi.	*Idem.*	1380	2 78
Mém. Dijon, 1858, 255.	13 s. 4 d. par mois	Blanchisseur.	Près Paris.	1384	0 30
Mém. Dijon, 1858, 266.	3 s. 4 d.	Couturier (pour dame).	*Idem.*	1385	1 48
Idem	3 s. 3 d.	Pelletier.	*Idem.*	1385	1 44

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c.
Mém. Dijon, 1858, 310.	1 s. 8 d.	Couturier.	Dijon.	1385	0 73
Douet d'Arcq, A. 280.	5 s.	Tailleur.	Paris.	1387	2 22
Nord, B. 3331 ...	2 s. 6 d.	Ouvrier fourreur.	Flandre.	1404	0 93
Doubs, B. 528....	243 *fra.* par an.	Tailleur ordinaire du duc de Bourgogne.	Bourgogne.	1424	4 43
A. Saintonge, VI, 57.	2 s. 6 d.	Tapissier.	Saintes.	1450	0 70
Hanauer, II, 488..		Maître tailleur.	Alsace.	1457	0 66
Idem		Ouvrier tailleur.	*Idem.*	1457	0 50
Beaurepaire, 241..	4 l. 10 s. par an.	Couturier.	Haute-Normandie.	1485	0 10
Idem	30 l. par an.	Blanchisseur.	*Idem.*	1491	0 55
D. Morice, III, 802.	120 l. par an.	Tailleur (chez la reine Anne).	Bretagne.	1498	2 22
D. Morice, III, 803.	100 l. par an.	Tapissier (*idem*).	*Idem.*	1498	1 85
Nord, B. 3334...	6 s.	Chaussetier (de l'archiduc-roi d'Espagne)	Arras.	1501	1 39
Idem	6 s.	Fourreur de robes (*idem*).	*Idem.*	1501	1 39
Idem	6 s.	Brodeur (*idem*).	*Idem.*	1501	1 39
Hanauer, II, 488 .		Maître tailleur.	Alsace.	1511	0 40
Idem		Ouvrier tailleur.	*Idem.*	1511	0 36
Orléa., 1862, 451 .	6 l. par an.	Couturier.	Orléans.	1521	[0 10]
Nord, B. 3358....	5 s. par.	Compagnon couturier (chez la reine de Hongrie).	*Malines.*	1536	1 21
H. Soissons, 418..	9 l. et 2 esseins blé.	Apprentissage d'un couturier (durant deux ans).	Soissons.	1547	[30 fr.]
Gouberville, p. 93.	5 s.	Maître tailleur avec ses deux valets ensemble.	Cotentin.	1557	[0 83]
Dr Puech, p. 245..	150 à 50 l.	Apprentissage d'un marchand drapier (durant deux ans).	Nîmes.	1592	[200 fr.]
Idem	20 à 30 l.	Apprentissage d'un chaussetier durant deux ans.	*Idem.*	1592	[64 fr.]
Dr Puech, p. 262..	30 à 100 l.	Apprentissage d'un tailleur (durant deux ans).	*Idem.*	1592	[167 fr.]

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c.
Dr Puech, p. 262..	40 à 75 l.	Apprentissage d'un cordonnier (durant deux ans).	Nîmes.	1592	[141 00]
Cher, E. 893	40 l. par an.	Tailleur (au service d'un particulier).	Berry.	1604	0 38
Seine-et-Oise, E. 5040.	48 l.	Apprentissage d'un tailleur.	Seine-et-Oise	1608	[114 00]
Bert. Lacabane, 339.	48 l.	*Idem* d'un tailleur d'habits (durant dix-huit mois).	Brétigny-s-Orge.	1608	[114 00]
Seine-et-Oise, E. 4562.	60 l. par an.	Tisserand en toile (tenu de faire cinq aunes par jour).	Seine-et-Oise	1610	0 57
Bert. Lacabane, 339.	33 l.	Apprentissage d'un passementier (durant deux ans).	Brétigny-s-Orge.	1615	[68 00]
Hanauer, II, 488 ..		Maître tailleur.	Alsace.	1623	0 39
Idem		Ouvrier tailleur.	*Idem.*	1623	0 36
Yonne, H. 386....	16 s.	Couturier.	Sens.	1625	1 66
Guyot, p. 48......		Tailleur.	Lorraine.	1626-1650	0 96
Corrèze, E. 399...	21 l.	Apprentissage d'un tailleur (durant un an).	Limousin.	1630	44 fr.
Yonne, H. 389....	8 s.	Tailleur d'habits.	Sens.	1649	0 72
Guyot, p. 48		Tailleur.	Lorraine.	1651-1675	1 05
Bert. Lacabane, 339.	18 l. pour 3 mois	Tisserand.	Brétigny-s-Orge.	1658	0 46
H. Soissons, 539..	25 s.	Tailleur.	Soissons.	1660	2 03
Gard, H. 322	5 à 6 s.	Tailleur couturier.	Nîmes.	1665	0 44
Guyot, p. 48		Tailleur.	Lorraine.	1676-1700	1 22
Gard, H. 625.....	5 s.	*Idem.*	Nîmes.	1687	0 36
Hanauer, II, 488..		Ouvrier tailleur.	Alsace.	1700	0 40
Guyot, p. 48		Tailleur.	Lorraine.	1701-1725	0 83
Idem		*Idem.*	*Idem.*	1726-1750	0 93
Lefort, p. 13	50 l. par an.	*Idem.*	Rouen.	1730	0 20
Lefort, p. 14	50 à 60 l. par an.	Conducteur manuf. de toiles.	*Idem.*	1730	0 22

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c.
Soc. Laon, 1853, 194.	8 à 30 s.	Ouvrier tisserand.	Laon	1731	0 90
Idem	40 s.	Ouvrier tisserand (habileté exceptionnelle).	*Idem.*	1731	1 90
Lefort, p. 11	8 s.	Peigneurs de laine.	Normandie.	1737	0 37
Guyot, p. 48		Tailleur.	Lorraine.	1751-1775	0 56
Corrèze, E. 700	60 l. par an.	Ouvrier chapelier.	Tulle.	1755	0 22
Hanauer, II, 488		Ouvrier tailleur.	Alsace.	1760	0 34
H. Soissons, 1154.	250 l. par an.	Maître tisserand.	Soissons.	1766	0 67
Biollay, 40	14 à 35 s.	Ouvriers drapiers.	Sedan.	1775	1 16
Guyot, p. 48		Tailleur.	Lorraine.	1776-1800	0 92
Lefort, p. 12	24 s.	Chapelier.	Normandie.	1780	1 13
A. Young (Es.), 383.	9 *s.*	*Ouvrier en dentelle.*	*Catalogne.*	1788	0 56
A. Young (Es.), 382.	6 *s.*	*Ouvrier (fileur de laine).*	*Idem.*	1788	0 37
Idem	11 *s.*	*Cardeur.*	*Idem.*	1788	0 69
Biollay, 34	1 l. 6 s.	Tailleur (moyenne).	France.	1790	1 23
Idem	2 l.	*Idem.*	Paris.	1790	1 90
Biollay, 40	1 l.	Tisserands en soie.	Haute-Loire.	1790	0 95
Idem	2 l. 5 s.	*Idem.*	Doubs.	1790	2 13
Idem	1 l. 10 s.	*Idem.*	Rhône et Loire.	1790	1 42
Biollay, 39	1 l. 7 s.	Tisserands en laine.	France.	1790	1 27
Biollay, 37	1 l. 5 s.	Tisserand en toile.	Paris.	1790	1 18
Biollay, 30	2 l. 5 s.	Chapelier (moyenne).	*Idem.*	1790	2 13
Idem	1 l. 8 s.	*Idem.*	France.	1790	1 33
Biollay, 31	250 ou 300 l. par an.	Garçons fourreurs.	Paris.	1790	0 70
Tausserat, 25	10 s.	Tailleurs d'habits *nourris.*	Cher.	An II	0 47

SALAIRES DES COUTURIÈRES, FILEUSES, OUVRIÈRES DU VÊTEMENT.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c
Richard, 365	6 d.	Matelassières.	Artois.	1314	0 33
Mém. Dijon, 1858, 290.	20 s. par mois.	Blanchisseuse.	Dijon.	1385	0 40
Nord, B. 3265	2 s.	Couturière.	Flandre.	1394	0 46
Aube, G. 417.....	10 d.	*Idem.*	Près Troyes.	1402	0 30
Beaurepaire, 235..	6 l. 15 s. par an.	Blanchisseuse.	Haute-Normandie.	1409	0 20
Orléa , 1862, 452.	10 d.	Couturière.	Orléans.	1453	0 23
Beaurepaire, 238..	20 l. par an.	Blanchisseuse.	Haute-Normandie.	1488	0 37
Idem	50 s. par an.	Blanchisseuse (nourrie).	*Idem.*	1504	0 05
Hanauer, II, 482..		Couturière (nourrie).	Alsace.	1523	0 23
Côte-d'Or, XI, 260.	2 s.	Couturière.	Dijon.	1548	0 33
Gouberville, p. 79.	6 d.	*Idem.*	Cotentin.	1553	0 08
H. Mézières, E. 21.	4 l.	Couturière en drap (apprentissage d'une).	Mézières.	1571	[illegible]
H. Soissons, 494..	21 l.	Apprentissage d'une couturière.	Soissons.	1607	[50 19]
Hanauer, II, 482..		Couturière.	Alsace.	1619	0 26
H. Soissons, 532..	30 l.	Apprentissage d'une couturière.	Soissons.	1649	[54 60]
Lozère, G. 666 ...	12 s.	Couturière.	Mende.	1677	0 89
Hanauer, II, 482..		*Idem.*	*Bâle.*	1686	0 15
Bert. Lacabane, 338.	100 l.	Apprentissage d'une couturière (durant deux ans).	Brétigny-s-Orge.	1696	[148 fr.]
Corrèze, 1883, 113.	50 l. par an.	*Idem.*	Tulle.	1700	[74 00]
H. Soissons, 1150.	60 l.	Couturière.	Soissons.	1704	0 29
Lefort, p. 11	20 s.	Brodeuse.	Rouen.	1710	1 20
Seine-et-Oise, E. 4997.	150 l.	Apprentissage d'une couturière nourrie durant deux ans.	Bougival.	1740	1 12

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c
Seine-et-Oise, E. 4997.	225 l.	Apprentissage d'une couturière nourrie quatre durant ans	Bougival	1745	[213 fr.]
B. Corrèze, 1883, 113.	65 l.	Apprentissage d'une couturière tailleuse durant deux ans.	Tulle.	1754	[62 00]
Idem	65 l.	*Idem.*	*Idem.*	1754	[62 00]
Idem	40 l.	Apprentissage d'une lingère durant deux ans.	*Idem.*	1754	[38 00]
Soc. Laon, 1853, 190.	6 à 8 s.	Fileuse de toile (moyenne).	Laon.	1770	0 31
Idem	10 à 12 s.	*Idem* (très habile).	*Idem.*	1770	0 49
Biollay, 40.......	9 à 25 s.	Ouvrières drapières.	Sedan.	1775	0 80
Idem	4 à 10 s.	Enfants employés à la manufacture de draps.	*Idem.*	1775	0 32
A. Young (It.) 340.	3 *ou* 4 *bajocchi.*	*Fileuse de chanvre.*	*Bologne.*	1788	0 18
Idem	1 *paulo.*	*Femme (dévidant de la soie.*	*Florence.*	1788	0 56
Biollay, 33.	300 l. par an.	Modistes.	Paris.	1790	1 14
Idem	1 l.	Couturières et lingères.	*Idem.*	1790	0 95
Idem	14 s.	*Idem.*	Versailles.	1790	0 66
Idem	12 s. (plus la soupe).	*Idem.*	Limoges.	1790	0 56
Idem	8 s.	*Idem.*	Metz.	1790	0 38
Idem	9 s. 8 d.	*Idem* (été).	Villefranche.	1790	0 45
Idem	6 s. 6 d.	*Idem* (hiver).	*Idem.*	1790	0 30
Biollay, 31.	140 ou 150 l. par an.	Filles de boutique (chez les fourreurs).	Paris.	1790	0 55
Idem	10 à 12 s.	Ouvrières (chez les fourreurs).	*Idem.*	1790	0 51

SALAIRES DES BOUCHERS, BOULANGERS, OUVRIERS DE L'ALIMENTATION.

Ord. Sénéchal....	2 s. 6 d. par semaine.	Garçon boulanger.	Poitiers.	1307	0 33
Richard, 138.....	5 l. 6 s. par an.	Pâtissier.	Arras.	1328	0 26
Orléa., 1862, 453.	6 l. 5 s. par an.	Tueur de bœufs et de porcs.	Orléans.	1358	0 18

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c.
Hanauer, II, 110..	(2 fr. 06 par semaine).	Garçon meunier.	Colmar.	1361	0 34
Nord, B. 3285....	3 s. fl.	Boucher.	*Hainaut.*	1384	0 83
Aube, G. 338.....	6 s. 3 d.	Pêcheur (fournissant ses engins).	Près Troyes.	1385	2 78
Beaurepaire, 234 .	8 l par an.	Brasseur.	Rouen.	1401	0 24
Nord, B. 3309....	40 l. t. par an.	Maître-pêcheur	*Hainaut.*	1405	1 20
Beaurepaire, 256 .	2 s. 1 d.	Boulanger.	Normandie.	1408	0 78
Idem	20 d.	Aide-boulanger.	*Idem.*	1408	0 60
Beaurepaire, 236 .	20 l. par an.	Brasseur.	Haute-Normandie.	1434	0 52
Idem	15 l. par an.	Boulanger.	*Idem.*	1434	0 39
Beaurepaire, 235 .	16 l. par an.	Brasseur.	Fécamp.	1438	0 41
Idem	12 l. par an.	Aide-brasseur.	*Idem.*	1438	0 31
Orléa., 1862, 453 .	7 l. 16 s. 8 d. p. an	Boulanger.	Orléans.	1444	0 20
Beaurepaire, 236 .	7 l. par an.	*Idem.*	Haute-Normandie.	1450	0 16
Beaurepaire, 233.	15 l. par an.	Ouvrier boulanger.	Rouen.	1451	0 34
Beaurepaire, 237..	12 l. par an.	Boulanger.	Haute-Normandie.	1459	0 25
Beaurepaire, 235 .	16 l. par an.	*Idem.*	Fécamp.	1465	0 34
Idem	7 l. par an.	Aide-boulanger.	*Idem.*	1465	0 15
Orléa., 1862, 454 .	10 l. par an.	Boulanger.	Orléans.	1482	0 20
Beaurepaire, 234..	6 l. par an.	*Idem.*	Haute-Normandie.	1485	0 13
Beaurepairé, 237..	6 l. par an.	*Idem.*	*Idem.*	1496	0 10
Com. Côte-d'Or, VI, 443.	3 gros.	A un boucher « pour tuer une vache et mettre les tripes au pot ».	Bourgogne.	1504	[0 69]
Beaurepaire, 237.	8 l. 10 s. par an	Boulanger.	Haute-Normandie.	1509	0 16
Orléa., 1862, 454 .	8 l. 15 s. par an.	*Idem.*	Orléans.	1513	0 14
Aube, G. 390	4 s. 5 d.	Pêcheur (travaillant avec ses filets).	Près Troyes.	1520	0 85
Orléa., 1862, 454 .	12 l. par an.	Boulanger.	Orléans.	1521	0 18

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c.
Orléa., 1862, 454..	12 l. par an.	Boulangers.	Orléans.	1533	0 18
Idem	12 l. par an.	*Idem.*	*Idem.*	1536	0 18
Idem	20 l. par an.	Meunier.	*Idem.*	1550	0 26
Bert. Lacabane, 336.	36 l.	Apprentissage d'un garçon boulanger durant six mois.	Brétigny-s-Orge.	1691	[75 00]
Seine-et-Oise, E. 5182.	36 l.	Boulanger, contrat d'apprentis durant six mois.	*Idem.*	1691	[75 00]
Orléa., 1862, 455..	36 l. par an.	Boulanger.	Orléans.	1622	0 25
Idem	42 l. par an.	*Idem.*	*Idem.*	1649	0 25
Bert. Lacabane, 336.	3 ans de travail.	Garçon boucher (frais d'apprentis.).	Brétigny-s-Orge.	1658	
Seine-et-Oise, E. 5526.	50 l.	Contrat d'apprentis. d'un vinaigrier durant deux ans.	Seine-et-Oise	1665	[81 00]
Bert. Lacabane, 336.	22 l.	Garçon boucher (frais d'apprentis. d'un) durant deux ans.	Brétigny-s-Orge.	1676	[32 00]
Orléa., 1862, 455..	60 l. par an.	Boulanger.	Orléans.	1709	0 25
Lefort, p. 13	60 l. par an.	*Idem.*	Rouen.	1730	0 19
Idem	12 l. par an.	Garçon boulanger.	*Idem.*	1730	0 04
Bert. Lacabane, 78.	10 l. par mois.	Garçon meunier.	Brétigny-s-Orge.	1752	0 38
Gard, H. 289	120 l. par an.	Cuisinier.	Près Nîmes.	1755	0 38
Idem	60 l. par an.	Marmiton.	*Idem.*	1755	0 19
Idem	[75 l. par an.	Boulanger.	*Idem.*	1755	0 23
A. Young, 338....	20 à 40 *zecchini* par an.	*Cuisinier.*	*Bologne.*	1788	1 17
Biollay, 15.	3 à 20 l. par semaine.	Garçons bouchers logés et nourris [1].	Paris.	1790	1 60
Idem	15 l. par mois.	*Idem.*	Versailles.	1790	0 54
Idem	12 l. par mois.	*Idem.*	Metz.	1790	0 41
Idem	150 l. par an.	*Idem.*	Provins.	1790	0 45
Idem	150 l. par an.	*Idem.*	Besançon.	1790	0 45
Idem	60 l. par an.	*Idem.*	Limoges.	1790	0 15
Idem	4 l. 10 s. à 8 l. par semaine.	Garçons boulangers (nourris, mais sans vin).	Paris.	1790	0 90

(1) Il y avait, pour les garçons payés au mois ou à la semaine, chômage du premier jour de Carême jusqu'à Pâques.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c.
Biollay, 15	18 l. par mois.	Garçons boulangers (nourris, mais sans vin).	Versailles.	1790	0 64
Idem	12 l. par mois.	*Idem.*	Provins.	1790	0 41
Idem	8 l. par mois.	*Idem.*	Metz.	1790	0 29
Idem	9 l. par mois.	*Idem.*	Limoges.	1790	0 32
Idem	9 à 12 l. par mois.	*Idem.*	Besançon.	1790	0 35
Idem	18 l. par mois.	*Idem.*	Aix.	1790	0 64
Biollay, 16	80 à 200 l. par an.	Garçon brasseur.	Paris.	1790	0 42
Idem	122 à 275 l. par an.	Garçon charcutier.	*Idem.*	1790	0 60
Idem	150 l. par an.	*Idem.*	Versailles.	1790	0 45
Idem	1 l. 13 s.	Garçon distillateur	Paris.	1790	1 75
Idem	1 l. 15 s. à 2 l. 5 s.	*Idem* épicier.	*Idem.*	1790	2 15
Idem	150 à 200 l. p. an.	*Idem* limonadier.	*Idem.*	1790	0 52
Idem	120 à 240 l. p. an.	Garçons marchand de vin.	*Idem.*	1790	0 52
Idem	12 à 20 l. p. mois.	*Idem* pâtissiers.	*Idem.*	1790	0 56
Idem	140 l. par an.	*Idem.*	Versailles.	1790	0 42
Idem	100 à 260 l. p. an.	Garçons vinaigriers.	Paris.	1790	0 52
Idem	300 à 400 l. p. an.	*Idem* cuisiniers.	*Idem.*	1790	1 05
Idem	150 l. par an.	Aides de cuisine.	*Idem.*	1790	0 45
Idem	80 à 100 l. par an	Filles de service.	*Idem.*	1790	0 25

SALAIRES DES OUVRIERS DE L'AMEUBLEMENT.

Richard, 307	16 d. à 2 s.	Sculpteur sur bois.	Artois.	1299	1 33
Richard, 308	22 d.	*Idem* (ébéniste).	*Idem.*	1302	1 21
Idem	18 d.	*Idem* (pour meubles).	*Idem.*	1304	0 99
Beaurepaire, 246	6 s.	Huchier (ébéniste).	Près Rouen.	1398	2 20
H. St-Jacques, L. 173.	3 s. 6 d.	Coultier (matelassier) et son aide.	Paris.	1409	0 65
Beaurepaire, 243	3 s.	Huchier (ébéniste).	Rouen.	1410	1 13
Aube, G. 2562	44 l. par an.	Ouvriers d'orgues.	Troyes.	1433	1 10

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c.
Beaurepaire, 244..	5 s.	Huchier (ébéniste).	Rouen.	1438	1 63
Idem	2 s. 6 d.	Son aide.	*Idem.*	1438	0 81
Calonne, N. p. 237.	2 s. 4 d.	Huchiers.	Amiens.	1459	0 60
Beaurepaire, 250..	5 s.	Huchier (ébéniste).	Haute-Normandie.	1478	1 31
Beaurepaire, 245..	3 s. 4 d.	*Idem.*	Dieppe.	1479	0 86
Dom Morice, III, 382.	16 l. Bret. par an.	Tapissier (chez la vicomtesse de Rohan).	Bretagne.	1480	0 30
Beaurepaire, 238..	24 l. par an.	Huchier.	Haute-Normandie.	1485	0 50
Calonne, N. p. 230.	6 s.	*Idem.*	Amiens.	1499	1 39
Nord, B. 3334....	12 s.	Tapissier de (l'archiduc-roi d'Espagne).	Arras.	1501	2 78
Idem	6 s.	Aide-tapissier (*idem*).	*Idem.*	1501	1 39
Nord, B. 2746	10 s.	Tapissiers peintres et décorateurs.	*Bruxelles.*	1594	1 55
Nord, B. 2783....	1 *l.* 8 s.	*Tapissier* réparant les *tapisseries.*	*Idem.*	1600	4 35
Seine-et-Oise, E. 5108.	30 l.	Passementier (contrat d'apprentissage durant deux ans).	Brétigny-s-Orge.	1615	[62 00]
Lot-et-Gar. (Francescas, CC. 4).	4 l. 10 s. par an.	Gages de l'horloger communal.	Lot-et-Garonne.	1637	[8 28] par an
H. St-Jacques, A. 553.	100 l.	Apprentissage de tapissier (chez Me Jean Poquelin le jeune).	Paris.	1655	[163 fr.]
Corrèze, E. 450...	3 l. par mois.	Tapissier.	Tulle.	1671	0 21
Gard, G. 1476	25 s.	*Idem.*	Nîmes.	1729	1 18
Gard, G. 740	36 s.	*Idem.*	*Idem.*	1730	1 70
Cher, B. 4241.....	8 l. par mois.	Compagnon tanneur.	Saint-Amand.	1783	0 30
Biollay, 46	22 l. par mois.	Potiers de terre.	Provins.	1790	0 80
Idem	15 s.	*Idem.*	Metz.	1790	0 70
Idem	150 à 250 l. p. an.	Chandeliers.	Paris.	1790	0 75
Idem	1 l. 5 s.	*Idem.*	*Idem.*	1790	1 18
Biollay, 45	2 l. 5 s. à 6 l.	Orfèvres.	*Idem.*	1790	4 00
Idem	3 l.	*Idem.*	Versailles.	1790	2 85

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c.
Biollay, 45	2 l. 13 s.	Orfèvres.	Grenoble.	1790	2 50
Idem	2 l.	*Idem.*	Besançon.	1790	1 90
Biollay, 44	1 l. 10 s. à 3 l.	Potiers d'étain.	Paris.	1790	2 11
Idem	1 l. 4 s.	*Idem.*	Metz.	1790	1 13
Idem	1 l. 16 s.	*Idem.*	Grenoble.	1790	1 70
Idem	1 l. 10 s.	*Idem.*	Besançon.	1790	1 42
Biollay, 42	2 l.	Chaudronniers.	Versailles.	1790	1 90
Idem.	1 l. 15 s.	*Idem.*	Besançon.	1790	1 65
Idem	1 l. 10 s.	*Idem.*	Limoges.	1790	1 42
Idem	8 s.	*Idem.*	Provins.	1790	0 38
Idem	4 l.	Couteliers.	Paris.	1790	3 80
Idem	1 l. 4 s.	*Idem.*	Versailles.	1790	1 13
Idem	1 l. 12 s. à 2 l.	*Idem.*	Limoges.	1790	1 70
Idem	2 l. 3 s.	*Idem.*	Grenoble.	1790	2 03
Biollay, 24.	1 l. 16 s.	Matelassiers.	Paris.	1790	1 70
Idem	12 s.	Matelassière.	Besançon.	1790	0 56
Idem	1 l. 16 s. à 4 l. 10 s.	Ebénistes et tourneurs.	Paris.	1790	3 00
Idem	2 à 3 l.	*Idem.*	Versailles.	1790	2 37
Idem	1 l. à 1 l. 10 s.	*Idem.*	Metz.	1790	1 18
Idem	1 l. 5 s. à 1 l. 10 s.	*Idem.*	Besançon.	1790	1 26

SALAIRES DE PROFESSIONS DIVERSES.

B. Chartes, 4e série, V, 60.	20 l. par an.	Arpenteur (des forêts).	Champagne.	1287	1 28
Rec. Off. Exch., 39.	3 d. sterl.	Marinier.	Bretagne.	1344	0 79
Rec. Off. Exch., 14.	6 d. sterl.	Connétable ou patron de navire.	*Idem.*	1344	1 58
Idem	1 d. sterl.	« Page » (ou valet) de navire.	*Idem.*	1344	0 26
Delav. Le Roulx, I, 64.	3 s. 9 d.	Arpenteur.	Tours.	1359	1 35

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c.
Beaurepaire, 408..	14 blancs.	Architecte sculpteur.	Rouen.	1473	1 82
Douet d'Arcq, H. 360.	1 l. 13 s.	Peintre (artiste enlumineur) avec un compagnon.	Tours.	1478	[8 71]
Soc.Charente,1860, p. 142.	35 l. par an.	Enlumineur.	Cognac.	1510	0 62
Idem	24 l. par an.	Écrivain (copiste).	*Idem.*	1510	0 44
Orléa., 1862, 444..	4 s. 2 d.	Conducteur de travaux.	Orléans.	1513	0 81
Aube, G. 1281....	104 l. par an.	Architecte.	Troyes.	1518	1 60
Henne, V, 250....	12 escal.	Arpenteur (seul).	Flandre.	1550	2 53
Idem	16 escal.	*Idem* avec un aide.	*Idem.*	1550	3 37
Nord, B. 2502....	7 l.	Ingénieur architecte.	*Bruxelles.*	1553	28 00
Orléa., 1862, 444 .	10 à 12 s.	Conducteur d'ouvriers maçons.	Orléans.	1563	1 70
Idem	6 à 7 s.	Conducteur de travaux.	*Idem.*	1564	1 01
Orléa., 1862, 456 .	15 l. par mois.	Conducteur des travaux de la ville.	*Idem.*	1591	1 80
Orléa., 1862, 444..	15 s.	Conducteur de travaux.	*Idem.*	1591	1 93
Idem	15 s.	*Idem.*	*Idem.*	1595	1 93
Hôtel-Dieu, L. CCCXXXIV, 1452 .	4 l.	Grand arpenteur de France.	Nîmes.	1612	9 56
Gard, G. 616.....	5 l.	Architecte-vérificateur [1].	Paris.	1618	10 40
Corrèze, E. 496 ..	20 l.	Apprentissage d'un imprimeur	Tulle	1623	[41 60
Agen, CC. 227....	50 liv. par an.	Imprimeur.	Agen.	1654	0 27
H. Tournus, H. 90.	5 l. par mois.	Scribe ou clerc.	Bourgogne.	1720	0 25
H. Soissons, 313..	2 s. par fosse.	Au fossoyeur du cimetière [2].	Soissons.	1726	[0 12]
Lefort, p. 10....	10 s.	Terrassier.	Rouen.	1728	0 47
Boulogne, 152....	12 s.	*Idem.*	Boulogne-s-Mer.	1735	0 56
Lefort, p. 14	75 l. par an.	Frotteur de l'archevêché (nourri).	Rouen.	1743	0 30
Idem	290 l. par an.	*Idem.*	*Idem.*	1743	1 16
Hérault, C. 2709..	20 s.	Mineur piqueur.	Mende.	1747	0 95

[1] Voyez t. IV, p. 46, 47 et 48 des traitements *annuels* d'architectes municipaux, et t. IV, p. 71, des honoraires d'architectes pour consultations et plans dressés.
[2] Voyez aussi t. IV, p. 73, « Gratifications et indemnités diverses ».

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c
Lefort, p. 19.....	1 s.	Au décrotteur, pour cirer les souliers [1].	Rouen.	1750	0 05
Hérault, C. 2721..	1 l. 7 s.	Mineurs flamands.	Carmaux. Languedoc.	1754	1 27
Idem	250 l. par an.	Mesureur de charbon aux mines.	*Idem*.	1754	0 65
Corrèze, E. 1121..	8 l.	Arpenteur.	Limousin.	1780	7 60
Boulogne, 472....	2 s. 6 d. p. heure.	Écrivain public.	Boulogne-s-Mer.	1781	1 10
Lot, C. 511..	8 à 25 s.	Ouvriers aux ateliers de réparation ou entretien des chemins	Montauban.	1785	0 78
A. Saintonge. VI, 340.	400 l. par an.	Gardien de parc à huîtres.	Marennes.	1787	1 28
A. Young (It.), 339.	3 *paoli*.	*Imprimeurs*.	*Parme*.	1788	1 70
Biollay....	5 l.	Imprimeurs typographes.	Paris.	1790	4 75
Idem	2 l. 10 s. à 3 l.	*Idem*.	Besançon.	1790	2 60
Idem	1 l. 10 s.	*Idem*.	Metz.	1790	1 42
Biollay, 27.......	1 l. 10 s.	Blanchisseuses (avec le dîner).	Paris.	1790	1 42
Idem	1 l. 14 s.	*Idem* (sans le dîner).	*Idem*.	1790	1 60
Idem	1 l. 4 s.	*Idem*.	Versailles.	1790	1 13
Idem	8 s.	*Idem*.	Quimperlé et Provins.	1790	0 38
Idem	12 s.	*Idem*.	Besançon.	1790	0 56
Idem	12 s. (plus la soupe).	*Idem*.	Limoges.	1790	0 56
Idem	6 s. 8 den.	*Idem*.	Cognac.	1790	0 31
Idem	5 s.	*Idem* (nourries).	Civray.	1790	0 23
Idem	10 s.	*Idem* (non nourries).	*Idem*.	1790	0 47
Idem	10 s.	*Idem*.	Bernay.	1790	0 47
Idem	5 s. 4 d.	*Idem* (nourries).	Tartas.	1790	0 24

[1] Voyez t. IV, p. 70 et suiv. « Gratifications et indemnités diverses ».

SALAIRES D'OUVRIERS SANS DÉSIGNATION.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par jour
					fr. c.
Ord. Séné........	8 à 9 d.	Ouvrier (métiers divers).	Poitiers.	1307	0 47
Richard, 134	12 à 24 d.	Ouvriers (divers).	Artois.	1326	0 91
Périgueux, CC. 63.	12 s. p. semaine.	Maître ouvrier.	Périgueux.	1352	0 72
Beaurepaire, 241 .	4 s. 3 d.	Ouvriers (divers corps d'état)	Rouen.	1381	1 89
Aube, G. 342.....	5 s.	Ouvriers.	Troyes.	1390	1 87
Loiret, A. 1994...	3 s.	Ouvriers (en général).	Orléans.	1413	1 01
Soc. Allier, XVI, 399.	2 s. 6 d.	Ouvrier.	Moulins.	1416	0 85
Aube, G. 1568....		Ouvriers divers.	Troyes.	1487	1 13
Idem		Ouvrier.	*Idem.*	1488	0 76
Henne, V, 250....	4 s.	Maître ouvrier (en moyenne).	Flandres.	1550	0 84
D'après Vauban...	22 à 45 s.	Ouvriers (de métier).	Paris (Moyenne.)	1700	2 48
D'apr. Boisguilbert	40 à 50 s.	*Idem.*	*Idem.*	1700	3 32
D'après Vauban...	18 s.	*Idem.*	Province.	1700	1 33
Dupré St-Maur ...	5 à 15 s.	Ouvriers (divers).	Près Paris.	1719	0 45
Ar. Nat. AD. + avril.	16 s.	*Idem* militaires (en campagne): maîtres ouvriers.	France.	1735	0 75
Idem	13 s.	Compagnons.	*Idem.*	1735	0 61
Idem	8 s.	Apprentis.	*Idem.*	1735	0 37
Hérault, C. 2708..	12 s.	Journée d'ouvrier.	Gévaudan.	1746	0 56
Hérault, C. 2709..	15 s.	Ouvrier.	Mende.	1747	0 70
Hérault, C. 2721.	17 s.	Ouvriers mineurs.	Languedoc.	1754	0 80
Landes, H. 148...	6 s.	Ouvrier (de métier).	Landes.	1758	0 28
Boulogne, 559....	15 s.	Ouvriers.	Boulogne-s-Mer.	1787	0'70
A. Young (Es.) 383.	22 *s.* 1/2 à 33 *s.* (*de France*).	*Ouvrier.*	*Barcelone.*	1788	1 60
Idem	*moyenne* 25 *s.*	*Idem.*	*Idem.*	1788	1 40
Biollay, 22	10 à 15 s.	Ouvrier de métier, nourris (en moyenne).	France.	1790	0 59
Idem	1 l. à 1 l. 10 s.	*Idem* (non nourris).	*Idem.*	1790	1 18

PRIX D'ESCLAVES DES DEUX SEXES.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de chaque
					fr c.
Cibrario, II, 291..	36 *perperi.*	*Jeune esclave femme.*	*Constantinople.*	1367	226 80
Pyr.-Orient., B. 117.	28 l. 1 s. bar.	Femme esclave tartare jaune, âgée de 30 ans achetée par un tailleur).	Perpignan.	1368	343 00
Pyr.-Orient., B. 116.	22 l. bar.	Esclave enceinte âgée de 23 ans de la race des Tartares achetée par un apothicaire.	*Idem.*	1368	290 00
Pyr.-Orient., B. 120.	24 l. bar.	Femme esclave appartenant à un pareur de drap.	*Idem.*	1369	294 00
Pyr.-Orient., B. 123.	22 l.	Fille esclave turque tartare âgée de douze ans, vendue à un drapier.	*Idem.*	1370	269 50
Pyr.-Orient., B. 124.	30 l.	Fille esclave blanche, de race tartare turque, baptisée et achetée par un prêtre.	*Idem.*	1371	367 50
Idem	23 l.	*Idem* âgée de 16 ans.	*Idem.*	1371	281 75
Pyr.-Orient., B. 126.	49 l.	*Idem* avec son fils, âgé de 10 jours.	*Idem.*	1371	600 00
Pyr.-Orient., B. 128.	30 l.	Esclave (femme) de race tartare (turque) vendue par un couvent à un coutelier.	*Idem.*	1373	367 50
Pyr.-Orient., B. 131.	27 l. 10 s.	Esclave femme grecque, âgée de 35 ans.	*Idem.*	1375	330 00
Idem	30 l.	*Idem* turque baptisée.	*Idem.*	1375	367 50
Idem	23 l.	*Idem* âgée de 16 ans.	*Idem.*	1375	281 00
Pyr.-Orient., B. 134.	27 l. 10 s.	Femme esclave turque âgée de 22 ans.	*Idem.*	1378	330 00
Idem	31 l. 11 s.	*Idem* âgée de 16 ans.	*Idem.*	1378	379 00
Pyr.-Orient., B. 135.	38 l.	Garçon esclave baptisé, race turque, âgé de 13 ou 14 ans.	*Idem.*	1379	465 00
Cibrario, II, 289..	60 *l. gen.*	*Femme esclave d'origine tartare* âgée de 25 ans.	*Gênes.*	1384	603 36
Pyr.-Orient., B. 187.	6 l. barcel.	Esclave blanche de 35 ans « du genre Buxinorum ».	Perpignan.	1407	73 50
Idem	52 l.	Autre (de race turque).	*Idem.*	1407	636 00

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITES	DATES	PRIX en francs de chaque
					fr. c.
Pyr.-Orient., B. 205.	55 l. barcel.	Esclave noir de race sarrasine âgé de 22 ans.	Perpignan.	1416	672 00
Pyr.-Orient., B. 226.	100 flo.	Homme esclave blanc.	*Idem.*	1425	650 00
Idem	48 l.	Femme *idem.*	*Idem.*	1425	588 00
Pyr-. Orient., B. 227.	60 l.	Fille esclave chrétienne, de race circassienne, âgée de 18 ans.	*Idem.*	1425	735 00
Pyr.-Orient., B. 261.	66 l.	Esclave chrétienne de race turque, âgée de 30 ans.	*Idem.*	1443	584 00
Pyr.-Orient., B. 284.	18 l.	Esclave turc baptisé, âgé de 8 ans.	*Idem.*	1467	160 20
Pyr.-Orient., B. 376.	25 ducato.	Esclave turc (vendu à un notaire).	*Idem.*	1539	257 00

TABLEAU V

TRAVAUX A LA TÂCHE. — PRIX DE FAÇONS

PRIX DU LABOURAGE A LA TÂCHE.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de l'hectare
						fr. c.
La Fleta	l'acre (40 *a*.)	18 *d*.	*Labourage à façon* : trois labours	*Angleterre*.	1290	4 64
Idem	l'acre (40 *a*.)	1 *d*.	*Hersage à façon*.	*Idem*.	1290	0 24
Forestié	4 sétérées (356 *a*).	36 *s*.	Labourage de terre.	Montauban.	1346	5 50
Idem	*Id*.	33 s.	Sarclage de l'avoine et des vesces.	*Idem*	1346	5 50
Ord. Roy. février.	l'arpent (51 *a*)	24 s.	Labourage de terre (à quatre façons).	France.	1351	28 50
Beaurepaire, 259..	4 acres 1/2	100 s.	Labourage (double) de terre.	Près Rouen.	1404	15 31
Idem	l'acre (54 *a*)	15 s.	Labourage de jardin.	*Idem*.	1405	10 20
Idem	l'acre	20 s.	Labour de la vigne.	*Idem*.	1447	10 46
Maulde, Clèves, 7.	par mois	50 l.	Entretien des jardins de la duchesse d'Orléans.	Blois.	1470	264 fr.
H. Soissons, 418..	l'arpent (34 *a*)	9 l.	Labourage à façon.	Soissons.	1547	87 50
H. Soissons, 453..	l'arpent	8 l.	*Idem*.	*Idem*.	1567	72 50
Hautecloque, 179 .	mesure (1 h. 30)	7 l.	Labourage à façon (pour blé).	Artois.	1588	14 00
Idem	mesure 1 h. 30	3 l. 10 s.	*Idem* (pour grains de mars).	*Idem*.	1588	7 00
Cher, B. 3539	boisselée	10 s.	Labourage (à façon).	Près Bourges	1641	12 13
Vaucluse, B. 2395.	éminée	8 s.	*Idem*.	Comtat-Venaissin.	1678	7 55

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de l'hectare
						fr. c.
Nicolaï, Fonds Simiane.		10 s.	Journée de bœuf (estimation).	Dauphiné	1719	[0 61]
Bert. Lacabane, 13.	arpent	4 l.	Deux labours à des guérets.	Brétigny-s-Orge.	1728	11 11
Idem	arpent	4 l. 10 s.	*Idem* avec fumure.	*Idem.*	1728	12 52
Bert. Lacabane, 26.	arpent	4 l.	Une façon de labour.	*Idem.*	1736	11 11
Dupré St-Maur ...	arpent	5 s.	Frais d'ensencement du froment.	Près Paris.	1739	[0 67]
Bert. Lacabane, 78.	arpent	5 l. 10 s	Façon de labour.	Brétigny-s-Orge.	1752	15 20
Bert. Lacabane, 12.	arpent	5 l.	Un labour sur terre en jachère.	*Idem.*	1752	13 88
Bert. Lacabane, 102.	arpent	100 s.	Façon de la terre 1 *labour.*	*Idem.*	1755	13 88
Bert. Lacabane, 50.	arpent	4 l.	Labour d'une façon.	*Idem.*	1762	10 52
Beauchet-Filleau . .	boisselée	10 s.	Façon de la terre (prête à être ensemencée).	Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).	1763	3 00
Voltaire, C. p. 126.	arpent	12 l.	Façon de la terre, trois labours.	France.	1770	21 17
H. Cler.-Fer., II, E. 13.	chaque	2 l.	Une journée de labourage à bœufs.	Clermont-Ferrand.	1771	[1 90]
Bert. Lacabane, 107.	arpent	6 l.	Trois façons de labour.	Brétigny-s-Orge (Seine-et-Oise).	1784	16 60
Montaugé, 50.....	chaque	3 l. à 3 l. 10 s.	Journée de bœufs.	Près Toulouse.	1787	[2 85 à 3 30]
Young (It.), 339...	*par stiora*	3 *l.*	*Labour à façon.*	*Florence.*	1788	15 58
Biollay, 494.	arpent	24 l.	Façon de la terre à trois labours.	Clermont (Oise).	1790	52 90
Idem	arpent	18 l.	*Idem.*	Breteuil (Oise).	1790	35 40
Idem	arpent	12 l.	*Idem.*	Chauny (Aisne).	1790	47 50
Idem	arpent	20 l.	*Idem.*	St-Quentin.	1790	43 00
Idem	arpent	40 l.	*Idem.*	Soissons.	1790	110 00
Idem	arpent	22 l.	*Idem.*	Pontoise (Seine-et-O.).	1790	61 64

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de l'hectare
						fr. c.
Biollay, 494	arpent	30 l.	Façon de la terre à trois labours.	Rozoy (Seine-et-Marne).	1790	83 18
Idem	arpent	8 l.	*Idem.*	Verneuil (Eure).	1790	16 25
Idem	arpent	15 l.	*Idem.*	Bernay.	1790	27 75
Idem	arpent	18 l.	*Idem.*	Pt-Audemer.	1790	39 76
Biollay, 492	Journal	5 l. 6 s. 8 d.	Façon d'un journal de charrue.	Cosne.	1790	14 73
Biollay, 493	arpent	5 l.	Labour de la terre.	Provins.	1790	10 60
Biollay, 491	Journée de bœufs	5 l.	Journée de bœufs.	Chateauneuf.	1790	14 75
Idem	*Id.*	8 l. 13 s.	*Idem* (non nourris).	*Idem.*	1790	18 15
Idem	*Id.*	2 l.	*Idem* (nourris).	Boussac.	1790	1 90
Beaurepaire-Sta., 1789, p. 73.	acre	20 l.	Labourage à façon.	Tonnerville (Seine-Inf.).	1790	35 00
Idem	acre	15 l. et la dînée des chevaux.	*Idem.*	Toussaints (Seine-Inf.).	1790	27 00
Tausserat, 25.....	la boisselée	2 l. 5 s.	Labourage des terres, *en bon blé.*	Lury (Cher).	1793	41 48
Idem	la boisselée	1 l. 2 s.	*Idem en menu blé.*	*Idem.*	1793	20 52

PRIX DU BATTAGE ET MOUTURE DU GRAIN, A LA TÂCHE.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de l'hectol.
						fr. c.
Thorold Rogers, I, 320.	quarter	2 *d.* 1/2	*Battage et vannage du froment.*	*Angleterre.*	1259-1270	0 25
Idem	quarter	2 *d.* 3/4	*Idem.*	*Idem.*	1271-1280	0 17
Idem	quarter	3 *d.*	*Idem.*	*Idem.*	1281-1290	0 30

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de l'hectol.
						fr. c.
La Fleta	quarter	2 *d.*	*Battage du froment à façon.*	*Angleterre.*	1290	0 20
Idem	quarter	1 *d.*	*Idem de l'orge.*	*Idem.*	1290	0 09
Idem	quarter	1 d.	*Vannage du blé.*	*Idem.*	1290	0 09
Thorold Rogers, I, 320.	quarter	2 *d.* 1/2	*Battage et vannage du du blé.*	*Idem.*	1291-1300	0 25
DupréSt-Maur,p.5.	setier	7 d.	Mouture de blé.	Près Paris.	1294	0 30
Du Chatellier.....	par muid	18 d.	Battage du blé.	France.	1300-1350	0 58
Thorold Rogers, I, 320.	quarter	3 *d.*	*Battage et vannage du froment.*	*Angleterre.*	1301-1310	0 27
Idem	quarter	3 *d.*	*Idem.*	*Idem.*	1311-1320	0 27
Idem	quarter	2 d. 1/8	*Idem.*	*Idem.*	1321-1330	0 26
Idem	quarter	3 *d.*	*Idem.*	*Idem.*	1331-1340	0 27
Bul. Anjou	par muid	12 s.	Battage du froment.	Anjou.	1335	0 38
Idem	par muid	8 s.	*Idem* de l'avoine.	*Idem.*	1335	0 25
Dupré St-Maur, p. 16.	par muid	5 s. 2 d.	Battage du grain.	Près Paris.	1339	0 16
Thorold Rogers, I, 320.	quarter	3 *d.* 1/8	*Battage et vannage du froment.*	*Angleterre.*	1341-1350	0 27
Dupré St-Maur, p. 24.	par muid	18 s.	Battage du grain.	Seine-et-Oise	1350	0 58
Du Chatellier.....	par muid	12 s.	*Idem* du blé.	France.	1350-1400	0 23
Idem	par muid	8 s.	*Idem* de l'avoine.	*Idem.*	*Id.*	0 15
Thorold Rogers, I, 320.	quarter	3 d. 1/2	*Battage et vannage du froment.*	*Angleterre.*	1351-1360	0 28
Idem	quarter	4 *d.*	*Idem.*	*Idem.*	1361-1370	0 32
Idem	quarter	4 *d.* 1/2	*Idem.*	*Idem.*	1371-1380	0 36
Idem	quarter	3 *d.* 1/4	*Idem.*	*Idem.*	1381-1390	0 26
Beaurepaire, 260..	le muid	24 s.	Battage du blé.	Seine-Infér.	1388	0 39

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de l'hectol.
						fr. c.
Thor. Rogers, I, 320.	quarter	3 *d.*	*Battage et vannage du froment.*	*Angleterre.*	1391-1400	0 25
Beaurepaire, 260..	8 mines	28 d.	Vannage du blé.	Seine-Infér.	1399	0 05
Hanauer, II, 548..			Battage du froment.	Alsace.	1401-1425	0 52
Idem			*Idem* de l'avoine.	*Idem.*	*Id.*	0 28
Thor. Rogers, IV, 525.	quarter	3 d. 3/4	*Battage et vannage du froment.*	*Angleterre.*	1401-1410	0 30
Beaurepaire, 260..	24 mines	22 s. 6 d.	Battage du blé.	Près Rouen.	1404	0 32
Thor. Rogers, IV, 525.	quarter	3 d. 3/4	*Battage et vannage du froment.*	*Angleterre.*	1411-1420	0 23
Idem	quarter	3 *d.* 3/4	*Idem.*	*Idem.*	1421-1430	0 23
Idem	quarter	4 *d.* 1/2	*Idem.*	*Idem.*	1431-1440	0 28
Idem	quarter	4 *d.* 5/8	*Idem.*	*Idem.*	1441-1450	0 28
Orléa., 1862, 438..	muid	1 l. 15 s.	Battage de blé.	Orléans.	1444	2 83
Beaurepaire, 260 .	mine	2 s.	Battage de l'avoine.	Près Rouen.	1449	0 50
Thor. Rogers, IV, 525.	quarter	4 *d.* 1/4	*Battage et vannage du froment.*	*Angleterre.*	1451-1460	0 27
Beaurepaire, 260..	le cent	22 s. 6 d.	Battage du grain (ouvriers nourris).	Haute-Normandie.	1458	[5 85 les 100 gerbes]
Thor. Rogers, IV, 525.	quarter	3 d. 3/4	*Battage et vannage du froment.*	*Angleterre.*	1461-1470	0 20
Delisle, 625	setier	2 s. 3 d.	Mouture du froment.	Bayeux.	1466	0 13
Idem	setier	1 s. 6 d.	*Idem* de l'orge.	*Idem.*	1466	0 09
Thor. Rogers, IV, 525.	quarter	2 *d.* 3/4	*Battage et vannage du froment.*	*Angleterre.*	1471-1480	0 14
Beaurepaire, 260..	muid	12 s. 6 d.	Battage du blé.	Près Rouen.	1473	0 12
Aube, G. 1860....	6 setiers de blé	20 s.	Façon de pain.	Troyes.	1473	0 23
Hanauer, II, 548..			Battage du froment.	Alsace.	1476-1500	0 34
Idem			*Idem* de l'avoine.	*Idem.*	*Id.*	0 25
Thor. Rogers, IV, 525.	quarter	3 *d.*	*Battage et vannage du froment.*	*Angleterre.*	1481-1490	0 15

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de l'hectol.
						fr. c.
H. Soissons, 361..	muid	1 s.	Vannage du blé.	Soissons.	1489	0 02
Thor. Rogers, IV, 525.	quarter	4 d. 1/4	*Battage et vannage du froment.*	*Angleterre.*	1491-1500	0 22
Dupré St-Maur...	setier	1 s. 2 d.	Mouture de blé.	Près Paris.	1492	0 18
Idem	setier	4 s.	Cuisson de la farine.	*Idem*	1492	0 58
Idem	setier	3 s. 9 d.	*Idem* du blé.	*Idem.*	1492	0 55
Thor. Rogers, IV, 525.	quarter	5 *d.* 1/2	*Battage et vannage du froment.*	*Angleterre.*	1501-1510	0 28
Idem	quarter	4 *d.* 3/4	*Idem.*	*Idem.*	1511-1520	0 25
Dupré St-Maur...	setier	4 s. 2 d.	Cuisson du blé.	Près Paris.	1515	0 51
Idem	setier	1 s. 5 d.	Mouture du blé.	*Idem.*	1515	0 18
Thor. Rogers, IV, 525.	quarter	4 *d.* 7/8	*Battage et vannage du froment.*	*Angleterre.*	1521-1530	0 26
Dupré St-Maur ..	setier	2 s. 10 d.	Cuisson de la farine.	Près Paris.	1525	0 32
Idem	setier	2 s. 10 d.	*Idem* du blé.	*Idem.*	1525	0 32
Hôtel-Dieu, L. CIV, 576.	par muid	16 s.	Mouture du blé (prix bas).	Charenton.	1529	0 16
Thor. Rogers, IV, 525.	quarter	5 *d.* 1/8	*Battage et vannage du froment.*	*Angleterre.*	1531-1540	0 23
Idem	quarter	5 *d.* 1/4	*Idem.*	*Idem.*	1541-1550	0 24
Hanauer, II, 548..			Battage du froment.	Alsace.	1551-1575	0 46
Gouberville, p.108.	1 bois. sur 12 ou sur 13 plus le dîner		Battage et vannage du blé.	Valognes.	1553	[8p.100 de la quantité battue]
Dupré St-Maur...	setier	7 s. 7 d.	Mouture du blé.	Près Paris.	1568	0 74
Idem	par muid	8 s.	Blutage du blé.	*Idem.*	1570	0 06
Idem	par muid	4 s.	Criblage du blé.	*Idem.*	1570	0 03
Hauteclocque, 179.	la 10e gerbe		Battage de blé.	Artois.	1588	
Thor Rogers, V, 643.	quarter	8 d.	*Battage de seigle.*	*Angleterre.*	1590	0 29
Dupré St-Maur...	le muid	1 l. 6 s.	Criblage du blé.	Près Paris.	1600	0 17
Thorold Rogers, V, 643.	quarter	7 *d.*	*Battage de froment.*	*Angleterre*	1603	0 24

PRIX DES SOURCES CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de l'hectol.
						fr. c.
Thor. Rogers, V, 643.	quarter	6 *d.*	*Battage de l'orge.*	*Angleterre (Suffolk).*	1621	0 21
Hanauer, II, 548.			Battage du froment.	Alsace.	1626-1650	0 81
Thorold Rogers, V, 643.	quarter	1 *sh.*	*Battage du froment.*	*Angleterre (Suffolk).*	1627	0 44
Idem	quarter	2 *sh.*	*Idem.*	*Idem.*	1646	0 88
Idem	quarter	8 *d.*	*Idem.*	*Angleterre (Northumb.).*	1648	0 29
Hanauer, II, 548..			Battage de l'avoine.	Alsace.	1651-1675	0 42
Seine-et-Oise, E. 5615.	muid	4 l. 15 s	Battage, tannage et mise en grenier de blé.	Seine-et-Oise	1673	0 41
Du Chatellier.....	muid	7 l. 4 s.	Battage du blé.	France.	1700-1725	0 47
Thorold Rogers, V, 643	quarter	2 *sh.*	*Battage du blé.*	*Angleterre.*	1700	0 88
H. Soissons, 1150.	muid	45 s.	Mouture du blé.	Soissons.	1702	0 20
H. Soissons, 598..	muid	3 l.	*Idem.*	*Idem.*	1716	0 30
Dupré St-Maur ...	muid (repr. 4 jours de tr.)	4 l.	Criblage du froment.	Près Paris.	1719	0 26
Du Chatellier.. ..	muid	3 l. 12 s.	Battage de l'avoine.	France.	1725	0 23
Bert. Lacabane, 13.	muid	7 l.	Battage du blé.	Brétigny-s-Orge.	1728	0 35
H. Tournus, E. 129.	bichet	1 l.	Mouture du blé.	Bourgogne.	1730	0 38
H. Mézières, E. 33.	muid	15 s.	Mouture du grain.	Mézières.	1746	0 08
Beauchet-Filleau..	1 boisseau sur 6		Façon du fauchage et battage du blé.	Deux-Sèvres.	1753	[16 66 p. 100 de la quant.]
Eure-et-Loir, B. 1735.	muid	5 l. (1)	Battage du blé.	Orléanais.	1764	0 37
Calonne, A. 265 ..	24e de la récolte		Battage du froment (salaire variable selon les années).	Clermont (Oise).	1765	[4 p. 100 de la quant.
Lefort, p. 11......	par jour	5 s.	Batteur en grange.	Près Rouen.	1771	0 22 par jour

(1) Plus la soupe pendant la durée du travail.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de l'hectol.
						fr. c.
H. Soissons, 574..	par muid	5 l.	Mouture de blé.	Soissons.	1773	0 40
Indre, H. 857.....	la journée	6 s.	Battage en grange.	Berry.	1780	[0 28 par jour]
Montaugé, 67.....	le 8e du produit		Pour sarcler, moissonner et battre le grain (à la tâche).	Languedoc.	1785	12 p. 100 de la quantité]
Aisne, C. 892.....	le 20e du produit		Battage du froment.	Aisne.	1786	[5 p 100 de la quantit.]
Beaurepaire - Sta., 1789, p. 72.	par gerbe	de 1 s. à 5 liards	Battage de blé ou d'avoine.	Seine-Inf ér.	1790	[5 fr. les 100 gerbes]

PRIX DU FAUCHAGE ET BOTTELAGE DU GRAIN, A LA TÂCHE.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de l'hectare
						fr. c.
Thorold Rogers, I, 321.	par acre	5 *d.* 1/2	*Moisson du froment.*	*Angleterre.*	1261-1270	4 05
Idem	par acre	5 *d.*	*Idem.*	*Idem.*	1271-1280	3 58
Idem	par acre	5 *d.* 1/8	*Idem.*	*Idem.*	1281-1290	3 65
La Fleta	par acre	5 *d.*	*Fauchage et fanage à façon.*	*Idem.*	1290	3 60
Thorold Rogers, I, 321.	par acre	5 *d.* 1/4	*Moisson de froment.*	*Idem.*	1291-1300	3 75
Idem	par acre	5 *d.* 1/8	*Idem.*	*Idem.*	1301-1310	3 28
Idem	par acre	6 *d.* 1/8	*Idem.*	*Idem.*	1311-1320	3 90
Idem	par acre	6 *d.*	*Idem.*	*Idem.*	1321-1330	3 85
Idem	par acre	6 *d.*	*Idem.*	*Idem.*	1331-1340	3 85

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de l'hectare
						fr. c.
Thor. Rogers, I, 321.	par acre	6 *d.* 1/8	*Moisson de froment.*	*Angleterre.*	1341-1350	5 78
Dupré St-Maur, p. 29.	l'arpent	2 s. 3 d.	Fauchage de l'avoine.	Ile-de-France	1350	4 00
Thorold Rogers, I, 321.	par acre	7 *d.* 3/4	*Moisson de froment.*	*Angleterre.*	1351-1360	4 35
Idem	par acre	7 *d.* 1/8	*Idem.*	*Idem.*	1361-1370	4 05
Idem	par acre	10 *d.*	*Idem.*	*Idem.*	1371-1380	5 73
Idem	par acre	10 *d.*	*Idem.*	*Idem.*	1381-1390	5 73
Beaurepaire, 260.	l'acre	10 s.	Fauchage du blé (ouv. non nourri).	Près Rouen.	1388	8 14
Idem	l'acre	6 s. 6 d.	*Idem* (nourri).	*Idem.*	1388	5 28
Thorold Rogers, I, 321.	par acre	7 *d.* 3/8	*Moisson du froment.*	*Angleterre.*	1391-1400	4 20
Thorold Rogers, IV, 525.	par acre	7 *d.*	*Idem.*	*Idem.*	1401-1410	3 97
Beaurepaire, 259..	l'acre	18 s. à 10 s.	Fauchage et bottelage d'orge.	Près Rouen.	1402	9 54
H. Soissons, 326..	l'essein	2 s. 4 d.	Fauchage de l'avoine.	Soissons.	1405	4 22
Thorold Rogers, IV, 525.	par acre	7 *d.* 1/4	*Moisson de froment.*	*Angleterre.*	1411-1420	3 21
Delisle, 624	par cent	2 s.	Pour cueillir un cent de chaume.	Normandie.	1412	[0 68]
H. Soissons, 335..	le muid de terre	14 s.	Fauchage d'avoine.	Soissons.	1414	0 97
Thorold Rogers, IV, 525.	par acre	8 *d.*	*Moisson de froment.*	*Angleterre.*	1421-1430	3 56
Beaurepaire, 260 .	5 acres 1/2	6 l. 3 s. 9 d.	Fauchage et bottelage du blé.	Près Rouen.	1425	14 10
Idem	14 acres	120 s.	*Idem* et autres grains.	Haute-Normandie.	1425	5 40
H. Soissons, 337..	par muid	16 s.	Fauchage d'avoine.	Soissons.	1426	1 06
Hanauer, II, 548..			Fauchage de blé (d'hiver).	Alsace.	1426-1450	6 50
Thorold Rogers, IV, 528.	par acre	12 *d.* 1/2	*Moisson de froment.*	*Angleterre.*	1431-1440	5 66

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de l'hectare
						fr. c
H. Soissons, 339..	par muid	16 s.	Fauchage de l'avoine.	Soissons.	1439	1 06
ThoroldRogers, IV, 525.	par acre	11 *d.* 1/2	*Moisson de froment.*	*Angleterre.*	1441-1450	5 02
Delisle, 625	par acre	7 s. 6 d.	Fauchage de l'avoine.	Normandie.	1448	3 90
Beaurepaire, 260..	3 acres 1/2	37 s. 6 d.	*Idem.*	Haute-Normandie.	1449	5 57
Thor. Rogers, IV, 525.	par acre	10 *d.* 1/2	*Moisson de froment.*	*Angleterre.*	1451-1460	4 77
Idem	par acre	10 *d.*	*Idem.*	*Idem.*	1461-1470	3 70
Beaurepaire, 260..	l'acre	6 s. 3 d.	Fauchage de blé.	Près Rouen.	1473	2 98
Idem	l'acre	3 s	*Idem* d'orge et d'avoine.	*Idem.*	1473	1 45
Hanauer, II, 548..			Fauchage de blé (hiver)	Alsace.	1476-1500	8 00
Idem			*Idem* (été).	*Idem.*	*Id.*	2 70
Thor. Rogers, IV, 525.	par acre	12 *d.*	*Moisson de froment.*	*Angleterre.*	1501-1510	4 45
Hanauer, II, 548..			Fauchage de blé (hiver)	Alsace.	1526-1550	7 00
Thorold Rogers, V, 645.	par acre	3 *sh.* 4 *d.*	*Moisson d'orge à façon.*	*Angleterre.*	1583-1604	10 25
Hanauer, II, 548..			Fauchage du blé (d'hiver).	Alsace.	1601-1625	9 60
Thorold Rogers, V, 645.	par acre	3 *sh.* 9 *d.* 1/2	*Moisson de froment.*	*Angleterre.*	1618	11 60
Seine-et-Oise, E. 5158.	l'arpent	12 s.	Fauchage d'avoine.	Brétigny-s-Orge.	1619	3 62
Bert. Lacabane, 341.	l'arpent	22 s.	Fauchage de blé.	*Idem.*	1628	6 66
Bert. Lacabane, 340.	l'arpent	16 s.	Fauchage d'avoine.	*Idem.*	1665	3 79
Idem	l'arpent	2 l.	Pour faucher et botteler le blé.	*Idem.*	1675	9 53
Seine-et-Oise, E. 5724.	31 arpents	58 l.	Fauchage et mise en gerbe du blé et de l'orge	Seine-et-Oise	1686	8 05
Thorold Rogers, V, 645.	par acre	4 *sh.*	*Moisson de froment.*	*Angleterre.*	1700	12 34
Hanauer, II, 548..			Fauchage du blé (d'hiver).	Alsace.	1701-1725	7 80

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de l'hectare
						fr. c.
Dupré St-Maur...	l'arpent	9 l.	Fauchage de l'orge	Près Paris.	1719	32 10
Idem............	l'arpent	1 l. 3 s.	Fauchage de l'avoine	*Idem.*	1721	4 09
Idem............	l'arpent	18 s.	*Idem.*	*Idem.*	1724	3 20
Hanauer, II, 548..			Fauchage du blé (d'hiver).	Alsace.	1726-1750	4 80
Bert. Lacabane, 13.	arpent	40 s.	Pour lier, voiturer, engranger le blé coupé.	Brétigny-s-Orge.	1728	5 55
Idem............	arpent	3 l.	Fauchage du blé.	*Idem.*	1728	8 33
Idem............	arpent	1 l.	Fauchage de l'avoine.	*Idem.*	1729	2 77
Bert. Lacabane, 341.	l'arpent	3 l.	Fauchage du blé.	*Idem.*	1730	8 33
Dupré Saint-Maur.	l'arpent	15 s.	Fauchage de l'avoine.	Près Paris.	1731	2 04
Calonne, A. 265..	arpent	5 boiss.	Moisson du froment et conduite à la grange.	Clermont (Oise).	1765	10 48
Hanauer, II, 548..			Fauchage du blé (d'hiver).	Alsace.	1776-1800	5 50
Aisne, C. 892....		le 12e du produit	Moisson de froment.	Aisne.	1786	[8 66 p 100 de la quant
Biollay, 72......	10 arpents	38 l.	Pour moissonner.	Provins.	1790	8 10
Idem........	1 arpent	12 l.	*Idem.*	Versailles.	1790	33 10

PRIX DU FAUCHAGE ET BOTTELAGE DU FOIN, A LA TÂCHE.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs fauchage de 1 hectare
						fr. c.
Delisle, 623......	pour une 1/2 acre	2 s.	Fauchage de pré.	Normandie.	1200	5 40
Thor. Rogers, I...	par acre	4 *d.*	*Fauchage des prés à façon.*	*Angleterre.*	1259-1270	2 86
Idem..........	par acre	5 *d.* 1/2	*Idem.*	*Idem.*	1271-1280	4 05

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs fauchage de l'hectare
						fr. c.
Thor. Rogers, I ..	par acre	4 *d.* 7/8	Fauchage des prés à façon.	*Angleterre.*	1281-1290	3 38
Idem	par acre	5 d. 1/8	*Idem.*	*Idem.*	1291-1300	3 65
Idem	par acre	4 *d.* 1/8	*Idem.*	*Idem.*	1301-1310	3 08
Idem	par acre	6 *d.* 5/8	*Idem.*	*Idem.*	1311-1320	4 22
Idem	par acre	5 *d.* 3/8	*Idem.*	*Idem.*	1321-1330	3 43
Idem	par acre	5 *d.*	*Idem.*	*Idem.*	1331-1340	3 21
Idem	par acre	6 *d.* 1/2	*Idem.*	*Idem.*	1341-1350	4 00
Idem	par acre	6 *d.* 3/8	*Idem.*	*Idem*	1351-1360	3 63
Ord. Roy. février.	par arpent	4 s.	*Idem.*	France.	1351	4 85
Beaurepaire, 260 .	l'acre	6 s. 8 d.	Fauchage de l'herbe.	Près Rouen.	1352	4 40
Dupré Saint-Maur, E. 209.	le millier	14 s.	Bottelage de foin.	Près Paris.	1359	[0 51 les 100 bottes]
Thor. Rogers, I ..	par acre	7 *d.* 1/2	*Fauchage des prés à façon.*	*Angleterre.*	1361-1370	4 27
Idem	par acre	7 *d.* 1/4	*Idem.*	*Idem.*	1371-1380	4 12
Idem	par acre	7 *d.* 1/4	*Idem.*	*Idem.*	1381-1390	4 12
Mém. Dijon, 1858, 249.	les cent bottes	1 s. 3 d.	Pour botteler du foin.	Corbeil.	1384	[0 55 les 100 bottes]
Delisle, 624	par acre	4 s.	Fauchage de pré.	Normandie.	1388	2 00
Idem	par acre	2 s. 2 d. 1/2	Fanage de pré.	*Idem.*	1388	1 10
Delisle, 620	par acre	1 l. 5 s.	Fauchage, fanage et mise en meule du foin.	Env. de Rouen	1390	17 20
Thor. Rogers, I ..	par acre	6 *d.* 3/4	*Fauchage des prés à façon.*	*Angleterre.*	1391-1400	3 78
Beaurepaire, 261 .	par acre	8 s. 4 d.	Fanage de pré.	Haute-Normandie.	1396	5 60
Thor. Rogers, IV, 525.	par acre	7 *d.*	*Fauchage des prés à façon.*	*Angleterre.*	1401-1410	3 98

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs fauchage de l'hectare
						fr. c.
Beaurepaire, 261 .	l'acre	8 s. 5 d.	Fauchage de pré.	Haute-Normandie.	1402	5 60
H. Soissons, 326 .	l'arpent	4 s	*Idem.*	Soissons.	1405	4 37
Thor. Rogers, IV, 525.	par acre	7 *d.*	*Fauchage des prés à façon.*	*Angleterre.*	1411-1420	3 98
H. Soissons, 335 .	l'arpent	4 s.	Fauchage de pré.	Soissons.	1414	4 00
Thor. Rogers, IV, 525.	par acre	10 *d.* 3/8	*Fauchage des prés à façon.*	*Angleterre.*	1421-1430	4 69
H. Soissons, 337..	l'arpent	5 s.	Fauchage de pré.	Soissons.	1426	4 75
Delisle, 624	l'acre	7 s. 6	*Idem.*	Bayeux.	1426	
Hanauer, II, 555 .			Fauchage de l'herbe.	Alsace.	1426-1450	3 30
Thor. Rogers, IV, 525.	par acre	12 d. 3/4	*Fauchage des prés à façon.*	*Angleterre.*	1431-1440	7 21
Beaurepaire, 261 .	l'acre	5 s. 10 d.	Fauchage de pré.	Haute-Normandie.	1433	3 47
Thor. Rogers, IV, 525.	par acre	9 d.	*Fauchage des prés à façon.*	*Angleterre.*	1441-1450	4 00
Orléa., 1862, 199 .	l'arpent	3 s. 9 d.	Fauchage d'herbe.	Orléanais.	1443	2 86
Beaurepaire, 261 .	l'acre	6 s. 8 d.	Fauchage de pré.	Haute-Normandie.	1447	3 36
Idem	l'acre	10 s. 6 d.	*Idem.*	*Idem.*	1448	5 48
Thor. Rogers, IV, 525.	par acre	7 *d.* 1/4	*Fauchage des prés à façon.*	*Angleterre.*	1451-1460	3 28
Orléa., 1862, 199 .	les 100 bottes	1 s. 3 d.	Bottelage de foin.	Près Orléans.	1453	[0 35 les 100 bottes]
Thor. Rogers, IV, 525.	par acre	8 *d.* 1/4	*Fauchage des prés à façon.*	*Angleterre.*	1461-1470	3 06
Beaurepaire, 261 .	l'acre	6 s. 3 d.	Fauchage de pré.	Haute-Normandie.	1473	3 00
Thor. Rogers, IV, 525.	par acre	7 d.	*Fauchage des prés à façon.*	*Angleterre.*	1491-1500	2 59
Hanauer, II, 555 ..			Fauchage de l'herbe.	Alsace.	1501-1525	2 30
Thor. Rogers, IV, 525.	par acre	9 *d.* 1/2	*Fauchage des prés à façon.*	*Angleterre.*	1501-1510	3 51
Idem	par acre	5 *d.* 1/2	*Idem.*	*Idem.*	1511-1520	2 02

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs fauchage de l'hectare
						fr. c.
Thor. Togers, IV, 525.	par acre	6 *d.*	*Fauchage des prés à façon.*	*Angleterre.*	1521-1530	2 22
Idem	par acre	7 *d.* 1/2	*Idem.*	*Idem.*	1531-1540	2 42
H. Soissons, 453.	l'arpent	10 s.	Fauchage de pré.	Soissons.	1567	4 51
H. Soissons, 466.	l'arpent	18 s. 9 d.	*Idem.*	*Idem.*	1578	7 83
Thor. Rogers, V, 644.	par acre	1 *sh.* 7 *d.* 1/4	*Fauchage des prés à façon.*	*Angleterre.*	1597	4 87
Hanauer, II, 555..			Fauchage de l'herbe.	Alsace.	1601-1625	3 20
Thor. Rogers, V' 644.	par acre	1 *sh.* 6 *d.*	*Fauchage des prés à façon.*	*Angleterre.*	1611	4 55
Seine-et-Oise, E. 4587.	l'arpent	2 l. 10 s.	Fauchage, fanage et bottelage d'herbe (à façon).	Seine-et-Oise	1612	17 42
Thor. Rogers, V, 644.	par acre	1 *sh.* 8 *d.*	*Fauchage des prés à façon.*	*Angleterre Suffolk.*	1617	5 05
Idem	par acre	8 *d.*	*Idem.*	(*Northumb.*). *Angleterre.*	1618	1 90
Seine-et-Oise, E. 5158.	l'arpent	26 s.	Fauchage de pré.	Brétigny-s-Orge.	1619	7 89
Thor. Rogers, V, 644.	par acre	1 *sh* 4 *d.*	*Fauchage des prés à façon.*	*Angleterre.*	1657	4 05
Bert. Lacabane, 341.	l'arpent	30 s.	Fauchage de pré.	Brétigny-s-Orge.	1665	7 13
Idem	l'arpent	40 s.	*Idem.*	*Idem.*	1666	9 53
Hanauer, II, 555..	par acre		Fauchage de l'herbe.	Alsace.	1676-1700	3 00
Thor. Rogers, V, 644.	par acre	1 *sh.* 4 *d.*	*Fauchage des prés à façon.*	*Angleterre.*	1699	4 05
Idem	par acre.	1 *sh.* 8 *d.*	*Idem.*	*Idem.*	1702	5 05
Dupré Saint-Maur.	les cent bottes	8 s.	Bottelage du foin.	Près Paris.	1708	0 48 les 100 bottes
Idem	l'arpent	2 l.	Fauchage de l'herbe.	*Idem.*	1719	7 13
Idem	le cent	10 s.	Bottelage du foin.	*Idem.*	1721	0 61 les 100 bottes
Idem	l'arpent	2 l. 10 s.	Fauchage de pré.	*Idem.*	1721	8 91

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs fauchage de l'hectare
						fr. c.
Dupré Saint-Maur.	l'arpent	1 l. 15 s.	Fauchage de pré.	Près Paris.	1726	4 82
Hanauer, II, 555.			Fauchage de l'herbe.	Alsace.	1726-1750	2 20
Dupré Saint-Maur.	l'arpent	1 l. 8 s.	Fauchage de pré.	Près Paris.	1728	3 85
Idem	l'arpent	30 s.	*Idem.*	*Idem.*	1731	4 15
Hanauer, II, 555.			Fauchage de l'herbe.	Alsace.	1776-1800	5 00
Tausserat, 25	l'arpent	6 et 8 l.	Fauchage et fanage de pré.	Cher.	1793	13 25

PRIX DE L'ABATTAGE ET MISE EN BUCHES DU BOIS, A LA TÂCHE.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs des 1000 kilog.
						fr. c.
Dupré Saint-Maur, 4.	l'arpent	1 l. 2 s.	Pour couper, fagoter, entasser le bois et faire la haie autour.	Près Paris.	1287	[54 fr. l'hect.
Delav. Le Roulx, I, 51.	la toise	6 à 12 d.	Abattage de bois.	Tours.	1359	0 04
Delisle, 457.	par queue (3 poinçons pour 2 queues	12 d.	Pour relier, enfoncer et préparer les futailles.	Normandie.	1409	[0 37] p. fut.
Aube, G. 294	chaque	5 s.	Pour abattre et débiter des noyers (de taille moyenne).	Troyes.	1432	[1 63 p. pied d'arbre.
Beaurepaire, 263 ..	la corde	2 s. 3 d.	Mise en corde du bois.	Normandie.	1462	0 17
Rambervillers, CC. 55.	le cent	6 gros	Façon de fagots.	Lorraine.	1610	[0 39 les 100 fagots
Bert. Lacabane, 321.	l'arpent	40 l.	Plantation de bois à façon (en chêne, charme, coudrier, etc.).	Brétigny-s-Orge.	1626	[248 fr. l'hect.]
Rambervillers, CC. 85.	par corde	1 fra.	Mise en corde du bois.	Lorraine.	1645	0 19

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs des 1000 kilog.
						fr. c.
Rambervillers, CC. 89.	par corde	9 gros 1/2	Mise du bois en corde.	Lorraine.	1648	0 15
Bert. Lacabane, 86.	par corde	20 s.	Abattage et mise en corde de bois.	Brétigny-s-Orge.	1657	0 47
Idem	le cent	22 s.	Façon de petits fagots.	*Idem.*	1657	[1 79 les 100 fagots]
Rambervillers, CC. 106.	la corde	10 gros	Mise du bois en corde.	Lorraine.	1666	0 17
H. Soissons, 548 .	la toise	3 s.	Sciage de bois.	Soissons.	1670	[0 03]
H. Soissons, 553 .	toise	1 s.	*Idem.*	*Idem.*	1677	[0 01]
Rambervillers, CC. 123.	la corde	1 fra. 2 gr.	Mise du bois en corde.	Lorraine.	1720	0 23
Rambervillers, CC. 160.	par corde	15 s.	*Idem.*	*Idem.*	1756	0 23
Boulogne, 313	la somme (de bûches)	6 s.	Sciage de bois.	Boulogne-s-Mer.	1770	0 90

PRIX DE LA CULTURE DES VIGNES, A LA TÂCHE.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de l'hectare
						fr. c
Dupré Saint-Maur, p. 2.	l'arpent	1 l. 16 s. 4 d.	Façon des vignes.	Près Paris.	1202	93 00
Dupré Saint-Maur, p. 24.	l'arpent	7 l.	*Idem.*	Dourdan.	1350	204 00
H. Soissons, 324 .	les 50 setiers	17 l. 12 s.	Culture à forfait de la vigne.	Soissons.	1397	92 00
Idem	setier	7 s.]	*Idem.*	*Idem.*	1397	90 00
Aube, G. 271	le cent	15 s.	Provins (de vignes).	Près Sens.	1401	[5 60 le 100 de provins]
Delisle, 458	l'arpent	8 l.	Labourage à façon de la vigne.	Normandie.	1410	181 10

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de l'hectare
						fr. c.
Beaurepaire, 262	1 quartier	60 à 50 s.	Façon des vignes (taille, labour, etc.).	Normandie.	1410	249 70
H. Soissons, 331 ..	setier	1/2 fra.	Culture de la vigne.	Soissons.	1412	157 00
Beaurepaire, 262 .	1 quartier	55 à 75 s.	Façons (complètes) de la vigne.	Eure.	1437	256 00
H. Soissons, 341 .	par setier	3 s.	Pour bêcher la vigne.	Soissons.	1442	[33 fr. par hect.]
Hôtel-Dieu, L. CCCXXXIV, 4138.	par arpent	16 s.	Façons des vignes : pour tirer les échalas.	Près Paris.	1445	15 26
Idem	par arpent	20 s.	Pour la taille.	*Idem.*	1445	19 10
Idem	les 1600	4 l. 2 s.	Prouvins.	*Idem.*	1445	[78 00]
Idem	par arpent	20 s.	Pour « bouter et ploier »	*Idem.*	1445	19 10
Idem	par arpent	6 s. 6 d.	Pour binage.	*Idem.*	1445	6 17
Idem	par arpent	16 s.	Pour liage.	*Idem.*	1445	15 26
H. Soissons, 347..	setier	6 s.	Culture de la vigne.	Soissons.	1464	55 00
H. Soissons, 354 .	setier	6 s.	*Idem* (à façon).	*Idem.*	1472	55 00
Beaurepaire, 262..	quartier	45 s.	Façons des vignes.	Eure.	1498	125 90
H. Soissons, 373 .	setier	6 s.	Culture de la vigne (à façon).	Soissons.	1501	48 00
Dupré Saint-Maur.	l'arpent	4 l.	Façons des vignes.	Argenteuil.	1515	37 35
Idem	l'arpent	3 l. 5 s.	*Idem.*	Près Paris.	1515	30 32
Idem	l'arpent	5 l.	Vendange (à façon).	*Idem.*	1515	[46 68]
Idem	l'arpent	7 l.	Façons des vignes.	*Idem.*	1535	65 35
H. Lyon (Ch.), B. 96.	50 œuvres	60 l.	*Idem* (cinq façons).	Lyon	1542	80 00
H. Soissons, 423 .	le cent de ceps	2 s. 6 d.	Pour greffe de vignes.	Soissons.	1549	[0 41 le 100]
H. Soissons, 435 ..	l'arpent	7 l.	Culture de la vigne (à façon).	*Idem.*	1553	68 16
H. Soissons, 459 .	l'arpent	8 à 12 l.	Façons des vignes.	*Idem.*	1573	83 90
H. Soissons, 461..	arpent	12 l.	Culture de la vigne.	*Idem.*	1575	100 50
Hanauer, II, 538..			Façon des vignes.	Alsace.	1576-1600	193 60
H. Soissons, 471..	l'arpent	15 l.	Culture des vignes à façon.	Soissons.	1583	112 00

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en franc de l'hect.
						fr. c.
H. Soissons, 474	l'arpent	16 l.	Culture de la vigne à façon.	Soissons.	1586	119 70
Dupré Saint-Maur.	l'arpent	15 l.	Façons de la vigne (trois façons).	Près Paris.	1607	81 47
Hanauer, II, 538 .			Façon des vignes.	Alsace.	1626-1650	187 00
Bert. Lacabane, 45	le cent de fosses	40 s.	*Idem.*	Brétigny-s-Orge.	1664	[3 26] le 100
Bert. Lacabane, 60.	l'arpent	28 l.	Arrachage de vignes.	*Idem*	1664	[133]
Corrèze, E. 1124 .	par journal	40 s.	Pour planter des vignes	Limousin.	1669	88 00
Bert. Lacabane, 87.	le cent	40 s.	Façon de fosses pour la vigne.	Brétigny-s-Orge.	1672	[3 26] le cent
Idem	par arpent	36 l.	Façons des vignes tout compris.	*Idem.*	1672	171 28
Hanauer, II, 538 .			Façons des vignes.	Alsace.	1676-1700	128 00
Dupré Saint-Maur.	l'arpent	30 l.	*Idem.*	Près Paris.	1708	107 01
Idem	le mille	33 l.	Provins pour la vigne (en plus des façons).	*Idem.*	1708	[4 02] le cent
H. Clerm.-Fer., I, B. 54.	par œuvre	50 s.	Façon des vignes (émonder, échalasser, labourer quatre fois l'an et faire 240 provins par hectare).	Clermont-Ferrand.	1715	77 00
Dupré Saint-Maur.	l'arpent	35 l.	Façons des vignes.	Près Paris.	1722	124 85
H. Cler.-Fer., I, B. 54.	par œuvre	3 l. 5 s.	*Idem.*	Clermont-Ferrand.	1724	99 00
Hanauer, II, 538 ..			*Idem.*	Alsace.	1726-1750	99 40
Dupré Saint-Maur.	l'arpent	40 l.	*Idem* de vignes.	Ile-de-France	1728	111 11
Idem	l'arpent	300 l.	Plantation de vignes (à façon).	Près Paris.	1739	833 36
Idem	l'arpent	35 l.	Façons des vignes.	Beauvais.	1739	65 06
Bert. Lacabane, 12.	l'arpent	22 l. 12 s.	Façons et fosses pour plantation de vigne.	Brétigny-s-Orge.	1752	62 74
Hanauer, II, 538 ..			Façons des vignes.	Alsace.	1776-1800	110 00
A. Laon, p. 25 ...	l'arpent	60 l.	Culture de la vigne à la façon.	Près Laon.	1789	111 00

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de l'hectare
						fr. c.
Biollay, 494	l'arpent	75 l.	Façon d'un arpent de vignes.	Clermont (Oise).	1790	169 00
Idem	l'arpent	60 l.	*Idem.*	Chauny.	1790	235 00
Idem	l'arpent	50 l.	*Idem.*	Louviers.	1790	97 00
Idem	l'arpent	80 l.	*Idem.*	Pontoise	1790	221 50
Idem	l'arpent	36 l.	*Idem.*	Rozoy.	1790	100 00
Biollay, 493	l'arpent	50 l.	Façon de la vigne (non compris les provins).	Provins.	1790	112 00
Idem	jour (de 500 verges)	28 l.	*Idem.*	Gondrecourt.	1790	16 50
Tausserat, Chatellet, Lury, 25.	arpent	57 l. 10 s.	Façon d'un arpent de vigne sans *charniers*.	Cher.	1793	68 17
Idem	arpent	72 l.	*Idem* avec charniers.	*Idem.*	1793	135 05
Idem	le cent	4 l.	Provins pour les vignes.	*Idem.*	1793	13 80 le cent

PRIX DE FAÇON DES ÉCHALAS DE VIGNE.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mille
						fr. c.
Delisle, 457	155 milliers	17 l. 18 s.	Façon d'échalas.	Normandie.	1410	0 84
Idem	le millier	2 s.	*Idem.*	*Idem.*	1410	0 75
Beaurepaire, 262 .	le millier	2 s. 6 d.	*Idem.*	*Idem.*	1410	0 93
H. Soissons, 336 .	le cent	8 s.	Façon d'échalas (pour vignes).	Soissons.	1415	[2 74 les 100 bottes]
Beaurepaire, 262..	le millier	3 s. 9 d.	*Idem.*	Eure.	1427	1 21
Idem	millier	4 s. 2 d.	Façon d'échalas.	*Idem.*	1451	1 17
Idem	millier	2 s. 6 d.	*Idem.*	*Idem.*	1498	0 57
H. Soissons, 479 .	par 100 bottes	15 s.	*Idem.*	Soissons.	1591	1 93 les 100 bottes]

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mille
						fr. c.
H. Soissons, 479.	le cent	15 s.	Façon de perches.	Soissons.	1591	[3 80 le cent]
Dupré Saint-Maur.	le millier	4 l.	Façon d'échalas (pour la vigne).	Près Paris.	1607	9 56
Bert. Lacabane, 86.	le cent de javelles	6 l.	Façon de javelles d'échalas.	Seine-et-Oise	1657	[9 78 les 100 bottes

PRIX DES TERRASSEMENTS ET DÉFRICHEMENTS, A LA TÂCHE.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du met. cube
						fr. c.
Orléa., 1862, 439.		7 s. 6 d.	Curage d'un puits.	Orléans.	1375	[3 33]
Orléa., 1862, 325.	toise	1 s. 3 d.	Curage de fossés.	Sologne.	1405	[0 23 le mètre cour.]
Idem	toise	8 d.	Façon de fossés.	*Idem.*	1407	[0 12 le mètre cour.]
Delisle, 624	par acre	2 s. 11 d.	Pour sarcler la terre.	Normandie.	1412	[1 30 l'hect.
Idem	par acre	3 s. 3 d.	*Idem.*	*Idem.*	1412	[1 43 l'hect.
Idem	la perche	2 s. 1 d.	Défrichement d'un jardin.	*Idem.*	1412	[1 40 l'hect.
A. Saintonge, I, 122.	la brasse (de long)	8 d.	Façon de fossés pour amener de l'eau à un moulin.	Saintonge.	1445	[0 11 le mètre cour.]
H. Soissons, 463.	toisecourante	4 s. 8 d.	Façon de fossé.	Soissons.	1570	[0 33 le mètre cour.]
H. Condom, E. 7.	la charrette	9 d.	Transport de terre.	Gers.	1611	0 09

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du temps
Bert. Lacabane ...	la toise courante	50 s.	Façon de terrassements, canal de $7^m,79$ de large et de $1^m,94$ de profondeur.	Brétigny-s-Orge.	1608	fr. c. 0 17
Aff. Étr., t. 790, fol. 216.	la toise cube	2 l. 8 s.	Terrassements.	Metz.	1665	0 90
Orléa., 1862, 439.		9 l.	Curage d'un puits.	Orléans.	1672	18 70
Richelieu, I, 499.	la toise cube	3 l.	Terrassements (pour fortifications).	La Rochelle.	1684	0 7[illegible]
Soc. Soissons, IV, 193.	la toise cube	30 s.	Terrassements pour ouvrages militaires (en déblai).	Champagne.	[illegible]	0 [illegible]
Idem	la toise carrée	55 s.	Engazonnement.	*Idem*	1640	1 [illegible]
H. Soissons, 1208.	40 perches de long	15 l.	Creusement d'un canal de $7^m,33$ de large sur 2 mètres de profondeur.	Près Soissons	1657	0 101 le mètre cour.
H. Soissons, 1148.	toise cube	25 s.	Pour tirer de la pierre (d'une carrière).	Soissons.	1660	0 [illegible]
Soc. Pyr.-Orient, 1886, p. 159.	la toise	3 l.	Terrassements (en déblai).	Perpignan.	1697	0 61
Cher, D. 131	la toise courante	6 s.	Façon d'un fossé large de 5 pieds ($1^m,66$), profondeur de 3 pieds (1 m.)	Berry.	1704	0 1[illegible]
Adresses (juin ...	toise cube	8 l.	Terrassements, creusement de caves, fosses d'aisance (y compris l'*enlèvement des terres hors Paris*).	Paris.	1704	1 [illegible]
H. Lyon (Ch.), B. 160.	la toise	3 liards 1/2	Défrichement, « piccardement » et « debuissonnement » de terrain boisé.	Bresse.	1718	125 fr. par hect.
Boulogne, 172	toise cube	1 l. 1 s.	Terrassements.	Boulogne-s-Mer.	1744	0 1[illegible]
Boulogne, 166	pièce	3 s. 3 d.	Voiture de terre (terrassement).	*Idem.*	1745	0 25
Boulogne, 212	toise	20 s.	Déblais de terre.	*Idem.*	1757	0 11
Beauchet-Filleau.	boisselée	10 s.	Façon de terre prête à être ensemencée [1].	Deux-Sèvres.	1763	[3 15 par hect.

[1] En 1863 on payait 21 fr. 50 pour le même travail.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mèt. cube
						fr. c.
H. Soissons, 693 .	verge courante	3 l.	Creusement de fossé.	Près Soissons	1768	[0 40 le mètre cour.]
Beauchet-Filleau .	brasse courante	7 s.	Façon et plantation d'un fossé (talus).	Deux-Sèvres.	1768	[0 15 le mètre cour.]
A. Saintonge, VI, 340.	la toise courante	1 l.	Façon d'un fossé autour d'un parc à huîtres.	Marennes.	1787	0 48 le mètre] cour.

PRIX DE FILAGE DU CHANVRE ET DU LIN.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilog
						fr. c.
H. Soissons, 345 ..	la livre	3 d.	Filage du chanvre (pour corde).	Soissons.	1460	0 12
Beaurepaire, 263 ..	7 livres	5 s. 10 d.	Filage de l'étoupe.	Haute-Normandie.	1494	0 39
Hanauer, II, 452 .			Filage du lin.	Alsace.	1501-1525	0 51
Aube, G. 389 ...	les cent livres	6 l. 9 s. 6 d.	Filature du chanvre mâle (à façon).	Près Troyes	1516	0 50
Idem	la livre	1 l. 10 s.	*Idem* femelle.	*Idem.*	1516	0 70
Aube, G. 391	la livre	6 d.	Filature de chanvre pour corde.	*Idem.*	1520	0 18
H. Soissons, 423 .	par livre	2 d. 1/2	Habillage du chanvre.	Soissons.	1549	0 06
Gouberville, p. 108.	livre	4 d.	Filage du chanvre à façon.	Près Valognes.	1562	0 10
H. Soissons, 479 ..	livre	8 d.	Habillage du chanvre	Soissons.	1591	0 16
H. Soissons, 496 .	livre	30 d.	Filage de l'étoupe.	*Idem.*	1610	0 60
H. Soissons, 500 .	livre	6 d.	Habillage du chanvre et de l'étoupe.	*Idem.*	1614	0 15
H. Soissons, 515 ..	livre	4 s.	Filage du chanvre.	*Idem.*	1632	0 85

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilog.
						fr. c.
H. Soissons, 515..	livre	2 s. 6 d.	Filage de l'étoupe.	Soissons.	1632	0 50
H. Soissons, 530.	livre	1 s.	Habillage du chanvre.	*Idem.*	1647	0 20
Hanauer, II, 452.			Filage du lin.	Alsace.	1651-1675	0 95
Idem			*Idem* de l'étoupe.	*Idem.*	*Id.*	0 52
H. Soissons, 540.	livre	2 s.	Habillage du chanvre.	Soissons.	1662	0 35
Orne, H. 1204 ...	le cent (pesant)	40 s.	*Idem* de la filasse.	Silli (Orne).	1674	0 07
Hanauer, II, 452..			Filage du lin.	Alsace.	1701-1725	0 77
Idem			*Idem* de l'étoupe.	*Idem.*	*Id*	0 38
Dupre Saint-Maur.	la livre	4 s. 9 den.	*Idem* du chanvre.	Près Paris.	1739	0 42
Hanauer, II, 452.			*Idem* du lin.	Alsace.	1776-1800	0 96
Idem			*Idem* de l'étoupe.	*Idem.*	*Id.*	0 58

PRIX DE FAÇON DE LA TOILE.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
						fr. c.
H. Soissons, 322.	l'aune	5 d.	Façon de la toile.	Soissons.	1356	0 12
Nord, B. 3266	l'aune	2 gros 1 esterlin.	*Idem.*	Flandre.	1396	0 70
Hanauer, II, 469.			Tissage de la toile.	Alsace.	1415	0 29
H. Soissons, 337.	l'aune	8 d.	Façon de la toile.	Soissons.	1426	0 17
Hanauer, II, 468..			Tissage de la toile.	Alsace.	1451-1475	0 14
Orléa., 1862, 379..	l'aune	10 d.	Façon de la toile.	Orléans.	1453	0 20
H. Soissons, 348..	l'aune	8 d.	Façon de la toile (de chanvre).	Soissons.	1464	0 14

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
						fr. c.
H. Soissons, 351 ..	l'aune	4 d.	Façon de la toile (de chanvre).	Soissons.	1468	0 06
Hanauer, II, 468 .			Tissage de la toile.	Alsace.	1501-1525	0 11
H. Mézières, E. 17.	l'aune	4 d.	Façon de la toile d'étoupes.	Mézières.	1509	0 09
Aube, G. 388	l'aune	5 d.	Façon de la toile.	Près Troyes.	1514	0 08
H. Soissons, 401 .	l'aune	6 d.	Façon de la toile d'étoupe.	Soissons.	1535	0 07
Orléa., 1862, 379..	l'aune	1 s. 6 d.	Façon de la toile.	Orléans.	1540	0 24
H. Soissons, 405 .	l'aune	5 d.	*Idem.*	Soissons.	1540	0 05
Orléa., 1862, 379 .	60 aunes	2 s. 10 d. à 3 s.	*Idem.*	Orléans.	1543	0 14
H. Soissons, 413 ..	l'aune	5 d.	*Idem.*	Soissons.	1544	0 05
Orléa., 1862, 379	l'aune	10 d.	*Idem.*	Orléans.	1545	0 10
H. Mézières, E. 19.	l'aune	16 d.	Façon de toile à serviettes.	Mézières.	1562	0 25
H. Soissons, 453 .	l'aune	8 d.	Façon de la toile d'étoupe.	Soissons.	1567	0 08
H. Soissons, 458 .	l'aune	9 d.	*Idem.*	*Idem.*	1572	0 09
H. Soissons, 473 ..	l'aune	2 s.	Façon de la toile de chanvre.	*Idem.*	1585	0 21
H. Soissons, 480 .	l'aune	3 s. 1 d.	Façon de la toile.	*Idem.*	1592	0 33
H. Soissons, 485 .	l'aune	2 s. 6 d.	*Idem.*	*Idem.*	1597	0 26
Soc. Berry, 1882, 211.	l'aune	5 s.	Façon de la toile du plus beau lin du pays.	Issoudun.	1598	0 54
Idem	l'aune	3 s.	*Idem* du lin moyen.	*Idem.*	1598	0 32
Idem	l'aune	2 s. 3 d.	*Idem* du beau « plain ».	*Idem.*	1598	0 24
Idem	l'aune	1 s. 6 d.	*Idem* d'étoupes.	*Idem.*	1598	0 15
Hanauer, II, 468 .			Tissage de la toile.	Alsace.	1601-1625	0 15
H. Soissons, 494 .	l'aune	5 s.	Façon de la toile (à serviette).	Soissons.	1608	0 50
H. Soissons, 496 .	l'aune	7 s.	Façon de la toile de lin.	*Idem.*	1610	0 70
Idem	l'aune	3 s.	*Idem* d'étoupe.	*Idem.*	1610	0 30
H. Soissons, 498 .	l'aune	2 s. 6 d. à 3 s.	Façon de la toile.	*Idem.*	1612	0 27

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs et centimes
						fr. c.
H. Soissons, 499..	l'aune	3 s.	Façon de la toile.	Soissons.	1614	0 30
H. Soissons, 504 .	l'aune	2 s. 8 d.	*Idem.*	*Idem.*	1620	0 22
H. Soissons, 585 .	l'aune	4 s. 10 d.	Façon de toile à serviettes.	*Idem.*	1621	0 41
Idem	l'aune	2 s. 6 d.	*Idem* d'étoupe.	*Idem.*	1621	0 21
H. Soissons, 513 .	l'aune	3 s.	Façon de la toile de chanvre.	*Idem.*	1630	0 96
H. Soissons, 518 .	l'aune	4 s	*Idem.*	*Idem.*	1633	0 30
Idem	l'aune	3 s.	*Idem* d'étoupe.	*Idem.*	1630	0 22
H. Soissons, 530..	l'aune	8 s.	Façon de la toile (pour chemises).	*Idem.*	1647	0 61
H. Soissons, 531 .	l'aune	11 s. 6 d.	Façon de la toile.	*Idem.*	1641	0 88
H. Soissons, 534 ..	l'aune	9 s. 10 d.	*Idem.*	*Idem.*	1651	0 68
H. Soissons, 538 .	l'aune	9 s. 6 d.	*Idem.*	*Idem.*	1658	0 65
H. Soissons, 542 .	l'aune	15 d.	*Idem.*	*Idem.*	1664	1 03
H. Soissons, 554 .	l'aune	9 s. 6 d.	Façon de la toile à paillasse.	*Idem.*	1683	0 96
H. Soissons, 555 ..	l'aune	6 s.	Façon de la toile de lin.	*Idem.*	1686	0 37
H. Soissons, 559 .	l'aune	8 s.	*Idem.*	*Idem.*	1698	0 49
Idem	l'aune	5 s. 6 d.	Façon de la toile de chanvre.	*Idem.*	1698	0 33
Hanauer, II, 468 .			Tissage de la toile.	Alsace.	1701-1725	0 19
H. Soissons, 564 .	l'aune	4 s. 6 d.	Façon de la toile.	Soissons.	1719	0 22
H. Tournus, E. 117.	l'aune	3 s.	Façon de toile (commune).	Bourgogne.	1724	0 22
Dupré Saint-Maur.	l'aune	4 s. 6 d.	Façon de la toile.	Près Paris.	1759	0 16
Hanauer, II, 468..			Tissage de la toile.	Alsace.	1751-1775	0 24
Beauchet-Filleau .	par livre	1 s. 6 den.	Façon de cordage.	Deux-Sèvres.	1766	0 14
Biollay, 38	l'aune	2 à 6 s.	Façon de la toile.	Haut-Rhin.	1790	0 30
Idem	l'aune	4 s.	*Idem.*	Pontivy, Louviers.	1790	0 15
Idem	l'aune	7 s. 6 den.	*Idem.*	Rozoy.	1790	0 28
Idem	la canne	de 16 s. à 2 l. 10 s.	*Idem.*	Draguignan.	1790	0 74

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
						fr. c.
Biollay, 38	l'aune	8 s.	Façon de toile de brin.	Cognac.	1790	0 30
Idem	l'aune	6 s. 8 den.	*Idem.*	Limoges.	1790	0 24
Idem	l'aune	4 s.	*Idem.*	Saint-Yrieix.	1790	0 14
Idem	l'aune	4 s.	Façon de toile d'étoupe.	Cognac.	1790	0 15
Idem	l'aune	4 s.	*Idem.*	Limoges.	1790	0 14
Idem	l'aune	1 s. 6 d.	*Idem.*	Saint-Yrieix.	1790	0 04
Idem	l'aune (de Provins)	11 s.	Façon de la toile (1re qualité).	Provins.	1790	0 59
Idem	l'aune (de Provins)	9 s.	*Idem* (2e qualité).	*Idem.*	1790	0 48
Idem	l'aune (de Provins)	8 s.	*Idem* (3e dite de ménage)	*Idem.*	1790	0 43
Idem	l'aune (de Paris)	7 s. 2 d.	Façon toile (1re qualité)	Gondrecourt.	1790	0 27
Idem	l'aune de Paris)	4 s. 6 d.	*Idem* (2e qualité).	*Idem.*	1790	0 16
Idem	l'aune de Paris	3 s.	*Idem* (3e ou grosse toile).	*Idem.*	1790	0 11

PRIX DU FILAGE DE LA LAINE.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilog.
						fr. c.
H. Soissons, 346	livre	4 d.	Filage de la laine.	Soissons.	1449	0 20
H. Soissons, 364	livre	8 d.	*Idem.*	*Idem.*	1492	0 30
Hanauer, II, 452			*Idem.*	Alsace.	1501-1525	0 20
H. Soissons, 454	livre	1 s. 10 d.	*Idem.*	Soissons.	1567	0 55
Soc. Berry, 1880, p. 190.	livre	18 d.	Cardage de la laine.	Issoudun.	1598	0 74
Hanauer, II, 452			Filage de la laine.	Alsace.	1601-1625	0 51

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilog
						fr. c.
Hanauer			Filage de la laine.	Alsace.	1651-1675	1 08
Soissons	livre	2 s. 8 d.	Cardage de la laine (par les pauvres renfermés).	Soissons.	1680	0 40
Hanauer			Filage de la laine.	Alsace.	1701-1725	0 70
Vaucluse, B. 1738.	livre	6 s. pat.	*Accommodage de la laine.*	Bollène (Comtat-Ven)	1714	0 07
H. Soissons, 1150.	livre	12 s.	Cardage, filage et tricotage de la laine (par des pauvres).	Soissons.	1715	1 50
H. Soissons, 1151.	livre	4 s.	Cardage et filage de la laine.	*Idem.*	1724	0 50
Idem	livre	10 s.	Tricotage de la laine pour bas.	*Idem.*	1724	1 25
Beauchet-Filleau.	livre	16 s.	Façon du cardage de la laine.	Deux-Sèvres.	1769	1 44
H. Soissons, 1202.	livre	8 d.	Peignage de la laine (par des pauvres.	Soissons.	1775	0 08
Biollay, 36	par 13 livres (cardage compris)	2 l. 14 s. à 1 4 l.	Filage de la laine (pour couvertures).	Paris.	1790	1 96
Idem	livre	1 l. 4 s. à 1 l. 8 s.	Filage de la laine de Berry ou Ségovie.	*Idem.*	1790	2 34

PRIX DE FAÇON DES ÉTOFFES DE LAINE.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
					fr. c.
Richard, 162. ...	4 d.[1]	Tonture de drap[1].	Paris.	1302	0 18
Nord, B. 3239....	1 s. fl.	« Tondage » de drap.	Flandre.	1381	0 40
Aube, G. 341	3 d.	Façon de tonture de drap.	Troyes.	1388	0 14

[1] Lorsque la quantité ancienne n'est pas mentionnée, il s'agit dans ce tableau de l'aune locale, convertie par moi en mesure métrique.

SOURCES DES PRIX et contre	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
					fr. c.
Doubs, B. 160....	7 flo. 10 gr. pour 80 aunes.	Façon de « tondue » de drap.	Lons-le-Saulnier.	1398	0 56
Calonne, N., 302 .	2 s. 6 d. l'aune.	Teinture en faune d'une étoffe dite *blanquet*.	Amiens.	1416	0 70
Hôtel-Dieu, L. cccxxxiv, 1438..	10 s.	Nettoyage d'une couverture de drap (de la Reine).	Paris.	1432	[3 27]
Beaurepaire, 403 .	9 d.	Façon d'un drap de lit.	Haute-Normandie.	1438	[0 24 la pièce
H. Soissons, 346 .	2 d.	*Idem* de tiretaine.	Soissons.	1460	0 03
H. Soissons, 358 .	6 d.	Tissage du drap.	*Idem.*	1476	0 11
Idem	2 d. 1/2.	Tonture *idem*.	*Idem.*	1476	0 04
Idem	6 d.	Foulage *idem*.	*Idem.*	1476	0 11
H. Soissons, 365 .	7 d.	Façon de tiretaine.	*Idem.*	1494	0 11
H. Soissons, 373 .	6 d.	Tissage de la laine.	*Idem.*	1501	0 09
Nevers, BB. 83 ...	2 s. 6 d.	Façon de franges de soie.	Nevers	1507	0 47
H. Soissons, 410 .	12 d.	Tissage du drap.	Soissons.	1543	0 16
Gouberville, p. 108	1 s. l'aune.	Teinture de drap (à façon).	Valognes	1553	0 13
Idem	18 s.	*Idem.*	Paris.	1553	2 50
Gouberville, p. 93.	6 d.	Tonture de drap (bureau).	Cotentin.	1553	0 05
Idem	1 s.	*Idem* (blanchet).	*Idem.*	1553	0 13
Gouberville, p. 108.	6 d. (1)	Fabrication du drap.	Valognes	1553	0 06
Dr Puech, p. 252 .	la canne 4 s.	Tonture et blanchissage de draps *coutrets*.	Nîmes.	1592	0 26
Idem	la canne 2 s.	*Idem* de serge et cadis.	*Idem.*	1592	0 13
Soc. Berry, 1882, p. 190.	l'aune (2) 2 s.	Tissage du drap.	Issoudun.	1598	0 20
Idem	l'aune 4 s.	Foulage du drap.	*Idem.*	1598	0 42
Idem	l'aune 1 s. 6 d.	Tonture du drap.	*Idem.*	1598	0 31
Eure-et-Loir, B. 2609.	20 l. la pièce.	Façon de la serge blanche.	Nogent-le-Rotrou.	1642	36 80 la pièce)
Idem	22 l. la pièce.	*Idem* de bure.	*Idem.*	1642	[40 48 la pièce

(1) L'aune de long sur 0 m. 30 de large.

(2) Sur 1 m. 35 de large.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
					fr. c.
Soc. Soissons, IV, 197.	l'aune 1 s.	Façon de drap *sans parure*.	Vervins.	1642	0 07
Idem	l'aune 1 s. 6 den.	*Idem à parure.*	*Idem.*	1642	0 11
Hanauer, II, 469.	de 0.15 à 0.48	Teinture de toile.	Alsace.	1646	0 39
Idem	de 0.18 à 0.60	*Idem* de drap.	*Idem.*	1646	0 79
Soc. Soissons, IV, 197.	l'aune 1 s. 6 d.	Façon de drap *sans parure*.	Vervins.	1648	0 11
Idem	l'aune 2 s.	*Idem* à parure.	*Idem.*	1648	0 15
Orne, H. 1194....	l'aune 6 s.	Façon de la serge (y compris échaudage de la laine).	Normandie.	1656	0 39
B. Corrèze, 1883, 134.	l'aune 4 s.	Étamine et camelot.	Tulle [1].	1684	0 24
Idem	l'aune 8 s.	Serge « du seigneur ».	*Idem.*	1684	0 48
Idem	l'aune 3 s.	Ras peigné fin.	*Idem.*	1684	0 18
Idem	l'aune 5 s.	Demi-serge.	*Idem.*	1684	0 30
Idem	l'aune 2 s. 6 d.	Crespon.	*Idem.*	1684	0 15
Soc. Soissons, IV, 197.	l'aune 10 l.	Métier à draps (communs) avec tous ses accessoires, ourdoirs, polt, etc.	*Idem.*	1685	14 80
H. Soissons, 1192.	l'aune 20 s.	Façon de canevas.	Soissons.	1715	1 01

PRIX DE FAÇON DES VÊTEMENTS.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de chaque
					fr. c.
Blancard, p. 374.	8 à 12 den.	Tunique en drap pour homme.	Marseille.	1250	0 70
Idem	12 d.	*Idem* pour femme.	*Idem.*	1250	0 84
Idem	24 d.	Pelisse *idem*.	*Idem.*	1250	1 69

[1] Façon par les pauvres de l'hôpital.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de chaque
					fr. c.
Blancard, p. 374.	48 d.	Chape à manche pour femme.	Marseille.	1250	3 38
Idem	12 d.	Manteau pour homme.	*Idem.*	1250	0 84
Richard, 165	18 s. 9 d.	Façon d'une robe de seigneur à cinq « garnements ».	Paris.	1302	12 56
Idem	15 s.	Façon d'une robe de quatre garnements.	*Idem.*	1302	10 05
Richard, 171	10 s.	Façon d'un doublet (sorte de robe de dessous en toile).	Artois.	1319	6 70
Richard, 227	23 d.	Façon d'un baudrier de cuir.	*Idem.*	1327	1 15
Richard, 195	8 s.	*Idem* d'un mantelet.	Arras.	1328	4 90
Idem	12 s.	*Idem* d'un pelisson.	*Idem.*	1328	7 30
Idem	60 s.	*Idem* d'une chape.	*Idem.*	1328	36 60
Idem	24 s.	*Idem* d'une robe.	*Idem.*	1328	14 65
Orléa., 1862, 388 .	1 s. 3 d.	Façon d'un manteau.	Orléans.	1340	0 76
Idem	2 s. 6 d.	Façon d'un manteau et deux tuniques.	*Idem.*	1344	1 52
Monteil, I, 105 ...	8 d.	Façon d'une robe linge d'homme.	Paris.	1350	0 40
Idem	6 d.	*Idem* de femme.	*Idem.*	1350	0 30
Nord, B. 3247	8 s.	Façon d'un manteau.	Hans-le-Grand (Marne).	1352	2 90
H. Soissons, 322 .	14 s.	Teinture d'un voile.	Soissons.	1355	5 18
Beaurepaire, 401 .	2 s.	Façon d'une cotte.	Évreux.	1371	0 89
M.Dijon, 1858, 292	2 s. 11 d. la paire	Façon et étoffe de manches.	Bourgogne.	1385	0 65
Douet d'Arcq, 300.	35 s.	Façon d'une longue houppelande (riche) à larges manches	Paris.	1387	15 55
Douet d'Arcq, 294.	20 s.	Façon d'une houppelande commune.	*Idem.*	1387	8 90
Douet d'Arcq, 296.	16 l. le tout.	Façon d'une robe pour la reine [1].	*Idem.*	1387	142 40
Douet d'Arcq, 299.	40 s.	Façon d'une cotte hardie (pour la reine) avec deux paires de manches.	*Idem.*	1387	17 80
Douet d'Arcq, 281.	5 s. 3 d.	Façon d'un chaperon.	*Idem.*	1387	2 33

[1] Comprenant chape, surcot ouvert, surcot clos, mantel à parer et cotte simple.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX EN MONNAIE DE L'ÉPOQUE	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX EN FRANCS DE CHAQUE
					fr. c.
Douet d'Arcq, 283.	2 l. 10 s.	Façon d'une houppelande (avec étoffe de doublure).	Paris.	1387	2 25
Douet d'Arcq, 291.	30 s.	Façon d'une cotte hardie (représentant six journées de couturier).	*Idem.*	1387	1 33
Orléa., 1862, 388.	1 l.	Couture et façon d'une robe.	Orléans.	1401	7 53
H. Mars., E. 27 ..	8 s.	Façon d'une robe commune.	Marseille.	1408	3 00
Orne, H. 1124....	12 s. le tout	Façon d'un mantel, pourpoint sans manche, chaperon, jacquette et chausses.	Silli (Orne).	1450	3 43
A. Saintonge, VI, 57.	7 s. 6 d.	Façon d'une robe d'homme.	Saintes.	1450	2 13
Orne, H. 1124....	7 s. 6 d. le tout	Façon d'une chape, robe doublée, deux chaperons, deux paires petites chausses.	Silli (Orne).	1451	2 13
Hanauer, II, 489.		Façon d'un pourpoint.	Mulhouse.	1457	1 32
Idem		*Idem* habit ordinaire.	*Idem.*	1457	1 30
Idem		*Idem* justaucorps.	*Idem.*	1457	0 99
Idem		*Idem* paire de culottes.	*Idem.*	1457	0 33
Idem		*Idem* casaque découpée.	*Idem.*	1457	0 66
Idem		*Idem* habit de prêtre.	*Idem.*	1457	2 64
Idem		*Idem* robe de femme (manches étroites).	*Idem.*	1457	1 98
Idem		*Idem* robe de femme (manches larges).	*Idem.*	1457	2 31
Idem		*Idem* manteau ordinaire.	*Idem.*	1457	1 30
Idem		*Idem* manteau en drap.	*Idem.*	1457	1 65
Idem		*Idem* jupon.	*Idem.*	1457	0 66
Idem		*Idem* tunique ordinaire.	*Idem.*	1457	0 66
Beaurepaire, 402.	3 s. 9 d.	*Idem* d'un manteau.	Rouen.	1460	0 97
Idem	5 d.	*Idem* d'une jaquette.	*Idem*	1460	0 10
H. Soissons, 351.	2 s. 6 d.	*Idem* d'une jaquette d'homme.	Soissons.	1468	0 65
Idem	3 s.	*Idem* robe d'homme.	*Idem.*	1468	0 78
Janssen, 303.....	7 gros ensemble	Façon d'un habit, d'une paire de chausses, d'une jacquette et d'un chapeau rond.	*Leipzig.*	1470	1 15

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX EN MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de chaque
					fr. c.
H. Soissons, 358..	2 s.	Façon de robe de femme.	Soissons.	1476	0 52
Idem	4 s.	*Idem* robe d'homme.	*Idem.*	1476	1 04
Idem	3 s. l'aune	Teinture de drap (en brunette)	*Idem.*	1476	[0 66 le mètre]
Beaurepaire, 407 .	4 s.	Façon d'une aube (pour église).	Normandie.	1488	0 92
Nantes, CC. 269 .	6 s.	Façon d'une robe commune (par un couturier).	Nantes.	1491	1 39
Gard, H. 378	4 gros	Façon d'un manteau de femme	Comtat-Ven.	1498	0 92
Idem	4 gros	*Idem* robe de femme.	*Idem.*	1498	0 92
Idem	1 gros	*Idem* d'un chaperon *id.*	*Idem.*	1498	0 23
Com. Côte-d'Or, XI, 249.	4 gros	Façon d'une robe commune de femme (par un couturier).	Dijon.	1501	0 92
Nantes, CC. 294..	3 s.	Façon d'un sayon d'ouvrier.	Nantes.	1527	0 58
Idem	2 s. 6 d.	Façon d'un haut-de-chausses d'ouvrier.	*Idem.*	1527	0 48
Nord, B. 2351	14 l. 15 s. ensemble	*Façon des robes de noces de Marguerite d'Autriche*[1].	*Bruxelles.*	1530	[60 00]
H. Mézières, E. 18.	2 s.	Façon d'une robe d'enfant.	Mézières.	1532	0 39
Nord, B. 2380	10 s. fl.	*Façon d'un manteau pour homme dont l'étoffe vaut 4 l.*	*Bruxelles.*	1534	2 11
Idem	8 s. fl.	*Façon d'un pourpoint.*	*Idem.*	1534	1 70
Nord, B. 3357....	12 s. par.	Façon (par le couturier d'une princesse) d'une cotte simple en satin noir.	Flandre.	1535	2 93
Idem	7 s. par.	Façon d'un corset de satin noir	*Idem.*	1535	1 72
Nord. B. 2392 ...	5 s. 3 d.	*Façon d'une robe commune.*	*Bruxelles.*	1535	1 10
Nord, B. 3357. ..	40 s. *par.*	Façon d'une robe de velours noir.	Flandre.	1535	9 80
Idem	15 s. *par.*	*Idem.*	*Idem.*	1535	3 66
H. Soissons, 410	2 s. 8 d.	Façon de voiles (de religieuses)	Soissons.	1543	0 43
Idem	10 d.	Teinture en noir *idem.*	*Idem.*	1543	0 13
Orléa., 1862, 392 .	12 s. 6 d.	Façon d'un pourpoint de satin jaune.	Orléans.	1551	2 08

(1) *Fille naturelle de Charles-Quint : une de drap d'argent, une de velours noir et drap d'or, deux cottes de satin et drap d'or, cinq paires de manches et deux chaperons.*

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX et MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de chaque
Gard, G. 587	5 s.	Façon d'une robe (d'enfant de chœur).	Nîmes.	1559	fr. c. 0 83
Aube, G. 401	9 s. ensemble	Façon d'un collet et d'une paire de chausses (communes) l'étoffe de ces deux vêtements coûte 7 fr.	Près Troyes.	1563	1 30
Hanauer, II, 490..		Façon d'un habit avec fournitures.	Colmar.	1570	3 85
Gard, G. 589	12 s. ensemble	Façon d'un pourpoint et de chausses.	Nîmes.	1572	1 86
H. Soissons, 472.	1 s. 8 d. l'aune	Teinture de la toile.	Soissons.	1580	0 17 le mètre
Vaucluse, B, 1516.	25 s.	Façon d'un pourpoint à un galon.	Comtat-Ven.	1593	3 21
Idem	30 s.	*Idem* à deux galons.	*Idem.*	1593	3 85
Dupré Saint-Maur.	10 s.	Façon d'un habit commun.	Près Paris.	1594	1 28
Soc. antiq. Berry, 1882, 199.	20 s.	Façon d'une jupe ou casaque à manches de drap de soie.	Issoudun.	1598	2 57
Idem	15 s.	Façon d'un pourpoint de soie.	*Idem.*	1598	1 93
Idem	12 s. 6 d.	*Idem* de buffle ou chamois.	*Idem.*	1598	1 60
Idem	10 s.	*Idem* d'autres pourpoints.	*Idem.*	1598	1 [illegible]
Soc. antiq. Berry, 1882, 206.	4 s.	Façon d'un collet de cuir cousu de soie.	*Idem.*	1598	0 51
Idem	3 s.	*Idem* ordinaire.	*Idem.*	1598	0 38
Soc. antiq. Berry, 1882, 199.	25 s.	Façon d'une robe de camelot bordée ou arrière-pointée avec son parement.	*Idem.*	1598	3 11
Idem	20 s.	Façon d'une robe longue de drap ou de serge.	*Idem.*	1598	2 57
Idem	15 s.	*Idem* sans ornement.	*Idem.*	1598	1 93
Soc. antiq. Berry, 1882, 200.	15 s.	Façon d'un manteau à manches avec arrière-point et ornement	*Idem.*	1598	1 93
Idem	3 s.	*Idem* en plus pour la doublure	*Idem.*	1598	0 38
Idem	12 s.	Façon d'un manteau sans arrière-point.	*Idem.*	1598	1 54
A. Hôtel-Dieu, L. CCCXXXIV, 1452.	2 écus ensemble	Façon d'une chape et d'un grand chaperon de religieux.	Paris.	1600	7 7[illegible]
Cher, E. 893	4 l. 10 s.	Façon d'un habit de laquais.	Menetou-Salon (Berry).	1610	10 7[illegible]

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de chaque
					fr. c.
Gard, G. 609	2 l.	Façon d'une soutane.	Nîmes (Gard).	1614	4 78
Hanauer, II, 489 ..		Façon d'une veste en coutil.	Bergheim (Alsace).	1629	0 78
Idem		*Idem* d'une paire de culottes.	*Idem.*	1629	0 52
Idem		*Idem* d'un corsage.	*Idem.*	1629	0 52
Hanauer, II, 490 .		Façon de robe à col avec trois cordons brodés et ailes de satin.	Strasbourg.	1646	13 56
Idem		Robe à col pour deuil.	*Idem.*	1646	7 75
Idem		Corset à baleines.	*Idem.*	1646	3 10
Idem		*Idem* sans baleines.	*Idem.*	1646	1 16
Idem		Manteau le plus simple (homme).	*Idem.*	1646	2 90
Idem		Cotte piquée ou brodée (femme).	*Idem.*	1646	1 81
Gard, H. 623	7 s.	Façon d'une culotte.	Nîmes (Gard).	1661	0 57
A. Nîmes, 1884, 459.	20 s.	Façon d'un habit de popeline (pour homme).	Nîmes.	1686	1 48
Gard, H 624	5 l.	Façon d'un habit.	Nîmes (Gard).	1697	7 40
Notaires Paris ...	18 l.	Façon d'un habit bourgeois.	Paris.	1698	26 64
H. Tournus, II, 92.	4 l. 10 s.	Façon d'un justaucorps de droguet « à deux devants ».	Tournus.	1715	5 49
Idem	15 s.	Façon d'une culotte de peau.	Bourgogne.	1715	0 91
Idem	1 l. 5 s.	Façon d'une veste de toile (par un tailleur).	*Idem.*	1715	1 52
Soc. Soissons, XX, 37.	27 l. ensemble	Façon d'un habit, veste, culotte et camisole.	Soissons.	1721	33 00
Arch. Hosp. Lyon (Char.), B. 75.	4 l.	Façon d'une robe de chambre.	Lyon.	1740	3 80
Idem	9 l ensemble	Façon d'un habit noir et d'une culotte (avec fourniture de soie et de toile).	*Idem.*	1740	8 55
Arch. Hosp. Lyon (Char.), B. 141.	14 l. ensemble	Façon d'un habit complet et de deux culottes (y compris les menues fournitures).	*Idem.*	1747	13 30
Idem	9 l.	Façon de trois vestes (deux de basin et une de toile noire).	*Idem.*	1747	2 85

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de chaque
					fr. c.
Hanauer, II, 492		Façon d'une culotte.	Bouxvillon (Alsace).	1773	1 25
Arch. Dép. Corrèze, E. 333.	5 l. ensemble	Façon par un tailleur de deux vestes et d'une culotte.	Limousin.	1778	4 75
Idem	3 l. ensemble	Façon d'une « anglaise ».	*Idem.*	1778	2 85
Biollay, 35	2 l.	Façon d'une culotte.	Paris.	1790	1 90
Idem	1 l. 4 s.	*Idem.*	Quimperlé.	1790	1 13
Idem	13 s. à 1 l. 10 s.	*Idem.*	(Ailleurs).	1790	1 01
Idem	4 l.	Façon d'un habit.	Paris.	1790	3 80
Idem	6 l.	*Idem.*	Besançon.	1790	5 70
Idem	3 l.	*Idem.*	Grenoble.	1790	2 85
Idem	2 l.	*Idem.*	Draguignan.	1790	1 90
Idem	4 l. 10 s.	*Idem.*	Quimperlé.	1790	4 27
Journal Paris, 28 octobre.	10 l.	Façon d'un habit complet.	Paris	1791	9 50

PRIX DE FAÇON DES BAS.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la paire
					fr. c.
Blancard, p. 375..	3 à 4 d.	Façon de bas en drap.	Marseille.	1250	0 25
Douet d'Arcq, 280.	6 s. 3 d.	Façon de chausses de drap, y compris la toile de doublure.	Paris.	1387	2 78
Douet d'Arcq, 293.	2 s. 6 d.	Façon de chausses de laine.	*Idem.*	1387	1 11
H. Soissons, 339 .	6 d. chaque	Façon *d'une chausse* de toile.	Soissons.	1437	0 32 les deux
Janssen, 305	10 d.	Façon d'une paire de chausses	*Autriche.*	1495	0 43
Nord, B. 3357....	3 s. par.	Façon de chausses.	Flandre.	1535	0 67
Idem	2 s. par	Façon de chausses en toile.	*Idem.*	1535	0 48

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX EN MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la paire
					fr. c.
Orléa , 1862, p. 392.	17 s. 6 d.	Façon d'une paire de chausses rouges bandées de velours	Orléans.	1551	2 91
Soc. Berry, 1882, p. 200.	7 s. 6 d.	Façon de chausses pleines.	Issoudun	1598	0 96
Idem	10 s.	*Idem* à double fond.	*Idem.*	1598	1 28
Idem	20 s.	*Idem* riches et ornées.	*Idem.*	1598	2 57
Hanauer, II, 489 .		Façon de bas en lin.	Alsace.	1629	0 26
H. Soissons, 1149	8 s. à 2 s. 6 d. (0,58 à 0,18)	Façon de bas (selon la taille par des pauvres renfermés à l'hôpital.	Soissons.	1680	0 38
H. Soissons, 1153.	13 s. 6 d. *la livre*	Façonnage de la laine *en bas.*	*Idem.*	1749	1 26 par kilog.]
Biollay, 98	1 l. 5 s. à 2 l. 10 s.	Façon des bas de fil ou coton.	Paris.	1790	1 76
Idem	10 s. à 1 l. 5 s.	*Idem.*	Besançon.	1790	0 82
Idem	18 s.	*Idem.*	Metz.	1790	0 85
Idem	1 l. 10 s.	*Idem.*	Grenoble.	1790	1 42
Biollay, 27	2 l. 12 s. à 4 l. 15 s.	*Idem* de soie.	Paris.	1790	3 47

PRIX DE FAÇON DES SOULIERS.

Dupré Saint-Maur, 6.	1 s.	Façon d'une paire de souliers.	Paris.	1296	0 80
Joubert, 47	10 d.	Ressemelage de souliers.	Haut-Maine.	1337	0 50
M. Dijon, 1858, 197.	3 s.	*Idem* (fourniture comprise).	Bourgogne.	1384	1 33
Douet d'Arcq, 281.	15 d.	Façon de chaussons de drap.	Paris.	1387	0 56
Beaurepaire, 414 .	2 s. 8 d.	Ressemelage de souliers.	*Idem.*	1422	0 90
H. Soissons, 415 ..	2 s.	Façon de souliers.	Soissons.	1545	0 33
Gard, G. 587.....	2 s.	*Idem.*	Nîmes.	1559	0 33
Com. Côte-d'Or, VI, 366.	10 s.	Ressemelage (recarrelage) de souliers ou pantoufles.	Bourgogne.	1596	1 28
Soc. Berry, 1882, 200.	1 s. 6 d.	Façon de la paire de souliers communs.	Issoudun.	1598	0 18

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX EN MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la paire
					fr. c.
Soc. Berry, 1882, 206.	1 s. 9 d.	Façon de la paire de souliers à la romaine.	Issoudun.	1598	0 21
Idem	1 s.	*Idem* d'escarpins.	*Idem.*	1598	0 12
Idem	2 s.	*Idem* de « mulles ».	*Idem*	1598	0 25
Idem	3 s. 6 d.	*Idem* de bottines.	*Idem.*	1598	0 44
Idem.	5 s.	*Idem* de bottes de vache.	*Idem.*	1598	0 64
Gard, G. 592.....	9 s.	Ressemelage de souliers.	Nîmes.	1601	1 30
H. Mars., VI, E. 36.	8 s.	Façon de souliers.	Marseille.	1615-1619	0 82
Hanauer, II, 504..		*Idem* (à une semelle).	Alsace.	1629	0 46
Idem		*Idem* (à deux semelles).	*Idem.*	1629	0 52
Idem		Façon de souliers d'hommes.	*Fribourg.*	1631	0 39
Idem		*Idem* de femmes.	*Idem.*	1631	0 36
Gard, H. 621.....	1 s.	Façon de chaussons.	Nîmes.	1645	0 09
H. Soissons, 306.	20 s.	Au savetier : pour ressemelage	Soissons.	1648	1 82
Idem	20 d.	Pour remise d'un bout.	*Idem.*	1648	0 15
Hanauer, II, 504.		Façon de souliers.	Brisach.	1650	0 96
Idem		*Idem.*	Alsace.	1650	1 45
B. Corrèze, 1883, 110.	4 s. 10 d.	Façon de sabots.	Tulle.	1750	0 22
H. Mars., VI, E. 412.	190 l. (pour 262 paires)	Façon de souliers.	Marseille.	1770-1776	0 68
Biollay, 29.......	4 à 8 l.	Façon d'une paire de bottes.	Paris.	1790	5 70
Idem	1 l. 8 s.	*Idem* de souliers.	*Idem.*	1790	1 32
Idem	14 s.	*Idem.*	Metz.	1790	0 66
Idem	15 s.	*Idem.*	Besançon.	1790	0 70
Idem	16 s.	*Idem.*	Grenoble.	1790	0 75
Idem	13 s.	*Idem.*	Civray.	1790	0 61
Idem	6 s. 8 d. à 10 s.	*Idem* de galoches.	Grenoble.	1790	0 39
Biollay, 34.......	3 s.	*Idem* de sabots.	Provins.	1790	0 14

PRIX DE FAÇON DES CHANDELLES.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilog.
					fr. c.
Orléa., 1862, 322.	la livre 2 d.	Façon de chandelle.	Orléans.	1365	0 15
Idem	la livre 2 d.	*Idem.*	*Idem.*	1385	0 15
Aube, G. 415	la livre 2 d.	Façon des chandelles.	Près Troyes.	1400	0 11
Orléa., 1862, 323 .	la livre 2 d.	Façon de chandelle.	Orléans	1443	0 10
Beaurepaire, 263 .	la livre 1 d.	*Idem.*	Normandie.	1462	0 05
Hanauer, II, 366 .		*Idem.*	Alsace.	1476	0 07
Idem		*Idem.*	*Idem.*	1501-1550	0 10
Orléa., 1862, 323 .	la livre 2 d.	*Idem.*	Orléans.	1517	0 10
H. Soissons, 409 .	quint. 8 s.	*Idem.*	Soissons.	1542	0 03
H. Soissons, 422 .	quint. 8 s.	*Idem.*	*Idem.*	1548	0 03
Hanauer, II, 366 .		*Idem.*	Alsace.	1551-1600	0 08
H. Soissons, 445 ..	quint. 6 s. 6 d.	*Idem.*	Soissons.	1559	0 022
Orléa., 1862, 324 .	1 l. 5 s. quint.	*Idem.*	Orléans.	1627	0 05
Idem	1 l. 10 s. quint.	*Idem.*	*Idem.*	1635	0 06
Hanauer, II, 366 ..		*Idem.*	Strasbourg.	1662	0 12
Orléa., 1862, 324 .	2 l. 9 s. le quin	*Idem.*	Orléans.	1686	0 07
H. Soissons, 598 .	la livre 1 s.	*Idem.*	Soissons.	1717	0 14
H. Clerm.-Fer., IV, E. 10.	la livre 2 s. 6 d.	*Idem.*	Clermont-Ferrand.	1728	0 22
H. Soissons, 600 ..	la livre 1 s. 7 d.	*Idem.*	Soissons.	1749	0 15
Idem	8 l. le quint.	*Idem.*	*Idem.*	1749	0 15
Hanauer, Études Alsace, II, 366.		*Idem.*	Strasbourg.	1750	0 20
H. Clerm.-Fer., IV, E. 14.	2 s. la livre	*Idem.*	Clermont-Ferrand.	1750	0 18
H. Soissons, 671 .	8 l. 10 s. le quin.	*Idem.*	Soissons.	1762	0 16

PRIX DE FAÇON DES BOUGIES DE CIRE.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilog.
					fr. c.
Hanauer, II, 363..		Façon des cierges de cire.	Alsace.	1351	0 12
H. Saint-Jacques, L. 129.	4 s. 5 d. pour 84 livres	Façon de cierge.	Paris.	1380	0 04
Ménagier, II, 112.	la livre 6 d.	Façon de torches de cire.	*Idem.*	1393	0 40
Orléa., 1862, 438.	par livre 1 d.	Façon d'un cierge.	Orléans.	1439	0 04
Hanauer, II, 363.		Façon des cierges de cire.	Alsace.	1450-1550	0 23
Orléa., 1862, 438.	par livre 3 d.	Façon d'un cierge.	Orléans.	1475	0 12
Idem	par livre 4 d.	*Idem.*	*Idem.*	1493	0 14
Hanauer, II, 363..		Façon des cierges de cire.	Alsace.	1626	0 40
Idem		*Idem.*	*Idem.*	1732	0 32

PRIX DE FAÇON DE L'HUILE.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du quint. métrique
					fr. c.
Orléa., 1862, 294.	la mesure 2 d.	Façon de l'huile.	Orléans.	1340	9 70
H. Mézières, E. 12.	le pot 5 d. 1/2	Façon de l'huile d'œillette.	Mézières.	1392	8 94
Orléa., 1862, 295.	la mesure 4 d.	Façon de l'huile de noix.	Orléans.	1414	10 68
H. Soissons, 364..	le lot 7 d. 1/2	Façon de l'huile.	Soissons.	1492	12 27
H. Soissons, 368.	le lot 4 d.	*Idem.*	*Idem.*	1497	6 14
H. Lille (Com.), 892.	16 gros de Fl. par 6 raz. de grain	Façon de l'huile de lin ou de navettes. (Prix exceptionnel, fixé par bail.)	Lille.	1517	0 30 par hect de graine
Orléa., 1862, 296.	par mesure 6 d	Façon de l'huile de noix.	Orléans.	1544	7 77
H. Soissons, 454.	le lot 7 d. 1/2	Façon de l'huile.	Soissons.	1567	7 86
H. Soissons, 458	le lot 1 s.	*Idem.*	*Idem.*	1572	13 15

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du quint métrique
					fr. c.
H. Soissons, 462 .	le lot 10 d.	Façon de l'huile de noix.	Soissons.	1576	10 50
Hanauer, II, 372 . .	hect. 0,83	*Idem.*	Strasbourg.	1576	0 89
Idem	hect. 1,24	*Idem* de pavots.	*Idem.*	1576	1 35
Idem	hect. 3,20	Façon de l'huile.	Alsace.	1669	3 60
Idem	hect. 4,59	*Idem.*	Strasbourg.	1689	5 00

PRIX DE FAÇON DES FAGOTS.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du cent
					fr. c.
Delisle, 623	1 s. 4 d.	Façon de fagots	Normandie.	1371	0 59
Dupré Saint-Maur.	12 s. (le millier)	*Idem.*	Près Paris.	1398	0 45
Aube, G. 356	20 d.	*Idem* (de genièvre).	Près Troyes.	1408	0 61
Beaurepaire, 263 .	20 d.	Façon de fagots.	Normandie.	1409	0 60
Idem	2 s. 6 d.	*Idem.*	Hte-Normandie.	1428	0 91
Orléa., 1862, 324 .	2 s. 1 d.	*Idem.*	Orléans.	1434	0 67
H. Soissons, 341 .	5 s.	*Idem.*	Soissons.	1442	1 63
Delisle, 625	6 s. 2 d. (1)	*Idem.*	Normandie.	1445	2 00
Beaurepaire, 263 .	2 s. 3 d.	*Idem.*	*Idem.*	1458	0 58
Idem	3 s. 9 d.	*Idem* de cotrets.	*Idem.*	1458	0 97
Delisle, 625	2 s.	Façon de fagots.	Évreux.	1459	0 52
Orléa., 1862, 324 .	3 s. 4 d.	*Idem.*	Orléans.	1464	0 86
H. Soissons, 349 .	14 d.	*Idem* de bourrées.	Soissons.	1465	0 30
Beaurepaire, 263 .	2 s. 6 d.	Façon de fagots.	Normandie.	1476	0 65
H. Soissons, 438 .	3 s.	*Idem* de bourrées.	Soissons.	1555	0 50
Gard, G. 590	1 l. 5 s.	Façon de fagots.	Nîmes.	1594	3 21
Dupré Saint-Maur.	18 s.	*Idem.*	Près Paris.	1709	1 10

(1) Le mille *pesant* se payait 4 s. 1 d. et il y avait 80 fagots au mille.

PRIX DE FAÇON DES TUILES.

SOURCES DES PRIX ci-contre	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITES	DATES	PRIX en francs du mille
					fr. c.
Beaurepaire, 338 .	4 s	Façon d'*essentes* tuiles de bois).	Près Rouen.	1378	1 78
Loiret, A. 2142 . .	4 l. 6 s. pour 17 milliers d'es-seutes et 600 lattes)	Abattage et façon d'essentes (tuiles de bois).	Orléans.	1408	1 90
Beaurepaire, 264 .	10 s.	Façon de la tuile.	Eure.	1412	3 42
Beaurepaire, 263 .	7 s. 6 d.	Façon de l'*essente*.	Dieppe.	1424	2 56
Aube, G. 395	12 s.	Fa on de briques (bois pour les fours non compris).	Près Troyes.	1533	2 35
Aube, G. 396 . . .	2 l. 10 s.	Façon de carreaux de briques (pour une chapelle de château)	*Idem*.	1533	9 80
Dupré St-Maur. . .	12 s.	Façon de la tuile.	Près Paris.	1536	2 35
Bert. Lacabane, 354.	3 l. 15 s.	Façon des tuiles.	Brétigny-s-Orge.	1618	7 80
Idem	50 s.	*Idem* des briques et carreaux.	*Idem*.	1618	5 20
Orne, H. 1326	35 s. et une pipe de petit cidre	Façon de la tuile (les ouvriers ne fournissant rien).	Orne.	1633	7 00
Orne, H. 802	1 fra.	Façon de la tuile de bois (essente ou bardeau).	*Idem*	1675	1 63

TABLEAU VI

APPOINTEMENTS ET HONORAIRES

SOLDE DES TROUPES, OFFICIERS ET SOLDATS.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par mois et par personne
					fr. c.
Hist. France, XXI, 224.	4 s. 4 d. par jour (4 fr. 33 c.)	Soldat servant à pied (pour lui et le chariot portant ses bagages).	France.	1231	130 00
Hist. France, XXI, 223.	1 s. 3 d. par jour (1 fr. 25 c.)	Artilleur « balistaire » à pied.	*Idem.*	1231	37 50
Hist. France, XXI, 222.	6 s. 3 d. par jour (6 fr. 25 c.)	Servants à cheval dans l'artillerie, ou « balistaires » à cheval.	*Idem.*	1231	187 50
Idem	6 s. 3 d. par jour (6 fr. 25 c.)	Cavaliers servants du maréchal.	*Idem.*	1231	187 50
Hist. France, XXI, 220.	7 s. 6 d. par jour (7 fr. 50 c.)	Homme d'armes (*miles*) servant seul.	*Idem.*	1231	225 00
Blancard, 332	8 d. par jour	Sergent ou servant (en temps de paix).	Provence.	1250	18 60
Hist. France, XXI, 517.	7 s. 6 d. par jour (7 fr. 50 c.)	Chevalier.	Toulouse.	1253	225 00
Idem	6 s. p. jour (6 fr.)	Écuyer.	*Idem.*	1253	180 00
Idem	1 s. 3 d. par jour (1 fr. 25 c.)	Sergent de pied.	*Idem.*	1253	37 50
Hist. France, XXI, 744.	1 s. p. jour (1 fr.)	Soldat à pied.	France.	1261	30 00
Idem	2 s. p. jour (2 fr.)	*Idem* à cheval.	*Idem.*	1261	60 00
Blancard, 332 et s	10 d. par jour (0 fr. 93 c.)	Arbalétrier.	Provence.	1264	23 40

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par mois et par personne
					fr. c.
Blanchard, 332 et suiv.	10 d. par jour (0 fr. 93 c.)	Sergent ou servant *en campagne*.	Provence.	1264	23 40
Idem	*Id.*	Marin ou garde-côte.	*Idem.*	1264	23 40
Idem	26 d. par jour	Châtelain de fort.	Nice (Provence).	1264	73 00
Idem	16 d. par jour	*Idem.*	Aix (Provence).	1264	37 50
Cibrario, II, 272..	12 d. de St-Maur. p. jour (2 fr. 56)	*Capitaine d'arbalétriers.*	*Suisse.*	1266	76 80
Idem	10 d. de St-Maur. (2 fr. 14 c.)	*Arbalétrier.*	*Idem.*	1266	64 20
Idem	100 *l. vien.* p. an (2.492 fr.)	Bailli de Savoie (avec obligation *d'entretenir dix hommes*).	*Piémont.*	1268	176 60
Cibrario, II, 273..	(4 f. 71) p. jour	*Arbalétrier* à cheval.	*Idem.*	1281	141 30
Doubs, B. 53.....	100 l. p. an (2.000 fr.)	Gages du sénéchal de Bourgogne.	Franche-Cté.	1284	166 00
Hist. France, XXII, 725.	14 d. par jour (1 fr. 16)	Valet d'armée.	France.	1285	34 80
Cibrario, II, 273..	7 d. *de St-Maur.* p. jour (1 fr. 40)	*Arbalétrier.*	*Piémont.*	1286	42 21
Idem	6 s. *vien.* p. jour (6 fr. 35 c.)	*Homme d'armes à cheval.*	*Idem.*	1286	190 50
B. Chartes, 4e sie, V, 59.	18 l. p. an (360 fr.)	Artilleur (garde de l'artillerie)	Champagne.	1287	30 00
Doubs, B. 318 ...	40 l. p. an (800 fr.)	Charge de *sergent* (sorte de châtelain).	Franche-Cté.	1290	66 00
Cibrario, II, 275 .	2 *s.* par jour (1 fr. 08 c.)	Solde *d'un noble servant* à pied.	*Piémont.*	1306	32 40
Cibrario, II, 276 .	(2 f. 04 par jour)	*Homme d'armes à cheval.*	*Idem.*	1321	61 42
Idem	(2 f. 55 par jour)	*Idem avec grand cheval.*	*Idem.*	1321	75 65
Idem	(1 f. 53 par jour)	*Idem avec coursier.*	*Idem.*	1321	45 99
Idem	(0 f. 21 par jour)	*Client ou fantassin.*	*Idem.*	1321	6 45
Idem	(0 f. 90 par jour)	*Arbalétrier à pied.*	*Idem.*	1321	27 00
B. Chartes, 4e sie, V, 59.	2 s. 6 d. p. jour (1 fr. 52 c.)	Homme d'armes (en temps de guerre).	Champagne.	1338	45 60
Idem	3 s. 9 d. p. jour (2 fr. 28 c.)	Artilleur (garde de l'artillerie).	Sainte-Ménéhould.	1340	68 40

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par mois et par personne
					fr. c.
B. Chartres, 4e sie, V, 59.	54 l. p. an (661 f. 50)	Artilleur (garde de l'artillerie).	Sainte-Ménéhould.	1340	55 12
Cibrario, II, 278	5 *s. vien.* p. jour (2 fr. 96 c.)	*Homme d'armes avec destrier.*	*Piémont.*	1345	88 80
Idem	3 *s.* p. jour (1 f. 77)	*Idem avec coursier.*	*Idem.*	1345	53 34
Rec. Off. Fra., 482, 4.	4 s. sterl. p. jour (12 fr. 08 c.)	Lieutenant général de Bretagne (pour Edouard III).	Bretagne (domination anglaise).	1346	360 00
Idem	2 s. sterl. p. jour (6 fr. 04 c.)	Chevalier.	*Idem.*	1346	180 00
Idem	1 s. sterl. p. jour (3 fr. 02 c.)	Homme d'armes.	*Idem.*	1346	90 00
Idem	6 d. sterl. p. jour (1 fr. 51 c.)	Archer à cheval.	*Idem.*	1346	45 00
Idem	3 d. sterl. p. jour (0 fr. 75 c.)	« Baionensis » (homme de pied).	*Idem.*	1346	22 50
Aisne, H. 1508 ...	2 l. pour la durée d'une campagne	Sergent de pied armé.	Soissons.	1347	24 50
Pyrénées-Or., B. 101.	8 s. bar.	Solde d'un homme d'armes à cheval.	Roussillon.	1347	4 80
Doubs, B. 114 ...	5 s. p jour (2 f. 70)	Dépense par homme d'armes en garnison dans un château-fort (avec 2 ou 3 chevaux)	Franche-Cté.	1349	51 00
Dom Grappin, 102.	8 d. p. jour (0 f. 36)	Solde d'un homme d'armes.	*Idem.*	1350	10 80
Cibrario, II, 279 ..	20 *flo. d'or*	*Chevalier banneret.*	*Piémont.*	1355	236 40
Idem	15 *flo. d'or*	*Idem bachelier.*	*Idem.*	1355	178 05
Idem	10 *flo. d'or*	*Damoiseau ou page.*	*Idem.*	1355	118 70
Idem	7 *flo. d'or*	*Homme d'armes.*	*Idem.*	1355	83 09
Idem	1 *gros* par jour (0 fr. 98 c.)	*Fantassin (client).*	*Idem.*	1355	29 40
Doubs, B. 131 ...	200 l. par an (1.307 fr.)	Gages d'un gouverneur de château.	Franche-Cté.	1357	108 91
Idem	2 s. 6 d. p. jour (0 fr. 80 c.)	Gages des hommes d'armes. Gentilshommes (en garnison) dans un château.	*Idem.*	1357	24 00
Idem	15 dr par jour (0 f. 40 c.)	Gages des sergents (soldats secondaires).	*Idem.*	1357	12 00
Doubs, B. 148	100 l. p. an (653 f.)	Châtelain de Vadans.	*Idem.*	1359	54 41

SOURCES DES PRIX ci-contre	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par mois et par personne
					fr. c.
Doubs, B. 148....	6 flo. et 1/2	Hommes d'armes.	Franche-Cté.	1359	68 75
Idem	1 gros par jour (0 fr. 36 c.)	Sergents hommes d'armes.	*Idem.*	1359	10 80
Rec. Off. Fra., 482, 6.	750 écus Johan p. an (6.120 fr.)	Connétable de la ville (pour les Anglais).	Bretagne (Vannes).	1359	510 00
Idem	500 écus Johan p. an (4.080 fr.)	« Portier » de la ville (*janitor*) garde des portes.	*Idem.*	1359	340 00
Idem	120 écus Johan pour 3 mois (980)	Chevalier.	*Idem.*	1359	323 00
Idem	80 écus Johan pour 3 mois (652)	Écuyer.	*Idem.*	1359	217 00
Idem	40 écus Johan pour 3 mois (324)	Archer.	*Idem.*	1359	108 00
Idem	240 écus Johan pour 3 mois 1 958 fr.	Capitaine de la ville.	*Idem.*	1359	646 00
Loiret, A. 1802 ...	125 l. p. an (917 f.)	Châtelain gouverneur de Châteaurenard.	Orléanais.	1360	76 40
Doubs, B. 89.....	16 fra.	Hommes d'armes.	Franche-Cté.	1363	91 67
Coston, I, 298....	20 flo.	*Idem.*	Languedoc.	1363	230 00
Nord, B. 3254....	47 l. fl. p. an (267 fr. 50)	Chevalier-châtelain.	Flandre.	1364	22 30
Doubs, B. 134....	18 l. 8 s. par an (121 fr.)	Gages du corner au château de Montjustin.	Franche-Cté.	1368	10 08
Pyrénées.-Or., B. 121.	40 l. bar. par an (490 fr.)	Châtelain (chapellier) de Bellegarde.	Roussillon.	1370	10 86
A. Saintonge, IV, 296.	95 l. p. an (845 f.)	Gouverneur de La Rochelle et d'Aunis.	La Rochelle.	1374	70 45
A. Bordeaux, 1877-1878, p. 177.	15 fra.	Homme d'armes.	Bordelais.	1378	133 50
Rec. Off. Fra., G. R. Navy, 610, 2.	2 s. st. p. jour (ou 5 fr. 50 c.)	Chevalier (occupation anglaise)	Brest.	1378	166 80
Idem	1 s. st. p. jour (ou 2 fr. 78 c.)	Écuyer *idem.*	*Idem.*	1378	83 40
Idem	6 d. st. p. jour (ou 1 fr. 39 c.)	Archer *idem.*	*Idem.*	1378	41 70
Pyr.-Or., B. 147..	1200 s. par an (732 fr.)	Châtelain (capitaine du château).	Perpignan.	1380	61 00

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par mois et par personne
					fr. c
Douet d'Arcq, 127.	545 l. (4.750 fr.)	Solde de la compagnie de gens d'armes du roi, 1 capitaine, 6 chevaliers, 14 écuyers.	Paris.	1380	231 40 moyenne
Hanauer, II, 557.	(2 fr. 26 p. jour)	Solde d'une lance (chevalier ou écuyer).	Strasbourg.	1381	67 78
Nord, B. 3239	7 l. 8 s. fl. par jour pour 5 lances et 11 chevaux (41 f.)	Solde d'une lance (effectif non indiqué).	Flandre.	1381	240
Cibrario, II, 282.	150 *aspres*	*Solde d'un cavalier.*	*Italie.*	1382	59 07
Idem	30 *fra.*	*Idem d'un chevalier.*	*Idem.*	1382	404 40
Idem	15 *fra.*	*Idem d'un écuyer.*	*Idem.*	1382	202 20
Aube, G. 336.....	10 s. p. semaine (4 fr. 45 c.)	Arquebuziers.	Troyes.	1383	17 80
Coston, I, 298 ...	20 flo.	Homme d'armes.	Dauphiné	1390	160 00
Coston, I, 384 ...	5 à 6 flo.	Capitaine de ville.	*Idem.*	1390	44 00
Doubs, B. 178 ...	30 l. par an (167 fr. 62 c.)	Châtelain.	Franche-Cté.	1390	13 97
Doubs, B. 155	12 l. 15 s. p. an (68 fr.)	Châtelain d'Arinthod.	*Idem.*	1392	5 68
Loiret, A. 2191 ...	100 l. p. an (753 f.	Capitaine ou châtelain	Orléanais.	1392	62 75
Coston, I, 408....	10 flo.	Capitaine.	Dauphiné.	1394	80 00
Idem	1 flo. p. semaine (8 fr.)	Homme d'armes.	*Idem.*	1394	32 00
Idem	12 d. p. jour (0 fr. 37 c.)	Homme de pied (fantassin).	Montélimar.	1394	11 10
Idem	1 gr. p. jour (0 f. 66)	Cavalier.	*Idem.*	1394	19 80
Doubs, B 165	pour 2 guetteurs p. an, 11 quartes froment (24 fr.)	Gages de guetteurs.	Franche-Cté.	1395	1 00
Coston, I, 409....	4 flo.	Soldats.	Dauphiné.	1395	32 00
Idem	5 flo.	Arbalétriers.	*Idem.*	1395	40 00
Idem	10 flo.	Capitaine.	*Idem.*	1395	80 00
Hanauer, II, 557 ..	(51 fr. p. semaine ensemble)	Une lance (trois personnes, chevalier, écuyer, arbalétrier)	Alsace.	1395	67 00
Doubs, B. 157	5 l. p. an (28 fr.)	Châtelain.	Franche-Cté.	1396	2 31
La Trémoïlle, 27.	1.100 fr. p. an (8.283 fr.)	Capitaine de château.	Chalucet.	1396	690 00

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par mois et par personne
					fr. c.
Pyrénées-Or., B. 164.	100 l. par an (1.225 fr.)	Châtelain ou capitaine.	Roussillon.	1397	102 09
Doubs, B. 162[2] ...	22 l. 10 s. par an (125 fr.)	Châtelain.	Franche-Cté.	1398	10 44
Orléa., 1862, 456 .	100 l. par an (753 f.)	Capitaine de la ville.	Orléans.	1399	62 75
Doubs, B. 164	15 flo. p. an (165 f.)	Châtelain.	Franche-Cté.	1400	13 75
Cibrario, II, 284 .	10 *flo.*	*Archer.*	*Piémont.*	1401	105 90
Idem	20 *flo.*	*Solde d'une lance.*	*Idem.*	1401	211 80
Doubs, B. 178	6 quartes froment par an (18 fr.)	Guetteur de château.	Franche-Cté.	1402	1 50
Aube, G. 417	15 l. par an (112 fr. 95 c.)	Gouverneur de château.	Près Troyes.	1403	9 41
Aube, G. 422	50 à 30 s.	Arbalétrier.	*Idem.*	1412	13 70
Pyrénées-Or., B. 199.	666 l. par an (8.150 fr.)	Gouverneur de Roussillon et de Cerdagne.	Perpignan.	1414	679 16
Hanauer, II, 557 ..	(8 fr. 35 p. jour)	Solde d'une lance (4 personnes).	Strasbourg.	1414	62 40
Loiret, A. 1084 ...	50 l. p. an (342 fr.)	Capitaine (gouverneur).	Orléanais.	1416	28 58
Pyrénées-Or., B. 147.	3.000 s. par an (1.830 fr.)	Châtelain (capitaine du château).	Perpignan.	1418	152 50
Loiret, A. 2193 ...	10 l. p. an (68 fr.)	Arbalétrier.	Orléans.	1418	5 70
Calonne, N., p. 157.	6 s. p jour (2 f. 05)	Solde de campagne de l'arbalétrier.	Amiens.	1420	61 50
Idem	4 s. 6 d. p. jour (1 fr. 54 c.)	*Idem* du pavoisier qui protégait l'arbalétrier.	*Idem.*	1420	46 20
Coston, 467	6 flo.	Capitaine d'une troupe de gens d'armes.	Montélimar.	1420	48 00
Hanauer, II, 557 ..	(227 fr. pour 23 semaines)	« Demi-cavalier ».	Colmar.	1420	60 00
Idem	(220 f. ensemble)	Solde d'une lance (5 personnes).	*Bâle.*	1420	54 00
Idem	60 flo.	Capitaine.	*Idem.*	1420	471 00
Idem	7 s. Bâle p. jour (2 fr. 52 c.)	Soldat.	*Idem.*	1421	75 00
Coston, I, 483	16 flo.	Capitaine d'hommes d'armes.	Dauphiné.	1423	128 00

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par mois et par personne
					fr. c.
Hanauer, II, 527 .	48 d bâl. p. jour (1 fr. 44 c.)	Fantassin armé d'une pique.	*Bâle.*	1423	43 20
Idem	52 d. bâl. p. jour (1 fr. 56 c.)	Fantassin armé d'une arbalète et d'une arquebuze.	*Idem.*	1423	47 00
Loiret, A. 2007 ..	365 l. par an (2.500 fr.)	Gouverneur du duché d'Orléans.	Orléans.	1424	208 35
Hanauer, II, 557 .	14 d. par jour (0 fr. 84 c.)	Varlet.	Colmar.	1424	25 20
Pyrénées-O r., B. 236.	ensemble 60 flo. (390 fr.)	Solde d'un chevalier accompagné de deux hommes d'armes (1 pillart et 1 page) [1].	Perpignan.	1426	130 00
Orléa., 1862, 456	15 l.	Canonnier.	Orléans.	1429	97 95
Pyrénées-O r., B. 232.	10.000 s. par an (4.400 fr.)	Gouverneur de Roussillon et de Cerdagne.	Perpignan.	1431	366 66
Idem	1.000 s. par an (440 fr.)	Châtelain (capitaine).	Collioure (Roussillon).	1431	36 60
Com. Côte-d'O r, III, 288.	18 l. + des droits divers par an (117 fr.)	Châtelain.	Bourgogne.	1433	9 79
Idem	4 l. 6 s. par an (28 fr.	Sergent (nourri, habillé, etc.).	*Idem.*	1433	2 34
Idem	18 s. (6 fr.)	Closier.	*Idem.*	1433	0 49
Calonne, N., p. 143.	400 l. par an (2.612 fr.)	Capitaine de la ville.	Amiens.	1435	217 66
Aube, G. 435	18 l. + 1 mine from. et 1 de seigle p. an (137 fr.)	Homme d'armes (servant seul)	Près Troyes.	1437	11 50
Aube, G. 436	23 l. p. an (149 fr.)	Homme d'armes capitaine.	*Idem.*	1440	12 47
Calonne, N., p. 152.	12 l. p. an (78 fr.)	Canonnier « fabricant des poudres ».	Amiens.	1440	6 53
Idem	12 l. p. an (78 fr.)	Arbalétrier (chargé de réparer les armes).	*Idem.*	1440	6 53
Nantes, CC. 88 ..	100 l. Bret. p. an (815 fr.)	Connétable de Nantes.	Nantes.	1443	68 00
Idem	200 l. Bret. p. an (1.630 fr.)	Garde du château.	*Idem.*	1443	136 00
Hanauer, II, 557..	4 flo.	Varlet à pied.	Colmar.	1444	30 00

[1] Pour défendre le roi de France contre le roi d'Angleterre.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par mois et par personne
					fr. c.
Calonne, N., p. 159.	24 s. par jour (6 fr. 82 c.	Maître des arbalétriers.	Amiens.	1449	204 60
Idem	7 s. 6 d. p. jour (2 fr. 13 c.)	Arbalétriers.	*Idem.*	1449	63 90
Idem	5 s. p. jour (1 f. 42)	Pavoisiers.	*Idem.*	1449	42 60
Idem	5 s. p. jour (1 f. 42)	Valet.	*Idem.*	1449	42 60
Idem	7 s. 6 d. p. jour (2 fr. 13 c.)	Trompette.	*Idem.*	1449	63 90
Orléa., 1862, 457 .	6 s. 3 d. à 5 s. p. jour (1 fr. 59)	Arbalétrier, coulevrinier.	Orléanais.	1449	42 70
Hanauer, II, 557 . .	(15 fr. p. semaine ensemble p. mois 60 fr.)	Solde d'une lance (hommes à cheval) 1 chevalier, 2 écuyers, 2 valets.	Strasbourg.	1451	12 00
Drôme, E. 4743 . .	5 flo.	Arbalétrier.	Dauphiné.	1455	17 07
Guyot, p. 73	(528 fr. par an)	Bombardier.	Épinal.	1464	44 00
Hanauer, II, 557 . .	3 flo.	Suisse (en garnison).	Mulhouse.	1466	21 30
Doubs, B. 1083 .	2.000 l. par an (7.835 fr.)	Maréchal de Bourgogne.	Franche-Cté.	1468	652 95
Nord, B. 3376 . . .	5 fra.	Couleuvrinier à pied.	*Liège.*	1468	26 45
Idem	12 gr. par jour (1 fr. 95 c.)	Maître-canonnier.	*Idem.*	1468	58 76
Idem	5 fra.	Valet de canonnier.	*Idem.*	1468	26 45
Doubs, B. 1104 . .	50 l. par an (194 fr. 10 c.)	Capitaine de la ville.	Vesoul.	1469	16 17
Idem	40 l. p. an (156 f.)	*Idem.*	Franche-Cté.	1469	13 04
D. Morice, III, 302.	1.200 l. par an (6.348 fr.)	Capitaine de la ville et château de Blois.	Blois.	1472	529 00
D. Morice, III, 266.	10 l.	Hommes d'armes.	Bretagne.	1473	52 90
Idem	5 l.	Archer.	*Idem.*	1473	26 45
Nantes, CC. 97 . . .	12 l. Bret. p. an (79 fr.)	Arbalétriers.	Nantes.	1473	6 60
D. Morice, III, 280.	4 s. angl. p. jour (7 fr.)	Chevaliers anglais au service du duc de Bretagne.	Bretagne.	1474	210 00
Idem	6 d. angl. p. jour (0 fr. 87 c.)	Archers.	*Idem.*	1474	26 25
D. Morice, III, 298.	31 l.	« Lance garnie » capitaine compris.	*Idem.*	1475	[163 fr.]

PRIX DES SOURCES CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par mois et par personne
					fr. c.
D. Morice, III, 298	20 l.	Capitaine d'une lance.	Bretagne.	1475	105 70
Pyrén.-Or., B. 298.	15 l.	Capitaine du château et de sa compagnie.	Roussillon.	1475	133 50
Hanauer, II, 557 . .	(1 fr. 86 p. jour)	Cavalier.	Alsace.	1476	55 80
Idem	(0 fr. 97 p. jour)	Fantassin.	*Idem.*	1476	29 10
Drôme, E. 4744 . .	6 flo. pour aller de Nyons à Lyon	Francs archers.	Nyons.	1478	[19 03]
Grenoble, AA. 22.	40 l. p. an (211 f.)	Lieutenants de baillis ou de sénéchaux.	Dauphiné.	1478	17 63
Hanauer, II, 557 .	18 d. par jour	Soldat.	Strasbourg.	1478	31 00
D. Morice, III, 382.	80 l. de Bretagne par an	Maître d'hôtel (charge noble) d'un grand seigneur.	Bretagne.	1480	35 26
Idem	40 l. p. an (211 f.)	Écuyer *idem.*	*Idem.*	1480	17 63
Idem	10 l. p. an (53 f.)	Page (d'une grande dame).	*Idem.*	1480	4 40
D. Morice, III, 388.	25 l.	Homme d'armes.	*Idem*	1480	132 15
D. Morice, III, 427.	25 l.	Homme d'armes.	*Idem.*	1482	132 15
Idem	12 l. 10 s.	Autre.	*Idem.*	1482	66 10
Idem	300 l. (par an)	Solde d'une « lance ».	*Idem.*	1482	(132 fr.)
Idem	800 l. (par an)	Capitaine d'hommes d'armes.	*Idem.*	1482	352 00
Idem	6 l. 5 s.	Archer.	*Idem.*	1482	33 05
Joubert, Craon, 379.	20 l. p. an (106 f.)	Capitaine de château.	Craon (Mayenne).	1482	8 80
Idem	10 l. p. an (53 f.)	Connétable de château.	*Idem.*	1482	4 40
D. Morice, III, 428.	10 l.	Coustilleurs (écuyers porteurs d'armes).	Bretagne.	1482	52 90
Idem	220 l. (par an)	Lieutenant d'archers.	*Idem*	1482	97 00
D. Morice, III, 535.	4 l.	Matelot (combattant).	Bretagne.	1486	21 16
Drôme, E. 5984 . . .	12 flo.	Au franc-archer « qui est allé à la guerre de Piémont ».	Dauphiné.	1487	[78 00]
Calonne, 303	12 l.	Coulevriniers (artilleurs) envoyés au siège de St-Omer.	Amiens.	1487	[63 00
D. Morice, III, 774.	1.000 l. par an	Capitaine de la ville.	Cherbourg.	1495	386 00
Idem	300 l. par an	*Idem.*	Granville.	1495	116 00
Pyrénées-Or., B 374.	2 à 3 s. par jour (0 fr. 95 c.)	Soldats espagnols.	Perpignan.	1500	28 50

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs, par mois et par personne
					fr. c.
Nord, B. 3334....	24 s. par jour 5 fr. 56 c.	Capitaine des archers de l'archiduc-roi d'Espagne.	Arras.	1501	165 00
Idem	12 s par jour (2 fr. 78 c.)	Archer.	*Idem.*	1501	83 00
Idem	12 à 16 s. p. jour (2 fr. 78 à 3 fr. 71)	Roi d'armes du roi d'Espagne)	*Idem.*	1501	111 00
Idem	9 s. p. jour (2 f. 08	Héraut d'armes.	*Idem.*	1501	63 00
Idem	6 s. p. jour (1 f. 39)	Poursuivant d'armes.	*Idem.*	1501	42 00
Hanauer, II, 557 .	(0 fr. 80 p. jour)	Fantassin.	Strasbourg.	1506	24 00
Hanauer, II, 557 ..	4 flo.	Soldat.	Colmar.	1517	24 00
Coston, II, 157 ..	16 s. par jour (3 fr. 71 c.)	Homme d'armes.	Dauphiné.	1526	111 30
Nord, B. 2344....	400 l. par an (1.336 fr.)	Gouverneur du Quesnoy.	Flandres.	1527	111 33
Idem	11 l. 10 s.	Fantassin.	*Tournai.*	1527	38 40
Nord, B. 2339....	2 philip.	Soldat.	Flandres.	1527	10 55
Panisse-Passis, 270.	20 l.	Homme d'armes bardé.	Tende.	1533	78 40
Idem	10 l.	Archer à la casaque.	*Idem.*	1533	39 20
Idem	73 l.	Capitaine de 40 lances.	*Idem.*	1533	286 10
Grenoble, BB. 11	3 s. par jour (0 fr. 58)	Arquebuziers.	Grenoble.	1535	17 40
Fleury, 146	5 l.	Fantassins.	France.	1536	23 20
Idem	6 l.	Arquebuziers.	*Idem.*	1536	27 84
Nord, B. 3358	324 l. *par.* p. an (1.764 fr.)	Bandeur d'arbalète (de la reine).	*Bruxelles.*	1536	147 00
Nord, B. 2401....	327.500 l.	Solde et entretien de l'armée impériale en Allemagne.	*Allemagne.*	1537	[fr. 1 093 850 par mois]
Hanauer, II, 557..	5 s. bal. p. jour (1 fr. 70 c.)	Soldat.	Colmar.	1541	51 00
As. Bretonne, 1850, 76.	250 l. par an (835 fr.)	Capitaine.	Bretagne.	1544	69 58
Idem	60 l. p. an (250 fr.)	Soldat.	*Idem.*	1544	20 87
Orléa., 1862, 457 .	10 l. p. jour de déplacement (33 fr.)	Capitaine d'une garde française du roi appelé pour chasser des bandes de brigands.	Orléans.	1545	[1002]

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par mois et par personne
					fr. c.
Orléa., 1862, 456 .	15 s. par jour (2 fr. 50 c.)	Sergent royal.	Orléans.	1551	75 00
Nord, B. 2502	10 s	Homme de pied.	Flandre.	1553	12 06
Orléa., 1862, 456 .	6 s. p. jour (1 fr.)	Sergent.	Orléans.	1553	30 00
A. Saintonge, VI, 152.	109 l. p. 6 mois (364 fr.)	Archer.	Saint-Jean d'Angély.	1560	60 67
A. Saintonge, VI, 153.	218 l. p. 6 mois (761 fr.)	Homme d'armes.	*Idem.*	1560	120 34
Nantes, CC. 118 ..	120 l. par an (373 fr.)	Capitaine des ville et château de Nantes.	Nantes.	1562	31 00
Orléa., 1862, 457 .	7 s. p. jour (1 f. 08)	Archer.	Orléans.	1563	32 40
Idem	7 s. p. jour (1 f. 08)	Cinquantenier.	*Idem.*	1563	32 40
Coston, II, 329 ...	20 écus	Capitaine.	Montélimar	1570	186 60
Hanauer, II, 559 ..	(2 fr. 05 p. jour)	Cavalier.	Alsace.	1572	61 50
Idem	(0 fr. 85 p. jour)	Piquier.	*Idem.*	1572	25 50
Idem	(0 fr. 68 p. jour)	Arbalétrier.	*Idem.*	1572	20 40
Doubs, B. 1433 ..	6 l.	Soldat (en garnison) dans un château.	Franche-Cté.	1572	12 44
A. Saintonge, VI, 157.	7, 8 ou 9 l. (selon l'armement)	Piquier ou arquebuzier.	La Rochelle	1573	23 04
Idem	36 l.	Enseigne de gens à pied.	*Idem.*	1573	103 68
Idem	56 l.	Lieutenant de gens à pied.	*Idem.*	1573	161 28
Idem	106 l.	Capitaine *idem.*	*Idem.*	1573	305 28
Grenoble, BB. 25 .	50 s.	Soldats suisses.	Grenoble.	1573	7 20
Nord, B. 2632	200 l.	Gouverneur de Deventer (y compris les pays de garnison)	Franche-Cté.	1575	622 00
Nord, B. 2652	5 l.	Soldat en garnison.	Flandre.	1578	18 00
Nantes, CC. 125 ..	480 l.	Entretien de 28 hommes de guerre.	Nantes.	1580	44 00 (chacun)
Nord, B. 2691	3.000 l. de 40 gr.	Gouverneur du comté de Flandre.	Flandre	1584	802 50
Idem	1.200 l. par an	*Idem* d'Artois.	*Idem.*	1584	321 00
Idem	1.200 l. par an	*Idem* Hainaut.	*Idem.*	1584	321 00
Idem	545 l. par an	*Idem* Namur.	*Idem.*	1584	133 75
Idem	150 flo. car. p. an	*Idem* Lille.	*Idem.*	1584	51 08

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par mois et par personne
					fr. c.
Nord, B. 2691. .	180 l. par an	Gouverneur de Saint-Omer	Flandre.	1584	48 08
Idem..........	1.200 l. par an	*Idem* Cambrai.	*Idem*.	1584	321 00
Idem	1.200 l. par an	Capitaine de cinquante lances	*Idem*.	1584	321 00
Idem..	960 l. par an	*Idem* de quarante.	*Idem*.	1584	256 66
Com. Côte-d'Or, III, 263.	33 l.	Capitaine (de la Ligue).	Bourgogne.	1586	84 81
Idem....	16 l.	Lieutenant.	*Idem*.	1586	41 12
Idem...........	12 l.	Enseigne.	*Idem*.	1586	30 84
Soc. Soissons, 1861, 82.	33 l.	Capitaine.	Soissons.	1589	84 71
Idem.....	16 l.	Lieutenant et enseigne.	*Idem*.	1589	41 12
Idem...	4 l.	Fourrier et tambour.	*Idem*.	1589	10 28
Idem	4 l.	Piquiers et arquebuziers.	*Idem*.	1589	10 28
Idem...	7 l.	Sergent.	*Idem*.	1589	17 99
Doubs, B. 1087...	15 l. estev. p. an (26 fr.)	Capitaine chât. d'Ornans.	Franche-Cté.	1590	2 14
Idem...........	38 l. p. an (63 fr.)	*Idem* Grimont.	*Idem*.	1590	5 28
Idem	15 l. p. an (26 fr.)	*Idem* Pontarlier.	*Idem*.	1590	2 14
Idem	7 l. 10 s. par an (13 fr.)	*Idem* Fraisans.	*Idem*.	1590	1 07
Agen, CC. 83....	421 écus (3.245 f.)	105 soldats.	Agen.	1590	25 70
Idem...........	189 écus (1.457 f.)	54 *idem*.	*Idem*.	1590	22 40
Idem...........	322 écus (2.482 f.)	92 *idem*	*Idem*.	1590	22 40
Nantes, CC 132.	35 écus 2/3	Capitaine d'arquebuziers.	Nantes.	1590	275 00
Idem...........	18 écus 2/3	Lieutenant *idem*.	*Idem*.	1590	144 00
Idem...........	12 écus 2/3	Enseigne *idem*.	*Idem*.	1590	92 50
Idem...........	6 écus 2/3	Sergent *idem*.	*Idem*.	1590	51 40
Idem...........	3 écus 1/3	Fourier, tambourin et fifre *idem*.	*Idem*.	1590	25 70
Idem...........	5 écus 1/3	Caporaux *idem*.	*Idem*.	1590	41 12
Idem.....	4 écus 1/3	Arquebuzier anspessade.	*Idem*.	1590	33 41
Idem	3 écus 2/3	*Idem* portant salade, corcelet ou morion.	*Idem*.	1590	[illegible]

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par mois et par personne
					fr. c.
Nantes, CC. 132 .	3 écus	Arquebuzier (autre) moins armé.	Nantes.	1590	23 13
Orléa., 1862, 457 .	15 s. par jour (1 fr. 93 c.)	Capitaine de cinquanteniers.	Orléans.	1591	57 90
Idem	5 s. p. jour (o f. 64)	Cinquantenier.	*Idem.*	1591	19 20
Agen, CC. 328 ...	2 écus	Sentinelle.	Agen.	1593	15 40
Orléa., 1862, 457 .	100 l.	Capitaine.	Orléans.	1593	257 00
Idem.	60 l.	Lieutenant.	*Idem.*	1593	154 20
Idem	36 l.	Enseigne.	*Idem.*	1593	92 52
Idem	24 l.	Sergent.	*Idem.*	1593	61 68
Idem	18 l.	Caporal.	*Idem.*	1593	46 26
Idem	12 l.	Soldat.	*Idem.*	1593	30 84
Idem	15 l.	Tambour.	*Idem.*	1593	38 55
A. Saintonge, VI, 160.	12 l. p. 3 mois 1/2 (29 fr.)	Soldat d'infanterie.	Brouage.	1610	8 19
Agen, EE. 24. ...	233 écus ensemb. (1.453 fr.)	60 arquebuziers.	Agen.	1615	24 23
Pyr.-Or., B. 384.	27 réals	Salaire des soldats espagnols (non nourris).	Roussillon.	1619	18 90
Hanauer, II, 557	75 l. par an (142 fr.)	Soldat (en garnison).	Alsace.	1620	12 00
Pap. Richelieu, I, 568.	6.000 l. par an (12.480 fr.)	Concierge (gouverneur) du château.	Fontainebleau.	1620	1040 00
Agen, CC. 160 ...	7 l. 10 s.	Soldat sentinelle.	Agen.	1622	15 60
Arch. Nat. AD + (Février).	400 l. par an (832 fr.)	Trésorier provincial des régiments.	France.	1632	69 33
Fournier, Var. IX, 58.	500 l. par an (1.040 fr.)	Trésorier des régiments.	Limousin.	1633	86 66
Hanauer, II, 537 ..		Solde d'un capitaine.	Alsace.	1634	136 40
Idem		*Idem* d'un soldat.	*Idem.*	1634	31 00
Nîmes, HH. 20 ..	80 l. p. an (42 fr.)	Valet de ville.	Nîmes.	1634	3 46
Aff. Étr., t. 813, fol. 26.	10 s. par jour (0 fr. 92 c.)	Solde d'un fantassin.	France.	1636	27 60
Idem	1 l. par jour (1 fr. 84 c.)	*Idem* d'un cavalier.	*Idem.*	1636	55 20
Orléa., 1862, 458.	7 s. par jour (0 fr. 64 c.)	Archer de garde.	Orléans.	1637	19 20

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX EN MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par mois et par personne
					fr. c.
Orléa., 1862, 458.	8 s. par nuit (0 fr. 73 c.)	Archer de garde.	Orléans.	1637	21 90
Arch. Nat. AD. + (Mars).	200 l. par an (368 fr.)	Trésorier provincial de la cavalerie.	France (moyenne).	1637	30 66
Idem	*Id.*	*Idem* des camps et armées.	*Idem.*	1637	30 66
Idem	600 l. par an (1.104 fr.)	*Idem* des vivres.	*Idem.*	1637	92 00
Pyr.-Or., B. 390.	5 s. bar. par jour (1 fr. 04 c.)	Soldats espagnols.	Perpignan.	1640	31 20
Mss. Godefroy, CXXX, fol. 2.	64.000 l. par an (117.760 fr.)	Colonel général de l'infanterie	France.	1640	9813 francs
Tallemant, IV, 198.	100.000 l. par an (184.000 fr.)	*Idem* des Suisses.	*Idem.*	1640	15.333 francs
La Vallette, I, 6 ..	4.800 l. par an (8.832 fr.)	Maréchal de camp.	*Idem.*	1640	736 00
Idem	400 l. par an (736 fr.)	Enseigne.	*Idem.*	1640	61 33
Arch. Guerre, XXX, 290.	100 l. par an (184 fr.)	Maréchal des logis des armées	*Idem.*	1640	15 33
Arch. Guerre, XXVIII, 91.	500 l. par an (920 fr.)	Mestre de camp (en non activité).	*Idem.*	1640	76 66
Idem	300 l. par an (552 fr.)	Capitaine (*idem*).	*Idem.*	1640	46 00
Hanauer, II, 557 ..	25 th.	Lieutenant.	Mulhouse.	1653	145 00
Idem	15 th.	Enseigne.	*Idem.*	1653	87 00
Orléa., 1862, 458.	1 l. 10 s. p. jour (2 fr. 24 c.)	Maître artilleur.	Orléans.	1660	67 20
Drôme, E. 4776 ..	300 l. par an (444 fr.)	Gouverneur.	Dauphiné.	1688	37 00
Corrèze, E. 532 ..	4 l.	Arquebuzier.	Tulle.	1692	5 92
Nantes, CC. 191 ..	2.000 l. par an (2.960 fr.)	Lieutenant de roi en la ville et comté de Nantes.	Nantes.	1697	246 00
Idem	2 s. par jour (0 fr. 14 c.)	Miliciens.	France.	1700	4 20
Dutot, 1000	de 10 à 15 l.	Solde des matelots de l'Etat.	*Idem.*	1713	15 95
Soc. Et. Hautes-Alpes, III 476.	5 s. 6 d. p. jour (0 fr. 25 c.)	Gages des fusiliers de la milice bourgeoise.	Gap.	1733	7 50

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par mois et par personne
					fr. c.
Ar. Nat. AD. + (Avril).	18 s. par jour	Colonel d'infanterie [1].	France.	1735	25 50
Idem	16 s. par jour	Commandant *idem*.	*Idem*.	1735	22 50
Idem	40 s. par jour	Colonel d'artillerie.	*Idem*.	1735	57 00
Idem	40 s. par jour	Major de bataillons (ou commandant).	*Idem*.	1735	57 00
Idem	18 s. par jour	Capitaine de cavalerie ordinaire.	*Idem*.	1735	25 50
Idem	22 s. par jour	*Idem* de carabiniers.	*Idem*.	1735	31 20
Idem	36 s. par jour	Mestre de camp de cavalerie ordinaire.	*Idem*.	1735	51 00
Idem	50 s. par jour	Capitaine au régiment de cavalerie *irlandaise*.	*Idem*.	1735	71 20
Idem	3 l. par jour	Capitaine du régiment de cavalerie *Royal-Allemand*.	*Idem*.	1735	85 50
Idem	4 l. 10 s. p. jour plus le pain de munition	Lieutenant des gardes du corps.	*Idem*.	1735	128 10
Idem	3 l. par jour	Enseigne.	*Idem*.	1735	85 00
Idem	1 l. 10 s. p. jour	Exempt.	*Idem*.	1735	42 60
Idem	20 s. par jour	Brigadier.	*Idem*.	1735	28 50
Idem	15 s. par jour	Simple garde du corps.	*Idem*.	1735	21 00
Ar. Nat. AD. + (Janvier).	800 l. par an (760 fr.)	Pension des maréchaux-de-logis des mousquetaires du roi (outre leur solde).	Paris.	1735	63 00
Ar. Nat. AD. + (Avril).	15 s. par jour	Gendarme, chevau-léger, ou mousquetaire du roi.	France.	1735	21 00
Idem	27 s. par jour	Capitaine lieutenant des grenadiers du roi, à cheval.	*Idem*.	1735	38 10
Idem	18 s. par jour	Lieutenant *idem*.	*Idem*.	1735	25 50
Idem	9 s. par jour	Maréchal-des-logis *idem*.	*Idem*.	1735	12 60
Idem	5 s. par jour	Grenadier *idem*.	*Idem*.	1735	6 90
Idem	3 s. par jour	Soldat de cavalerie français [2].	*Idem*.	1735	4 20
Idem	3 s. 6 d. par jour	*Idem* étranger [2].	*Idem*.	1735	4 80

[1] Il semble que ces chiffres et les suivants devraient s'appliquer seulement à l'indemnité de nourriture.

(2) Toutes ces troupes reçoivent en outre le pain de munition, mais elles doivent s'entretenir là-dessus de linge et de chaussure.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par mois et par personne
Arch. Nat. AD $\frac{+}{1}$ (Avril).	7 s. par jour	Hussard entretenant ses armes, ses habits et la ferrure de son cheval.	France.	1735	fr. c. 9 60
Idem	6 s. 6 par jour	Dragon *idem.*	*Idem.*	1735	9 00
Idem	20 s. par jour	Capitaine en 1er de sapeurs, bombardiers et canonniers.	*Idem.*	1735	28 50
Idem	16 s. par jour	Capitaine en second *idem.*	*Idem.*	1735	22 50
Idem	12 à 14 s p. jour	Lieutenant *idem.*	*Idem.*	1735	18 30
Idem	10 s. par jour	Sous-lieutenant *idem.*	*Idem.*	1735	14 10
Idem	7 s. 1 d. par jour	Sergent *idem.*	*Idem.*	1735	9 60
Idem	10 s. par jour	Cadets *idem.*	*Idem.*	1735	14 10
Idem	4 s. 6 d. par jour	Sapeur, bombardier, canonnier.	*Idem.*	1735	6 00
Idem	2 s. 6 d. à 3 s. 6 d. par jour	Apprentis *idem*	*Idem.*	1735	4 20
Idem	5 l. 13 s. p. jour	Capitaine du génie (ou de mineurs).	*Idem.*	1735	160 80
Idem	2 l. 2 s. par jour	Lieutenant *idem.*	*Idem.*	1735	60 00
Idem	34 s. par jour	2e lieutenant *idem.*	*Idem.*	1735	48 00
Idem	24 s. par jour	Sous-lieutenant *idem.*	*Idem.*	1735	34 20
Idem	12 s. 6 d. p. jour	Caporaux *idem.*	*Idem.*	1735	17 10
Idem	10 s. par jour	Cadet *idem.*	*Idem.*	1735	14 10
Idem	8 s. 6 d. p. jour	Mineurs *idem.*	*Idem.*	1735	11 70
Idem	5 s. par jour	Apprentis *idem.*	*Idem.*	1735	6 90
Idem	10 s. par jour	Capitaine de grenadiers ordinaires.	*Idem.*	1735	14 10
Idem	8 s. par jour	*Idem* de fusiliers ordinaires.	*Idem.*	1735	11 10
Idem	8 s. par jour	Lieutenant *idem.*	*Idem.*	1735	11 10
Idem	6 s. par jour	Sous-lieutenant *idem.*	*Idem.*	1735	8 40
Idem	5 s. par jour	Sergent *idem.*	*Idem.*	1735	6 90
Idem	3 s. 9 d. p. jour	Caporaux *idem.*	*Idem.*	1735	5 10
Idem	3 s. par jour	Soldat grenadier.	*Idem.*	1735	4 20
Idem	2 s. 6 d. p. jour	*Idem* fusilier.	*Idem*	1735	3 30

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX MONNAIE en l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs par mois et par personne
					fr. c.
Arch. Nat. AD, $\frac{+}{4}$ (Avril).	17 l. 8 s. p. mois	Fantassin d'infanterie étrangère (ne recevant pas de pain)	France.	1735	16 52 (sans pain)
Arch. Nat. AD, $\frac{+}{4}$ Arrêt du Conseil d'État du 5 mai 1737.	1.800 l. par an	Major du régiment des gardes-suisses.	*Idem.*	1737	142 00
Idem	1.200 l. par an	Capitaine-lieutenant *idem.*	*Idem.*	1737	95 00
Idem	900 l. par an	Lieutenant *idem.*	*Idem.*	1737	71 00
Idem	600 l. par an	Sous-lieutenant *idem.*	*Idem.*	1737	47 50
Idem	450 à 1.080 l. par an	Capitaine (réformé) d'infanterie étrangère.	*Idem.*	1737	60 00
Idem	240 à 576 l. par an	Lieutenant *idem.*	*Idem.*	1737	32 00
Arch. Hospit. Tournus (Saône-et-Loire), F. 6.	10 s. par jour	Soldat malade à l'hôpital.	Bourgogne.	1744	[14 10]
Voltaire, l'Homme aux 40 écus, 107.	4 s. par jour	Soldat.	France.	1750	5 40
Arch. Hosp. Lyon (Cha.), B 211.	900 l par an (855 fr.)	Colonel (réformé) à la suite d'un régiment.	*Idem.*	1757	71 00
Vaucluse, B. 1807.	550 l. par an	Cavaliers de la maréchaussée.	Comtat-Ven.	1751	37 20
Idem	600 l. par an	Brigadier *idem.*	*Idem.*	1751	40 83
Idem	1.500 l par an	Lieutenant *idem.*	*Idem.*	1751	102 91
Cher, C. 94	3 s. par jour	Pension des soldats invalides.	France.	1769	3 90
H. Soissons, 578.	14 s. par jour	Soldat à l'hôpital.	Soissons.	1785	19 00

PRIX DE RANÇONS.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de chaque
					fr. c.
Pyrénées-Or., B. 21.	100 s. morabotins or	Rançon d'un seigneur catalan.	Roussillon.	1307	338 00
Cibrario, II, 280.	30 *flo.*	*Rançon du bâtard de Gere.*	*Piémont.*	1363	356 10
Pyrénées-Or., B. 117.	47.500 flo.	Rançon d'un chevalier castillan (A. d'Albornos) fait prisonnier par un seigneur anglais.	Guyenne.	1368	480 000 francs
Ac. Bordeaux, 1843, 1[illegible].	120.000 *fra.* ensemble (1.068.000 fr.)	Rançon de trois chevaliers (les sires de Beaufort, de La Roche et de Lignac).	Bordeaux.	1380	356 000 francs
Loiret, A. 1801.	18.000 mout. d'or	Rançon du comte d'Angoulême (pris. des Anglais).	Paris.	1418	123 300 francs
Loiret, A. 2178.	150 l.	Rançon d'un bourgeois.	Orléanais.	1430	979 00
D. Morice, III, 264.	1 000 roy. d'or 1 timbre de martre, 6 arbalestes	Rançon de J. de Sesmaisons.	Bretagne.	1473	7930 francs

PRIMES D'ENROLEMENT ET DE REMPLACEMENT.

Bassompierre, 133.	3 l.	Prime d'enrôlement donnée aux soldats.	Rouen.	1630	6 24
Aff. Étr., t. 797, fol. 130.	12 l.	*Idem.*	France.	1643	21 84
Rambervillers, CC. 91.	22 fra.	Rançon d'un soldat français (prisonnier des Lorrains).	Rambervilliers.	1650	13 34
Bert. Lacabane, 222.	100 l.	Remplaçant dans la *milice* (pour deux ans de service).	Brétigny-s.-Orge.	1689	148 00
A. Saintonge, VI, 104.	11 bois. froment	Prime d'engagement pour soldat de *milice.*	Saintonge.	1692	50 00
Bert. Lacabane, 223.	180 l.	Prime au soldat de *milice* (service d'un an).	Brétigny-s.-Orge.	1701	21 96
Corrèze, E. 684..	80 l.	*Idem.*	Limousin.	1701	97 60

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de chaque
					fr. c.
Bert. Lacabane, 224.	150 l.	Prime au soldat de *milice* (service de deux ans).	Brétigny-s.-Orge.	1706	18 30
Soc. Soissons, III, 2e Sie, 71.	3 à 400 l.	Prime d'enrôlement d'un soldat.	Paris.	1721	427 00
Idem	20 l. plus son habit de gendarme et son sabre	Indemnité à un gendarme réformé.	*Idem.*	1721	24 40
Arch. Nat. AD. $\frac{+}{1}$ (4 juillet).	30 l.	Prime d'engagement aux soldats de *milice* s'enrôlant à l'armée d'Italie (service de quatre ans).	France.	1735	28 50
Vaucluse, B. 2200.	54 l. 4 s.	Prime d'engagement payée à un soldat.	Comtat-Ven.	1740	51 30

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE III

LES SALAIRES

CHAPITRE PREMIER

SALAIRES DES PAYSANS ET DES DOMESTIQUES DE 1200 A 1525.

CHAPITRE II

SALAIRES DES PAYSANS ET DES DOMESTIQUES DE 1525 A 1600.

CHAPITRE III

SALAIRES DES PAYSANS ET DOMESTIQUES DE 1600 A 1800.

CHAPITRE IV

SALAIRES DES OUVRIERS DE MÉTIER DE 1200 A 1600.

CHAPITRE V

SALAIRES DES OUVRIERS DE MÉTIER DE 1600 A 1800.

Pages.

CHAPITRE VI

LE BLÉ ET LE PAIN AU MOYEN AGE (1200-1600).

CHAPITRE VII

LE BLÉ ET LE PAIN AUX TEMPS MODERNES (1600-1800).

CHAPITRE VIII

VIANDE, BOISSONS ET AUTRES DENRÉES AU MOYEN AGE (1200-1600).

CHAPITRE IX

VIANDE, BOISSONS ET AUTRES DENRÉES AUX TEMPS MODERNES (1601-1800)

CHAPITRE X

HABILLEMENT, LOYER, ÉCLAIRAGE ET CHAUFFAGE AU MOYEN AGE (1200-1600)

CHAPITRE XI

HABILLEMENT, LOYER, ÉCLAIRAGE ET CHAUFFAGE, AUX TEMPS MODERNES (1600-1800).

CHAPITRE XII

INFLUENCE DE LA POPULATION SUR LES SALAIRES

CHAPITRE XIII

RAPPORTS DU TRAVAIL AVEC L'ÉTAT

ARGENT, TERRE, TRAVAIL

APPENDICE

TABLEAUX DE PRIX

TABLEAU IV. — SALAIRES ET GAGES [1]

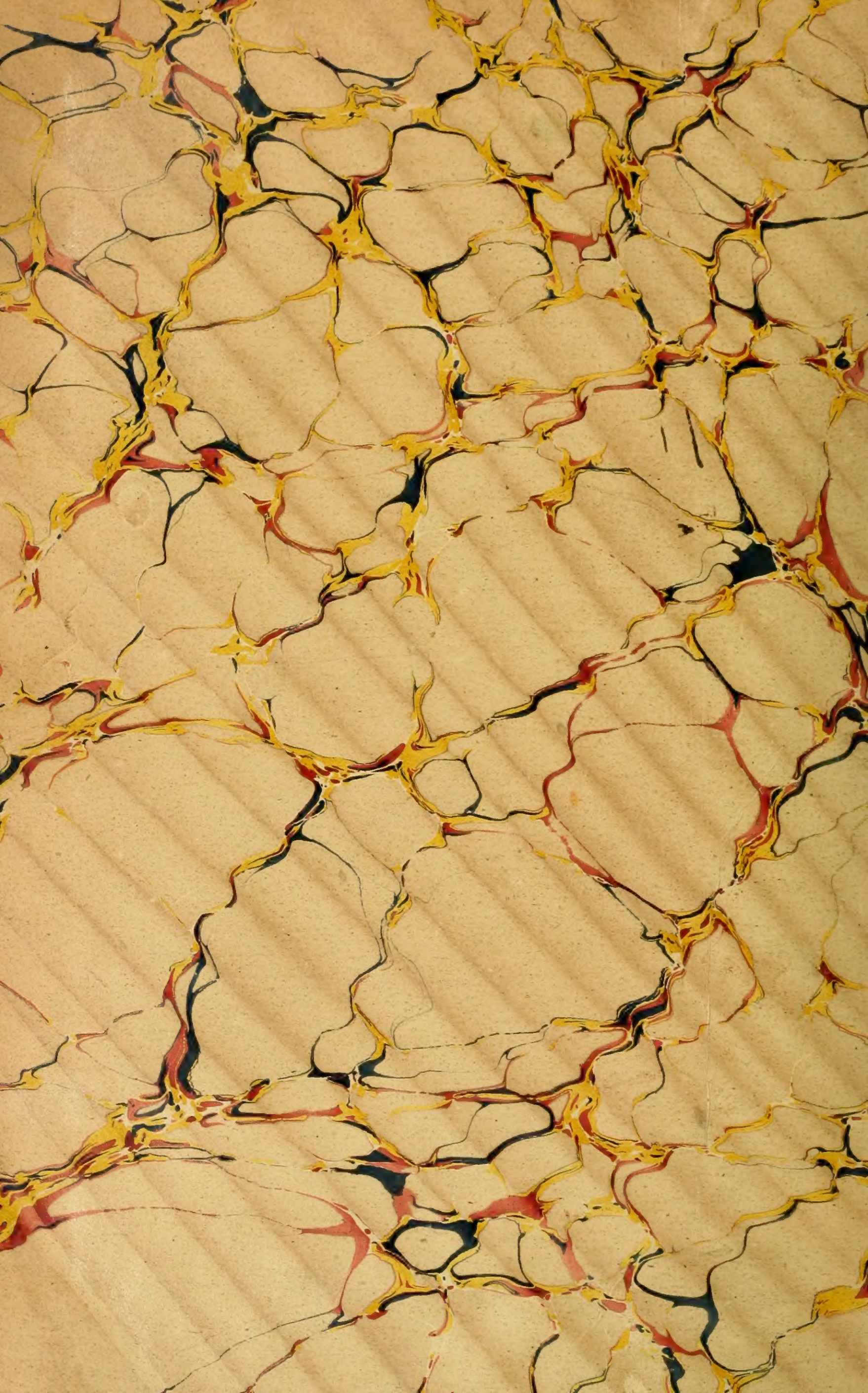
[1] Pour le tableau I, voir la Table des matières du tome Ier; pour les tableaux II et III, voir la Table des matières du tome II.

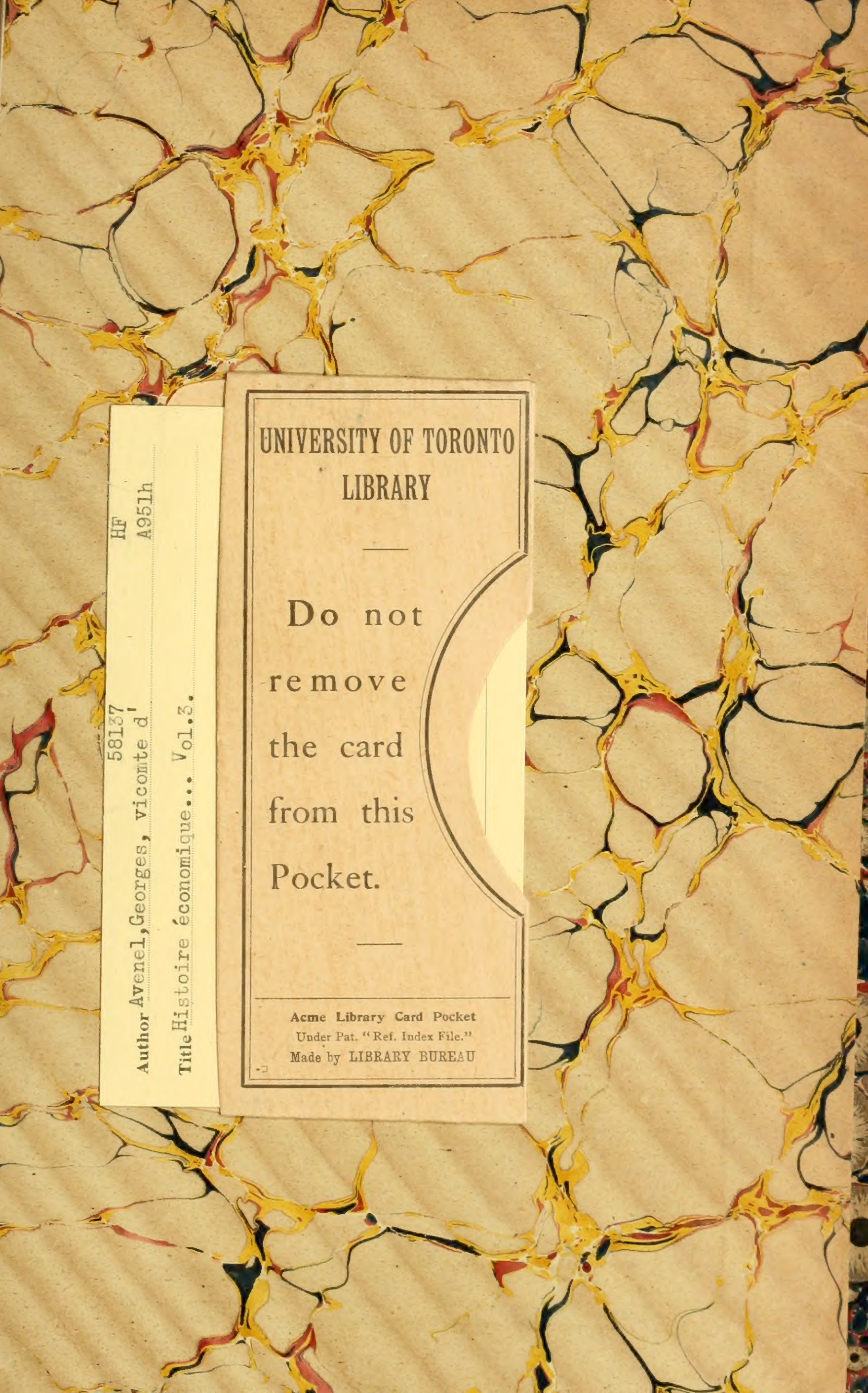
TABLEAU V. — FAÇONS AGRICOLES ET OUVRIÈRES

TABLEAU VI. — APPOINTEMENTS ET HONORAIRES

(1) Voir la suite du tableau VI à la Table des matières du tome IV.

ANGERS, IMPRIMERIE ORIENTALE DE A. BURDIN





HF
58137
A951h
Author Avenel, Georges, vicomte d'
Title Histoire économique... Vol.3.
UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY
Do not remove the card from this Pocket.
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU

